

ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

L'ANCIEN DUCHÉ

DE SAVOIE

PAR

LE C^{TE} E.-AMÉDÉE DE FORAS

Commandeur de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare et de l'O. R. du Christ,
Membre de l'Académie de Savoie,
Membre correspondant de la Députation Royale d'histoire nationale de Turin,
des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Genève et de la Suisse romande, de l'Institut genevois,
des Académies de la Val d'Isère et Delphinale, etc., etc.

« Il est justement permis aux écoles de supposer
« des similitudes, quand ils n'en ont point: se n'en fay
« pas ainsi pourtant, & surpasse de ce costé là en reli-
« gion superstitieuse toute foy historique. Aux exemples
« que ie tire ocans de ce que j'ai leu, oui... ie me suis
« deffendu d'oser alterer jusques aux plus légieres...
« circonstances: ma conscience ne falsifie pas un iota;
« mon inscience ie ne sçay. »

MONTAIGNE, *Essais*.

DEUXIÈME VOLUME.

GRENOBLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ÉDOUARD ALLIER, ÉDITEUR
GRAND'RUE, 8

M DCCC LXXVIII

AVERTISSEMENT

AUX SOUSCRIPTEURS.



Je prie mes lecteurs de m'excuser, si je prends, en vertu du droit de préface, la liberté de les entretenir quelques instants de l'œuvre dont j'entame le second volume.

Avant tout, je dois essayer de me faire pardonner d'avoir manqué à mes engagements, en donnant plus de ce que j'avais promis. Pourvu que l'auri sacra fames ne se mit pas de la partie, j'ai cru bien faire en me laissant aller à mon amour pour l'art et la science.

Le terme approximatif demandé pour le complément de l'ouvrage a été non-seulement absorbé, mais dépassé par l'impression du premier volume. Je ne suis pas responsable de ce retard. Sans plaider les circonstances atténuantes fort sérieuses, dont quelques-unes sont même de force majeure, je me borne à dire en faveur de mon excellent imprimeur, que la certitude

de ne pas couvrir les frais énormes de cette publication, n'a jamais été pour lui la cause du retard, ni un motif pour reculer devant des améliorations.

rations non prévues, exigeant une plus forte dépense. Ses ateliers lithographiques sont organisés maintenant de manière à pouvoir espérer une allure plus rapide et régulière. Tout porte à présumer, si Dieu nous prête vie, que dans moins de dix ans l'ouvrage sera terminé.

Je croyais pouvoir resserrer mes recherches en soixante-dix livraisons environ, devant fournir deux volumes. Ma première appréciation a été tellement inexacte, que je n'ose affirmer maintenant que cent livraisons puissent être suffisantes. Le nombre de volumes, pour qu'ils restent maniables, sera porté à trois ou quatre, selon les exigences futures⁽¹⁾. Les connaisseurs me rendront la justice que, selon l'expression technique, je ne tire pas à la ligne. Non-seulement je m'efforce de condenser le plus possible, mais je supprime fort souvent des détails d'une certaine importance, mais non indispensables, pour gagner une page à force d'économiser quelques mots⁽²⁾.

En définitive, j'ose espérer que la grande majorité de mes souscripteurs ne se plaindra pas d'avoir cent ou cent vingt livraisons au lieu de soixante-dix à quatre-vingts. Au point de vue historique, cela ne peut être douteux ; au point de vue matériel, je n'oserais l'affirmer. Pourtant, selon nos conventions, mon ouvrage n'a pas été mis dans le commerce. Favorablement accueilli dans le monde scientifique et artistique⁽³⁾, son prix, pour les rares exemplaires qui passent dans les ventes, est dès à présent coté bien au-dessus du prix d'émission⁽⁴⁾.

Je n'invoque pas l'indulgence des lecteurs pour les fautes qui peuvent m'échapper : je réclame de leur courtoisie, avec la plus grande instance, non une critique toujours facile en conversation, mais une critique écrite ou motivée, qui me permette de rectifier mes errata.

[1] J'invite les personnes qui désireraient pouvoir consulter le premier volume sans l'endommager, à le faire simplement cartonner. Quand l'ouvrage sera terminé, un habile relieur, muni de fers spéciaux, pourra donner, dans les meilleures conditions, une reliure uniforme digne de l'édition. A ce point de vue purement matériel, je veux citer l'opinion d'un homme bien compétent. Dans son Armorial du Héraut Berry (Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866, p. 141, note a), feu M. Vallet de Viriville fait à mon éditeur l'honneur d'avancer que « l'Armorial de Savoie est le plus beau livre « de ce genre qui ait paru, à sa connaissance, depuis l'invention de l'imprimerie. »

[2] Certains tableaux très chargés et restant clairs sont des tours de force de compression. Il faut souvent les refondre et les recopier pour arriver à ce résultat et ne pas ressembler à des ouvrages généalogiques modernes, en éditions compactes, il est vrai, mais auxquelles il faudrait un second volume pour expliquer les obscurités du premier. Autant que possible la branche aînée est au milieu ; la filiation suit en sens vertical. Les branches collatérales qui lui succèdent reprennent leur rang d'ainesse, marqué par le chiffre romain. Ce même chiffre, reporté sur toute la ligne horizontale, s'applique aux générations du même degré des branches détachées de la souche, etc., etc.

[3] Les onze premières livraisons ont obtenu une très honorable mention à l'Exposition de Paris de 1867. Le premier volume a obtenu une médaille d'argent à l'Exposition de Paris de 1878.

[4] Les personnes qui regretteraient d'avoir été entraînées au-delà de leurs prévisions, ont la ressource d'essayer de remettre, même avec bénéfice, leur exemplaire, si le premier volume est complet et en bon état de conservation. Elles devront se mettre en rapport avec notre Maison, qui pourra probablement placer leur exemplaire ; des demandes auxquelles elle a le regret de ne pouvoir déférer lui étant assez souvent adressées. (Note de l'éditeur.)

Pour le fond de mes articles, je n'ai encore reçu directement aucune plainte. Pourtant, me dit-on, quelques personnes n'ont pas pris assez au sérieux la plus importante déclaration consignée dans l'Avant-Propos de cet ouvrage : « pour complaire à quelques-uns, je ne consentirai pas à « marquer ma mémoire de l'ignoble tache de généalogiste complaisant. » Il est donc opportun de répéter que je ne cherche à faire plaisir à personne : je me borne à faire de l'histoire, de mon mieux. Si, de bonne foi, il m'est impossible de remonter une filiation jusqu'aux héros d'Homère ou du Tasse, je suis toujours disposé à l'accrocher aux nuages mêmes ; il s'agit seulement de m'en fournir des preuves, non en vers libres ou en octaves, mais en bons parchemins. Quant à une simple appréciation basée sur une tradition intéressée, ou même sur le dire d'un généalogiste quelconque mis en contradiction avec le mien, j'ai peut-être le droit de n'en tenir aucun compte, personne n'ayant plus que moi étudié ma spécialité : l'histoire de la Noblesse de Savoie.

D'autres trouvent étrange que je publie une généalogie sans l'avoir communiquée à la famille ou sans son agrément. Je me passe de cette permission, toute maison noble appartenant de droit à qui veut faire l'histoire de la noblesse. Pour l'autre reproche, j'ai averti suffisamment les intéressés de prendre leurs précautions en produisant leurs titres, — et fait ainsi tout ce que je devais faire, n'étant aux gages de personne et n'ayant point voulu faire un Nobiliaire où l'auteur et les parties s'engagent sur un terrain de concessions mutuelles. J'ai dû me passer presque toujours du concours des familles, et je suis le seul à pouvoir m'en plaindre, puisque j'ai dû y suppléer par un travail double. Certes, je ne compte pas sur l'admiration des contemporains, encore moins sur la reconnaissance des familles ; mais la postérité saura me tenir compte, malgré de nombreuses imperfections, d'un labeur considérable accompli par un homme seul.

Dans ma pensée primitive, mes généalogies devaient s'arrêter, d'abord à la Révolution, puis à l'année 1860, époque de l'annexion de la Savoie à la France ; des observations amicales et le désir d'être plus complet m'ont décidé à les continuer jusqu'à nos jours. Dans mon inexpérience, j'ai ainsi considérablement aggravé ma tâche, et surtout alourdi ma responsabilité. — Il existe une grande difficulté à suivre la filiation d'un grand nombre de familles, pendant les dernières générations dispersées ou disparues pendant la Révolution, ou dont les documents — quand ils existent — ne sont pas encore des documents d'archives. Trop souvent je suis obligé de m'en rapporter aux registres paroissiaux, forcément incomplets, ou bien à des renseignements fournis de mémoire et m'arrivant de seconde ou troisième main. C'est ici que l'aide des familles intéressées serait indispensable ! On a pu se convaincre maintenant que, souscripteur ou non, tout noble savoyard, ancien ou moderne, a le droit de figurer dans mon livre, à titre absolument gratuit. J'implore donc de chaque famille, ou des héritiers ou alliés des familles éteintes dernièrement, des renseignements précis. Afin de ne pas laisser à certaines personnes bienveillantes la facilité de profiter de méprises inévitables, pour révoquer en doute des affirmations d'un ordre supérieur, je

prie mes lecteurs de prendre note de ce qui va suivre. — Je déclare que je continuerai à faire tous mes efforts pour avoir des données sérieuses sur les trois dernières générations, mais dorénavant je les publierai à titre de simple renseignement. J'accepte la responsabilité des énonciations suivies, comme pour les temps anciens, d'une marque de provenance en affirmant l'authenticité.

A son point de vue spécial, un Nobiliaire est pour une province une œuvre indispensable à l'archéologue qui y trouve l'origine des familles, leur blason, la transmission des fiefs et mille détails de mœurs, de topographie, intéressant l'histoire religieuse, civile, politique et militaire, pour des époques reculées sur lesquelles le moindre éclaircissement devient d'une importance réelle.

Sur tous ces points je réserve sans doute à ma faiblesse humaine la possibilité de me tromper sur plus d'une attribution ; mais je suis moralement certain de donner des renseignements dignes de foi, que j'ai patiemment extraits de plus de cinquante mille documents, la plupart inédits⁽¹⁾. J'ai usé la moitié de ma vie à approfondir mon sujet, aux dépens de ma santé et de mon patrimoine. Que ceux dont la critique est si aisée, en fassent autant ! Jusque-là, je conserve le droit de leur dire, si huppés qu'ils puissent se croire : Ne sutor ultra crepidam.

FORAS.

[1] Outre les archives indiquées dans l'Avant-Propos du premier volume, j'ai puisé depuis à bien d'autres sources, comme il est facile de s'en convaincre par les citations. Notamment aux archives de Turin, j'ai relevé, dans l'immense collection des protocoles, toutes les patentes de noblesse, de confirmation, légitimation, etc. Le M^{rs} Costa de Beauregard, mon excellent ami, m'ayant généreusement donné la riche collection de chartes et documents amassée par son feu regretté père, qui m'en avait seulement accordé l'usage, je puis appuyer, par des titres existant dans mes archives, toutes les énonciations indiquant dans le premier volume, arch. Costa.



CHEVELU (DE)

SEIGNEURS DUDIT LIEU, DE LUCEY ET DE GEMILLIEU.



P. d'argent au chef endenté de trois pointes de sable (GUICHENON, BESSON, etc.).

BESSON dit l'avoir vu aussi d'or au chef endenté d'azur.

Suivant les manuscrits de Guichenon (copie arch. Thuiset) d'or au chevron endenté d'azur. Probablement chevron est une erreur du copiste au lieu de chef.

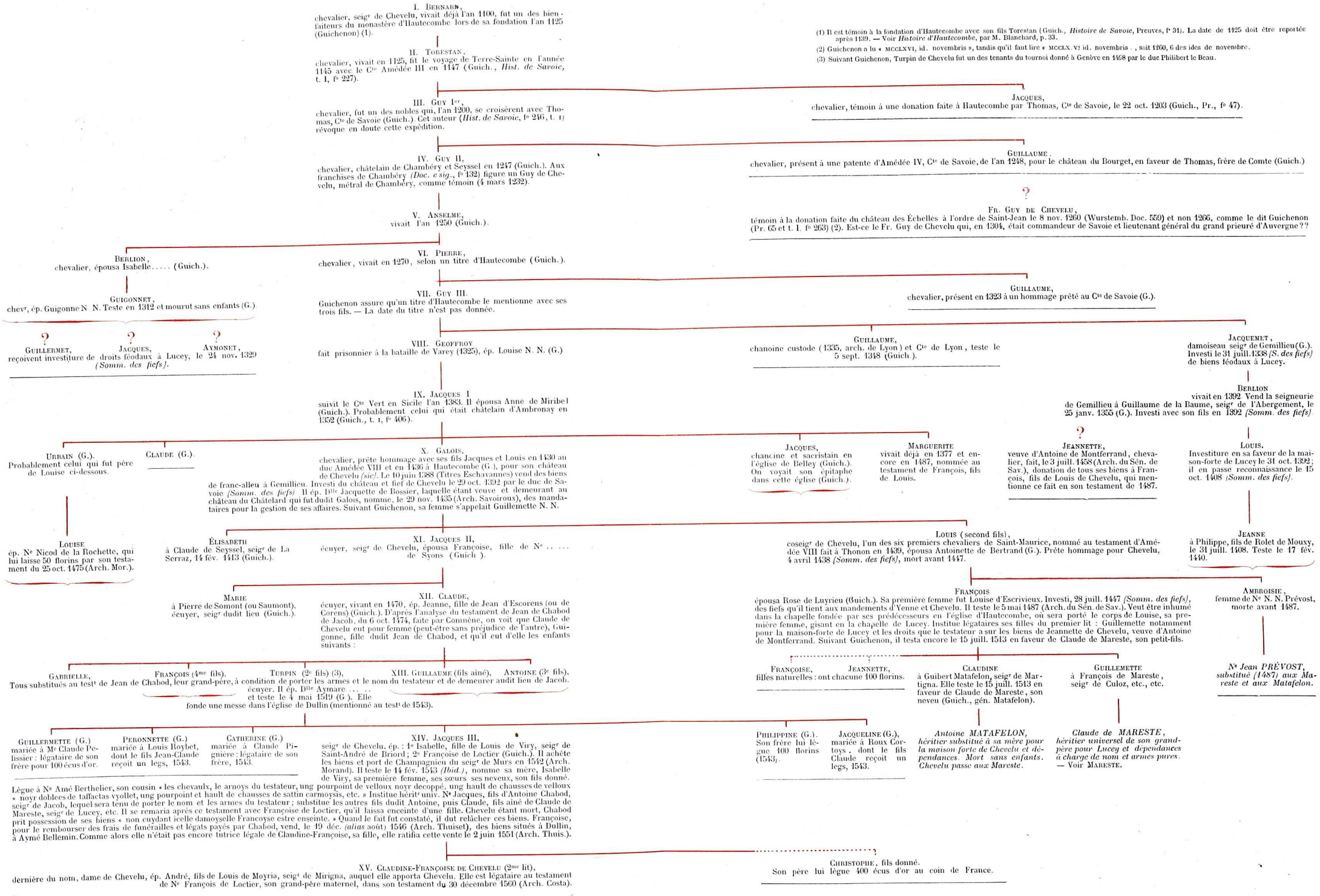


GUICHENON dans ses manuscrits a laissé la généalogie de cette famille fort ancienne. Elle a pris ou donné son nom au château de Chevelu existant au pied du Mont-du-Chat, du côté d'Yenne en Savoie. J'ai rencontré fort peu de titres, et relativement modernes, sur les nobles de ce nom. Je laisse donc à Guichenon le mérite et la responsabilité de son travail.

Les Chevelu, qui avaient fondé une chapelle dans l'église d'Hautecombe et une autre dans celle de Saint-Jean de Chevelu, se sont éteints chez les Mareste, les Matafelon et les Moyria au xv^e siècle (1).

(Suit la généalogie.)

(1) Il y avait à Chambéry une famille de ce nom qui exerçait l'art de l'orfèvrerie. Martin de Chevelu, de Chambéry, doréris, vivait le 19 août 1496 (Arch. La Place). Jean de Chevellut, de Chambéry, aurifaber, vivait le 8 juillet 1513 (Ibid.).



CHEVILLARD (FAUCIGNY ET SAVOIE). — Voir au SUPPLÉMENT.

CHEVILLARD-S^T-OYEN. — Voir au SUPPLÉMENT.

CHEVILLY. — Voir (D'HUMILLY DE).

CHEVRIER (CHAMBERY). — Voir au SUPPLÉMENT.

CHEVRIER (RUMILLY). — Voir au SUPPLÉMENT.

CHEVRON-VILLETTE (DE)



CHEVRON-VILLETTE (DE)

SEIGNEURS, PUIS BARONS ET COMTES DE CHEVRON, BARONS DE VILLETTE EN TARENTEISE; SEIGNEURS DE VILLETTE EN GENEVOIS, SEIGNEURS DE GIEZ, MARCIEZ, THIÉNEZOL, MARTHOD, BONVILLARD, ARVILLARD, LES MOLETTES, BARONS DE L'ORME ET COMTES DE MONTJOYE, EN SAVOIE, GENEVOIS ET FAUCIGNY; SEIGNEURS DE CORSINGE EN CHABLAIS; VIDOMNES ET SÉNÉCHAUX DE SION, ARDON, SIERRE, CHAMOISSON, SEIGNEURS DE PONTVERRE ET D'AIGLE EN VALLAIS; VIDOMNES DE RUMILLY EN ALBANAIS; SEIGNEURS DE LA COUZ ET DE LA BAVOISIÈRE EN BUGEY; SEIGNEURS OU COSEIGNEURS DE PUIITS-GAUTIER, PUTEVILLE, SAINT-PIERRE DE SOUCY, MONTFALCON, CHIGNIN ET CLERMONT EN SAVOIE ET GENEVOIS.

P. d'azur au chevron d'or chargé d'un chevron de gueules accompagné de trois lionceaux d'or, deux affrontés en chef et un en pointe (BESSON, Ch.-Aug. de SALES, PALLIOT, FRANCHI-VERNEY, Preuves de Malte [bis], CAPRÉ, CIGNA-SANTI, etc.) DELLA-CHIESA donne le chevron d'or bordé de gueules, etc.

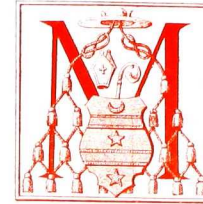
Cimier : *Un bouc ou chevron issant de sable accollé d'une couronne ducal* [*].

Devises : *IN ARDVIS* : ou, *ALTISSIMA QVERO*.



(*) Ce blason (*d'azur au chevron de gueules* (sic), etc.) avec son cimier, figurait au second rang après celui de la maison de Savoie, parmi ceux des tenants du tournoi donné à Chambéry en 1347 (Guich., *Hist. de la Maison de Savoie*, t. IV, p. 183). La description donnée en cet endroit par Guichenon, d'après le témoignage du P. Compain, est certainement incomplète : il donne une autre version dans son *Histoire de Bresse et Bugey* (article *Villette-la-Couz*), *d'azur au chevron d'or bordé de gueules*, etc. Description héraldiquement et historiquement fautive, ne concordant pas avec le dessin en regard. Le témoignage de Guichenon doit être récusé avec d'autant plus de hardiesse qu'il a pu tout aussi bien confondre l'ordre des émaux, comme il a confondu le *bordé* avec le *chargé*. En admettant pourtant le sens qu'il a voulu donner à cette description contraire à toutes les autorités citées plus haut, autorités que je n'ai point accumulées sans motifs, il faudrait au moins l'appliquer, en tant que brisure, uniquement à la branche des Villette-la-Couz. M. Révérend du Mesnil (*Nobil. de l'Ain*), prenant au pied de la lettre la description inexacte de Guichenon, *bordé* le chevron, ce qui n'a jamais été le blason des Cheyron. — Dans de vieux sceaux antérieurs à l'adoption des hachures (Arch. de Giez) le bouc issant du cimier *n'est pas affronté*, comme le dit Guichenon à l'endroit cité (t. IV).

La vignette ci-contre est la reproduction en fac-similé d'un dessin existant sur une charte de l'an 1399, de mes archives, contenant un accord entre les seign' de Cheyron et Mess' Aimé de Savoie, seign' des Molettes.



ONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris historique*, en parlant de la « tres-ancienne et tres-illustre maison de « Villette-Chivron », à propos de l'alliance de Melchior de Sionnaz avec Bonaventure de Villette, grand-mère et marraine de saint François de Sales (nos 200, 343, 521 et suiv.), le déclare avec raison : « ie ne scaurois jamais assez dire combien cette maison ét illustre. » Les Villette, de Tarentaise, portaient « d'azur a trois Lyons d'or « armez et lampassez de gueules. Et comme la Race de Chivron ét « du tout entrée dans celle de Villette et qu'elle portoit d'azur au chevron d'or chargé d'un « de gueules, il a été aisé de le mettre entre les Lyons pour ne faire qu'un écu, au lieu « d'écartelure, puisque le champ étoit de même ».

Le vénérable Evêque donne ensuite l'ascendance de Bonaventure « de Villette-Chivron ou « Chivron-Villette, car c'est la même chose » d'une manière trop inexacte pour que je m'arrête à la réfuter en détail. Je veux seulement garder de son dire l'affirmation que Cheyron-Villette ou Villette-Chevron, c'est tout un, la race de Cheyron s'étant, d'après lui, fondue dans celle de Villette. Ce n'est point pour le plaisir de soutenir une vaine discussion que j'accepte uniquement cette thèse, en repoussant d'ailleurs les détails de la filiation. Charles-Auguste de Sales a trop souvent dans son *Pourpris historique* inséré ou créé des généalogies absolument inexactes ou dénuées de toutes preuves. Pour ses données générales on doit au moins, lorsqu'il s'agit d'une famille aussi incontestablement considérable que les Cheyron-Villette, admettre que l'auteur du *Pourpris* y a consigné l'opinion admise de son temps sur l'identité des deux noms. Quant au moment précis de la fusion, si fusion il y a, peu importe qu'il remonte à une époque plus ou moins reculée. Il est également impossible de savoir où le bon Evêque d'Annecy a pu découvrir la réunion si heureusement trouvée des deux blasons en un seul. Il tenait cette notion de la tradition selon toute apparence : c'était peut-être le corollaire inhérent ou ajouté plus tard à la tradition elle-même. Quoi qu'il en soit, d'autres anciens généalogistes partagent cette opinion de Charles-Auguste de Sales, ou bien font au contraire éteindre la race de Villette dans celle de Cheyron. D'autres encore affirment que des puînés de la maison de Cheyron prirent très anciennement le nom de Villette d'un ancien château en Tarentaise qui aurait été démoli en 1305 par Hugues, Dauphin de Viennois.

Il serait trop long d'énumérer toutes les inductions pouvant appuyer telle ou telle de ces conjectures : pour mon compte, je trouve que la dernière serait la plus acceptable, savoir : que de quelques membres d'une même famille les uns prirent le nom de Cheyron, les autres celui de Villette, aux fiefs dont ils étaient possesseurs, nom qui devint ainsi patronymique, au moment où ces appellations devenaient héréditaires. Le principal motif qui me porte à adopter cette hypothèse, de préférence aux autres, est le suivant : il y avait deux localités du nom de Villette, l'une en Tarentaise et l'autre en Genevois, provinces où les seigneurs de ce nom tenaient certainement un des premiers rangs aux XIII^{me} et XIV^{me} siècles. Tout porte à croire qu'ils étaient de la même souche, puisqu'ils portaient identiquement la même armoirie. Or, de ces branches, toutes portant le même blason, l'une portait indifféremment le surnom de Cheyron-Villette ou Villette-Chevron, une autre seulement le nom de Cheyron, — ainsi, le rameau formé par Pétremand de Cheyron, des vidomnes et sénéchaux de Sion en Vallais, — une autre, celui de Villette tout court.

Les anciens sires de Cheyron, les fondateurs de Tamié, sont fort peu connus ; les dynastes de Villette le sont beaucoup plus, mais aucun document, à ma connaissance, ne peut trancher la difficulté. Nous restons donc en présence de trois hypothèses : en ne donnant à chacune d'elles que sa valeur propre, un fait me semble résulter de leur ensemble : divergentes entre elles sur la forme, elles sont d'accord sur le fond, en faisant une seule famille des Cheyron et des Villette.

Il m'a semblé nécessaire de dire quelques mots de ces différentes opinions intéressant les amateurs d'antiquités. Mais il est temps pourtant de sortir du domaine infini des conjectures. Je me borne à établir que si la fusion des deux races a eu lieu, elle remonte à une époque légendaire, ou dont il ne reste point de documents authentiques. Je suis donc fondé, dès le moment où la filiation peut s'établir sur titres, à placer ici cette famille en son rang alphabétique sous le nom de Cheyron-Villette.

Je place dans la même catégorie les Villette-la-Couz, suffisamment appuyé par la parité

du blason, la communauté des noms de baptême et l'opinion de mes devanciers. Il y a mieux. Des actes authentiques, s'ils ne prouvent pas absolument la communauté d'origine, établissent que les anciens Villette, plus tard possessionnés en Bugey, possédaient des biens en Tarentaise et en Genevois, tout comme les Chevron-Villette. Ainsi Théobald de Villette, dans un testament du 1^{er} mars 1298, cité dans l'Inventaire de 1771 (*Voir plus bas*), lègue à un de ses fils les biens de Genevois et de Rumilly, et à un autre les biens de Tarentaise, Maurienne et Grenoble (1).

On trouvera, à son ordre, une autre ancienne famille du nom de Villette, qui, dès le commencement du XIV^{me} siècle, possédait la seigneurie de Manigod en Savoie. Il est non-seulement possible, mais probable, qu'elle est issue du même tronc; mais elle portait d'autres armoiries et n'a jamais porté le nom de Chevron, ni seul, ni séparément. La différence du blason ne serait pas, seule, une raison suffisante pour pouvoir nier *a priori* sa communauté d'origine: aussi, tout en la faisant figurer à son rang alphabétique, j'indique au bas du premier tableau où pourra, peut-être, être fixé, dans un jour d'heureuses trouvailles, le point de jonction.

Pour augmenter l'illustration de la maison de Chevron-Villette, il est inutile de la faire remonter, avec des généalogistes d'imagination, à Wilfrid de Chevron, surnommé de Cuynes, sire de Chambéry, qui aurait apposé son sceau en 1030 ou 1080 à la charte de fondation du prieuré de Lémenc! Peu panégyriste de ma nature, je laisse à la longue suite de vingt-et-une générations, se déroulant dans les tableaux suivants, le soin de prouver que, soit par une filiation remontant directement au commencement du XIII^{me} siècle, et jusqu'au XII^{me} siècle par des anneaux interrompus, il est vrai, mais appartenant à la même chaîne, soit par les alliances les plus qualifiées, notamment cinq avec une branche de la Maison de Savoie (2), soit par l'illustration de plusieurs de ses membres dans l'Église et dans les armées, soit par la possession de seigneuries importantes (3), soit par les charges les plus qualifiées, les Chevron-Villette ont une place indiscutable dans les premiers rangs de la noblesse historique de notre ancien duché de Savoie.

Parmi les gloires de cette famille, je n'ai point énuméré celle d'avoir fourni un Souverain Pontife à notre sainte Église, dans la personne de Gérard, élu au concile de Sienna, le 28 décembre 1058, couronné le 18 janvier 1059, mort le 19 ou 27 juillet 1061, lequel, au dire de plusieurs de nos auteurs, était de la noble famille de Chevron. Je suis enchanté de conserver à ma patrie cette flatteuse tradition. Rien ne s'y oppose, car on sait positivement que Nicolas II, d'abord Evêque de Florence, s'appelait auparavant Gérard ou Gérold, qu'il était allobroge ou bourguignon, c'est-à-dire né dans le royaume de Bourgogne. Ces qualités peuvent parfaitement s'appliquer à un savoyard du XI^{me} siècle, et c'est tout ce que l'on peut en dire (4).

La généalogie que je publie est appuyée sur de bons titres existant presque tous dans les archives du château de Giez ou dans les miennes. On y trouve, en doubles authentiqués, extraits des archives de la Chambre des Comptes de Turin, l'investiture accordée à Mess^{re} Charles-François de Chevron-Villette, le 27 juin 1771, des seigneuries de Villette, Giez, comté de Montjoye et baronnie de l'Orme. Pour motiver cette investiture, le recourant présente et fit analyser les titres appuyant sa généalogie jusqu'à Amé de Chevron-Villette vivant en 1137. L'autorité des généalogistes officiels de la Chambre ne m'en impose pas. Je dois dire que, s'ils ont constaté l'existence des deux seigneurs formant les deux premiers degrés, ils n'ont point établi par titres la filiation d'Amé à Thibaud et de ce Thibaud à Humbert. Je commence donc ma généalogie suivie, par cet Humbert, à dater duquel il n'y

(1) Il faut entendre par là le diocèse de Grenoble, c'est-à-dire le Décanat de Savoie qui en dépendait.

(2) Voir le N. B. au folio suivant.

(3) L'abondance de la matière me force à renvoyer aux fiels l'histoire très intéressante du château et de la seigneurie de Chevron, et des vicissitudes incroyables, grâce auxquelles le fisc ducal sut enlever pièce à pièce à ses possesseurs légitimes un patrimoine quatre fois séculaire.

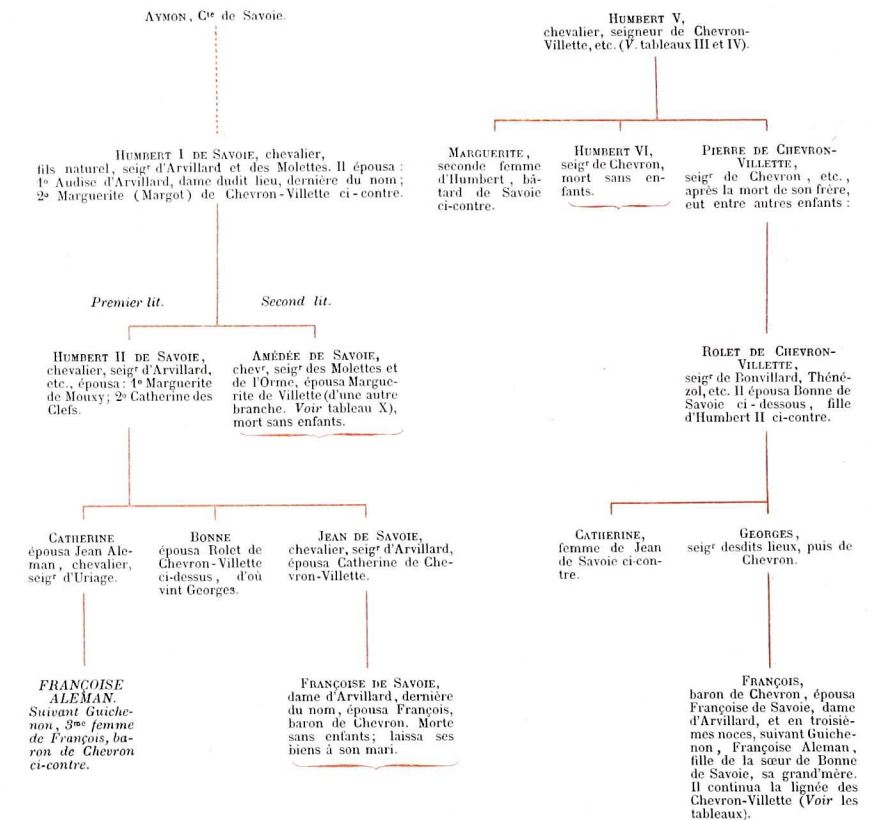
(4) Selon le P. Compain, cité par l'abbé Bonnefoy (Mts, arch. Thuiset), il aurait été fils de Vifred de Chevron, sire de Chambéry (*Voir au texte plus haut*). — Suivant de vieilles généalogies, Nicolas II serait de la famille de Miolans. Gérard de Miolans réunit les mêmes qualités que Gérard de Chevron. — *Voir aussi Origines féodales*, de Menabréa, p. 552, où, citant les mémoires historiques de Lutheranus, il fait naître à Chevron, Gérard (Nicolas II) « de l'ancienne famille de Miolans. » — Au folio 398 du même ouvrage, Menabréa dit en parlant de cette tradition appliquée à la maison de Chevron: « c'est une assertion qui, sous le rapport traditionnel, peut avoir quelque poids, mais qui manque entièrement de preuves directes. » — D'accord! Mais quelles preuves directes avait-il pour admettre l'assertion favorable aux Miolans? Dans le doute, le sage s'abstient. — Les dates, citées au texte, sont celles admises par les meilleurs auteurs. — Voir dans le *Foyer* (décembre 1877) un intéressant résumé du pontificat de Nicolas II, par M. l'abbé Brand.

a plus de doute. Je consigne dans des tableaux spéciaux l'existence antérieure de tous les seigneurs de ce nom que j'ai rencontrés. Peut-être un chercheur plus heureux que moi pourra souder entre eux ces chaînons épars, s'il rencontre des titres échappés à mes recherches.

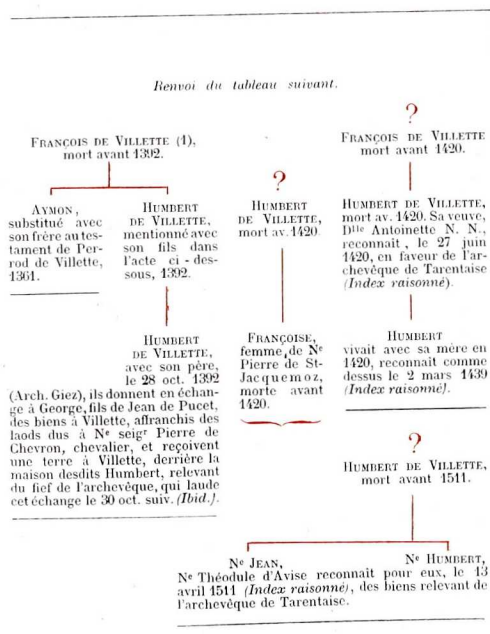
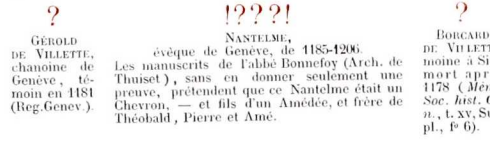
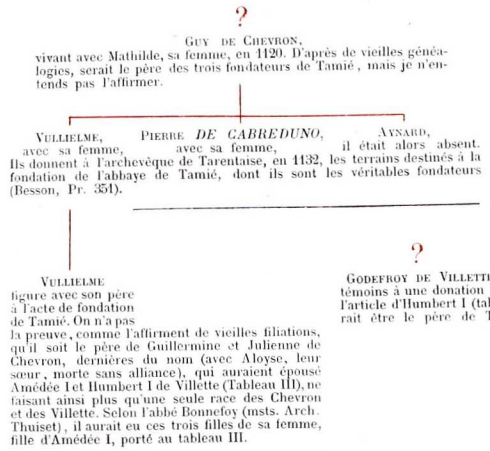
La famille des Chevron-Villette continue à maintenir son ancien lustre, au château de Giez, près Faverges, qui lui appartient depuis plus de six cents ans.

(*Suivent les tableaux*).

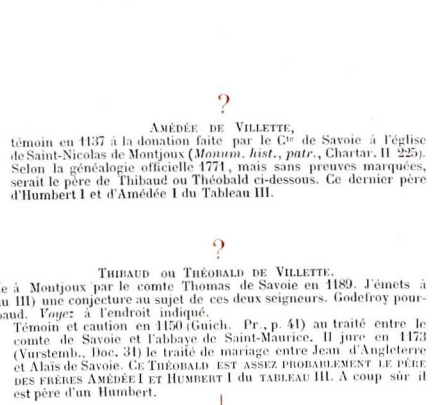
N. B. Il me semble intéressant de donner ici, en extrait *in parte qua*, un tableau des cinq alliances que les Chevron-Villette ont contractées avec la branche des Savoie-Arvillard. — Il serait difficile autrement de se rendre compte de cet enchevêtrement.



En se reportant à Rolet de Chevron-Villette ci-dessus, on verra qu'il était beau-père, beau-frère et oncle à la mode de Bretagne de Jean de Savoie: propre beau-frère de sa fille Catherine qui avait épousé ce dernier; oncle maternel de son petit-fils François de Chevron; neveu de son cousin-germain Amédée de Savoie, etc., etc. — C'est le plus rare exemple de complications généalogiques qu'il m'ait été donné de rencontrer.



(1) Les mss. de Besson mentionnent encore un François de Vilette, chev., qui, d'Isabelle de Follet, sa femme, eut une fille, Françoise, qui épousa, par contr. dot. du 11 juil. 1361, Pierre de Lucinge, seigr d'Arenthon — Plus un autre François de Vilette (fils de Jean) qui, le 18 octobre 1406, passa un acte en faveur du chapitre de la cathédrale de Genève.



HUMBERT DE VILLETTE, mentionné avec son père Théobald dans l'acte de l'an 1189, inscrit ci-dessus. PEUT ÊTRE LE HUMBERT I du TABLEAU III

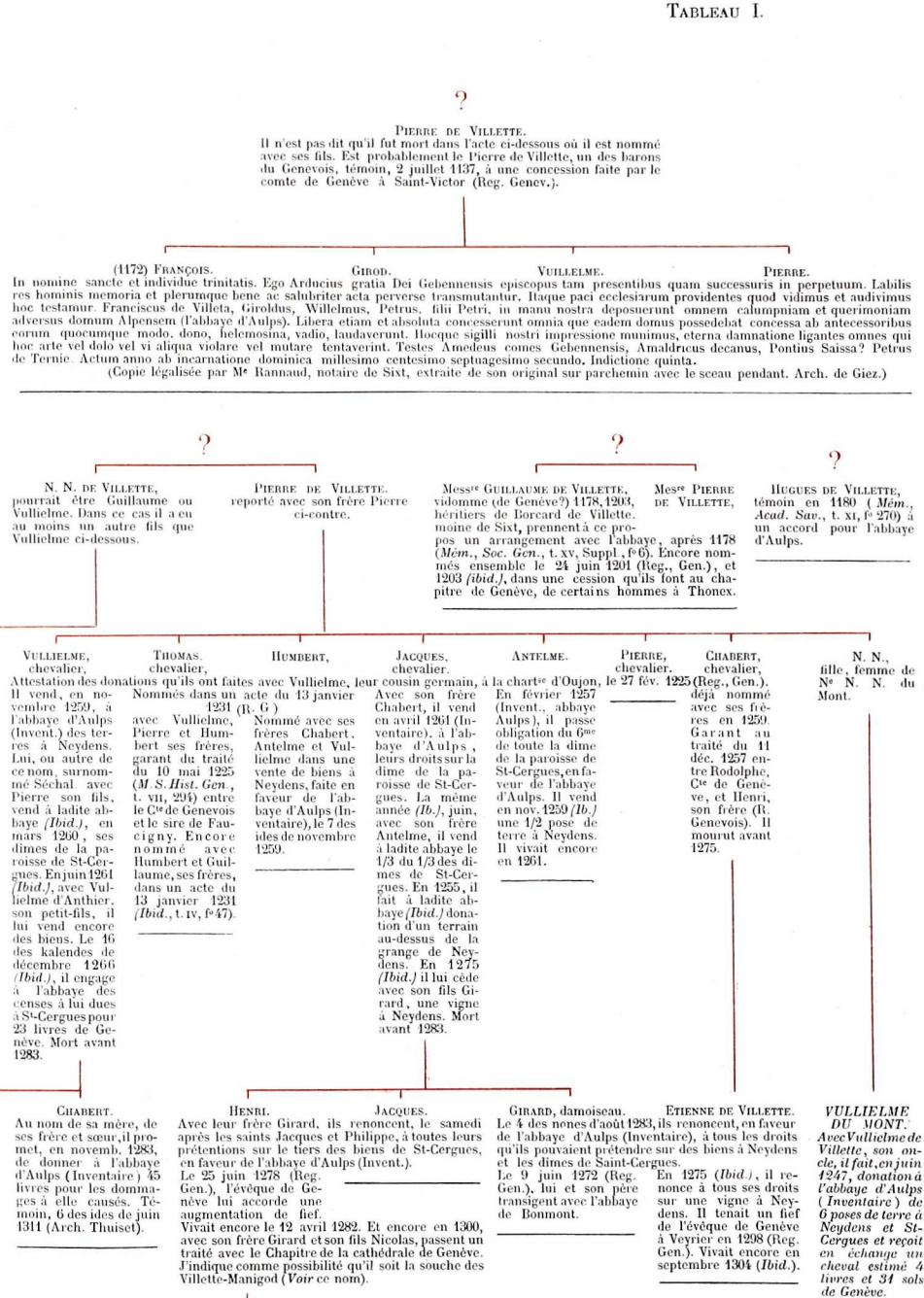
VUILLELME ou GUILLAUME DE VILLETTE, chevalier, mentionné avec les fils de son oncle Pierre, pour les donations faites à la chartreuse d'Oujon (1225). — Est sans doute le Guillaume de Vilette, en Genevois, qui, avec Vuillelme ou Guillaume de Vilette en Tarentaise (ou vice versa) est arbitre au traité du 10 mai 1225 entre le comte de Genève et le sire de Faucigny. Il faut appliquer à lui ou à son cousin germain les indications suivantes. Guillaume de Vilette, chevalier, témoin avec Thomas et Pierre de Vilette, chevaliers, à une donation faite à Saint-Victor (Reg., Genève). Garant. avec le susdit Thomas, à un traité du 10 oct. 1219 (Ibid.) entre l'évêque et le comte de Genève. — Témoin avec Pierre de Vilette, chevalier, à une donation faite le 16 février 1228 (Ibid.) à Saint-Victor, par le comte de Genève. — Arbitre le 24 mars 1229 (Ibid.) entre le comte de Genève et le sire de Faucigny, etc., etc.

N. N., fille, femme de N. N. d'Anthier ou Anthy.

PIERRE, mentionné avec son père, en mars 1204. Lui et son frère (surnommés Sèchal) cèdent, en 1275, à l'abbaye d'Aulps (inventaire), leurs droits sur une vigne à Neydens et ratifient les donations à elle faites par leurs prédécesseurs.

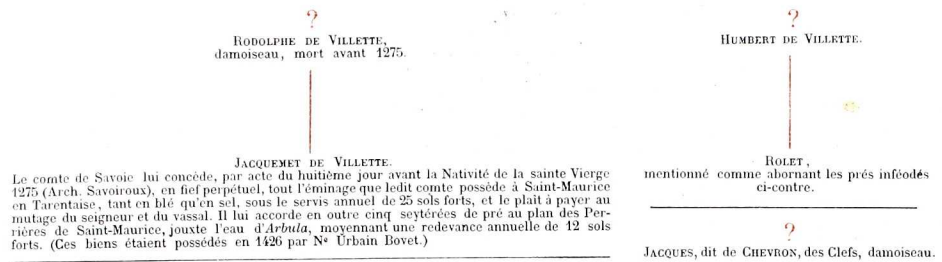
N° VUILLELME D'ANTHIER, petit-fils de Vuillelme de Vilette, avec lequel ils vendent, en 1261, à l'abbaye d'Aulps (inventaire), leur tiers des dîmes de Saint-Cergues. En 1267 (Ibid.), il renonce, en faveur de ladite abbaye, à tous ses droits sur les vignes et terres de Neydens, et a contraint l'abbé à tenir continuellement une chapelle et son chapelain au lieu de Montg्रेppon, moyennant 35 livres de Genève (1).

TABLEAU I.



NICOLAS DE VILLETTE, damoiseau. Figure en 1283 dans un acte de réparations envers l'abbaye d'Aulps (inventaire). Il tenait, le 28 février 1301, la dime de Colex (Mém., Soc. Hist. Genève, t. XIV, p. 200.)

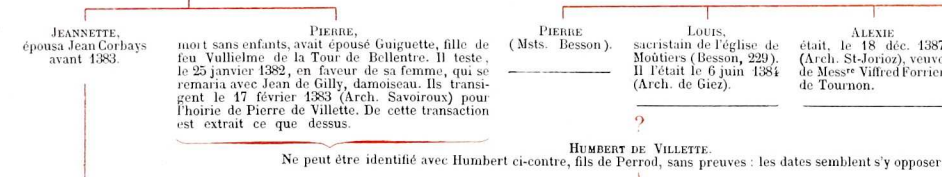
AMÉDÉE DE VILLETTE, VILHELM DE VILLETTE, VILHENE DE VILLETTE, PIERRE DE VILLETTE.
 Le 4 des kalendes de juin 1215 (msts. de ma bibl.), ils passent un accord avec Bernard, archevêque de Tarentaise, la 4^{me} année de son épiscopat, au sujet des diocèses de Montpont (*Montisponsis*), dont lesdits frères lui abandonnent la propriété. L'archevêque promet auxdits frères que si Aymeric de Briançon ou un autre après lui ne voulaient pas reconnaître le fief que les Briançon tiennent des Villette, « quod ipse archiepiscopus monitione premissa quam cito... ipsum Aymericum excommunicat et tamdiu excommunicationis vinculo tenet quousque satisfaciat fratribus supra dictis super usagio debito... si autem dicti fratres contra prescripta fecerint excommunicatos se recognoscant. » Besson, f° 203, cite aussi cet acte, dans lequel il faut noter la mention que l'année 1215 est la quatrième de l'épiscopat de Bernard (Voir Chignin, tableau I).



PIERRE DE VILLETTE, chanoine de Tarentaise, 1288 (msts. Besson).
 PIERRE DE VILLETTE, témoin à Saint-Jean-de-Maurienne le 6 des ides d'août 1290 (Arch. Savoiron).
 GUILLAUME DE VILLETTE (I), Prieur de Chamonix 1296, 1323. Peut-être celui qui était chanoine de Genève en 1257 (Reg. Gen.).
 RODOLPHE, AYMON, ÉTIENNE, HENRI, ISABELLE, MARGUERITE, CLÉMENCE, tous nommés dans une délimitation, avec la chartreuse du Reposoir, 13 août 1290 (M. Soc. hist. de Gen. 14. 225).

(1) Selon les mss. de Besson, serait fils d'un Guillaume de Villette et frère d'Amédée, prieur de Mèglève, avec lequel il vivait en janvier 1320.
 (2) Aux assises tenues au bourg Saint-Maurice, le 40 février 1356 (Arch. Savoiron), par le V^o Mess^{rs} Michel Nassaparis, juge de Maurienne et Tarentaise, il (Antoine) est nommé curateur de Boso, damoiseau, fils de N^o seig^r Nicolot de Villaraymon. Il était encore curateur du susdit le 30 novembre suivant.

ANTOINETTE CORBAYS, femme alors (1283) de Jean de Moriac, damoiseau, transige avec Guiguette ci-dessus.
 HUMBERT DE VILLETTE, chantre de l'église de Tarentaise 1361, démissionnaire (Besson, f° 230), prieur de Tarentaise, 1365, 1377, fut élu archevêque de ladite église le 21 décembre 1378. Humbert de Villette, son consanguin, lui fit hommage le 22 avril 1379, il est qualifié dans cet acte d'« élu et confirmé archevêque de Tarentaise (Besson, f° 214, 215). Remplacé en 1381.



ANTOINETTE CORBAYS, femme alors (1283) de Jean de Moriac, damoiseau, transige avec Guiguette ci-dessus.
 HUMBERT DE VILLETTE, il épousa, contrat dotal du 30 janvier 1422 (Arch. de Giez), D^{ne} Hugonette, fille de N^o George de Pucet et de D^{ne} Catherine N. N. Il vivait encore en 1489, lors du mariage de son fils (4). Il teste le 8 octobre 1481 (Arch. Giez), en faveur de ses enfants, leur substituant André de Villette, seig^r de Giez (X., tabl. IV). Elle teste le 25 février 1469 (*Ibid.*).

URBAIN DE VILLETTE, du lieu de Villette en Tarentaise, épousa, contrat de mariage du 2 juillet 1489 (Arch. Giez), Louise, fille de feu N^o et P^o Rolet d'Avise, coseig^r dudit lieu au duché d'Aoste. Elle teste, veuve, le 2 mars 1541 (*Ibid.*), voulant être enterrée dans l'église paroissiale de Villette, dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, fondée par les prédécesseurs de son mari. Nomme héritières particulières Marie, Louise et Marguerite, filles de feu N^o Humbert de Villette, sans marquer le lien de parenté (mais cette Marie est, dans son contrat de mariage, dite petite fille de Louise d'Avise); héritier universel Ennemond, fils d'Humbert. Dans une transaction de 1488 (*Ibid.*), avec le recteur de la susdite chapelle, il est dit qu'elle a été fondée par Perrod de Villette, son grand-père. — En tout cas, Perrod serait son arrière-grand-père (5).

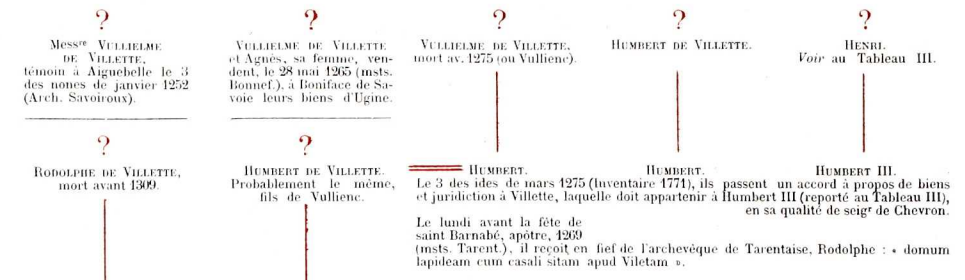
HUMBERT DE VILLETTE, écuyer, possédait une maison forte à Landry, le 8 octobre 1504 (Mss. Bonnefoy). Je n'ai d'autres preuves de sa filiation, sinon que Louise d'Avise est dite la grand-mère de Marie, fille de cet Humbert. Il épousa D^{ne} Antoinette, fille de N^o Vincent Portier, veuve avant le 1^{er} octobre 1540 (Arch. de Giez). Elle était en 1550, 5 janvier (*Ibid.*), tutrice de son fils Ennemond, auquel elle paye une quittance, le 6 juillet 1533 (*Ibid.*), de 29 écus d'or.

JEANNE, femme de N^o François Barthod, notaire d'Ayme, nommé au testament de 1551.
 MARIE, épousa, contrat de mariage du 4 avril 1552 (Arch. de Giez), Claude, fils de feu Arné Girardon, bourgeois de St-Pierre-d'Albigny. Elle fut relevée, par lettres du 24 juillet 1586, de la cession qu'elle avait faite à son frère, de ses droits du chef de son père, de ses oncles, de ses sœurs et de Louise d'Avise, son aïeule paternelle. D'après une vieille note (Arch. Thuisset), elle aurait cédé tous ses droits par donation à N^o François Balthazard Poincet et François-Nicolas de Mascot; ces deux derniers auraient rétrocédé le tout à Ennemond de Villette le 12 décembre 1578 (*sic*). Marie céda plus tard tous ses biens et droits à Amédée de Chevron, baron de Villette, son parent (Tableau VIII).
 ENNEMOND, EYNYMOZ ou ENYMOND, héritier universel de D^{ne} Louise d'Avise (grand-mère de sa sœur), constitua une dot à sa sœur, 1552. Le 5 janvier 1550 (Arch. Giez), il passe quittance à sa mère D^{ne} Antoinette Portier, des laods payés pour les biens qu'il tient en fief de l'archevêque de Tarentaise. Le 29 mai 1566 (*Ibid.*), il vend des biens à Ayme. Il aurait testé le 14 avril 1577 (Notes, Arch. Giez), mort sans enfants vers 1586. En 1590, sa maison forte à Villette était déjà possédée par Amédée III, fils de Jean III de Chevron-Villette (Tableau VIII).

AMÉDÉE DE VILLETTE.
 Peut-être Amédée I (f° 14). Le 15 des kalendes de janvier 1216, il passe un accord avec les chanoines de Tarentaise (Besson, Pr. 375), à propos d'une vigne et terre avec tout le tenement d'un chosal sous le château de Chevron, que l'archevêque, arbitre entre les parties, ajoute aux biens de la chapellenie de Mercer. (Il faudrait peut-être lire Mercury).

HUMBERT DE VILLETTE, chanoine de Tarentaise (Besson, 203) en 1215. — Et encore en 1217 (msts. Tarent.)

VULLIELME DE VILLETTE, chanoine de Tarentaise, témoin avec Humbert ci-contre, aussi chanoine, à un acte du 3 des nones d'août 1217 (msts. de Tarentaise de ma biblioth.).



FRANÇOIS DE VILLETTE, Le 3 des nones d'avril 1369 (*Index raisonné*), il reconnaît des biens en faveur de l'archevêque de Tarentaise.
 JEAN DE VILLETTE, mentionné dans un acte (même sujet que celui ci-dessus 1275) du 16 des kalendes de nov. 1301 (Arch. de Giez, inventaire 1771). Selon les msts. de l'abbé Bonnefoy, un Jean de Villette, marié à D^{ne} Clémence d'Ayme, vivait en 1301, ils eurent pour fils, R^o Jean, religieux de Tamié; vivaient en 1347 (Arch. Th.).
 JEAN DE VILLETTE, damoiseau, mort av. 1334. Ces trois Jean pourraient bien ne faire qu'un seul personnage. J'indique comme possibilité qu'il pourrait être fils d'Humbert IV, inscrit au Tableau III.
 JEAN DE VILLETTE, Le 9 janvier 1308 (*Index raisonné*), il reconnaît bien ne faire qu'un seul personnage. J'indique comme possibilité qu'il pourrait être fils d'Humbert IV, inscrit au Tableau III.

HENRI DE VILLETTE, prieur d'Ugine, 29 janvier 1326 (Titres Bonnefoy).
 HUMBERT DE VILLETTE, damoiseau, témoin avec Perrod ci-contre, 19 décembre 1320.
 PERROD DE VILLETTE, damoiseau, mentionné avec ses frères, non nommés, dans une reconnaissance pour Chevron-Villette, le 24 avril 1334 (Arch. Giez). Reconnaissance en sa faveur, 1^{er} mai 1334 (*Ibid.*). Reconnaît en faveur de l'archevêque de Tarentaise, le 6 décembre 1338 (*Index raisonné*), témoin, 19 décembre 1360 (Msts. Bonnefoy), avec Humbert ci-contre (peut-être son frère) à une sentence en faveur d'Humbert de Chevron-Villette. Il teste le 3 août 1361 (Arch. Giez), fondant la chapelle de Notre-Dame dans l'église paroissiale de Villette. N^o Agnes, sa veuve, prend, le 9 août 1365 (Arch. Giez), avec Humbert ci-dessus (3), un arrangement.

GUIGONNE (Msts. Besson).
 FRANÇOISE, mariée à Richard Allon, d'Ayme (Msts. Besson).
 N^o HUMBERT DE VILLETTE, mentionné avec ses frères en l'acte 1365. Prête hommage à l'Archevêque, le 23 mars 1368 et le 22 avril 1379. D'après une vieille généalogie, il aurait épousé Anceine, fille de Jean de Gemilly. Il teste le 17 juin 1383 (dit dans une transaction de l'an 1489) (Arch. Giez). Ne peut être le même Humbert que celui ci-contre, Humbert, père d'Humbert, comme le voudraient de vieilles généalogies. Comparez les dates.

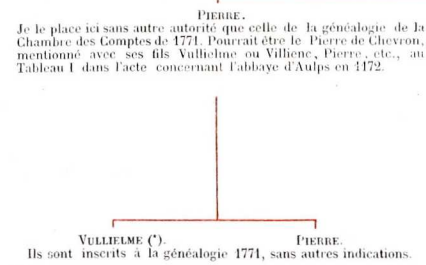
(4) Le 22 janvier 1478 (Arch. Giez), R^o Pierre Fabri, prêtre, fermier du prieuré de Villette, passe quittance audit Humbert des frais de sépulture de D^{ne} Hugonette de Poincet (*sic*), sa femme.
 (5) N^o Guillemine Pagan, de Beaufort, comme tuteur des enfants de N^o Jean l'épin, son frère, reconnaît, le 21 février 1480 (Arch. Giez), avoir reçu de N^o Humbert de Villette et de N^o Urban de Villette, son fils, 400 florins d'or. Et c'est par les mains de N^o Eustache Forrier de Tournon, au nom desdits Humbert et Urban « solventes » tamen de pecuniis dotis nobilis Peronete ipsius nobilis Houstaci sororis et dicti nobilis uxoris » (*sic*). La mention de ce mariage se rapporte-t-elle à Urban? Dans ce cas ce serait un premier mariage.

N. B. — Le manque de place me contraint à renvoyer au Tableau précédent un fragment que je ne puis faire figurer ici, à sa place naturelle.
 LOUIS, chanoine de Tarentaise, prieur de Villette et d'Alondaz, 1508, 1510, 1493 (Arch. Giez).
 AYMON, chanoine de Tarentaise, prieur de Villette, 1466, 1480, 1489, 1491, possédait une maison à Moutiers, dans le jardin de laquelle est passé un acte le 21 février 1480 (Arch. de Giez).

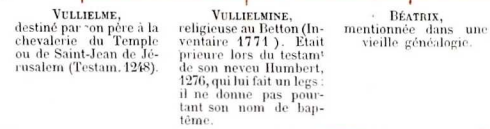
JEAN, oncles paternels de Marie ci-dessus.
 CLAUDE-AME, Morts avant 1522.
 FRANÇOISE (Gen., Arch. Giez). Elle épousa N. N. avant le 7 novembre 1504 (Arch. Giez).

LOUISE, MARGUERITE, GEORGINE, CHRISTOPHINE, héritières particulières de Louise d'Avise. Mortes sans enfants avant 1552. Elle teste le 23 juill 1551 (Arch. Giez), recommande ses funérailles à la discrétion de D^{ne} Antoinette Portier, sa mère. Legs à D^{ne} Marie, sa sœur, à Jeanne, sa sœur naturelle, et nomme héritier universel N^o Ennemond de Villette, écuyer, son frère.
 FRANÇOISE, épouse : 1^o N^o Jean Coctet d'Ayme ; 2^o Georges Acherri d'Ayme. Le 3 janvier 1525 (Giez), comme administrateur des biens de Françoise et Humberte, ses filles, il passe quittance à N^o Humbert de Villette, administrateur des biens des enfants de feu noble Jean Coctet ci-dessus.
 CLAUDINE, née de Myc Charvin, de Saint-Martin de Belleville, épouse François Dimier de Villette, quittance dotales 1557, 1558 (Giez). Morte avant le 30 juin 1558.

TABLEAU III.



(* La Chronique de Savoie, t. 165, mentionne Mornet de Chevron, capitaine-général du comté de Savoie. Mornet est une corruption de Vullielme. Au p. 163 il est appelé maréchal du comte Pierre et dit le seigneur de Chevron. — Je ne sais pas à quel Vullielme peuvent se rapporter ces indications.



N. N., moine à Tamié, suivant une généalogie extraite des titres de Tamié (Arch. de Giez).

hommes nobles, lesquelles choses doivent appartenir à Humbert III comme seigneur de Chevron. Il avait été institué héritier universel par son père, 1257. Le 2 des nones de juin 1273 (Arch. Giez), il allège à Bon Sibon, prieur de l'hospice de la Colonne de Joux (Saint-Bernard), des dîmes à prendre sur la pension à lui due annuellement de 100 setiers de beau blé, mesure de Saint-Maurice. Cet acte est passé à Ayme, dans le château, devant la maison dudit Humbert et il est dit que cette dime s'exerçait dans la paroisse de Séciz. Il est en janvier 1276, mentionnant sa feu femme Briancie (suivant plusieurs généalogies, fille de Thomas de Menthon), qu'il avait épousé par contrat de mariage du 3 des kalendes de mai 1263; (fille de Thomas de Menthon et de Prisce de Compey (Général. Menthon), qui avait fait des legs à Tamié; nommant son frère Amédée héritier universel. Ce testament (Copie Arch. Giez) est fait à Chevron, qu'il laisse, notamment, à son dit frère. D'après cette copie, l'original portait parmi plusieurs sceaux celui de Théobald de Villette, sur lequel on voyait un lion contourné et autour était écrit : « S. Theobaldi de Vileta. » Peut-être faut-il lire qu'on ne voyait plus des 3 lions que le lion contourné du chef??

JEAN DE VILLETTE.

Il est mentionné avec Humbert (IV), seigneur de Chevron ci-contre, dans une sentence du 11 février 1311 (Arch. Giez), rendue entre eux et Humbert de Montmayeur, relativement à certains bestiaux mis en gage par les officiers des Villette au préjudice de la juridiction de Montmayeur. Est peut-être le Jean ci-dessous.

JEAN, mentionné avec ses frères Humbert et Guillaume dans un accord qu'ils passent ensemble le 26 oct. 1326 (Inventaire 1771) la généalogie y annexée les fait à tort fils d'Amédée II de Chevron. Postérité inconnue. Pourrait être le chef d'une des branches collatérales.

Viège en Vallais, mort le 16 avril 1343 (Not. sur le vidomnat de Sion, mais aucun document connu ne permet de rattacher le sénéchal Guillaume aux Barogne (3, p. 15). Humbert paraît dans les documents Vallaisiens jusqu'en 1362 (6); elle mourut veuve en 1377 ou 1378. En vertu d'une sentence arbitrale du 19 août 1346, Aymon d'Ollon, damoiseau, et Jeanette, sa femme, fille de Perrod Albi, damoiseau, de Granges, cédèrent leurs droits sur le vidomnat de Sion aux mariés Humbert et Amphülsie (Ab. Gr.). — Il fut enterré à Tamié au tombeau de ses prédécesseurs (Test. de son fils 1411). Elle est dite mère de Humbert et de Pierre dans un acte de 1384 (Arch. de Giez). Il était, en 1342, châtelain d'Evian et Fétère (Arch. Th.). La date de son testament est inconnue, mais il testa certainement instituant Humbert son fils, lui substituant Pierre, son autre fils, excluant les filles de l'hoirie de ceux de Chevron (Prouvé par transaction, 9 août 1399) (Arch. Thuiset).

VOYEZ SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

I. AMÉDÉE I DE CHEVRON dit de VILLETTE (1). Témoin avec son frère Humbert à deux actes en faveur de l'évêché d'Aoste en 1191 (Chartre I, p. 979) et à la donation faite en 1197 à l'hospice du Montcenis, (Ibid., p. 981). Il devait être l'aîné puisqu'il est nommé trois fois avant son frère Humbert. Est probablement celui qui fut témoin à Sûze le 5 mars 1212 (Ibid., p. 1186) et nommé avant un Seyssel; celui qui fut caution du mariage entre Hartmann de Kilburg et Marguerite de Savoie, le 1^{er} juin 1218 (Wurstenb. Doc. 48). L'inventaire de 1771 le cite encore vivant avec son neveu Humbert en 1215 et 1218. On ne sait pas s'il a laissé des enfants. Suivant les vieilles généalogies aurait ép. Guillemine de Chevron.

II. HUMBERT II DE CHEVRON-VILLETTE, chevalier, seigneur de Giez, Chevron et Montmeillier. Dans une cession qu'il fit à l'abbaye de Tamié en 1217 (Inventaire 1771), de 43 sols forts à prendre sur les biens de Giez, il est dit fils de feu Humbert, seigr de Chevron. Il teste le 16 décembre 1248 (Ibid.), nommant sa femme Antoinette, sa femme. — Elle teste, veuve, le 19 mai 1293. D'après une généalogie extraite des titres de Tamié, il résulterait de comptes de l'an 1483 relatifs à une chapelle qu'elle avait fondée audit lieu, qu'elle s'appelait Antoinette de Serraval; d'autres ajoutent dame de Belleville. — Il était mort avant 1273. Selon Grillet, t. IV, p. 432, c'est lui qui aurait acheté le vidomnat de Rumilly; il est certain que son père y possédait déjà des biens (Voir Humbert, son frère). Dans l'acte ci-dessus, 1275, il est nommé de Villette, plus loin, ci-contre, de Chevron, plus loin seigr de Chevron.

III. HENRI, seigr de CHEVRON, etc. Son père lui légua toutes les possessions au-delà de l'Arc, en dessus et en deçà d'Amnecy. Il teste le 21 juill. 1257 (Invent. 1771), nommant D^{ne} Antoinette, sa femme. — Elle teste, veuve, le 19 mai 1293. D'après une généalogie extraite des titres de Tamié, il résulterait de comptes de l'an 1483 relatifs à une chapelle qu'elle avait fondée audit lieu, qu'elle s'appelait Antoinette de Serraval; d'autres ajoutent dame de Belleville. — Il était mort avant 1273. Selon Grillet, t. IV, p. 432, c'est lui qui aurait acheté le vidomnat de Rumilly; il est certain que son père y possédait déjà des biens (Voir Humbert, son frère). Dans l'acte ci-dessus, 1275, il est nommé de Villette, plus loin, ci-contre, de Chevron, plus loin seigr de Chevron.

IV. HUMBERT III, seigr de CHEVRON (1273). Le 3 des ides de mars 1275 (Arch. de Giez), il transige avec Humbert, fils de Vullielme de Villette, pour des servs soit pour la juridiction de la terre de Villette en Tarentaise et l'hommage de certains de leur oncle Amédée de Chevron. Il avait été institué héritier universel par son père, 1257. Le 2 des nones de juin 1273 (Arch. Giez), il allège à Bon Sibon, prieur de l'hospice de la Colonne de Joux (Saint-Bernard), des dîmes à prendre sur la pension à lui due annuellement de 100 setiers de beau blé, mesure de Saint-Maurice. Cet acte est passé à Ayme, dans le château, devant la maison dudit Humbert et il est dit que cette dime s'exerçait dans la paroisse de Séciz. Il est en janvier 1276, mentionnant sa feu femme Briancie (suivant plusieurs généalogies, fille de Thomas de Menthon), qu'il avait épousé par contrat de mariage du 3 des kalendes de mai 1263; (fille de Thomas de Menthon et de Prisce de Compey (Général. Menthon), qui avait fait des legs à Tamié; nommant son frère Amédée héritier universel. Ce testament (Copie Arch. Giez) est fait à Chevron, qu'il laisse, notamment, à son dit frère. D'après cette copie, l'original portait parmi plusieurs sceaux celui de Théobald de Villette, sur lequel on voyait un lion contourné et autour était écrit : « S. Theobaldi de Vileta. » Peut-être faut-il lire qu'on ne voyait plus des 3 lions que le lion contourné du chef??

MARGUERITE. AIGLINE (2). Leur père les dota sur ses biens de Giez, les met sous la tutelle de leur oncle Amédée de Chevron. Elles se marièrent en suivant les conseils de Théobald de Chevron, oncle du testateur, et de Pierre de Menthon, mari de la sœur du testateur. Alliances inconnues. On ne sait même pas si elles en ont contracté.

VI. HUMBERT V, chev., seigr de Chevron, Villette, Giez, Thézoz, Bonvillard, Rouagnie, etc. Il épousa Ancilésie ou Amphülsie, fille unique et héritière de Pierre, vidonne et sénéchal de Sion, vidonne de Sierre et de Pierre, vidonne et sénéchal de Chevron, oncle du testateur, et de Pierre de Menthon, mari de la sœur du testateur. Alliances inconnues. On ne sait même pas si elles en ont contracté.

HUMBERT I DE CHEVRON dit de VILLETTE (1). Cette filiation n'est pas prouvée par titres. A tant faire que suivre des conjectures, j'en propose une pour l'ascendance d'Humbert I. Une charte de 1189 (Monon, *Inv. patr. Chartreum* 351) mentionne parmi les témoins « Gotofredus Theobaldus de Villeta, et eius filius Humbertus. » La lecture de cette charte, transcrite d'après une copie de 1726, est des plus vicieuses : ainsi, *Pontinus de Confeto*, pour *Pontius de Confeto*; *Chablasii de Mostello*, pour *Chabertus de Mostello*, etc. On peut donc supposer, d'après le fait très insolite de deux noms de baptême, qu'il faudrait lire : « Gotofredus, Theobaldus de Villeta et eius filius Humbertus; » ce qui donnerait deux ou trois degrés : Godefroy frère ou père de Thibaud ou Théobald, Théobald, père d'Humbert, qui serait Humbert I, fils, selon la généalogie 1771, d'un Thibaud. Je donne cette conjecture pour ce qu'elle peut valoir — Il est mentionné avec son frère Amédée (Voir ci-contre). De vieilles généalogies le marient à Briancie ou Béatrix de Giez : sans preuves. Il est positivement père d'Humbert. Il était mort probablement assez longtemps avant 1217. Selon d'autres vieilles généalogies, il aurait épousé Julienne de Chevron, sœur de Guillemine, qui aurait épousé Amédée I. C'est par ces deux mariages que les deux races se seraient fusionnées.

(1) Il est encore nommé parmi les barons de Savoie énumérés par Thomas, C^o de Savoie, dans la confirmation des privilèges de l'église de Maurienne en 1195. Caution pour le C^o de Savoie, 30 novembre 1198, on son traité avec l'abbé de Saint-Hubert (Inventaire 1771). Amédée I et son neveu Humbert II donnent, le 29 mai 1208 (Ibid.) les dîmes de Montvalesan à l'hospice du Grand-Saint-Bernard, en vertu d'un acte passé au château de Chevron.

HUMBERT, évêque d'Aoste, 1263, 1277. Son père lui avait légué ses biens depuis l'Arc en bas, les biens de Rumilly, de la Maurienne, et les dîmes de Séciz et de Cour. Est probablement celui qui était chanoine de Tarentaise en 1213 (Besson, Pr. 203, 1215 et 1217 (Msts. de ma bibl.). Le 18 des kalendes de décembre 1263 (Arch. de Giez), il donne à l'hospice de St-Bernard la dime que lui, son père, et prédécesseurs possédaient à Séciz. Il promet de faire ratifier cette donation par Antoinette sa mère, et Humbert de Chevron, son neveu. Il mourut vers la fin de 1277.

RICHARD, destiné par son père à l'église de Saint-Michel, moine 1255, prieur de Chamoni 1255 (Titres Bonnefoy), 1257, 1264, 1296 (Regeste Genev.), abbé de Saint-Michel-de-la-Cluse, 1296 (Titres Bonnefoy). Était aussi prieur de Mègeve lors du testament de son neveu Humbert, en 1276, qui le nomme un de ses exécuteurs testamentaires. Son successeur au prieuré de Chamoni, fut Guillaume de Villette (Voir Tableau II).

N. N., femme de Pierre de Menthon, nommé par Humbert III, son beau-frère, conseil de Marguerite et Aigline ci-dessous.

(2) Le 5 des ides de mai 1311, il allège un terrain pour la construction d'un moulin sur son ruisseau de Giez (Arch. de Giez).
(3) En 1314, une Eglise de Chevron-Villette était abbesse du Beton (note autographe, du marq Costa (Arch. Thuiset).

V. HUMBERT IV, seigneur de Chevron, Giez et Villette, etc., chevalier, héritier universel de son père. Il reçoit en 1300 et 1302 (Arch. Giez) des reconnaissances d'hommes de Montvalesan et Villard sur Ayme : le 10 des kalendes de juillet 1304 (Ibid.), pour biens mouvants de son château de Chevron. En octobre 1304 (Ibid.), il achète un moulin à Mercur. Le 4 décembre 1311 (Ibid.), il reçoit l'hommage noble de Jean de Bertrand, chevalier, sauf la fidélité due au comte de Savoie. Il était mort avant le 8 août 1314 (Ibid.) (3). Plusieurs vieilles généalogies, sans remarquer l'immense lacune que laisserait l'absence d'un degré en cette généalogie, font d'Humbert IV un seul personnage avec Humbert V. Selon Grillet (t. III, 432, t. II, 211), il céda, par contrat du 6 mars 1306, au comte de Savoie, la souveraineté immédiate de Chevron, qui relevait auparavant de l'Empire. Ses descendants en obtinrent l'inféodation et le duc de Savoie leur paya 2,000 écus d'or, comme il résulterait d'un acte du 22 septembre 1522. Il épousa D^{ne} Philippine, Pierre (Tableau suivant), dans son testament de 1411, la nomme son aïeule paternelle, et mentionne les legs qu'elle avait faits à la chapelle de Mercur.

MÉRANDE épousa Thomas III, seigneur de Menthon, par contrat du 6 des ides de janvier 1320 (mss. Besson).

ANTOINETTE épousa Jean de Bertrand, chev., seigneur de la Pérouse, le 4 janvier 1306 (Gén. Bertr.).

GUILLAUME, chanoine de Besançon : figure avec son frère, 1342 (Arch. Thuiset) et Jean, parmi les fidèles du contrat de mariage de Théobald de Villette en 1342 (Tableau X). Pierre, son neveu (testament 1411), tabl. IV, mentionne un legs par lui fait à leur chapelle de Mercur.

(4) La généalogie 1771 ajoute que ce Pierre de Barogne était le dernier comte de Toggenburg. Cette dernière qualification ne peut être exacte, puisque Pétermann de Barogne dernier du nom, qui mourut le 31 juillet 1479, vendit Toggenburg à l'abbaye de Saint-Gall en 1468 (Boccard, *Hist. du Vallais*, 406).

(5) Je ne veux pas certainement m'inscrire contre une affirmation du savant historien, M. l'abbé Gremaud. Mais ne pourrait-on pas admettre, au moins comme conjecture, que la descendance du sénéchal Guillaume N. N. ait pris le nom d'Élieve de Barogne, probablement dernière d'une branche, puisqu'elle apporta dans la famille les droits importants du vidomnat de Sion? Cette hypothèse, moralement très acceptable, concilierait nos auteurs.

(6) Il est probable que son fils Humbert prêta hommage pour le château de Chevron, le 8 février 1364 (Arch. Thuiset), cette date pourrait se rapporter à ce degré. Pourtant la même charte contient, à la date du 16 septembre 1377 (Ibid.), dénombrément dudit fief, château avec m. m. emp. et jurid. omnim. Il faudrait donc conclure qu'Humbert V était mort avant le 8 février 1364 (il l'était certainement avant 1367) et que son fils Humbert VI lui avait déjà succédé — Il reconnut, en 1377, le château, domaine et jurid. omnim. en faveur du comte de Savoie. Il est remarquable qu'il excepte ce qu'il tient audit lieu en franc alleu et ce qu'il tient d'autres seigneurs que le comte de Savoie.

MARGUERITE.
1^e femme de Jean des Clefs, chevalier; veuve avant 1360;
2^e deuxième femme d'Humbert de Savoie (fils bâtarde du C^{te} Aymon), seigneur d'Arvillard, Humbert de Savoie, son beau-fils, reconnu, le 22 mars 1385 (Arch. Morand), avoir reçu d'elle huit grands hanaps d'argent ornés, aux armes de Savoie et d'Arvillard. Elle transige, le 9 août 1389 (Arch. Thuiset), avec son frère Pierre (Voir note suivante). Son contrat dotal était antérieur au 16 septembre 1367 (1). (Dit dans une sentence arbitrale du 9 août 1389, Arch. Thuiset). A rectifier ce qu'en dit Guichenon, t. III, p. 272. Voir SAVOY-ARVILLARD et LES CLEFS.

CATHERINE.
suivant une généalogie ancienne de mes archives, aurait épousé Guillaume de Monthel vers 1350.

VII. HUMBERT VI, chevalier, seigneur de Chevron, Pontverre, etc. En 1378 (notes de M. l'Ab. Gremaud) il était vidomme de Sion avec son frère Pierre. Reconnaisances en sa faveur pour Chevron, 1367 et 1374 (Arch. Giez). Le 25 septembre 1367 (Inventaire 1771), il transige avec son frère Pierre pour modifier (ainsi s'exprime l'Inventaire officiel; mais ils ne firent que confirmer les volontés de leur père, exprimées dans son testament; prouvé par la transaction du 9 août 1389, Arch. Thuiset) les dispositions testamentaires d'Humbert, leur père. Le 20 octobre 1384 (Arch. Giez), il vend à son frère Pierre, vidomme de Sion, des fiefs et rentes, avec juridiction omnium, rière Rouagne et le mandement de Faverges qui furent jadis de ceux de Pontverre et de N^o Ancelesie, leur femme mère (2). Il paraît avoir épousé Catherine de Seyssel. Il mourut avant le 13 février 1389 (époque où son frère Pierre lui avait succédé) *ab intestat* (3). Un procès intenté par le fisc deux siècles plus tard, voulut établir que cet Humbert fit, le 2 mai 1322, donation du château et seigneurie de Chevron au comte de Savoie. L'acte est plus que douteux; la date est certainement fautive. Voyez la note 3 et CHEVRON aux Fiefs.

ROLET.
VOYEZ LEUR DESCENDANCE AU TABLEAU V.

VIII. PIERRE II, chevalier, seigneur de Chevron, héritier universel de son père. Était vicilli du Chablais en 1388 et châtelain de Conthey en 1410 (abbé Gremaud). Eut, après la mort de son père, le château et mandement de Chevron, Giez, Rouagne, toutes les terres du mandement de Faverges avec juridiction, fiefs, hommages, etc., et aussi les biens de la paroisse de *Scynay*, qui furent de feu Antoine *Albi*, damoiseau. Le Conseil de Savoie, par sentence du 27 octobre 1418 (Arch. Saint-Jorioz), ordonna qu'investiture lui fut donnée de ce que dessus en conformité du testament de son père. Il épousa Constance, fille de Jean de Fieschi, comte de Lavagne, et de Catherine de la Chambre (Guich., *Bresse et Bugey*, p. 202). Elle, dame d'Ugine, fut, le 16 octobre 1423 (Arch. de Giez), donation à son fils Urbain de tous ses droits dans les mandements d'Ugine et de Chevron, sauf l'usufruit qu'elle se réserve sa vie durant. Lui, teste le 30 juillet 1428 (Arch. Thuiset). Il veut être enterré dans l'abbaye de Tamié (Stamede), au tombeau de ses prédécesseurs. Son luminaire comprendra : « quatre gros cerces » pondérans simul tria quintalia cere et ducentum faces pondérans quamlibet tres libras cere. Item vult quod si forte banpernie armorum, « de Chevrone existentes in Ecclesia dicte alioquin essent lacrate seu destructe, quod ipso casu ipsi possiderent adus. Item universis dicti testatoris... restaurare aut renovare faciat ante diem dicte sepulture ad hoc quod de ipsis armis et albergo Chevrone facilius habeatur memoria. » L'archevêque de Tarentaise, les évêques de Genève et de Maurienne, les abbés de Tamié et d'Hautecombe, avec tous les prêtres, prieurs et religieux, existant depuis le mont du Chat au mont Saint-Bernard, seront convoqués à ses funérailles. Il nomme héritier universel son fils Urbain, substitue Rolet, frère du testateur, puis Pétremand, neveu du testateur, puis les males de Catherine, sa fille, puis Nicol, seigneur de la Sarraz, au pays de Vaud, puis Guignes de Monthel, seigneur d'Entremont, puis Henri, chev^e, seigneur de Monthon. Le 16 juin 1426 (Arch. de Giez), il transige avec l'abbé de Saint-Bernard, à propos de la dime de la paroisse de Suez, jadis donnée audit hospice par Humbert de Villette, évêque d'Aoste, le 16 des kalendes de décembre 1263.

BARTHELEMY.
fils naturel légitime le 16 juin 1439 (Arch. St-Jorioz). Selon la date de cet acte, il serait fils d'un Humbert Hachete des biens à Ugine le 10 février 1454 (Arch. de Giez). Paraît être mort sans postérité.

JEANNETTE (?)
Un acte aux archives de Cour, du 10 fév. 1421, cite un Thomas de Verbos, damoiseau, qui, comme mari de D^{ne} Jeannette, fille de Pierre de Villette, reçoit investiture de biens féodaux, notamment à Thônes?

CATHERINE
épousa, contrat dotal du 20 sept. 1423 (Arch. de Giez), Guillaume de Rogemont, seigneur dudit lieu, Jean, leur fils, passe, le 13 mai 1460 (*Ibid.*), quittance à R^d Urbain, George et Pétremand de Villette, d'un legs fait par feu Pierre de Chevron à sa fille Catherine, mère dudit Jean.

IX. URBAIN I, seigneur de Chevron et de Villette, chevalier, héritier universel de son père, donateur de sa mère, 1423; il épousa Catherine, fille de Boniface de Challant, le 2 août 1422. Par acte du 14 décembre 1459 (Arch. de Giez), du consentement de son mari, elle fait donation à Marguerite, fille d'Amédée de Challant (femme d'André ci-dessous), de 1,000 florins à prendre sur sa dot. Acte passé à Mercury, dans la maison-forte du seigneur de Chevron. Le 20 octobre 1440 (Inventaire 1771), il est investi du château et mandement d'Ugine, fief et village de Giez, avec omnimode juridiction, provenant de la succession de Constance Fieschi, sa mère. Le 11 juin 1439 (Pr. Malte, 195), le duc de Savoie lui inféode la terre de Villette que les Villette tenaient auparavant en franc alleu, augmentant le droit de juridiction que les Villette possédaient audit lieu. La transaction 1531 dit qu'il avait fait donation au duc Louis d'une partie du château et mandement et juridiction de Chevron (4). Il teste le 18 mai 1432 (5) (Arch. de Giez), instituant, à défaut de ses enfants à naître, Pétremand de Chevron-Villette, son cousin, vidomme de Sion. Il laissa une fille naturelle, Françoise, qui, en 1482, était mariée à N^o Jean Bachollet (6).

(1) Jeannette, fille de Pierre de Villette, épousa, contrat de mariage du 17 septembre 1404 (Arch. Thuiset), Bon de Corvens, dit du Vernay. Esc-cue la même?

ANNE DE VILLETTE, femme d'Humbert de Montmayeur, 1450 (Notes, Arch. Thuiset).

Françoise (second lit), épousa, avant 1474, Christophe de la Place, seigneur de Vespine en Vallais (probablement le père ou l'oncle de R^o Philippe de la Place qui, en 1528 (Codic. de François de Chevron, vidomme de Sion), était évêque de Sion.

PIERRE DE CHEVRON, vidomme et sénéchal de Sion. VOYEZ SA DESCENDANCE AU TABLEAU VI. IL CONTIENNA LA LIGNÉE DES VIDOMNES DE SION.

(3) La transaction 1389 (notamment) prouve qu'il est mort *ab intestat*. Pourtant Pierre son frère, dans son testament, 1411, ordonne le paiement des legs faits par Humbert, pour la fondation d'une chapelle chez les Prêcheurs de Montmelian. Guichenon dit que Marguerite femme d'Humbert de Savoie, transige, en 1389, avec ses frères Humbert et Pierre. Humbert n'y est pas nommé par l'excelente raison qu'il était mort avant 1391. J'insiste sur cette date. Voir Chevron, aux Fiefs.

(4) Cet acte existe, daté du 20 juin 1441 (Fragm. d'infod., Arch. Thuiset). La donation était subordonnée à la mort du donateur sans enfants mâles. Le duc devait le nommer son chambellan et chevalier de son ordre, conditions qui ne furent point remplies. D'ailleurs Chevron forma la base de l'édification antérieure, et Urbain I n'en pouvait disposer. On trouvera de curieux détails sur cette transmission de seigneurie, aux Fiefs, verbo Chevron.

CLAUDE, fils naturel, mentionné par son père dans son testam. de 1482. Paraît être mort sans descendance.

François, coseigneur de Giez, pupille de sa mère, 1488; puis prieur d'Albondaz, abbé de Notre-Dame de Cavour, grand aumônier du duc Charles, prieur de Saint-Urs, au duché d'Aoste, par bulles du 20 janv. 1510 (Arch. de Giez). Urbain, son frère, dans son testament de 1525, le nomme tuteur de ses enfants.

TABLEAU IV.

PIERRE I, chevalier, vidomme et sénéchal de Sion en Vallais, puis, après la mort de son frère, seigneur de Chevron (1391 au plus tard)
VOYEZ SON ASCENDANCE AU TABLEAU PRÉCÉDENT
Il reçoit, le 1^{er} mai 1391 (Arch. de Giez), l'hommage noble de Pierre Bret, damoiseau, et le 23 oct. 1414 (Arch. Thuis.), celui de N^o Hugues Rolland, de Villette, à cause du château de Chevron. Il teste le 23 oct. 1411 (*Ibid.*). Veut être enterré à Tamié, au tombeau de ses prédécesseurs et de son père. Laisse le vidomnat et sénéchalie de Sion à Pétremand, son petit-fils (Jean, père de ce dernier, étant mort avant cette date), et nommé cohéritier universel avec les autres fils du testateur. Ce testament est fait à Conthey. — Encore mineur, il fut fiancé à Catherine, fille mineure de Pierre de la Tour, seigneur de Châtillon, par contrat du 21 avril 1343. Mais le mariage ne paraît pas avoir eu lieu. Il épousa, en 1391, Catherine, fille de Jean Esperlin (Notes de M. l'abbé Gremaud), que nos titres savoysards appellent d'Asperling. Selon Guich. (t. III, p. 275), il aurait épousé Catherine de la Chambre. Selon le *Pourpris historique*, la mère de Rolet s'appelait Constance. Ces indications paraissent inexactes. Il prit hommage à l'évêque de Sion les 19 novembre 1379 et 31 août 1384 (Ab. Gr.). Mort avant 1418. Dans la vente que lui fit son frère Humbert, le 20 octobre 1384, ce dernier est appelé *Humbertus de Villeta dominus Chevroneis*, et l'acheteur *Petrus de Chivronie vicdompnus*, etc.

PHILIPPINE.
Le 6 février 1388 (Arch. Thuiset), étant veuve d'Aymon d'Oron, seigneur de Bossoson, au pays de Vaud, elle passe quitte à Pierre, seigneur de Chevron, son frère, de tous ses droits sur les hoirs de Humbert et d'Ancelesie, leurs père et mère communs. Est encore mentionnée dans une sentence rendue par le Comte de Savoie le 9 août 1389 (Arch. Thuiset), déjà mentionnée à l'article de sa sœur Marguerite.

JEAN II.
Le *Pourpris historique*, qui le dit fils d'une Constance, dit qu'il était seigneur d'Ally (Aigle) et vidomme de Sion, ce qui n'est pas possible, puisque Jean était mort avant son père. La généalogie 1771 lui donne pour femme Louise de Salleneuve, ce qui est, selon toute apparence, une confusion avec l'alliance contractée par Rolet de Chevron-Villette au Tableau suivant. Il épousa Péronnette, fille de Perrod de la Bastie, de Sierre en Vallais, laquelle vivait encore en 1410 (notes communiquées par M. l'abbé Gremaud). Tous les enfants sont mentionnés dans le testament de Pierre, son père, 1411, fait après la mort dudit Jean.

ANCIÉLÉSIE, héritière particulière de son père, 1411, mariée à Jean, fils de Simon de Compey, seigneur de Thoirrens, et de Nicolette de Viry (en 1465?).

(1) A proprement parler, l'acte dotal du 16 septembre 1367 que j'ai dans mes archives, est une constitution de fidéjusseurs par Humbert de Savoie et une augmentation faite par Humbert V de la dot jadis constituée à Marguerite, sa fille, qui est presque toujours appelée Margot de Chevron. L'acte de 1399, dont Guichenon fait un contrat dotal, est une sentence arbitrale-transaction à propos des droits de Margot, également dans mes archives.

(2) En sa qualité de seigneur de Chevron, il affranchit Marguerite et Agnès, filles de Guillaume Lombard d'ite de Jean de Villette, moyennant un servis annuel invariable, saufs cinq cas : 1^o pègrinations de ultra mare, milite, filiarum et sororum maritandarum, magni gravaminis, ignis et carceris. Et c'est à cause des choses féodales que Marguerite et Agnès, femme de Jacques Coqui, tiennent dudit seigneur, 22 octobre 1377 (Arch. de Giez).

PÉTERMAND, vidomme et sénéchal de Sion. Songrand-père (1411) lui légua tous ses fiefs quelconques au mandement d'Aigle, le vidomnat et sénéchalie de Sion, avec le château de Rarogne et tous biens quelconques, offices et dignités, dit l'évêché de Sion. Plus, les biens du mandement de Faverges, la maison-forte de Satmay, qui fut d'Antoine Ally, damoiseau, de Seytinaz (sic), hommes, hommages, etc., dans ladite paroisse de Seytinaz (Seytinaz?). Il est chargé de faire dire des messes dans la chapelle de Saint-Antoine, fondée par les vidomnes dans l'église de Notre-Dame de Sion. Son oncle, Pierre, dans son testament de 1428, le substitue à Rolet, autre oncle de Pétremand. Vidomme et sénéchal des 1422, prête hommage à l'évêque de Sion le 18 juillet 1464 (abbé Gremaud). Dans une reconnaissance du 23 novembre 1469 (Inventaire 1771), il est dit fils de Jean, qui était fils de Pierre, qui était fils d'Humbert, seigneur d'Allinges, fils de Rodolphe, seigneur de Condrée, dont il n'est point d'enfant. Il teste le 26 juillet 1473 (Inventaire 1771), nommant héritiers par parts égales, Pierre et André, ses fils. Il codicille le 1^{er} février 1476 (*Ibid.*); vivait encore le 8 juillet 1475 (Arch. de Giez), et mourut avant 1477. Je ne sais à quel titre il figure comme copropriétaire de la seigneurie de Chamonix, vendue le 16 août 1456 (Titres de M. Bonneyoff). On trouve aussi l'indication d'un testament qu'il aurait fait le 7 juin 1482, mais c'est par erreur, cela se rapporte à son fils.

BÉATRIX, mentionnées toutes trois au testament de leur grand-père Pierre (1411), A Barthélémy de Monthey, 1424 (abbé Gremaud).

MARGUERITE, A Antoine de Saint-Martin, mayor de Chamossion, mariée avant 1411.

ISABELLE, fiancée à Christophe, fils de N^o Arnold de Sillmon, le 22 juin 1427 (abbé Gremaud).

X. ANDRÉ, seigneur de Villette et de Giez, fils aîné du premier lit (à tort du second, selon le *Pourpris*). Il épousa, par contrat dotal du 17 novembre 1466 (Inventaire 1771), Marguerite, fille d'Amédée de Challant. Investi de Giez le 20 février 1447 (Arch. de Giez). Il teste le 7 juin 1482 (Inventaire 1771), nommant héritiers ses fils Urbain et François par parts égales, leur substituant Pierre, frère du testateur. Il mourut avant 1488. Sa veuve, comme tutrice de ses enfants, constitua, le 3 avril 1488 (Arch. de Giez), des mandataires pour récupérer de Sibuet de Virieu, seigneur de Chevron-Villette et mère du susnommé André, lequel restant est dû par ledit Sibuet audit N^o André et à Pierre, son frère, héritiers de ladite Isabelle, leur mère. Elle se remaria avec Bernard, B^o de Menthon. Dans un acte valaisan, de l'an 1464 (Arch. Thuiset), il est nommé avec Pierre de Monthey et appelé simplement N^o André de Chevron.

LOUISE (second lit?) épousa, avant 1473, Gaspard d'Austrin (?), en Vallais.

XI. URBAIN II, seigneur de Villette et Giez, puis B^o de Chevron, seigneur de Châtel-Argent, Pontverre, etc., héritier universel de Claude, B^o de Chevron, son cousin (Tableau V). Il épousa : 1^o Philiberte, fille de Louis de Villette, seigneur de la Couz (Guich.); 2^o Jeanne de Fresnoy de Chuit. Il teste : 1^o le 5 avril 1511 (Arch. de Giez); 2^o le 13 juin 1525 (Arch. de Thuiset). Mort avant 1526. Le 8 décembre 1487 (Arch. de Giez), avec son frère François, il avait passé reconnaissance en faveur du duc de Savoie et reçu investiture des fiefs qu'ils tenaient comme héritiers d'André, leur feu père. Avec le même il avait vendu à N^o Péterquin de Crosso le château et seigneurie de l'Orme, dont ce dernier leur accorde, le 17 mars 1524 (Arch. de Giez), droit de rachat pendant quatre ans. Jeanne, sa veuve, fonde, par acte du 5 mai 1546 (Arch. Thuiset), une chapelle dans l'église de Saint-Barthélemy de Giez (sous le vocable de Notre-Dame de Pitié et de sainte Barbe), avec la permission du chapelain de l'église collégiale de Notre-Dame de la Lée d'Anney, dont l'église de Giez était un membre. VOYEZ SA DESCENDANCE AU TABLEAU VII.

ANNE, à Urbain de Montmayeur. Quittance de sa dot du 4 janvier 1497 (Arch. de G.) en faveur de ses frères.

JEANNE, mentionnée au testament de son père en 1482, morte avant 1488.

(5) Mais c'était une note informelle, incomplète et privée de toute forme légale. Il n'en fut tenu aucun compte dans la transaction passée le 30 janvier 1468 (Arch. Thuiset), entre Georges et Urbain (In. Tabl. V) et Pétremand ci-dessus. L'hoirie d'Urbain I fut partagée également entre les deux branches. (6) Il laissa aussi quatre fils naturels. Dans la transaction 1468, les deux parties se chargent chacune de deux de ces fils pour les élever, les nourrir, etc.

JEANNETTE DE VILLETTE, femme d'Hugues de Grammont, veuve en 1336 (Notes, Arch. Thuiset).

(1) Seigneurie qu'il aurait achetée avec son frère Urbain, d'après la transaction de 1531.

nettes, fille de Jacques de Mouxy, chev^e, de vignes, entre Aiso et Bonneville, par acte passé *apud Marva*, dans la maison desdits Rolet de Chevron et Bonne de Savoie; 2^e Louise, fille de Guy, seig^r de Sallenove, Il teste le 13 mars 1444 (Arch. de Giez et de Thuiset), avec leur juridiction haute, moyenne et basse. Il prêtera hommage noble à son frère, héritier universel du testateur. Premier substitué au testament de Pierre, seig^r de Chevron, son frère. C'est notamment en vertu de cet acte qu'après la mort d'Urbain, fils dudit Pierre (degré IX, f^o 46), que Georges ci-dessous devint seig^r de Chevron. Il épousa: 1^o le 15 mars 1405 (Guich. t. III, f^o 375), Bonne, fille d'Humbert II de Savoie, seig^r d'Arvillard et des Molettes, et de Marguerite de Mouxy. Le 23 janv. 1411 (Arch. Thuiset), elle ratifie un albergement fait par son mari (de concert avec Hugonin, seig^r de Lucinge, comme mari de Jean-

VIII. ROLET OU RODOLPHE DE CHEVRON-VILLETTE.

VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV PRÉCÉDENT, FILS DE PIERRE. Son père lui légua les châteaux de Bonvillard et de Thénézol (il avait une chapelle dans chacun), avec leur juridiction haute, moyenne et basse. Il prêtera hommage noble à son frère, héritier universel du testateur. Premier substitué au testament de Pierre, seig^r de Chevron, son frère. C'est notamment en vertu de cet acte qu'après la mort d'Urbain, fils dudit Pierre (degré IX, f^o 46), que Georges ci-dessous devint seig^r de Chevron. Il épousa: 1^o le 15 mars 1405 (Guich. t. III, f^o 375), Bonne, fille d'Humbert II de Savoie, seig^r d'Arvillard et des Molettes, et de Marguerite de Mouxy. Le 23 janv. 1411 (Arch. Thuiset), elle ratifie un albergement fait par son mari (de concert avec Hugonin, seig^r de Lucinge, comme mari de Jean-

CATHERINE, épouse Jean de Savoie, seig^r d'Arvillard, dernier du nom. De ce mariage ne vint qu'une fille, Françoise de Savoie, qui épousa François de Chevron-Villette ci-dessous.

MARGUERITE, a Guillaume de Montfalcon, d'où vint Amédée de Montfalcon, évêque de Lausanne, etc.

GUIGUES, seig^r de Thénézol, etc., cohéritier universel. Vivait encore en 1454. Il doit être mort avant la transaction de 1468, sans postérité certainement.

IX. GEORGES, seig^r de Bonvillard, Bonvillaret, Mercury (1), etc. (puis seigneur de Chevron), cohéritier universel de son père. Le 13 janvier 1454, avec son frère Guigues (Arch. de Giez), ils font une donation à leur frère Urbain destiné à l'Église, auquel, d'après le testament de leur père, ils devaient certaine somme jusqu'au moment où il serait bénéficiaire. Le 30 janvier 1468 (*Ibid.*), il transige avec Pétremand de Chevron, son cousin (f^o 17), à l'effet de partager les biens à eux advenus par la mort de Pierre de Chevron, seig^r dudit lieu (et d'Urbain, son fils), portés au Tableau précédent. Ils formèrent deux lots: Chevron advint à Georges et à son frère Humbert; Villette et Giez restèrent à Pétremand. Mais comme ces

deux seigneuries ne formaient pas un lot suffisant, Georges assigna à Pétremand des revenus annuels sur la terre de Chevron, appartenant jadis à Rolet ci-dessus, qui, par son testament de 1444, les avait laissés à son fils Guigues. Il est surprenant, pour une date relativement aussi récente, que l'alliance de Georges soit restée inconnue: les généalogistes lui donnent pour femme Marguerite de Rivoire. Comme preuve de cette assertion, je ne trouve que la transaction du 14 sept. 1531 (citée à Marguerite de Rivoire comme son aïeule maternelle. Marguerite de Rivoire, mère de Jeanne de Seyssel ci-dessous, était bien aïeule maternelle de Marguerite de Chevron-Villette, mais en tant que femme de Geoffroy de Seyssel (2).

X. FRANÇOIS, premier Baron de Chevron, seig^r de Bonvillard, Arvillard, les Molettes, l'Orme, Thénézol, etc., Chev^e, conseiller et chambellan du duc de Savoie (1504), et du roi de France, gouverneur de la Bretagne, grand écuyer de Savoie; 18 janvier 1514 (Arch. Morand); par lettres patentes du 24 avril 1487

9 février 1507, capitaine de Chambéry; 15 avril 1511, gouverneur de Mondovì, 18 janvier 1514 (Arch. Morand); par lettres patentes du 24 avril 1487 investiture le 17 juillet 1482, le 8 février 1486 et le 1^{er} février 1497 (*Sommaire des fiefs*), 2^e Jeanne, fille de Geoffroy de Seyssel, seig^r de St-Cassin et de la Serraz, et de Marguerite de Rivoire. Selon Guichenon, t. III, f^o 275, François épousa aussi Françoise Aleman, fille de Jean, chevalier, seig^r d'Uriage, et de Catherine de Savoie, fille d'Humbert II de Savoie, seig^r d'Arvillard; cette Catherine était belle-sœur de Rolet de Chevron-Villette (qui avait épousé Bonne de Savoie, voir ci-dessus), et en outre propre sœur du père et tante de Françoise de Savoie, dame d'Arvillard, déjà mentionnée ci-dessus, laquelle, outre les parents déjà inscrites plus haut, était donc encore cousine germaine de son mari. Je n'ai pas vu d'autres indications concernant cette alliance, sauf l'autorité de Guichenon, auquel j'en laisse toute responsabilité. François testa le 3 juillet 1515 (Arch. Thuiset). Voir l'analyse, note 3, f^o 19, et mourut avant le 29 mars 1516 (*Ibid.*).

N. N., fils naturel, né de N^e Marguerite de Alexandro, des M^{es} de Cève. Son père lui légua une pension, etc., et veut que sa mère soit traitée convenablement comme une demoiselle, comme les parents de la femme de son héritier universel. Probablement le N^e Jacques est celui auquel Jean Amable, dans son testament de 1522, confirme le legs à lui fait par le feu père du testateur. — Voir ci-contre, au f^o 19, le renvoi probable.

prières chaque jour, pour le repos de l'âme du testateur et de ses prédécesseurs. Légua à sa femme les châteaux et seigneuries d'Arvillard et des Molettes avec tous biens quelconques en dépendant, en toute propriété; nomme héritier universel Claude de Chevron, son frère, et les siens mâles. A leur défaut, il s'en rapporte aux substitutions faites au testament de François, B^{es} de Chevron, son père. Il codicille le 7 suivant, maintenant en entier son testament et confirmant les legs faits à sa femme quand même elle se remarierait. Le 31 mars 1527 (*Sommaire des fiefs*), étant déjà remariée à Jean, C^e de Gruyères, elle passe reconnaissance pour Arvillard et les Molettes qu'elle tenait encore lors de la transaction de 1531, outre les seigneuries de Thénézol, Bonvillard, de l'Orme et une partie de Chevron, etc., pour ses reprises dotales (Voir MONTEYNARD).

JEANNE. Son père lui légua 200 florins.

CLAUDE, Est probablement le N^e Claude de Chevron, dit de Thénézol, qui fut témoin à un contrat de Jan 1588 et au testament de Michel de Chevron-Villette, 1574 (Arch. Thuiset).

JEAN (un ou deux ?), ANTOINE. Leur père leur légua à chacun leur entretien et cinquante écus d'or.

Renvoi probable du degré XI, folio 18.

N^e JACQUES DE CHEVRON, de Thénézol, mort avant 1531, avait épousé D^{ne} Louise de Setenay. Est probablement le fils naturel de François, premier baron de Chevron, nommé Jacques au testament de Jean-Annable, 1522.

N^e GASPARD, Avec leur mère, ils vendent, le 9^e août 1531 (Arch. Thuiset), à N^e André Ouvrier, d'Ugine, la 4^e partie d'un moulin sous Ugine; albergement passé à Thénézol, près de la maison-forte dudit lieu.

(2) Dans la transaction du 2 mai 1666 (Arch. Thuiset) entre Charles-François de Valpergues, B^e de Chevron [Voir f^o 23], et François de Chevron, B^e de Villette [degré XV, f^o 25] sont cités aussi les détracteurs à faire des dots de Marguerite de la Rivoire, femme de George de Chevron, etc., etc. En admettant donc cette Marguerite, je n'ai pu déterminer si c'est une la Rivoire, une Rivoiro ou une Rovorcé, trois noms qui, traduits du latin, prêtent à une grande confusion.

TABLEAU V.

HUMBERT VII DE CHEVRON-VILLETTE, chev^e. VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV PRÉCÉDENT, FILS DE PIERRE. Son père lui légua les terres de Tarentaise, depuis Cevins, en dessus, et d'Ugine, avec juridiction basse: la haute juridiction, hommages nobles, etc., étant réservés à l'héritier universel du testateur. — Il fut chevalier, seig^r de Villette et seig^r de Fesson, du chef de sa première femme Hugonette, fille de N^e Antoine Bovet, dame dudit lieu. Il épousa 2^e, contrat dotal du 12 décembre 1411, quittance dotale du 20 suivant (Arch. Thuiset), Catherine, fille d'Antoine de Seyssel, seig^r d'Aix. Il transige en 1418 (Arch. Savoiron) avec l^{re} Rodolphe Bovet, évêque de Belley. Il reçoit, le 10 mars 1423 (Arch. de Giez), reconnaissance pour les biens féodaux qu'il tient à Fesson comme administrateur des biens de ses deux filles conçues de N^e Hugonette, sa feue femme: une partie de ces biens reconnus jadis en faveur d'Antoine de Conflens, seig^r de Fesson. Il avait testé en faveur du duc de Savoie; pourtant dans le testament de son frère Pierre (1428), celui-ci paraît en avoir hérité, puisqu'il s'occupe des legs et des dettes de son feu frère Humbert.

URBAIN, légataire au testament de son père, était alors aux écoles. Chanoine-trésorier et sacristain de la collégiale d'Aiguebelle, 1454 (Arch. la Placé). Protonot apostolique, abbé commendataire de Tamié, dès 1476 (Arch. Savoiron), l'était encore le 5 juin 1479 (Arch. Thuiset), jour où il signa, en cette qualité, un acte dans sa maison-forte de Plancherine. Conseiller d'Amédée IX, duc de Savoie. Ambassadeur auprès des seigneurs de Berne et de Fribourg. — élu évêque de Genève, le 19 juillet 1482, par le Chapitre de la cathédrale dont il était chanoine. Le pape ayant annulé cette élection, l'élu du Chapitre ne siégea pas. — Il fut pourvu, le 29 mai 1483, de l'archevêché de Tarentaise, et ne vivait plus le 16 mars 1484. Par patentes du 5 décembre 1478 (Arch. Thuiset), il fut nommé ambassadeur et mandataire du duc Philibert, auprès des magnifiques seigneurs de Berne.

BONNE, PERNETTE, légataires chacune pour 1,000 florins au testament de leur père. Leur sort n'est inconnu.

PERONNETTE. Est probablement celle qui est mentionnée dans la transaction de 1531, comme ayant donné ou vendu des biens à Urbain et Georges, frères (ci-contre), fils de feu Rolet de Chevron-Villette, provenus jadis des nobles de Conflens. Elle a dû mourir sans postérité.

MARIE à Bertrand de Duing, seig^r de la Val d'Ilserch (Général-Arch. Thuiset).

(3) Il teste au couvent de Saint-François de Chambéry... « infirmitate oppressus... sedens vestitus omnibus habitamentis necessariis coloris albi, super uno parvo lecto. » Nomme héritier universel son fils aîné, Jean Annable. Légua la seigneurie de Bonvillard à son second fils, Claude, plus le château des Echelles, provenu de Jeanne de Seyssel, femme du testateur. Substitue Claude à son frère aîné, puis l'aîné d'Alexandre de Sallenove, né de Marguerite, fille du testateur, à charge de nom et d'armes. A délégué héritiers directs, substitue Ursin de Chevron-Villette [Voir au Tableau IV], puis les mâles de Pierre de Chevron, vidomane de Sion, de degré et tabeai, puis les mâles du B^e de Menthon, puis ceux du C^e d'Entremont. Dans ce testament, je ne trouve pas trace d'une prétendue cession de ses droits sur Chevron au duc de Savoie. Ses fils acceptèrent ce testament le même jour [3 juillet 1515], et le ratifièrent encore de concert avec Sallenove, leur beau-frère, après la mort du testateur, le 29 mars 1516 (Arch. Thuiset).

CLAUDE, seig^r de Bonvillard et du château des Echelles, puis B^{es} de Chevron, après la mort de son frère aîné. La juridiction de Bonvillard s'étendait alors dans la paroisse de ce nom, dans celles de Sainte-Hélène des Millières, Notre-Dame de Randens, Aiguebelle et Aython. Il ne fut point marié. Il testa le 25 mars 1523 (Arch. de Thuiset), dans la maison-forte de Mercury, faisant un legs à sa sœur Marguerite. Il prévoyait alors la possibilité d'avoir un fils naturel, ce qui ne se vérifia pas, paraît-il. Il institua héritier son cousin, Urbain de Chevron-Villette, fils d'André (Degré XI, Tableau IV). — Il mourut la même année (4). Dans la transaction, 1531, sa sœur, pour les besoins de sa cause, prétendit qu'il mourut *ab intestat*.

MARGUERITE. Elle épousa, par convention matrimoniale du 21 février 1511 (Arch. de Cour), Alexandre, B^e de Sallenove. Outre sa dot, son père lui légua 3,000 florins et la substitua à ses frères. — Lesdits mariés et Charles de Sallenove, leur fils, transigent, le 19 septembre 1531 (Arch. Thuiset), avec Michel et Jean de Chevron-Villette (Tabl. VII), neveux, fils et héritiers de B^e François, abbé de Cavour, et d'Urbain de Villette, frères, dits de Chevron, seig^r de Villette et de Giez (Voir au degré XI, Tableau IV), à propos de la revendication des hoirs de François, Jean-Annable et Claude, B^{es} de Chevron, père et fils, père et frères de la D^{ne} Marguerite. Les Sallenove, en respectif de leurs droits et prétentions, recurent la propriété des biens des Echelles (provenus de Jeanne de Seyssel ci-dessus), le château, biens et mandement de l'Orme, avec juridiction, le château et mandement et juridiction de Thénézol, d'Arvillard et des Molettes, et renoncèrent à toutes prétentions sur Chevron et Bonvillard.

CHARLES, B^e de Sallenove, figure avec son père et sa mère dans la transaction ci-dessus. Pierre de Montluel, B^e de Châteaufort et Sallenove, comme donataire du susdit Charles, entame un procès en juin 1572 (Arch. Thuiset), pour l'ouverture des fidéicommiss opposés au testament de François de Chevron. Mais Sallenove étant mort sans enfants, le fidéicommiss revenait à Urbain II (f^o 17), héritier substitué.

(4) Urbain de Chevron-Villette, son héritier, ne voulant accepter son hoirie que sous le bénéfice de son père, fit régler l'inventaire de ses biens, cette même année 1523 (Arch. Thuiset).

X. PIERRE II DE CHEVRON (1^{er} II)
(Petermann ou Petremand, des Chartes suisses.)
SECOND FILS DE PETERMAND ET FRÈRE D'ANDRÉ.
VOYEZ SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV.

Vidomme de Sion, Sierre, Ardon et Chamossion en Vallais; il prête reconnaissance à l'évêque de Sion, en 1476. 1481 (abbé Gremaud). Seigneur de Corsinge aux bailliages de Chablais. Il épousa Françoise Tavel des Granges, fille de Guillaume et de Philippine de Châtillon. Cette dernière était veuve de Girard de Nernier, seigr de Corsinge, lequel avait fait donation de Corsinge à sadite femme. Outre ces droits, Pierre de Chevron et Françoise Tavel achetèrent de Pierre de Châtillon ceux qu'il pouvait avoir sur cette seigneurie, le 29 juillet 1446 (Voy. Châtillon). Ils en passent reconnaissance en 1486. — Le 10 mars 1478 (Arch. de Giez), il passe procuration à N^e et P^e André de Chevron, seigr de Giez, son frère, pour poursuivre tous procès et prendre possession de l'hoirie de N^e et P^e Aymar de Beauvoir, seigr dudit lieu et de la Palud, échue auxdits frères par la succession de D^{me} Isabelle, fille dudit seigr Aymar, leur mère commune.

PHILIBERTE,
première femme de Simon de Blonay, seigr de Saint-Paul, frère de Philippe de Blonay, femme de François de Chevron ci-contre.

HENRIETTE,
fille de N^e Pierre, fils de N^e Petremand de Chevron, vidomme de Sion, épousa, contrat dotal du 6 février 1476 (Arch. Savoiron), Michel de Gilly, seigr de Rochefort. Elle est autorisée par le R^d M^{me} Urbain de Chevron, abbé de Tamié, et N^e André de Chevron, fils dudit vidomme.

XI. FRANÇOIS DE CHEVRON,
vidomme et sénéchal de Sion, Sierre, etc. Prête hommage à l'évêque de Sion le 21 janvier 1525 (abbé Gremaud). Suivant Grillet (t. III, p. 432), il fut envoyé ambassadeur en France par la République de Vallais et il commanda, en 1528, les troupes des alliés suisses dans les guerres de Lombardie. Suivant Schinner (p. 275), c'était un homme de belle prestance et de grande taille. Le 9 décembre 1519 (Arch. de Cour), il est investi du château de Corsinge, qu'il a racheté de Philiberte de Naves, femme de Louis de Bonviljars, seigr de Mézières. Il épousa Philippine de Blonay, fille de Georges. Il testa : 1^o le 19 juillet 1526; 2^o (ou codicilla) le 20 mars 1528 (Arch. Giez). Il veut être enterré dans l'église cathédrale de Sion, au tombeau des vidommes et sénéchaux, ses prédécesseurs, dans la chapelle de saint Antoine par eux fondée. — Fait un legs à l'église de Saint-Antoine de Sierre, fondée par ses prédécesseurs. Il énumère parmi ses créances trente couronnes d'or qu'il a prêtées à N^e Jean Werraz, « in balneis Leuce in domo ipsius nobilis Johannis. » — Il parle des dettes qu'il a contractées à cause d'un voyage qu'il a fait à Blois pour négocier un traité entre le roi de France et l'évêque de Sion. Il ordonne à Nicolas et Petremand, ses fils, d'épouser Marguerite et Jeanne, filles de Guillaume Tavel, seigr des Granges. Confirme l'institution universelle faite en leur faveur, etc., etc. Il était mort avant la transaction de 1531 (Voy. Marguerite, femme du B^{on} de Sallenove, degré XI, Tabl. V), dans laquelle il est dit qu'il avait cédé ses droits sur Chevron au duc de Savoie. Ces droits, fort hypothétiques, furent payés à ses fils Nicolas et Petremand.

GEORGE,
ecclésiastique, vivait lors du premier testament de son père.

PÈTREMAND.
Son père (1528) lui ordonne de payer les dots dues à Barbe, sœur, et à Barbe, fille du testateur. — Il reçoit, le 22 septembre 1529 (Arch. Thuiset), avec son frère Nicolas, paiement de 2,000 écus d'or à eux dus pour la cession de leurs droits sur Chevron faite par leur père au duc de Savoie. — Il épousa Jeanne Tavel, sœur de Marguerite ci-contre, et mourut sans postérité.

XII. NICOLAS DE CHEVRON,
vidomme et sénéchal de Sion, seigr de Corsinge, seigneurie qu'il vendit le 16 juillet 1529, alias 16 juillet 1533 (inventaire, arch. Thuiset), à N^e François Fomerat. Il prête hommage à l'évêque de Sion, le 24 janvier 1538. Le 29 janvier 1534, il vend à la commune de Sierre le vidomnat, sauf la juridiction. Le 13 janvier 1560, il vend à la ville de Sion le vidomnat de ce lieu. Le 22 mars 1577, il donne la sénéchalie de Sion à son petit-neveu François de Monthey. Il testa, en 1577, en faveur de ses petits-neveux ci-dessous. Il avait aussi aliéné le vidomnat de Viège. À sa mort, il ne lui restait que les droits honorifiques et la juridiction du vidomnat de Sierre, qui passèrent à Jean de Monthey (Notes de M. l'abbé Gremaud). Il avait aussi vendu une rente, avec le fonds et la seigneurie dans la vallée des Ormonts, aux seigneurs de Berne (Hissely, *Hist. de Gruyères*, t. III, p. 305). — Il épousa Marguerite, fille de N^e Guillaume Tavel et de Claire de Rovorée (Galité, t. 1, 243. — *Id.*, abbé Gremaud). Il mourut sans enfants.

TABLEAU VI.

(Continuation et fin des vidommes de Sion.)

Voir p^o 16.

BARBE,
femme de N^e François de Valleyse, de la Val-d'Aoste. Son frère (1528) reconnaît devoir sa dot qui sera payée sur les terres d'Ardon et de Chamossion. Elle testa le 1^{er} avril 1545 (abbé Gremaud) en faveur de son neveu Nicolas.

N. N.,
femme de providé Jean Emerie, de Sierre, dont la fille, N^e Barbillé, est légataire au testament de son oncle François (1528).

GUILLERMINNE,
Nommée au testament de son père, 1526.

BARBE,
Femme de N^e et P^e François de Monthey (en 1523, abbé Gremaud), de Leytron, vidomme de Martigny, témoin au codicille de l'an 1528. En vertu de cet acte, il lui fut donné 300 florins d'or outre la dot promise, qui sera payée sur les biens du testateur, situés au mandement d'Aigle, sous la domination des magnifiques seigneurs de Berne.

BARTHÉLEMY DE MONTHEY (de Monthello)
épousa Marguerite, fille de Pierre de Rovorée, en 1563 (abbé Gremaud).

FRANÇOIS,
vidomme d'Ardon, de Chamossion, sénéchal de Sion.

JEAN,
vidomme de Leytron, Martigny et Sierre.

BARBE
(abbé Gremaud).

BARBE.
Selon une vieille généalogie, fille du 1^{er} lit, épousa, avant 1522, N^o Aynard Benoit de Grésy.

lastrait et de la Chaulnyère, plus loin Saulnyère), indivise avec le seig^r de Fangon, lequel tient l'autre moitié, avec châteaux, fiefs, hommages, etc., relevant desdites seigneuries. Laisent en indivision les droits à répéter sur la baronnie de Chevron, autres que ceux ci-dessus, le droit de rachat de l'autre moitié de la seigneurie de l'Orme, etc. Il fut ambassadeur de Savoie aux conférences de Lausanne, en 1544 (Guez, II, 259) et au traité de Thonon, 1549 (Guez, III, 433). Il épousa, contrat daté du 31 décembre 1539 (Arch. de Giez), Béatrix, fille d'Amédée, seig^r de Dérée, et sœur de Philippe, mari de Bonaventura ci-contre. Il testa le 28 février 1574 (Arch. de Thuiset), nommant ses trois fils héritiers universels, et voulant qu'Hector, l'aîné, ait pour sa part la baronnie de Chevron. Il substitua à ses héritiers universels Amédée et Bernard de Chevron-Villette, ses neveux (Voir au Tableau suivant). Il mourut avant 1588. Béatrix testa le 10 mai 1575 (Arch. de Giez).

XII. MICHEL DE CHEVRON-VILLETTE.
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV. FILS AÎNÉ D'URBAIN II.
1^{er} et seig^r de Chevron, seig^r de Bonvillard, Mercury, etc. Procéda, le 14 mai 1550 (Arch. Thuiset), aux partages de l'hoirie paternelle avec Jean son frère. Il a, pour sa part, la baronnie, coseigneurie et juridiction de Chevron, seigneurie et juridiction de Bonvillard, les moulins d'Aiguebelle, la troisième part de la moitié de la seigneurie et juridiction de l'Orme (rachetée par lesdits frères des seig^{rs} de Ma-

CLAUDINE-FRANÇOISE
héritière particulière de sa mère, épousa, avant 1575, Nicolas de Montmayeur, seig^r du Crest et de l'Étoile.

JEAN.
cohéritier universel de son père, abbé de Tamié, élu le 20 février 1584 ou 1585 (1), démissionnaire en 1593 ou 1595. Il mourut à Bonvillard, dont il était coseigneur (Besson, *Mém.*, 239. — Burnier, *Tamié*, p. 79). Représente son frère Jean-Louis, dans un acte relatif à Bonvillard, en 1602 (Arch. Thuiset).

XIII. HECTOR DE CHEVRON-VILLETTE.
1^{er} et seig^r de Chevron, seig^r de Dérée, Const^r d'Etat de S. A., grand chambellan par patentes du 1^{er} mai 1601, premier maître d'hôtel du prince de Piémont, premier chevalier d'honneur au Sénat, par décret du 1^{er} mai 1606 (Arch. Thuiset), gouverneur des princes de Savoie, etc., cohéritier universel de son père et de sa mère. Il épousa, contrat daté du 15 mai 1572 (Arch. de Giez), Jeanne de Monthon, fille de Bernard, 1^{er} dudit lieu. Le 1^{er} février 1602 (Arch. de Giez), il promit à Amédée, 1^{er} de Villette, son cousin germain (Voir Tableau suivant), 20,000 florins. Celui-ci avait renoncé à tous droits et prétentions en sa faveur dans la baronnie de Chevron. — Il testa le 14 juill. 1608 (Arch. de Giez). Elle, veuve, le 28 oct. 1620 (Arch. Morand), 2 avril 1622, suivant les Msts de Commène, qui la qualifie de 1^{re} du Vuache. Elle codicilla le 3 mars 1623 (Arch. de Giez). Le 21 novembre 1585 (Arch. Thuiset), en garantie d'un prêt de 1,200 florins, il avait remis à Bérard Reydet, bourgeois d'Aiguebelle, la clergie et curialité dudit Aiguebelle.

(1) Il fut pourvu aussi du prieuré de Bonneguette et d'Allonde, par patentes du 1^{er} décembre 1589 (Arch. Thuiset).

PROSPER
(second fils), dit le 1^{er} de Chevron, cohéritier universel de sa mère, seig^r de Dérée, chevalier, grand croix des SS. Maurice et Lazare, premier maître d'hôtel du cardinal prince de Savoie, gouverneur de Carmagnola. Il épousa Victoire, fille du capitaine Félix Borella. Il testa le 26 août 1628 et encore le 20 avril 1630 (Msts. Commène) et mourut à Turin, le 4 avril 1632. Sa veuve se remaria en Piémont.

CATHERINE LA CROIX,
fille naturelle. Son père lui légua (1630) 200 ducats pour acheter la grange de Setheny pour sa dot.

HENRI SIGISMOND
Vivait en 1620. Mort âgé de dix ans environ.

XV. GASPARD DE CHEVRON-VILLETTE.
1^{er} et seig^r de Chevron. Il mourut en avril 1630, à dix-sept ans environ, selon de vieux mémoires. Il est pourtant certain qu'il était mort avant la transaction du 3 décembre 1629 (Arch. Pensa), entre sa mère et Claire-Marguerite de Challant, femme de Gaspard, 1^{er} de Chevron-Villette (Tableau VIII).

SEIGNEURIE DE BONVILLARD. — Jean-Louis de Chevron (XIII) la vendit avec ses fiefs, rentes, hommages, revenus, etc., etc., à N^o César d'Orlier, et la lui racheta (de 1600 à 1622). Elle passa ensuite à Gaspard (XV), fils de Bernard. — Prosper de Chevron-Villette (XIV), seig^r de Dérée, seul survivant des mâles de cette branche et en ayant recueilli les fidéicommiss, vendit Bonvillard à Charlotte-Emmanuelle de Chabod, veuve (en premières nocces, sic) de Bernard, 1^{er} de Chevron (XIV), avec tous les droits pouvant lui appartenir en vertu desdits fidéicommiss, par acte du 24 janvier 1634 (*Procédures*, Arch. Thuiset). Une partie du prix était attribuée, par le vendeur, pour le paiement de la dot de sa fille naturelle, prix qui devait être remis entre les mains de l'archevêque de Tarentaise, frère du vendeur. — Charlotte de Chabod la revendit, le 4 février 1634 (*Procédures*, *Ibid.*), à Charles-Philibert de la Forest, seig^r de Saumont et de Mars. Celui-ci, dès 1635, se qualifiait de seig^r de Bonvillard et la passa dans son hoirie au seig^r de Saumont, son fils. Ce dernier, en 1678, 1688, était recherché par le procureur patrimonial réclamant le paiement des loods, pour la transmission de Chabod à la Forest (Arch. Thuiset. *Ex quibus*). (Voir aux Fiefs, BONVILLARD). — Ce fragment est inséré ici pour expliquer la transmission avec la filiation.

TABLEAU VII.

JEAN III DE CHEVRON-VILLETTE.
VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

BONAVENTURE,
légataire de son père en 1525. Elle épousa : 1^o Philippe, seig^r de Dérée, contrat dotal du 21 décembre 1538; 2^o Melchior de Sionnaz de Vallières, avec lequel elle vivait en 1549; 3^o Pierre de Monthoux, seig^r dudit lieu; 4^o Jacques de la Fléchère. Elle a l'insigne honneur d'avoir été, par son second mari, la grand-mère (et marâtre) de notre grand saint François de Sales.

JEAN-LOUIS, dit DE CHEVRON.
troisième fils, cohéritier universel de ses père et mère, seig^r de Bonvillard. Il épousa : 1^o, contrat dotal du 9 mai 1522 (Arch. Bonvillard), Claudine Solliard, fille de N^o Jean, seig^r de Miribel, de Salanches; 2^o Jeanne de Ramus, fille de N^o Claude Annibal, seig^r de Meral, veuve de N^o Jean-Baptiste de la Palud, le 24 juin 1618 (Msts Commène, arch. Thuiset). Mort sans postérité.

MICHELLE.
héritière particulière de sa mère, épousa, avant 1575, N^o François de Valence, seig^r de Guffy, qui la nomma dans son testament du 25 octobre 1585 (Arch. de la Serraz et Manuel).

FRANÇOISE.
héritière particulière de sa mère, n'était pas mariée alors et n'a pas dû se marier.

PERNETTE,
légataire de ses père et mère. Elle épousa, par contrat dotal du 5 février 1588 (Arch. de Thuiset), N^o Janus de la Favergé, seig^r de Comand. Ses frères lui constituèrent 1,200 écus d'or pour dot, plus son trousseau. A en juger par plusieurs lettres d'elle (Biblioth. Thuiset), l'esprit de cette dame était fort cultivé.

BENOIT-THÉOPHILE,
cohéritier universel de sa mère. Il tomba le 21 septembre 1538, âgé de quatre ans, de la « grande tour du château de Chevron sans s'être » tue ayant esté voué par sa mère à Notre-Dame « de Mians, ainsi que le tableau qui y est. » Msts Commène, 10 juillet 1630, Arch. Thuiset. Religieux bénédictin, protonotaire apostolique, doyen d'Ancey, prieur de Talloire, puis, en 1632, archevêque de Tarentaise. Mort en odeur de sainteté le 46 juin 1658.

SÉBASTIENNE
épousa, contrat de mariage du 21 janv. 1605 (Arch. de Giez), Nicolas de Michaille, seig^r d'Outrechaize, dont elle eut Claudine, qui fut C^o de Monthon.

ÂMÉE
épousa le M^o Malaspina, dit Opizzo, seig^r de Liciana au duché de Modène, dont elle eut Maurice, M^o Malaspina (Msts Commène, Arch. Thuiset).

PHILIPPE,
mort à Turin, enterré à l'église métropolitaine de Saint-Jean, le 22 juillet 1615. Les généalogies marquent qu'il était chevalier de Malte. Sans contester ce fait, je dois dire que ses preuves n'existent pas aux archives de la langue d'Auvergne. Dans tous les cas il ne devait être que chevalier de minorité, ou prétendant à la chevalerie.

N. N.,
Troisième fils indiqué par Commène. S'il a vécu, était mort avant 1620.

JEANNE-FRANÇOISE
épousa Charles François, des C^o de Valperga, en Piémont. Par l'extinction de cette branche, en la personne de cette dame, la baronnie de Chevron et les autres biens de la famille passèrent (malgré les fidéicommiss qui en assuraient la possession aux mâles du sang de Chevron-Villette) aux Valperga qui en prirent possession. François de Chevron, 1^{er} de Villette (Degré XV, Tableau suivant), revendiqua l'hoirie : il paraît avoir obtenu du Sénat de Savoie des arrêts favorables en juillet 1661 et janvier 1664, mais non la restitution des biens. Finalement, par transaction du 2 mai 1666 (Arch. du Sénat de Savoie), Valperga garda la baronnie de Chevron et remit à François de Chevron-Villette les seigneuries de Thénézol et de Marthod. Les Valperga prirent le nom de Chevron.

CLAUDINE-FRANÇOISE,
morte sans alliance.

FRANÇOISE-MARIE
de Valperga de Chevron à François, C^o de Sales.

PERCEVAL (Maurice, selon Commène),
de Valperga, 1^{er} de Chevron, à Lucrèce Bens. Mort en août 1655 au siège de Pavie, avant son père.

PHILIPPE DE VALPERGA,
dit le C^o de Chevron, épousa Catherine Bertrand de Chamousset. Mort en 1737.

CONSTANTIN BENOIT,
mort sans enfants.

(4) Il céda, le 24 avril 1689, tous ses droits et prétentions sur la terre de Chevron, s'en réservant seulement le titre, à Philippe de Valperga, son oncle (Mémoire, arch. Pensa), contre des biens situés en Piémont.

CHARLES-MAURICE ALEXANDRE,
1^{er} de Chevron (1), épousa Claudine-Hyacinthe, fille du C^o Thomas Amé de Valperga et de Jeanne Françoise Bens.

GUILLAUME-FRANÇOIS
posséda la terre et seigneurie de Chevron.

THOMAS-AMÉDÉE DE VALPERGUE,
baron de Chevron, etc.

(1) Pour mettre fin à de longues contestations entre lui et Pierre de Daingt-Maréchal, comte de la Val-d'Isère et vicomte de Tarentaise, au sujet de la juridiction, fiefs, hommages, droits qu'Amédée de Chevron, B^{ns} de Villette, possédait dans les paroisses de Montvallon-sur-Siez, Sainte-Foy, Villargier, Tigues et la Val-d'Isère, incluses dans la terre et juridiction limitée du comte de la Val-d'Isère, Amédée de Chevron les lui vend, ensuite d'une transaction du 16 mai 1617 (Arch. Thuiset), pour le prix de 2,500 ducats de 7 florins. — Il se réserve seulement la dime qu'il percevait dans la paroisse de Siez, et l'hommage d'un François Grotieray, demourant au pays d'Albonnens. Cette vente portait sur des biens constituant une route dite de Villette, ne comprenant point Villette, où Amédée réserva tous ses droits de juridiction, abandonnant seulement au comte de la Val-d'Isère la connaissance des faits délictueux commis dans le territoire de la Val-d'Isère.

JEANNE-FRANÇOISE (premier lit), religieuse au Beton. Elle fait le 3 nov. 1575 (Arch. Thuiset), cession de tous ses biens à son frère Amédée, moyennant sa dot et pension pour se mettre « en la religion de Beton, où elle « a dévotion d'aller. »

CHARLOTTE à François de Livron (*Pourpris historique*) Contrat de mariage du 20 février 1585 (Arch. de Giez).

JEANNE à Charles - Emmanuel de Perrucard, seigr de Ballon, contrat dotal du 30 avril 1586 (Arch. Thuis.).

BERNARD, coseigneur de Giez et Pontverre. Il épousa, contrat dotal du 9 juin 1587 (Arch. Thuiset), Blanche de Chastelus en Nivernais, veuve de François d'Aulnay. Il testa, le 6 déc. 1596 (Arch. de Giez), en faveur de son frère Amédée et meurt sans postérité. — Sa veuve passa en troisième nocces à Philippe de Thovre, seigr de Boussy, dont elle était veuve en 1611.

À DRIENNE, religieuse à Sainte-Claire d'Anney, 1607-1621 (Arch. de Giez).

CHARLOTTE à Amédée de Bertrand, seigr de Chamousset, dont elle était veuve en l'année 1635.

ANTOINETTE-PHILIBERTE, religieuse à l'abbaye de Château-Châlons, 1599-1606 (Arch. de Giez).

LOUISE, morte jeune. Vivait en 1621.

AMÉDÉE DE CHEVRON DE VILLETTE. Lettres de D. Amédée de Savoie, Mo de Saint-Rambert, le 27 février 1631 (Arch. de Giez), le nommant chef et capitaine de l'infanterie de Tarentaise.

ADRIENNE épousa, contrat dotal du 12 septembre 1629 (Arch. de Giez), Jacques-Antoine de Loche, seigr de Servoz, etc. Le contrat est passé dans la maison-forte de Villette.

CLAUDE-AMÉDÉE. Mort en bas âge.

N. N., mort très jeune, 13 juin 1688 (Regist. Paroiss. de Giez).

ANNE, enterrée le 31 oct. 1691 (Regist. Par. de Giez).

HYACINTHE, B^{ns} de Villette, seigr desdits lieux (donataire de son frère François), né le 5, baptisé le 6 février 1691 (Pr. de Malte), premier écuyer de S. A. R., grand-maitre de la garde-robe, gentilhomme de la Chambre, colonel du régiment de Tarentaise, 8 février 1734 (lieutenant-colonel, 28 avril 1731), puis brigadier dans les armées. Fit ses preuves de noblesse pour la chevalerie de justice des saints Maurice et Lazare (Arch. de Giez). Il devint commandeur de cet ordre (de San-Secondo, par une bulle du 26 mai 1731, Arch. de Giez). Il épousa, contrat de mariage du 5 septembre 1728 (Arch. de Thuiset), marié le 16 octobre (Reg. Par. d'Aix), Françoise Hyéronime, fille de Pierre ANSELME, C^{te} de

CLAUDE-ANTOINETTE, née le 16 février 1695. Baptisée le 22 (Registres paroissiaux de Giez).

Montjoye, laquelle, par la mort de son frère, devint héritière du comté de Montjoye, etc. — Par ce même contrat, Hyacinthe reçut de son frère aîné, Michel, donation universelle de ses biens. — Il mourut à Suze, en janvier 1743. — Jusqu'à son mariage, Hyacinthe était chevalier de Malte. Il avait fait ses preuves en septembre 1716 (Arch. du département du Rhône). Selon les décrets sur la matière, l'inventaire des titres appuyant les preuves testimoniales devait être envoyé à Malte. Mais le Roi se trouvant alors à Chambéry envoya chercher, le 11 septembre 1716, les chevaliers délégués aux preuves (*Ibid.*), leur marquant son désir que la commission fut expédite et les preuves faites le plus vite possible. Les chevaliers leur assura qu'à sa connaissance les Challant étaient la plus ancienne famille du duché d'Aoste; que toutes les autres maisons dont on demandait les preuves et notamment la famille du postulant, étaient des plus anciennes et des plus illustres de ses Etats. D'après cette parole royale, tous les témoins aux preuves testimoniales déclarant la même chose, les commissaires délégués passèrent outre, malgré l'absence des formalités requises. — Hyacinthe continua la famille. — VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

TABLEAU VIII.

XII. JEAN III DE CHEVRON-VILLETTE.

VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV. II^{me} FILS D'URBAN. Son père lui laissa les seigneuries de Villette, juridiction et claviarie dudit lieu, de Giez, de Pontvovre (seigneurie et juridiction unie à celle de Giez), d'Hauteville (provenue des du Fresnoy), la coseigneurie de l'Orme, maison d'Ayme, etc. Il acheta la seigneurie de Marcier le 21 juin 1550 (Arch. de Giez), près Faverges, de Pierre et Charles de Menthon frères, seigrs de Montroulier. Il vendit et racheta la seigneurie de Villette le 14 sept. 1554 (*Voir PROVENANCE*). — Il épousa : 1^o contrat dotal du 18 (idus, 19, Arch. Thuiset) février 1550 (Arch. de Giez), Louise de Menthon, fille de François, B^{ns} de Covette; 2^o Alexandrine de Menthon, fille de Jean, seigr de Savigny, contrat dotal du 30 mai 1558 (*Ibid.*) [Elle se remaria avec Henri de Livron, seigr de Couffignon, avant 1566.] Jean III testa le 3 juin 1563 (*Ibid.* et Pr. de Malte), et mourut peu de temps après. — Il vend la seigneurie et maison-forte d'Hauteville à Philippe de la Forest, veuve de François-Philibert de Crans, le 9 mars 1559 (Arch. de Giez).

R⁴ URBAIN DE VILLETTE. Selon les msts de l'abbé Bonnefoy (Arch. de Thuis.), fils illégitime (pas dit de qui) religieux de Tamié, élu abbé le 30 mai 1492, mort le 19 février 1505.

R⁴ JEAN-FRANÇOIS DE CHEVRON, abbé de Tamié en 1505, 1506 (Besson, p. 239).

XIII. AMÉDÉE III DE CHEVRON-VILLETTE.

B^{ns} de Villette, seigr desdits lieux [L'érection en baronnie est du 1^{er} avril 1604] (Arch. Thuiset), conseiller et maitre d'hôtel, chambellan et majordome de S. A., ambassadeur en Suisse, surintendant général des mines de Savoie, chef des troupes en Tarentaise, etc. Il épousa, contrat dotal du 22 novembre 1574 (Pr. de Malte), Marguerite de Pingon, fille de Philibert, B^{ns} de Cusy, dame d'honneur de Marguerite de France, duchesse de Savoie. Il testa le 15 juill. 1621 et mourut peu de jours après. — Les preuves de Malte de Hyacinthe de Chevron-Villette, son arrière-petit-fils, remontent jusqu'à lui.

JACQUES, mort étudiant à l'Université de Paris.

PHILIBERTE à N^o Antoine de Corsier, contrat de mariage du dernier octobre 1563? (Pr. de Malte). Ses deux filles Michelle et Françoise sont nommées au testament de leur oncle Bernard.

XIV. MELCHIOR (fils aîné), mort jeune à l'Université de Tournon.

GASPARD, B^{ns} et seigr desdits lieux, conseiller et chambellan de S. A., etc. Il vendit, le 9 septembre 1624 (Arch. du Sénat de Savoie), à N^o Claude de Cluses, la rente, seigneurie et juridiction de Giez et Pontverre. Il épousa, contrat dotal du 11 mars 1613 (Pr. de Malte), Claire-Marguerite, fille de Georges de Challant, gouverneur et lieutenant général du duché d'Aoste, etc., et d'Adrienne Costa de la Trinité. Mort avant le 30 avril 1647, jour où (Arch. Thuiset) sa veuve est nommée curatrice *ad lites*, de son fils François, encore mineur. Il est mort le 6 mars 1646 (dit dans une requête du 29 janvier 1649 (Arch. Pensa).

XV. FRANÇOIS, B^{ns} de Villette, seigr de Thénézol et Marthod, etc., né en 1630 (Msts de Besson). Il ép. le Thomasse-Danielle de Varas, veuve de Messire Jean-François Garnerin, président à la Chambre des Comptes. Elle testa le 17 décembre 1684 (Arch. de Giez), et mourut (sans enfants) le 21 suivant (Reg. Par. de Giez); 2^o contrat de mariage du 7 avril 1685 (Pr. de Malte), Françoise-Marie de Riddes de Bellecour. Il testa le 20 janv. 1696 (*Ibid.*) et sa femme, veuve dès l'an 1700, testa le 15 juin 1726 (*Ibid.*). — Elle était dame d'honneur de la princesse de Soissons. — Etant en 1666 le seul mâle du nom de Chevron-Villette, il revendiqua sur les Valperga la seigneurie de Chevron, en vertu du testament de ses prédécesseurs (*Voir* Tableau VII). Après des procédures dont on trouvera le détail à l'histoire du fief de Chevron (*Voir Fiefs*), il finit par transiger, le 2 mai 1666 (Arch. du Sénat de Savoie), avec les seigrs de Valperga, qui gardèrent la seigneurie de Chevron et remirent à François ci-dessus, les seigneuries, terres et biens de Thénézol et de Marthod.

PHILIBERTE-FRANÇOISE, baptisée le 24 mars 1626 (Registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Anney). Elle eut, d'après une vieille généalog., six autres sœurs: Luciane, Bonne, Claudine, Catherine, Marie et Marguerite, toutes mortes jeunes d'une épidémie.

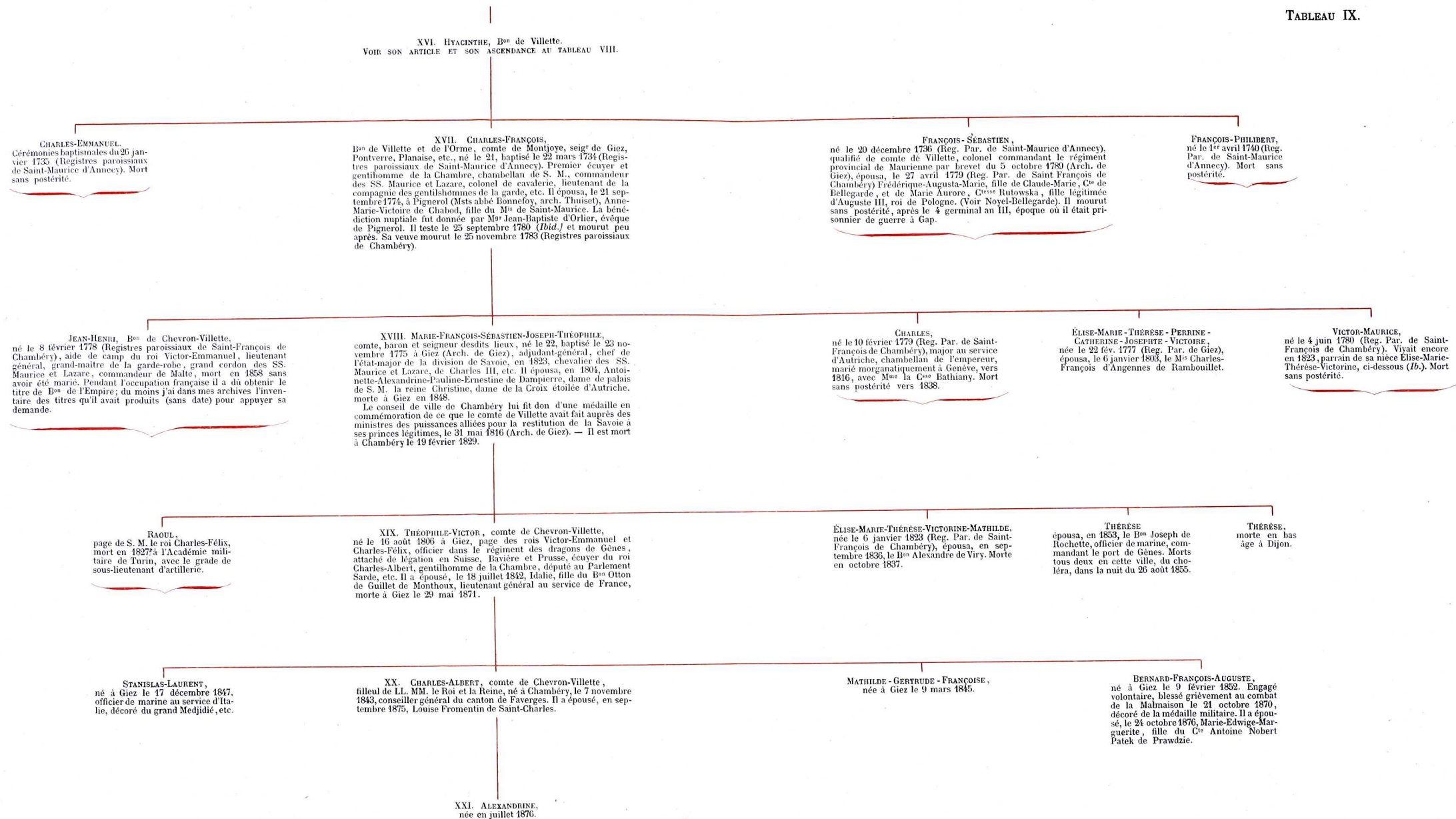
FRANÇOIS JOSEPH né le 20 mai, baptisé le 7 juin 1686 (Registres paroissiaux de Giez), était déjà mort avant le testament de sa mère, 1726.

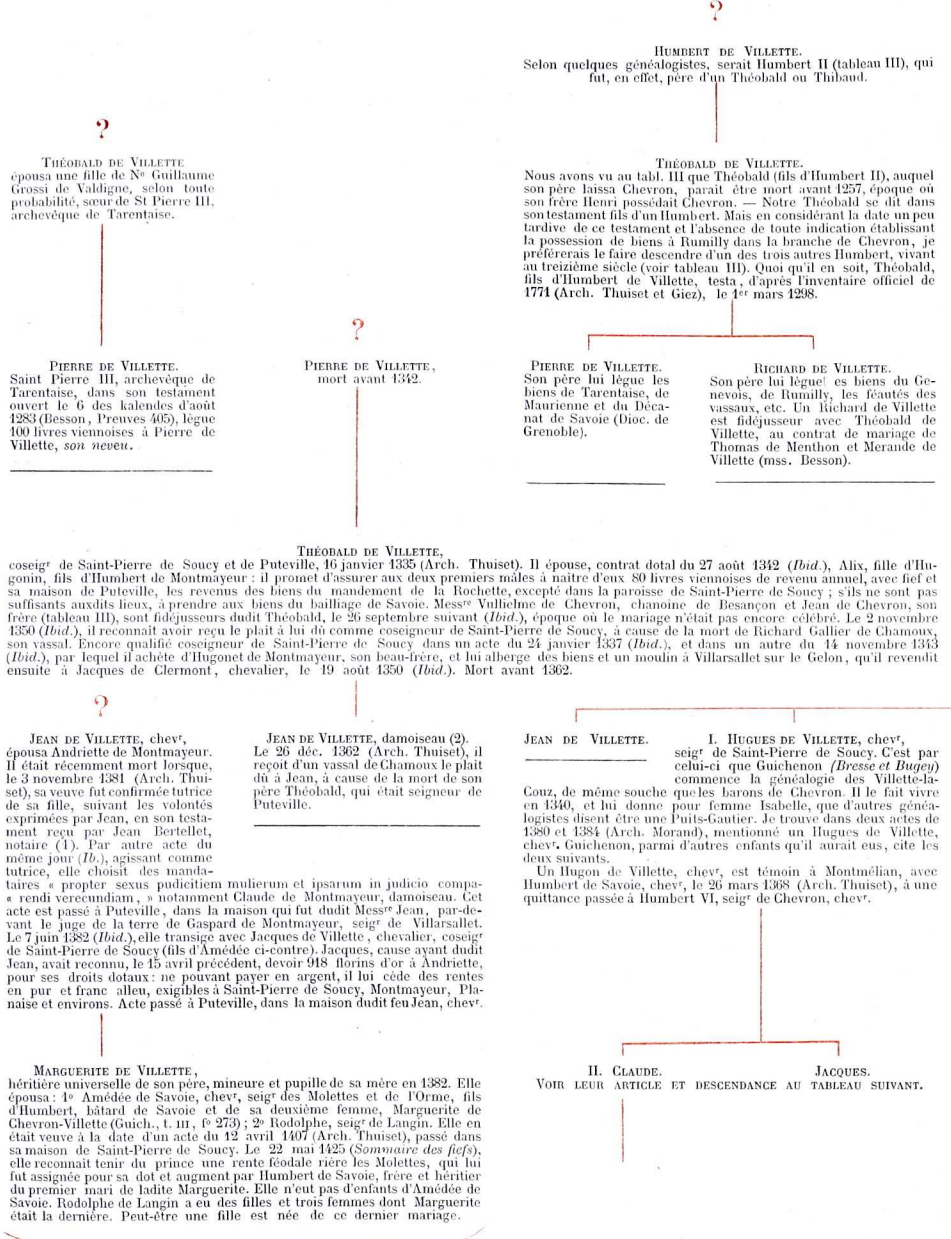
XVI. GEORGES-FRANÇOIS-JOSEPH, baptisé le 11 juin 1687 (Reg. Par. de Giez). Était l'aîné, en 1726; mais comme il mourut peu de dispositions, sa mère lui substitua son frère François-Michel. Il vivait encore en 1725. Dans la donation faite à Hyacinthe par François-Michel, ce dernier stipule une pension de 2,000 livres payable à leur frère Georges.

FRANÇOIS, B^{ns} de Villette, seigr desdits lieux, baptisé le 19 décembre 1689 (Registres paroissiaux de Giez), héritier universel de son père et de sa mère. Il épousa, sur ses vieux jours, Benoîte Collomb, veuve de l'avocat Rosset, d'Anney. Il fit donation universelle de tous ses biens à son frère Hyacinthe dans le contrat de mariage de celui-ci. Par son testament du 8 mai 1745 (Arch. de Giez), il nomma héritier universel Charles-François, l'aîné de ses neveux. — Il mourut sans postérité.

CLAUDE-GASPARD, baptisé le 3 avril 1696 (Registres paroissiaux de Giez). Était le posthume mentionné en l'acte de tutelle. Survant toute probabilité, mort jeune.

TABLEAU IX.





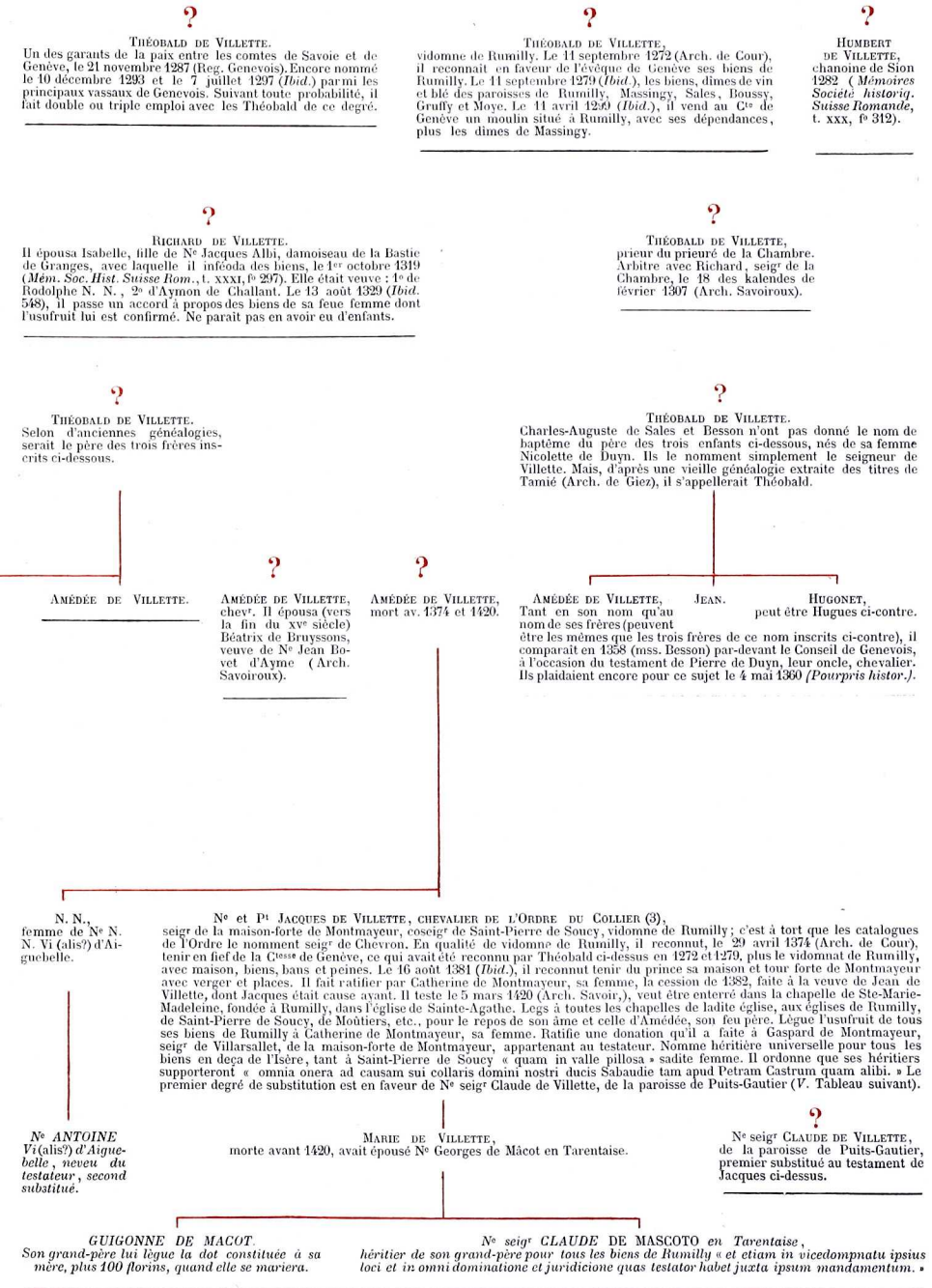
(1) Si la minute de ce testament avait pu arriver jusqu'à nous, il aurait peut-être éclairci bien des points de ce tableau. On voudra bien remarquer qu'avec un peu de bonne volonté, il aurait été facile de supprimer les points d'interrogation et de souder ensemble tous ces noms. La bonne volonté ne doit point remplacer les titres. Or, quand je n'en rencontre point pour fixer ma certitude, je maintiens mes points d'interrogation ou de doute, quoique les gens qui ont l'habitude de tout savoir m'en fassent un reproche.

(2) Un des Jean de Vilette inscrits à ce degré fut fidéjusseur au contrat de mariage d'Humbert de Savoie et Marguerite de Chevron-Vilette (Tabl. IV), en 1367.

(3) Selon le *Pourpris Historique* (p. 290), qui le qualifie aussi de seigneur de Chevron, il était petit-neveu de Louise de Vilette, femme d'Aymon de Lucinge. Il figure dans un traité de l'an 1333 avec Antoine de Chevron, chevalier (Guichenon, t. I, p. 336).

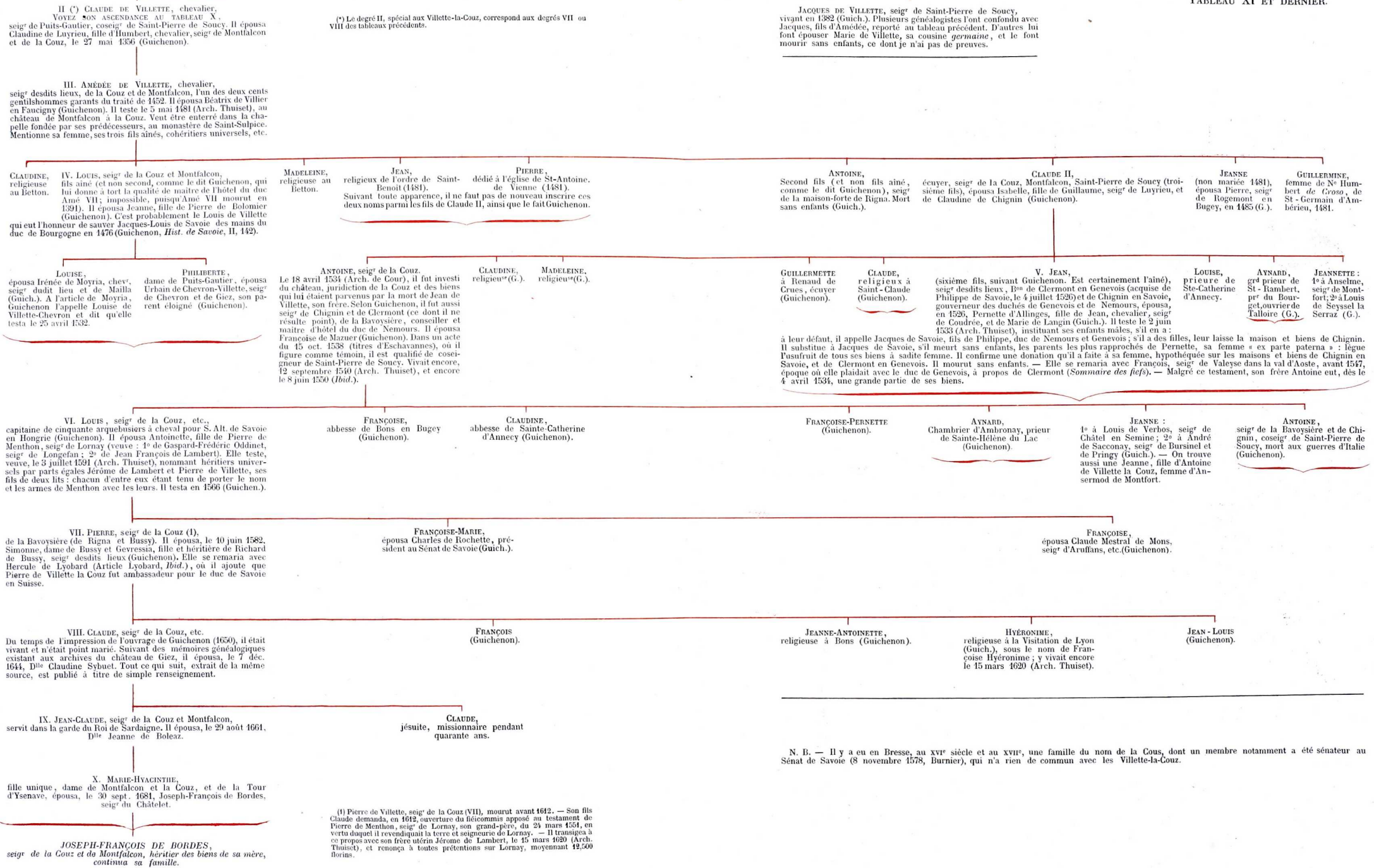
VILLETTE-LA-COUZ.

TABLEAU X.



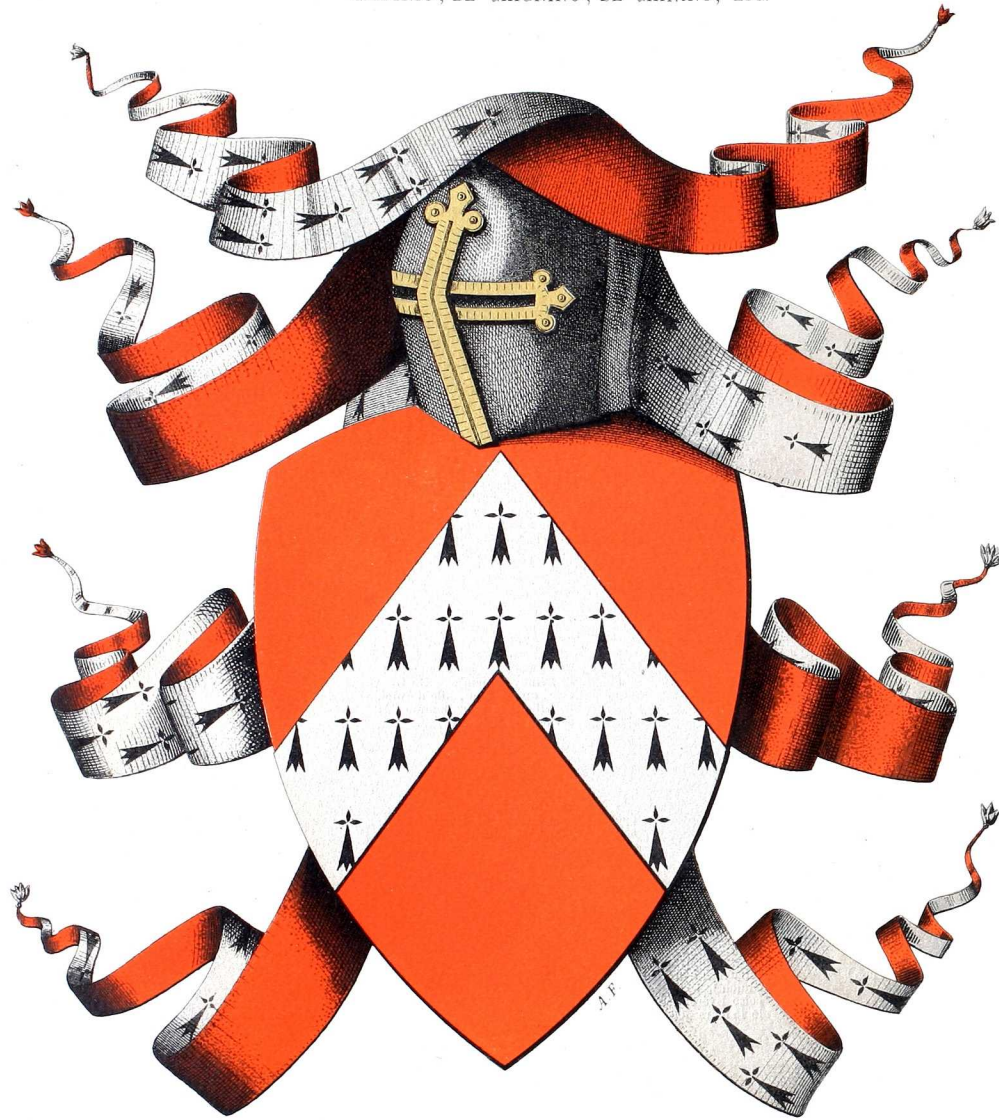
VILLETTE-LA-COUZ.

TABLEAU XI ET DERNIER.



CHIGNIN (DE)

DE CHININS, DE CHYNIN, DE CIGNIN, DE CHEYNIN, DE CHENIN; CINIENSIS, A CINIO, DE CHEYNIO, DE CHIGNINO, DE CHININO, ETC.



P. de gueules au chevron d'hermines.

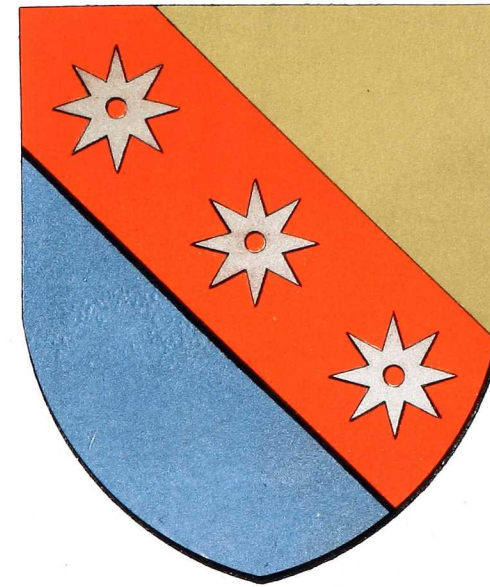
Selon MENESTRIER, BESSON, DELLA CHIESA, de gueules au chevron d'argent moucheté d'hermines.
Selon BESSON, autre version, le chevron serait chargé de cinq mouchetures d'hermines.
Selon GUICHENON (*Ind. Armor.*), il serait chargé de 6 hermines.

Il me semble évident que les versions comptant les mouchetures proviennent de la vue de blasons frustes où l'on ne comptait plus que ce nombre de mouchetures, ou bien encore d'une mauvaise interprétation.

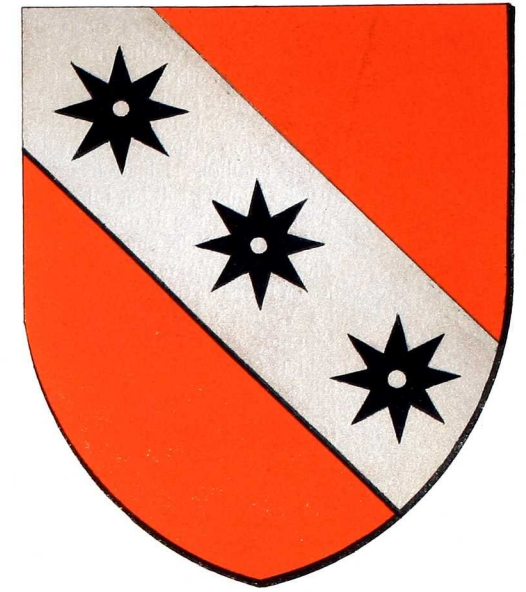
Selon PALLIOT (*Sc. des Armor.*, n° 403) : « Chignin en Savoie porte de gueules au chevron d'argent chargé de 6 Mouchetures d'hermines de sable au Lambel à 6 pendants de même (*). Ceux de ce nom portoient anciennement Tiercé au bande d'or, de gueules et d'azur, le queules chargé de trois Molettes à huit raiz d'argent. Le P. Compain (**) m'a dit les avoir vus autrement à Chignin dans une Salle à la tour de la Bigarne où il y a quantité d'Armoiries, parmi lesquelles sont celles de Chignin qui sont de gueules à la bande d'argent chargée de trois Molettes de sable. Au côté gauche de cette Armoirie est peinte une femme vêtue à l'antique, tenant une quenouille pour monstrier que cette maison de laquelle estoit saint Anthelme, Evêque de Belley, y estoit tombée; depuis ce temps-là, la maison de Chignin a porté le Chevron cy dessus. »

(*) Brisure de la branche des seigneurs de la Place, Besson, qui la rapporte aussi, ne donne que trois pendants au lambel d'argent qui, dans sa figure, ne broche pas sur le chevron, mais le surmonte. Cette brisure est tombée en désuétude fort anciennement.

(**) Le P. Compain, de la Compagnie de Jésus, s'occupait de généalogies et de blason, et correspondait, depuis Chambéry, avec les spécialistes de l'époque.



CHIGNIN ANCIEN
SELON PALLIOT.



CHIGNIN ANCIEN
SELON LE P. COMPAIN.



LGRE les plus patientes recherches, il ne me sera permis de soulever qu'un pan du voile élevé par les siècles devant l'histoire de Chignin, de ses tours et de la famille de ce nom.

Le château-fort de Chignin paraît dans son ensemble d'une époque antérieure au X^e siècle. Il ne pouvait alors être question d'une famille portant héréditairement le nom de Chignin. Au commencement du XII^e siècle apparaît un Saint illustre que notre patrie est glorieuse de compter au ciel parmi ses protecteurs. Saint Antelme (1) de Chignin est le premier et de beaucoup le plus marquant personnage de cette famille. Prieur de la Grande-Chartreuse, puis évêque de Belley (1163-1178), il a laissé un impérissable souvenir de ses vertus et de ses qualités, mais peu de notions sur son ascendance. On le trouve nommé *Antelmus Ciniensis* ou *a Ciniio*. D'autres auteurs le font naître d'Hardouin, B^{on} de Chignin. M^{sr} Depery, dans la vie de ce saint, lui donne pour père Hardouin de Migain, d'après une autorité qu'il ne cite pas. D'autres hagiographes nous donnent des détails fantaisistes (2) sur le père et les frères du saint évêque, détails dont n'a pas besoin une tradition non interrompue et éminemment respectable, admise par tous nos écrivains anciens et modernes, qui fait naître saint Antelme à Chignin, de la famille seigneuriale de ce nom.

Il serait surprenant qu'une maison assez puissante pour posséder en entier la place importante de Chignin, sans compter l'immense relief que lui auraient assuré la sainteté et l'illustration d'un personnage tel que le quarante-septième (3) évêque de Belley, n'eût pas laissé plus de marques dans notre histoire. Aussi, en admettant l'existence d'une famille suzeraine des sept tours, je suis porté à croire qu'elle a dû s'éteindre chez les neveux ou petits-neveux du saint, vers le milieu du XIII^e siècle. Une tradition bonne à recueillir, datant

(1) C'est avec intention que je ne suis pas l'orthographe *Anthelme*, aussi moderne qu'inexacte.

(2) Ainsi Bernard de Chignin, dont ceux qui ont le don de ne rien ignorer font un frère cadet du saint. Il fallait qu'il ne fût pas de beaucoup le cadet, car son frère aîné est né en 1107. En admettant que le cadet soit né en 1108, ce cadet aurait été élevé au siège épiscopal de Maurienne à l'âge de quatre-vingt-douze ans, et transféré au siège archiepiscopal de Tarentaise à cent trois ans, où il serait mort à cent quatorze ans, vers 1222. Un autre auteur dit que saint Antelme était seig^r de Chignin.

(3) Suivant la chronologie donnée par Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et Bugey*.

certainement d'avant le XVII^e siècle, est celle que consigne Palliot dans sa *Science des armoiries*, précieux ouvrage imprimé à Dijon, en 1661. « Chignin » dit-il « est sur une coline auprès du « Prieuré de Saint-Geoire à une lieue de Chambéry, sur laquelle un seigneur du lieu fit bastir « autres fois sept tours ou maisons pour sept enfants masles qu'il avoit leur donnant à chacun « la sienne ». La date « autres fois » est fort élastique; pourtant, en considérant que les noms patronymiques s'établirent au XI^e siècle et devinrent usuels seulement au XII^e, que les vestiges des sept châteaux sont d'une haute antiquité, on pourra, si l'on admet cette donnée historique conservée par Palliot, la faire remonter avant la naissance du saint. Cette donnée se trouverait en concordance avec les probabilités, d'après lesquelles il semblerait que la possession des tours ou châteaux existant dans la vieille enceinte de Chignin, était partagée entre plusieurs familles, originairement peut-être de même souche, mais subdivisée bientôt après soit par les femmes, soit par inféodation, soit par vente, entre plusieurs races dites de Chignin, dont, vu l'absence de documents, on ne peut poursuivre l'histoire dans la nuit des temps.

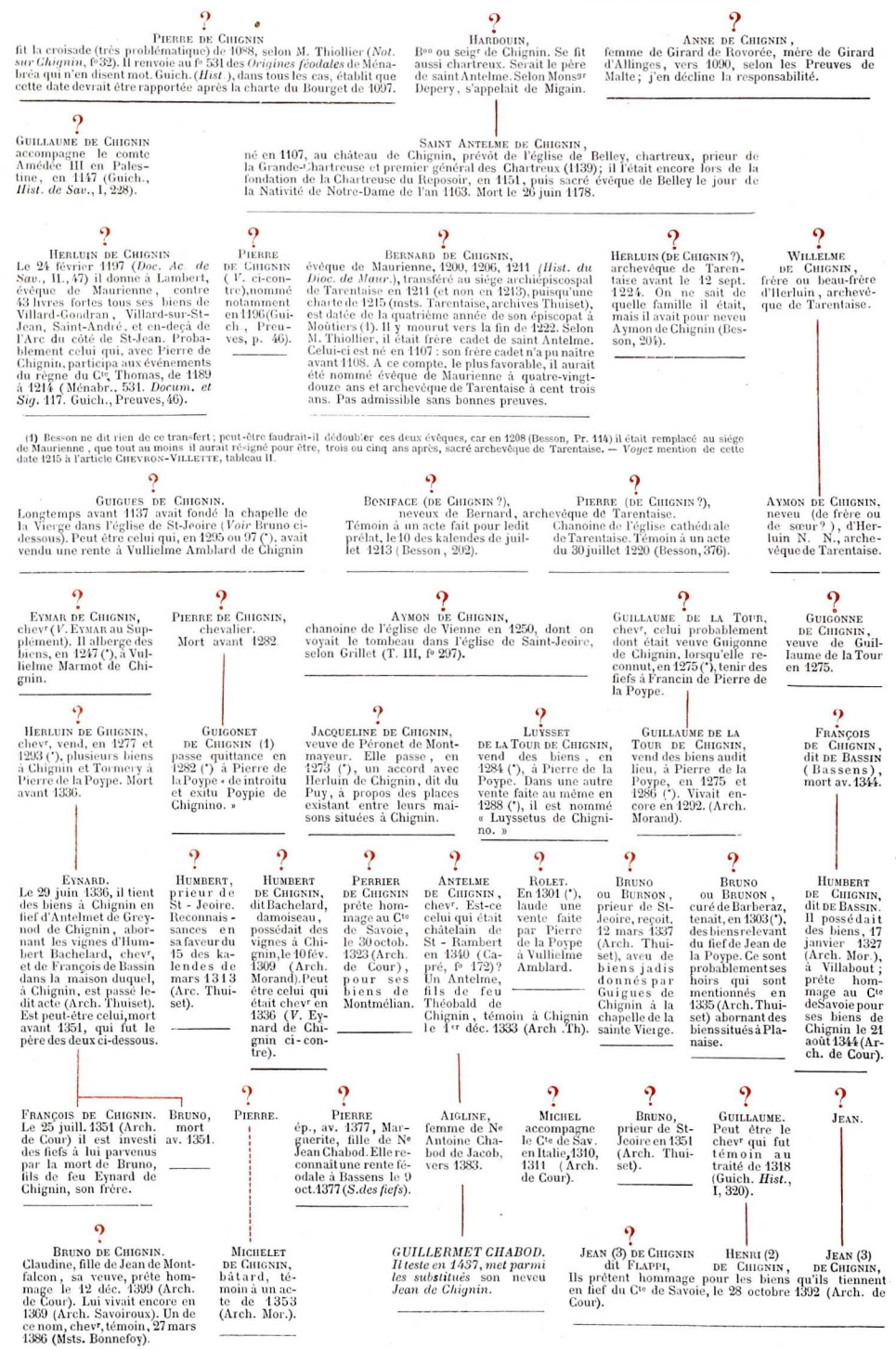
Au XIII^e siècle, plusieurs familles nobles possédaient des biens ou des maisons-fortes à Chignin : les d'Arvey, les Lestra, les Puy-Gautier (1), les Briançon, les La Tour de Chignin, les La Poype de Chignin, les Amblard de Chignin, les de *Alamaignia* de Chignin, les Comiers, les Verdon de Chignin, les Portier de Chignin, les Montgelat, les Bacin, les Greynod de Chignin, etc. — Les La Poype, notamment, famille très considérable, quoique fort peu connue (2), y possédaient un château *in Poppia de Chignino*. Les Amblard, que Guichenon fait descendre par les femmes de la lignée de saint Antelme, y possédaient aussi de grands biens et une maison-forte. Les Verdon y possédaient probablement la tour de ce nom (3). Une famille dite de Chignin possédait au moins la maison-forte située *in Molario Chignini*, dite la tour de la Biguerne (4). Une autre famille, ou mieux, branche de cette famille, celle dont je m'occupe plus spécialement ici, qui a continué jusqu'au XVII^e siècle (5), possédait une de ces tours dite de la Place, de *Platea Chignini*. Je ne prétends point prouver par analogie que ce qui se passait au XIII^e siècle se soit nécessairement passé au XII^e ou avant; mais on m'accordera l'importance de la conclusion que j'en tire, appuyée sur la législation de l'époque, savoir : s'il était resté des descendants directs mâles des primitifs seigneurs de Chignin, — j'admets, sous bénéfice d'inventaire, l'existence d'une famille unique, — il n'est pas admissible que, si peu de temps après, cette possession fût disséquée entre tant de mains (6).

Ce n'est point encore assez ! Plusieurs des gentilshommes qui portaient le nom de Chignin y ajoutaient un autre nom ou surnom : ainsi Eymar, Bachelard, Gerland, Boveyron, Flappi, Baraz ; ainsi des nobles de Chignin, dits de Bacin, du Puy, de nobles de la Tour de Chignin ou même simplement de la Tour. N'était-ce point là le vrai nom, au moins de quelques-unes des familles établies à Chignin qui ont fini par en prendre le nom ? On le voit, le champ est largement ouvert aux conjectures. Elles seront peut-être éclaircies, au moins en partie, si l'on découvre de nouveaux documents. Pour moi, je m'en tiens à ceux que j'ai pu rencontrer. Aussi, en classant dans les tableaux suivants saint Antelme et les autres seigneurs connus sous le nom de Chignin, je n'entends point du tout les rattacher à la même souche, tout en admettant la probabilité d'une origine commune pour plusieurs d'entre eux, au moins par les femmes.

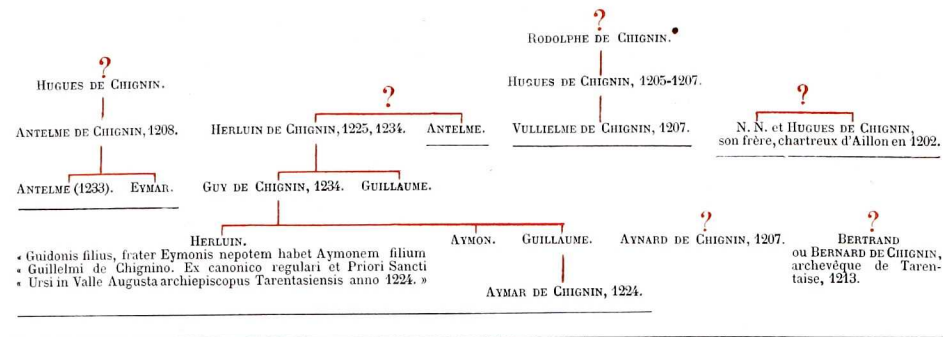
J'ai pu remonter la généalogie des Chignin, seigneurs de la Biguerne, et des Chignin, seigneurs de la Place de Chignin (7), avec certitude jusqu'au XIV^e siècle et la suivre jusqu'à son extinction à la fin du XVII^e. En admettant l'autorité du P. Compain, témoin oculaire (Voir fo 32), et la différence complète des blasons, ces seigneurs ne pouvaient descendre que par les femmes de la famille des anciens Chignin. (Suivent les tableaux).

(1) De *Podio Gatterii*, d'où l'on a fait l'actuel Pied-Gautier, tandis qu'il faudrait dire Puy ou Puits-Gautier.
 (2) Je publierai en leur ordre des détails absolument inédits sur cette ancienne famille.
 (3) Je ne la trouve pas nommée ainsi, mais ils sont qualifiés « de Verdons de Molario Chignini » (Voir VERDON).
 (4) C'est dans cette tour que la tradition place le lieu de naissance de saint Antelme. Les RR. PP. Chartreux viennent d'y faire élever une élégante chapelle.
 (5) Un ouvrage récemment paru (*Notice sur les tours de Chignin*) affirme, fo 53, que depuis « Pierre de Chignin (1483), on ne voit « plus figurer dans l'histoire ni dans aucun acte public les noms des seign^{rs} de Chignin. » Or ce Pierre, de la branche de la Biguerne que l'auteur fait descendre de la même souche que saint Antelme, était certainement de même souche que les seign^{rs} de la Place dont j'ai de nombreux actes dans mes archives. — Le même auteur, fo 15, affirme aussi que « depuis le xv^e siècle la maison-forte (de Chignin) a porté le nom de château de la Biguerne, parce que Jean Ruffin de la Biguerne, seign^r dans la Bresse et parent de saint « Antelme, après avoir fait l'acquisition du fief, fit restaurer le château et bâtir une chapelle en l'honneur du saint évêque de « Belley. » De tout temps probablement, mais certainement bien avant Jean Ruffin, on voyait s'élever la maison-forte ou tour de la Biguerne *in Molario Chignini*, qui était une des maisons-fortes, mais non la maison-forte de Chignin. Jean Ruffin pouvait prendre ce nom mais non le donner : il n'était auparavant seigneur ni en Bresse ni en Bugey, mais greffier civil au parlement de Savoie. Il est bien regrettable que l'auteur ne nous dise pas comment Jean Ruffin était parent de saint Antelme.
 (6) Une grande partie du fief de Chignin, un des châteaux avec juridiction sur Saint-Jeoire, Curienne, etc., passa, je ne sais comment, aux seign^{rs} de Miolans et de ceux-ci chez les Seyssel, qui les consignérent le 10 juin 1347 : la branche de Seyssel, seign^r de Bordeaux et de la Serraz, les possédait encore beaucoup plus tard ; c'est fort probablement l'origine du nom de Bordeaux donné à une des tours de Chignin (Voir notice citée fo 16) et fo 37 présent volume *in fine*.
 (7) C'est à ceux-ci qu'appartient le blason du fo 32. D'après Besson, la branche (cadette) des seign^{rs} de la Place brisait en chef d'un lambel de trois pendans d'argent.

TABLEAU I. GÉNÉRALITÉS.



(1) L'astérisque marque des articles extraits d'un précieux inventaire existant aux archives Morand, déjà cité à l'article AMBLARD.
 (2) Les Mts Commens (Arch. Thuiset) inscrivent un Guigues de Chignin dit Gerland, fils de feu Guigon de Chignin, chev^r, qui reçoit des reconnaissances le 25 juillet 1347. Je trouve encore un Guy de Chignin, chevalier, témoin à Chignin le 13 des kalendes de mars 1292 (Arch. Thuiset).
 (3) Voir au Tableau suivant d'autres Chignin du nom de Henri.
 (4) Un de ces Jean ou de ceux portés au Tableau suivant fut témoin, à Ripaille, au testament d'Amédée VII du 1^{er} novembre 1391 (Guich., II, fo 13).



HENRI DE CHIGNIN, damoiseau.
 Le testament de N^e et P^e Robert de Greysier est
 passé à Greysier, dans la maison dudit Henri, le
 9 juin 1382 (Arch. Pensa). Est probablement le
 même Henri de Chignin qui épousa, par contrat
 de mariage (date manquée, écriture fin XIV^e)
 Marguerite (nom coupé), acte passé au château
 des Echelles « in castro plano Scalarum ante
 « ecclesiam dicti castri subtus tyllium » (Fragm.
 de charte qui servait de couverture. Tit. Eschav.).

HENRI BACHELARD
 (V. p. 35 et ci-dessous).
 Si ce n'est pas un Chignin,
 il était de Chignin. Vend,
 en 1373 (Arch. Morand), des
 servs et revenus qu'il pos-
 sédait à Chignin-le-Vieux,
 Saint-Jeoire, la Boisserette,
 etc., à André Belletruche.

I. BARTHÉLEMY I DE CHIGNIN.
 (Le chiffre romain n'indique pas qu'il soit le 1^{er} de sa race, mais
 que c'est par lui que j'ai pu réussir à commencer la filiation suivie).
 Une transaction du 4, ou 5, ou 14, ou 15 (die q. . . .) d'août 1458
 (Arch. la Place), faite entre ses descendants, le nomme *abusu paternus*
 de Barthélemy II ci-dessous, et *abusu paternus* de Jean et
 André ci-dessous. Il fut conseiller des C^{es} de Savoie, activement
 mêlé aux affaires de son temps de 1396 à 1386. Amédée VI le
 nomma un de ses exécuteurs testamentaires dans son testament
 du 27 février 1383 (Guich., *Hist. Sav.*, I, 427), où il est qualifié de
 seig^r de Chignin. Il épousa Marguerite, fille de Guillaume de Cor-
 beau, damoiseau, le 2 octobre 1330 (Arch. de Vaulserre), qui lui
 apporta les biens d'Entre-deux-Guiers.

N^e seig^r JEAN DE CHIGNIN,
 dit BARAZ, mort avant 1402.

II. Mess^{rs} ANTOINE DE CHIGNIN, chevalier,
 mentionné dans la transaction de 1458 comme fils de Barthélemy
 et père de Barthélemy. N^e D^{ne} Catherine de Compey, sa veuve,
 était, en 1410, 1412, tutrice des ci-dessous et *aliorum liberorum*
 d'elle et dudit feu chevalier (Un Antoine de Chignin était trésorier
 ducal le 7 novembre 1392 (Arch. Savoironx).

III. BARTHÉLEMY II DE CHIGNIN,
 coseig^r dudit lieu, seig^r de Troches en Chablais, etc.
 Il transige, en 1458 (4 ou 5, 14 ou 15 d'août, Arch. la Place), avec
 Jean et André de Chignin, ses petits-neveux à la mode de Bretagne
 (V. Tableau III) auxquels il réclamait l'hoirie de mess^{rs} Bruno de
 Chignin, chev^r, qui n'avait pas été restituée en entier à Mess^{rs} An-
 toine, son père, héritier substitué. Il réclamait aussi desdits frères
 et d'Aymon de Chignin, restitution de certains meubles qui furent
 de Barthélemy I, son oncle paternel, et ensuite d'Antoine, fils du
 dit, son père, lesquels meubles furent apportés dans les maisons
 de N^e Humbert père et de N^e Amédée, oncle desdits Jean et André,
 enlevés tant dans la maison de *las Biquernaz* que de la maison
 paternelle dudit Barthélemy. Notamment « *quedam sergia rubea*
 « *armis dicti nobilis armata*, » etc. — Il vivait encore le 3 no-
 vembre 1474 (Arch. de Troches), jour où son fils Vautier prêta
 hommage en son nom pour le château et seigneurie de Troches
 qu'il avait achetés du duc Louis. Inféodé le 10 août 1452. Acquit
 le droit de rachat réservé par le prince, le 20 février 1465. Investi
 en 1466 et 1473 (*Ibid.*). — Son alliance est restée inconnue.

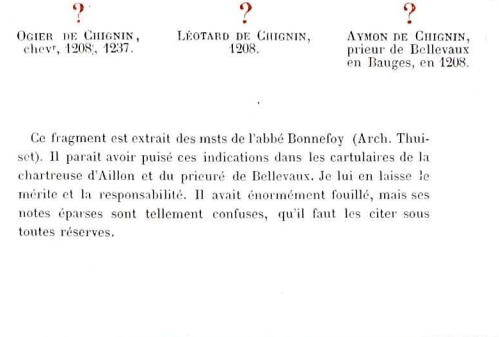
IV. PIERRE DE CHIGNIN,
 coseig^r de Chignin, seig^r de la Biguerne, de Troches, Saint-Geoire,
 Chamoux? Villard-Bosses? et Chianoc? coseig^r d'Entre-deux-Guiers.
 Le 20 septembre 1478, prête hommage pour toutes ces seigneuries
 (Arch. de Cour) qu'il tenait en m. et m. emp. et om. juridict.
 Investi desdites seigneuries 1482 et 1497 (*Ibid.* et Arch. de Tro-
 ches). Il épousa N^e D^{ne} Marie de Saluces, laquelle était déjà veuve
 en 1504.

V. FRANÇOISE DE CHIGNIN,
 D^{ne} de la Biguerne (maison-forte située au Molard-de-Chignin), de
 Troches, etc. ép. N^e et G^r seig^r Claude Allamand, seig^r de Clamps
 en Dauphiné. Ils furent investis de la seigneurie de Troches et de
 celle d'Entre-deux-Guiers les 15 octobre et 18 juillet 1504 (Arch. de
 Troches), morts tous deux avant 1538.

VI. PERNETTE DE CHIGNIN,
 fille donnée, ép., contr. dot, du
 8 mars 1492 (Arch. Thuiset).
 N^e Girard Meurretti ou Meurretti
 (Meure), citoyen de Genève, no-
 taire, habitant aux Echelles de
 Savoie.

V. FRANÇOIS ALAMAND,
 N^e et P^e seig^r FRANÇOIS ALAMAND,
 seig^r desdits lieux, fils unique; à cause de la maison-forte de Chi-
 gnin et de la Biguerne, il reçoit, le 9 avril 1538 (Arch. Savoironx),
 reconnaissance des N^{es} de la Ravoir pour biens aux Marches in-
 dividués quant au fief avec le prieuré de Saint-Jeoire, à cause de la
 chapelle fondée dans son église par mess^{rs} Bruno de Chignin, sous
 le vocable de Dieu et de la sainte Vierge.

ÉTIENNETTE MYEURE,
 femme de François Molin, mar-
 chand, des Echelles, reçoit, en
 janvier 1540, expédition du con-
 trat dotal ci-dessus.



CHIGNIN, seig^r (coseig^r serait plus exact) de Chignin, de la Biguerne et de la Place de Chignin, de Saint-Jeoire, de Troches en Chablais, de la Place en Faucigny; coseig^r de Cervens, Thol-lon, Neuvecelle en Chablais, de Nex ou Naix et Fleuryer en Faucigny, d'Entre-deux-Guiers en Savoie.

C'est à ceux-ci que se rapporte le blason du n^o 32, de gueules au chevron d'hermines.

JEAN DE CHIGNIN,
 damoiseau, demeurerait à Pontamafrey en Maurienne.
 Un acte y est passé le 22 mai 1389 (Arch. Savoironx).
 Probablement le même qui est témoin à Epierre, le 22 novembre 1406 (*Ibid.*).

MERMET DE CHIGNIN,
 dit GERLAND.
 Les Msts Commune inscri-
 vent, à la date du 31 mars
 1388, une vente que lui fit
 Pierre de Vullens, coseig^r de
 Duvy, d'hommes, homma-
 ges, juridiction, etc., etc.,
 pour 300 ll. d'or. Acte passé
 à Duvy; ne mentionne pas
 où étaient situés les droits
 féodaux vendus.

PIERRE DE CHIGNIN (Tableau I),
 qui épousa Marguerite Chabod, est peut-être le
 père de Jean ci-dessous. Marguerite était sœur de
 Catherine, qui épousa François de Monthoux,
 chev^r, avant 1377. Ainsi l'on expliquerait comment
 Jean de Chignin, testateur en 1449 (son petit-fils?),
 était cousin de Philibert et Jean de Monthoux,
 petits-fils du susdit François, chevalier.

BOVERIUS DE CHIGNIN,
 vicair de Turin, pour Amédée,
 C^e de Savoie, 6 juin 1300
 (Mon. Hist. Patr. Leges mu-
 nic, n^o 745), (cité d'après les
 msts Bonnefoy). Est proba-
 blement un des Chignin dits
 Bovet ou Boveyron.

N. N.
 En conséquence des indications précises fournies
 par la transaction 1458, est bisainé paternel de
 Jean et André de Chignin, REPORTÉS AVEC SA
 DESCENDANCE AU TABLEAU III.

JEAN DE CHIGNIN,
 alias Bovet ou Boveyron, prête hommage (lui ou
 son fils), pour ses biens de Chignin, le 28 octobre
 1392 (Arch. de Cour, à Turin).

JACQUES DE CHIGNIN, alias GERLAND,
 écuyer, châtelain de Rumilly sous
 Cornillon pour le C^e de Savoie, 8 mars
 1420 (patentes délivrées aux N^{es} frères
 du Clos). V. note I, p. 35, et Mermet ci-
 dessus, d'autres surnommés Gerland.

PIERRE,
 pupille de sa
 mère, 1412,
 toujours nom-
 mé avant son
 frère dont il
 était l'aîné
 probablement.
 Il est, suivant
 toute appa-
 rence, mort
 jeune, ou du
 moins sans
 descendance.

LOUISE
 ép., contrat
 dotal du 29
 mars 1410
 (Arch. Thui-
 set), N^e et P^e
 Jean de Bal-
 leysson. Le 23
 février 1412
 (Ib.) des fidé-
 jusseurs sont
 constitués p^r
 la restitution
 éventuelle de
 sa dot.

AMÉDÉE
 DE CHIGNIN,
 dit GERLAND,
 frère du testa-
 teur; mort av.
 1449. Il laissa
 trois fils na-
 turels.

JEAN DE CHIGNIN, chev^r, coseig^r dudit lieu.
 Il teste le 7 mars 1449 (Arch. Thuiset). Veut être enterré
 dans l'église de Saint-Jeoire, au tombeau de ses prédé-
 cesseurs, à laquelle il fait un legs ainsi qu'à Mess^{rs} Fran-
 çois de Mouxy, son cousin, l'un des chanoines de ladite
 église. Sa femme, N^e Françoise, fille de Mess^{rs} Humbert de
 Beaumont, chev^r, seig^r de Combefol, sera tutrice de leur
 fille, se faisant conseiller par N^{es} Pierre Belletruche et
 Thomas Grange (qui avait épousé Louise de Beaumont),
 ses cousins. Il laisse à sa femme des biens à Chignin,
 notamment la moitié d'une vigne de quatre-vingts fosse-
 rees, lieu dit *du Costis*, abornant N^e Barthélemy, Jean
 et André de Chignin, N^e Pierre de Verdon. Elle posséda
 cette moitié « *ex parte Molarii de Chignino* » Substituée :
 1^o Thomas Grange, son cousin; 2^o N^e Amédée, Pierre,
 Jean et Gaspard Belletruche, ses neveux, pour moitié,
 et N^{es} Philibert et Jean de Monthoux, ses cousins, pour
 l'autre moitié. Suivant Guichenon, il était de la même
 famille que saint Antelme, évêque de Belley.

N. N.,
 femme de N^e
 N. N. Belle-
 truche, dont
 les enfants
 sont substi-
 tués au testa-
 ment de Jean,
 leur oncle,
 1449.

JEANNETTE
 DE CHIGNIN,
 femme de N^e
 et P^e Guignonet
 de Conflens,
 était, le 46
 juin 1436 (Ar-
 ch. Pelly), tu-
 trice de son
 fils.

EUSTACHE, CLAUDE, PIERRE DE CHIGNIN,
 légataires au testament de leur oncle (1449), qui leur
 donne la maison dudit Gerland, leur père, avec les
 biens en dépendant. Copie leur est déchirée, en 1465
 (Arch. Thuiset), de ce testament.
 Est peut-être le N^e Pierre
 de Chignin, alias Gerland,
 (Arch. Thuiset), une rente annuelle à N^e Jean Chabod,
 seig^r de Lescheraine.

CLAUDINE DE CHIGNIN, alias BOVEYRON,
 héritière universelle de son père, épousa, le 12 septem-
 bre 1452 (Guich., *Br. et B.*, Gén. Luyrieu), Guillaume
 de Luyrieu, seig^r de Montveran. Elle teste le 13 décembre
 1503 (*Ibid.*). Elle fait reconnaître en sa faveur la rente
 féodale de la Place de Chignin, 1461, 1494 (Arch. Thui-
 set), en faveur de Louis de Seyssel-Bordeaux, seig^r de
 Chignin. Des biens reconnus en sa faveur à cause de sa
 maison-forte de Chignin, le furent plus tard, le 14 no-
 vembre 1518 (Arch. la Place). Elle laissa quatre filles.

CLAUDINE DE LUYRIEU
 (4^e fille).
 femme d'Humbert de Chignin,
 seig^r de la Place en Savoie (Guich.). Voir ce qui la concerne au
 Tableau suivant.

MARGUERITE DE LUYRIEU
 (3^e fille).
 épousa Jean de Seyssel, seig^r de
 Bordeaux, etc. (Guich.). Dès le
 XIII^e siècle, les Seyssel possé-
 daient leur domaine d'Antoine
 de Miolans, le (ou un) château
 de Chignin avec juridiction sur
 Saint-Jeoire, etc., reconnu en
 1347, par Aymar de Seyssel, seig^r
 de la Piâtie, etc. — Un autre Aymar de Seyssel, son successeur, les laissa, par testament de 1383, à son fils Antoine. Sont-ce les mêmes biens de Chignin ou d'autres qui passèrent alors à la branche de Bordeaux-la-Serraz-Saint-Cassin? Marguerite de Luyrieu a dû pour son compte en porter à son mari. Dans un acte de mes Archives (Transaction, 1563) je trouve mentionné deux fois que Marguerite de Chignin et Louis de Seyssel, son mari (fils du ci-dessus?) rendirent leur part du fief et rente de la Place le 1^{er} avril 1542 à M^{re} Etienne Paravay. Ce même Louis de Seyssel reçut, le 14 novembre 1548 (Arch. de la Place), reconnaissance à cause des biens et rentes de la maison-forte de Chignin, reconnus précédemment en faveur de Claudine de Chignin, alias Boveyron, femme de Guillaume de Luyrieu. — J'espère pouvoir débrouiller ce fil à l'artifice Seyssel.

ISABELLE DE LUYRIEU
 (fille aînée).
 épousa, le 14 mars 1491, Claude de
 Villette, seig^r de la Couz en Bugey (Guich.).
 dont le fils Jean (V. p. 29, présent volume)
 se qualifiait de seig^r de Chignin où il pos-
 sédait biens et maisons.

GEORGETTE DE LUYRIEU
 (2^e fille).
 épousa Louis de Baillans, seig^r
 de Verbos (Guich.). V. ce nom.

N. B. — Je reçois, après l'impression, l'analyse du testament de N^e Henri de Chignin de Pontamafrey [Voir au premier JEAN inscrit sur cette page] du 20 juillet 1421 (Arch. de la paroisse de Pontamafrey). Il était marié N^e Jeanette, fille de N^e François de Maive, dans la maison provenant de la dot de laquelle est fait le testament par lequel il institue héritiers ses enfants nés et à naître, et substitue ses deux frères N^{es} Jean et Pierre de Chignin.

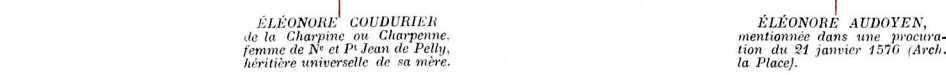
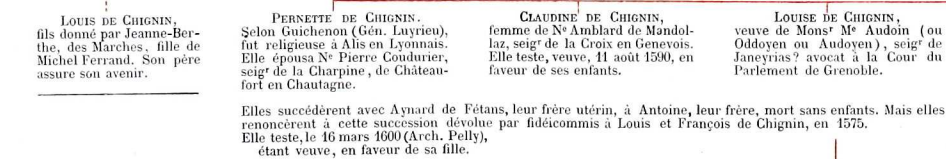
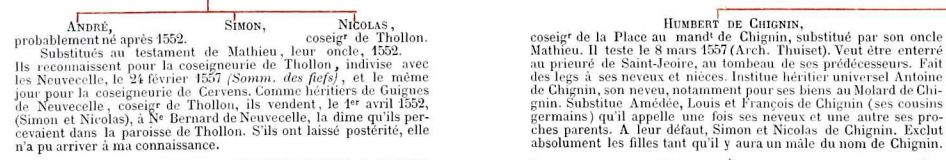
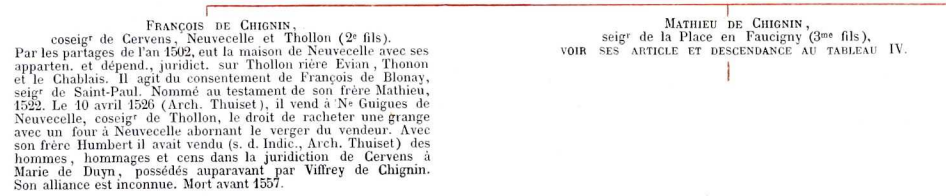
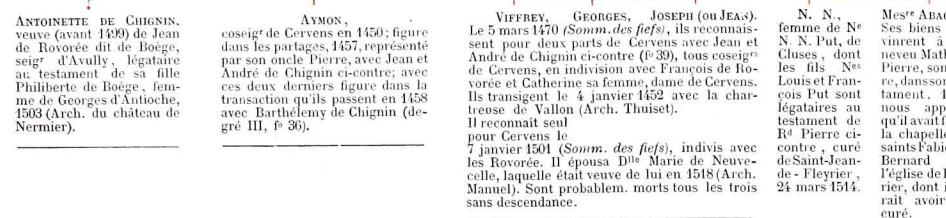
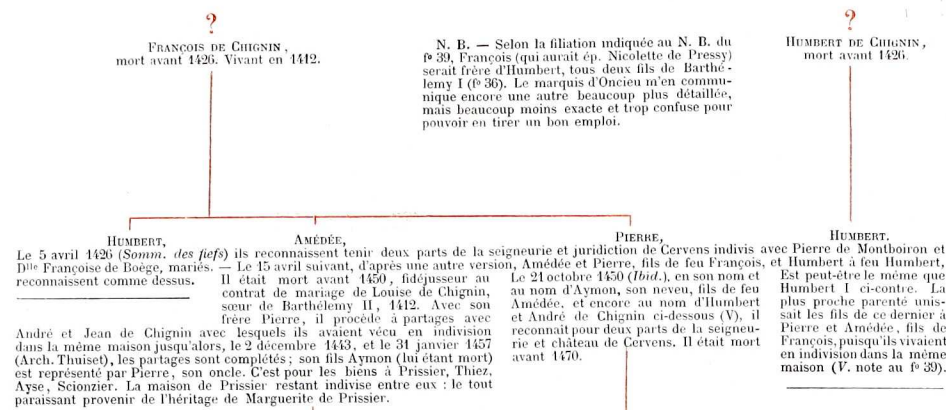
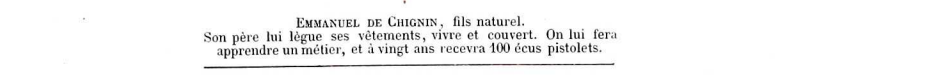
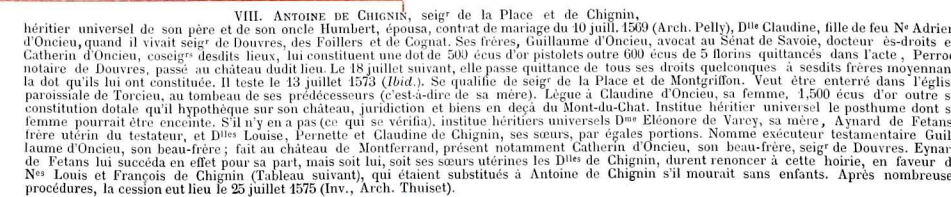
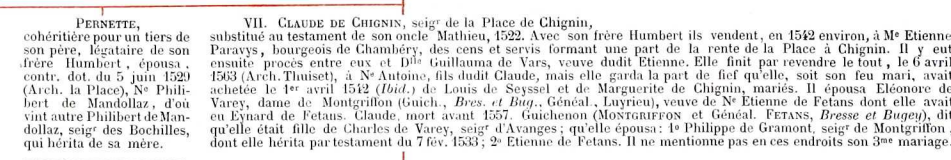
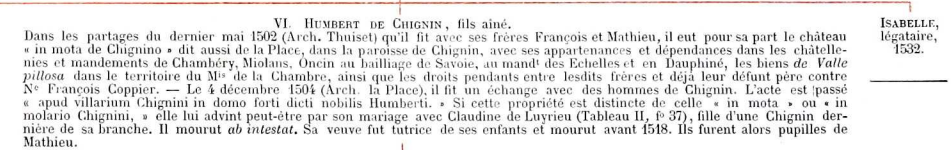
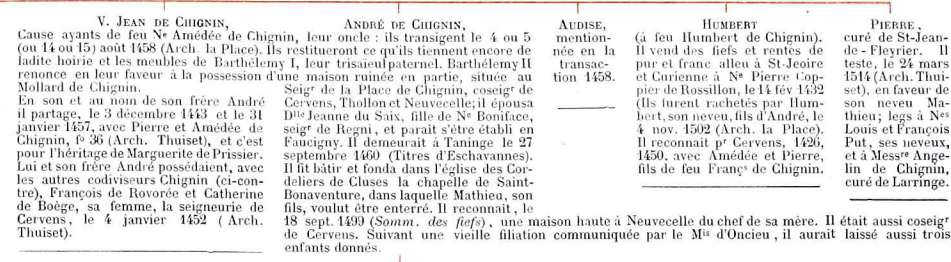
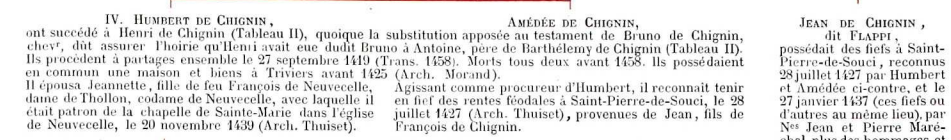


TABLEAU III.

III. N. N. DE CHIGNIN.

VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU II. Est l'aïeul paternel de Jean et d'André de Chignin ci-dessous. Prouvé par la transaction de 1458. Suivant une vieille filiation, s'appelaient Humbert (V. ci-contre).

(N. B.) Le M^e d'Oncieu me communique après la rédaction de cette généalogie, une vieille filiation parfaitement conforme à la mienne depuis Humbert porté au degré IV ci-dessous. Cet Humbert serait fils d'un autre Humbert et petit-fils d'un Barthélemy. La seule erreur de la filiation d'Oncieu consiste en ceci, qu'elle fait vivre ce Barthélemy en 1250, alors qu'il vivait de 1330 à 1386. Je puis donc m'autoriser de cette filiation pour appuyer la conjecture portée à l'article d'Humbert fils d'Humbert (f° 38). Ce dernier serait donc le même que N. N. degré III (f° 39) et François, mort avant 1426 (f° 38), serait frère de cet Humbert mort avant 1426 (identifié avec N. N.) tous deux fils de Barthélemy I, f° 36.



CHISSÉ (DE)

DE CHISSIACO, DE CHESSIACO, DE CHEYSSIE, DE CHESIE, DE CHESSIE, DE CHISSIER, DE CHISSY, DE CHESSYER, DE CHYSIACO, ETC., ETC.,

SEIGNEURS DE CHISSÉ, DE POLLINGE, CORBIÈRES, LA BÂTIE, DE FILLINGE, DES JAILLETS, DE SERVOZ EN FAUCIGNY ET GENEVOIS, SEIGNEURS DE SAINTE-HELENE-DU-LAC, EN SAVOIE, ETC., BARONS DE LA MARCOUSSE EN DAUPHINÉ (?), COMTES DE CHALANT DANS LA VAL D'AOSTE, ETC.



P. parti d'or et de queues au lion de sable armé et lampassé de même brochant sur le tout (UBIQUE). — Suivant GUICHENON, le lion serait armé et lampassé d'argent.

Devise: TOUJOURS.

LA CHENAYE DES BOIS (*Dictionnaire de la Noblesse*), qui confond cette famille avec celle de Franche-Comté, ajoute aux armes ci-dessus les lettres A et L sur le tout, sans dire où il a rencontré ce blason. Je n'ai jamais trouvé trace de ces deux lettres qui, certainement, n'ont jamais fait partie du blason des Chissé. J'ai vu des sceaux du xve siècle de cette famille, confirmant le témoignage de tous nos auteurs qui ne varient que sur les détails du lampassé et de l'armé.



PRÈS la famille souveraine du nom et de la province de Faucigny et les rameaux qui en sont issus, la race de Chissé est certainement la plus illustre de cette contrée. Charles-Auguste de Sales, auquel j'aime à céder la parole pour les appréciations générales, rapporte dans son *Pourpris historique* (f°s 184 et suivants), à propos d'une alliance plus ou moins certaine de Péronne de Chissé avec Pierre II de Sales, que les titres de la maison de Chissé ayant « été brûlés dans le château de Pollinge par « les Huguenots de Genève, on ne peut qu'avec beaucoup de « peine découvrir cette circonstance historique... de cette tres-« ancienne et tres-illustre Race de Chissé. Elle a donné des Archevêques à la Tarentaise, des « Evêques à Grenoble, quantité de Chanoines à l'Église Cathédrale de Genève, des Prévôts « à l'Église de Saint Gilles de Vernice (Verrés probablement)... des Comtes, des Barons, des « Chevalliers, des Chambellans et des Capitaines au service des Roys de France et d'Espagne « et des Ducs de Savoye, etc. » Nous devons faire mention spéciale des quatre évêques de Grenoble du nom de Chissé, qui, suivant les historiens dauphinois, Valbonnays (*Histoire de Dauphiné*, t. II, f° 353), Chorier (*Estat politique*, t. II, f°s 128 et suivants), etc., sont :

Jean de Chissé, 1337, 1350.

Rodolphe de Chissé (frère ou neveu du précédent), 1351, 1381.

Aymon I de Chissé, neveu du précédent, 1388, 1427.

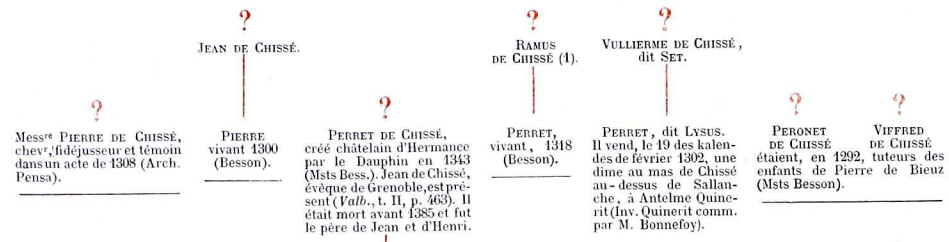
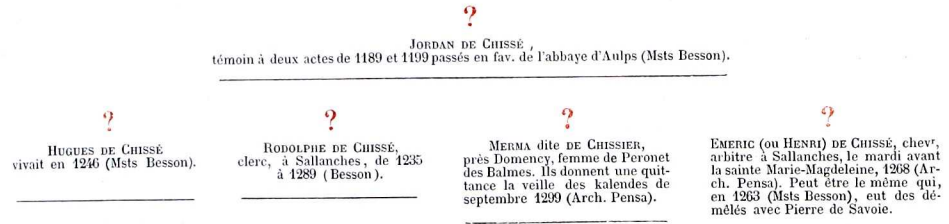
Aymon II de Chissé, transféré de Nice à Grenoble, où il siégea jusqu'en 1450.

L'existence des trois premiers est démontrée, s'il en était besoin, par les titres de l'église de Sallanches. Quant au quatrième, Aymon II, aucune des nombreuses pièces de l'époque n'en fait mention (1); Besson ne mentionne que les trois premiers : il ajoute qu'un Aymon de Chissé, religieux bénédictin, puis évêque de Nice, mourut en 1428, ce qui doit nécessairement se rapporter à Aymon I, le même qu'il range parmi les évêques de Grenoble.

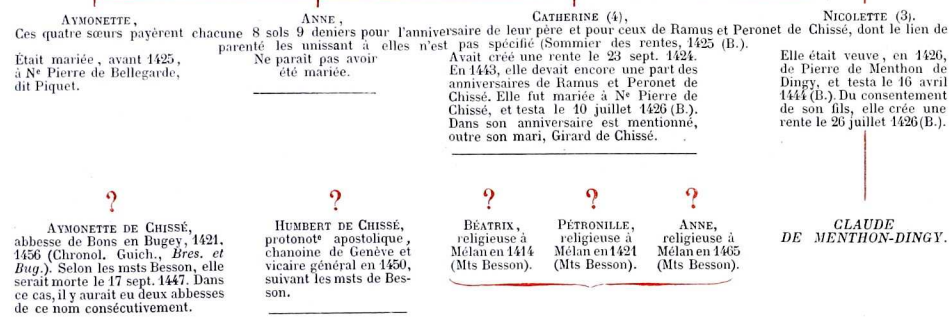
Est-il possible de classer comme appartenant à cette famille et parmi ses plus hautes illustrations, un François qui fut, vers la fin du XIV^e siècle, archevêque d'Arles et camérier du Pape (2)? M. Bonnefoy conserve à Sallanches le minotaire de Jean Festi notaire, de 1389 à 1399, dont la couverture contient la moitié supérieure d'un acte d'arbitrage, qui nous donne une précieuse indication dont je tire parti pour les premiers degrés de la généalogie. Dans ce minotaire se trouve la fondation faite, en date du 27 septembre 1390, en l'église de Sallanches, par Pierre de Chissé, chevalier, en son nom et au nom d'Aymon (I), son frère, évêque de Grenoble, de divers anniversaires pour des membres de leur famille et notamment pour François, archevêque d'Arles, camérier du Pape, pour Rodolphe de Chissé, archevêque de Tarentaise, et les autres nobles de Chissé, leurs prédécesseurs, « pro ipsorum domini (Voyez la suite au f° 60.)

(1) Aymon II passe pour avoir été neveu de son prédécesseur Aymon I. Mais ce dernier n'eut qu'un frère, du nom de Pierre. Pierre de Chissé paraît être mort sans enfants; en 1390, il énumère tous ses parents : il serait extraordinaire qu'il ne fit point mention d'Aymon II, en passe de devenir évêque, s'il l'avait eu pour fils. Du reste, l'hoirie de Pierre de Chissé était, dès l'an 1409, dévolue à son cousin Humbert de Chissé, autre induction établissant qu'il était sans enfants. M. Bonnefoy, sans y attacher plus d'importance que ne peut en mériter une conjecture, serait tenté d'admettre qu'Aymon II fut un bâtard de Pierre, c'est-à-dire neveu naturel d'Aymon I. J'ai donc le regret de ne pouvoir fixer quel lien de parenté pouvait unir Aymon II à ses prédécesseurs dans le siège épiscopal de Grenoble.

(2) Entre Rodolphe de Chissé et Aymon I de Chissé, les chronologistes intercalent François de Conzié, lequel, suivant le cardinal Le Camus dans sa liste des évêques de Grenoble, était neveu de Rodolphe de Chissé, son prédécesseur audit siège. Après avoir été quelques années évêque de Grenoble, François de Conzié fut archevêque d'Arles, puis de Toulouse et de Narbonne, camérier du Pape (Besson, f° 175). On ne sait sur quel fondement le cardinal Le Camus dit que François de Conzié était neveu de Rodolphe « Rodulphi nepos. » Il ne pouvait être en tout cas que fils d'une sœur de Rodolphe; mais elle est inconnue dans la généalogie des Chissé, et François, qui, dans son testament mentionne plusieurs de ses parents, ne cite aucun Chissé. On ne peut donc préciser quelle parenté indique la qualification élastique de neveu. Quoi qu'il en soit, François de Conzié est universellement admis parmi les évêques de Grenoble, et plusieurs titres de l'Évêché le prouvent, comme me l'affirme l'érudit auteur du *Décanat de Savoie*; il fut ensuite transféré à l'archevêché d'Arles, etc. Guichenon (*Bres. et Bugey, in verbo Conzié*, f° 88) dit que « Catel, en ses mémoires « du Languedoc, l'appelle mal François de Colmieu et neveu du pape Eugène IV, car il était Savoisien, et le pape Eugène IV Vénitien, « du nom et de la famille des Condolmiers. Saxius et Severt donnent à François de Conzié les surnoms de Genen et de Castelnaud qui « ne lui conviennent pas, car le nom de sa famille c'est Conzié, de Conziaco en latin. » Chorier (*Est. pol.*, t. II, f° 129), en parlant de François de Conzié (de Conzié), dit que Catel le nomme François de Socorneio et remarque que dans l'inscription de son tombeau il a le nom de François de Geven. Mais dans les actes de l'archevêché d'Arles il a celui de François de Cottiano et dans un autre de son successeur de l'an 1418, celui de Cruciaco. Besson (*Mém. eccl.*, f° 175) cite l'épithaphe de François de Conzié dans l'église des Céslestins d'Avignon où il est seulement dit, *genere nobilitis*, sans nom de famille, et qu'après avoir été évêque de Grenoble, il fut archevêque d'Arles. Les auteurs ne sont donc point d'accord sur le nom de famille de ce personnage. Je ne prétends point établir que ce François, d'abord évêque de Grenoble, puis archevêque d'Arles, etc., n'ait pas existé et qu'il ne fût pas de la famille de Conzié. Ce serait téméraire de l'essayer sans être armé de documents que je n'ai pas. Je veux seulement me borner à constater que selon toute apparence un François, autre que François de Conzié et assez probablement de la famille de Chissé (voyez le texte, f° 60), fut archevêque d'Arles et camérier du pape.



JEAN, damoiseau, dit fils de Perret dans deux actes du 8 février 1391 (déjà marié alors) et du 8 février 1392 (B.). D^{ne} Antoinette de Viry, sa femme, fonde, le 13 juin 1403 (B.), son anniversaire en l'église de Sallanche. Le 10 juin 1385 (Arch. Pensa), il vend à François de Menthon, chev. (fils de feu Nicolet), de son pur et franc alleu, un moulin et foulon avec ses édifices et droits d'eau (abornant les hoirs de Raymond de Chissé, chev.), le tout ayant appartenu à Perret, père, et à Henri, frère du vendeur. Le prix de cette vente servira de compensation à ce que le vendeur doit à l'acheteur pour la restitution de la dot de Nicolette de Menthon ci-dessous. Le 12 juin suivant (*ibid.*), il fait ratifier cette vente par dame Antoinette, sa femme. Le 18 octobre 1380, lui ou un autre Jean, fils de Perret de Chissé, avait encore vendu audit François de Menthon, une maison avec un foulon (une autre ou bien des droits sur la première. Indication assez confuse dans un acte de 1399 (Arch. Pensa) (2).



(1) On trouve sous le nom de Ramus de Chissé un ou plusieurs personnages: Ramus de Chissé procède, le 5 des ides de mai 1283 (B.), à des enquêtes pour le prieur de Chamoni. Ramus de Chissé, châtelain de Bonneville en 1300 (B.). Ramus de Chissé, témoin le 7 juillet 1301 (Reg. Genev.) avec Emeric de Chissé, curé de Thonon. Ramus de Chissé, chevalier, témoin en 1308 (Arch. Pensa). Ramus de Chissé, chevalier, vivait en 1314 (Msts Besson).

(2) Suivant une ancienne généalogie de mes archives, il serait encore père de Rodolphe de Chissé, qui, de Isabelle, fille de Guillaume de Crans, aurait eu: A. Henri de Chissé qui épousa: 1^o Hélinode de Lucinge; 2^o Françoise de Bardonnèche. Voir Tabl. III et IX — B. Aymon, d'abord prieur de Mégève, puis évêque de Grenoble. C. Girard, chevalier, trésorier général, qui serait père de Peronnette, prétendue femme de Pierre de Sales. Voir Tabl. IV.

(3) Nicolette paya en outre, en 1425 (B.), le capital d'une rente annuelle affectée à l'anniversaire d'Hélinode, veuve de N^o Henri de Cornillon.

(4) Selon un inventaire existant à la bibliothèque du M^o Costa, elle testa le 10 juillet 1436. Est-ce une autre Catherine, ou bien, ce qui est plus probable, est-ce une erreur de copiste ?

FRAGMENTS.

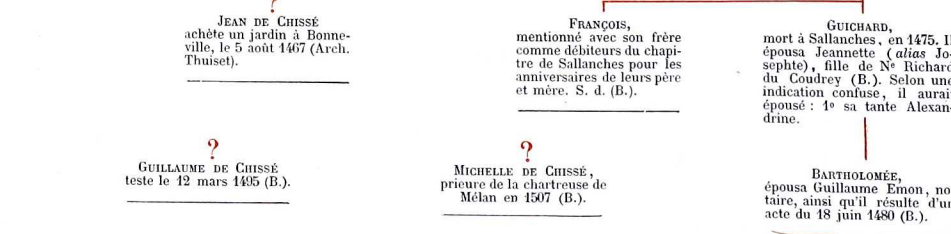
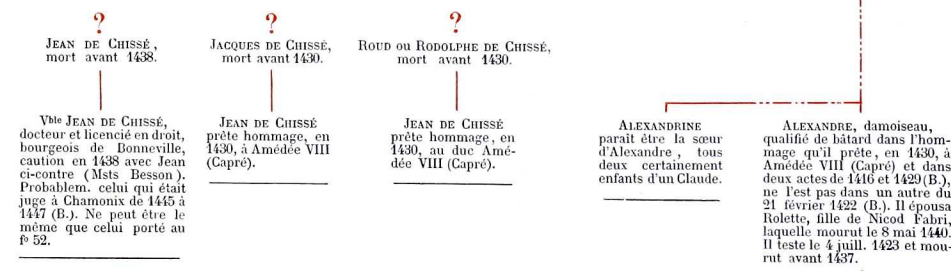
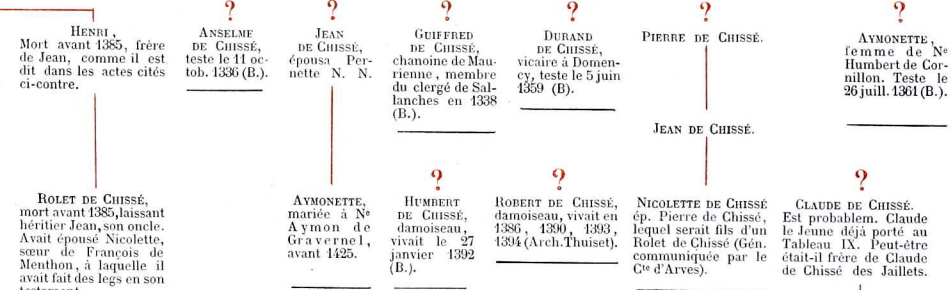
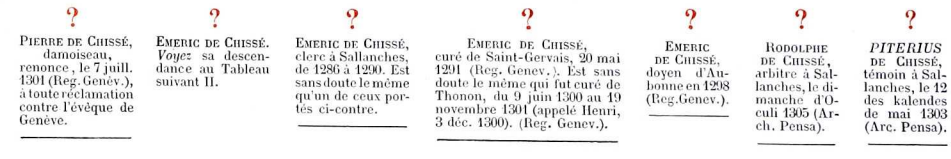
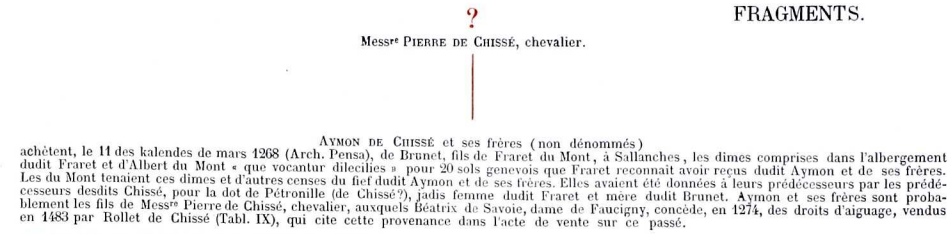


TABLEAU II.

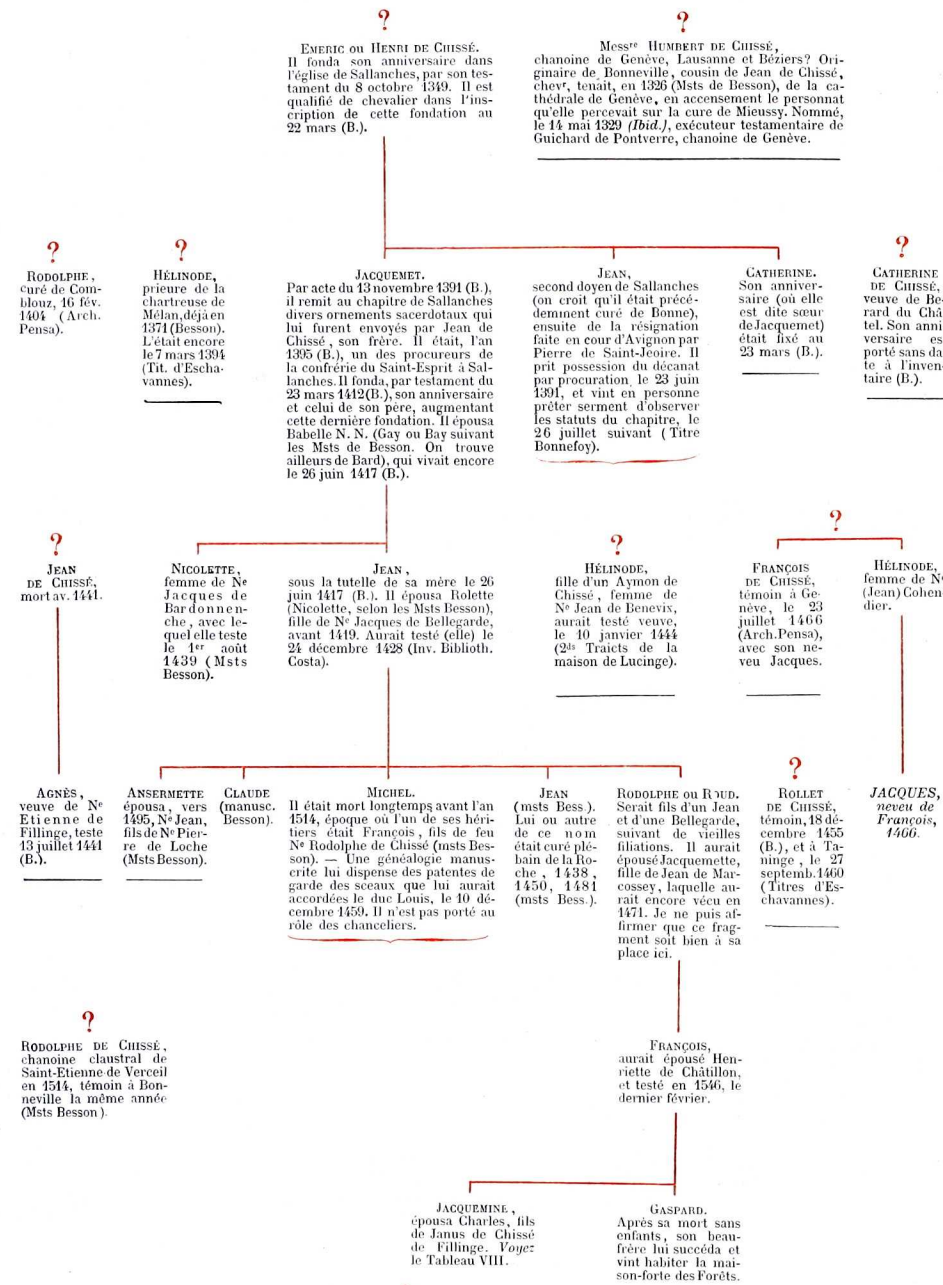
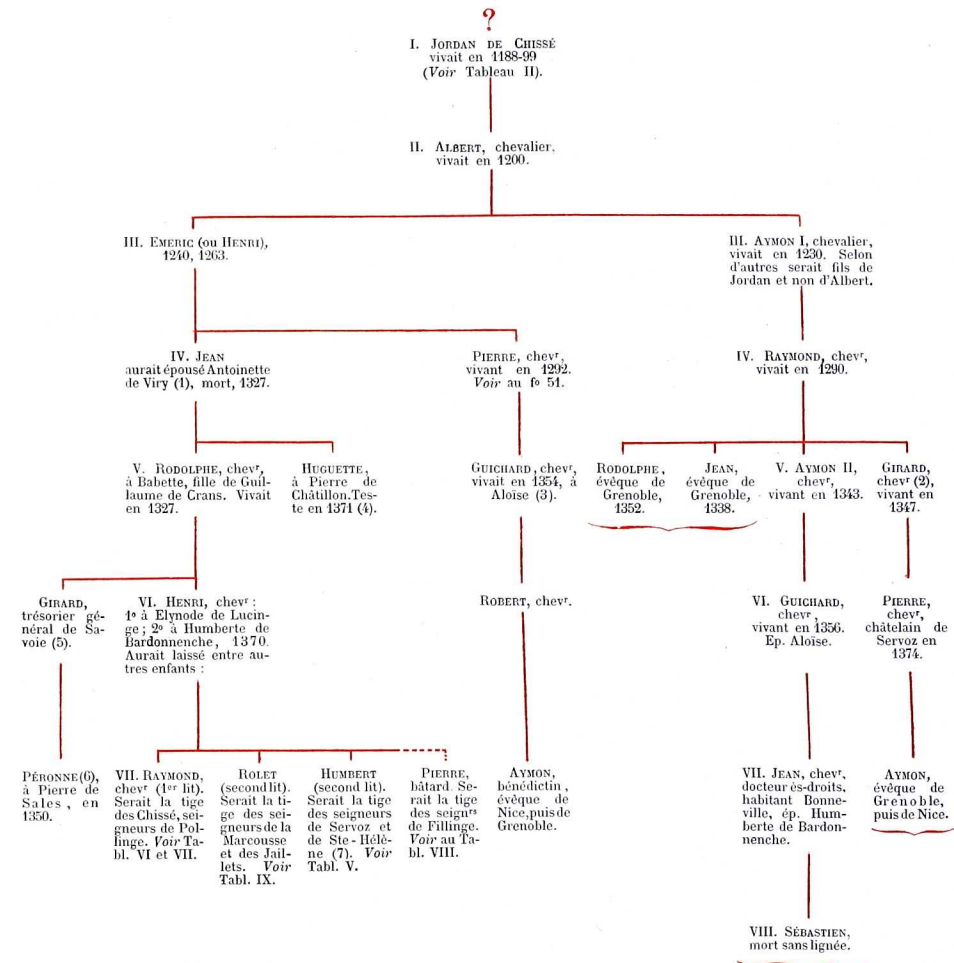


TABLEAU III.

Sans en prendre en aucune manière la responsabilité, je publie à titre de simple curiosité, d'après de vieilles généalogies, un thème réunissant à une même souche les diverses branches de cette famille. — Je relève dans les notes ci-dessous les principales erreurs motivant le rejet d'une combinaison factice de personnages ayant tous vécu, appartenant tous à la même famille, mais qu'on ne saurait, au moins de cette façon, rattacher avec un lien commun, d'une manière authentique.



(1) On voit, au Tableau I, que le Jean de Chissé qui épousa Antoinette de Viry était fils de Perret et non d'Eméric.

(2) Suivant une autre filiation, plus juste en ce seul point, il aurait eu, outre Pierre, un autre fils nommé Aymon, d'abord vice-châtelain de Servoz, puis évêque de Grenoble. Ce dernier est en effet fils d'un Girard. Double emploi avec un des deux Aymon portés plus haut.

(3) Même en admettant ce thème, il y aurait confusion entre Guichard et celui qui porta le degré VI.

(4) Elle ne s'appellait pas Hugnette et n'était pas fille de Jean. Voyez au Tableau IV.

(5) Il n'est pas porté au rôle des trésoriers généraux.

(6) Cette alliance est des plus problématiques. Voyez au Tableau IV et à l'article SALES.

(7) Pour ce qui concerne cette branche, on ne saurait la faire sortir en ce point. Voyez au Tableau V.

(ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES.)

JEAN DE CHISSÉ, membre du clergé de Sallanches de 1338 à 1347, chanoine de Genève en 1349 (B.). Fidéjusseur au contrat de mariage de Béatrix ci-dessous, en 1345.

JEAN, chanoine de Genève, puis évêque de Grenoble par bulles du pape Benoît XII, du 16 des kalendes de janvier 1338. Suivant les uns, il était frère de Rodolphe, son successeur. Suivant les autres et plus probablement, il était son oncle.

I. (?) RAYMOND DE CHISSÉ, chevalier. Il fonda son anniversaire et celui de sa femme Flandrine en l'église de Sallanches, par acte du 8 mars 1338. Arbitre, avec Jean de Chissé, évêque de Grenoble, dans un différend entre ses fils Aymon et Girard pour le *peccidium castrense* qu'ils avaient depuis au service du roi de France, le 13 avril 1347 (acte en main de M. Bonnefoy). Il était en différend avec le chapitre de Sallanches à propos des dîmes du blé de Sallanches, appelées les grandes dîmes, et les dîmes du Bioley que ledit chevalier disait être de son patrimoine et de ses prédécesseurs depuis un temps immémorial. Le chapitre reconnaît cette assertion vraie, mais comme Béatrix, dame de Faucigny, les avait vendues au chapitre pour 400 liv. genev., ils transigent le 1^{er} juillet 1345 (Arch. Pensa). Le chapitre renonce à tous droits moyennant 400 liv. genev. Le 18 juin précédent (*Ibid.*), il avait nommé des mandataires par acte fait à Chissier, dans la maison dudit chevalier.

RAYMOND DE CHISSÉ, damoiseau, fidéjusseur au contrat dotal de 1330 ci-dessous. Est peut-être le même qui, des 1338, était chevalier.

BÉATRIX, femme de Pierre de Châtillon de Michaille, chev., seigr dudit lieu. Par conventions matrimoniales du 28 juillet 1345 (Arch. Thuisset), son père lui constitue en dot 1.000 florins pour tous les droits qu'elle peut prétendre sur les biens de D^{ne} Flandrine, sa mère. Elle est nommée une vingtaine de fois Béatrix et non Hugnette, comme le dit Guichon (*Voir Châtillon*) et comme je l'ai laissé imprimer F 8 du 1^{er} volume de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*.

RODOLPHE, chanoine de Genève, 1347, 1348, puis évêque de Grenoble (1350) en remplacement de Jean de Chissé, sacré le 23 février 1351, par Humbert, évêque de Lucinge, archevêque de Rheim. Transféré à l'archevêché de Tarentaise en 1380. Il fut assassiné vers la fin de 1385, dans son château archiepiscopal de Saint-Jaquemoz.

GIRARD, chev., était au service du roi de France av. 1347. Il acheta de Catherine, fille naturelle d'Humbert II, Dauphin, veuve de Pierre, bâtard de Lucinge, la coseigneurie de Rheim. Transféré à Servoz pour 3.000 florins. Il aurait aussi acquis de la même la seigneurie de Ste-Hélène-du-Lac. Il céda le tout à son neveu Humbert. Il fonda son anniversaire dans l'église de Sallanches le 11 octobre 1373 (B.). Son alliance est inconnue.

II. GUICHARD, ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

PRISTE ou PRISQUE, femme d'Henri de Cornillon. Elle testa le 2 octobre 1353, fondant son anniversaire en l'église de Sallanches (B.). Je pense que c'est la même (à coup sûr elle est aussi fille d'un Raymond de Chissé, chevalier) qui a épousé, en premières noces, François de Bellegarde, auquel Pierre de Bellegarde, son père avait constitué, en l'émancipant et par prérogative, la maison de Bellegarde. Flandrine de Bellegarde, fille issue de ce mariage, héritière de son père, ép. Aymon de Berbey et réclamait, le 24 avril 1360 (Arch. Pensa), ladite maison de Bellegarde, dont elle fut mise en possession par Pierre de Bersatoribus, juge du Faucigny.

AYMON, chev., suivant d'armes du roi de France, envoyé par le Dauphin au roi de France en 1345 (Valb., t. II, p. 523). Ne vivait plus en 1397 (*Ibid.*, t. I, 145). Il laissa deux fils naturels (?) et eut d'une alliance inconnue la fille ci-dessous. Il vivait encore en 1348 (Msts Besson) et 1359 (*Ib.*).

FRANÇOIS, archevêque d'Arles, camérier du Pape en 1390, 1391, 1394, qualifié, ainsi que Rodolphe, l'archevêque de Tarentaise, de parent et prédécesseur, dans la fondation faite par Pierre de Chissé le 27 septembre 1390. Il est permis de supposer que ce François fut un Chissé; autre que François de Genève. *Voir* ce qui le concerne aux p^{es} 43 et 60 du présent volume.

PERNETTE, épouse N^e Aymon de Gravenel. Elle testa le 28 juill. 1372, fondant son anniversaire dans l'église de Sallanches (B.). Le *Pouppris hist.* la marie vers 1353 à Pierre de Sales; il n'affirme pas qu'elle soit fille de Girard de Chissé (qu'il crée trésorier général de Savoie), mais il la fait sœur ou cousine d'Hugnette de Chissé, femme de Pierre de Châtillon (*Voir* ci-dessus BÉATRIX). Grillet (t. III, 338), renchérissant sur le *Pouppris*, ne suffit pas, je crois, à établir la réalité de cette alliance, qui est uniquement appuyée sur les *Supputations Galésiennes*, c'est-à-dire les réveries du notaire Salliet. Tout porte à croire que cette alliance est imaginaire. Elle aurait presque certainement mentionné son mari et ses enfants du nom de Sales, si elle avait eu l'un et les autres, dans son anniversaire.

AYMON, hénédictin, puis vico-châtelain de Servoz pour son frère, en 1374, puis prieur de Mégève, puis évêque de Grenoble de 1388 à 1427. Commis par le pape Clément VII pour l'érection de l'église de Sallanches en collégiale, le 7 des ides de juillet 1389. Il ratifie, le 3 octobre 1390 (B.), la donation faite par son frère le 27 septembre précédent. Suiv^t Besson, il mourut évêque de Nice en 1428.

III. PIERRE, damoiseau, châtelain de Servoz pour le comte de Savoie en 1374, chev^e en 1380, institua héritier son cousin Humbert. (*Voir* TABL. SUIVANT). Le 27 septemb. 1390 (B.), il fonda son anniversaire, celui de son frère Aymon, évêque de Grenoble, de François, archevêque d'Arles, et de Rodolphe de Chissé, archevêque de Tarentaise, etc. A cet effet, à son nom et au nom de sondit frère Aymon, il donna au chapitre de Sallanches un franc alleu à Passy, provenant de leur oncle Rodolphe, qui l'avait acheté de François, fils de Thomas de Lucinge. Le chapitre était chargé de célébrer tous les jours un service avec sonnerie dans la chapelle de Saint-Pierre, fondée par les Chissé dans ladite église.

RAYMOND, fils naturel, crée une rente en faveur du chapitre de Sallanches, le dernier février 1405 (B.). Vivait encore le 25 avril 1409. Est peut-être le Raymond de Chissé qui devint seigr d'Hauteville et eut de D^{ne} Marie N. N., sa femme, les enfants ci-dessous. Leur anniversaire fut fondé par leur fils Louis, en 1477 (B.). Il pourrait y avoir quelque confusion entre ce Raymond et un autre que je trouve témoin à un acte de l'an 1370. (*Voir* aussi Tableau des seigrs de Pollinge).

JEANNETTE, ép. : 1^o N^e Jean du Châtellard; 2^o, contr. dot. du 10 janv. 1372 (Msts Besson), François de Menthon, chev^e de Chissé, arbitre à un traité avec la chartreuse du Reposoir, le 1^{er} mai 1358 (Msts Besson).

GUICHARD, hénédictin, puis prieur de Buresis au diocèse de Genève dans un acte du 22 octobre 1403 (B.) avec son frère Raymond; tous deux dits fils naturels d'Aymon de Chissé, chevalier. C'est la seule indication pour les placer ici, car il a pu y avoir un autre Aymon de Chissé, damoiseau.

(?) Le chiffre romain n'entend pas indiquer que Raymond soit le premier de sa race.

AYMON II DE CHISSÉ, évêque de Nice, transféré à l'évêché de Grenoble où il siégea jusqu'en 1450. Suivant les listes des évêques de Grenoble, il était neveu d'Aymon I, son prédécesseur. *Voir* note 1 et le texte au p^o 43.

LOUIS, chanoine de Sallanches, fonda son anniversaire, celui de ses père et mère, de ses frères et de sa sœur, par testament du 16 mai 1477 (B.). Le 6 août 1476 (Arch. Pensa), il reconnait devoir à Claude de Menthon, seigr de Montotier, 600 flor. à cause de la cession qu'il lui a faite de la grande dime du Biolet et du Nant-Cros, précédemment vendue par Louis audit Claude. Le 20 mai 1476 (Arch. Thuisset), il vend à N^e François de Monnax des servis féodaux à Hauteville.

JEANNETTE, femme de Jacques Chamoux, notaire.

JEAN, seigr d'Hauteville, pour lesquels leur frère Louis fonda un anniversaire. Ils possédaient un banc dans l'église d'Hauteville en 1445 (Besson). C'est d'Hauteville à Combloux qu'il est question.

HENRI, seigr d'Hauteville, pour lesquels leur frère Louis fonda un anniversaire. Ils possédaient un banc dans l'église d'Hauteville en 1445 (Besson). C'est d'Hauteville à Combloux qu'il est question.

TABLEAU IV.

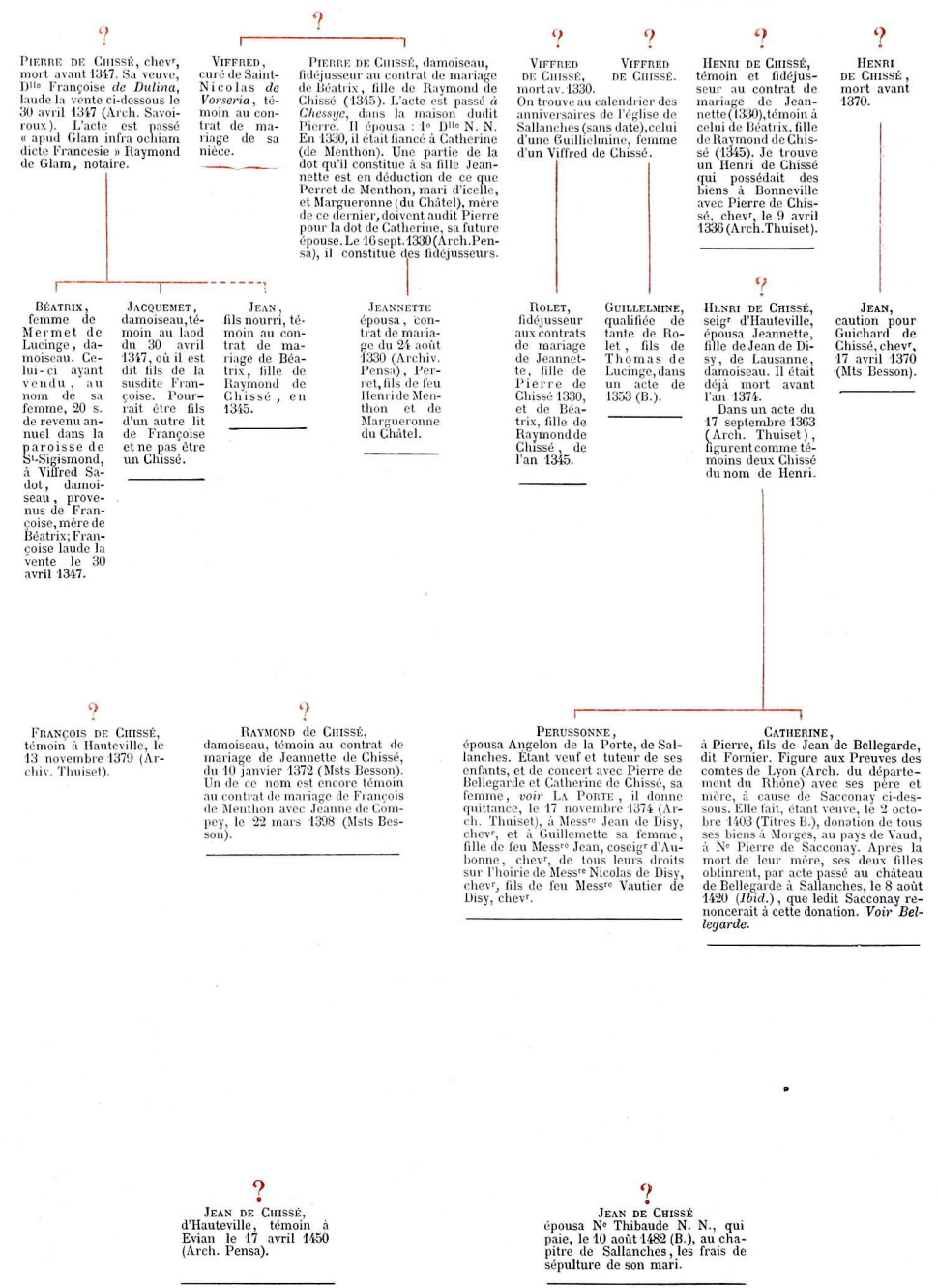


TABLEAU V.

DES SEIGNEURS DE SERVOZ.



(4) Cette numération en chiffres romains est spéciale à ce tableau. Chronologiquement il correspond au degré III environ du TABLEAU V. Cette filiation depuis Raymond à Jean François (Degré IX), est donnée aussi par Besson, qui, pour la branche aînée, la poursuit jusqu'à Ignace (Degré XI).

R⁴ seigr Mess^{rs} PIERRE DE CHISSÉ, prévôt de la vénérable église et monastère de Saint-Gilles de Verrens, témoin au contrat de mariage de Henri de Chissé avec Louise de Chalant, 14 janvier 1462.

MICHELETTE, à Guillaume de Cohendier. Je n'ai pas de preuves de cette alliance portées dans de vieilles filiations.

VINCENT, Le 11 mai 1544 (Titres B.), en son nom et pour son frère Jean, comme ayant cause de N^e Antoine de Chissé (leur frère?), il vend des biens à Sallanches. Il mourut sans postérité et fut subhasté en 1542 (Inventaire Quinerit) pour payer une dot à sa sœur Claudine.

JEANNE-MADELEINE, veuve de N^e Louis, fils de Mamert Déage, seigr de Mesme. Son père, 1589, lui fait un legs outre la dot qu'il lui avait constituée.

CLAUDINE, femme (14 septembre 1633) de N^e Jean Sautier, fils de N^e Antoine, seigr de la Balme (vieille généalogie et Msts Besson). Vivait encore en 1634 (R. P. de la Roche).

I (1) RAYMOND DE CHISSÉ, chev^r. Plusieurs vieilles généalogies le font naître d'Henri de Chissé et d'Elinoide de Lucinge (Voir au TABLEAU III). Ne peut être le même Raymond, (fils naturel d'Avmon) porté au Tableau IV. On trouve aussi un Raymond fils de feu Raymond ou Avmon?, qui, en 1433, devait 5 sols pour l'anniversaire de son père. Ne pourrait être qu'un fils de notre Raymond. Celui-ci vivait en 1392-98, et, selon Besson, épousa Babelle, héritière de Pollinge. Selon Galiffe (*Not. géneval*, t. I), Raymond de Chissé, damoiseau, épousa Babelle de Puplinge dont il eut Jean et Georges, et mourut avant 1425.

II. JEAN I, chev^r, seigr de Pollinge. On le trouve qualifié de juriconsulte et conseiller d'État. Est probablement celui qui était docteur ès-décrets, licencié en droit, chev^r, juge du Chablais et Genevois pour le duc de Savoie, à Thonon, le 5 novembre 1454 (Titres d'Eschavannes). Quoiqu'il en soit, un Jean de Chissé, dit fils de Raymond, dans un acte du 28 octobre 1405 (Msts Besson), père des ci-dessous, vivant en 1398, 1446 (B.), épousa Jeannette, fille de Rolet de Thoÿre et de Péronne Dardel.

III. ANDRÉ, seigr de Pollinge. Un acte le nomme avec son frère Mermet, le 14 mars 1448 (Arch. Pensa). Un acte est passé « apud Pullingium » dans sa maison, lui présent, le 7 février 1463 (*Ibid.*). Il aurait épousé Claudine de Menthon, testé en 1464 et serait mort de contagion à Genève (Vieille Gén., Arch. Thuiset).

IV. HENRI, chev^r, seigr de Pollinge et de la Bâtie, conseiller du duc de Savoie en 1490, porta quelque temps le titre de comte de Chalant, à cause de son mariage avec Louise, fille unique de Jean de Chalant, comte de Fenis, et de Catherine, fille de François, comte de Chalant; laquelle Catherine épousa Pierre de Chissé ci-contre (2). Il vivait encore en 1500.

V. HUMBERT, seigr desdits lieux, écuyer de S. A. le duc de Savoie. Il épousa : 1^o Louise, fille de Gaspard de Thoÿre (de Girard de Thoÿre selon d'autres); 2^o Jeanne, fille de Claude du Breul, seigr de l'Isle et Montarfier en Bugey, et de sa deuxième femme, Jeanne de Malain (Guichenon, *Bres. et Bug.*, LE BREUL, n^o 56).

VI. JEAN II, seigr de Pollinge et des Forêts, de Crest, coseigr de la Bâtie-Dardel. Il réclama au Sénat de Turin le fideicommiss appesé au testament de François I^{er}, comte de Chalant. Le 12 janvier 1544 (Arch. Thuiset), il reçoit quittance de N^e et R⁴ M^{rs} Antoine du Breul, prieur de Nantua, son cousin, de 940 florins que ledit prieur aurait pu lui demander à cause d'une rémission faite audit seigr de Pollinge par D^{me} Antoine de Breul, sa tante, dont ledit prieur était héritier universel. Il avait acheté la maison-forte de Sery, de N^e Jean François de Thoÿre que les fils de l'acheteur relâchèrent le 20 janvier 1629 (Arch. Thuiset), aux fils du vendeur. Il épousa : 1^o Jeanne, fille de Jacques de Cornillon; 2^o Marie, fille de Bernardin de Granier, seigr du Noyer, sœur de Monseigr Claude de Granier, évêque de Genève. Il testé le 15 mars 1589 (*Ibid.*). Veut être enterré dans le cheur de l'église paroissiale de Reignier au tombeau de ses prédécesseurs. Usufruit à sa femme qu'il recommande aux attentions de ses hoirs (ils ne sont pas dits fils de Marie), voulant qu'elle soit traitée en dame de qualité. Ce testament est fait au château de Pollinge.

VII. PHILIBERT, seigr desdits lieux (fils aîné du premier lit), cohéritier universel de son père. Il épousa, contrat dotal du 28 novembre 1583 (Arch. Pelly), Antoinette de Breul, fille de N^e Etienne, dit de Griguy, de laquelle, selon une vieille généalogie, il n'eut point d'enfants. Mais les Preuves de Malte de François de Chissé ci-dessous (Arch. Thuiset), font naître son fils Claude, d'Antoinette; 2^o Selon une filiation manuscrite, Michière de Bellegarde, veuve de Pierre de Chissé, seigr des Forêts. C'est de son temps que le château de Pollinge fut incendié par les Français (Voir Spon, t. I, p. 390).

VIII. CLAUDE, seigr desdits lieux. Voyez SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

TABLEAU VI.

DES SEIGNEURS DE POLLINGE.

LOUIS, vivant en 1445 (Msts Besson).

GEORGES, mentionné par Galiffe avec son frère Jean. Jean et Georges de Chissé frères figurent parmi les nobles de Faucigny qui prêtent hommage, en 1430, au duc Amédée VIII (Capré). Galiffe cite encore (*Ibid.*) un Georges de Chissé qui fut fidéjusseur, en 1429, pour Jean de Mecoras, chanoine de Genève.

MERMET, mentionné avec son frère André dans un acte du 14 mars 1448 (Arch. Pensa). Une sentence de l'an 1492 (Msts Besson) leur adjuge l'hoirie de Françoise Dardel, leur tante. Mort sans lignée.

PIERRE, coseigr ou seigr de Pollinge. Il y a quelque apparence qu'il était l'aîné; conseiller du roi Charles VII (?), puis capitaine du fort de Chivasso en Piémont, bailli de la Val d'Aoste (?). Le 22 novembre 1477 (Msts Besson), il est qualifié de comte, conseiller de Jean Louis de Savoie, évêque de Genève. Il épousa : 1^o Catherine, fille de François, C^o de Chalant (2), veuve de Jean de Chalant; 2^o Jeanne de Vign, veuve de N^e Louis de Richard, suivant une vieille généalogie. Mort sans lignée.

(2) François, premier C^o de Chalant, chev^r de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, laissa deux filles : 1^o Marguerite, qui épousa Antoine de Montbel d'Entremont, morte sans enfants avant sa sœur; 2^o Catherine, qui épousa : a. Jean, fils de Boniface de Chalant, C^o de Fenis, dont elle n'eut qu'une fille unique, Louise de Chalant, femme de Henri de Chissé ci-contre; b. Pierre d'Intrud dont elle n'eut point d'enfants; c. Pierre de Chissé (frère de Henri plus haut nommé) dont elle n'eut point d'enfants. François, C^o de Chalant, testa le 21 juin 1437. Catherine, sa fille, porta ses biens au C^o de Fenis, son mari, qui possédait déjà une part de la seigneurie de Chalant. Louise, sa fille unique, apporta tous ses droits sur la terre et comté de Chalant à Henri de Chissé, son mari (Contr. dot. du 14 janvier 1462, Arch. Thuiset), lequel, avec son frère Pierre, comme mari de Catherine, dame de Chalant, fut pendant quelque temps en possession de ce fief important, le premier du duché d'Aoste. Mais en vertu d'arrangements entre le duc de Savoie et d'autres branches des Chalant, et fort probablement en vertu de fidéicommiss assurant ces fiefs aux mâles de Chalant, les Chissés furent contraints de les relâcher.

CLAUDINE, femme de N^e Pierre de Quinerit, en 1540 (Inventaire Quinerit).

FRANÇOISE, légataire de son frère Jean, en 1589.

ANTOINE, Selon toute apparence, il était mort avant 1544, sans postérité.

PIERRE DE CHISSÉ, seigr des Forêts, était marié à Michière, fille de feu François de Bellegarde, seigr de Pésrin (1579). (Arch. Loez).

BERNARDINE, Son père lui légua 3,000 florins pour sa dot. Elle épousa Claude de Onex, conseiller de S. A. et premier collatéral au Cons. de Genevois. Ensevelie à Annecy le 1^{er} juin 1617 (Msts Besson).

CHARLOTTE, femme de N^e seigr Denis (*sic*) de Sacconay, seigr de Truaz; son père lui légua 100 florins outre sa constitution dotal, 1589.

LOUIS, cohéritier universel de son père; fiancé avec Mathiasse de Chissé, mort avant mariage.

PHILIBERT, religieuse de N.-D. de Neuville en Bresse. Son père lui légua 100 florins outre sa dot.

CATHERINE DE CHISSÉ, femme de N^e Pierre Vieux. Prête hommage au duc de Genevois, en 1578 (Msts Besson), avec Philibert ci-contre.

CLAUDINE-PHILIBERTE (alias Bersabée) épousa N^e Antoine Fornier, coseigr de Nermier, vers l'an 1645.

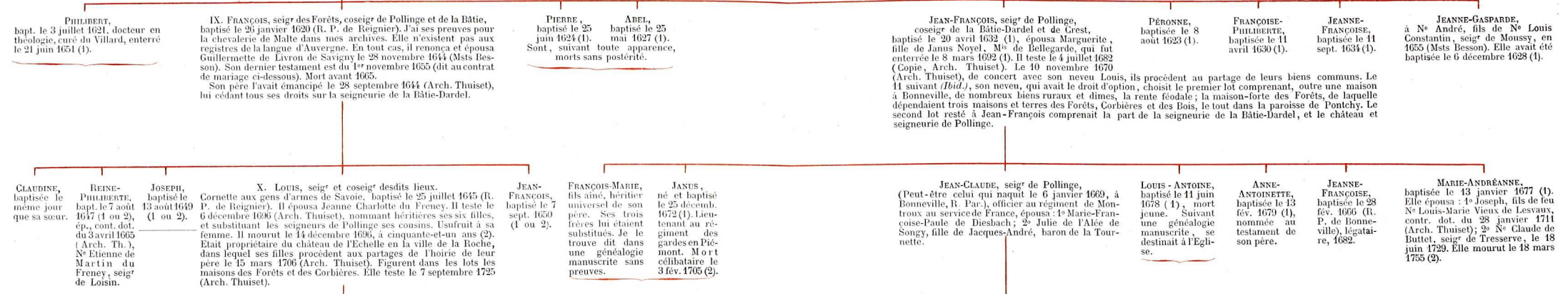
JEANNE DE CHISSÉ, épousa, le 14 février 1613 (R. P. de Saint-Jeoire de Faucigny), N^e François de Jay ou de Gex.

JEAN-MICHEL DE CHISSÉ, mort à Saint-Jean-de-Maurienne le 1^{er} novembre 1639 (R. P. de Reignier).

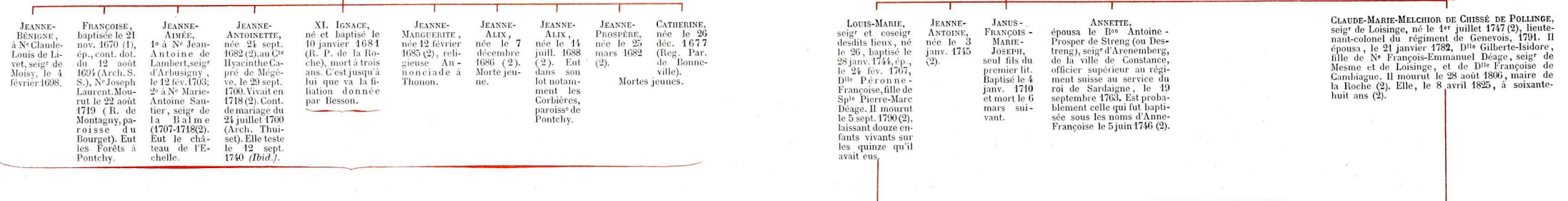
TABLEAU VII.

CONTINUATION DES SEIGNEURS DE POLLINGE.

VIII. CLAUDE DE CHISSÉ, seigr desdits lieux. VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU PRÉCÉDENT. Selon les preuves de Malte, il est du lit Bruel. Il revendiqua encore devant le juge d'Aoste le fideicommiss Chaland (V. Gén.). Il épousa Bénigne, fille de Jean de Montferand et de Jeanne de Meyria, le 7 janvier 1615 (Guich., Bres. et Bug.); vivait encore en 1635.



(1) Reg. Par. de Reigner. - (2) Reg. Par. de la Roche.



(1) La numération romaine n'indique pas qu'il soit le premier. Ce chiffre correspond, pour les degrés, au degré II environ du Tableau IV.

I (1) PERCEVAL DE CHISSÉ, damoiseau, 1345. témoin au contrat de mariage de Béatrix de Chissé (Tabl. IV) avec Pierre de Châtillon Chev^r, châtelain d'Ayse, Chisses, Hermance, 1343, 1344. Selon de vieilles généalogies, il serait fils de Pierre, bâtard de Chissé (Voir Tableau III), ce dont il n'y a point de preuves. Etait marié à D^{lle} Jeannette N. N. Il fonda son anniversaire en l'église de Sallanches par testament du dernier juin (ou 31 décembre 1361), on trouve les deux versions (B). Veut être enterré dans la chapelle que les Chissé ont fait bâtir joute l'église du côté de bise. Il était mort avant 1397.

II. GUILLAUME I ou GUILLEMET, damoiseau, témoin avec son père au contrat de 1345. Etait absent du pays ou déjà mort, et nommé avec son père dans une quittance du 16 avril 1357 (B), par laquelle Pierre de Chissé (son fils?) payait une somme de 24 florins. Il épousa Catherine, fille d'Aymonet de Bieux, laquelle testa le 12 février 1392 (B). Il est mentionné comme père des quatre fils ci-dessous dans deux actes du 22 janvier 1391 et du 13 janvier 1393 (B).

III. PIERRE DE CHISSÉ, mentionné avec ses frères dans des actes 1379, 1389, 1391, 1393. Passe quittance, le 7 mai 1379 (Titres Million), pour les droits dotaux de sa mère. Il épousa Catherine, fille de Jean de Chissé (que l'on croit être Jean I, seig^r de Pollinge). Elle testa le 12 février 1392 et encore le 10 juillet 1436, alors veuve. Lui paie, le 28 mars 1407, le capital de l'anniversaire de son frère Hudriset, et, le 2 mars 1424 (B), il fonde le sien en l'église collégiale de Sallanches.

IV. PÉTRÉMAND, seig^r de Fillinge, châtelain de Sallanches, 1443 (Msts Besson). Il épousa : 1^o Françoise de Barlommenche (calend. de l'église de Sallanches); 2^o Isabelle Dumois, fille naturelle de Charles, bâtard d'Orléans, C^o de Dunois et de Longueville (Msts Besson et calend. de l'église de Sallanches). Elle était veuve avant l'an 1474 (B.) et serait morte en juillet 1406. Il fonda une aumône dans l'église de Gordon, par acte du 2 mars 1421 (B.), et vivait encore en 1470.

V. JANUS I, seig^r de Fillinge (premier lit). Il épousa Marie (Amédée) du Fresnoy, fille de Jean, seig^r de Chuyt, et de Michelle de Menthon, veuve de Guillaume de Bellegarde-Disonche. Il fonda son anniversaire, celui de sa femme et de son frère Guillaume le 14 juillet 1522 (B.). Il testa le 31 décembre 1523 (Arch. Thuisset). Il substitua à ses trois fils, héritiers universels, Guillaume de Fillinge alias de Chissé, son frère et ses mâles. Puis N^{os} Claude, Rodolphe et Georges de Chissé, fils de feu N^o Louis qui était fils de feu N^o Amédée de Chissé et leurs mâles. A leur défaut, N^o et P^o François, fils de feu N. Rodolphe de Chissé, puis les plus rapprochés du nom et genre des Chissé. Mort avant le 18 février 1524. Elle était tutrice de ses trois fils, 18 février 1524, et des deux cadets encore le 4 août 1540 (B.). Dans un acte du 28 juillet 1457 (B.), il est nommé Jean, fils de Pétrémand.

VI. GUILLAUME I, seig^r de Fillinge et Pressier, fils aîné, cohéritier universel de son père, légataire avec ses deux frères (1545) de tous les biens que leur oncle, Alexandre du Fresnoy, seig^r de Chuyt, possédait aux mandements de Sallanches et Saint-Gervais. Il était né en 1507, à Sallanches. Dans une enquête faite en 1530 (B.), il se dit âgé de vingt-trois ans. Il épousa D^{lle} Jacquemine Crochet ou Crochat, d'Anney. Vivait encore en 1543.

VII. JACQUES, seig^r desdits lieux et de la maison-forte de Chissé. Il épousa D^{lle} Jacquemine, fille de N^o et P^o Nicolas du Fresnoy de la Comtesse, le 9 mai 1585. Elle testa le 30 décembre 1609 (Arch. la Serraz), cassant un testament précédent; usufruit à son mari. Veut être enterrée dans le tombeau des Chissé, chapelle de Saint-Antoine dans l'église de Sallanches. Elle testa à Chissé, dans la maison-forte de son mari, le 30 décembre 1609 (Arch. la Serraz). Elle vivait encore en 1615. Avec son mari elle avait fait une fondation dans l'église de Sallanches, le 19 mai 1604 (B.).

VIII. JEAN-BAPTISTE-MELCHIOR, seig^r de Fillinge, baptisé le 4 décembre 1605 (R. P. de Sallanches), héritier universel de sa mère. Ses sœurs lui étaient substituées. Il épousa D^{lle} Jeanne-Françoise, fille de N^o Gervais Chevallard, de Saint-Gervais, avec laquelle il vivait encore le 25 octobre 1632 (B.). Sa mère l'avait nommé héritier universel avec ses mâles, et lui avait substitué les filles de la testatrice. Il n'eut qu'une fille.

IX. NICOLARDE-FRANÇOISE épousa N^o Charles-François des Andans. Se fit délivrer copie du testament de Jacquemine du Fresnoy, son aïeule paternelle. Elle céda ses biens dans la vallée de Sallanches à N^o Etienne-François Magdelain, le 6 septembre 1677 (Msts Besson).

HENRI, damoiseau, vivant 1379 et 1389, avec ses frères.

FRANÇOIS, damoiseau, figure avec ses frères dans plusieurs actes, notamment dans la procuration passée le 7 janvier 1389 (B), par les paroissiens de Sallanches à M^o Jean Festi, notaire impérial, pour obtenir du pape Clément VII l'érection de l'église de Sallanches en collégiale, composée de douze chanoines, dont un serait le doyen, etc.

LOUISE.

AYMONETTE.

N^o CLAUDE DE CHISSÉ.

N^o GUILLAUME DE CHISSÉ prêt hommage, en janvier 1365 (Msts Besson), à Jacques de Savoie, duc de Genevois.

N^o GUILLAUME DE FILLINGE, dit DE CHISSÉ. Est dit père des deux ci-dessous.

JANUS (2^e fils), JEAN ou JANIN, cohéritier universel de son père. Dans une enquête de 1503, il se dit âgé de cinquante-quatre ans, né à Sallanches et demeurant à Chisses depuis sept ou huit ans (B.). Il épousa N. N. Gex ou Jay (Msts Besson).

VI. GUILLAUME I, seig^r de Fillinge et Pressier, fils aîné, cohéritier universel de son père, légataire avec ses deux frères (1545) de tous les biens que leur oncle, Alexandre du Fresnoy, seig^r de Chuyt, possédait aux mandements de Sallanches et Saint-Gervais. Il était né en 1507, à Sallanches. Dans une enquête faite en 1530 (B.), il se dit âgé de vingt-trois ans. Il épousa D^{lle} Jacquemine Crochet ou Crochat, d'Anney. Vivait encore en 1543.

N^o AMÉ.

D^{lle} CLAUDINE, femme de Barthélemy Crestaz, procureur au tribunal de Faucigny. Le 2 juin 1572 (Arch. la Serraz). N^o Amé, leur frère et beau-frère, leur revend des biens qu'ils lui avaient cédés par acte du 29 novembre 1529. Fait à Fillinge, dans la maison de N^o Amé Auzaneys.

PERNETTE, veuve dès 1577 (Msts Besson) de N^o Claude Du Clos de Bonne. Elle testa le 18 mars 1584. Ses biens passèrent à sa fille, qui épousa un Boège et était morte avant 1585 (Arch. Thuisset).

PIERRE, mort sans postérité.

VII. JACQUES, seig^r desdits lieux et de la maison-forte de Chissé. Il épousa D^{lle} Jacquemine, fille de N^o et P^o Nicolas du Fresnoy de la Comtesse, le 9 mai 1585. Elle testa le 30 décembre 1609 (Arch. la Serraz), cassant un testament précédent; usufruit à son mari. Veut être enterrée dans le tombeau des Chissé, chapelle de Saint-Antoine dans l'église de Sallanches. Elle testa à Chissé, dans la maison-forte de son mari, le 30 décembre 1609 (Arch. la Serraz). Elle vivait encore en 1615. Avec son mari elle avait fait une fondation dans l'église de Sallanches, le 19 mai 1604 (B.).

NICOLARDE-FRANÇOISE devrait être de beaucoup fiancée. Lors du testament de sa mère (30 décembre 1609), elle était déjà mariée à Jacques du Coudroy de Blancheville, qu'elle avait épousé par contrat dot. du 6 avril 1603 (Titres B.).

VIII. JEAN-BAPTISTE-MELCHIOR, seig^r de Fillinge, baptisé le 4 décembre 1605 (R. P. de Sallanches), héritier universel de sa mère. Ses sœurs lui étaient substituées. Il épousa D^{lle} Jeanne-Françoise, fille de N^o Gervais Chevallard, de Saint-Gervais, avec laquelle il vivait encore le 25 octobre 1632 (B.). Sa mère l'avait nommé héritier universel avec ses mâles, et lui avait substitué les filles de la testatrice. Il n'eut qu'une fille.

IX. NICOLARDE-FRANÇOISE épousa N^o Charles-François des Andans. Se fit délivrer copie du testament de Jacquemine du Fresnoy, son aïeule paternelle. Elle céda ses biens dans la vallée de Sallanches à N^o Etienne-François Magdelain, le 6 septembre 1677 (Msts Besson).

MARGUERITE, fille naturelle. N^o Hudriset de Chissé, l'ancien, par acte du 4 février 1330, fonde son anniversaire en l'église de Sallanche (B).

HUDRISSET, l'ancien, châtelain de Sallanche. Il épousa : 1^o Lorette, fille de Guillaume de Thoÿre, laquelle fonda son anniversaire par testament du 8 août 1351 (B); 2^o Elmode N. N.; 3^o Margote N. N. Cette dernière vivait lorsque son mari fonda, le 4 février 1300 (B), un anniversaire pour lui, ses trois femmes, et Marguote, fille naturelle de Perceval de Chissé (que l'on identifie peut-être à tort avec Margote). Margot ou Margote était veuve avant le 17 décembre 1406 et vivait encore le 20 juin et 21 octobre 1416 (B), jour où elle paye des sommes pour les anniversaires ci-dessus, à célébrer dans la chapelle de Saint-Antoine, fondée par les Chissé joute l'église de Sallanche.

PÉRINETTE.

JEANNETTE.

set (B). Avec lui il était co-patron de la chapelle de Sainte-Croix, dans l'église de Flumet, et de la chapelle de Saint-Antoine, à Sallanche, en 1443 (Msts Besson). Il épousa D^{lle} Béatrix N. N. Il est reçu, le 13 mai 1437 (B), dans la confrérie du Saint-Sacrement, à Sallanche (il est dit fils de Pierre, qui était fils de Guillaume de Chissé), en même temps que Raymond de Chissé, clerc, dont la filiation n'est pas inscrite.

GUILLAUME (second lit).

Il épousa Marie de Fillinge de Chiliz. Il fut une fondation au chapitre de Sallanche le 12 mai 1405 (B.), dans lequel il mentionne Pétrémand son père, Isabelle de Dunois sa mère, son frère Janus, sa sœur et sa femme. Il augmente cette fondation le 17 juillet 1497 (B.). Par délibération du chapitre de Sallanches, du 15 janvier 1520 (B.), il fut nommé chef de la troupe que le chapitre pourrait lever dans la vallée de Chamoniex, en récompense des efforts qu'il avait faits pour procurer l'union au chapitre du prieuré de Chamoniex. Il a dû recueillir la succession, au moins la partie des N^{os} de Fillinge, du chef de sa femme, ce qui expliquerait son nom de Fillinge dit de Chissé, et la transmettre à son neveu Guillaume. Il est mort sans postérité.

GEORGINE

à N^o François de Riddes, contrat dotal du 26 juillet 1485 (Msts Besson). Veuve et tutrice de ses fils, 5 novembre 1520 (Msts Giez).

FRANÇOIS vivait, en 1406, avec son oncle Pétrémand (Msts Besson). A dû mourir sans postérité.

CHARLES (3^e fils),

cohéritier universel de son père, colégataire de son oncle Alexandre du Fresnoy. Il épousa, cont. dot. du 3 oct. 1544 (Tit. B.), Jacquemine, fille de N^o François de Chissé. Le 28 juillet 1569 (Arch. Thuisset), il habitait alors au mandement de Bonneville; il vendit à N^o Jean Sollarid les rentes et fiefs à lui dus aux mandements de Sallanche et Montjoye, à cause de Chuyt, en suivant la vente à lui faite par N^o Janus, son frère. Etant veuf, il entra dans les ordres et devint chanoine de Sallanche (B.); il est encore cité comme administrateur de ses enfants, en 1565 (Msts Besson).

PHILIPPINE

épousa Nicod de Thury alias Longi (frère de Pierre, secrétaire ducal, et de Jean, curé de Queige). L'anniversaire des trois frères fut fondé par le curé le 30 nov. 1479 (B. cal. de l'église de Sallanche).

RODOLPHE DE CHISSÉ, témoin 18 février 1529 (T. B.).

JEANNE, femme de N^o Louis de Tavet (Gén. Bouvier).

LOUIS vivait 1578 (Msts Besson).

PIERRE, seig^r des Forêts, prêt hommage, en 1578 (Msts Besson), avec ses frères Louis et Antoine. Il était mort avant 1592 et, selon toute apparence, sans postérité (Msts Besson).

ANTOINE vivait 1578.

GASPARDE à N^o N. N. de Jenville (Msts Besson).

MATHIE, fiancée à Louis, fils de Jean de Chissé de Pollinge. Mais celui-ci mourut et elle épousa N^o Charles de Mari-gnier.

PERNETTE à François de Vanier?

MICHELLE,

légataire de sa mère pour 500 florins (1609). Elle aurait épousé : 1^o N. N. de la Roche; 2^o N. N. de Bellegarde (Gén. Besson).

PETRONILLE ou PÉRONNE,

baptisée le 11 janvier 1609 (R. P. de Sallanche). Légataire de sa mère pour 500 florins (1609). Elle épousa : 1^o N^o Claude Magdelain de Mégève. En 1641, elle était remariée au Sr de Montpilon.

N^o CLAUDE DE CHISSÉ.

N^o COLLET DE CHISSÉ vivait déjà le 21 avril 1631 (B.). Il épousa Françoise Burnier, laquelle est nommée dans les abornements d'un acte du 6 novembre 1617 (B.).

JACQUELINE DE CHISSÉ, femme de N^o Rolet Vieux, seig^r de Monargue, vivait tous deux 2 mai 1611 (Tit. B.).

TABLEAU VIII.

DES SEIGNEURS DE FILLINGE.

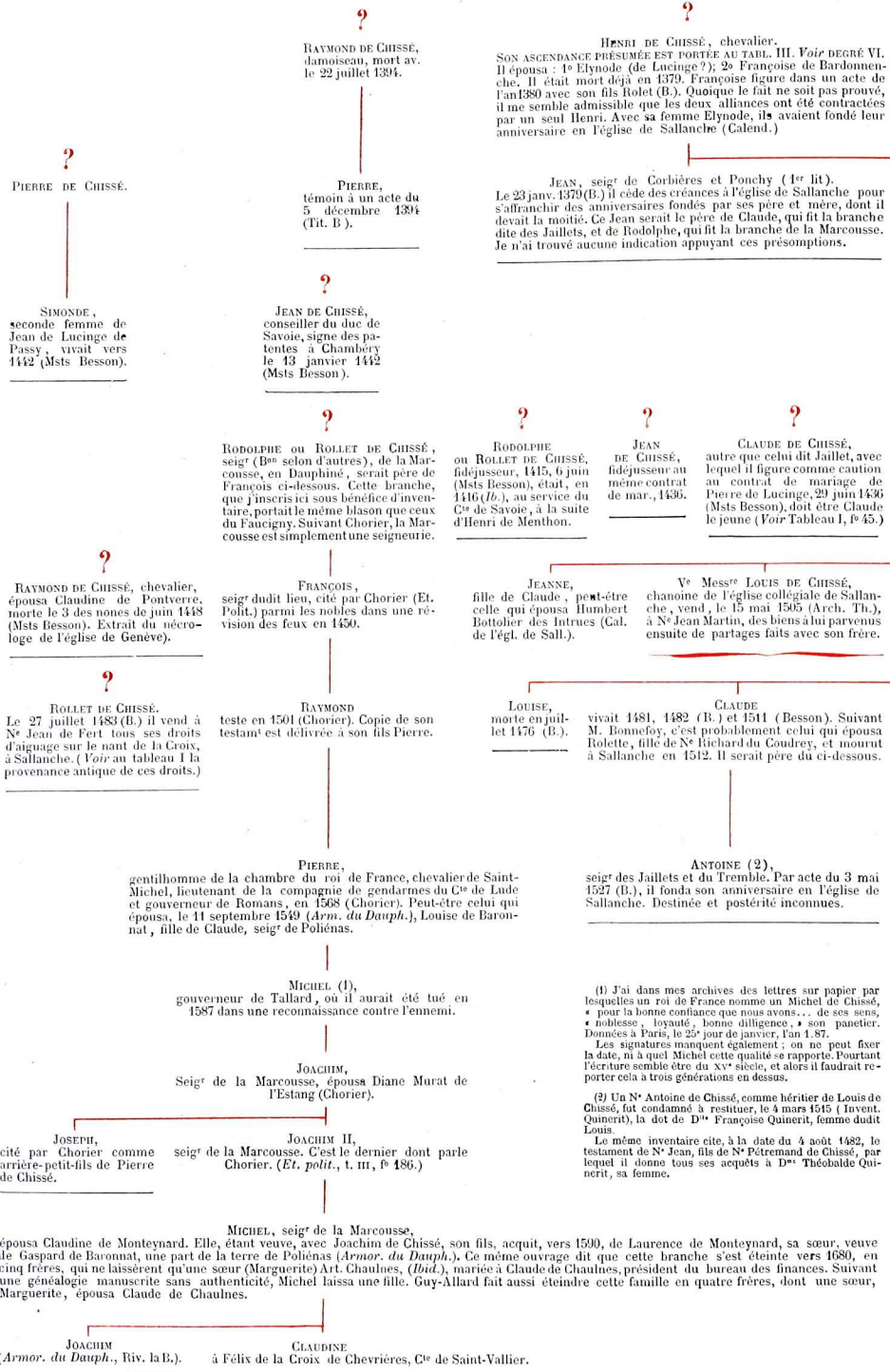
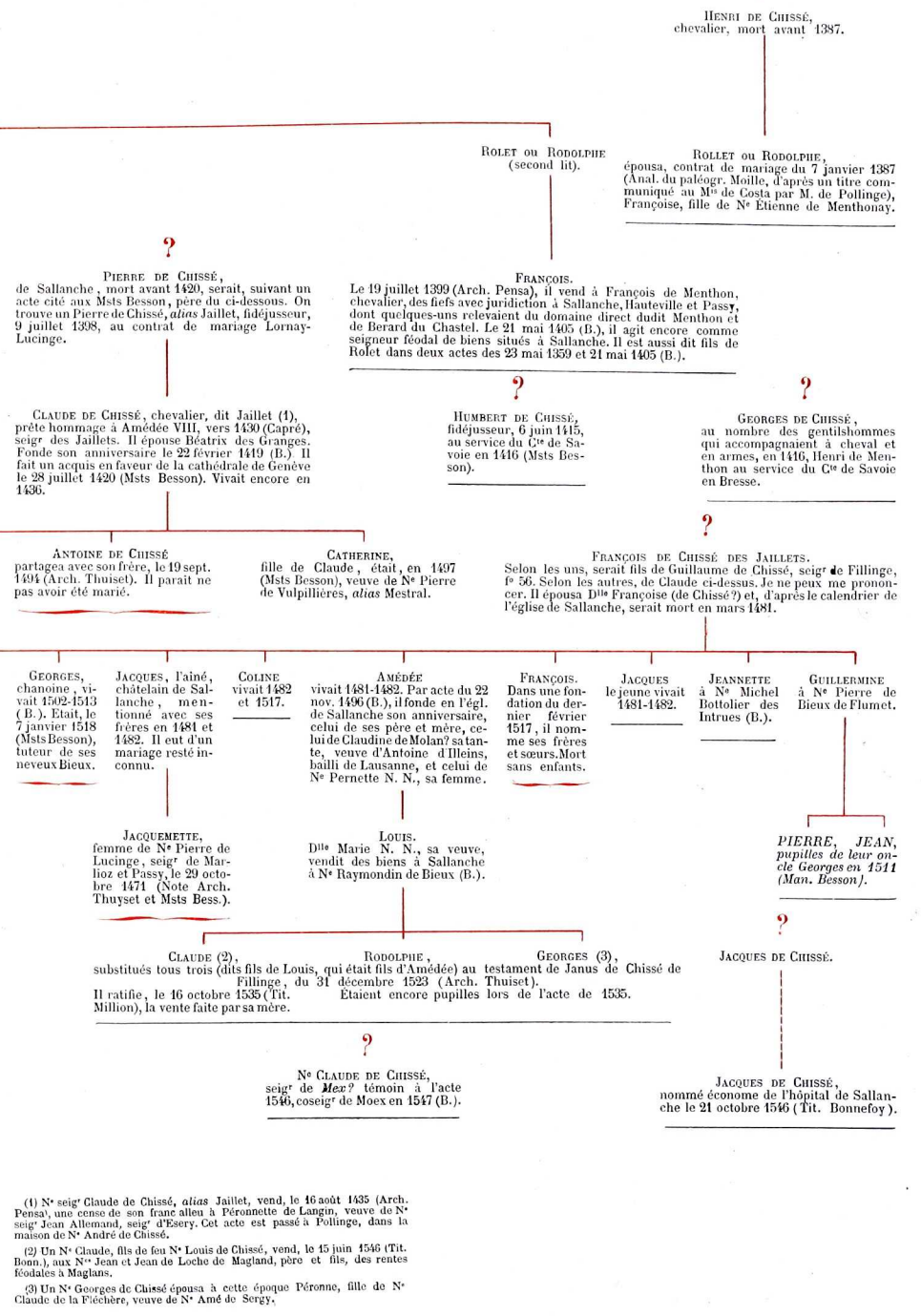


TABLEAU IX. ?



(Continuation du folio 43.)

« episcopi (Aymon I, Evêque de Grenoble) et militis (Pierre de Chissé, son frère.) reverendo-
« rumque dominorum et patrum in Christo domini Francisci, miseracione divina archiepiscopi
« copii Arelatensis domini nostri Pape Camerarii et domini Rodulphi de Chissie bone
« memorie archiepiscopi Tarentasie, parentum et aliorum nobilium de Chissie, predecessorum
« suorum... salute et remedio animarum. » Un peu plus loin, les chanoines de Sallanche
promettent d'« esse memores, » dudit François, Archevêque d'Arles et Camérier du Pape.
Ces termes semblent bien indiquer que cet Archevêque d'Arles, pour la commémoration
duquel le chapitre s'engage à faire des prières, était déjà mort, soit avant le 27 septembre 1390.
Si on admet cette induction comme preuve, cette date établirait que ce François, Archevêque
d'Arles, ne peut être identifié avec François de Conzié, d'abord Evêque de Grenoble, puis
Archevêque d'Arles, Camérier du Pape, etc., lequel testa en 1431. Ceci posé, le premier de ces
François, tous deux consécutivement Archevêques d'Arles et Camériers du Pape, devrait être
un Chissé, celui qui, dans la fondation de 1390 faite par Pierre de Chissé, est simplement
nommé François, mais pour lequel le fondateur veut que l'on fasse des prières, ainsi que pour
Rodolphe de Chissé, Archevêque de Tarentaise (positivement oncle paternel du fondateur), et
les autres nobles de Chissé, ses prédécesseurs. — Soit par le fait de l'incendie des archives de la
maison à Pollinge, soit par l'extinction de plusieurs branches qui a dû faire sortir du pays
et égarer une grande quantité de documents, les titres de cette maison sont fort rares relative-
ment à son importance. Besson en avait catalogué un grand nombre que l'on ne retrouve
plus. Le même écrivain avait aussi dressé quelques fragments de la généalogie que j'emploie
en partie. L'infatigable dénicheur de documents faucignerans, l'érudit M. Bonnefoy, a relevé,
dans les cartulaires de l'église de Sallanche, de notables fragments de filiation de diverses
branches. Il a bien voulu me les donner avec sa courtoisie habituelle. Tous les articles mar-
qués B, — ils constituent la partie la plus importante de mon travail, surtout pour les temps
anciens, — proviennent de cette source. J'ai bien trouvé des filiations qui soudent toutes les
branches entre elles, mais actuellement elles sont dénuées de preuves et présentent d'ailleurs
des faits inadmissibles. N'aimant que les choses prouvées, je dois dire que, malgré tous mes soins,
et en laissant à Besson la responsabilité de ses affirmations, je ne publie les tableaux précédents
qu'avec la plus grande réserve. Il est impossible qu'il n'y ait pas des doubles emplois ou des
alliances non mises à leur vraie place, et des filiations qui, par ce fait, seraient inexactes. Je
publie, séparées, les indications sur des membres de cette famille que l'on ne saurait, à
moins de se livrer à un travail d'imagination par des combinaisons plus ou moins probables,
attacher à la généalogie.

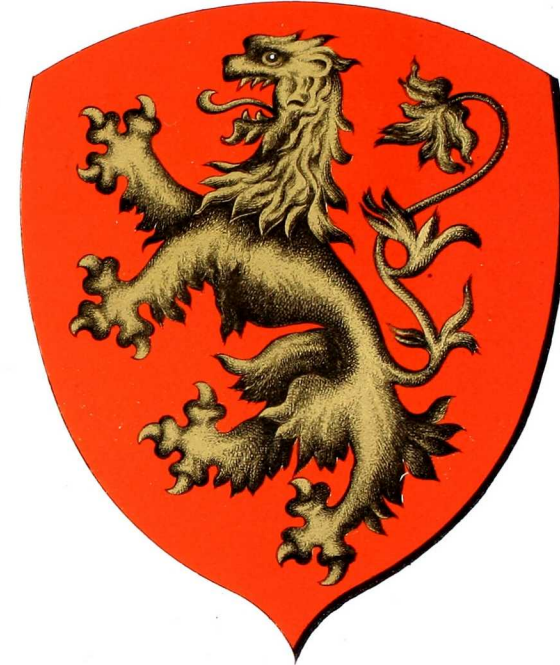
Malgré tous les regrets que j'éprouve à ne pouvoir faire mieux, dans l'état actuel des
documents restants sur cette famille, il y aura pourtant assez pour prouver l'ancienneté et
l'illustration de la maison de Chissé, qui n'est plus représentée maintenant que dans la
branche des Pollinge (1).

(1) Il y a eu dans la Franche-Comté et en Bourgogne des familles du nom de Chissé ou Chissey portant d'autres armes que les Chissé
de Savoie. C'est probablement à celles-là qu'il faut attribuer l'alliance d'Aimé, fils d'Humbert de Rogemont, avec Alix de Chissé (Guich., *Br.*
et *Buy.*, p. 29), et l'alliance de Marguerite, fille de Hugues de Chissé, chevalier, avec Louis de la Palud, seigr de Crissey, près Dôle, d'où
naquit Catherine de la Palud, femme d'Humbert de Fétigny, aussi mentionnée par Guichenon (*Ibid.*, p. 338). De ce dernier mariage
naquit Guillaume de Fétigny, chanoine, C^{te} de Lyon, résignataire en 1481 (*Arch. du département du Rhône. Pr. des C^{tes} de Lyon*).
Besson, dans ses manuscrits, a laissé mémoire d'un Hugues de Chissé, qui vivait en 1246. Mais les dates s'opposent à ce que l'on
puisse l'identifier avec celui qui fut père de Marguerite de Chissé, plus haut mentionnée.

CHOISY. — Voir REYDET ET FIEFS.

CHOLAY (DE) OU DE CHOLEX

SEIGNEURS DE CHOLAY, DE LA BATIE-CHOLAY, LULLIN, MONTFORCHER, PONT-BORINGE, PRESSY;
COSEIGNEURS DE CHOLAY; SEIGNEURS DE BELLECOMBE; BARONS D'HERMANCE ET BALLEYSON,
LOYSIN; COSEIGNEURS DE BALLEYSON, ETC., AUX BAILLIAGES, EN CHABLAIS ET GENEVOIS.



P. de gueules au lion d'or. BESSON.

Selon LATOLE, d'azur au lion d'argent. — Selon GALIFFE (*Armor., Hist. Genev.*, qui cite deux sceaux de 1567 et 1573), de
gueules au griffon d'or. — Un sceau apposé par Charles de Balleysen-Cholay, le 22 juillet 1542 (*Arch. Thuysset*), est brisé
d'une bande ou cotice; cimier, un lion issant. — Le blason représente un lion.



ETTE ancienne famille a pris ou donné son nom à une des paroisses du
bailliage de Gaillard cédées par le Piémont au canton de Genève. La
généalogie suivie commence seulement vers la fin du xiv^e siècle, quoi-
qu'elle remonte par des anneaux interrompus jusqu'au xiii^e. Elle a
dû vers cette époque se diviser en deux branches : c'est du moins
ainsi que je m'explique comment Humbert de Cholay, seigr de
Lullin, Montforcher, etc., testant en 1345, a laissé tous ses biens à
Nicod de Fernay, son frère utérin, et non à ceux de son nom qui
étaient probablement alors ses parents éloignés. Quoi qu'il en soit, les nobles de Cholay, même
après que la Bâtie de Cholay (1) fut passée aux Fernay, puis aux Genève-Lullin, possédaient
des biens, des maisons et des droits féodaux à Cholay dont ils étaient même coseigneurs.

Des trois branches formées par cette famille, au xv^e siècle, je perds les traces de l'aînée
vers 1562 : elle s'est fort probablement éteinte peu après; la seconde s'éteignit vers 1608, dans
la maison de Thoyre, à laquelle elle apporta la seigneurie de Bellecombe et une part de la
coseigneurie de Cholay; la troisième est celle qui acquit le plus d'illustration : après avoir hérité
et pris le nom de la puissante famille de Balleysen, elle s'éteignit également peu après et ses
biens passèrent aux Varax de Neuvecelle. *(Suit la généalogie.)*

(1) Il paraît que primitivement elle s'appelait la Bâtie-Soubeyron. Cette seigneurie, distincte de celle de Cholay ou Cholex, (*nunc*
Choulex), fut vendue par Claude-Alexandre de Faucher de Genève, M^{re} de Lullin, héritier du dernier M^{re} de Lullin, à Jacques de Loys,
en 1683, pour la somme de 26,000 florins payables aux RR. PP. Minimes de Thonon. — Voir Fiefs, — Genève-Lullin, — Faucher-
Genève, — Loys. — Elle avait été érigée en baronnie en 1607, en faveur de Gaspard de Genève, M^{re} de Lullin.

GIRARD DE CHOLAY, PIERRE DE CHOLAY, chanoines de Genève, arbitres en 1261 (Reg. Genev.).

PERRET DE CHOLEX était, en 1290 (Galiffe, I, 395), marié à la fille de Guillaume Malliet.

PIERRE DE CHOLAY, damoiseau, renonce à des réclamations contre l'évêque de Genève, 1298 (Reg. Genev.). Est probablement le même qui lui prête hommage le 17 février 1305 (Ibidem.).

droits quelconques avaient été inféodés audit Humbert de Cholay, pour lui et ses mâles seulement, comme il en conste par un acte du 5 mai 1334, Humbert Pilaty, notaire et secrétaire delphinal. Par lettres datées de Sainte-Colombe, près Vienne, du mois d'août 1343, le roi Philippe déclara que, si les conventions faites entre lui et le Dauphin pour la succession du Dauphiné sortaient leur effet, ledit Humbert de Cholay, qui avait eu beaucoup de part au succès de cette négociation, pourrait librement disposer desdits châteaux et seigneuries en faveur de qui il voudrait, tant mâle que femelle, par testament ou donation. Par autres lettres de juillet 1343, ledit roi, en reconnaissance des services rendus par ledit Humbert pour la négociation de la cession du Dauphiné aux aînés de France, lui avait promis, en cas de réussite, de lui donner 1.000 livres de revenu annuel sur quelque seigneurie à portée de Cholay (Titres relatés dans l'Infidoc. de Lullin pour le M^{rs} d'Allinges. Arch. Thuyset). Le 9 mars 1344 (Ibid.), baronnie de Faucigny, avec ses fortifications, bourg, ville, mandement, territoire et district, avec comm. jurid. h. m. et b., en tous lieux et sur toutes personnes, séculières ou non, nobles ou non, avec fiefs, rière fiefs, etc.; plus les biens, vignes, etc., acquis par le Dauphin de M^{rs} Jacques de Compey, et c'est avec toutes appartenances et dépendances, « a Castro Balleysonis inferius versus civitatem Gebenne. » En outre, le Dauphin lui accorde 4.000 florins qu'il devait audit Humbert pour prêt et autres causes, incluses, 7 liv. genev. à lui léguées par Hugues Dauphin, oncle dudit Dauphin; moyennant quoi tout compte est réglé avec lui et aussi à cause de Rodolphe de Fernay, son feu frère utérin. Le nom du père et de la mère d'Humbert de Cholay me sont inconnus. Il est certain que sa mère avait été femme d'un noble de Fernay, duquel elle eut Rodolphe et Nicod de Fernay. C'est à ce Nicod de Fernay, son frère utérin, qu'Humbert de Cholay laissa tous ses biens par testament du 19 mai 1345, Oger, notaire (Invest. d'Allinges). Il assista encore, en 1348, à la cession du Dauphiné (Valb., II, 463) mort sans lignée.

GUILLAUME DE CHOLAY, chevalier, mort avant 1266.

GUICHARD, damoiseau, vend un de leurs hommes au Chapitre de Genève en 1266 (Reg. Genev.).

RAYMOND DE CHOLAY, chevalier, transige avec le Chapitre de Genève en 1273 (Reg. Genev.).

HUMBERT DE CHOLAY, chevalier, activement mêlé, dès 1304, aux affaires de son temps. Le 16 octobre 1322 (15 avant les kal. de novembre), Henri, évêque de Metz, régent du Dauphiné, lui inféoda la Bâtie, soit château de Lullin, avec toutes dépendances et juridictions, en récompense des services qu'il avait rendus aux Dauphins. Confirmé et approuvé par les dauphins Guigues et Humbert (fils du feu dauphin Jean), par autorité dudit évêque, leur tuteur, et plus tard par Hugues, sire de Faucigny. Ledit château, lieu et mandement de Lullin (appelé autrefois le château ou Bâtie de Saint-Oyen (soneti Egoendi), la seigneurie de Montforcher, de Pont-Boringe, de la Bâtie de Soubeyron (dite de Cholay), et sa maison forte de Pressy, avec m. et m. emp. et om. jurid., et par testament ou donation. Par autres lettres de juillet 1343, ledit roi, en reconnaissance des services rendus par ledit Humbert pour la négociation de la cession du Dauphiné aux aînés de France, lui avait promis, en cas de réussite, de lui donner 1.000 livres de revenu annuel sur quelque seigneurie à portée de Cholay (Titres relatés dans l'Infidoc. de Lullin pour le M^{rs} d'Allinges. Arch. Thuyset). Le 9 mars 1344 (Ibid.), baronnie de Faucigny, avec ses fortifications, bourg, ville, mandement, territoire et district, avec comm. jurid. h. m. et b., en tous lieux et sur toutes personnes, séculières ou non, nobles ou non, avec fiefs, rière fiefs, etc.; plus les biens, vignes, etc., acquis par le Dauphin de M^{rs} Jacques de Compey, et c'est avec toutes appartenances et dépendances, « a Castro Balleysonis inferius versus civitatem Gebenne. » En outre, le Dauphin lui accorde 4.000 florins qu'il devait audit Humbert pour prêt et autres causes, incluses, 7 liv. genev. à lui léguées par Hugues Dauphin, oncle dudit Dauphin; moyennant quoi tout compte est réglé avec lui et aussi à cause de Rodolphe de Fernay, son feu frère utérin. Le nom du père et de la mère d'Humbert de Cholay me sont inconnus. Il est certain que sa mère avait été femme d'un noble de Fernay, duquel elle eut Rodolphe et Nicod de Fernay. C'est à ce Nicod de Fernay, son frère utérin, qu'Humbert de Cholay laissa tous ses biens par testament du 19 mai 1345, Oger, notaire (Invest. d'Allinges). Il assista encore, en 1348, à la cession du Dauphiné (Valb., II, 463) mort sans lignée.

Le 21 oct. 1339 (Tit. Bonnefoy), il affranchit Jean de Chamonix, de Magland, son homme taillable.

JEAN DE CHOLAY, damoiseau, fidéjusseur, 1336, cont. de mar. Langin Compey (Tit. Neuvecelle).

I. HUMBERT DE CHOLAY, damoiseau. Les deux frères témoins à une transaction, 9 juillet 1338 (Arch. Savoiron). Je n'ai pas la preuve qu'il soit père des ci-dessous, comme l'inscrit une vieille filiation de mes archives.

JEAN. Dans une reconnaissance passée en faveur des trois ci-dessous, en 1436 (Arch. Thuyset), sont cités des albergements faits jadis par ledit Jean en son nom et au nom des enfants de Robert de Cholay, son frère.

II. ROBERT DE CHOLAY. Suivant deux transactions citées plus bas, c'est lui qui est père des trois ci-dessous (1). D'après Galiffe (I, 436), il épousa Guillemette, fille de Nicolet de Paternier et d'Allamande de Rossillon (2), mais je trouve à la date du 25 mai 1431 (Arch. Th.) un acte où figure D^{ne} Guillemette de Rossillon, veuve dudit Robert.

III. HUGONET ou GONIN DE CHOLAY (3). Était l'aîné; toujours nommé avant ses frères; cohéritier universel de son père. Mort avant 1465. Alliance inconnue.

PIERRE DE CHOLAY (3). Cohéritier universel de son père. Fidéjusseur avec Claude son neveu au contrat dotal Baleyson-Gilly, 1465 (Arch. Thuyset). Mort avant 1485.

IV. CLAUDE. Dans un acte du 10 décembre 1468 (cité aux partages ci-dessous), il agit en son nom et comme cause ayant de ses oncles. Il épousa Antoinette, fille de N^o Girard Pinard, avec laquelle il vivait en 1467 (Invent., Arch. Thuyset). Tenaient une rente féodale rière Balleyson et Boisj 3 juillet 1443 et 4 mars 1447 avec jurid. om. (Fiefs), plus une maison haute audit lieu, 13 mai 1466 (Ibid.).

LOUIS I, cos^{rs} de Cholay, épousa Bernardine N. N. Il teste le 4 nov. 1514 (Indic. Arch. Thuyset, sans preuves). Mort avant 1516.

FRANÇOIS, chevalier, coseig^r de Cholay (1510-1512). Il épousa, contrat dotal du 10 octobre 1510 (Arch. Thuyset), Philiberte de la Naz, veuve de François de Menthon, laquelle convola en troisièmes noces avec Louis de Bonvillard, seig^r de Mézière. Il teste le 13 novembre 1515 (Ibid.). Le 23 août 1512 (Tit. Eschavannes), il possédait une maison forte à Cholex, ou il avait acheté d'autres maisons et biens en 1498 et 1508 (Ibid.). Il fut investi de ces dernières sans charge d'hommage par Amédée de Genève, seig^r de la Bâtie Cholex. Mort avant 1521. — En 1512 (Arch. Thuyset), il possédait la maison-forte de Cholex.

JEAN DE CHOLAY, notaire à Cornage, février 1343. Ses protocoles passés en 1351 (Arch. Savoiron) à Pierre du Bois.

ÉTIENNE DE CHOLAY, damoiseau.

JACQUEMET DE CHOLAY

GUILLAUME DE CHOLAY, chevalier, épousa, avant 1378 (Tit. Bonnefoy), Margueronne, veuve de Perrod d'Agnières, d'où vinrent Pierre et Raymond d'Agnières, vivants 8 février.

JEAN DE CHOLAY. Étaient, avec Isid^r Chambrier, héritiers par parts égales de N^o Jacquemet de Cholay ci-dessus, en 1376 (Galiffe, Not. gen., t. I, p. 436).

(1) Dans une transaction du 8 septembre 1402 (Fiefs), lui et son neveu Pierre reconnaissent devoir deux hommages à Thomas de Genève et Guillemette de Fernay, mariés, à cause de la seigneurie de la Bâtie-Cholex.

(2) En 1413 et 1418, il allège des biens mouvant de son fief, abornant Guillaume de Fernay, à Cholex (Arch. Thuyset).

(3) Bertholette, femme de N^o Humbert de Bonna, citoyen de Genève, dans son testament du 5 mars 1455 (Arch. Thuyset), fait un legs aux trois frères, sans marquer de parenté.

JEAN I, coseig^r de Bellecombe (3), cohéritier universel de son père. Selon les partages de 1562, aurait laissé ses frères cohéritiers (avec son fils). Alliance inconnue.

JEANNE, femme avant le 25 mai 1485 (Arch. Thuyset), de N^o Guillaume Favier, secrétaire du cal. Elle était veuve avant le 16 avril 1504 (Ibid.).

PHILIBERT, protonotaire apostolique. Le 2 janvier 1516 avait fondé dans l'église paroissiale de Cholex une chapelle sous le vocable de St-Guillaume. Fondation confirmée par le vicair général du diocèse, Pierre Gruet, le 15 sept 1518 (Arch. Thuyset).

GUIGUES, curé de Meynier. Agit 3 déc. 1521 (Arch. Thuyset), comme tuteur de Charles, son neveu, fils de François.

BERTRAND possédait une maison et biens à Cholex en 1498 (Arch. Thuyset). Le 25 mai 1485, avec ses cinq frères, il vend à N^o Guillaume Favier et Jeanne de Cholex, leur sœur, un pré à Pouilly, indivis avec N^o Guillaume, Antoine et Pierre de Cholex, leurs neveux.

JEAN II, coseig^r de Cholex, seig^r de Bellecombe et de la Bâtie-Dardel, épousa Claudine de Thoyre; morte avant 1564. Il teste le 1^{er} décembre 1575 (Arch. Thuyset), voulant être enterré dans la chapelle du château de Bellecombe, près le chœur de l'église de Saint-Romain. Nommé en 1552, avec Bernard de Gumoens, tuteur de Charles de Balleyson-Cholex. Figure aux partages de 1562.

V. GUILLAUME. Les partages de 1562, contenant la généalogie jusqu'à Robert inclus, l'inscrivent tel, de ne sais rien de plus sur lui. Est peut-être le Guillaume porté ci-contre avec deux frères, comme neveux de Louis I, François, Bertrand, en 1485

LOUIS II, cohéritier à N^o Pierre universel de son père, viv. 1516. Morts fort probablement, sans enfants av. 1562. Lui assurent des censés et servis avec fief, comme cause ayant de Louis, son père, fils de Pierre, qui était fils de Robert de Cholay.

PERNETTE, cohéritière à N^o Pierre universel de son père, viv. 1516. Morts fort probablement, sans enfants av. 1562. Les partages de 1562 lui assurent des censés et servis avec fief, comme cause ayant de Louis, son père, fils de Pierre, qui était fils de Robert de Cholay.

JEANNE, cohéritière universelle de son père.

MICHELLE. CHARLES DE CHOLEX, dit de BALLEYSON, B^{ns} d'Hermance et Balleyson, etc., héritier universel de son père, et par la médiateur de son père, de Claude de Balleyson, B^{ns} d'Hermance, son oncle, par testament du 2 mai 1532. Épousa, contrat dotal du 1^{er} septembre 1538 (Arch. Thuyset), Françoise, dame d'Echichens, fille de Girard, seig^r de Vuippens, et de Claudine de Gumoens, laquelle se remaria avec André de Varax, seig^r de Meyrouz. Il teste le 27 janvier 1562 (Ibid.). Entré dans l'église de Balleyson. Mort avant 1562.

GUILLAUME, mentionnés en l'acte 1485 comme neveux de Bertrand et de ses frères. Sont peut-être fils de Claude (V), nonobstant la qualification de neveu.

ANTOINE, PIERRE, Est-ce celui qui, curé de Cholex, testa le 6 mars 1543 (Arch. Thuyset), nommant héritier Jean, fils de Louis de Cholex?

GUILLAUME, fils donné, religieux à l'abbaye d'Entremont. Son père lui légua des terres avec grange à Jussy-l'Évêque.

FRANÇOISE, dame de Bellecombe, codame de Cholex, héritière universelle de son père, épousa, contrat dotal du 1^{er} mai 1564 (Arch. Morand), Jean-François de Thoyre, seig^r de Siriez, auquel elle apporta ses biens. Elle teste, 17 avril 1608 (Ibid.). Veut être enterrée dans la chapelle de Saint-Guillaume, en l'église paroissiale de Cholex.

VI. JACQUES, coseig^r de Cholex, épousa, contrat dotal du 31 janvier 1530 (Arch. Thuyset), Hélène fille d'Antoine de Neuvecelle, seig^r de Maugny. Ils transigent, le 15 février 1544, avec N^o Etienne Nicod et Anne sa femme (sœur d'Hélène), au sujet de l'hoirie de N^o Antoine, sur laquelle, outre sa dot, elle eut encore 1.000 florins. Elle teste le 25 mai 1546 (Arch. Thuyset). Veut être enterrée dans l'église de Cholex, au tombeau des prédécesseurs de son mari; testament fait à Preslinge, dans la maison dudit.

PIERRE DE CHOLEX, dit de BALLEYSON, seig^r desdits lieux Loysin, etc., héritier universel de son père. Des procès qu'il avait avec François Melchior de Saint-Joire, B^{ns} d'Hermance, et des possesseurs des biens de l'hoirie Balleyson, furent réglés par transaction du 5 octobre 1586 (Arch. Thuyset). Il renonça à toutes prétentions sur Hermance et eut la paroisse et juridiction om. de Loisin et Brecorens, une maison avec tour au bourg vieux de Balleyson (tenues par les Livron), les ruraux de Balleyson, rentes de Langin, la seigneurie de Suches-Loche, appelée Rebut, tenue par les Quisard, plus le nom, armes, patronages; les biens au-dessus d'Evian, plus 3.400 écus d'or. Il prête hommage noble au duc de Savoie le 14 octobre 1576 (Arch. Thuyset). Le duc lui inféoda des biens à Evian le 28 avril et 8 juillet 1592. Par donation, testament ou autrement, n'ayant point d'enfants, tous ses biens passèrent à Georges-Philippe de Varax de Neuvecelle, son frère utérin.

MICHELLE, Son père lui légua 2.000 florins, etc., etc.

JEAN, fils donné, légataire de son père.

(4) La branche de Cholex-Balleyson, représentée par Claude de Mionnax, seig^r de Beauregard, cause-ayant de feu Charles de Cholex-Balleyson.

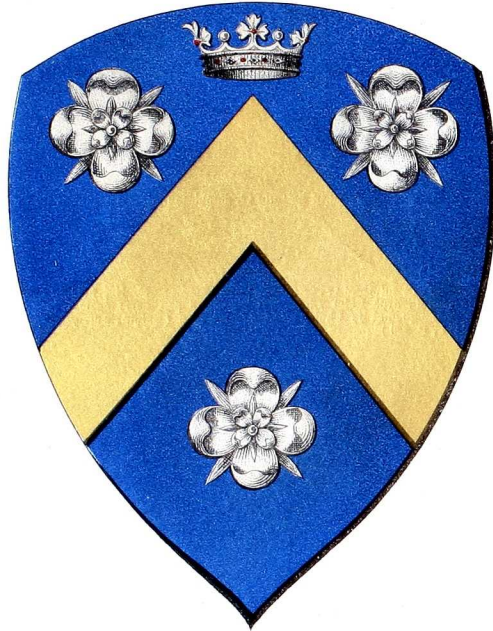
VII. GASPARD DE CHOLAY, coseig^r de Cholex. Il possédait le château de Cholex (autre que la Bâtie-Cholex), avec juridiction, rentes. Il avait épousé D^{ne} Bénigne Borgeois (sic), dont il ne parait pas avoir eu d'enfants. Dans un rôle de ses biens, du 21 novembre 1623, les droits dotaux de sa femme, au montant de 6.000 florins, sont assignés au seig^r de Thoyre cause ayant d'elle, première créancière. La juridiction, rente, etc., furent estimés conformément à la vente faite au sieur Malliet, dernier possesseur (sic) des biens dépendant du château de Cholex. Une autre partie de l'hoirie de Gaspard revint aussi aux Thoyre par les moyen du seig^r de la Villane, lequel (comme représentant D^{ne} Brunet, feu femme dudit seig^r et précédemment veuve du seig^r de Bordeaux), était créancier de l'hoirie et fit abandon de ses droits aux Thoyre. (Notes de M. de Loys de Miserave (Arch. Thuyset), autre créancier de l'hoirie, qui fit aussi abandon de ses droits aux Thoyre). Deux précieux actes de partages, du 3 et du 13 mars 1602 (Arch. Thuyset), sont passés entre ledit Gaspard et ses cousins ou ayants droit (6). Dans ces documents, pour établir leurs droits, les partageants fournissent leur filiation directe remontant, pour toutes les branches, à leur auteur commun, Robert (degré II), mais sans citer d'autres actes que des cessions faites de l'un à l'autre. La plus grosse part fut attribuée à Gaspard, lequel, ainsi que je l'ai déjà dit, doit être mort sans postérité avant 1623; dernier du nom. (Voir THOYRE, CHOLEX (ROGET de), GENÈVE, etc.

ANTOINE, FRANÇOIS-CATHERIN, LOUIS, cohéritiers (avec Gaspard) de leur mère: ont dû mourir sans enfants avant les partages de 1562.

FRANÇOISE, PHILIBERTE. Leur mère leur livre à chacune 300 florins. Pas d'autre mention sur elles.

CHOLLET OU CHOLET

BARONS DU BOURGET.



P. d'azur au chevron d'or accompagné de 3 roses d'argent, 2 et 1, surmonté d'une couronne de même.

HUGUES CHOLLET, bourgeois d'Aix, épousa fort probablement une Cayn, d'une vieille famille d'Aix.

D^{lle} GUILLERMINÉ, épousa, contrat dotal du 5 sept. 1596 (Arch. Thuysset), N^e Claude-Henri More, avocat au Sénat. Le 19 sept (Ibid.), R^e M^{re} Claude Cayn, chanoine de l'église collégiale d'Aix, ayant pour agréable le mariage de sa nièce, lui constitue en augment 500 florins. Honorables Hugues et Jean Chollet (frères ou oncles de l'épouse) lui avaient institué une dot (2).

I. N^e ETIENNE CHOLLET, conseiller d'Etat de S. A. R., sénateur au Souverain Sénat de Savoie (7 octobre 1673. Preuves 1723 et Burnier). Procureur général (11 février 1675, Burnier), mort vers 1681. Il épousa, contrat dotal du 23 janvier 1678 (Tit. Eschavannes), D^{lle} Félicie, fille de N^e Charles Saitteur, sénateur au Souverain Sénat de Savoie, veuve de N^e Claude-Louis Sarde, seigr de la Forest (3).

II. N^e PIERRE-ANTOINE, D^e du Bourget, fils posthume, né en juillet 1682, mis le 21 août suivant sous la tutelle de sa mère (Arch. du Sénat de Savoie). Conjointement à N^e Claude-Louis de Buttet, ils firent l'acquisition, le 16 mars 1727, de la terre, seigneurie et baronnie du Bourget, de N^e Gaspard Laurent (Arch. du Bourget). Il en passa consignement au France le 13 août 1734 (Tiefs). Il épousa, le 26 juillet 1708 (R. P.) D^{lle} Catherine, fille de N^e Gaspard Reveyron, sénateur au Sénat de Savoie, et de D^{lle} Françoise de Regard de Disonche. Elle mourut le 20 avril 1754 (R. P.), et lui peu de temps après son testament du 8 mars 1756.

III. GASPARD, B^{ne} du Bourget, fils aîné, héritier universel de son père, capitaine au régiment de Chablais, épousa, le 30 septembre 1739 (R. P. de Saint-Léger), Melchiora de Mareste, fille du C^e de Rochefort. Il teste le 15 janvier 1780 en faveur de son second fils. Mort le 19 décembre suivant.

IV. JEAN-JACQUES, B^{ne} du Bourget, fils aîné, né le 30 août 1741 (R. P. de Saint-Léger), lieutenant au régiment Piémont-Infanterie, épousa, le 10 février 1774 (Ibid.), contrat dotal du 3 (Arch. Morand), Françoise, fille du B^{ne} François du Noyer. La bénédiction nuptiale fut donnée par R^e seigr l'abbé du Bourget, frère de l'époux. Il mourut sans postérité le 6 mai 1815.

FRÉDÉRIC-LOUIS-JEAN-NÉPOMUCÈNE-FRANÇOIS-LESACE, né le 31 juillet 1782 (R. P. de Saint-François de Chambéry), capitaine de cuirassiers sous le premier empire, tué à la bataille de Borodino.

V. VICTOR, B^{ne} du Bourget, synde de Chambéry, chevalier des SS. Maurice et Lazare et de la Légion d'honneur, etc., a épousé Hyacinthe de Ferraris, de Romans.

VI. VICTOR-HYACINTHE-CAMILLE, B^{ne} du Bourget, né le 26 octobre 1806, gentilhomme de la Chambre du Roi Charles-Albert, capitaine aux gardes, chevalier des SS. Maurice et Lazare, etc., épousa Claudine-Armande-Blanche de Regnaud de Parcieu. Mort à Chambéry le 14 mars 1881.

MARIE-FRANÇOISE-HYACINTHE, née le 15 janvier 1837, épousa, le 20 mai 1856, le M^e Ernest Saitteur de la Serraz.

VII. MARIE-CAMILLE-LOUISE-VICTOIRE, née le 16, baptisée le 17 février 1855 (R. P. de Saint-François). Morte jeune.



NOTRE Souverain Sénat de Savoie a été une pépinière d'hommes distingués par leurs vertus et leurs talents, où se recrutait notre noblesse. De cette source on ne peut plus pure, puisque la vénalité des charges de la magistrature n'existait pas en Savoie, est sortie la noblesse héréditaire de cette famille (1). Etienne Chollet, nommé sénateur (1673), puis procureur général (1675), est le chef de cette maison qui continue encore fort honorablement de nos jours. Le sénateur Chollet descendait d'une ancienne famille de la bourgeoisie d'Aix où elle possédait, dès le xv^e siècle, des biens considérables. N^e Pierre-Antoine Chollet acheta avec N^e Claude-Louis de Buttet, en 1727, la terre, seigneurie et baronnie du Bourget, rière le Bourget et Voglans, avec juridiction haute, moyenne et basse, château, granges, ruraux, rentes féodales, droits de pêche, de chasse, etc.; ils en passèrent reconnaissance au duc de Savoie le 13 août 1734. Leurs descendants continuèrent à posséder ladite baronnie en indivision jusqu'au 15 janvier 1780, date du partage en deux lots, en suivant les fossés de séparation faits par les parties, notamment pour le grand pré du Bourget (il contenait 118 seytérées en 1727). Mais la rente féodale, la juridiction et autres droits féodaux restèrent en indivision entre les parties jusqu'à nouveau partage. Le *Tableau des vassaux du duché de Savoie de 1787* (Bibl. du Roi à Turin) inscrit Victor-François-Catherin Chollet comme baron du Bourget pour moitié. L'autre moitié appartenait à Joseph-Marie de Buttet d'Entremont. Les descendants de ces deux seigneurs portent, chacun dans sa famille, le titre de baron du Bourget.

(1) Au dire du sénateur de Ville (*Estat en abrégé*, etc., p 249), dans la réunion des trois Etats, la noblesse de robe prenait le pas avant la noblesse de naissance, immédiatement après le clergé. La noblesse acquise par les charges au Sénat, conlrait même les droits de l'ancienne noblesse, et dispensait des charges afférentes aux nouveaux anoblis par patentes.

(2) Je suppose que c'est ce Jean Chollet, bourgeois d'Aix, marié à Jeanne de Charrière, qui, de 1562 à 1573, fit de nombreuses acquisitions de terres et biens à Aix, Puer, Saint-Innocent (Arch. Thuysset).

(3) On constitua en dot à Félicie pour 24,000 florins, des vignes et une maison à Arbin que les Saitteur avaient acquis des Coysa.

R^e Mess^{rs} FRANÇOIS CHOLLET, chanoine de la Sainte-Chapelle de Savoie, teste le 3 octobre 1674 (Arch. du S. de Savoie), notamment en faveur de son cher frère le sénateur.

PÉRONNE, baptisée le 17 janvier 1679 (R. P. de Saint-Léger). Fait probablement double emploi avec Marie ci-contre. En tout cas elle n'est pas nommée dans l'acte de tutelle: serait donc morte très jeune.

MARIE, FRANÇOISE, mises le 21 août 1682 sous la tutelle de leur mère. Leur sort n'est inconnu.

CHRISTINE, religieuse ursuline.

N. N., religieuse ursuline.

R^e M^{re} FRANÇOIS GASPARD, prêtre, 1739, doyen d'Aix, 1742 (Arch. du Sénat de Savoie).

JOSEPH-THÉRÈSE, né le 26 décembre 1744 (Saint-Léger).

JEAN-BAPTISTE-HENRI-MARGUERITE, né le 9 mars 1746 (R. P. de Saint-Léger), Primicier de la Roche en 1774.

VICTOR-AURICE, né le 27 septembre 1748 (Saint-Léger), chevalier des SS. Maurice et Lazare, lieutenant-colonel de cavalerie. Mort le 14 octobre 1819 sans avoir été marié.

MATHEU-CLÉMENT, né le 6 juin 1752 (R. P. de Saint-Léger), épousa, le 19 juillet 1788 (Ibid.), D^{lle} Marguerite-Eugénie Excoffon de Marcellaz, morte sans enfants; 2^e Marie-Madeleine Greyfié de Bellecombe. Mort le 25 mars 1829.

POLYXÈNE, épousa, le 12 août 1835, Arthur-Nicolas Perrin, B^{ne} d'Athenaz. Morte le 15 novembre 1867.

CÉLINE, religieuse au Sacre-Cœur, morte le 10 mai 1863.

Le baron FRANCISQUE, né le 27 juillet 1817, épousa, le 28 octobre 1845, Joséphine-Antoinette-Hélène, C^{esse} de Festetics-Tolna, veuve du C^e Chrétien-Frédéric-Alexandre (mort le 7 juillet 1844), fils du duc Guillaume-Frédéric-Philippe de Wurtemberg, lequel était oncle de feu S. M. le Roi Guillaume I^{er} (Alm. Gotha). Il a été receveur général de la Haute-Savoie, etc.

JEANNE, née le 25 avril 1848, épousa, le 27 décembre 1870, Rodolphe de Tavel.

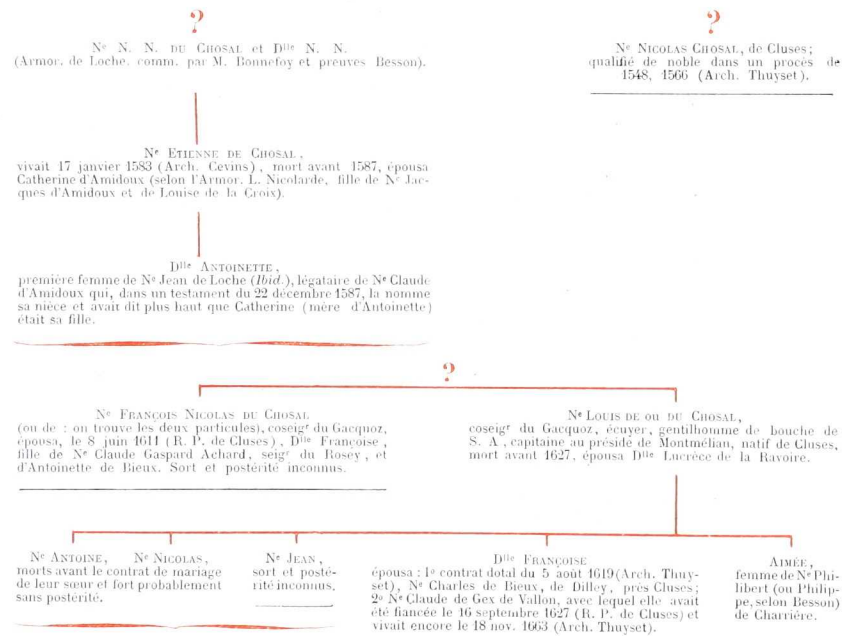
CLÉMENT, né le 11 mars 1853, sous-lieutenant au 11^e cuirassiers.

CHOSAL (DE ou DU).

P. d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une fleur de lys de même (ARMOR. DE LOCHE).



je ne connais pas l'origine nobiliaire, ait ci-dessous, car je n'en ai plus trouvé de traces.



(1) Cette terre appartient maintenant à mon ami M. Ferdinand Dupuis, ancien conseiller général et maire de Cluses. J'ai trouvé, dès le XIV^e siècle, une famille du nom de Gacuz, à Cluses, plus tard jouissant de la qualification de noblesse. — Voir ce nom au SUPPLÉMENT. C'est elle sans doute qui a donné son nom à cette localité.



Il y a eu deux familles de ce nom en Savoie. Une était de Cruseilles. N^s Jean et Mermet du Chosal (*de Casal*), fils de feu N^o Nicolet, de Cruseilles, passent le 20 mai 1418 (Arch. de Nernier) une reconnaissance en faveur de N^o Nicolet de Monthouz. D^{ne} Claudine, fille de N^o Etienne du Chosal, dudit lieu, épousa Aymon *de Crosa* et passa quittance de tous ses droits paternels et maternels à N^s Jean et Maurice, ses frères. C'est tout ce que j'ai rencontré sur eux.

L'autre famille, celle dont je m'occupe plus spécialement ici, était de Cluses en Faucigny, où elle possédait, dès 1610, la terre de Gacuz ou du Gacquois (1), dont les nobles du Chosal se qualifiaient seigneurs. Je consigne plus bas les quelques renseignements que j'ai pu réunir. Je ne crois pas que cette famille, dont

?

N° NICOLAS CHOSAL, de Cluses;
qualifié de noble dans un procès de 1548, 1566 (Arch. Thuysset).

CIRACE (DE) ou SIRACE ⁽¹⁾

SEIG^{NS} DE CHARVAIX, MENTHONNEX, FORAZ, COSEIG^{NS} DE CHANAZ, DE LA VAL DES CLETS, ETC.



P. Fascé d'argent et d'azur de 6 pièces, au chef d'or chargé d'un écusson coupé d'argent et d'azur.
On trouve de très nombreuses versions, entre lesquelles le hasard seul a pu me faire deviner juste.



FAMILLE originaire de Chieri en Piémont : le vrai nom italien devait être Cirazio, qui, en se transplantant dans un pays de langue française (2), s'est modifié en Ciratiz ou Siraciz. Le premier membre de cette maison, venu en Savoie vers 1600, est N^o Jean-Jacques Ciratiz-Dian, maître auditeur à la Chambre des Comptes, dans laquelle il occupa le poste élevé de Contrôleur et Surintendant général des finances de Savoie. Il ajoutait à son nom celui de Dian, à cause de N^o Emmanuel Dian, trésorier général et président général des finances, son parent par alliance, dont il fut un des héritiers. (Voir DIAN ou DYAN au SUPPLÉMENT, et PERRACHE.) Il eut une nombreuse postérité divisée en plusieurs branches qui ont marqué d'une manière fort honorable en Savoie, leur pays d'adoption. — La dernière du nom est maintenant M^{me} la comtesse Fernex de Montgex. *(Suit la généalogie.)*

(1) Cette orthographe, la plus moderne et la moins exacte selon toute apparence, a prévalu dans les derniers temps. Capré (*Traité de la Chambre des Comptes*) met, au n^o 288, Ciratiz-Dyan, et, dans ses errata, il rectifie par Ciratio-Dyan.

(2) Cirazio a dû devenir Ciratiz (similitude pour appuyer cette conjecture, le nom de baptême du président du Sénat de Savoie, Horace Provana, de l'illustre famille piémontaise, que l'on trouve écrit Horatiz); puis, selon l'usage savoyard et dauphinois, la terminaison *oz* s'est transformée en *e muet* ou *o* sans accent tonique : Ainsi Aviernoz (prononcez *Avierne*), Culoz (avant le chemin de fer nous avons toujours prononcé *Cute*), Marlhoz, *Marlie*, en vieux latin (que nous prononçons *Marlia*, avec accent tonique sur l'a), etc., etc. Je n'ai point trouvé de titres antérieurs à leur établissement en Savoie, ce qui aurait fixé la véritable orthographe. Dans un des plus anciens titres, 1620, j'ai trouvé *Sciratio*, ce qui prouve que le *c*, avant de prendre la prononciation sifflante *s* (soit *c* à la française), représentait bien le *c* italien (*tsch*, prononciation française).

I. N^o JEAN-JACQUES CIRATIOZ-DIAN, de Chieri en Piémont, conseiller d'Etat, maître auditeur à la Chambre des Comptes, conservateur et contrôleur général des Finances, 20 juillet 1610, et en 1626 surintendant général et grand-voyer (Caprè, p. 288). Est le premier du nom en Savoie. Il épousa D^{lle} Péronne Noyel de Bellegarde, héritière pour moitié de D^{lle} Françoise Perrache, sa tante maternelle, veuve du président Dian, par testament du 1^{er} décembre 1628. (Voir DIAN, PERRACHE.)

JOSEPH, parrain de son neveu Antoine, 7 janvier 1648 (R. P. de Lémenc).

II. CLAUDE-LOUIS, coseigr de Charvex et Chanaz. Avec son frère André, il transige, le 16 septembre 1668 (Arch. du Sén. de Sav.), avec N^o Octavien de Carpinel, curateur de l'hôirie de leur père. Il épousa, contrat dotal du 18 février 1665 (Arch. Thuyset) (son nom écrit Cirace), Françoise, fille de N^o et P^o Christophe de Gerbais, B^o d'Aiguebelle, etc. Elle était veuve avant 1680.

FRANÇOISE, baptisée le 27 mai 1621 (R. P. de Lémenc), religieuse professe visitaine à Lumilly, en 1668, et sous le nom de Marie-Françoise (elle ou sa nièce ??), supérieure dudit monastère le 24 octobre 1676 (Arch. Chitry).

JEAN (fils aîné), baptisé le 18 juin 1650 (R. P. de Lémenc). Morts jeunes selon toute apparence.

JEAN-GEORGES, baptisé le 18 juin 1652 (R. P. de Lémenc).

III. FRANÇOIS, coseigr desdits lieux, baptisé le 26 septembre 1653 (R. P. de Lémenc), épousa, le 2 mars 1683 (*Ibid.*), D^{lle} Irène de Commenne. Il était mort avant le 21 janvier 1692, jour où sa veuve fut nommée tutrice de ses enfants, inscrits ci-dessous (Arch. du Sén. de Sav.). Elle fut nommée curatrice de sa fille Constantine-Françoise le 22 juin 1698 (*Ibidem*). Dans un acte de 1693, il est dit de la Tour. Dans un autre de 1691 (R. P. de Lémenc), qualifié de seigr de la Cassine.

ANNE, baptisée le 27 novembre 1646 (R. P. de Lémenc). Suivant les Msts Chappéron, elle épousa N^o Jean-Baptiste Milode^o de Turin (ou Millo, de Turin ??).

CONSTANTINE-FRANÇOISE, baptisée le 4 sept. 1684 (?). Elle épousa, le 10 juin 1710 (C. N^o Augustin-René, fils de feu N^o Jacques de Salmuel, de Grenoble.

CLAUDE-FRANÇOIS, baptisé le 4 juillet 1687 (?). Un acte est passé dans sa maison de Frangy (ou du moins dans celle d'un N^o Cl.-Fr. de C., en 1739) (Notes comm. par M. Chaum.) Mort sans postérité.

JEANNE-BAPTISTE, baptisée le 24 juin 1688 (?).

JEAN-FRANÇOIS, baptisé le 26 août 1689 (?). Était mort av. le 21 janvier 1692.

IV. ALEXIS, seigr de Charvex, etc., domicilié à Saint-Baldoph, major au fort de Miolans, où il mourut le 7 septembre 1740. Avait épousé D^{lle} Jeanne de Gallis, morte le 18 septembre 1740 (R. P.).

JEAN-JACQUES, né le 2 octobre 1696 (?), recteur d'une chapelle de sa famille, à Chieri, dite de Saint-Martin. Était en 1753 archidiacre d'Aix. Mort le 6 juin 1781.

CHARLES, prieur et curé de Sonnaz en 1753. Mort à Lémenc (?) le 8 août 1761, âge de soixante ans.

(?) Reg. Par. de Lémenc.

V. ANNE-MARIE, D^{lle} de Charvex, qu'elle apporta à son mari N^o Marc-Antoine, fils de N^o Noël Viallet, président au Sén. de Sav., qu'elle épousa le 19 août 1753 (R. P. de St-Lég.). Morte à quarante-sept ans, le 30 juin 1787 (V. Viallet de Monthel).

ANDRÉANNE-BENOÎTE, née le 17 mars 1760, épousa, en 1786, M. Durandard, et mourut le 12 février 1820.

JEAN-LOUIS, né le 15 mars 1767, mort en bas âge.

PIERRE-GEORGES, né le 31 mai 1769, major d'infanterie, épousa Marie-Joséphite-Victoire de Grenaud, veuve du C^o de Chabod. Mort à Valhères, en 1830, sans postérité.

FRANÇOISE, née le 25 septembre 1770, morte le 26 octobre 1772.

CLAUDINE-FRANÇOISE, née le 24 décembre 1771.

BERNARDINE, née le 13 janvier 1775, a épousé M. Pichollet. Morte en 1820.

GEORGINE, née le 13 janvier 1776, morte en 1846.

HENRI, né le 26, mort le 30 décembre 1777.

LOUISE-FRANÇOISE, née le 14 août 1779, morte en 1847.

IGNACE, né le 15 avril 1782, épousa, le 28 janvier 1808, D^{lle} Joséphine-Jacqueline, fille de Marc-François de Grenaud, B^o de Saint-Christophe. Il est mort le 23 sept. 1861, étant le dernier du nom.

JACQUES-FRANÇOIS, né le 13 février, mort le 25 mars 1785.

FANCHETTE, née le 24 mars 1788, a épousé M. Jean de Mouxy de Charrière. Morte en 1862.

VI. LOUIS, né le 25 janvier 1761, mort dix jours après.

ANDRÉANNE, née le 1^{er} novembre 1786, morte le 40 janvier 1787.

ALINE, morte à onze ans, au Sacre-Cœur.

VII. GEORGINE-VICTOIRE, née le 26 juillet 1815, a épousé, le 27 octobre 1835, le C^o Louis-Marie Fernex, B^o de Montgex. Dernière du nom.

TABLEAU I.

ANDRÉ, forma la branche des seigrs de Foraz et Menthonnex. Voir son article et sa descendance au tableau II.

GASPARD, baptisé le 13 avril 1656 (R. P. de Lémenc), mort le 14 novembre 1727 (R. P. de Maché), à quatre-vingts ans environ (il avait soixante-et-onze ans). Légataire de son cousin germain Claude, fils d'André (II^e tabl.). Il épousa : 1^o Sigismonde-Ignace, fille de Claude Balthazard de Loche (Arm. de Loche), et 2^o 29 avril 1720, Aimée Gerbat, de la Motte.

MARIE-FRANÇOISE, baptisée le 4 sept. 1649 (R. P. de Lémenc).

CLAUDINE-LOUISE, baptisée le 14 juillet 1660 (R. P. de Lém.).

JOSEPH, baptisé le 14 décembre 1657 (R. P. de Lémenc). Il a épousé D^{lle} N. N. Excoffon, probablement fille de N^o Jean-Dominique, secrétaire au Sénat de Savoie. Il était établi à Serraval, et tous deux morts avant 1731, mentionnés dans l'acte de mariage de leur fils Georges.

JANUS, baptisé le 4 janvier 1662 (R. P. de Lémenc).

CHARLES-ÉTIENNE, émancipé le 5 mars 1720 (Arch. du Sén. de Sav.).

JEANNE (1^{re} lit), née le 20 décembre 1695 (Msts Chappéron).

ANTHELME (2^e lit), né le 2 juin 1720 (R. P. de Maché). Suivant les Msts de Chappéron, il mourut le 22 septembre 1788, et eut deux femmes, Thérèse N. N. et Claudine Arbarétoz. Il en eut certainement une autre, Anne-Marie Vitton, mères des ci-dessous.

BALTHAZARD, né à Serraval, lieutenant-colonel du régiment de Savoie, commandant du fort de Fenestrelle, épousa, le 16 septembre 1752, D^{lle} Philiberte, fille de N^o François de Launay, juge major de Ternier et Gaillard (Indic. Arch. Thuyset). Co-héritier universel, avec son frère Georges, de Claude, fils d'André de Cirace, 1727. Il était le 17 mars 1745 (comm. par M. Chaumontet), tuteur de ses neveux Ignace et Louis, avec lesquels il possédait des biens en indivis. Mort sans postérité avant 1775.

GEORGES, coseigr de la Val des Clefs (1731), natif de Serraval, officier aux régiments de Savoie et de Chablais, habitant la Balme. A son nom et au nom de Balthazard, son frère, il admodie le 22 février 1739 (Notes comm. par M. H. Chaumontet) leurs moulins de Vorzier, sous Picarasin. Né en 1696, épousa, le 17 avril 1731, D^{lle} Philiberte de la Grave. Il mourut le 3 mars 1741 (R. P. de la Balme ; comm. par le C^o Fernex).

BÉNIGNE-FRANÇOISE, née le 29 décembre 1754 (R. P. de Montmélian).

PHILIBERT, né le 22 juillet 1756 (R. P. de Montmélian). Sort inconnu.

PHILIBERT, née le 13 juin 1732.

CLAUDINE, née le 25 juin 1733.

BALTHAZARD, née le 15 août 1737.

LOUIS-PHILIBERT, né le 12 avril 1736. Bénédictin à Talloures.

IGNACE, né le 20 janvier 1735 (R. P. de la Balme de Sillingy, toutes les dates de ce degré et des suivants proviennent de cette source, d'après des notes communiquées par le C^o Fernex). Officier au régiment de Savoie. Le 27 juin 1762 (Arch. de Chitry), avec son frère Louis, ils reçoivent quittance d'une terre qu'ils avaient achetée le 24 août 1753 des N^{os} de Launay. Il épousa, en 1763, D^{lle} Anne-Claudine, fille de N^o Benoît-Denis du Serre. Voy. des détails sur ce mariage au tableau suivant. Il mourut le 18 août 1801.

TABLEAU II.

(1) Savoir : Joseph, héritier universel, François, Nicolas, Gabriel, Claude, André, Catherine, Jeanne, il mentionne Antoine, déjà mort.

1. LOUISE, bapt. le 22 déc. 1650.	4. JOSEPH, seigr de Menthonnex, bapt. le 21 fév. 1654.	13. GABRIEL, seigr de Doucy, bapt. le 30 mars 1671, légataire de sa mère en 1715.	14. CLAUDE, seigr de Doucy, bapt. ou né le 2 septembre 1672. Épousa, le 25 février 1716, D ^{lle} Christine de Loche, fille de Claude Balthazard, C ^{te} de Vaux. Morte le 10 mai 1724. Il teste le 27 juillet 1727 (Arch. du Sén. de Sav.). Elle a été enterrée le 24 janvier 1721, âgée de quatre-vingt-dix ans, ayant eu trente-deux enfants. On n'en retrouve que dix-huit. Dans un acte du 8 octobre 1686 (Arch. Thuyset), son nom est écrit Grace. Prosper, marquis de Lucinge, se reconnaît son débiteur.	16. CATHERINE, née le 20 mars 1674, héritière universelle de sa mère, légataire de son frère Claude, cohéritière universelle de son frère Claude-André, épousa, le 14 juillet 1712, N ^e Jean Marc du Serre, prévôt du Valentinois, etc. Voir DU SERRE, pour plus de détails. — Elle, D ^{ne} de Menthonnex, était veuve, le 1 ^{er} avril 1730 (Arch. Thuyset), et son nom écrit Grace.	17. ANDRÉ, baptisé le 4 juin 1675, teste le 15 janvier 1690 (Arch. du Sén. de Sav.) en faveur de ses sœurs Catharine et Jeanne-Françoise. Mortsans postérité.	18. JEANNE-FRANÇOISE-BAPTISTE, baptisée le 7 janvier 1679, légataire de sa mère et de son frère Claude, en 1727. Elle était alors mariée à N ^e Barthélemy Vuillierme, seigr de Falquimbel ² .
-----------------------------------	--	---	---	--	---	---

N. B. — Un N^e Jean-Baptiste de Cirace-Dian, de Chambéry, épouse D^{lle} Péronne, fille de N^e Théodore Mermillod, de Frangy, où il vint habiter. Il perdit sa femme en novembre 1728 (R. P. de Frangy). Il eut d'elle : 1^{re} une fille, Marie, née audit lieu, en 1687, qui épousa, en 1727, N^e Claude-Antoine de Marozier ; 2^e un fils, Louis-Baptiste, né le 22 novembre 1691 (*Ibid.*), filleul de N^e Louis Mermillod, son oncle ; 3^e un autre fils, Claude-François, né audit lieu (*Ibid.*) en 1698, mort (*Ibid.*) le 29 janvier 1734, qui avait épousé, avant 1736, D^{lle} Anne-Péronne Baytat de Doucy. Ce Claude-François (fils de feu N^e Jean-Baptiste de Cirace), comme mandataire de N^e Balthazard de Cirace (1^{er} tabl., iv degré), fait l'admodiation du 17 mars 1745, du grangeage de Girard, indivis entre ledit Balthazard et ses neveux et pupilles, Ignace et Louis de Cirace. Je n'ai plus d'autres notions sur la descendance de ce N^e Jean-Baptiste. Selon toute apparence, c'est le même Jean-Baptiste qui épousa, le 15 février 1735 (R. P. de Bassy), D^{lle} Anne-Marie-Péronne Baytat de Doucy, étant témoin à ce mariage N^e Georges de Cirace.

Outre le N^e Balthazard de Cirace, déjà nommé et porté au 1^{er} tableau, il y eut un autre N^e Balthazard de Cirace qui habitait Frangy, où il est nommé dans la visite pastorale du 17 août 1723. Il y mourut le 29 mai 1733, à cinquante ans (il était donc né vers 1683 et contemporain de l'autre Balthazard). D^{lle} Claudine-Françoise d'Adda, veuve de N^e Balthazard de Cirace, est marraine à Frangy le 9 février 1735. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Hipp. Chamoulot, qui les a extraits des registres paroissiaux de Frangy, où il a encore relevé les indications suivantes. Un N^e Pierre de Cirace est parrain audit lieu le 12 février 1739. Un N^e Gaspard de Cirace, du pays de Gex (*sic*) est parrain à Chessenoz, le 22 mars 1684, de Marie, fille de N^e Balthazard Mermillod et de Françoise-Béatrix de Cirace. Je n'ai pu réunir ces personnages à la souche commune.

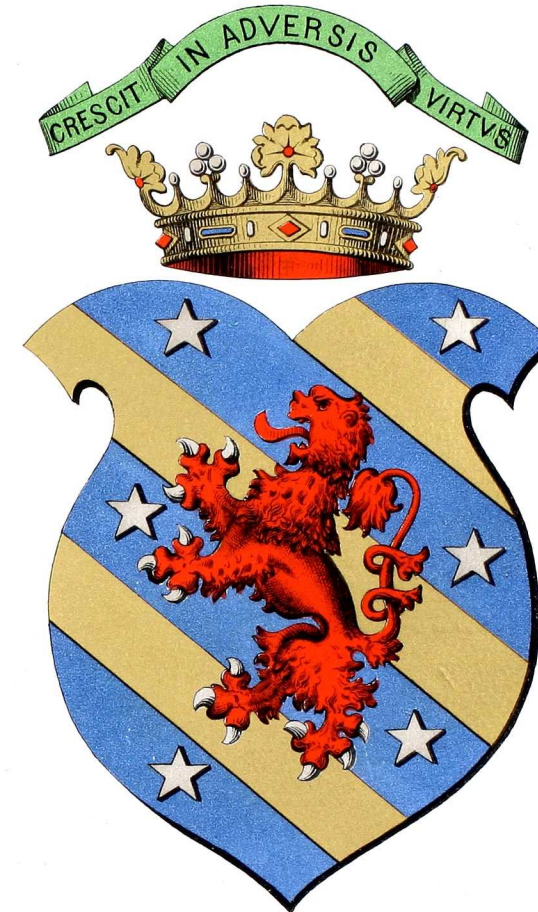
N^e BENOIT-DENIS DU SERRE, seigr de Menthonnex et Foraz, épouse Louise-Victoire de Syons-Saint-André.

(DU SERRE) (extrait in parte qua).

ANNE-CLAUDINE DU SERRE, épouse, vers 1763, N^e Ignace de Cirace (fils de Georges), déjà inscrit au tableau I, degré V. Plus de vingt ans après leur mariage, au décourant un empêchement à ce mariage provenant de la consanguinité au quatrième degré (Communiqué). Après dispenses obtenues, expédiées à Anancy le 5 novembre 1782, ils contractèrent de nouveau mariage, ayant renouvelé leur consentement par paroles, etc., etc., le 21 avril 1783. Cet acte est précieux (R. P. de la Balme), puisqu'il établit la filiation des deux conjoints, remontant, pour chacun d'eux, à Jean-Jacques (inscrit en tête de la généalogie), leur troisième aïeul commun en agnation et cognation. Voir DU SERRE.

CIZE ou CISE

SEIGNEURS, BARONS, PUIS MARQUIS DE GRÉSY-SUR-ISÈRE, SEIGNEURS DES MAISONS-FORTES DE LAMBERT ET DU BONET, COMTES DE PECETTO EN PIÉMONT, ETC., ETC.



Pour la description des armoiries concédées, les termes des preuves de noblesse sont « ung escu d'azur a un orle de 6 es-toiles d'argent, une bande de « trois pièces d'or et ung lyon sur « le tout de gueules arme d'ar-gent, etc. » C'est-à-dire d'azur à trois bandes d'or, au lion de gueules sur le tout armé d'argent ; le champ surchargé de 6 étoiles d'argent en orle.

Cimier : un lion issant de gueules.

Devise : CRESCIT IN ADVERSIS VIRTUS.

On rencontre dans les recueils de très nombreuses versions différentes qu'il est inutile de citer, la description ci-dessus étant la seule authentique.

Au consignement de 1687 (II, 28, Arch. de Turin), le M^e de Grésy déclara porter : écartelé aux 1^{er} et 4^e de Cize (version très fautive), aux 2^e et 3^e échiqueté d'argent et d'azur, et, sur le tout, de gueules à 3 lionceaux d'argent.

Le M^e de Grésy actuel porte : écartelé aux 1^{er} et 4^e de Cize (version encore plus inexacte et incomplète), aux 2^e et 3^e, l'échiqueté est d'azur et d'argent, et, sur le tout, les 2 lionceaux du chef sont affrontés.

L'Armerista du feu C^{te} Franchi-Verney, si exact d'habitude, a pris la bande de trois pièces, c'est-à-dire trois bandes pour un bandé ; le lion serait couronné et il ne mentionne pas les étoiles, etc.

Je ne cite cette version qu'à cause de l'autorité de celui qui l'a publiée.



Le premier membre de cette famille ayant joui de la qualité de noblesse est Jean-Dominique Cize, dit Gurend. Son véritable nom était Guaragnia : il prit le nom de Cisa (Cise en français) qui était celui de sa mère et de son oncle, Jean-Antoine Cize, riche marchand de Chieri en Piémont, établi à Chambéry. Jean-Dominique (Voir au f^o 72) fut anobli par patentes du 17 décembre 1591. Il acheta de Françoise de Foix, comtesse de Tende, la seigneurie, château et mandement de Grésy en Savoie, en 1592, et de N^e Jean-Baptiste de Valence, en 1609, la maison-forte du Bonet, dans la paroisse de

Saint-Cassin, près Chambéry.

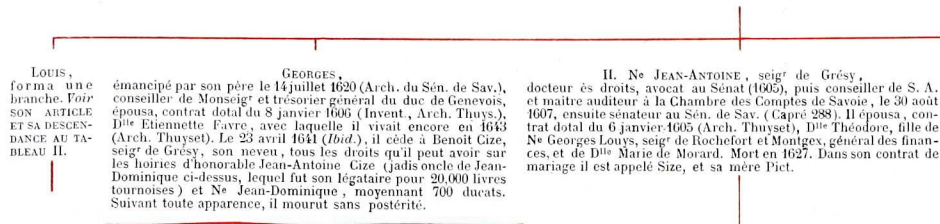
Cette famille arriva rapidement à une haute situation, grâce aux talents de Benoit Cize, baron (1648), puis marquis de Grésy (1669), qui se distingua particulièrement comme ambassadeur de Savoie en Suisse (1649 et 1656). Il contracta mariage avec une fille de la plus haute noblesse du Piémont, dont il ajouta le nom au sien (Asinari), qui lui apporta le comté de Pecetto, etc.

Elle se divisa en deux branches, dont la branche aînée, celle des M^{is} de Grésy, continue d'une manière fort honorable en Piémont.

La branche cadette des seigneurs de Bonet s'est éteinte il y a quelques années dans la personne de Madame de la Pallud. (Suit la généalogie.)

(1) Une généalogie manuscrite communiquée par M. Voy, effacé à tort Pic et remplacé par Rey.

Grésy-sur-Isère, en la vallée de Miolans, moyennant 7.000 ducats, de Françoise de Foix, Comtesse de Tende, le 10 novembre 1532 (1). Il en passe reconnaissance le 9 décembre 1615. (Somme des Fiefs) en fief noble, pour le château, avec ses biens et dépendances, plus la châtellenie et le mandement avec m. et m. emp. et omn. jurid. Le 17 juin 1609 (Arch. la Serraz), il acquiert de N^e Jean-Baptiste de Valence la maison-forte de Bonnet (ou Bonet) avec ses biens, fiefs, rentes, etc., pour le prix de 2.250 écus. Il épousa, contrat dotal du 16 juillet 1577 (Arch. Thuysset), Gabrielle, fille de Jacques Pic ou Pict (1), bourgeois et marchand de Chambéry. Dans cet acte, Comte notaire, Honorable Jean-Dominique est dit fils d'Honorable Jean Barthélemy Guaragnin (Guaragnino) de Chieri en Piémont, habitant à Chambéry. Honorable Jean-Antoine Cize, natif de Chieri, bourgeois et marchand de Chambéry, oncle dudit Jean-Dominique, lequel était ne d'une sienne sœur nommée Janine, mariée audit Jean Barthélemy Guaragnin (sic), lui fait donation de 20.000 livres tournoises, etc., etc. Cet oncle a dû laisser son nom à son neveu, qui est connu dès lors sous le nom de Cize dit Gurend.



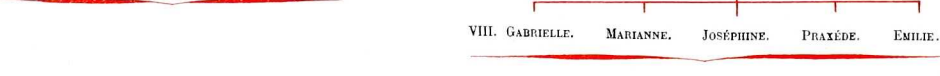
III. DOMINIQUE (fils aîné), mort sans enfants avant le 7 juin 1641, ne laissant survivant que Benoit, son frère. VICTOR aîné, mort avant le 30 avril 1641.

IV. ANTOINE-HENRI-CHARLES-EMMANUEL (3), fils aîné, héritier universel de son père, 1666; ce ne peut être un autre personnage que D. Charles-Antoine-Henri, M^e de Grésy et de Peceto, mentionné dans la reconnaissance du 3 mars 1700, faite par D^{ne} Adélaïde Assinari, sa mère (1) lui étant déjà mort à cette époque, tutrice du M^e Gabriel-Jean-Baptiste et Antoine-Maurice-Ignace, ses petit-fils (Minutes Grignon, n^o 7, f^o 554). Son alliance n'est inconnue. Mort avant 1700.

V. GABRIEL-JEAN-BAPTISTE-ASINARI-CIZE, M^e de Grésy, pupille de sa grand-mère paternelle, Adélaïde Assinari, Comtesse de Peceto (4). Pourvu d'un curateur le 13 juillet 1708 (Arch. du Sén. de Sav.), avec son frère cadet Marie-Gregoire? Le 14 septembre 1713 (Ibid.), il déclare son marquisat et seigneurie de Grésy subrogé à la seigneurie et comté de Peceto. Il épousa Thécle Anoretiti d'Osasco d'Envie. Mort avant 1770.

VI. PAUL-JOSEPH CIZE-ASINARI, M^e de Grésy, C^{te} de Peceto. Un traité qu'il avait passé avec la commune de Grésy fut approuvé le 13 juin 1770 (Arch. du Sén. de Sav.). Il épousa Christine-Adélaïde Peres-Binelli, fille du C^{te} de Casasco et Cornegliano. Il teste le 13 décembre 1775 (Arch. Thuysset). Est encore inscrit comme M^e de Grésy au tableau des Vassaux de 1787 (Bibl. du Roi).

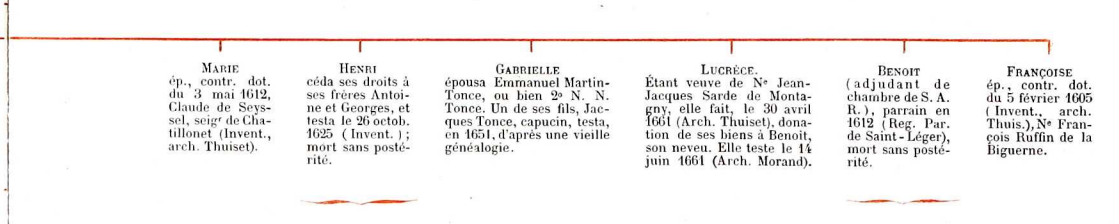
VII. FORTUNÉ CIZE-ASINARI, M^e et C^{te} desdits lieux, héritier universel de son père. De son mariage avec une N^e D^{ne} Balla, il n'eut que des filles.



N. B. Toutes les indications des derniers degrés, sans marque d'archives, m'ont été fournies par l'obligeance de M. le M^e de Grésy, 3 avril 1879.

TABLEAU I.

(1) Dans cet acte, il est appelé Gurend dit la Size.



DOMINIQUE, baptisée le 18 juin 1606 (Reg. Par. de Saint-Léger). FRANÇOISE, bapt. le 18 octobre 1607 (Reg. Par. de St-Léger). ANNE, bapt. le 12 mai 1613 (Reg. Par. de St-Léger). GABRIELLE, femme de François, baron de Gilly, mort avant 1686. MARIE l'aînée, femme de N^e François Gaud, avocat patrimonial (puis président, etc.), avant 1666. MARIE la cadette, mentionnée sous le nom de Châteaueux au testament de son frère Benoit. CHARLOTTE, religieuse à Ste-Claire, hors les murs de Chambéry 1698, professe 1667 (Arch. Savoiron) 1676 (Arch. Th.).

JOSEPH, second fils, substitué à son frère au testament de 1666, a dû mourir sans postérité.

ANTOINE-MARIE-IGNACE, pupille de son aïeule paternelle. Il a dû mourir sans postérité.

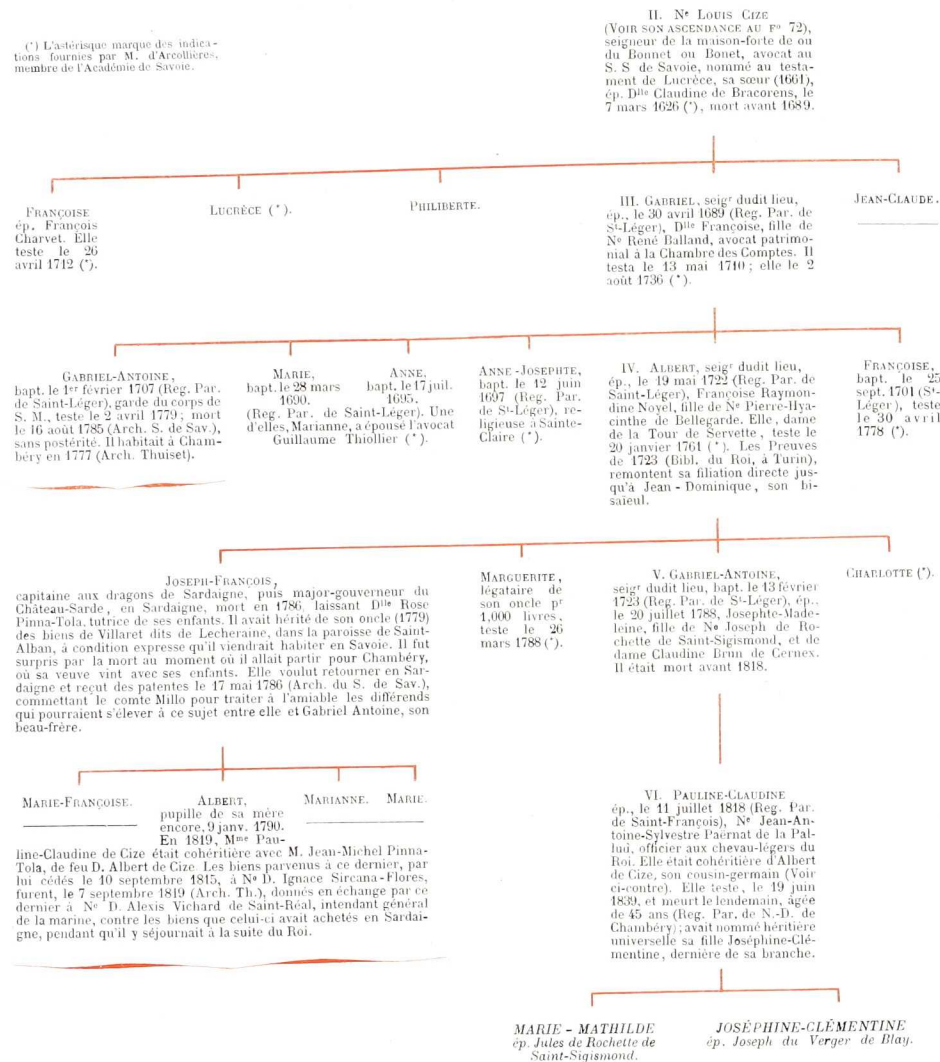
BALTHAZAR-MELCHIOR, premier page de S. A. R. le duc de Savoie, puis colonel du régiment de Piémont-infanterie, ép. une fille du C^{te} Martin, de Casal.

THÉCLE (1775), femme du comte dal Pozzo. C^{te} ALEXANDRE (né en 1707), héritier particulier de son père, officier au régiment de Piémont, a épousé, en 1813, Camille Gazelli, des comtes de Rossana; mort en 1832. FÉLIX, héritier particulier de son père, se fit religieux. N. N., femme du M^e Bianzé de la Rocca. N. N., femme du C^{te} Gromo de Ternengo.

C^{te} PAUL, né 1816, capitaine d'artillerie pendant les campagnes de 1848 et 1849, décoré de la médaille d'or, *salvo militare*; major audit corps pendant la guerre de Crimée, retraité avec le grade de colonel en 1864, commandeur de l'O. des SS. Maur. et Laz., a ép. en 1857, M^{lle} Bogetto, fille du C^{te} de Lachelle. VIII. C^{te} LOUIS, né en 1814, fils aîné, hérita du titre de M^e de Grésy par l'extinction de la branche aînée. Intendant provincial d'Albenga, démissionnaire 1855, a ép., en 1848, Caroline Giriodi, des comtes de Monasterolo. CHRISTINE, née 1818, femme de C^{te} Joseph-Thomas Brizio-Falletti del Castellazzo.

IX. ALEXANDRE, né en 1861. THÉRÈSE, née en 1868. CAMILLE, mortes très jeunes. PAULE, mortes très jeunes.

TABLEAU II.

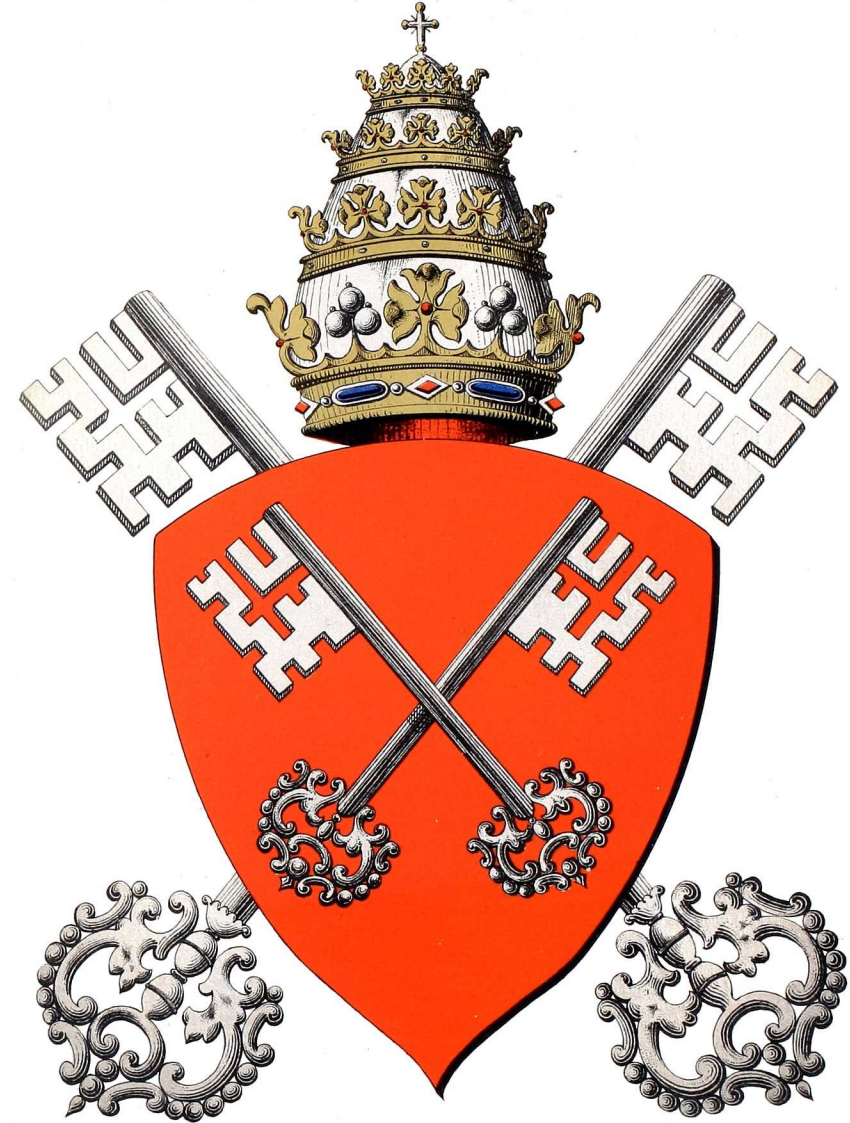


CLEFS (DES). — Voir DES CLETS.



CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN (DE)

SEIGNEURS, PUIS BARONS, COMTES ET MARQUIS DE MONT-ST-JEAN ET DE LA BATIE EN ALBANAIS, COMTES DE SACCONAY ET DE SAINT-CASSIN, BARONS DE FLAXIEU, SEIGNEURS DE SAINT-PIERRE DE SOUCY, SAINTE-HÉLÈNE DU LAC, RUBAUD, DU FLÉCHET, DE VEREL, LA COLLIETTE, MONTFERRAND, MECORAS, TRUAZ, GRÉSY, DÉRÉE, MONTFALCON, GAILLARD, MARTIGNIAT, MATAFELON, VILLARCIA, LES TERREAUX, LA BALME, ETC., COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS, ETC.; EN SAVOIE, GENEVOIS, BRESSE, BUGÉY, VALROMEY ET BAILLIAGES.

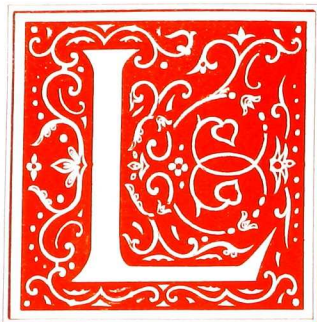


P. de gueules à deux clefs d'argent en sautoir. — CIMIER : Une tiare papale (1).

Ils ont brisé anciennement ce blason d'une fleur de lis en chef. On voit ce blason sculpté ainsi, accolé à celui des Montfalcon, sur une vieille pierre, au château de Chitry, près Rumilly. — Guichenon dit qu'ils brisaient d'or à deux clefs de sable en sautoir. Ce n'est pas la version qu'il donne dans son *Ind. Armorial (Hist. de Br. et Bug.)*, où il dit : de sable à deux clefs d'or en sautoir. Mais il l'a rectifiée comme il est dit plus haut dans l'*Hist. de Dombes*, publiée par M. Guigue, au f° LXXX. Les recueils du XVII^e siècle de l'Ordre suprême de l'Annonciade, donnent à François de Clermont-Mont-Saint-Jean, chevalier de l'Ordre, le blason d'azur avec des clefs d'or et la tiare papale pour cimier.

Ponza (*Science de l'Homme de qualité*), qui, dans sa gravure, met d'or à 2 clefs de sable (entre les f°s 256 verso et 257 recto), dit que les Clermont de Savoie sortis des Clermont de Dauphiné portent d'azur à 2 clefs d'or, et pour cimier une tiare papale. Il m'a semblé, en dehors de toutes ces variantes, devoir donner le blason plein, tel, du reste, que le portaient les derniers Clermont restés en Savoie.

(1) Suivant Moreri (*Dictionnaire Historique*), Guy-Allard (*Dictionnaire du Dauphiné*), etc., ce blason et ce cimier, avec la devise SI OMNES EGRO NOB, ont été donnés à Aynard, seig^r de Clermont en Viennois, par le pape Callixte II. Aynard de Clermont commandait l'armée qui rétablit ce pape et son autorité pontificale à Rome, en chassant l'antipape Maurice Bourdin, suscité par l'empereur Henri V, vers le commencement de juin 1129. On prétend que les Clermont portaient auparavant un mont (clair) éclairé par un soleil, comme armes parlantes.



Les généalogistes sont unanimes à affirmer que les Clermont-Mont-Saint-Jean, de Savoie, sortent des Clermont-Tonnerre, premiers barons du Dauphiné, une des plus anciennes et des plus considérables maisons de France (1).

Parmi les nombreuses branches fournies par cette famille, celle de nos Clermont n'est certainement pas une des moins distinguées.

Guichenon, dans son *Histoire de la Maison de Savoie* (t. III, tab. gén. des fam. ill. alliées à la royale maison), donne une filiation par laquelle il réunit les deux branches des Clermont-Tonnerre et des Clermont-Mont-St-Jean. Il ne m'a pas été donné de pouvoir contrôler ni cette version dont je suspecte l'exactitude, ni celles d'autres auteurs qui ne sont même pas d'accord entre eux. Mais aucun document ne contredisant cette origine commune, des inductions sérieuses et la parité du blason semblant l'établir, je puis, indépendamment de l'opinion de mes devanciers, l'adopter en principe, tout en regrettant de n'avoir pas été à même de fixer le point d'attache.

Sauf la mention isolée de l'achat d'une maison à Chambéry, en 1241, par Jacques de Clermont, l'on ne trouve rien dans nos documents savoysards sur cette famille, antérieurement à la première moitié du XIV^e siècle (2) : mais, dès le moment de son apparition, elle possédait des fiefs importants, elle est alliée aux Miolans, aux Montmayeur, les plus puissantes maisons du comté. Ainsi elle se trouvait, par son origine, dans son pays d'adoption, sur les rangs de la plus illustre noblesse (3). Les rapports entre les provinces limitrophes du Dauphiné et de la Savoie étaient intimes. La nomination d'Antelme de Clermont (4) à l'évêché de Maurienne, où il succéda à Aymon de Miolans d'Urtières, son oncle, a pu attirer et fixer définitivement une branche des Clermont de Dauphiné en Savoie, où elle a rempli des charges élevées soit auprès de nos princes, soit plus tard à la Cour de France. Elle a même eu l'honneur de fournir un chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade, en la personne de François, baron de Mont-Saint-Jean, de la Bâtie-d'Albanais, etc., lieutenant général de la cavalerie de Savoie, etc.

(1) Geoffroy, seig^r de Clermont en Viennois (selon Guichenon, neveu à la mode de Bretagne, de Bernard de Clermont, présumé, par cet auteur, premier seig^r de la Bâtie en Albanais), marci de Béatrix de Savoie, possédait le château et fief d'Aiguebellette en Savoie. Il le céda au comte de Savoie qui le lui rétrocéda en fief noble, en novembre 1305 (*Somm. des Fiefs*), avec un revenu de 100 livres sur les péages et rentes de Chambéry, à condition qu'il prêterait hommage au comte, ce qui établit que Geoffroy possédait auparavant, en franc alleu. Le 20 avril 1317 (*Valbonn.*, t. 57) Geoffroy, dans un acte qu'il passe avec le Dauphin, mentionne qu'il tient le château d'Aiguebellette en fief du comte de Savoie.

(2) La localité du nom de Clermont en Genevois, précisément dans le *Pagus Albanensis*, où les Clermont-Mont-Saint-Jean furent possessionnés plus tard, avait fort anciennement des seigneurs de ce nom, ou du moins qui portaient le nom du fief. Pierre de Clermont, chevalier, est témoin, à Dorches, en 1188 (*Mém. Soc. Hist. Genève*, t. IV, 84). Le seigneur de Clermont fut, cette même année (Spon. Preuves, 18), pleige au traité entre l'évêque de Genève et le comte Guillaume. Hudric, seig^r de Clermont, mentionné en 1160 (*M. Soc. Hist. G.*, XIV, 368), cède, en février 1166 (*Ibid.*, t. IV, 13), au chapitre de Genève, des droits sur certains hommes de Desingy. Le comte de Genève ratifia cette donation en 1223 (*Ibid.*, 34), ce qui semble démontrer que Clermont appartenait déjà à cette époque aux comtes de Genevois. Un Guichard de Clermont était, en 1220 (*Ibid.*, 28), prieur de Saint-Victor. Je présume que cette famille s'éteignit à cette époque.

On trouve aussi en Faucigny une famille du nom de Clermont. Ainsi, Hugon de Clermont, fils de feu Antelme de Clermont. Hugues Dauphin, sire de Faucigny — dont Hugon était homme-lige — informé de l'achat fait par ledit Hugon, de biens au territoire de Montjoux, jouxtant la voie publique de Faucigny à Saint-Jean, laude et approuve, par acte du lundi avant la fête de saint Luc évangéliste, de l'an 1318 (Arch. Savoires). A cet acte sont témoins Etienne, Falconet et Johanne de Clermont, frères dudit acheteur. Le 7 des ides de décembre 1305 (Arch. Pensa), Hugues Dauphin, sire de Faucigny, laude une acquisition faite par Brunet, son homme franc, fils d'Antelme de Clermont, de Contamine, et une autre acquisition, le dimanche avant l'initulation de saint Nicolas, 1317 (*Ibid.*), de biens au territoire de Clermont, près Contamine.

Je n'ai aucun motif pour rattacher ces deux familles à celle dont je m'occupe ici.

(3) Avant 1367 il existait, à Chambéry, l'hôpital dit des Clermont, sans doute à cause des fondations qu'y avait faites cette famille (Chapperon, 276).

(4) Besson, p. 292, range parmi les évêques de Maurienne, outre cet Antelme, un autre Antelme, évêque, de 1262 à 1268, et l'appelle Antelme, de l'illustre maison de Clermont en Savoie. Au p. 326, après avoir cité parmi les personnages illustres originaires du Décanat de Savoie, les deux évêques du nom d'Antelme, il ajoute que ces deux prélats étaient « de la famille des seigneurs de Clermont en Savoie, qui est une branche de ceux du Dauphiné. » Aucun document à moi connu ne donne le nom de famille de Clermont au premier de ces deux évêques, et j'ignore sur quelle autorité s'est appuyé pour le faire, notre savant historien. On possède le testament de ce prélat. Le chanoine Angley (*Hist. du Dioc. de Maur.*) et S. E. le cardinal Billiet (*Chartes du Dioc. de Maur.*) en ont publié le texte, daté de 1250. Dans cet acte il mentionne ses trois frères par leur nom de baptême, et pour l'un d'entre eux il ajoute le nom de famille Pierre de CAPELLA, auquel il lègue sa maison de Vienné. Il énumère ses consanguins DE SALA, MISTRALIS. Je ne vois rien là qui puisse établir autre chose, sinon que son nom de maison aurait été de la Chapelle. J'ai bien trouvé aux archives de Cour, à Turin, mention d'une Clermonde de Clermont, mariée à Antoine DE SALA. Leur fille, Bonaria, passe des conventions matrimoniales les 7 et 14 mai 1388, avec Rolet de Moutiers. Ceci pourrait bien établir une consanguinité entre les Sala et les Clermont. Mais à quels Clermont se rattachait cette Clermonde ?

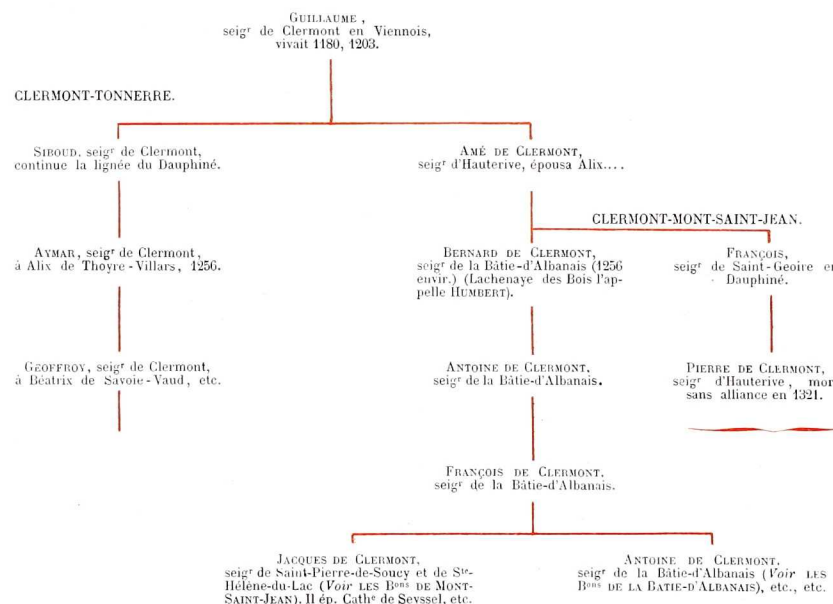
Sans autres preuves je ne puis donc inscrire ce personnage dans la généalogie des Clermont.

Les marquis de Mont-Saint-Jean se sont éteints, il y a une douzaine d'années, dans les mâles. Une branche séparée au commencement du XVII^e siècle, qui possédait notamment le château et la seigneurie de Rubaud (1), s'est éteinte dans la personne de la comtesse de Menthon d'Aviernoz, dans les dernières années du siècle passé.

La généalogie des premiers degrés de cette famille est fort difficile à débrouiller, car sans compter les versions contradictoires que je trouve dans les auteurs (2) et dans plusieurs fort anciennes filiations manuscrites ou imprimées, existant dans les archives, les mêmes noms de Antoine, Jacques et Jean se répétant pendant plusieurs générations, quelquefois au même degré, la même seigneurie ou coseigneurie possédée de fait, par indivis ou comme prétention, par deux rameaux à la fois, rendent très ardue une classification bien précise. Suivant une habitude invariable, je prends mon parti de dire moins que d'autres : mais j'essaie de prouver ce que j'avance (3).

(Suivent les tableaux.)

(1) La véritable orthographe est Ribod. C'était un fief des nobles de Cuyes. (Voir aux FIEFS.)
(2) Lachenaye des Bois (*Dict. de la Nobl.*), publie tout du long la généalogie des Clermont-Mont-Saint-Jean. J'ai déjà cité la filiation de Guichenon. La voici *in parte qua*, pour la réunion présumée des deux branches.



En comparant avec ma filiation, on verra qu'elle n'est pas similaire à celle de Guichenon et de Lachenaye : l'interpolation de François n'est pas exacte, etc.

Lachenaye des Bois dit que cette branche a pris le nom de Mont-Saint-Jean, qui viendrait d'un château dépendant de la terre de Saint-Pierre de Soucy, depuis la séparation du rameau dont est auteur Jean Peron de Clermont. (Voir tableaux IV et VI). Les Clermont portaient le nom de Mont-Saint-Jean dès de cent ans avant le moment indiqué par Lachenaye. Ainsi Oddon (VII^e degré), n'a porté que ce nom. François-Balthazar son fils, et Jean-Alexandre son petit-fils, l'ont porté concurremment avec le nom de leurs seigneuries. Oddon est le bisaïeul de Jean Peron, qui était Mont-Saint-Jean aussi bien que son frère.

La filiation de Lachenaye contient plusieurs autres graves erreurs qu'il me semble inutile et beaucoup trop long de réfuter.

(3) Je ne saurais affirmer de ne pas m'être trompé, après trois mois de travail que m'a demandé le classement des titres appuyant cette généalogie. Pourtant — si je me trompe — c'est avec des documents originaux et suivant des appellations formelles de père, fils, oncle, neveu et frère que j'ai établi ma filiation pour les cinq premiers degrés. Le reste est certain.

(1) 1330, 19 août. Ind. 13. N° seig^r Antoine (II) de Clermont, seig^r de la Bâtie-en-Albanais, reconnaît tenir en fief noble d'Aymon, comte de Savoie, les choses énumérées plus bas : biens dans les paroisses d'Arbin et de la Thuille, et un territoire de *Flechetis* ; 5 sols de servis annuel que lui doit Guillaume Bon, pour la maison qui fut de Mess^r Guy de Seyssel, située à Chambéry entre les 2 maisons dudit Guillaume ; 12 deniers de servis annuel, dus par Guy et Jean des Combes, pour leur maison située à Chambéry, joûte celle de feu Nicolet de Biguin ; tous les biens, servis et rentes que Mess^r François de Bacin, chev^r, les hoirs de Mess^r Pierre de Verdun, chev^r, et les hoirs de Mess^r Robert, fils de feu Mess^r Pierre de Cellanora, tènement, à Arvey, la Thuille et à Arvey, les hoirs de Vilfred de Chaffardon, Lionnette, fille de feu Pierre Crochet, et les hoirs de Marguerite d'Arvey, veuve de Jean Dorse, de Saint-Jean-de-Maurienne ; sa maison (n'est pas dite forte) ; est peut-être une autre maison que celle dont il est question à l'article de Humbert ci-dessus, de Villeneuve, au mandement de Chambéry, avec les biens et droits en dérivant, qu'il a achetée de feu Humbert de Confens, avec plusieurs autres biens à Bacin, relevant du Comte, qui furent, auparavant de Jean Chabot, des maisons à Chambéry ; le territoire, mandement et château de la Bâtie-en-Albanais, près Cusy, avec toute jurid. et tous droits de justice, qu'il tient ainsi que ses prédécesseurs « absque onere homagii » excepté l'hommage de Pierre de Byers ? qui appartient au Comte et est exigé par son châtelain de Montfalcon ; tout ce qu'il tient au mandement de Cusy « exceptis castro et fossatis Castri Bastiti » ; tous droits de justice sur les habitants et délinquants, entre le Bourg et le château de la Bâtie. Pour toutes ces choses il ne doit l'hommage que pour 50 livres de revenu annuel « absque onere aliquis alterius homagii ».

Mess^r PIERRE DE CLERMONT, archidiacre de Dreux au diocèse de Chartres, mort av. 1342. Jacques et Antoine ci-dessous étaient alors ses héritiers et probablement ses neveux ou petits-neveux. Est peut-être le même qui était chanoine de Sion, le 13 novembre 1341 (Arch. Savoires). C'est dans sa maison à Chambéry, dite de la Cité (Voir Jacques ci-dessus) que demeurait Antoine II, lors de l'aveu et dénombrement qu'il donna de ses fiefs le 19 août 1330 (Voir note 1).

HUMBERT, dans une reconnaissance pour la maison-forte de Villeneuve, du 17 dec. 1303, il est dit fils de feu Antoine (Som. des Fiefs). Un acte du 11 décembre 1335 (Arch. Thuiset), est passé dans sa maison de Chambéry ; il était mort avant cette époque et probablement sans descendants, puisque Villeneuve et sa possédé, av. 1330, par Antoine II de Clermont, qui dit l'avoir acheté de feu Humbert de Confens, suivant une copie assez mauvaise que je possède de l'acte dit à Antoine II.

N° JACQUES DE CLERMONT, achète, en 1241 (Chappéron, Chambéry au XIV^e siècle), de Rolet de Lémenc, la maison dite de la Cité, à Chambéry.

PIERRE DE CLERMONT, chev^r, châtelain de Maurienne en mai 1307 (Arch. Savoires). Un Mess^r Pierre de Clermont, juriconsulte, docteur en droit, est témoin, avec Antoine de Clermont, au Bourget, à un échange, le 3 des ides d'août 1319 (Arch. Thuiset), entre le C^o de Savoie et Humbert de Confens.

ANTELME, évêque de Maurienne de 1335 à 1349, successeur d'Aymon de Miolans, son oncle. Il était auparavant prieur de Chamoux. Le 1^{er} avril 1340 (Arch. de Cour), en son nom et au nom de son frère Antoine, il ratifie une vente. Exécuteur testamentaire d'Aymon, C^o de Savoie, 1343 ; témoin au contrat de mariage d'Amédée, C^o de Savoie, avec Jeanne de Bourgogne, en 1346 (Besson, F^o 297), mort en 1349 (Histoire du diocèse de Maurienne, Billiet, etc.)

FRANÇOIS, substitué avec son frère Aymon au testament de leur père Jacques, en 1348. Je n'ai pas d'autres indications sur sa vie.

HUMBERT, chevalier, second substitué au testament de son frère Jacques, 1348, après Jean de Clermont, leur neveu. En sa qualité d'oncle paternel dudit Jean, il fut autorisé à contracter mariage en 1357. Il reconnaît, le 15 juin 1335 (Sommaire des Fiefs), tenir du prince la maison-forte de Villeneuve, et encore le 15 juin 1344 (Ibid.), où il se dit fils de feu N^o Antoine. Il avait succédé avec son frère Aymon, à Guignon de la Ravoire, leur aïeul maternel. Il mourut avant 1364 (époque où ledit Aymon lui avait succédé pour un fief qui ne peut être que celui de la Collette), et fort probablement sans postérité.

ANTOINE III DE CLERMONT, chevalier, seigneur de la Bâtie-d'Albanais (1^{re} branche des seig^rs de ce nom), cessionnaire pour cette seigneurie avec château et dépendances de son père Antoine (II), il en fut investi par le C^o de Genevois, le 29 avril 1333, et reçut des reconnaissances en cette qualité, le 3 mars et 9 mai 1341 (Arch. Thuiset). Il était déjà mort lors du testament de son frère Jacques I, lequel substitua au 1^{er} degré, après ses fils héritiers universels, Jean de Clermont, neveu du testateur et fils du susdit feu Antoine III. Il épousa Jacqueline, sœur d'Antoine, sire de Miolans. Elle, étant veuve, avec son dit frère Antoine, autorise son fils, Jean, dans des arrangements avec Aymar de Seyssel et dans son traité de mariage, 20 et 29 novembre 1357 (Protocoles Besson, Arch. Thuiset). — Il avait prêté hommage pour le fief de la Bâtie-d'Albanais, le 13 novembre 1329 et 30 juillet 1343 (Sommaire des Fiefs). C'est la dernière mention à moi connue de son existence.

AYMON, chevalier (5), substitué par Jacques, son frère, 1348. Ayant succédé à son frère Humbert, il obtint, le 6 janvier 1344 (Arch. Th.), des patentes par lesquelles le C^o de Savoie, en considération de ses bons services et de ceux de ses prédécesseurs, augmenta, sous le même hommage noble qu'il lui devait déjà, les droits de juridiction accordés en 1347, à Guignon de la Ravoire, aïeul maternel d'Aymon et de son dit frère Humbert. Je n'ai plus trouvé trace de son existence.

III. JACQUES I (ou JACQUEMET), chevalier, seigneur de Saint-Pierre-de-Soucy et de Sainte-Hélène-du-Lac. Le 7 janvier 1357 (Arch. de Cour), il prête hommage au C^o de Savoie pour la châtellenie et mandement d'Arbin (sic), acte où il est dit fils d'Antoine. Le 13 janvier 1342 (Ibid.), avec son neveu Amédée, fils d'Antoine (III), seig^r de la Bâtie-d'Albanais, son frère, ils passent une procuration pour être procédé à la liquidation des biens délaissés par feu Mess^r Pierre de Clermont, archidiacre de Dreux au diocèse de Chartres. Il acheta de Mess^r Guignon de Probans, chev^r, le m. m. emp. et omni. jurid., dans la paroisse de Sainte-Hélène-du-Lac. Le 9 novembre 1343 (Arch. Th.), il fait limiter cette seigneurie (Voir aux Fiefs) pour la séparer de celle des Moilettes, appartenant au C^o de Savoie. Le 1^{er} juin 1348 (Arch. Th.), le C^o de Savoie lui vend et inféode, en augmentation de son fief, le m. m. emp. omni. jurid. h. m. et b. hommes hommages, même des nobles, et tout ce que le Comte peut posséder dans les paroisses de Saint-Pierre-de-Soucy et Villardhéry, en suivant les limites de la sommité du Mont-de-Montmayeur, des châtellenies de Montmélan et de la Rochette et dans tout le mas de Venhenay, pour le prix de 13000 florins d'or. Il teste le 24 décembre 1348 (Ibid.), veut être enterré dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry « in monumento quod feci fieri in choro, juxta magnam altare... pro corpore domine matris mee Ysabelle transmutando » nomme héritier universel son fils Antoine ; à son défaut le second fils qui pourrait naître de D^{ne} Catherine, femme du testateur, et leurs mâles. En 1336 il était déjà marié à cette Catherine, fille de N^o Aymar N. N. Selon Guichenon, ce serait Catherine de Seyssel. Une Catherine, fille d'Aymar de Seyssel, seig^r de la Bâtie, fut la femme de Martin de Mongelat, en faveur duquel elle testa le 23 août 1352. Rien n'indique l'identification ; vivait encore en 1357.

JEAN I, seig^r de la Bâtie-d'Albanais, héritier universel de son père, 1357. Etant représenté par M^{rs} Jacques et Humbert de Clermont, ses oncles paternels (patru), et M^{rs} Antelme de Miolans, son oncle maternel (avunculus, tous chev^r), il s'en remit au jugement du C^o de Savoie pour des différends entre lui et Aymar de Seyssel, fils de feu Humbert, seig^r d'Aix, sous peine de 3 000 marcs d'argent à payer par le contrevenant. Par sentence du 29 novembre 1357 (Arch. Th.), le Comte prononce que Jean de Clermont, sauf les fécités dues aux comtes de Savoie et de Genevois, prêtera un hommage au seig^r d'Aix, pour 30 livres vicomiales d'or de revenu annuel que Seyssel assignera à Clermont à cause dudit hommage. Le 29 novembre suivant (Ibid.), autorisé par les susdits et Jacqueline de Miolans, sa mère, il règle cette affaire avec Seyssel, et le même jour, au château du Bourget, en présence du comte de Savoie, il passa traité de mariage avec Françoise, fille de feu Mess^r Girard de Grandmont, chev^r, seig^r de Montferrand et seig^r de Hugues de Grandmont (2). Je n'ai assuré aux enfants mâles à naître de son mariage, « concedente domino, castrum suum de Bastita cum suis edificiis et fortaliciis » avec fiefs et fécités des nobles, omni. jurid., et 100 livres de revenu à prendre dans ladite châtellenie de la Bâtie ; mort avant 1392.

V. ANTOINE V, DE CLERMONT, chev^r, seig^r de la Bâtie-d'Albanais, héritier universel de son père, reçoit, le 4 juin 1392 (Arch. Th.), l'hommage de certains de ses hommes de Saint-Offengo-Dessus, qui l'avaient déjà prêté à Jean de Clermont, son père (3). Le 3 novembre 1335 il reçoit (Sommaire des Fiefs), investiture du susdit fief. Il a dû mourir peu d'années après et sans descendance, puisque la Bâtie-d'Albanais passe à Antoine IV, son oncle à la mode de Bretagne, vers 1401 ou 1402 (4).

AMÉNÉR, fils d'Antoine (II), neveu de Jacques (1), avec lequel il agit en 1352, dont être mort sans postérité avant 1357.

IV. ANTOINE IV, seig^r de la Bâtie-d'Albanais. JEAN II, seig^r de Saint-Pierre-de-Soucy. (VOIR LEUR DESCENDANCE ET ARTICLE AUX TABLEAUX SUIVANTS).

(2) Hisey, dans son *Histoire du comté de Grignoles* (t. 2, tableaux), inscrit Isabelle, fille de Pierre IV de Grignoles, qui épousa 1^o Etal de Belmont ; 2^o Girard de Grandmont, seig^r de Montferrand, dont elle eut Geoffroy, Hugues et Marguerite. Il faut donc ajouter une autre fille : Françoise, qui épousa, en 1357, Jean de Clermont, seig^r de la Bâtie-d'Albanais, et mourut jeune ; car Antoine fut sous la tutelle d'Isabelle de Grignoles, sa grand-mère, et Hugues de Grandmont, son oncle, lesquels font un échange avec André Belletruche, s. d. (Invent Belletr., Arch. Morand). Le même inventaire, et toujours sans date, inscrit un fief passé par Geoffroy de Grandmont, au nom de Isidore Isabelle de Grignoles, dame de Montferrand, tutrice dudit Antoine. Suivant Guichenon (*Br. et H. V. Montferrand*), Hugues de Grandmont (ci-dessus) vendit Montferrand le 5 mars 1375, à Pierre de Gerbaix, seig^r de Châteaufort, et des Gerbaix cette seigneurie passa aux seig^rs de la Bâtie, du nom et armes de Clermont.

(3) Pour donner une idée de la manière dont se sont formés les noms de famille, même à une époque relativement récente, je cite l'exemple du père de ces hommes qui avait reconnu précédemment, et s'appelait *Bertholdus de Corona*. Les fils s'appellent Nicolet et François Bertoldi, fils et héritiers du susdit Bertold de la Couronne.

(4) Il est possible qu'il y ait quelque confusion dans les actes attribués à Antoine IV et à Antoine V. Il ne doit point y en avoir pour leurs personnes. On remarquera que ce tableau est entièrement appuyé sur documents et construit d'après des indications formelles de parenté ; notamment pour Antoine IV, il est certainement fils de Jacques et Antoine V, fils de Jean. Et pourtant.....!

(5) Est peut-être le même qu'Aymar de Clermont qui fut investi, le 13 novembre 1329 (Sommaire des Fiefs), de la mestratie du fief de la Bâtie-d'Albanais. Lui ou un autre de ce nom reçut, le 26 juin 1338, en donation, le fief de Cham, sur le Rhône, que l'on trouve inféodé le 26 juin 1343 (Sommaire des Fiefs), à un Guillaume de Clermont.

TABLEAU II.

III. JACQUES I.
Voir son article au p. 79.

IV. ANTOINE IV DE CLERMONT, chevalier, seigneur de la Bâtie-d'Albanais après la mort d'Antoine V, son neveu à la mode de Bretagne, vers les toutes premières années du xv^e siècle. Ainsi que je le fais remarquer dans la note 4 (p. 79), il est possible que je fasse une fautive attribution de faits entre Antoine IV et Antoine V, contemporains, tous deux possesseurs du même fief; mais le premier, fils de Jacques et frère de Jean; le second, fils de Jean. Dans le testament de Jean II ci-contre (Voir ce test., p. 82), celui-ci nommé Louis et Antoine (fils d'Antoine IV), ses neveux. Suivant une filiation imprimée fort anciennement pour le procès relatif aux fideicommiss de la famille (Arch. Th.) Antoine (IV) est frère de Jean (II). Le 5 mars 1381 (*Somma des Fiefs*), il (ou Antoine V) passe reconnaissance pour le château de la Colliette. Le 12 juin 1401 (Arch. Th.), il vend la maison-forte de Villeneuve à Jacques Chabod, damoiseau. Le 2 mars 1401 (*Ibid.*), il reçoit l'hommage noble de Jean Gascon, damoiseau, pour les fiefs qu'il tient de lui au mandement de la Bâtie. Le 27 mai 1402, le C^o de Savoie lui vend un droit de rachat pour 1,800 flor. Le 27 juin 1415 (*Somma des Fiefs*), il passe reconnaissance pour des biens à Montcel, Saint-Offenge, etc.; et encore le 3 décembre 1418 (Arch. Th.), pour la seigneurie de la Bâtie-d'Albanais. Il épousa Guigonne de Montmayeur. Suivant les procédures du fideicommiss, il testa en 1424 et était mort avant 1430.

ANTOINE VI, après son frère Louis, seigneur de la Bâtie-d'Albanais, comme le prouve l'hommage qu'il presta, en cette qualité, le 3 juillet 1447. Il testa, le 6 mars 1449 (Arch. Th.), en faveur de son frère Gabriel, lui substituant Jacques (II), fils de Jean (II), seigneur de Saint-Pierre-de-Soucy; puis N^o et P^o Hugon de Comiers, seigneur de Scapis son beau-fils, né du premier mariage de J^{me} Françoise de Saint-Pierre, femme du testateur avec laquelle il demeurait à Saint-Pierre-d'Allevard. Il veut être enterré dans l'église des Frères Mineurs de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs; mort sans postérité probablement avant 1456. Son frère Gabriel fut seul possesseur de la Bâtie-d'Albanais.

V. LOUIS (fils aîné), seigneur de la Bâtie-d'Albanais, prête hommage en cette qualité au duc de Savoie, comme comte de Genevois, le 15 mars 1430 (Arch. Th.). Avec ses deux frères Antoine et Gabriel, ils transigent le 12 août 1430 (Arch. la Place), au sujet d'un pré au Verney, près Chambéry, vendu à Mess^{rs} Jean Sauvage (Sirvagi), chev. d'ès loix (dont ils sont cause ayants), par Amédée Evrard; mais celui-ci n'en avait pas le droit, le pré appartenant à sa femme, Hugonette Rapiet, qui l'avait vendu, le 23 décembre 1429, à Mess^{rs} Pierre Veromeys, chev. d'ès droits, qui transige à ce propos avec lesdits frères. Les 7 décembre 1433 et 1^{er} février 1434 (Arch. Th.), ils reçoivent des reconnaissances comme cause ayants des N^{os} Sauvage, seigneur de Verel. Il épousa Renaude, fille de Jean de Montluel, et de Guigonne de Luyrieu. Il mourut sans postérité avant 1447.

THÉODULINE épousa, contr. dot. du 21 mai 1417 (dit dans une cession faite à leurs enfants, le 26 mars 1488, Arch. Th.) N^o et P^o Aymon de la Feu-gière ou de Feugères (de Feugeria), de Faverges, témoin au testament de 1449. On trouve aussi de la Fugère.

MARIE, à N^o François de Quinson (Baux, Nob. de l'ain., p. 276).

JACQUES, FRANÇOIS, furent sous la tutelle de Francesquin de Clermont, leur oncle.

VI. JACQUES III, seigneur de la Bâtie-d'Albanais, Montferrand, la Colliette, etc., né avant le 20 février 1461 (Arch. Th.), jour où sa mère et tutrice, pour subvenir aux besoins de ce fils et pour payer les frais de la sépulture de son feu mari et les legs de son testament, vend des biens à Montcel. Des 1464, pupille d'Antelme de Miolans, son oncle. Celui-ci, en sa qualité, continua un procès commencé par Jacques I, seigneur de Saint-Pierre-de-Soucy, chev. soutenu après sa mort par Jeannette de Menthon, sa veuve, comme tutrice de Jacques II, son fils aîné, au sujet de l'hoirie de Gabriel de Clermont, seigneur de la Bâtie, hoirie que ladite veuve prétendait appartenir à son fils et pupille à cause des substitutions apposées aux testaments des prédécesseurs desdits feus Jacques I et Gabriel. Miolans répondait que cette hoirie appartenait à Jacques III, son neveu et pupille comme seul héritier de Gabriel son feu père. (Il est nécessaire de dire ici que dans des filiations imprimées le nom de Jacques III n'est pas porté. Comme descendants de Gabriel on ne met que ses filles. Des apostilles manuscrites l'inscrivent en ajoutant que son part fut supposé (2). Ce n'est pas prouvé). Pourtant ledit Miolans transige, le 23 avril 1479 (Arch. Pelly), avec Antoine VII, agissant en son nom et au nom de ses frères (Voir tableau III), coseigneur de Saint-Pierre-de-Soucy. Antoine promet de prendre pour femme Aynarde, fille dudit feu Gabriel de Clermont, et Miolans, pour tous les droits prétendus par lesdits frères, relâche audit Antoine le château et fort de Colliette, avec son mandement, territ^o jurid. o. m. et m. emp. moulins, cours d'eau, etc.; plus la maison de Chambéry (abornant l'eau de l'Albane passant par le « Macellum » de ladite ville) et tous les biens quelconques de l'hoirie Sauvage et généralement tous les biens que Gabriel possédait au delà du Pas-de-la-Cluze, des montagnes d'Aignebellotte, de l'Épine et du Mont-du-Chat, et c'est moyennant 10,000 florins, dont 4,000 sont constitués en dot à ladite Aynarde, etc. Cette transaction diminuait sa fortune patrimoniale, qu'il réduisit à bien peu de chose par des ventes successives, le 24 janvier 1493, de servis et rentes au mandement de la Bâtie, par la vente, en 1501 et 1517 de ce mandement avec son château et seigneurie (3), par la vente de Montferrand, en 1490 (4). Tous ces biens étaient pourtant en fideicommiss entre ses mains. Il épousa, avant le 19 juillet 1493, Péronne, fille de N^o Jean de Cognin de Bacin (Bassens), avec laquelle il vivait encore le 27 septembre 1494 (Arch. Morand). Le 14 août 1503 (*Ibid.*) elle vendit des biens dont le prix était payable à Claude de Clermont, seigneur de Sainte-Hélène-du-Lac (p. 83). Il vivait encore en 1517 et ne laissa point d'enfants légitimes.

(Fragment extrait de l'Histoire de Grésy-sur-Aix, par le C^o de Loché, p. 211.)

JEAN, fils naturel de Jacques de Clermont, seigneur de la Bâtie-d'Albanais, épousa, contrat dotal du 19 juin 1515, Jeanne Pignier; 2^e Louise, fille de Jacques de la Palud.

LOUISE, à Aimé de Villeneuve, 1515.

PHILIPPE.

LOUIS, épousa Philiberte de la Boytière, laquelle épousa en secondes nocces Claude Robert, de Châtillon.

CLAUDE-ALBERT, condamné à mort pour avoir assassiné sa belle-mère.

CLAUDINE.

JEAN II, seigneur de Saint-Pierre-de-Soucy. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I. ET SA DESCENDANCE AUX SUIVANTS.

EYNARDE, substituée au second fils ou posthume, au testament de leur père. Elle aurait, suivant une note sans marque d'origine de mes archives, elle, fille de Jacques de Clermont, chev^e, seigneur de Sainte-Hélène, ép. Gaspard de Montmayeur, maréchal de Savoie.

ISABELLE, substituée au second fils ou posthume, au testament de leur père. Elle aurait, suivant une vieille filiation, épousé Jean de la Balme (1).

GUIGONNE, épouse de son frère naturel Antoine, 1449, pour une rente à percevoir sur l'hoirie des Sauvage. En 1488, son neveu Jacques était son cause ayant ou héritier; est donc, selon toute apparence, mort sans postérité.

(1) La même filiation, qui fourmille d'erreurs, donne un frère à Jean II et Antoine IV, savoir: Louis, qui aurait épousé Emmeude de l'AYE. Duch. (p. 411) marque un Pierre de Clermont, seigneur de Saint-Pierre-de-Soucy, négociateur du traité 1357, entre le comte de Savoie et l'archevêque de Tarentaise. Si ce n'est pas une erreur de nom, il faudrait le mettre à ce degré.

JEANNETTE épousa Amédée de Quinson (Baux, Nob. de l'ain., p. 276).

V. GABRIEL, seigneur de la Bâtie en Albanais, Verel, Montferrand, la Colliette, etc., héritier universel de ses deux frères. Le 26 janvier 1447 (inféod., Arch. Th.), il reconnaît tenir le fief de Grésy. Le 16 janvier 1448 (avec Antoine, son frère), il reconnaît tenir en fief noble du duc de Savoie, une rente féodale à cause du château de Verel, rière le mandement de Montbel, leur appartenant par la mort de Claude, fils de feu N^o François de Sauvage, seigneur de Verel, fils (dit Claude), de Marie de Clermont, leur sœur. Il reçoit les reconnaissances de ses hommes de Saint-Ours, le 29 avril 1456 et 19 février 1459 (Arch. Th.). J'ai encore plusieurs actes de lui, du 15 décembre 1442, 12 décembre 1455, 15 janvier 1456, 19 mai 1458, 20 août 1459. Il épousa 1^o Françoise de Clatonay, morte sans enfants; 2^o Aynée ou Amédée de Miolans. Il testa, le 30 avril 1450 (Arch. Th.), cassant tous autres testaments, notamment celui du 27 septembre 1457. Veut être enterré dans l'église de Saint-François de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs; parle de ses biens au pays de Vaud, provenus de sa première femme; fait des legs à la chapelle de St-Croix, fondée par ses aïeux dans l'église de Lémenc de Chambéry; au nouvel hôpital fondé près de l'église de Saint-François dudit lieu, à toutes les églises avoisinant ses seigneuries; à Montferrand, Grésy, saint-Offenge-Dessus et Saint-Offenge-Dessous (Sancte Euphemie superioris... inferioris), Saint-Ours, Montcel; dote et fonde une chapelle suivant le vocable de Sainte-Catherine, dans cette dernière église; lègue à Amédée de Miolans, sa femme, l'usufruit du château et seigneurie de Verel, etc.; legs à tous ses hommes taillables; nomme héritiers universels les deux premiers mâles à naître de ladite Aynée et partage entre eux ses fiefs et seigneuries. D'autres fils, s'il en a, seront d'église; substitue au premier degré Jacques (II) de Clermont, son consanguin, seigneur de St-Pierre-de-Soucy et de Ste-Hélène-du-Lac, avec ses mâles, etc., puis Jacques, seigneur de Grolée, puis Amédée de Grolée, puis Antoine (sic pour Antelme probablement) de Miolans, tous à la charge de porter le nom et les armes du testateur; puis les deux fils bâtards du testateur et leurs mâles légitimes; nomme tuteur de ses fils (à naître) Antelme, seigneur de Miolans et d'Anjon, et Amédée de Miolans, sa femme, qui était fille de Jacques, seigneur dudit lieu, et sœur du maréchal de Savoie. Elle était déjà veuve en 1460.

FRANÇOISQUIN, légataire de son frère naturel Antoine, 1449, pour une rente à percevoir sur l'hoirie des Sauvage. En 1488, son neveu Jacques était son cause ayant ou héritier; est donc, selon toute apparence, mort sans postérité.

Le testateur laisse à chacune d'elles 3,000 florins d'or; s'il meurt sans mâles, ne laissant que lesdites deux filles (suivant d'autres Antonette feraient deux filles), suivant les arbres imprimés elles sont trois; à chacune 4,000 flor. d'or. 2^e substituée aux Clermont de St-Pierre-de-Soucy, à la charge, par ses enfants, de porter le nom et les armes de Clermont; fiancée à Antoine (VII) de Clermont, fils de Jacques II (p. 82), le 23 avril 1479.

ANTOINETTE GUIGONNE. Le testateur laisse à chacune d'elles 3,000 florins d'or; s'il meurt sans mâles, ne laissant que lesdites deux filles (suivant d'autres Antonette feraient deux filles), suivant les arbres imprimés elles sont trois; à chacune 4,000 flor. d'or. Substituée (il n'y a plus ici que Guigonne) à sa sœur Aynarde aux mêmes conditions de nom et d'armes. Suivant quelques généalogies elle aurait épousé Jean III. Il ne m'en résulte pas.

N^o AMÉDÉE, bâtard. Son père lui lègue 400 florins. Si le testateur meurt sans mâles légitimes, il lui laisse tous les biens du pays de Vaud. Substitué après les Miolans.

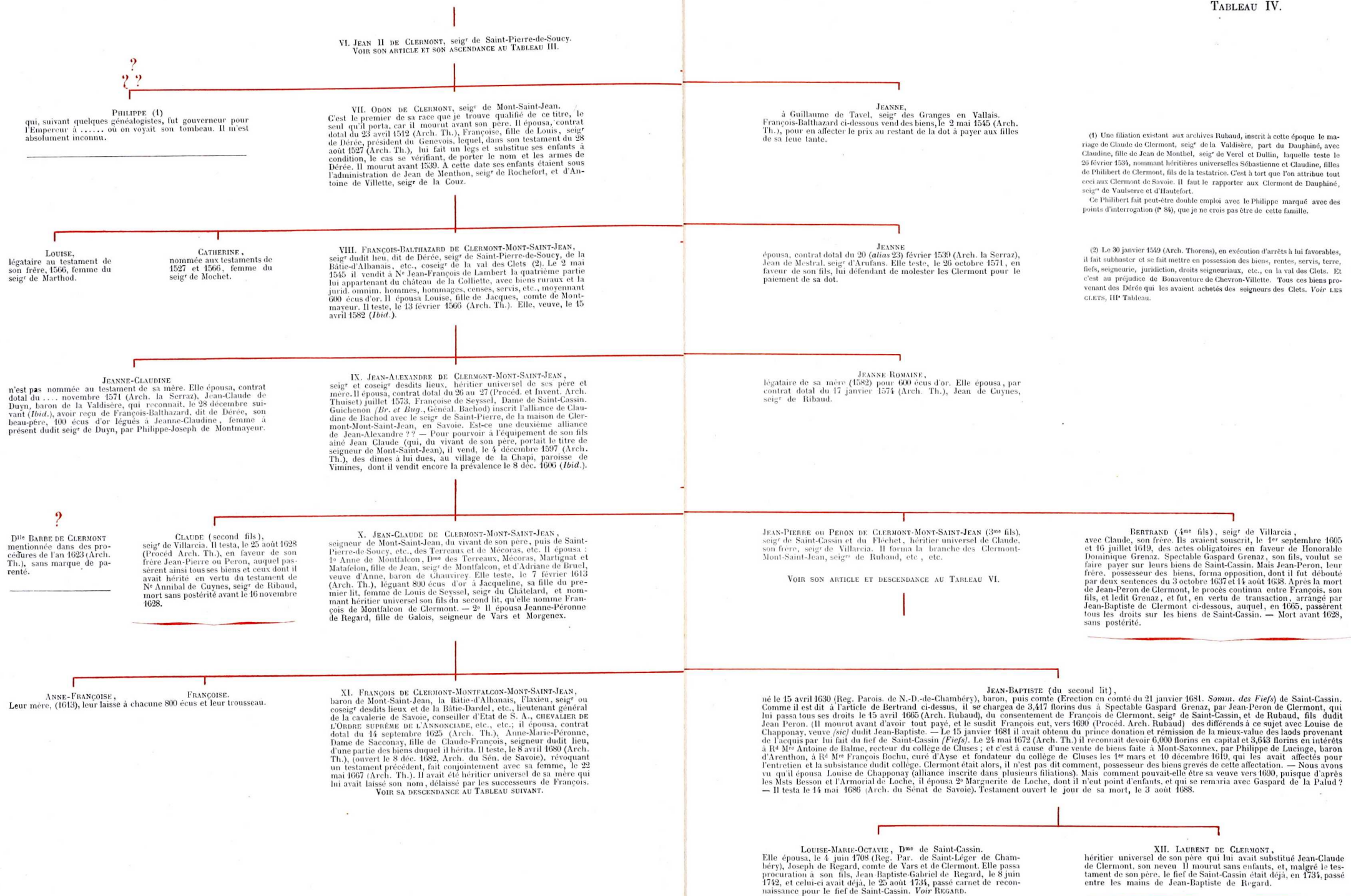
N^o LOUIS, bâtard. Son père lui lègue 400 florins et les biens de Bresse (provenus au testateur de Louis de Clermont), s'il meurt sans mâles. Substitué avec son frère Amédée, après Miolans. Je ne leur connais pas de postérité.

(2) Il n'est pas possible à un homme impartial de prendre comme authentique une articulation aussi grave sur une simple indication de procédure, d'autant plus que les pièces de ce procès, assoupé par la transaction 1479, n'existent plus apparemment. Pourtant il est bien singulier de voir Antelme de Miolans citer une partie importante de la fortune de son pupille, qu'il dit seul héritier de son père, à des collatéraux qui n'excipent que de fideicommiss antérieurs au père du pupille, fideicommiss qui ne pouvaient s'apurer dans leur personne, tant que ce pupille était en existence.

(3) Le 2 juin 1501 (Arch. Th.), il vendit à René, bâtard de Savoie, comte de Villars, le château, mandement de la Bâtie-d'Albanais, avec honneur, hommages, rentes, fiefs, jurid. omn. h. m. et b. et tous autres biens quelconques dudit mandement (déjà aliénés sous grâce de rachat). Péronne de Cognin, sa femme, l'aide et approuve. Il se réservait l'usufruit, sa vie durant, et en correspondit du prix de la vente 10,000 florins d'or, reçu par le vendeur, il devait donner 200 florins annuels audit comte de Villars. Mais par sentence de conseil ducal du 27 novembre 1515, fut condamné à relâcher à René de Savoie la possession de ladite seigneurie, dans le délai de 15 jours, porté plus tard à 3 mois; finalement par ordonnance du 8 janvier 1517, à la fin dudit mois. Jacques disant vouloir renoncer aux subterfuges conseillés par des personnes qu'il veut passer sous silence, prie, le 22 janvier 1517 (Arch. Th.), le comte de Villars de lui rendre son amitié et de prendre réelle possession. Le 24 janvier suivant (*Ibid.*) « in domo fortalici seu castru de Bastita, » ledit Jacques remet la possession libre et entière dudit château et seigneurie, au comte de Villars, en le suppliant de lui accorder 15 jours « in quibus possit dictum castrum vacare suis mobilibus et suppellectilibus » et René en prend possession.

(4) Il vendit Montferrand, le 8 mai 1490, à Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, suivant Guichenon. C'est autour (*Br. et Bug, Fiefs*) donne un aperçu historique de cette seigneurie. Hugues de Grandmont la vendit, en 1375, à Pierre de Gerbais, et de Gerbais Montferrand passa aux Clermont. Nous avons vu à l'article de Jean I (p. 78), et dans la note 2 (p. 79), qu'il épousa Françoise de Grandmont (ou Grammont), sœur du susdit Hugues. Ne serait-on pas tenté de croire que c'est par ce mariage que Montferrand passa directement aux Clermont? On ignore, et Guichenon ne dit pas comment ce fief passa ensuite des Gerbais aux Clermont. Une indication malheureusement confuse et sans date, de l'inventaire Belletruche (Arch. Morand), ne donne pas de leur sur cette question. Il inscrit une quittance passée par le seigneur de Clermont (pas de nom de baptême), aux N^{os} Belletruche, comme fidéjusseurs de 3,000 florins pour le restant de la dot de N^o Jeannette, fille de Pierre de Gerbais et femme dudit Aymar (sic) ou Aymon. Au lieu de Pierre de Gerbais, il faudrait peut-être Pierre de livoire, seigneur de Gerbais. Jusqu'à de nouvelles découvertes il faut malheureusement accepter la version de Guichenon. Le même inventaire, et toujours sans date, inscrit un échange entre Antoine de Clermont et André Belletruche, déjà cité dans la note plus haut mentionnée.

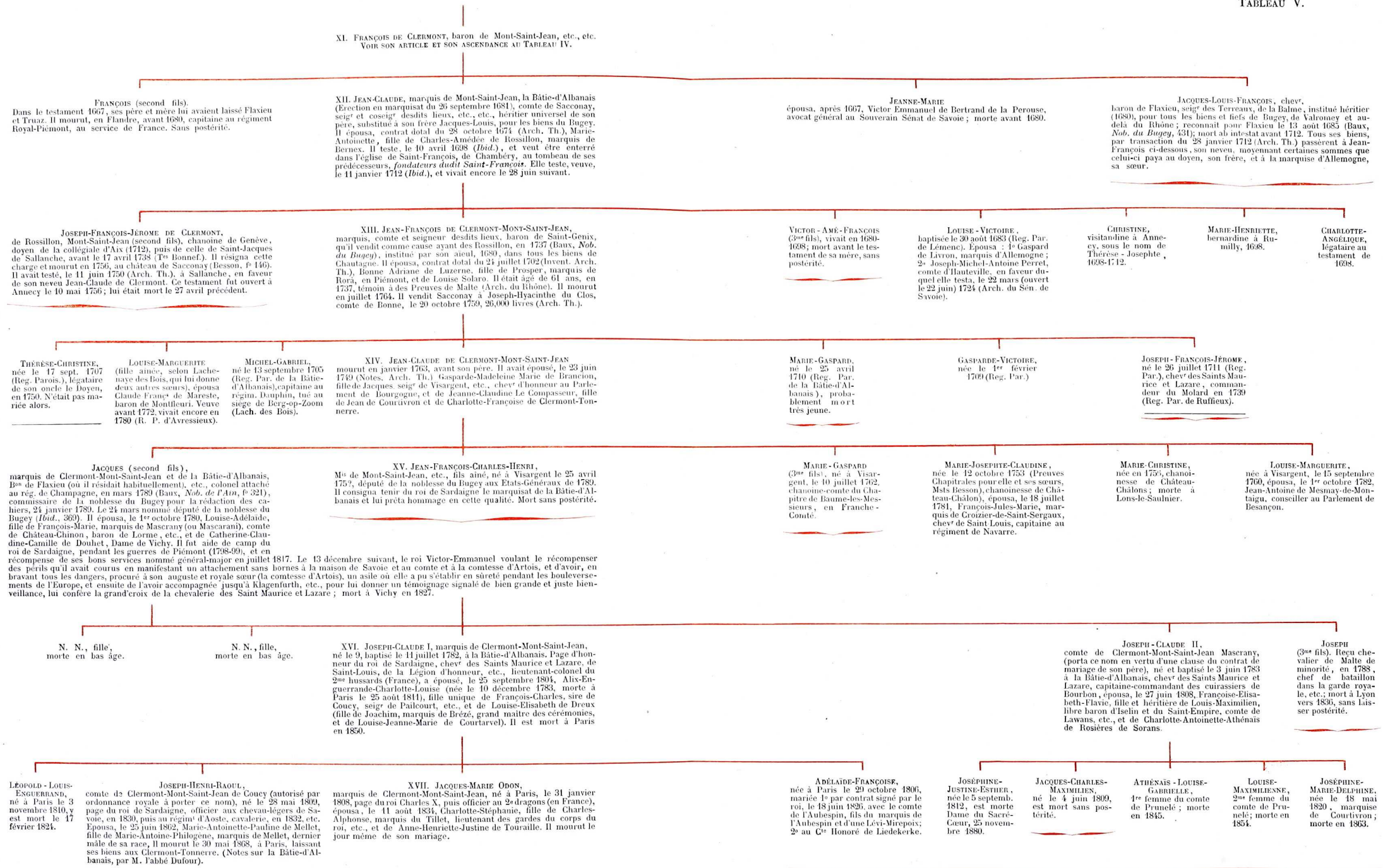
TABLEAU IV.



(1) Une filiation existant aux archives Rubaud, inscrit à cette époque le mariage de Claude de Clermont, seig^r de la Valdissère, part du Dauphiné, avec Claudine, fille de Jean de Montbel, seig^r de Verel et Dullin, laquelle testa le 26 février 1534, nommant héritières universelles Sébastienne et Claudine, filles de Philibert de Clermont, fils de la testatrice. C'est à tort que l'on attribue tout ceci aux Clermont de Savoie. Il faut le rapporter aux Clermont de Dauphiné, seig^r de Vaulserre et d'Hautefort. Ce Philibert fait peut-être double emploi avec le Philippe marqué avec des points d'interrogation (P 85), que je ne crois pas être de cette famille.

(2) Le 30 janvier 1549 (Arch. Thiens), en exécution d'arrêts à lui favorables, il fait subhaister et se fait mettre en possession des biens, rentes, servirs, terre, fiefs, seigneurie, juridiction, droits seigneuriaux, etc., en la val des Clefs. Et c'est au préjudice de Bonaventure de Chevron-Villette. Tous ces biens provenant des Dérée qui les avaient achetés des seigneurs des Clefs. Voir LES CLEFS, III^e Tableau.

TABLEAU V.



Je dois tous les renseignements des trois derniers degrés (qui n'ont pas d'autre marque de provenance) à l'obligeance de M^{me} la marquise de Clermont-Mont-Saint-Jean, de M. le marquis de Vaulserre et de M. le comte de Prunelé.

IX. JEAN-ALEXANDRE DE CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN et FRANÇOISE DE SEYSEL, Dame de Saint-Cassin. VOIR AU TABLEAU IV.

X. JEAN-PIERRE ou PERON DE CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN forma la branche cadette des seigneurs de Rubaud. Voir aux articles de ses frères des faits le concernant, et en vertu desquels il était seigneur de Saint-Cassin, du Fléchet et de Rubaud. Il fut

héritier testamentaire de N^e Melchior Lhoste, dit du Châtelard de Tournon. En cette qualité il transigea, le 18 juin 1628 (Arch. du Sén. de Sav.), avec Marie de Beaufort, femme du sénateur de Blancheville, héritière de Claudine-Françoise de Gilly, mère dudit Melchior. Il plaida longtemps avec les Duyn de la Valdisère, pour la seigneurie de Rubaud; ceus-ci la revendiquaient en vertu d'un fideicommiss appose au testament de Jean de Cuynes, et eurent gain de cause par un arrêt du 3 juin 1617. Mais, soit par une sentence arbitrale, dont je trouve indication, soit par d'autres actes qui ne me sont pas connus, il est certain que Jean-Peron fut au moins en partie seigneur de Rubaud (1). Le 26 octobre 1640, étant âgé de 60 ans environ, il fut témoin aux preuves des Saints Maurice et Lazare, de François de la Forest-la-Barre (Commène). Il épousa, contrat dotal du 4 juillet 1632, D^{lle} Antoinette de Beaufort, veuve de N^e Claude d'Angeville. Il teste le 1^{er} mars 1651; veut être enterré dans l'église de Saint-François, de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs. S'il meurt à Rubaud, en l'église de Coyse, à côté de sa femme. Nomme héritier universel son fils unique et dote ses filles. Dans le cas où son héritier mourrait sans enfants, il lui substitue pour la terre, juridiction et dépendances de Saint-Cassin, Sigismond de Seyssel, baron de la Sotraz, son cousin, et pour tous ses autres biens Jean-Baptiste de Clermont, son neveu; pour les droits compétents au testateur sur les seigneuries de Saint-Pierre-de-Soucy et de la Bâtie-d'Albanais, il substitue son autre neveu de Mont-Saint-Jean (François XI) et ses enfants, lui pardonnant de bon cœur les offenses qu'il a faites au testateur (2). Il mourut avant 1667 (3).

N. N.,
fils, mort jeune,
avant 1650.

dans l'acte. Par une transaction du 4 août 1674, Sigismond de Duyn lui relâcha de Rubaud, moyennant 2.600 florins. Pour payer cette somme François vendit, le 24 avril 1675, à Maurice de Chabod, baron de Saint-Jeore, la rente féodale du château de Rubaud, avec la juridiction du mandement et terre de Rubaud, sans aucune réserve, sauf du château, verger, jardin, cours et bâtiments (4). Le 2 mai 1667, en suivant les traditions de ses prédécesseurs fondateurs de la chapelle fondée dans la maison-forte de Rubaud, sous le vocable de Saint-Gras, il fait donation d'une cense annuelle de 50 florins au recteur de cette chapelle, dont lui et ses successeurs ont le juspatronat. Il épousa, contrat dotal du 9 août 1668, Claire-Marie, fille de Victor-Amé de Pingon et de Barbe Salteur. Il teste, le 3 janvier 1703, acte presque impossible à lire; mort avant 1724.

CLAUDINE,
légataire de
son père en
1703, de son
grand - père
maternel en
1686; morte
avant 1718.

JACQUES, seigr de Rubaud,
cohéritier universel de son père, substitué à son frère Joseph,
légataire de Pingon, son aieul, 1686, est presque toujours
nommé avant son frère Joseph. Capitaine au régiment de
Savoie 1718-1722. Il épousa, le 8 octobre 1714 (Reg. Par. de
Saint-Léger: mariage béni par l'abbé de Clermont, doyen
d'Aix, son cousin), et par contrat dotal du 27 septembre pré-
cédent, Alexandrine, fille de N^e Claude-François Morand,
conseiller d'Etat et Sénateur au Souverain Sénat de Savoie.
Il teste, le 12 mars 1747, et était mort avant le 21 mars 1747.

CHARLES,
cohéritier universel de son père.
Il est mort ab intestat, sans avoir
contracté d'alliance.

XII. FRANÇOIS DE CLERMONT
devait être l'aîné; il est nommé le premier au testament de son
aieul maternel Pingon, 1686. Une clause inédicible le concerne
au testament olographe de son père. Il est mort sans postérité et
probablement avant 1723.

XIII. JOSEPH DE CLERMONT, seigr de Rubaud,
cohéritier universel de son père, qui lui donna, en précipuit et
fideicommiss particulier, le château, terre et fief de Rubaud, avec
tous ses meubles et dépendances quelconques. Le 5 avril 1776 il
reconnait tenir en fief noble du roi Victor-Amédée, en suivant des
reconnaisances antérieures faites par ses auteurs, le 2 mars 1689
(Maurice de Chabod), et le 25 septembre 1527 (Jean de Cuynes), sa
terre et seigneurie de Rubaud, avec m. m. emp. et o. jurid.,
plus la rente féodale de Rubaud, dépendant dudit château, renouvée
en faveur de N^e Jacques et Joseph de Clermont (ci-dessus, en
1726), et auparavant en faveur d'Annibal de Cuynes, en 1610, et
précédemment de Jean de Cuynes, en 1543, etc., dont il est posses-
seur comme héritier de son père et de Joseph, son oncle. — (Voir
Fiefs). — Il mourut ab intestat sans avoir contracté d'alliance, peu
de jours avant le 27 déc. 1789. Sa sœur hérita de tous ses biens.

TABLEAU VI ET DERNIER.

Ce tableau, pour tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance, est prouvé par documents authentiques existant aux archives du château de Rubaud.

(1) Voyez plus bas une cession faite à son fils, par Sigismond de Duyn, de tous droits et prétentions sur cette terre.

(2) Dans le verbal d'ouverture de ce testament il y a pour sa date, une fois 1^{er} mars 1651, et une autre fois 1^{er} mars 1652. Pourtant, sur l'acte lui-même, quoique bien pâli, je crois bien lire 1651. 1652 doit être la date de la déclaration. Ce testament est scellé plusieurs fois de son sceau, où l'on voit bien les 2 clefs en sautoir, mais fort confusément les traits en indiquant le champ, qui me semble de gueules. Sur des pièces d'argenterie ayant appartenu à cette famille, le champ est aussi de gueules.

(3) C'est le chevalier du Fléchet, qui, commandant un régiment, se distinguait dans la guerre de 1625. Voir Guichenon, Savoie, t. II, p. 789, 879, 881.

FRANÇOISE-MARIE,
baptisée le 8 avril 1633 (Reg. Par. de St-
Léger), visitandine à Chambéry, contrat
d'entrée en religion du 22 avril 1648.

MARIE,
baptisée le 24 février 1637 (Reg. Par. de
Saint-Léger), a dû être aussi visitandine,
mais je n'en ai pas de preuves.

CLAUDINE,
baptisée le 11 janvier 1636, visitandine à
Chambéry, contrat d'entrée en religion
du 23 juillet 1649.

(4) Jacques et Joseph de Clermont, ses fils, rachètent de Joseph de Chabod lesdits biens, droits de seigneurie et juridiction, le 2 juin 1723, et d'autres biens qui avaient été aliénés audit seigneur, le 29 juillet 1741 et le 3 octobre 1764. Les deux frères ci-dessus avaient été héritiers universels de leur tante Isabelle de Pingon (1718, Arch. du Sén. de Sav.).

MARIE,
à N^e Simphonien JACQUES, de
Saint-Vital, habitant Chambéry,
par contrat dotal du 22 janvier
1701. On trouve la date du 22 juill.
1718, dans une quittance qu'elle
passe, le 3 fév. 1722, à Jacques et
Joseph, ses frères, des droits dou-
taux lui afferant.

JOSEPH,
cohéritier universel de son père, major au régiment de Savoie
(1718), lieutenant-colonel (1722), chev. profés des Saints Maurice
et Lazare, commandeur de Bellerive, et revenus de l'abbaye de
Filly, le 4 juillet 1722; colonel effectif dudit régiment le 24 mars
1730, brigadier 21 octobre 1733, gouverneur de la citadelle de Turin,
puis de Fenestrelle le 10 mars 1739, maréchal de camp d'infanterie
22 avril 1737, lieutenant général 22 janvier 1744; mort ab intestat
en janvier 1747.

JEANNE-ANTOINE
épousa N^e Joseph de Nicole de la
Place. Quittance dotalle du 24 no-
vembre 1722. Elle teste, le 6 dé-
cembre 1726, en faveur de ses
frères.

JEANNE-BAPTISTE-FÉLISE (ou FÉLICIE),
DE CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN, DERNIÈRE DU NOM EN SAVOIE,
Dame de Rubaud, substituée à ses frères au testament de leur
père, devint par leur mort, sans enfants, héritière de tous les biens
de sa famille. Elle épousa, par contrat dotal du 5 juin 1751 (mariés
le 6 à Saint-Léger de Chambéry), Jean-Antoine de Menthon,
comte d'Aviernoz. Elle codicilla le 18 juin 1794.
Elle portait le blason plein des Clermont-Mont-Saint-Jean, de
gueules à deux clefs d'argent en sautoir.

ANNE-MARIE-JOSEPHTE,
au comte de Foras.

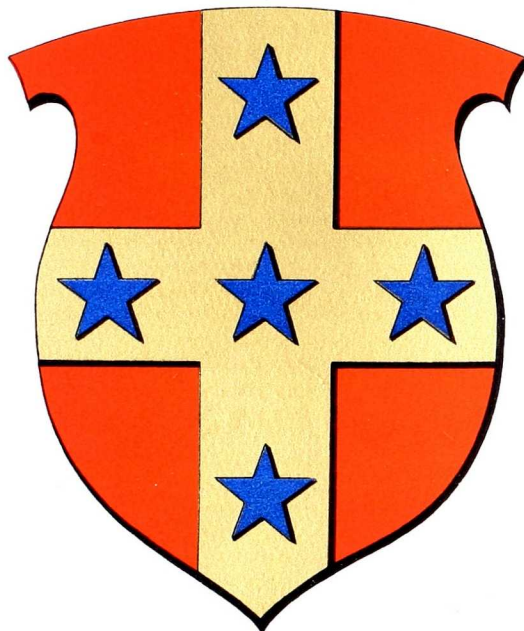
CLAUDE-GASPARD DE MENTHON, comte d'Aviernoz,
héritier universel des biens des Clermont-Mont-Saint-Jean,
seigneurs de Rubaud.

MARIE-JOSETTE-ALEXANDRINE,
au comte de Monthouz.

CLETS (DES)

DES CLÈS, DES CLEZ, DES CLÈES. — EN LATIN TOUJOURS : *DE CLETIS* ou *CLETARUM* (1).

BARONS, SEIGNEURS OU COSEIGNEURS DE ET DANS LA VAL DES CLETS, DE GROISY, BOISY (EN BORNES), MANIGOD, MONTSÉGUR, ETC.



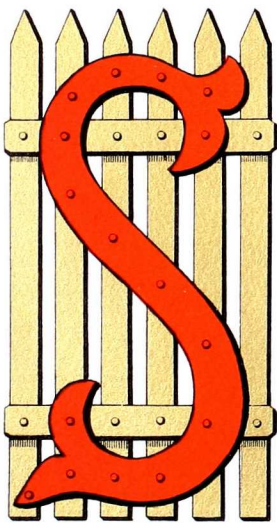
L'orthographe moderne des CLEFS ne saurait transformer le sens de ce nom. « *Cleta, Cletia, Clea, Clata.* » [Voir Du Cange in *verbis*] ne peuvent se traduire que par un mot dérivé de *clavis* et non par *clef*. C'est sans doute la signification de la *clavis* ou *barrière* du blason de la ville de Thônes.

(1) Dans le *Dizionario Corografico della Savoia*, par G. Stefani (Turin, 1855), le nom des Clefs est traduit en latin par *Clavio*; mais cette traduction est arbitraire, et je n'ai jamais trouvé dans aucun document latin autre chose que *de Cletis* ou *Cletarum*. Le dictionnaire ajoute que les châteaux du village des Clefs, détruits au XVIII^e siècle, appartenaient jadis aux comtes de Genève, puis aux comtes de Maurienne; que le lieu fut ensuite inféodé à la famille ancienne des Clefs. Ces articulations sont aussi exactes que le mot *clavis*. La plus importante des tours des Clefs a été abattue en 1821.

P. de gueules à la croix d'or chargée de cinq étoiles d'azur (GUCHENON, BESSON).

Il ne manque pas d'autres versions : ainsi Lailo dit que les étoiles sont de sinople. Mais ce qui est plus grave, les Preuves de Malte (H. 189, Arch. du Rhône) inscrivent pour l'alliance des Clefs avec Livron : *de gueules à deux clefs d'argent adossées en sautoir*. C'est certainement une confusion et peut-être avec le blason des Clermont qui, du chef des Dérée, étaient coseigneurs de la val des Clefs.

Ils portaient pour cimier *une clavis*. Je n'ai pu en retrouver la forme ni l'émail. [Voir p. 98, in fine].



ELON toute apparence, cette ancienne et illustre famille, dont on trouve des membres déjà dans une haute position au XII^e siècle, possédait alors, en petite mais véritable souveraineté, la pittoresque vallée des Clefs, à laquelle ils prirent ou donnèrent leur nom. Leur vieux château, au pied de la Tournette, baigné par le Fier, commandait l'entrée de la vallée, et c'était le siège d'une domination qui s'étendait sur Thônes et son mandement, sur Alex, Manigod, le Grand-Bornand, jusqu'au mandement d'Ugine et franchissant la Tournette, à Veyrier et environs aux bords du lac d'Annecy. Mais ces feudataires avaient pour rivaux puissants les comtes de Genevois, dont l'habile politique parvint à imposer sa suzeraineté à tous les seigneurs de la province, indépendants peut-être depuis le démembrement du royaume burgonde.

Pourtant, encore au commencement du XIV^e siècle, les comtes de Genevois, dans tous les actes avec les seigneurs des Clefs, ne figurent que comme coseigneurs de la Val des Clefs. Ainsi, dans une transaction du 5 des ides de décembre de l'an 1315, passée entre Guillaume III, C^{te} de Genevois, et les susdits seigneurs, ils fixent les limites de la Val des Clefs qui sont « a loco qui vulgariter vocatur pons de Balma :

« item locus qui vulgariter vocatur spineta de Rosset
« (Serraval ?) : item locus qui vulgariter vocatur collum repositorii (Bornand ?) : item

« nantum de la Vy de Forcla (Entremonts ?) : item terre quorundam hominum de Flumeto
« qui cognominantur ly Biol (les Bieux) que terre site sunt in loco qui dicitur Aravis : item
« alius terminus est les Syas (*ailleurs* Syayes) de lhaut de Siers (Fier) ut eorum verbis utar. »
Or, dans ces limites le comte et les autres coseigns des Clefs avaient juridiction omnimode, mère et mixte empire sur leurs hommes, fiefs et arrière-fiefs réciproques, également au même titre. Quant aux droits à percevoir les jours de marché des Clefs, chaque semaine le samedi, et les jours de marché de Thônes, chaque semaine le mercredi, et les jours de foire annuelle à Thônes, — le mère et mixte empire, omnimode juridiction et tout émolument en provenant sur les hommes de chacune des parties, se percevaient en commun, savoir : audit comte pour moitié, et aux seigneurs codiviseurs des Clefs pour l'autre moitié par indivis. Sur les advenaies, étrangers, contractants et délinquants ou quasi-délinquants, la juridiction omnimode leur appartenait en commun, suivant les proportions ci-dessus énoncées; le comte entendait excepter la ville de Thônes et le village de Manigod dans les limites desquels lieux il prétendait avoir seul juridiction omnimode, excepté les jours de foires et de marchés. Mais les seigneurs des Clefs n'avaient péremptoirement cette prétention, disant avoir autant de droits sur lesdits ville et village que dans le reste de la terre, dans laquelle on devait exclusivement se servir « de mensuris de Cletis consignatis apud Cletas. » Les alpages et auchièges (1) des montagnes restent indivis entre les parties, ainsi que les émoluments en provenant. Il en est de même « de excorzagis seu de emolumento provenienti ex corticibus et de trayz ut eorum verbo utar ferarum que capiuntur in dicta valle Cletarum (2) » et des objets retrouvés applicables au fisc, suivant les divisions ci-dessus, quoique le comte — les seigneurs des Clefs le contestant — prétende exclure ladite ville de Thônes et le village de Manigod. Le Comte prétend également et les Clefs le contredisent, jouir des eaux et cours d'eau et du droit de pêche, depuis le port de Vacherie en bas. Enfin, le Comte jouira comme seul propriétaire des pâturages « bougeriarum de Thono. »

Dans ce document important, dont j'ai une copie collationnée et vidimée le 7 août 1376, par Jacquemet Fournier, notaire de Thônes, il n'est aucunement question, quoique l'on aperçoive la griffe de lion du comte de Genevois, de suzeraineté en sa faveur, d'hommage en résultant par les sires des Clefs (3). En 1323, Pierre d'Alex, ayant occis un des familiers de Jacquemod des Clefs, promit de se soumettre à la connaissance du comte de Genevois, d'Albert des Clefs et autres coseigneurs des Clefs. C'était donc encore une seigneurie parallèle sans suzeraineté marquée pour l'un des coseigneurs. Mais peu d'années après, par suite d'actes (4) que je n'ai pu découvrir, la situation était changée. Amédée III, comte de Genevois, inféoda aux nobles des Clefs, le 15 avril 1334, l'entière justice et omnimode juridiction sur leurs hommes des paroisses de Manigod, Grand-Bornand, Alex, aux ressorts de Thônes et d'Annecy, en augmentation du fief noble et sous les mêmes hommages nobles *qu'ils lui doivent déjà* pour leurs autres fiefs, avec tous droits de justice à exercer par leurs officiers, dernier supplice, etc.(5). Dès lors les seigneurs des Clefs prêtèrent hommage aux comtes et ceux-ci ne négligèrent pas l'occasion d'augmenter les hommages que leur devaient lesdits seigneurs en augmentant leurs possessions et diminuant leur pouvoir : ainsi Mathilde de Boulogne, qui leur inféoda, le 23 juillet 1377, tous les droits sur les mainmortes et les échutes des hommes

Voir la suite au folio 98.

(1) Je pense que la véritable orthographe de ce mot (très diversement écrit dans les chartes de l'époque, mais sur la signification duquel tout le monde est à peu près d'accord, et c'est le droit de domaine seigneurial appliqué aux montagnes qui s'acquittait habituellement en fromages, sérac, etc.) devrait être *auchiège*, corruption ou euphémisme savoyard de « *haut siège* », comme je l'ai trouvé écrit dans une charte de l'abbaye de Vallon « *hausiegis* » et non *auchiège*, et ailleurs.

(2) *TRAYZ* ou *tractus ferarum*. Une partie de la bête abattue, de lours, du sanglier et même du chamois, que dans quelques seigneuries le chasseur devait au seigneur de la localité.

(3) Quoiqu'il soit fort possible qu'antérieurement à cette époque, par suite de l'enchevêtrement des hommages féodaux, les seigneurs des Clefs dussent fidélité au comte pour un fief enclavé dans, ou dépendant de la juridiction du comte de Genevois.

(4) Probablement, si l'on peut en juger par similitude, en vertu de vente au prince et d'inféodation par celui-ci au vendeur. Un seigneur avait besoin d'argent, il cédait ou vendait ses biens de franc alleu au prince qui les lui rendait, à charge par le seigneur de prêter hommage noble au suzerain. Ainsi, pour la famille dont je m'occupe ici, Albert des Clefs vendit tous les biens qu'il possédait à Marlens, entre Ugine et Faverges, avec hommes, hommages et juridiction immédiate, au comte de Genevois, qui les lui inféoda le même jour, en fief noble, le 16 août 1302. C'est ainsi que les comtes de Savoie et de Genevois ont étendu leur domination.

(5) Il est intéressant de donner ici les limites étendues de cette juridiction, dont on trouve encore quelques points sur nos cartes. Elle s'étendait « a nanto descendendo de Poez per ante domum Johannis de Porta versus aquam de Ciers et ab aqua de Ciers protendendo superius per nantum supradictum usque ad Lanchiam superius supra les Poez protendendo usque ad partes dominorum de Cletis dividendo inter partes de Manigodo et dominorum de Cletis usque ad nantum descendendem de Biolleys et a dicto nanto de Biolleys usque ad nantum descendendem de monte Aravis et usque ad locum dictum den la conserva et ascendendo superius usque ad partes de Manigodo et de Clusa et usque a la Foyrousa (Nant Foyreux) protendendo usque ad Letalle (l'Etalle) et usque ad summitatem montis tendendo recte per les Aretes usque a la Valley (Vallèx ?) et a dicto loco vocato de la Valley usque ad la Sya de Montengro et a predicto Montengro usque ad crestum de la Baresta et ex a dicto crestum de la Baresta usque ad pedem montis de Sublent et a pede montis de Sublent tendendo per subtus Lanchiam Borgoy et per carrieriam tendentem per subtus inferias hereditum Jacquemeti Tacometi de Cletis quondam, subtus per montem Sublent usque ad partes de Monte Milliez descendendo gradibus per carrieriam tendentem de Cletis usque ad nantum de Sublent descendendo per la Sya versus nantum de Perrie Vidley in quibuscumque locis. »

PIERRE DE CLETIS, chevalier.
 arbitre en 1161 (Besson, Preuves, 29) dans une transaction entre Abondance et Sixt; est peut-être le même qui, en 1178, 1180 et 1181 (Reg. Genevois), assista à des actes entre les comtes de Genevois et diverses communautés. Peut-être encore le même qui, partant pour la Terre-Sainte, fit donation, en 1189 (Cartul. de Tamié, cité par Menabrea, *Alpes-Occidentales*), à l'abbaye de Tamié, de cinq oboles de cense annuelle.

PIERRE DES CLETS
 ép. Guillemette de Menthon,
 déjà veuve 1271 (test. de Thomas
 de Menthon, son père).

PIERRE DES CLETS,
 mort avant 1302.

ALBERT DES CLETS.
 Le 16 août 1302 (Arch. du château de Monthouz, désignées dorénavant par Month. ou Monthouz) il donne des biens à Marliens (entre Ugine et Faverges), avec hommes, hommages, fiefs, juridiction, etc., au prince qui, le même jour, lui inféode tout ce que dessus en fief noble et antique (*).

(*) Cet Albert fait probablement double emploi avec un des Albert portés en ce tableau.

JACQUES ou JACQUEMOT,
 coseigneur des Clets; mort
 avant le 27 juin 1373.

HENRI DES CLETS,
 coseigneur dudit lieu, épouse, contrat
 dotal du 27 juin 1373 (T^{re} Esch.), fait
 longtemps après le mariage, Béatrix, fille
 de feu N^o Girard du Freney. Le 29 juin
 1368 (Invent. Arch. Month.), il reconnaît
 tenir en fief noble la huitième partie du
 marché de Thônes, de sa jurid. et de ses
 obventions, plus une maison à Thônes,
 avec dépendances (6).

(2) Ces deux Jacquemod des Clets sont mentionnés fort confusément. Pourtant il me semble qu'ils ne font qu'un, et j'explique ainsi la clause: Dans le cas de mort de son fils Pierre, héritier, il substitue Jacquemod; mais si son fils vit, il fait à Jacquemod un legs de 10 livres. Autrement on ne comprendrait pas ce qu'il fait des biens excédant cette somme.

(3) Cette qualification d'oncle paternel, donnée par Pierre des Clets à Jean Vagnard, est absolument inexplicable, d'autant plus qu'il appelle *avunculus* Thomas de Genève, qui était bien son oncle, étant frère utérin d'Humbert des Clets.

(4) Béatrix avait été également instituée légataire et substituée à l'héritier universel de son frère, au testament d'Humbert, 1301.

(5) Je le suppose, car je n'ai jamais trouvé que les Saint-Germain aient eu des droits durables sur les fiefs des Clets. Leurs droits, dérivant directement de Margote, leur mère, paraissent avoir passé immédiatement après, soit que Margote n'ait pas eu d'enfants du lit Saint-Germain, soit que ceux-ci, si elle en a eu, en aient fait cession, aux Menthon-Dingy.

(6) C'est probablement lui qui admodie, le 18 novembre 1389 (Invent. Arch. Month.), la part lui appartenant de la leyde de Thônes. Mais cela pourrait aussi concerner Henri, porté en tête du 1^{er} Tableau.

(7) Il pourrait être le Guillaume des Clets ou de la famille de ce nom mentionné quelques fois dans l'ouvrage de Chappéron: *Chambery au XIV^e siècle*.

?

(1) Ces faits n'impliquent pas une contradiction avec ce que je dis dans le texte, relativement à la possession antique et allodiale de la Val des Clets, par cette famille, possession que je suppose antérieure à celle des comtes de Genevois. Les actes 1293 et 1292 concernent des fiefs relevant du Comte, à titre onéreux, pour lesquels les sires des Clets lui devaient hommage, comme ils le devaient au comte de Savoie pour d'autres fiefs. Ils appartiennent au contraire, comme le comprendra tout homme versé dans la connaissance de l'histoire féodale de cette époque.

ALBERT DES CLETS, chevalier.

Le 1^{er} décembre 1293 (*Sommaire des Fiefs*), il cède au comte de Genevois les droits de juridiction et de domaine sur le bois de Rampon, et le comte lui donne en échange le bois du Lavat, qu'Albert tiendra en fief de lui (1). Est peut-être celui qui, en décembre 1293 (Guichenon, Sav., 354), fut caution au traité de paix entre les comtes de Savoie et de Genevois, et qui vivait encore en 1297 (Reg. Gen.).

?

ALBERT, coseigneur des Clets.

vivait 1308, 1311 (Reg. Gen.), 1313 (Arch. Thuyset). Le 5 des ides de décembre 1315 (Arch. Monthouz), en son nom et au nom de Jacques, son fils, d'Henri, fils de feu Jacques, agissant pour lui et au nom des hoirs de feu Aymon des Clets, son frère, il transige avec le comte de Genevois (Voir le texte, p^o 91). La moitié de la juridiction appartient au comte; l'autre moitié aux codiviseurs des Clets, savoir: la moitié de cette moitié audit Albert, soit le quart; la moitié du restant, soit le huitième, à Jacques, fils d'Albert, et à Alisonne, sa femme; l'autre huitième part à Henri et à ses neveux. En 1323 (*Ibid.*), il agit comme coseigneur des Clets, avec les autres codiviseurs, contre Pierre d'Alex, qui avait tué un des familiers de Jacques ci-dessous; mort, suivant toute apparence, avant 1334, année où une sentence est prononcée au nom dudit Jacques, son fils, par le juge de la juridiction.

?

JACQUES ou JACQUEMOT, coseigneur des Clets, mentionné, avec son père, dans la transaction de 1315, époque où il était déjà marié à Alisonne, fille de feu Humbert du Marest, coseigneur dans la Val des Clets. Le 11 des ides de décembre 1324 (Arch. Monthouz), en son nom et au nom de sadite femme, il alberge les maisons et biens à lui provenus de feu Antoine du Bouchet, damoiseau, au Bouchet dans la Val des Clets. Substitué au testament de 1361, d'Humbert des Clets, qui le nomme cotuteur de son fils Pierre. Il en était tuteur en 1364.

AYMON ou AYMAR ou AYMÉ DES CLETS épouse, cont. dotal du 2^o déc. 1326 (T^{re} Millim), Utilie de Bieux.

?

ALBERT DES CLETS,
 coseigneur des Clets, un des gentilshommes qu'Henri ci-contre donne, en 1373, comme fidejusseur et garant de la restitution de la dot constituée à Béatrix de Freney. Albert et Henri sont encore nommés dans un acte du 45 avril 1380 (Arch. Thorens).

?

PÉRONET DES CLETS,
 damoiseau, habitant
 Marliens, figure au
 testament de Humbert
 des Clets, 1361,
 sans marque de parenté ni titre de noblesse; est peut-être un bâtard?

MARGOTE,

légataire et substituée à Pierre, 1361, légataire dudit Pierre, 1374, femme de Nicolet de Saint-Germain, damoiseau de Genève. Probablement celle (Margote, sœur d'Humbert, coseig^r des Clets) qui, le 12 mai 1352, était mariée à Pierre d'Alex, chev. Gahle (2. 101) dit que Nicolet de St-Germain eut, d'une femme qu'il ne nomme pas, quatre fils. Peut-être sont-ils nés d'une autre femme que Margote ou Marguerite des Clets (5).

BÉATRIX (4),

femme de Girard de Menthon de Dingy, damoiseau. Ils eurent des biens au Clos-de-Ternier, à Menthon, relevant du fief noble de Thomas, seig^r de Menthon, en vertu d'un accord passé entre celui-ci et Humbert des Clets du 17 fév. 1352 (Arch. M.). Souche des Menthon-Dingy, coseig^r des Clets, de la Balme, etc.

PIERRE DE MENTHON DINGY.
 Voir MENTHON. Il fut coseig^r de la Val des Clets et seig^r du Marest en ladite vallée, et eut une descendance qui s'est éteinte récemment dans la famille du baron de Lievt qui en possède encore les biens.

TABLEAU I.

GUILLAUME DES CLETS,
 chanoine et chantre de l'église de
 Genève, 11 avril 1191 et 19 avril
 1196 (Reg. Genev.).

JOCERAND DES CLETS,
 garant pour le comte de
 Genevois dans deux traités du
 10 oct. 1219 et 10 mai
 1225 (Reg. Gen.).

PIERRE,
 seig^r des Clets, chev^r, témoin
 25 juin 1236, à la fondation
 de l'hôpital de Villeneuve
 (Wurstemb. Doc. 108).

GUILLAUME DE LA TOUR
 DES CLETS,
 garant pour le comte de
 Genevois, le 10 mai 1225
 (Reg. Genev.).

AYMON DES CLETS,
 témoin à Tamié (Burnier),
 nov. 1243.

HUGUES DES CLETS,
 frère prêcheur à Plain-
 palais, 1267 - 1270 (Reg.
 Gen.).

AYMONET DES CLETS,
 témoin, à Tamié, le
 31 oct. 1289 (Burnier).

AYMON DES CLETS,
 chev^r, transige avec
 son gendre le 6 des
 nones de juillet 1282
 Arch. Monthouz).

ALBERT DES CLETS,
 Mort avant 1344.

ALBERT DES CLETS,
 Mort avant 1344.

JACQUES ou JACQUEMOT,
 coseig^r des Clets. Mort
 avant la transaction 1315
 avec le comte de Genevois.

ALEXISIE,
 femme de Nan-
 telme de Serraval,
 1282.

ANTELME DES CLETS,
 familier de Pierre de Cler-
 mont, chev^r, châtelain de
 Maurienne en 1307 (Arch.
 Savoiron).

HUGUES ou HUGONIN DES CLETS.
 Le 10 juillet 1344 (*Somm. des
 Fiefs*), il fait donation au comte
 de Genevois de tout ce qu'il pos-
 sédait à Veyrier, et le prince le
 lui rétrocède en augmentation de
 fief (il était possédé en 1435
 par les fils de Claude. Voir III^e
 Tabl. et la note 5, p^o 97).

JEAN DES CLETS.
 Il reçoit, le 14 février 1344 (Arch.
 de Cour), du comte de Savoie, in-
 vestiture du château de Montsé-
 gur, avec juridiction et hommage
 à prêter audit comte, selon la
 convention entre eux passée le 9
 juin 1324; plus investiture d'un
 fief acquis par Jean, au mande-
 ment de Faverges, d'Agnès, veuve
 de Rodolphe de Faverges et de
 Jacques et Rollet Amblard.

AYMON,
 coseig^r des Clets, mort
 avant la transaction indi-
 quée ci-dessus.

HENRI,
 coseig^r des Clets, agit en la
 transaction de 1315 pour lui
 et ses neveux, fils d'Aymon,
 son feu frère.

JEAN DES CLETS,
 fils de feu Jean, seig^r de Montsé-
 gur, en passe reconnaissance au
 C^{te} de Savoie les 27 janvier 1417
 et 26 juillet 1418, frère Marliens,
 Faverges, Serraval, Frontenay, etc.
 (*Sommaire des Fiefs*).

N. N., N. N.,
 fils de feu Aymon, neveux
 d'Henri et coseigneurs de
 la Val des Clets, pour une
 huitième part, lors de la
 transaction, 1315.

GUILLAUME ou WILLELME DES CLETS,
 est très probablement un des fils d'Aymon: comment ses auteurs ne seraient-ils pas nommés en la transaction 1315? Il épousa Catherine de Ternier, fille de Jean et sœur de Jean de Ternier, lequel institua héritière Catherine, sa sœur, et son fils Humbert. Elle épousa en secondes nocces Pierre, bâtard de Genève, chev^r. Elle fut nommée héritière universelle de son petit-fils Pierre des Clets, en ces termes: Dominum suam carissimum dominam Katerinam uxorem domini Petri de Gebennis militis matrem domini Humberti de Cletis aviam dicti testatoris.

GUILLAUME DES CLETS (?),
 suivant les Mts de Coméne,
 serait le père de Jac-
 quinettes ci-dessous.

HUMBERT DES CLETS, chev^r, coseig^r des Clets.
 Le 12 août 1350 (Arch. Monthouz) il reçoit au Marest, dans sa maison, reconnais-
 sance pour des biens dans la Val des Clets. Il teste, le 21 juin 1361 (*Ibid.* et T^{re} d'Es-
 chavanes), dans ladite maison. Veut être enterré au tombeau de ses ancêtres, dans
 la chapelle fondée dans l'église de Serraval, à laquelle il offre un destrier et ses
 armes. Legs aux églises de Thônes, des Clets, du Grand-Dornand, etc., à tous les
 monastères, abbayes et maladières du Genevois. Fait remise à tous ses hommes de la moitié de leurs tailles et servis. Dame Catherine, sa mère, sera tutrice de l'héritier universel du testateur avec Thomas de Menthon, Nicod de Viviers, chev^r, et Jacquemod des Clets. Substituée à son fils, successivement Jean de Conflens, son cousin, fils de Mess^{rs} Amédée, chev^r, Jacquemod de la Tour des Clets, coseig^r des Clets, et Jacquemod, coseig^r des Clets (?). Il laisse à sa mère le choix de son habitation au château des Clets ou à celui du Marest. Il ne nomme pas sa femme, et était probablement mort avant le 12 mai 1361, époque où son fils était pupille de Jacquemod des Clets.

JACQUEMETTE,
 femme de N^o François
 Bonivard; veuve en 1388
 (Arch. Morand); morte en
 1406 (Comm.).

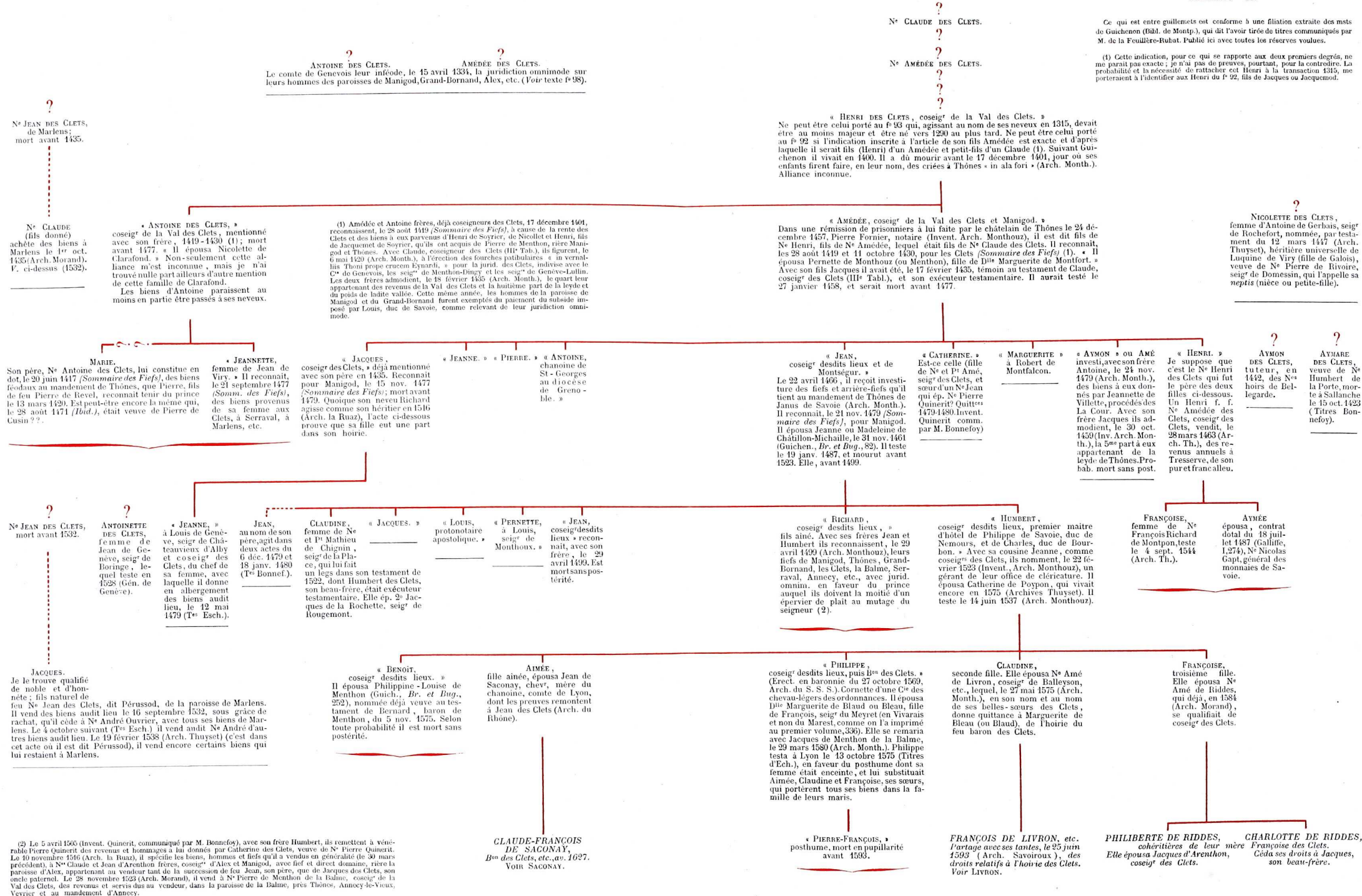
monastères, abbayes et maladières du Genevois. Fait remise à tous ses hommes de la moitié de leurs tailles et servis. Dame Catherine, sa mère, sera tutrice de l'héritier universel du testateur avec Thomas de Menthon, Nicod de Viviers, chev^r, et Jacquemod des Clets. Substituée à son fils, successivement Jean de Conflens, son cousin, fils de Mess^{rs} Amédée, chev^r, Jacquemod de la Tour des Clets, coseig^r des Clets, et Jacquemod, coseig^r des Clets (?). Il laisse à sa mère le choix de son habitation au château des Clets ou à celui du Marest. Il ne nomme pas sa femme, et était probablement mort avant le 12 mai 1361, époque où son fils était pupille de Jacquemod des Clets.

PIERRE, coseigneur des Clets.
 Le 12 mai 1364, pupille de Jacquemod des Clets, qui jure en son nom l'observation des franchises de Thônes, héritier universel de son père. Il teste le 19 septembre 1374 (Tit. Esch.). Veut être enterré dans la chapelle et le tombeau de son feu père, dans l'église de Serraval. Nomme héritière Catherine, son aïeule, mère de feu Mess^{rs} Humbert, son père, alors remariée à Pierre, bâtard de Genève. S'il arrive à sadite mère de mourir (*sic*), il lui substitue avunculum suum carissimum dominum Thomam de Gebennis militem (fils du second lit de Catherine), excepté pour les biens de Grouisier, que le testateur laisse après la mort de ladite Catherine à Jean Vagnard, damoiseau « patruo suo » (3). Il mourut sans postérité. Les châteaux et fiefs qu'il possédait aux Clets passèrent ainsi à Catherine, son aïeule, et par elle à la famille de Pierre de Genève, son mari, en grande partie. Une part passa, par transactions des 4 septembre 1376 et 13 juin 1377 (Arch. Month.), à Béatrix (soit aux Menthon-Dingy) et à Margote, sœurs dudit Pierre: cette dernière part a dû revenir aux Menthon.

TABLEAU II.

Ce qui est entre guillemets est conforme à une filiation extraite des msts de Guichenon (Bibl. de Montp.), qui dit l'avoir tirée de titres communiqués par M. de la Feuillière-Rubat. Publiée ici avec toutes les réserves voulues.

(1) Cette indication, pour ce qui se rapporte aux deux premiers degrés, ne me paraît pas exacte; je n'ai pas de preuves, pourtant, pour la contredire. La probabilité et la nécessité de rattacher cet Henri à la transaction 1315, me porteraient à l'identifier aux Henri du n° 92, fils de Jacques ou Jaquemod.



(2) Le 5 avril 1565 (Invent. Quinerit, communiqué par M. Bonnefoy), avec son frère Humbert, de remettre à vénérable Pierre Quinerit des revenus et hommages à lui donnés par Catherine des Clets, veuve de N° Pierre Quinerit. Le 10 novembre 1516 (Arch. la Ruaz), il spécifie les biens, hommes et fiefs qu'il a vendus en généralité (de 30 mars précédent), à N° Claude et Jean d'Arenthon frères, coseig' d'Alex et Manigod, avec fief et direct domaine, rière la paroisse d'Alex, appartenant au vendeur tant de la succession de feu Jean, son père, que de Jacques des Clets, son oncle paternel. Le 28 novembre 1523 (Arch. Morand), il vend à N° Pierre de Menton de la Balme, coseig' de la Val des Clets, des revenus et servis dus au vendeur, dans la paroisse de la Balme, près Thones, Annecy-le-Vieux, Veyrier et au mandement d'Annecy.

N. B. — Ne pas confondre Arch. Th., indication des documents existants dans les archives de mon château de Thuysset, avec Archives Thorens, c'est-à-dire du château de Thorens.

Humbert V. Étant veuve, elle consigna, le 16 novembre 1360 (Arch. Th.), entre les mains de R^e Mess^re Pierre des Clefs, des joyaux précieux en or, émeraude et rubis. Le même jour (Ibid.), le juge de Genevois la déchargea de la tutelle de ses enfants et lui donna autorisation de se remarier. La tutelle est confiée à Robert, seigneur de Menthon, et au seigneur de Salenove. Elle se remarria avec Humbert de Savoie, seig^r d'Arvillard, latard d'Aymon, comte de Savoie, par contrat dotal du 16 septembre 1367 (Arch. Th.). Du second mariage de Marguerite de Chevron-Villette, naquit Amédée de Savoie, seig^r des Molettes, chev^r, qui, dans son testament du 9 mai 1400 (Arch. Th.), substitua Jean des Clefs, son frère (utérin), et Claude des Clefs, son neveu, fils d'Albert. Voir CHEVRON-VILLETTE.

ALBERT, chev^r, seig^r de Boisy, coseig^r de la Val des Clefs. Avec Jean, son frère, ils étaient, le 12 mai 1364 (Arch. Month.), sous la tutelle de Margot de Chevron, leur mère, et de Thomas de Menthon. Encore mentionnés ensemble dans la reconnaissance de 11 décembre 1378. — Le 16 avril 1369 (Arch. Th.), majeur de seize ans, il donne quittance à sa mère de l'administration de ses biens. Il teste, au château des Clefs, le 2 février 1416, en faveur de son fils Claude; nommé exécuteurs testamentaires Henri de Menthon et Petremand de Monthouz, chev^r. Il épousa (avant 1378) Nicolette, dame de Boisy, fille de Simon de Montfort (et non Girard, comme le dit le Pourpris qui, entre Albert et Claude, intercale à tort un Jean). — Le 23 juillet 1377 (inv. Arch. Month.), Mathilde de Boulogne lui cède tous ses droits sur les mains-mortes et échutes dans la ville de Thônes, etc., etc. (1).

CATHERINE, seconde femme d'Humbert de Savoie, seig^r d'Arvillard et des Molettes, contrat dotal du 27 octobre 1401 (Arch. Thuys.). Voir Guichenon, Sav., t. III, p. 275. Elle teste, veuve, le 16 sept. 1450 (Ibid.).

CLAUDE, seig^r et coseig^r desdits lieux. Avec Amédée et Antoine frères, fils d'Henri des Clefs, il figure comme coseig^r des Clefs en 1420 (Voir note 1, p. 94). Son valet d'armes, Antoine Fabri, de Genève, est témoin, 30 octobre 1406 (Arch. Th.), à une hypothèque consentie par Humbert de Savoie, seig^r d'Arvillard, à Catherine des Clefs, sa femme. Il teste (fils de feu Albert, chev^r) le 17 fév. 1435, Jacques d'Entremont, notaire, nommé héritiers universels Philibert, André et Gabriel, ses fils. Sa femme, Claudine de Lucinge, était enceinte. Il veut être enterré dans la chapelle de Saint-George, martyr, fondée par ses aïeux au cimetière de l'église de Saint-Maurice de Thônes. Acte passé aux Clefs, au château du testateur.

JEAN DE SAVOIE, seig^r d'Arvillard. Voir SAVOIE.

ANCELISE, seconde femme de Guillaume Bolomier, chancelier de Savoie (Guich., Br. et Bug., Bol.).

NICOLETTE, Est-ce celle qui épousa Jean de Menthon, baron d'Aubonne? (Br. et Bug., 254).

PERNETTE, miniature en 1435.

MARGUERITE, fort, dont leur père avait droit; plus la maison-forte de Boisy, avec ses biens, etc. Ils reçoivent (moins Gabriel), investiture de tous leurs fiefs et arrière-fiefs. Les trois frères, Philibert, Albert et Amédée avaient vendu, comme coseig^r des Clefs, les biens mouvants de leur fief à Veyrier le 16 mars 1444 (Arch. la Ruaz). — Il avait été cohéritier universel avec ses frères au testament de Claude, 1435. — Il épousa Louise de la Rochette, laquelle, veuve, pour payer les dots de Jeanne, femme de Bertrand de Dérée, et d'Amédée, femme de Claude de Gemilly, vendit au susdit Dérée, le 13 mars 1467 (Arch. Thorens), la maison-forte de Boisy, avec fossés, juridom., etc. Elle renouela, le 17 août 1474 (Sommaire des Fiefs), la reconnaissance ci-dessus.

PHILIBERT (fils aîné), coseig^r des Clefs et Boisy. Avec ses trois frères, le 14 juillet 1435 (Sommaire des Fiefs), ils reconnaissent en fief n. pat. et anc. leurs biens paternels et ceux procédés de Hugues à feu Albert des Clefs, en vertu de l'inféod. à lui faite le 10 juillet 1344; plus les biens qui furent de Ramus de Montfort, dont leur père avait droit; plus la maison-forte de Boisy, avec ses biens, etc. Ils reçoivent (moins Gabriel), investiture de tous leurs fiefs et arrière-fiefs. Les trois frères, Philibert, Albert et Amédée avaient vendu, comme coseig^r des Clefs, les biens mouvants de leur fief à Veyrier le 16 mars 1444 (Arch. la Ruaz). — Il avait été cohéritier universel avec ses frères au testament de Claude, 1435. — Il épousa Louise de la Rochette, laquelle, veuve, pour payer les dots de Jeanne, femme de Bertrand de Dérée, et d'Amédée, femme de Claude de Gemilly, vendit au susdit Dérée, le 13 mars 1467 (Arch. Thorens), la maison-forte de Boisy, avec fossés, juridom., etc. Elle renouela, le 17 août 1474 (Sommaire des Fiefs), la reconnaissance ci-dessus.

CLAUDINE, femme, en 1441, de N^e Hugonin de Saint-Jeoire (Arch. Nernier).

CLAUDINE, à Pierre de Mionnax, seig^r dudit lieu. Ses descendants devinrent coseigneurs des Clefs.

AYNÉE, à Claude de Gemilly, seig^r de Cornillon. Son fils Pierre se qualifiait de coseig^r des Clefs.

GEORGETTE, à Pierre de Saint-Jeoire, seig^r de la Rivière en Faucigny. Son fils Pierre se qualifiait, en 1520, de coseig^r des Clefs.

PERNETTE, à N^e Antoine de Pignier.

JEANNE (fille aînée), femme de Bertrand de Dérée, président au conseil de Genevois, auquel elle apporta la seigneurie de Boisy en Bâmes et une part de la seigneurie des Clefs et du château dudit lieu (qui passeront cent ans après environ aux Clermont-Mont-Saint-Jean). En outre Bertrand acquit, par de nombreux actes de 1465, 67, 68, 72, 73, 77, etc., tous les droits des oncles de sa femme et les reconnait le 26 août 1473. Voir Dérée.

(3) Ce prix, qui équivaut à 400.000 fr. environ de notre monnaie, démontre l'importance de la seigneurie des Clefs. Louis n'a pu vendre que les débris à lui laissés par ses prédécesseurs (Voir les très nombreuses ventes inscrites ci-dessus et la transmission de la coseigneurie aux quatre filles de Philibert) et ceux-ci ne possédaient que le quart de la seigneurie.

(4) C'est d'elle dont il est tristement question dans l'Hist. du Sén. de Savoie, par Burnier (Voir 1^{er} vol. 368 et Doc. 19. 637). Elle fut enlevée par César Morin, cette illustre compagne par le duc de Savoie; enfin, banni des États de S. A. Ce scandaleux personnage, prieur conventuel de Contamine, aurait eu, de Pernette, un enfant vivant en 1559. Voir Burnier, 638. Serait-ce le Celse des Clefs inscrit ci-dessus? Je n'ai point de preuves de cette supposition pourtant.

N^e ÉTIENNE DES CLETS, parrain, 15 décembre 1644 (Reg. Par. de Thonon).

ÉTIENNE, héritiers universels de leur mère, substitués l'un à l'autre. A eux est substitué Charles de Bonvillard, légataire avec R^e seig^r Etienne des Clefs, notaire apostolique, curé des Clefs et Manigod qui vend, le 20 février 1580 (T^{re} Esch.), des censés auxdits lieux, à N^e Pierre-Louis de l'Alée. S'il n'a pas été d'église, il n'a pas laissé de postérité.

CELSE, Il vendit une part au moins de la Bithieu à N^e Claude Dyonne, le 20 juin 1572, et en fut payé (Arch. Morand). Était mort avant 1585. Sa sœur était son héritière. Étant mineur de 25 ans et majeur de 14, il fut mis le 5 septembre 1590 (Arch. Lacey) sous la curatelle de M^e Michel Richard, notaire, qui lui rendit des comptes le 9 janvier 1599 (Ibid.).

(1) Amédée, comte de Savoie et de Genevois, par lettres données à Pont d'Ain, le 15 avril 1406 (Arch. Monthouz), lui (ou du moins à un Albert, chev^r, seig^r des Clefs) donne la permission « mutandi, largiendi, relictendi et de novo « locandi iter publicum tendens de villa et mandamento Thoni per Villam « Clatarum versus Sarraivallem et Fabricas... super rebus et possessionibus « suis absque prejudicio alterius et absque eo quod damnum et preiudicium « cumdam inferat aut inferri possit, » et c'est moyennant 10 l. p. p. que le dit Albert a payé six mois de Jacques de Fallens? trésorier général de Savoie, qui en tiendra compte.

R^e Mess^re PIERRE DES CLETS, prieur de Saint-Jorioz, au diocèse de Genève, 16 nov. 1360 (Arch. Thuys.).

JEAN, coseig^r des Clefs, pupille de sa mère et de Thomas de Menthon, 1364. — Avec Albert, son frère, ils obtiennent, le 11 décemb. 1368 (Sommaire des fiefs), déclaration du C^e de Genevois, concernant leur juridiction de Groisy. — Les 17 et 18 mars 1377 (Arch. la Ruaz) il reçoit la reconnaissance des N^es de Ferrières et de M^e Antoine « de Arbona physicus », bourgeois d'Annecy, pour biens à Veyrier. — Peut-être celui qui assista au mariage de Catherine ci-contre, p. 96.

(5) La juridiction haute, moyenne et basse, les biens et droits qu'il possédait à Veyrier (et qui furent reconnus, en 1334, par Hugonin, fils d'Albert. Voir p. 93), passeront à Sébastien de Luxembourg, qui les vendit à N^e Jean Vincent, seig^r de la Croix, par acte du 10 avril 1590, ratifié par la Chambre des Comptes le 28 octobre 1592 (Arch. la Ruaz). Il est à noter que cet Albert, avec ses frères Philibert et Amédée, était en procès avec le C^e de Genevois, à cause de la juridiction dans la Val des Clefs, qu'ils prétendaient avoir absolument, depuis un temps immémorial, de tous leurs hommes et fiefs, notamment sur ceux de Veyrier. Une sentence du 6 février 1350 (Ibid.) accorda au Comte seulement la juridiction sur tous les délinquants, sur le chemin de Veyrier à Talloires.

(6) Outre les ventes inscrites ci-dessus, il vendit, 20 août 1464, 6 mai 1468, 7 octobre 1491, et notamment les 15 février et 5 juillet 1490 (Arch. Thorens), les hommes, fiefs, rentes, dans les paroisses des Clefs et de Thônes, à Louis de Dérée. C'est dans l'acte du 15 février qu'est nommé Charles, son fils donné.

GABRIEL, probab. mort avant 1447.

AMÉDÉE, coseig^r desdits lieux, mentionné avec ses frères, 1435-1444, cohéritier universel de son père, 1435. Le 1^{er} décembre 1472 (Sommaire des Fiefs) il reconnaît une rente féodale avec jurid. om. dans toute la paroisse de Groisy, qu'il avait vendue à, puis rachetée de Jean de Compey-Thorens. Il la revendit à N^e Mermet Provane de Gruseille, qui la rétrocéda à Bertrand de Dérée, qui la reconnut le 26 août 1473. Il avait acheté, le 14 mai 1479 (Arch. Thorens), tous les fiefs qu'Amédée de Viry, baron de Rolle, possédait aux Clefs, Groisy, Veyrier, et les revendit le 17 sept. 1479 (Ibid.), au susdit Bertrand. Il ép. : 1^o contrat dotal du 13 avril 1479 (T^{re} Esch.), Claudine de Gemilly; 2^o Jeannette, fille d'Amédée de Grailly (6), avec laquelle il vend, le 16 janvier 1495 (Arch. Thorens), des biens au susdit Bertrand; mort avant 1502 (2).

ALBERT, coseig^r desdits lieux (5), mentionné avec ses frères, 1435-1444, et qualifié de chevalier, ainsi que dans de nombreux actes, 4 fév. 1456, 31 mars 1472, 2 sept. 1473 (Arch. Thorens), par lesquels il cède tous ses droits à Bertrand de Dérée. Id. 25 avril 1471 (Arch. la Ruaz). Pourtant, dans un acte de 1435, il est qualifié de Rôvevend. Est-ce une erreur, ou bien se destinait-il à l'Église, ou bien y a-t-il eu deux Albert à cette époque? Il épousa Claudine, fille et héritière universelle de Jacques de Montfalcon, au nom de laquelle il prête hommage pour Montfalcon, le 25 septemb. 1460 (Arch. Th.). Elle était veuve en 1525 (Ibid.), et avait droit de rachat sur le château des Clefs, alors possédé par les Montfalcon, probablement comme engagistes. Doit être mort sans postérité.

AMÉDÉE DE VILLIER, femme de Louis de Châtillon avant 1459. Elle fait subhaster, au préjudice des trois frères ci-contre, en 1451-1457, des biens à Veyrier, les reconnaît le 16 juin 1469 (rente féodale avec juridiction); reconnue au moins en partie le 25 février 1475, par Bernard de Menthon.

MAURICE, coseig^r de la Val des Clefs. Il rachète, le 17 août 1501 (Arch. Month.), des fiefs qu'il avait vendus au Grand-Bornand. — Le 27 avril 1502 (Arch. Thorens), il vend aux Dérée tous ses biens tant en la Val des Clefs qu'à Boisy (qui furent d'Albert des Clefs, son bisaïeul, et de Claude, son aïeul, sauf les droits sur le château des Clefs et la juridiction, etc. Il avait promis de faire ratifier par Jeanne de Grailly, sa mère, et Andrée (que le Pourpris appelle Louise) de Cohendier, sa femme, ce que ces Dames font le 13 sept. suivant (Ibid.), par acte passé apud Clefs, dans la place, devant le château dudit vendeur. Il épousa, en secondes noces, Etienne de Seyssel, veuve de N^e Jean de Vullpillières, avant 1542 (T^{re} Esch.), qui est dite mère de Louis dans un acte de 1547 (Arch. Morand). — Le comte de la Chambre, en reconnaissance des services que lui ont rendus Maurice et son fils Louis, des voyages en Allemagne et des dépenses qu'ils ont faits pour lui, leur fait don, le 25 octobre 1542 (Ibid.), de tous droits de lods et ventes pour les biens et fiefs par eux acquis ou à acquérir se mouvant de ses fiefs de la Bithieu et de la Cullacte. Il était mort avant 1545.

LOUIS DES CLETS, chev^r, seig^r de la Bithieu et coseig^r des Clefs. Quitances en sa faveur et de ses père et mère, de 1537, 38, 39 (Arch. Morand). Il épousa Pernette ou Péronne, fille de Louis de Bonvillard, seig^r de Mézières, lequel, dans son testament du 14 avril 1540, substitua à ses héritiers les enfants de Pernette. — Le 14 août 1545 (Arch. Morand), il vend à N^e Henri Pelard, M^e à la Chambre des Comptes de Genevois, et à N^e Richard Moyné, coseig^r dans la Val des Clefs, le château des Clefs, avec ses courtilles, places, vergers, terres, aburant la maison-forte du seig^r de Boringe, appelée le Marest, le château converti en ruines du comte de Genevois, les terres de Philippe des Clefs (Voir Tabl. II), plus les moulins au rivage de Petherel, la vieille leyde et le quart de la nouvelle leyde de Thônes, indivise avec le comte de Genevois, tous les hommes, hommages nobles, franchises et tailables, droits de patronage, sépulture, la juridiction haute, moyenne et basse et dernier supplice, les hausgées, péages, montagnes, cennes, pêches, hons, clames, subsides, missellerie, etc., etc., plus le droit pour chacun des acheteurs de timbrer leurs armoiries « de la clef » comme fait le vendeur pour démontrer que la seigneurie et château vendus sont « le chief des Clez ». Prix 1,500 écus d'or (3). — Elle teste veuve (elle était en procès avec son mari en 1551, Arch. Morand), le 9 octobre 1559 (T^{re} Esch.). Veut être enterrée au tombeau de sa femme mère, dans l'église de Sainte-Marie de Chambéry. Légua à Charles de Bonvillard tous ses droits sur Mézières. Nommé héritiers universels ses fils ci-dessus (4).

ÉTIENNETTE, Sa mère lui légua tous ses accoutrements et ses robes, la plus belle exceptée. Elle épousa N^e Pierre du Vernay, ou des Vernets (ou de Vernets), seigneur de Passier (Arch. Thuysset). Le 16 avril 1573 (Arch. Morand), elle vendit à N^e Claude Dyonne la moitié de tous ses biens de la Bithieu, plus la mieux-value de l'hoirie de Pierre, son feu mari. Elle transige, le 21 juillet 1585 (Arch. du Sén. de Sav.), comme héritière de son frère Celse. Elle était alors remariée à N^e Claude du Condrey de Sallanche (et déjà avant 1574, Arch. Thuysset). Elle vivait encore et veuve pour la seconde fois en 1596 (Arch. Lacey).

(3) Elle était veuve de N^e François de Cohendier.

Continuation du folio 91.

accusés et convaincus de vol, rière la ville de Thônes : ainsi Amédée, comte de Genevois, en accordant des franchises aux habitants de la ville de Thônes, le 20 septembre 1350 (1), — dix-sept ans avant celles accordées à la ville d'Annecy par Amédée (IV), son fils, le 19 octobre 1367. — Ces franchises causaient un grave préjudice aux seigneurs des Clefs, qui eurent des démêlés avec le prince à ce sujet : ils représentaient que les bans à payer pour délits commis les jours de foires et marchés — dont la moitié devait leur appartenir, — avaient été fortement diminués : que les nouveaux marchés accordés à la ville nuisaient aux transactions des anciens marchés (2) qui devenaient nuls : que d'après les franchises tous les jurés de ladite ville devaient suivre la bannière du comte quand ils en étaient requis, ce qui ne pouvait s'exiger avec justice des hommes de Thônes, relevant de la juridiction antique des seigneurs des Clefs, etc. Le comte daigna reconnaître le bien fondé de ces réclamations, leur accorda une compensation par un acte du 12 mai 1364, mais les coseigneurs des Clefs jurèrent l'observation desdites franchises qui diminuaient leurs droits allodiaux.

La transition était déjà opérée et les seigneurs des Clefs, auxquels le prieur de Talloires promettait, par acte du 11 des kalendes de mars 1297, Aymon de Menthon, notaire, trois livres de gingembre par an, mesure et poids d'Annecy, à condition qu'ils protégeraient la maison de Talloires : les seigneurs des Clefs qui, de 1161 à 1225, garantissaient les transactions et les emprunts des comtes de Genevois, étaient, avant 1334, devenus simples vassaux de ces comtes. Depuis ce moment, quoique les seigneurs des Clefs aient gardé en fief ou même en arrière-fief, tenu par plusieurs nobles relevant de leur fief, leurs possessions territoriales, leur importance relative alla en diminuant. La seigneurie des Clefs, partagée entre le comte et les dynastes du nom des Clefs, se subdivisa vers la fin du XIV^e siècle, entre plusieurs branches de cette race qui, en s'éteignant, transmettaient leurs droits à des familles étrangères. Il n'y a peut-être pas de titre aussi commun en Savoie que celui de la coseigneurie de la Val des Clefs, qu'il serait plus exact de désigner par *dans* la Val des Clefs. On en trouvera l'énumération aux Fiefs. Je veux seulement citer la maison de Genève-Lullin, issue par bâtardise des comtes de Genevois qui, concurremment avec les comtes, mais de l'estoc d'un noble des Clefs, posséda un des châteaux et une part importante de cette seigneurie. Plusieurs châteaux ou maisons-fortes, dont trois agglomérés au siège même de la seigneurie, existaient dans les limites des Clefs, tenant juridiction en fief ou arrière-fief d'un des coseigneurs de ce nom.

Lorsque cette famille (3), si relevée par son antiquité, sa puissance et ses alliances, — quoique ses membres ne jouent pas depuis le XV^e siècle un grand rôle dans notre histoire, — fut sur le point de disparaître, elle tint à laisser encore un monument de sa priorité féodale dans la vallée. Louis, coseigneur des Clefs et seigneur de la Bithieu, vendit, le 14 août 1545, tous ses biens à N^e Henri Pelard, maître de la Chambre des Comptes de Genevois, et à N^e Richard Moyne, déjà coseigneur dans la Val des Clefs. Dans cet acte sont compris le château des Clefs au lieu des Clefs, avec ses places, courtines, cours, vergers et terre, juxta la maison-forte du seigneur de Boringe (Genève), appelée du Marest et juxta le château converti en ruines du comte de Genevois, tous les hommes et hommages tant nobles que francs et taillables, les moulins au rivage de Petherel, la vieille leyde et le quart de la nouvelle leyde de Thônes, indivise avec le comte de Genevois, les droits de patronage, de sépulture, la juridiction haute, moyenne et basse et dernier supplice, etc. « Item lauctorite faculte et puys-
« sance de pouvoir lesdicts acheteurs et chacun d'eux timbrer leurs armes de la Clef (4)
« comment fait le dict vendeur POUR DENOTER QUE LA SEIGNORIE ET MEYSON SUS VENDUES EST
« LE CHIEF DES CLEZ. »

(1) Imprimées aux nos 201 et suiv. du t. XIII des *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève*. Le nom du notaire public qui les reçoit pour les bourgeois de Thônes, n'est pas Berthel Vagonet, mais Vaccinot. (Voyez ce nom au *Supplément*.)

(2) Antérieurement aux franchises de 1350, le jour du marché de Thônes était le mercredi, et il fut transféré au samedi. Or, c'était le samedi (Voyez la transaction de 1315 citée dans le texte plus haut) que de toute antiquité avait lieu le marché aux Clefs, ce qui, vu la petite distance de Thônes aux Clefs et l'importance toujours croissante de Thônes, devait annihiler le marché des Clefs.

(3) Je trouve, à la date du 3 des nones d'août 1294 (Arch. Pensa), un Jacquemet de Clefs, bourgeois d'Annecy, fils de feu Rodolphe de Ponte, qui tenait d'Étienne de la Chiesa des biens en fief à Montaguy, lequel Étienne remit à Jacquemet l'hommage en dérivant ne gardant que le domaine utile. Le dimanche après la fête de saint Michel, 1294 (Arch. Pensa), il vend des biens de son franc alleu. Il y avait au XIV^e siècle des hommes taillables du nom de des Clefs en Chablais (Arch. Th.).

(4) Il ne m'a pas été donné de retrouver des sceaux de cette famille, et partant quelle était la forme de la clef qu'ils portaient pour cimier, que je n'ai pu ajouter à leur blason.

CLOS (DU)

DU CLOUX, DU CLOUDZ, DU CLOUZ, DU CLOZ. — EN LATIN : *DE CLAUSO* (*).

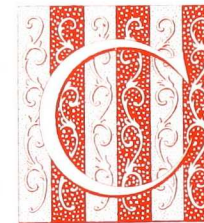
SEIGNEURS, PUIS COMTES DE BONNE, BARONS DE LAMBERT, SEIGNEURS DE LORZIER, DU FRESNOY, ESERY, BLANSY, DE LA BATIE DARDEL, COSEIGNEURS DE SAINT-ALBAN, VOUREY, CHOLEX ET LA MARTINIÈRE (PRÈS D'AMBILLY, BAILLIAGE DE TERNIER), DE LA COLLIETTE, DITS DU FRESNOY ET DE BELLECOMBE.

(*) Leur nom est presque toujours écrit DUCLOS. C'est une erreur grammaticale : DE CLAUSO ne peut se traduire que par DU CLOS. Dans une transaction du 1^{er} avril 1703 (Arch. Th.) entre trois frères, ils signent Pierre du Cloz de Lambert, François Duclos de Fresnoy et H. Duclos de Blanzay, chacun avec une orthographe différente.



P. écartelé : au 1^{er} d'argent à la fasce de gueules au chef emmanché de 4 pièces de sable ; au 2^e d'or à la fleur de lys de sable, qui est du FRESNOY ; au 3^e d'or au sautoir de sable qui est de MARTIN ; au 4^e de gueules à l'arbre [oranger?] d'or, clos de même qui est du CLOS.

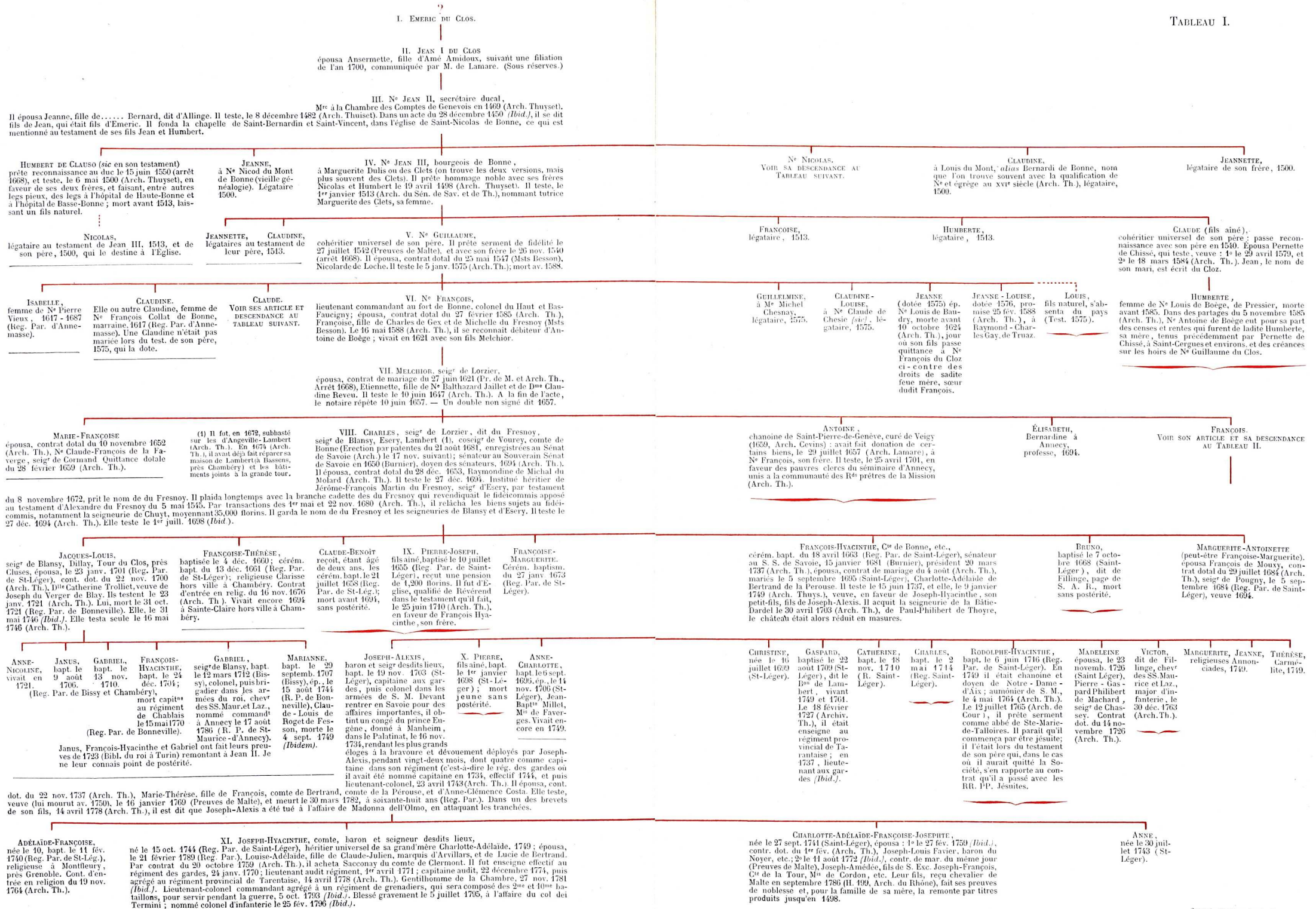
On trouve de très nombreuses versions, interpositions et variantes, inutiles à citer. Dans son testament du 15 juin 1737, François-Hyacinthe, comte de Bonne, se sert douze fois d'un sceau conforme à la description donnée plus haut. Mais un des témoins n'ayant pas de sceau, le comte de Bonne lui prête le sien et, dans cette empreinte d'un autre sceau appartenant au même personnage, l'ordre des quartiers est interverti : 1, Fresnoy ; 2, le premier ci-dessus ; 3, l'autre Clos ; 4, Martin.



ETTE ancienne famille est originaire de Bonne sur la Menoge. Il ne résulte pas de son anoblissement par patentes. C'est donc par Jean II, secrétaire ducal et maître aux comptes à la Chambre de Genevois, en 1469, que la noblesse héréditaire est venue à cette maison. Dès 1498 ils prêtaient hommage comme nobles au souverain, et par arrêt de la Chambre des Comptes de Savoie, du 15 janvier 1628, ils furent maintenus en possession et jouissance de leur ancienne noblesse (Arch. Th.). Dans cet arrêt sont cités tous les actes établissant la noblesse depuis Jean II.

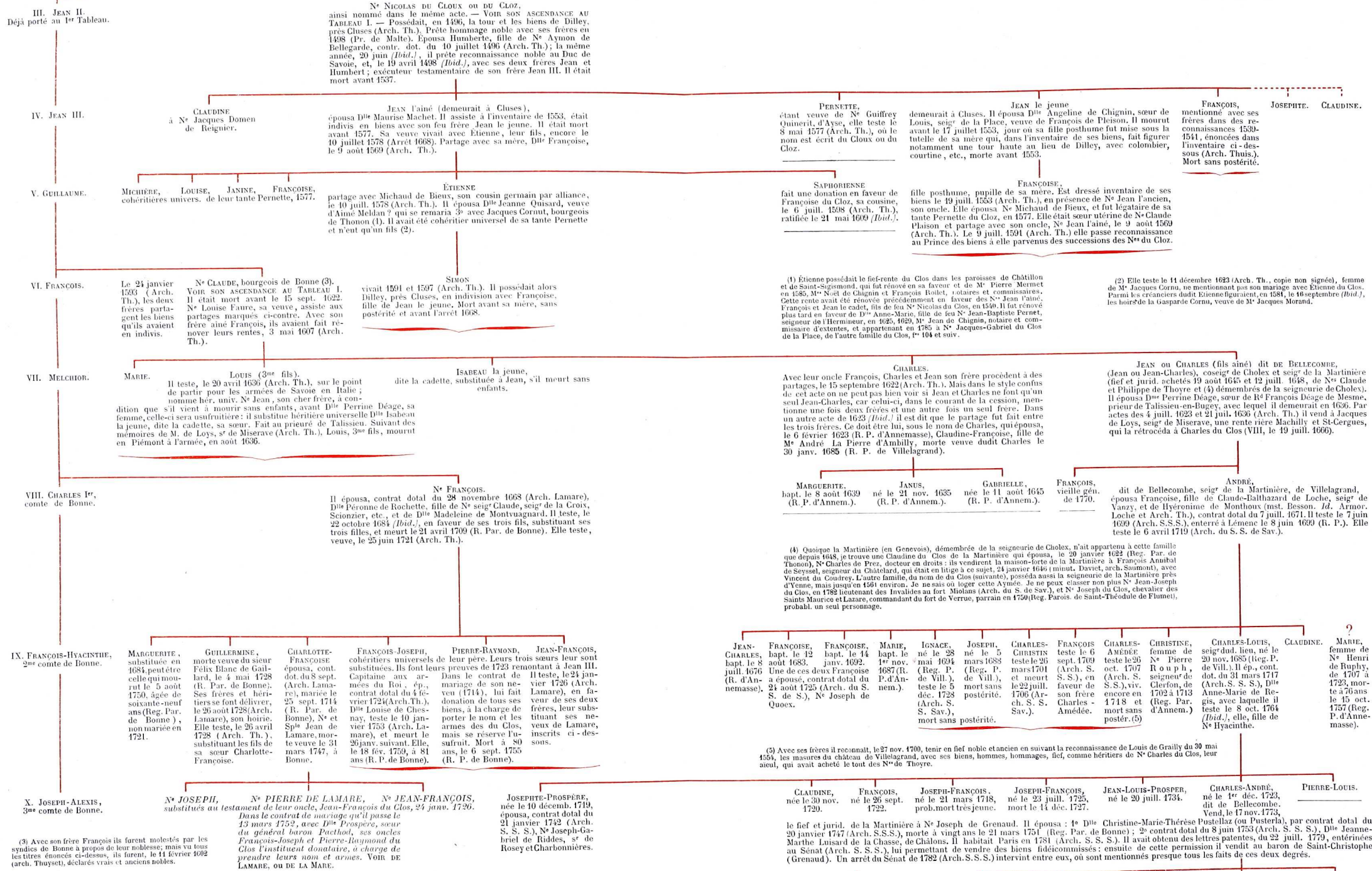
Vers la fin du XVII^e siècle, de brillantes alliances, l'érection de leur terre de Bonne en comté, l'héritage qui leur apporta le nom de Martin du Fresnoy et les terres d'Esery et de Blansy, les a placés dans une position relevée. Divisée en trois branches, des comtes de Bonne, des seigneurs de Blanzay et des seigneurs de Bellecombe, si elle ne s'est pas complètement éteinte pendant ou peu après la Révolution, comme je le crois, il m'a été impossible de découvrir des traces de la continuation de son existence. [Suit la généalogie.]

TABLEAU I.



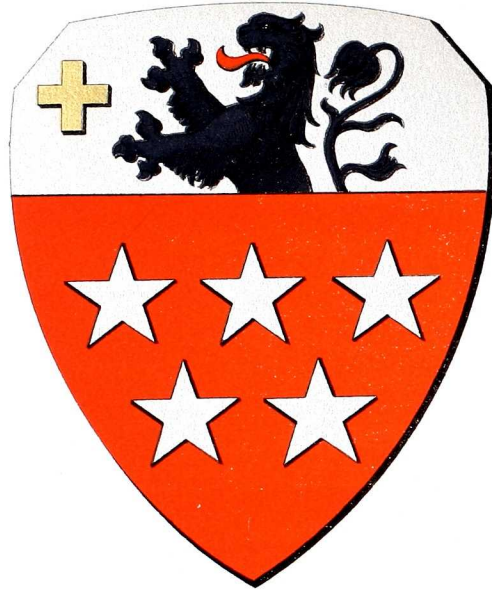
2^o vol., 7^o livr., 4^o feuille.

TABLEAU II.



CLOS (DU) DE LA PLACE

SEIGNEURS DE SAINT-AURICE, DE MONS, DE LA MARTINIÈRE EN BUGEY, DE RUMILLY SOUS CORNILLON, DE MARLIOZ, DE LA PLACE, D'HAUTEVILLE EN FAUCIGNY ET GENEVOIS, ETC.



Par patentes du 8 mars 1420, les trois frères Amédée, Jean l'aîné et Jean le cadet du Clos, en même temps qu'ils furent anoblis, reçurent pour blason celui de François de Compois de Fêterne, leur oncle maternel, savoir : de gueules à 5 étoiles d'argent (3 et 2), au chef du second chargé d'un lion issant de sable lampassé du premier : ils devaient, pour le différencier de celui des Compois, briser ce blason d'une croissette d'or « éminent », probablement au canton dextre du chef (1).

CETTE famille est peut-être de la même souche que celle des du Clos de Bonne; mais je n'ai pu trouver le point où il faudrait les souder. Son anoblissement, remontant à l'année 1420, est un des plus anciens connus, conférés par patentes. Ce fut une récompense des services militaires rendus par les frères du Clos (2), qui reçurent pour

blason celui de l'illustre famille de Compois ou Compey de Fêterne « tout comme s'ils étaient sortis de la généalogie masculine de cette maison. »

Le véritable nom paraît bien être du Clos (de Clauso). Au deuxième degré de la généalogie, on en trouve qui sont simplement appelés Clavin, ou du Clos dits Clavin, ou Clavellet, ou même Clavin dits du Clos. En tout cas, le seul nom sous lequel ils sont connus est du Clos (3); ils étaient originaires de Jussy (4). — Cette famille quitta le Bugey après le mariage de Claude du Clos avec Françoise de Chignin, Dame de la Place en Faucigny, seigneurie où elle vint s'établir (5) et où elle a continué fort honorablement jusqu'à nos jours. Elle s'est éteinte en 1856 en la personne de Joseph-Marie-Gabriel du Clos, lieutenant-colonel de cavalerie, en retraite. (Suit la généalogie.)

(1) Il est bien difficile de s'expliquer pourquoi ce blason, le seul authentique, n'a pas été porté (au moins dans les derniers temps), à moins que les du Clos n'aient voulu faire revivre un blason que portait Gervais, ou son ascendance, avant son anoblissement régulier, ce qui favoriserait l'hypothèse qu'ils sont de la même famille que les du Clos de Bonne. En effet, des boutons d'acier de la livrée du dernier du Clos de la Place, dont je dois une empreinte en creux à l'obligeance de M. Barbe, de Penne (Lot-et-Garonne), était d'or sur à la fusée d'or au chef émanché de 5 pointes d'argent. Or, sauf les émaux et une pointe de plus, c'est le premier quartier du blason des du Clos de Bonne. En signalant ce fait, l'Armorial de Savoie ne peut suivre pourtant que la version officielle des patentes de concession, en interprétant la situation de la croissette de brisure.

(2) Il existait dans le Petit Bugey « in Campagna Yanne », en 1202, une localité dite in Clauso et une famille noble de ce nom (Voir au SUPPLÉMENT).

(3) Ce nom est aussi presque toujours écrit Duclos ou Duclou, mais d'une manière erronée, car de Clauso ne peut faire que du Clos. En Savoie, depuis que les actes notariés ont été rédigés en langue française — ils étaient auparavant en latin et non en italien — les notaires ont estropié tous les noms au gré de leur fantaisie. Non seulement ils ne séparaient pas la particule du nom patronymique, mais même pour les noms de terre ils écrivaient, par exemple, Dallinges, seigneur Delaservette.

On remarquera la coïncidence de deux familles différentes, portant le même nom, du Clos, possédant toutes deux un fief de la Martinière, l'un en Genevois, l'autre dans le Petit-Bugey, ayant contracté toutes deux une alliance avec les Chignin de la Place, auxquels la famille dont je m'occupe ici, succéda pour cette seigneurie. On remarquera encore chez les du Clos de Bonne (nos 102, 103), Jean l'aîné et Jean le cadet frères. J'ai cité plus haut Jean l'aîné et Jean le cadet du Clos de Saint-Maurice frères. Il était alors assez commun de trouver deux frères portant le même nom de baptême. Je veux consigner ici, à ce propos, un fait curieux. Dans un précieux volume de reconnaissances que je possède, faites par la bourgeoisie de Rumilly en Albanais, en faveur du duc de Savoie, en 1488, je trouve deux frères : Jean l'aîné et Jean le cadet du Clos (autre famille que les susnommées), lesquels, mineurs et fils de feu Jean du Clos l'ancien, sont assistés par leur oncle paternel, Jean du Clos le cadet. Ce dernier avait reconnu pour son compte, en 1487, et se dit fils de Jean du Clos et neveu d'un autre Jean du Clos. Pendant trois générations de suite, il y eut donc dans cette famille un Jean Senior et un Jean Junior.

(4) Il n'est pas dit de quel Jussy. Est-ce Jussy-l'Évêque, près de Genève ? Jussy, près de Seiez en Chablais. Cette dernière localité s'appelait quelquefois Jussy-le-Pluvieux.

(5) Depuis le XVII^e siècle elle a constamment porté ce nom de terre. Je les appelle donc du Clos de la Place pour les différencier des autres familles du nom du Clos.

(3) Les deux actes authentiques 1466, 1478, où sont énoncés les noms de leurs mères, Jeannette, fille de Jean d'Arlos, et Nicolette, fille de Girard d'Arlos, ne permettent pas d'identifier ces deux Jean, du Clos, fils de Jean l'aîné et de Jean le cadet du Clos.

GERVAIS DU CLOS (de Clauso) de Jussy, mort avant 1420. Avait épousé la sœur de François de Compois de Fêterne. Suivant toute probabilité vivait déjà *more nobilitatis*.

(1) Le 11 septembre 1450 (Arch. Th.), ils augmentent les dotations des chapelles fondées jadis par leurs prédécesseurs dans le château de Saint-Maurice et dans l'église paroissiale dudit lieu, toutes deux sous le vocable de la Sainte Vierge.
(2) Comme seigneurs de Rumilly-sous-Cornillon, ils accourent aux N^{os} frères Cohendier, l'office de clercature et scribe dudit mandement, le 11 novembre 1426 (Arch. Cohendier). — En 1492, ce mandement était déjà rentré dans le domaine ducal, et les deux frères du Clos étaient déjà morts.

I. AMÉDÉE.
JEAN l'ancien, Par patentes du 8 mars 1420 (Arch. de Cour), ces trois frères furent anoblis à cause des services qu'ils avaient rendus dans les armées. Le duc de Savoie leur accorde les armoiries de François de Compois de Fêterne, leur oncle maternel, avec une croissette d'or pour brisure. Voir n^o 104. — Le même jour (Ibid.) ils reçurent inféodation en fief n. lige, pat. et anc. pour eux et leurs descendants, du donjon de Cornillon, du château, bourg, ville et territoire, châtellenie et mandement de Rumilly-sous-Cornillon, avec m. et m., emp., omni. jurid. h. m. et b., et droits de justice. Le tout situé au mandement de la Roche en Faucigny. Le duc n'entend pas préjudicier aux inféodations faites précédemment à François de Menthonnet, chev. et Robert de Montvagnard, au même mandement, ou ils ont aussi sur leurs fiefs toute juridiction, et à Jean du Fresney (ou Fresnoy), chev., qui a aussi jurid. omnim. sur ses hommes du mandement de Rumilly-sous-Cornillon. — L'inféodation ci-dessus est faite moyennant le prix de 6,500 écus d'or de bon poids à l'effigie du roi de France, payés par les susdits frères du Clos : moyennant quoi il est ordonné à Jacques de Chignin, dit Gerland, ceuyer et châtelain de Rumilly-sous-Cornillon, pour le duc de Savoie, de remettre auxdits frères le donjon de Cornillon, le château, châtellenie, bourg, ville, etc., de Rumilly-sous-Cornillon, avec appartenances et dépendances. Ces patentes, données à Evian, sont contresignées par Jean de Beaufort, chancelier de Savoie; Perceval de la Baume, Jean de la Fontaine, Jacques Sostion, François de Compois (plus haut nommé) (1). Amédée est encore témoin dans un acte passé à Mons le 9 sept. 1435 (Arch. Morand), et paraît être mort sans postérité.

JEAN le cadet, dit CLAVIN ou CLAVELLET. Par patentes du 8 mars 1420 (Arch. de Cour), ces trois frères furent anoblis à cause des services qu'ils avaient rendus dans les armées. Le duc de Savoie leur accorde les armoiries de François de Compois de Fêterne, leur oncle maternel, avec une croissette d'or pour brisure. Voir n^o 104. — Le même jour (Ibid.) ils reçurent inféodation en fief n. lige, pat. et anc. pour eux et leurs descendants, du donjon de Cornillon, du château, bourg, ville et territoire, châtellenie et mandement de Rumilly-sous-Cornillon, avec m. et m., emp., omni. jurid. h. m. et b., et droits de justice. Le tout situé au mandement de la Roche en Faucigny. Le duc n'entend pas préjudicier aux inféodations faites précédemment à François de Menthonnet, chev. et Robert de Montvagnard, au même mandement, ou ils ont aussi sur leurs fiefs toute juridiction, et à Jean du Fresney (ou Fresnoy), chev., qui a aussi jurid. omnim. sur ses hommes du mandement de Rumilly-sous-Cornillon. — L'inféodation ci-dessus est faite moyennant le prix de 6,500 écus d'or de bon poids à l'effigie du roi de France, payés par les susdits frères du Clos : moyennant quoi il est ordonné à Jacques de Chignin, dit Gerland, ceuyer et châtelain de Rumilly-sous-Cornillon, pour le duc de Savoie, de remettre auxdits frères le donjon de Cornillon, le château, châtellenie, bourg, ville, etc., de Rumilly-sous-Cornillon, avec appartenances et dépendances. Ces patentes, données à Evian, sont contresignées par Jean de Beaufort, chancelier de Savoie; Perceval de la Baume, Jean de la Fontaine, Jacques Sostion, François de Compois (plus haut nommé) (1). Amédée est encore témoin dans un acte passé à Mons le 9 sept. 1435 (Arch. Morand), et paraît être mort sans postérité.

JEAN le cadet, dit CLAVIN ou CLAVELLET. Par patentes du 8 mars 1420 (Arch. de Cour), ces trois frères furent anoblis à cause des services qu'ils avaient rendus dans les armées. Le duc de Savoie leur accorde les armoiries de François de Compois de Fêterne, leur oncle maternel, avec une croissette d'or pour brisure. Voir n^o 104. — Le même jour (Ibid.) ils reçurent inféodation en fief n. lige, pat. et anc. pour eux et leurs descendants, du donjon de Cornillon, du château, bourg, ville et territoire, châtellenie et mandement de Rumilly-sous-Cornillon, avec m. et m., emp., omni. jurid. h. m. et b., et droits de justice. Le tout situé au mandement de la Roche en Faucigny. Le duc n'entend pas préjudicier aux inféodations faites précédemment à François de Menthonnet, chev. et Robert de Montvagnard, au même mandement, ou ils ont aussi sur leurs fiefs toute juridiction, et à Jean du Fresney (ou Fresnoy), chev., qui a aussi jurid. omnim. sur ses hommes du mandement de Rumilly-sous-Cornillon. — L'inféodation ci-dessus est faite moyennant le prix de 6,500 écus d'or de bon poids à l'effigie du roi de France, payés par les susdits frères du Clos : moyennant quoi il est ordonné à Jacques de Chignin, dit Gerland, ceuyer et châtelain de Rumilly-sous-Cornillon, pour le duc de Savoie, de remettre auxdits frères le donjon de Cornillon, le château, châtellenie, bourg, ville, etc., de Rumilly-sous-Cornillon, avec appartenances et dépendances. Ces patentes, données à Evian, sont contresignées par Jean de Beaufort, chancelier de Savoie; Perceval de la Baume, Jean de la Fontaine, Jacques Sostion, François de Compois (plus haut nommé) (1). Amédée est encore témoin dans un acte passé à Mons le 9 sept. 1435 (Arch. Morand), et paraît être mort sans postérité.

JEAN, seigr de Mons, comme fils et héritier de sa mère, reconnait pour Mons, le 10 août 1475 (1), en suivant la reconnaissance ci-dessus (Grosse de Mota, Arch. de Chambéry). Est probablement mort sans postérité. Co-seigneur de Mons serait plus exact. Voir JEAN, ci-contre.

celle de 1447, indiquée à l'article de Jacques est fautive. Un autre extrait dit 27 février 1444. Par patentes du 12 juill. 1455 (Preuves de 1723. Bibl. du roi, à Turin, remontant à Jean le Jeune I et allant jusqu'à Isidore et ses frères, VIII), et Antoine de Seyssel, fille de Pierre, seigr d'Aiguebelle, le 19 janv. 1448 (Vieille gen.). Il assiste au mariage de sa nièce, Louise du Clos, 1461, et à celui de sa nièce Seyssel avec Gerlais, 1492 (Arch. d'Haères). Il aurait testé le 23 avril 1473, selon un inventaire de titres non authentique de mes archives. M. Barbe n'a communiqué une copie de ce testament, même date. Comme exécuteur testamentaire N^{os} Guigues, jadis prieur de Chindrieux, et Claude du Clos, coseigr de Saint-Maurice, ses frères, avec Mes^{rs} Pierre de Seyssel, protonotaire apostolique, chanoine de Belley. — Il avait été en 1463 (Arch. Cohendier) vice-châtelain du mandement de Rumilly-sous-Cornillon.

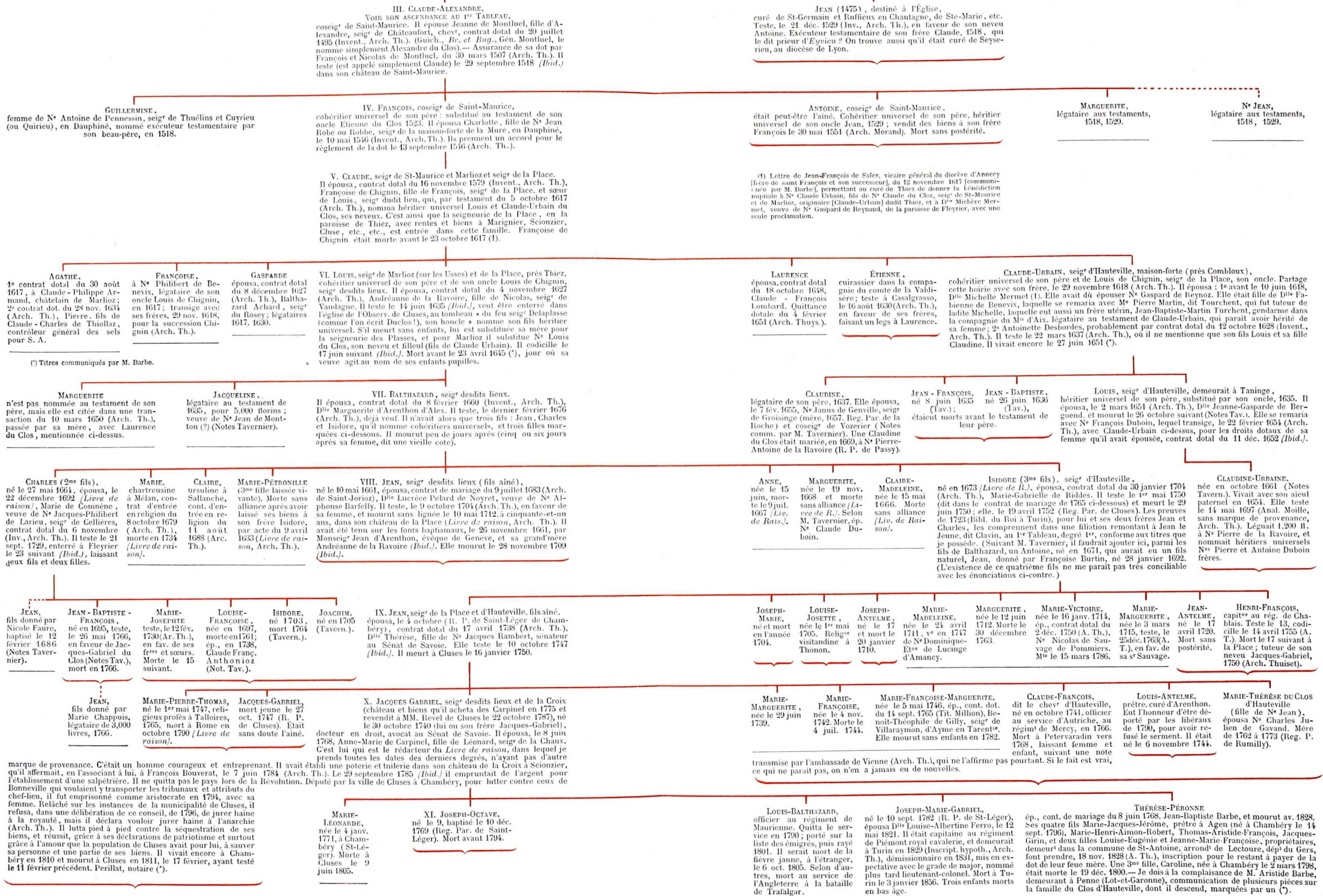
JEAN, seigr de Mons, comme fils et héritier de sa mère, reconnait pour Mons, le 10 août 1475 (1), en suivant la reconnaissance ci-dessus (Grosse de Mota, Arch. de Chambéry). Est probablement mort sans postérité. Co-seigneur de Mons serait plus exact. Voir JEAN, ci-contre.

celle de 1447, indiquée à l'article de Jacques est fautive. Un autre extrait dit 27 février 1444. Par patentes du 12 juill. 1455 (Preuves de 1723. Bibl. du roi, à Turin, remontant à Jean le Jeune I et allant jusqu'à Isidore et ses frères, VIII), et Antoine de Seyssel, fille de Pierre, seigr d'Aiguebelle, le 19 janv. 1448 (Vieille gen.). Il assiste au mariage de sa nièce, Louise du Clos, 1461, et à celui de sa nièce Seyssel avec Gerlais, 1492 (Arch. d'Haères). Il aurait testé le 23 avril 1473, selon un inventaire de titres non authentique de mes archives. M. Barbe n'a communiqué une copie de ce testament, même date. Comme exécuteur testamentaire N^{os} Guigues, jadis prieur de Chindrieux, et Claude du Clos, coseigr de Saint-Maurice, ses frères, avec Mes^{rs} Pierre de Seyssel, protonotaire apostolique, chanoine de Belley. — Il avait été en 1463 (Arch. Cohendier) vice-châtelain du mandement de Rumilly-sous-Cornillon.

celle de 1447, indiquée à l'article de Jacques est fautive. Un autre extrait dit 27 février 1444. Par patentes du 12 juill. 1455 (Preuves de 1723. Bibl. du roi, à Turin, remontant à Jean le Jeune I et allant jusqu'à Isidore et ses frères, VIII), et Antoine de Seyssel, fille de Pierre, seigr d'Aiguebelle, le 19 janv. 1448 (Vieille gen.). Il assiste au mariage de sa nièce, Louise du Clos, 1461, et à celui de sa nièce Seyssel avec Gerlais, 1492 (Arch. d'Haères). Il aurait testé le 23 avril 1473, selon un inventaire de titres non authentique de mes archives. M. Barbe n'a communiqué une copie de ce testament, même date. Comme exécuteur testamentaire N^{os} Guigues, jadis prieur de Chindrieux, et Claude du Clos, coseigr de Saint-Maurice, ses frères, avec Mes^{rs} Pierre de Seyssel, protonotaire apostolique, chanoine de Belley. — Il avait été en 1463 (Arch. Cohendier) vice-châtelain du mandement de Rumilly-sous-Cornillon.

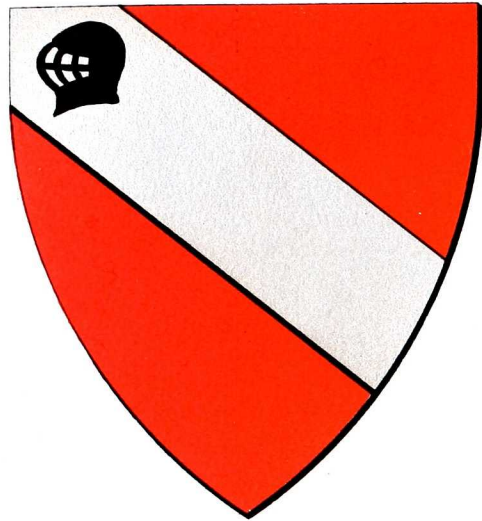
celle de 1447, indiquée à l'article de Jacques est fautive. Un autre extrait dit 27 février 1444. Par patentes du 12 juill. 1455 (Preuves de 1723. Bibl. du roi, à Turin, remontant à Jean le Jeune I et allant jusqu'à Isidore et ses frères, VIII), et Antoine de Seyssel, fille de Pierre, seigr d'Aiguebelle, le 19 janv. 1448 (Vieille gen.). Il assiste au mariage de sa nièce, Louise du Clos, 1461, et à celui de sa nièce Seyssel avec Gerlais, 1492 (Arch. d'Haères). Il aurait testé le 23 avril 1473, selon un inventaire de titres non authentique de mes archives. M. Barbe n'a communiqué une copie de ce testament, même date. Comme exécuteur testamentaire N^{os} Guigues, jadis prieur de Chindrieux, et Claude du Clos, coseigr de Saint-Maurice, ses frères, avec Mes^{rs} Pierre de Seyssel, protonotaire apostolique, chanoine de Belley. — Il avait été en 1463 (Arch. Cohendier) vice-châtelain du mandement de Rumilly-sous-Cornillon.

TABLEAU II.



(?) Titres communiqués par M. Barbe.

COGNIN (DE)



P. de gueules à la bande d'argent chargée en chef d'un casque de sable (BESSON). Probablement il doit être posé à plomb.

FRANÇOIS DE COGNIN possédait une part du péage de Chambéry, rachetée par le comte de Savoie le 6 avril 1285 (Chapperon, folio 342).

PERONET DE COGNIN, mort avant le 8 février 1325.

GUILLAUME DE COGNIN, religieux dominicain, un des exécuteurs testamentaires du C^e Aymon de Savoie, 11 juin 1343 (Guichenon, *Sav.*, t. I, p. 394).

ANTOINE, damoiseau, épousa D^{ne} Antoinette, fille de N^e Barthélémy de Bacin. Le 18 février 1346 (Arch. Thuyset), en sûreté d'une somme empruntée, il donne en gage des servs féodaux dont quelques-uns relèvent du fief de Peronet de Cognin et d'autres du comte de Savoie. Barthélémy de Bacin est caution. En 1325, il passe reconnaissance en faveur de Peronet ci-dessus. Antoinette, avec son fils Humbert, fut héritière de sondit père, et fonda, avec Humbert, une chapelle dans l'église de Saint-Barthélémy, apôtre, à Bacin (Bassens). Mort avant 1377.

GUILLERMET DE COGNIN, dit GIROUD, fils naturel. Humbert, dans son testament du 15 octobre (alias décembre) 1380, s'était reconnu son débiteur de 40 florins. Le 11 juin 1384 (Arch. Th.) il fait cession de cette somme à Guigne du Pont, clerc, de Chambéry.

ANDRÉ, écuyer du C^e Amé VI en 1306 (Mst Guichenon). Mort avant le 15 octobre 1383.

PIERRE, religieux (Guich.).

HUMBERTET ou BERTET, seigr de Cognin, héritier universel de Barthélémy de Bacin, son grand-père maternel, épousa D^{ne} Françoise de la Rochette. Il teste le 18 octobre 1380 (Arch. Mor.), en faveur de ses fils, leur substituant Bertolet, son frère, puis Aymon de Cognin, Pierre de la Fontaine et Thomas de Chalandière, faisant un legs à Rolet de la Rochette, son beau-frère (sororin). Par un codicille, il avait remplacé, pour la substitution, au lieu de Bertolet son frère Aymon (son neveu ?)

AYMON DE COGNIN, mort avant 1394.

AYMONET, Le 15 octob. 1383 (Arch. Mor.) il reçoit investiture de sa maison-forte de Cognin. Vivait encore en 1418, et le 6 mai 1422 (*Ibid.*) fait un achat.

RODOLPHE, mort avant 1383. Son frère Aymonet fut son héritier (Arch. Mor.). Est probablement celui qui était, en 1348 (Chapp., 230), avocat de la ville de Chambéry. Un Rodolphe de Cognin ép. Antoinette, fille de N^e Jean du Saix. Il prête hommage le 27 octobre 1350 (*Index raisonné*) pour les biens provenant de N^e Jean du Saix et d'Aymon et François Bonivard, héritiers de N^e Jean du Tour. Elle, veuve, reconnaît, le 20 mai 1359 (*Index raisonné*), en faveur de l'église de Tarentaise.

JEAN, fils naturel, est témoin, 13 sept. 1308 (Arch. Th.).

AYMÉE, femme de N^e Antoine de la Ravoire (Mst Guich.).

ROLET, seigr de Cognin. Le 3 septembre 1308 (Arch. Th.), comme fils et héritier de Bertet, il présente un chapelain pour la chapelle fondée par son père et sa grand-mère dans l'église de Saint-Barthélémy, apôtre, à Mes^e Guillaume Ruffin, prieur de Bacin, qui l'accepte et l'investit. Suivant une note dont je ne trouve pas la marque de provenance l'authentiquant, il aurait laissé un fils, Antoine, dont je ne trouve trace nulle part ailleurs, qui aurait vécu le 20 décembre 1408, avec son père.

AYMON, damoiseau, mentionné au test¹ d'Humbert, 1380, et dans deux actes du 8 nov. 1394 et 13 sept. 1421 (Arch. Mor.).

N^e GUILLAUME DE COGNIN, dit de les Trompes.

N^e JACQUES DE COGNIN, alberge des biens le 6 août 1404 (Arch. Morand). Substitué au test² de N^e Rolet de la Rochette, 22 mars 1415, pour les revenus des Barattes.

JACQUES DE COGNIN.

JACQUES devait être d'un autre lit ou beaucoup plus âgé que ses frères (mineurs en 1446), puisque le 28 mai 1422 (Invent., Arch. Thuyset) (ou bien cette date est inexacte), il fait une donation à son frère Philippe, d'un hommage que lui devait Jean Pypol de Cognin (?). Un N^e Jacques vendit aussi des biens à Philippe, le 4 déc. 1421 (*Ibid.*).

FRANÇOISE épousa, av. le 3 déc. 1449 (Arch. Mor.), Maurice de Beaumont-Carra. En 1472, 1473, elle agit (*Ibid.*) comme tutrice de ses enfants. Le 17 déc. 1490 (*Ibid.*) elle fait donation de biens à Cognin, à son fils Jean de Beaumont, biens que devaient relacher Philippe et Jean de Cognin, frères de la donatrice.

N^e JEAN DE COGNIN vend, le 31 déc. 1501 (Arch. Mor.), les biens que N^e Jacques, son oncle, avait albergés en 1404 (*sic*) à N^e Jean de Beaumont-Carra.

MARGUERITE épousa N^e Antoine de Montfalcon vers 1500. Trouvé, sans preuves, dans une vieille généalogie des nobles de Montfalcon.

J'ai déjà parlé de cette famille à l'article des Nes de Bacin (1^{er} vol., p^o 85) auxquels les Cognin ont succédé. Elle possédait fort anciennement des biens et une maison-forte à Cognin, près Chambéry. Chapperon (*Chambéry au xiv^e siècle*) nous a conservé mémoire de François de Cognin qui vendit, en 1285, au C^e de Savoie, sa part du péage de Chambéry. Depuis cette époque, par des anneaux interrompus il est vrai, elle a continué fort honorablement jusqu'au commencement du xv^e siècle. Péronne de Cognin, femme de Jacques de Clermont, seigr de la Bâtie-d'Albanais, est la dernière du nom, ou, si je me trompe, la dernière de ce nom dont j'ai pu avoir connaissance d'une manière certaine. — Guichenon a laissé dans ses manuscrits un fragment de généalogie sur cette famille.

GUILLAUME DE COGNIN, mort avant 1325.

PERONET ci-dessus.

reçoit, le 8 fév. 1325 (Arch. Th.), reconnaissance de N^e Antoine

GUILLAUME DE COGNIN, mort avant 1303.

JEAN vend, le 17 déc. 1303 (*Somm. des Fiefs*), à N^e Pierre et Étienne, fils de feu Aymon de Villeneuve, un pré à Cognin.

JEANNETTE, à N^e Jean de Chalaudière (Mst Guichenon).

N^e BERTOLET n'est pas porté dans la filiation de Guichenon. Le 23 juillet 1368 Pierre de Montgelat l'affranchit des servs qu'il lui devait pour des biens procédés de N^e Barthélémy de Bacin (Invent., Arch. Thuyset). Il passe reconnaissance en fief noble en faveur du comte de Savoie, le 11 février 1377 (*Ibid.*). Substitué au testament de son frère de 1380 (ce qui prouve que Bertet et Bertolet ne font pas un seul personnage). Vivait encore le 11 juin 1384.

N^e BERTET DE COGNIN, mort avant 1437.

N^e PIERRE DE COGNIN.

JACQUES, damoiseau, se dit fils et héritier de Bertet de Cognin dans un acte du 3 mars 1414 (Arch. Th.), par lequel il reconnaît les biens qu'il tient en fief noble à Cognin (1). Reconnaisance en sa fav. du 9 fév. 1422 (Arch. Morand).

PHILIPPE. En 1421 (Chapperon, p^o 70) il fut élu syndic de Chambéry. En 1425, 1430 (Arch. la Place) il était notaire, et son signe se composait de deux *m* minuscules gothiques, entrelacées en équerre. Reconnaisances en sa faveur les 3 mai 1410, 2 novembre 1413, 4 avril 1419, 20 août 1424, 18 août 1434, 11 novembre 1437, 5 janvier 1440, pour biens à Cognin (Arch. Thuyset et Morand). Il fait, le 15 octobre 1432 (Arch. Thuyset), un échange de biens avec Hugonette Rapiet, veuve de Mermet de Allevis, notaire. Le 6 mai 1438 (Arch. Morand), V^e Mess^e Jacques du Saut, prieur de Bacin, lui alberge un pré audit lieu. Il ép. contrat de mariage du 1^{er} mars 1446 (Arch. Th.). N^e Jacquemette, fille de N^e Jean de Fésigny. Vivait encore en 1444 et mourut avant 1446, époque où ses enfants étaient pupilles de N^e Pierre Carra.

N^e PHILIPPE. Le 9 juill. 1437 (Arch. Th.), N^e Jean Pierre et Jacques Bassins frères, fils de N^e Jean Basin, reconnaissent tenir des biens en fav. dudit N^e Philippe.

N^e JEAN DE COGNIN. Le 14 fév. 1448 (Arch. Th.) il achète des biens de N^e Pierre de Bacin.

N^e JEAN DE COGNIN DE BACIN, bourgeois de Chambéry, un des exécuteurs testamentaires de Gabriel de Voyron, 1459. Le 1^{er} sept. 1469 (Arch. Morand) il achète de N^e François Voyron des servs. L'acte est passé à Bacin (Bassens) dans la grande maison de l'acheteur. Le 27 novembre 1494 (*Ibid.*) il vend une forge avec un martinet, charbonnière et biens à Cognin. Il épousa N^e Marie de Vourey. Le 19 juillet 1493 (*Ibid.*), avec sa femme, sa fille et son gendre, il ratifie les ventes de fiefs, servs et biens faites depuis six ans à N^e Jean de Beaumont-Carra. Tous ces actes sont passés à Bassens dans la maison-forte dudit Jean de Cognin. Le 12 mars 1493 (*Ibid.*) il avait vendu au susdit Beaumont (son neveu) une maison à Chambéry, avec curtil, à condition que celui-ci paierait certaines dettes du vendeur. Le 31 déc. 1500 (*Ibid.*) il vendit encore des servs à Cognin.

PHILIPPE, avec son frère Jean (tous deux fils de feu N^e Philippe), fut donataire, 24 mars 1460 (Arch. Th.), d'Amé Grillet; le 20 mars 1460, de N^e Jacques (3) de Fésigny; le 6 juillet 1462 (Arch. Mor.), N^e Firmin de *Dorcibus* de Montcalier, comme mari de Permette, feu Claude Benoit, de Cognin. Lui cédent tous leurs droits sur un martinet, avec maison et verger à Cognin, moyennant 200 florins. Le 3 février 1485 (Arch. Morand) il vend des biens dans la vallée de Miolans. Il aurait, en mourant sans enfants, laissé tous ses biens à son frère Jean.

N^e GUILLAUME DE COGNIN achète des biens le 5 décembre 1446 (Arch. Mor.).

PÉRONNE DE COGNIN, femme de N^e et P^e Jacques de Clermont, seigr de la Bâtie-d'Albanais. Le 23 juillet 1496 (Arch. Morand) ils ratifient la vente faite, par leur père et beau-père, le 27 novembre 1494. Le 14 août 1503 (*Ibid.*) elle vend des biens à N^e André Gruet, dont le prix (300 florins d'or) est livrable à N^e et P^e Claude de Clermont, seigr de S^e-Hélène-du-Lac, créancier de son mari. Elle mourut sans enfants.

(1) Cet acte est passé au château de Chambéry, dans la chambre appelée « Camera stellarum. »
 (2) Je n'hésiterais pas à porter cet acte à un autre Jacques, mais il est dit frère de Jean et Philippe, tous trois fils de Philippe de Cognin.
 (3) Au lieu de Jacques, il faudrait peut-être lire Jacquemette de Fésigny, leur mère.

N° JEAN COHENDIER.

VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I. Second fils de Jean, déjà mentionné avec Henri, son frère aîné (TABL. I), et Guillaume ci-contre, dans leurs partages du 3 décembre 1423 et 11 mai 1429. Dans une cession du 15 mars 1422 (*) ledit Guillaume agit en son nom et au nom de Jean, son frère, et de Jeannette et d'Hélénod de Chissé, leurs femmes, sœurs, filles de feu N° Hudriset de Chissé. Avec sa femme Hélénod il ratifie la donation faite à Guillaume, son frère, par Jean, leur père. Je ne sais comment il est possible de concilier tous ces faits avec le suivant : Hélénod de Chissé, veuve de Jean, achète, le 22 décembre 1428 (*), le droit de réméré grevant des biens achetés par son feu mari. Pourtant Jean, frère de Guillaume (fils de Jean), est nommé avec lui, par Pierre de Menthon, bailli de Genevois, châtelain de la Roche, par lettres du 9 avril 1434 (*), pour gérer la lieutenance de ladite châtellenie. Dans les deux actes de partage n'est jamais question que de trois frères, sans quoi on pourrait admettre que Guillaume ait eu deux frères du nom de Jean.

N. B. — Suivant le Pourpris historique, Aymon et Nicod auraient eu un frère nommé Jean (Voir note 1, p. 111, prouvant que leur père n'est pas celui indiqué par le Pourpris). Je trouve un N° et P° Jean Cohendier, seigr de l'Echelle, mort avant 1500, qui fut père de N° Collette (ou Nicole) qui, étant femme de N° et P° Amédée de Sionnaz, seigr de Vallières, teste, le 24 mai 1500 (Arch. Thorens), en faveur de son mari. Suivant le même ouvrage, Nicole, fille de François ci-contre, aurait épousé N° Claude de Sionnaz, de Vallières, ce dont il ne me conste pas.

N° AYMON. N° JACQUES (vivant en 1466). N° NICOD ou NICOLAS. Indivis pour une partie des biens reconnus en 1475 par Humbert et François (leurs cousins germains). Ils sont dits, dans une seconde mention, fils de feu N° Jean, et les biens ont été reconnus précédemment en faveur de N° Jean Cohendier, leur aïeul paternel. Aymon et Nicolas sont les premiers substitués au testament de François (1491), qui les appelle « nepes germanas ». Aymon était établi à Marigny-en-Faucigny. Il épousa Sadestinée n'est nommée. N° Amédée, fils de N° Amédée de Sionnaz, seigr de Vallières, teste le 23 avril 1496 (*), fait un legs à la chapelle des N° de Cornillon, où est enterré N° Humbert du Bois, sa « neptis » (petite-fille ou nièce). Substituée à son héritier universel N° André, son fils, puis N° Nicolas (son frère), puis N° Michel et Pierre de Cohendier.

HUGONIN, chanoine en l'abbaye de St-Sixt, co-héritier universel de son père, nommé tuteur de ses neveux, fils de François.

ANTOINETTE, femme de N° Aymon du Crest de Crusseille, 1461.

N° FRANÇOIS, déjà mentionné dans les actes de son frère Humbert, 1475, 1452, 1459 et 1466. Il épousa : 1° contrat dotal du 30 mai 1458 (*), N° Michèle, fille de N° et P° André de Chissé, coseigr de la Bâtie-Dardel (?). Son père lui fit une donation comprenant la prérogative qu'il a faite à son autre fils Humbert (c'était la maison-forte des Tattes), et Humbert est consentant. Il fut co-héritier universel de sa mère Jeannette de Chissé. Il testa le 5 novembre 1491 (*), remarié alors; 2° à N° Jeannette de Grailly, qui se remaria plus tard, avant 1509, avec N° et P° Amédée des Clefs. Commun avec son frère, il administra les biens (enquêtes de 1528 (*), et après la mort de celui-ci il continua avec ses neveux, au nom desquels il agit, 1466, 1481, 1486, 1488. Il était mort avant 1492, 18 octobre (*) date où Jeannette de Grailly est déjà dite veuve.

FRANÇOISE, religieuse à Mélan. JEANNETTE, prieure à Mélan. LÉGITIMAIRES de leur mère en 1461.

PERONNETTE, veuve de N° Jean de Saint-Sixt, 1461. Vivait encore 1473 (Arch. Thorens).

N° HUMBERT (fils aîné). Avec son frère François ils reprennent l'office de cléricature et scribanie de Rumilly-sous-Cornillon, de Jean Cohendier, bâtarde, le 17 décembre 1452 (*), confirmé en leur faveur par patentes ducales des 19 juillet 1459 et 26 novembre 1466 (*). Il épousa, contrat de mariage du 31 décembre 1458 (*), Jeanne, fille de N° Aymon d'Amancy. Il mourut ab intestat, commun en biens avec son frère François, laissant huit enfants. En lire l'énumération en A. Sa mère lui avait légué une tour et biens à Chissé.

R° CLAUDE, prieur de St-Solteur, 1496. N° LOUIS, religieux, 1496. N° ANTOINE, religieux de Ste-Bénigne de Dijon, 1496. JEANNE, promise à N° Michel Barbier, 1496. JEANNETTE, femme de N° Pierre de Civin, 1496. HUMBERT, femme de N° Jean Benoist, 1496, dont les enfants, Aymon ou Aymonde et Françoise sont substitués au testament de leur grand-père, 1496 (dits Benedicti).

N° AMÉDÉE, héritier universel de son père. Il ép., cont. dot. du 25 sep. 1497 (Arch. Monthou), Marie, fille de N° et P° George, de Menthon, coseigr de la Balme et de la Val des Clefs. Prête, avec Michel, fils de François de Cohendier, reconnaissance en fief noble en fav. du C° de Genevois, en l'an 1519 (*). Il testa le 14 avril 1527 (*), léguant l'usufruit à sa femme. Substituée à son héritière N° Claude, fille de feu N° Louis de Cohendier, seigr de l'Echelle.

LOUISE, 1496. N° ANDRÉ, hérit. partic. de son père, fidéjus. pour son frère, 1497. Je suppose que c'est le vén. mesr André Cohendier, chanoine de St-Claude, curé de Chambois? recteur de la chapelle de Saint-Gras, fondée dans l'église paroissiale de Thonon, dont il administre les biens le 22 août 1516 (Arch. Thuiset) (?).

N° LOUIS, figure dans un acte du 24 août 1513 (*), avec N° Michel et Amédée ci-contre. Mort en 1519. Suiv. le Pourpris hist., Guichenon, etc., il ép. Louise, fille de François de Fortrier et d'Amédée de Monthoux.

CHARLOTTE ép. Philippe de Benévis des Gets (Pourpris hist. et Guichenon). PIERRE, peut être du second lit, co-hérit. univ. de son père. Les 16 avril 1504 et 4 avril 1509 (*) il vend à Michel, son frère, tous les biens à lui advenus en leurs partages (s. d. j.). Mentionne Jeannette de Grailly, sa mère (déjà remariée), et sa sœur Nicole (1504). Meurt sans postérité.

N° MICHEL ou MICHAUD, seigr du Condray (dépendance des Tattes), écuyer ducal. Par pat. du 1er mai 1501 (*), il fut nommé grand capitaine de Ste-Agnès de Nice, et encore (après interruption), le 5 octobre 1512 (*). Ayant acquis les biens de son frère, il réunit tous les biens de sa branche et donation, parait-il, des enfants d'Humbert, Notaire de Louise de Grailly, veuve de N° Claude Peclat, 1498. Il épousa, contrat dotal du 1er février 1502, N° Françoise, fille de N° et P° Jean de Manessy, coseigr de Semme, seigr de Gremigny, et de Jeannette de Lucinge, donataire générale de N° Jean de Manessy, son frère, 1er juillet 1503 (*). Il testa le 15 août 1521 (*). Elle, veuve, le 31 juillet 1530 (*). Michel fut un des tenants du tournois donné par Philibert-le-Beau, duc de Savoie, en 1498 (Guichenon, Hist. gén., t. 1, 609).

HUGONIN, destiné à l'Eglise, 1491. AYMÉ, ép. Louis de Montmaur, seigr de Montchabod, dont le fils Hugonin réclama inutilement le fideicommiss appposé au testa^t 1491. Vivait en 1510 (Arch. Th.).

ANDRÉE, épouse, av. 1502 (Arch. Thorens). N° Maurice des Clefs, coseigr de la Val des Clefs, qui le 27 juill. 1525 (*) recon- nait avoir reçu 400 li. de sa femme.

NICOLINE (?), destinée à être religieuse, 1491. JEANNE, Ép. N° Jean de Chavanes alias Jaquemard. Il est question de sa dot à payer dans une vente faite, le 16 août 1504 (*), par son frère Pierre à son autre frère Michel. V° Mesr CLAUDE, cohér. univ. de son grand-père, 1461. Transige avec son oncle François en 1491 (*); lui cède tous ses droits, même ceux de N° Guillaume, son aïeul. (A.) Peronnette, Antelmette, Collette, Guillaume, André, Georges, vivaient en 1466. Antoine, mentionné avec son frère Claude et son oncle François, de 1482 à 1488 (*). Leur postérité et leur sort me sont inconnus. Humbert est encore une fille naturelle.

N° CLAUDE, fils donné, ce leur père croit morts. S'ils n'étaient pas, il leur fait un legs, 1527.

MARGUERITE, femme de N° François de Bardonnèche, héritière universelle de son père. Vivait en 4 et 6 mars 1529 (*).

GEORGINE, attenda sa mauvaise conduite, son père ne lui laisse que 800 flor. quand elle se maria, suivant sa qualité.

N° JANUS DE COHENDIER, marié à Samoens, substitué au testament de Vincent (1564) qui ne cite pas la parenté.

N° CLAUDE, pupille de sa grand-mère Jacqueline, en 1519; premier substitué au testament d'Amédée ci-dessus, 1527, ou il est dit seigr de l'Echelle, château au-dessus de la Roche. Suivant le Pourpris hist. et Guichenon, il épousa Claudine, fille d'Angelon de Pontverve et de Gabrielle de Viry. Elle testa en 1544. Claude meurt sans lignée.

FRANÇOISE-FERNETTE ép. François de Benévis des Gets (Pourpris hist.). ANNE, légataire de ses père et mère. Elle épousa N° Humbert d'Amancy, contrat dot. du 10... 1532 (*), et testa le 19 septemb. 1533 (*), en fav. de ses trois frères.

N° JANUS, co-héritiers universels de leur père et mère. Il épousa, contrat dotal du 20 juillet 1533 (*), Jeanne, fille de N° et P° Richard de Châtillon, seigr du Châtelard, etc. Mort à Amancy, transporté à Rumilly-sous-Cornillon. Elle transigea avec Jacques et Vincent, ses beaux-frères, tuteurs de Claudine, sa fille, le 19 juin 1542 (*), et encore avec Vincent le 18 janvier 1553 (*). Elle vivait encore lors du testament de sa fille, qui, à défaut d'enfants, l'institua héritière pour la moitié de ses biens, moitié que J. de Beaufort vendit, le 2 juin 1565 (*), 1,000 florins, à Jacques de Menthon, dit de Cohendier ci-contre, et à Jeanne de Cohendier, sa femme. Suivant Guichenon, il testa les ides de décembre 1563. Je n'ai pas connaissance du testament de Janus, mais je sais qu'il était mort plus de vingt ans avant cette date.

N° AYMON, substitués l'un à l'autre, dans leurs testaments de 1521 et 1530. Mort sans postérité.

N° JACQUES, Ils testent, en faveur l'un de l'autre, le 10 avril 1560 (*). Mort sans postérité après 1562. JEANNE, légataire de son père et de sa mère. Elle épousa N° Barthélemy Poterlat, dont elle eut les enfants ci-dessous.

(1) Dans ma généalogie des BERCHAT je n'avais pas tort de faire des réserves sur ce que je prenais dans le Pourpris Historique. Cette même Jeannette de Chissé : 1° femme de Nicot Berchat (qualité de noble mais notaire); 2° de N° Guillaume Cohendier, eut de son premier mariage Jeannette Berchat qui fut femme de N° Jean de Saines, auxquels elle fit un legs dans un testament de 1461. Elle eut également de son premier lit N° Janin Berchat, également nommé en 1461. Tout ce fragment des Berchat d'après le Pourpris est inexact.

(2) J'ai donné cette alliance sous une forme douteuse à l'article CHISSÉ. Ayant reçu communication des archives de Cohendier après l'impression de l'article CHISSÉ, j'aurai plusieurs additions à y apporter au SUPPLÉMENT.

(3) C'est celle-ci que le Pourpris Historique marie à N° Claude de Sionnaz-Vallières.

HUMBERT, donnée, légataire, deux testaments, 1564. Dans les comptes, 1562, sont portés 400 florins, outre ses vêtements nuptiaux, linge, etc. payés pour la dote.

CLAUDINE, épouse N° Dominique du Maney. Elle testa, le 25 septemb. 1564 (*), nommant, à défaut d'enfants, ledit du Maney, son mari, et Jeanne de Châtillon, sa mère. Elle mourut peu après, puisque le 2 juin 1565 sa mère vendit la part qu'elle avait dans son hoirie. Les du Maney cédèrent aussi leurs droits à Jacques de Menthon et Jeanne de Cohendier, par transaction du 17 novembre 1565 (*).

N° CHARLES. Il avait moins de quatorze ans lorsqu'il testa, le 7 novembre 1561 (*), en faveur de N° Vincent de Cohendier, son oncle et tuteur. Il mourut peu avant le 18 janvier 1553 et avant son oncle Vincent, qui fut son héritier et le dernier mâle du nom, quoi qu'en disent Guichenon, le Pourpris, etc., qui ne donnent pas exactement même les derniers degrés de cette maison.

FRANÇOIS, fils donné, légataire de sa sœur (1564), de son oncle Vincent (1564). Fut aux écoles de la Roche avec son frère Charles et un pédagogue, pendant sept à huit ans. Fit deux voyages à Rome, dont les frais sont portés dans un compte de Vincent, d'avril 1562 (*). Sort inconnu.

ANTOINE, fils donné, légataire en 1564. Sort inconnu. JEANNE, Dame de COHENDIER, épouse, contrat dotal (mariage déjà célébré) du 6 octobre 1564, N° et P° Jacques de Menthon-Beaumont, dit de Cohendier. Dans ce contrat, Vincent de Cohendier, dernier du nom, avait constitué en dot à sa fille l'universalité de ses biens, devant revenir à Menthon si elle mourait sans enfants. Ce cas se présente peu de temps après, et Jeanne de Beaufort, qui revendiquait son hoirie dut se contenter, par transaction du 27 septembre 1568 (*), d'approuver le contrat et d'être payée de ses droits dotaux, au montant de 11,000 florins. L'hoirie des Cohendier passa ainsi presque toute aux Menthon. Voir MENTHON.

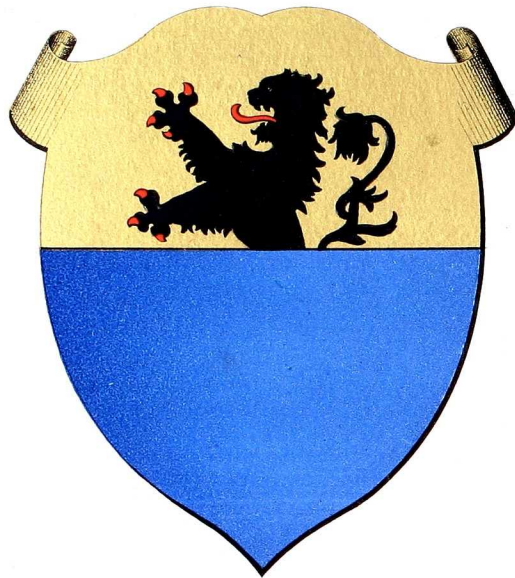
N° Jean et François POTERLAT, substitués aux testaments de leurs oncles, 1560, autorisés par le testament postérieur de 1564. Ils renoncèrent à toutes prétentions sur l'hoirie Cohendier, en faveur de Jacques de Menthon, par acte du 24 février 1575 (*), moyennant 1,000 écus de 5 florins pièce.

TABLEAU II.

N° GUILLAUME COHENDIER.

VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I. Déjà mentionné avec ses frères (dont il était le cadet), son père et son neveu Claude (fils de N° Nicolet Berchat (1)). Il testa le 8 juillet 1461 (*). Veut être enterré dans une chapelle qu'il fonda dans l'église de Saint-Pierre de Rumilly-sous-Cornillon. Lègue à ses fils Humbert et François (auxquels il avait déjà constitué des biens dans leur contrat de mariage) des biens énoncés dans l'acte, notamment la grangerie du Coudray. Il nomme héritiers universels son fils Hugon et son petit-fils Claude (fils d'Humbert). Elle teste, le 11 juillet 1461 (*), dans la maison de son mari « infra maiorem turrim apud Tactas ». Avec sa femme ils achètent des biens nobles à Aysse (vignes et pressoir) le 17 mai 1418 (*). Il achète des biens aux Tattes et à la Roche, 17 mars 1438, 2 juin 1440, 30 août 1442. Avec son frère Jean, le 29 décembre 1434 (*), ils achètent de N° Claude de Chissé tous ses droits sur une maison-forte à Chissé et dépendances (provenus d'André de Chissé, leur beau-frère, et tous les droits que ledit de Chissé possédait par indivis, avec lesdits frères, audit lieu, pour 140 florins d'or. Le 14 mai 1451 (*) il achète d'André de Chissé tout ce que celui-ci possédait à cause de la Bâtie-Dardel. Il était mort avant 1475.

COLLAFFRE ou COLLAFFROZ



P. coupé d'or au lion issant de sable armé et lampassé de gueules — et d'azur.

Cimier : un aigle naissant de sable.

Devise : VI ET VIRTUTE.

Preuves de noblesse, Reg. 35, Patentes de Savoie, P 140, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin.

(1) La véritable orthographe doit être Collaffroz, que l'on a prononcé plus tard Collaffre. Du moins j'ai trouvé souvent ce nom dans des papiers du Faucigny (notamment Archives de Cohendier), et précisément à Marnaz, paroisse de Scionzier, Culaffroz ou Collaffroz.

(2) Indique des dates que j'ai puisées dans les registres paroissiaux de Saint-Jean-de-Maurienne. Je suis redevable des trois derniers degrés à l'amitié de M. l'abbé Truchet, chanoine honoraire, professeur au grand Séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne.



La force, ni le courage de la devise donnée à Nicolas Collaffre ou Collaffroz (1) n'ont pu maintenir longtemps dans sa descendance le lustre que semblaient devoir lui assurer les patentes de noblesse accordées à ses mérites. Cette famille, dénuée de fortune, n'a pas marqué dans notre histoire. Elle a pourtant fourni, en 1659, un juge corrier de la cité et province de Saint-Jean-de-Maurienne, N^e Nicolas Collaffre. Le fils de celui-ci eut dix-sept enfants, parmi lesquels trois fils firent leurs preuves de noblesse ensuite de l'édit de 1723 (Bibl. du Roi à Turin) remontant à Nicolas, leur trisaïeul, anobli en 1630. Deux générations plus tard, les Collaffre étaient tombés dans la misère. — En 1861, dans une course à Saint-Jean-de-Maurienne, M^r l'abbé Truchet me signalait l'existence de la dernière de ce nom, mariée à un pauvre cultivateur de Saint-Jean-de-Maurienne.

I. N^e NICOLAS COLLAFFRE, originaire de la paroisse de Scionzier-en-Faucigny, résidant à Saint-Jean-de-Maurienne, reçut des patentes de noblesse le 6 novembre 1630, lui concédant les armoiries portées plus haut. Le nom de sa femme n'est inconnu. Les Preuves faites par ses descendants établissent qu'il fut père de Gaspard.

II. N^e GASPARD, marié à D^{ne} Louise Boisson, avec laquelle il vivait en 1644 et 1659 (2). Il fut enterré le 13 octobre 1662, elle le 8 septembre 1667 (2). Ce n'est pas lui qui a été anobli, comme le dit la *Généalogie de la maison de Rapin*, f^o XXXVI et CCXLVI, c'est son père. Les Patentes de noblesse et les Preuves, 1723, disent positivement Nicolas et non Gaspard.

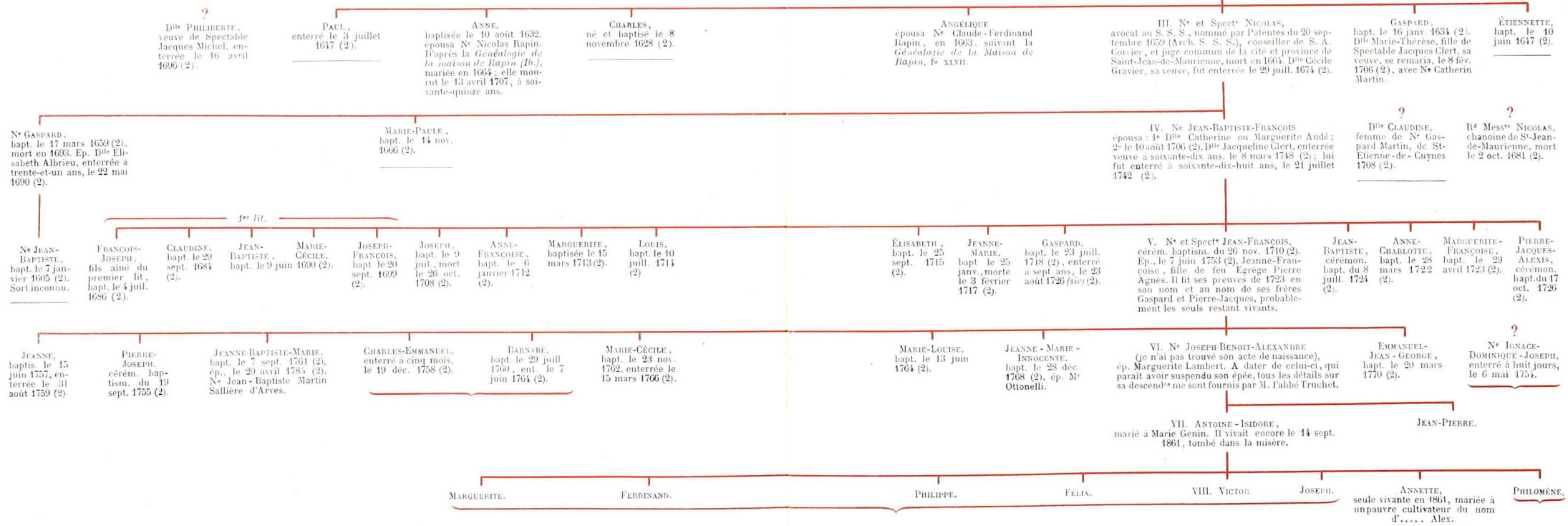
III. N^e et Spect^r NICOLAS, avocat au S. S., nommé par Patentes du 20 septembre 1659 (Arch. S. S. S.), conseiller de S. A. C. et juge commun de la cité et province de Saint-Jean-de-Maurienne, mort en 1664. D^{ne} Cécile Gravier, sa veuve, fut enterrée le 29 juill. 1674 (2).

IV. N^e JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS épousa : 1^e D^{ne} Catherine ou Marguerite Audé; 2^e le 10 août 1706 (2), D^{ne} Jacqueline Clert, enterrée veuve à soixante-dix ans, le 8 mars 1748 (2); lui fut enterré à soixante-dix-huit ans, le 21 juillet 1742 (2).

V. N^e et Spect^r JEAN-FRANÇOIS, cérém. baptis. du 26 nov. 1710 (2). Ep., le 7 juil. 1753 (2), Jeanne-Françoise, fille de feu Egege Pierre Agnès. Il fit ses preuves de 1723 en son nom et au nom de ses frères Gaspard et Pierre-Jacques, probablement les seuls restant vivants.

VI. N^e JOSEPH-BENOIT-ALEXANDRE (je n'ai pas trouvé son acte de naissance), ép. Marguerite Lambert. A dater de celui-ci, qui paraît avoir suspendu son épée, tous les détails sur sa descendance me sont fournis par M. l'abbé Truchet.

VII. ANTOINE-ISIDORE, marié à Marie Genin. Il vivait encore le 14 sept. 1861, tombé dans la misère.



COLLAT, DE BONNE. — Voir au SUPPLÉMENT.

COLLIET DE BEAUVOIR. — Voir au SUPPLÉM.

COLLOMB D'ARCINE. — Voir au f° 117 et suiv.

COLLOMB DE BATTINE. — Voir au SUPPLÉMENT.

COLLOMB, DE CHAUMONT. — Voir au SUPPLÉMENT.

COLLOMB, DE COPPONEX. — Voir au SUPPLÉMENT.

COLLOMBIER. — Famille du pays de Vaud. — Voir sur elle des notes intéressant la Savoie au SUPPLÉMENT.

COLLOMB D'ARCINE

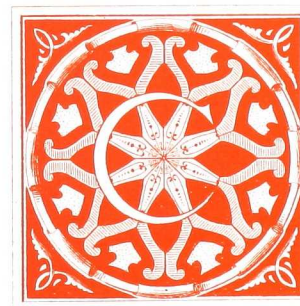
SEIGNEURS D'ARCINE.



Ce dessin est la reproduction de celui peint dans les patentes originales (Arch. d'Arcine).

P. d'azur à trois colombes d'argent, 2 et 1.

LAMBREQUINS : *d'azur, d'argent et d'or.* — CIMIER : *un bras armé (de sable, dit le texte) d'argent (suivant le dessin colorié) tenant une épée nue à la garde et poignée d'or ayant à la pointe une étoile de même.* — DEVISE : DEO DUCE COMITE VIRTUTE.



ETTE famille a été anoblie en 1611, sans paiement de finance, en récompense des services militaires de N^e Charles Collomb, capitaine d'arquebusiers à cheval. Ces patentes de noblesse, à cause du décès de l'impétrant, ne furent pas entérinées à la Chambre des Comptes. Son fils obtint, en 1617, d'être restitué en temps pour accomplir cette formalité, mais il ne le fit pas non plus, on ne sait pourquoi, car lui et ses descendants ont vécu noblement et contracté des alliances nobles. Quoi qu'il en soit, Joseph-Marie Collomb, qui, du chef de sa mère, venait d'hériter de la seigneurie d'Arcine dont il avait été investi en 1776, obtint de nouvelles patentes

Voir la suite au folio 119.

JACQUES COLLOMB, de Cruseilles. Il était fils d'Amé Collomb.

Suite du folio 117.

I. N° CHARLES COLLOMB, de Cruseilles, gendarme dans la cavalerie de Savoie pendant dix ans, puis capitaine en chef d'infanterie pendant sept ans; enfin capitaine des arquebusiers à cheval. Obtint, en récompense de ses bons services militaires pendant vingt-deux ans et sans paiement de finance, des patentes de noblesse pour lui et sa postérité, le 20 février 1611 (Arch. du Sénat de Savoie et Inventaire de Savoie, arch. de la Chambre des Comptes de Turin, vol. 466, f° 53, verso. Originales dans les archives de la famille). Il épousa D^{lle} Michel, Brunet, veuve de N° Gaspard de Thiollaz, par contrat dotal du 23 juillet 1595 (Arch. d'Arcine). Il mourut vers 1616.

II. N° PIERRE, gendarme dans la compagnie du baron de la Serraz, en 1617, lorsque le 11 avril 1617 (Arch. du Sénat de Savoie, etc.) il obtint de la chancellerie des patentes le remettant en temps pour faire entériner les patentes de noblesse obtenues par son père, formalité que celui-ci n'avait pas eu le temps de faire. Il épousa D^{lle} Péronne Guyrod (probablement de la famille noble de ce nom, à Annecy) en 1628.

III. N° et Spectable ANTOINE épousa Claudine-Françoise Du Mont, veuve de Spectable Pierre Marin, contrat dotal du 2 janvier 1620. Procéda à des partages avec son frère le 16 mars 1687 (Arch. d'Arcine).

IV. N° et Spectable FRANÇOIS, avocat au Sénat de Savoie, épousa, contrat dotal du 29 novembre 1687 (Arch. d'Arcine), demoiselle Charlotte Domen, fille de N° Benoit, seigneur du Sougey, et de D^{lle} Françoise du Crest.

V. N° FRANÇOIS épousa, contrat dotal du 15 juillet 1712 (Arch. d'Arcine), mariés le 6 août suivant (Reg. Par. de Viry), D^{lle} Josephite-Charlotte-Thérèse de Verbos, fille de N° et P^e Philibert, seigneur d'Arcine. Elle hérita de son père et de son cousin François Marin de Verbos, etc. et apporta dans la famille de son mari la seigneurie d'Arcine. Elle était veuve avant le 14 février 1774 (Voir VERBOS), et mourut la même année ayant testé le 18 déc. 1769. Lui testa le 29 sept. 1730 (*).

(1) Dans ces patentes sont rappelés ses armoiries dont la description inexacte donne les trois colombes mal ordonnées, c'est-à-dire 1 et 2. Il portait parti de Verbos d'Arcine, savoir : d'azur à la tour d'argent. Cimier et devise, comme au n° 117. Supports : deux levriers. Ces patentes furent accordées par le roi au général d'Arcine, son ancien compagnon d'armes en Espagne, sans paiement d'aucune finance.

(2) Avec lequel il se distingua à la célèbre charge de Reichshoffen, puis colonel, général commandant la 7^e brigade de cavalerie, mort général de division, inspecteur général de cavalerie.

de restitution en temps pour l'entérinement des patentes de 1611 et de 1617, qui furent dûment enregistrées le 7 juin 1786.

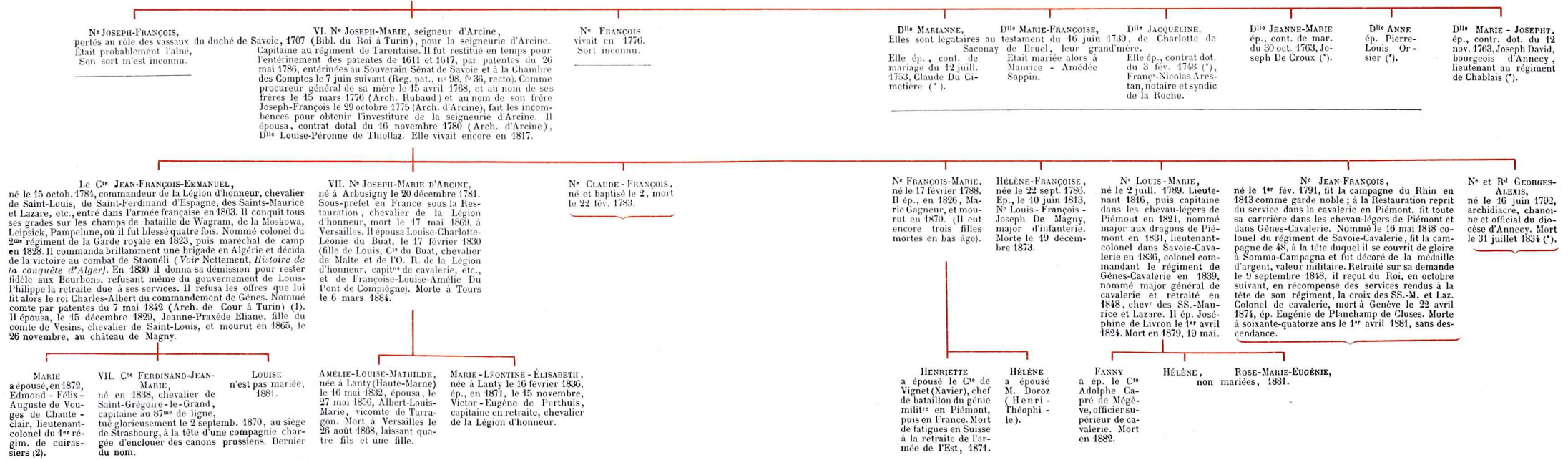
Les fils de N° Joseph-Marie Collomb d'Arcine se distinguèrent dans leur carrière, notamment trois d'entre eux, dont l'aîné reçut le titre de comte et fut colonel de la Garde royale, puis général au service de France, et les deux autres, l'un général de cavalerie, l'autre colonel de cavalerie en Piémont.

Cette famille s'est glorieusement éteinte dans les mâles par le décès de Fernand, comte d'Arcine, dernier du nom, mort en brave à la tête de sa compagnie au siège de Strasbourg en 1870, enclouant un canon prussien. (Suit la généalogie).

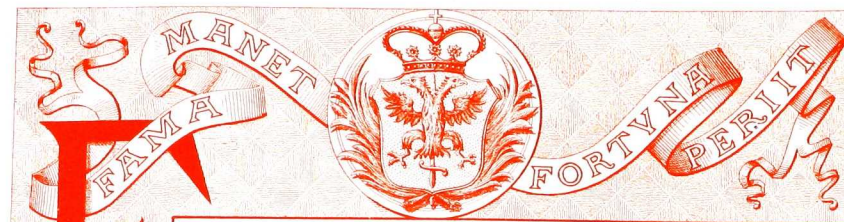
JEAN COLLOMB, bourgeois d'Annecy, a épousé D^{lle} Jeanne de Pucet, contrat dotal du 22 janvier 1661, et teste le 30 décembre 1695 (Arch. d'Arcine). Il a formé une branche que je ne suis pas parce qu'elle ne s'est pas prévalue des lettres de noblesse plus haut mentionnées.

JACQUES MAURICE s'absente du pays.

(*) Communiqués par M. César Baillard.



COMNÈNE (DE)



FORT peu de familles peuvent revendiquer une origine aussi illustre que les Comnène, sans la faire même remonter à Ènée avec quelques généalogistes de bonne volonté, mais en se bornant, l'histoire en main, à commencer par Isaac Comnène, proclamé Empereur d'Orient en 1057. Cette lignée, soit sur le trône de Bysance, soit sur celui de Trébisonde, de la Colchide, etc., a régné jusqu'à la destruction de l'Empire grec d'Orient, par Mahomet II.

A cette époque, David Comnène, dernier Empereur, ou Roi de Trébisonde (1), détrôné en 1462, malgré une vive résistance, fut conduit à Constantinople avec sa famille, par le vainqueur qui la fit massacrer. Mais un de ses fils put se réfugier en Perse d'abord, puis à Mania, en Laconie, où il occupa, avec ses descendants, la première place parmi les sénateurs, sous le titre de Protogeros, jusqu'au XVII^e siècle. Les Comnène, de Mania, se transportèrent alors avec une colonie maniate, dont ils furent les principaux chefs, à Paomia en Corse.

Démétrius Comnène, issu de cette branche, capitaine de cavalerie en France après la conquête de cette île, justifia par titres, par-devant le généalogiste du roi, Chérin, de sa filiation directe depuis David, dernier Empereur de Trébisonde. Cette descendance fut reconnue authentique par lettres-patentes du Roi du mois d'avril 1782. Le travail de Chérin (Voir note 4), avec l'énumération des titres produits, a été publié sous le titre de « *Précis historique de la maison impériale des Comnène* » (Amsterdam, 1784). Les conclusions de Chérin sont « qu'on ne peut pas douter que M. de Comnène ne soit issu de la lignée directe de David, dernier Empereur de Trébisonde, tué par ordre de Mahomet II, en 1462. » Dans cet ouvrage il est établi, d'après les recherches de Jean Lascaris, le célèbre écrivain grec de la fin du XV^e siècle, que les Comnène abandonnèrent leur ancien blason, d'azur à l'aigle d'argent, et le changèrent en mettant sur champ d'or des cloches ou sonnettes de, dont le nombre était, suivant les branches, de 7, de 5 ou de 3. En montant sur le trône de Constantinople, ils prirent les armes de l'Empire, d'or à l'aigle éployé de sable (2), et depuis la destruction de l'Empire grec « il paraît » (f° 19, *in nota*) qu'ils ont ajouté une épée de en pal sous l'aigle, paraissant soutenir de sa pointe la couronne impériale (3).

Nous remarquons encore aux f°s 70 et 71 (texte et notes) du *Précis*, que Jean III Comnène, Empereur de Trébisonde, revêtit Michel, son troisième fils, de la dignité de Despote d'Éneo. C'est des Despotas d'Éneo qu'est sortie une branche de la maison Comnène, établie en Italie, dans le Milanais (4), où le dernier de cette branche, très avancé en âge, n'avait pas de postérité masculine (1784). « Alexis Drago Comnène, originaire de Pera, près de Constantinople, est le chef d'une autre branche (5). Ce prince, plusieurs années après la prise de la

(1) Il serait plus exact de dire Roi de Trébisonde; mais Alexis Comnène, qui s'empara de Trébisonde, et David, son frère, qui s'empara des royaumes de Paphlagonie et d'Héraclée-de-Pont, en 1204, prirent aussi le titre d'empereurs d'Orient, pour motiver leurs droits sur l'Empire de Constantinople, qu'ils quittèrent lors de l'invasion de Baudouin de Flandres.

(2) L'Empire portait aussi une croix cantonnée de quatre B affrontés 1, 1, 1 et 1.

(3) Je reproduis en *fac simile* ce blason au milieu de la tête de page, tel qu'il est gravé sur le frontispice du *Précis historique*, cité plus haut, avec la devise FAMA MANET FORTUNA PERIT.

(4) Il est peut-être question ici de la branche formée par le comte Antoine (Voir f° 122).

(5) Ces mots « une autre branche » rapprochés du texte où l'on cite la branche sortie des Despotas d'Éneo, immédiatement avant, sembleraient indiquer que les Comnène de Savoie sont issus de ces Despotas. Pourtant ceux-ci ne vivaient pas à Constantinople; et nous voyons qu'Alexis Drago Comnène (rien n'empêche pourtant que ses pères, quoique sortis de Trébisonde, ne fussent retournés à Constantinople), originaire de Pera, quitta la capitale plusieurs années après la conquête de Mahomet II. Suivant les manuscrits de l'abbé de Comnène, cet Alexis Drago Comnène était fils du prince Guillaume Verdin Comnène et de la princesse Claire Comnène. Rien n'était plus commun que les surnoms parmi les familles princières grecques. Ce surnom de Drago ou Drago (Drago est devenu de *Drague* en Savoie) fut porté par Constantin Paléologue, dernier empereur d'Orient, ce dont je n'entends pas tirer une conséquence. Pourtant ce surnom et celui de Verdin, porté par son père, pourrait laisser supposer qu'ils ne descendaient des Comnène que par

« capitale, où il menait une vie privée et ignorée, voulut se soustraire à l'oppression des « Turcs et passa en Savoie où il fut favorablement accueilli par le duc alors régnant. « Quelques-uns de ses descendants habitent encore aujourd'hui la ville de Chambéry; un « d'entre eux vint en France longtemps après dans l'intention de s'y établir et y mérita la « protection du monarque. Joseph Comnène, âgé de soixante ans (en 1784), est le dernier de « cette branche. Ce prince a vécu dans le célibat, craignant de laisser des enfants qui « n'auraient point eu un état et une fortune convenables à leur naissance. »

Nous voici enfin dans notre sujet, c'est-à-dire un rameau, selon toute apparence, de la famille impériale de Comnène fixé en Savoie, dont le dernier descendant, le descendant de tant d'empereurs et de rois, était dans une position fort humble (1).

Je n'ai pu découvrir dans aucun recueil lequel des blasons indiqués plus haut a été porté par cette famille (2). J'ai, dans mes archives, le pennon de seize quartiers de Sigismond de Comnène, préparé de la main de l'abbé de Comnène (3) où il a laissé en blanc tous les blasons, le sien y compris, et inscrit les seuls quartiers que les alliances des Comnène leur permettaient d'établir en nombre inférieur aux seize pour ce qui concerne la Savoie. Cette filiation remonte, pour l'estoc de Comnène, à Guillaume Verdin Comnène, prince grec, qui épousa la princesse Claire Comnène, père et mère d'Alexis Drago, celui qui, d'après le *Précis* cité plus haut, quitta Pera et vint le premier s'installer en Savoie. Ses petits-fils Pierre-Alexis et Claude de Comnène obtinrent de la Chambre des Comptes de Savoie, le 13 août 1698 (annexe aux Preuves de 1723, bibliothèque du Roi, à Turin), un arrêt les déclarant d'une très ancienne famille « ET MÊME DESCENDANTE DES SEIGNEURS DE COMNÈNE DE CONSTANTINOPLE ». Cet arrêt n'a certainement pas été rendu sans de bonnes preuves, car nos cours souveraines ne rendaient pas des services. Il forme donc une base authentique autour de laquelle nous pouvons grouper avec beaucoup de probabilité, au moins, les renseignements cités plus haut et dans le Tableau.

Joseph-Nicolas (4) de Comnène « le prince qui a vécu dans le célibat à Chambéry » (Voir plus haut), était, en 1729, pupille de M^e Ballin, âgé de soixante ans en 1784 (5), était premier syndic de Chambéry en 1768, et en 1793 il était détenu dans les prisons de la nation « parce qu'il était orgueilleux de sa noblesse et suspect d'aristocratie ». Il était alors âgé de soixante-six ans et encore célibataire. La date de sa mort ne m'est pas connue (6), mais il fut le dernier de son nom en Savoie.

(Suit la généalogie).

les femmes. Le *Précis* rapporte les preuves de la descendance directe de Démétrius Comnène, mais ne fait qu'énoncer ce qui concerne la branche de Savoie. Une brochure intitulée *Lettre à M. Millia sur la famille Comnène* (Paris, Sajou, 1808) parle aussi « des Comnène qui, dans le voisinage du royaume de France (à Chambéry), tenaient *(sic)* un rang distingué depuis plus de deux cents « ans. » C'est dans cette *Lettre* que la paternité du *Précis* est attribuée à Chérin; il est surprenant qu'il ne l'ait pas signé s'il en est l'auteur. J'ai les deux ouvrages dans ma bibliothèque. M. de Cazenove (Général de la maison Rapin) dit que c'est Démétrius qui est l'auteur du *Précis*. En tout cas il n'est pas l'auteur des lettres-patentes royales établissant authentiquement et non seulement « avec quelque succès » sa descendance.

(1) Plusieurs mémoires que j'ai dans mes archives sont faits uniquement pour établir la parenté auprès de laquelle Joseph-Nicolas de Comnène, pupille en 1729, pouvait trouver secours et protection. Cette parenté était des plus brillantes, mais du côté des Seyssel seulement. Emmanuel de Comnène ayant épousé Catherine Louys, veuve de Bertrand de Seyssel, baron de la Serraz, ses fils étaient frères utérins de Sigismond de Seyssel, marquis de la Serraz, cornette blanche de la noblesse de Savoie, etc.

(2) M. Raoul de Cazenove, dans son élégant ouvrage, *Généalogie de la maison de Rapin*, dit quelques mots des Comnène à propos de leur alliance avec Françoise Rapin (Voir l'article de JEAN ANTOINE, f° 122), mots qui ne me paraissent pas d'une extrême exactitude. Il leur donne pour blason, d'après l'Armorial général de Rietstap, d'or à l'aigle éployé de sable beccu et membré de gueules traversé par une épée d'argent garnie d'or, surmonté d'une couronne impériale. Cette description, comme celle donnée par le *Précis* (f° 116, 2^e paragraphe), n'est pas conforme au dessin du *Précis* que je reproduis en *fac-simile*. L'écu est sommé d'une couronne impériale, mais cette couronne ne surmonte pas et ne paraît pas soutenue par l'épée qui est dans le blason, le blason étant indépendant de la couronne qui n'est qu'un ornement et non une pièce de ce blason.

(3) L'abbé de Comnène, chanoine à la Sainte-Chapelle de Savoie, etc., s'est beaucoup occupé de généalogies. Elles sont généralement exactes et toujours consciencieuses. Elles sont éparpillées en manuscrits sur feuilles volantes dans les archives de Savoie. J'en possède un certain nombre.

(4) C'est le Joseph du *Précis*.

(5) D'après le *Précis*, plus exactement il avait cinquante-six ans, étant né en 1728.

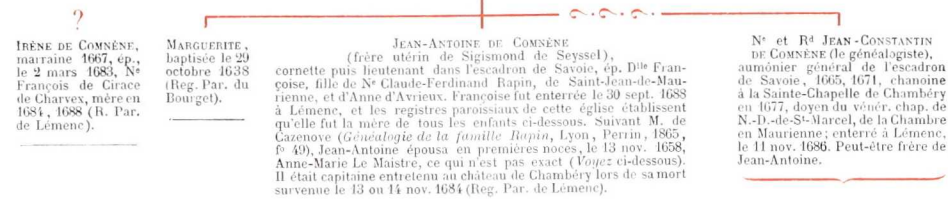
(6) S'il fallait prendre dans un sens absolu l'énonciation de la *Lettre* citée dans la note 4 du f° 116, il aurait encore vécu en 1808. Il fut élargi le 19 vendémiaire an III, par le représentant du peuple Gauthier, avec cette note : « détenu en arrestation domiciliaire « à Chambéry, ennemi du despotisme, etc., quoique de la caste ci-devant privilégiée. » (Reg. du repr. Gauthier, communiqué par M. Chaper.)



Illustre seigr GUILLAUME VERDIN COMNÈNE,
prince grec, ép. (mst. ab. Comn.) III^e princesse Claire Comnène.

Illustre seigr ALEXIS DRAGO COMNÈNE,
chev. gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de France,
puis maréchal de camp, ép. III^e D^ue Denise de Harqueville en
1592 (mst. ab. Comn.). Peut-être celui qui tenta fortune en France
(Précis, voir p. 117).

III^e seigr EMMANUEL DE COMNÈNE, dit DE DRAGUE,
chev. d'honneur d'Anne de Lorraine, duchesse de Nemours, en
1618 (mst. ab. Comn., arch. Th.). Il ép. D^ue Catherine Louys,
dame de Puigros, veuve de Bertrand de Seyssel, baron de la Serraz.
Il était capitaine entretenue au château de Chambéry lors de sa mort
survenue le 13 ou 14 nov. 1684 (Reg. Par. de Lémenc).



du Sénat de Savoie) il transige avec N^e Joseph de Regnaud de Lamoy, à propos d'une donation qu'il disait lui avoir été faite par N^e George-François de la Charrière. Il mourut à Bergame (gouverneur des armes pour la sérénissime République) n'ayant pas modifié un testament par lequel, pour punir son fils aîné qui, au bout de trois ans, avait quitté le service de Venise, ne lui laissait que 5 000 livres et avait institué héritier universel son fils cadet. Mais son fils aîné, le C^e Antoine, ayant épousé de son consentement une fille d'un grand nom, à Milan, il manifesta l'intention, lors de la naissance de son petit-fils et filleul, de changer son testament, mais il mourut avant 1740. Voir les Patentes ci-dessous prouvant tout ce que dessus) ayant négligé de prendre cette précaution. Le nom de sa femme ne m'est pas connu.

N. N., fils cadet.

Conformément aux intentions manifestées par leur père lors du baptême de son petit-fils et malgré le testament qu'il n'avait pas eu le temps de changer, le frère cadet déclara vouloir partager également avec son frère aîné; mais il changea d'intention. Alors le C^e Antoine obtint des Patentes, le 12 août 1740 (Arch. du Sénat de Savoie), par lesquelles le premier Président fut commis pour établir une composition amiable entre les deux frères. Il n'est plus question de sa personne ou de sa descendance dans les papiers de Savoie.

Le C^e ANTOINE.

Il passa trois ans au service de Venise. Il épousa Marguerite Aliprandi-Visconti, de Milan, dont il avait un fils en 1740. Antoine, à cette époque, était de passage à Chambéry.

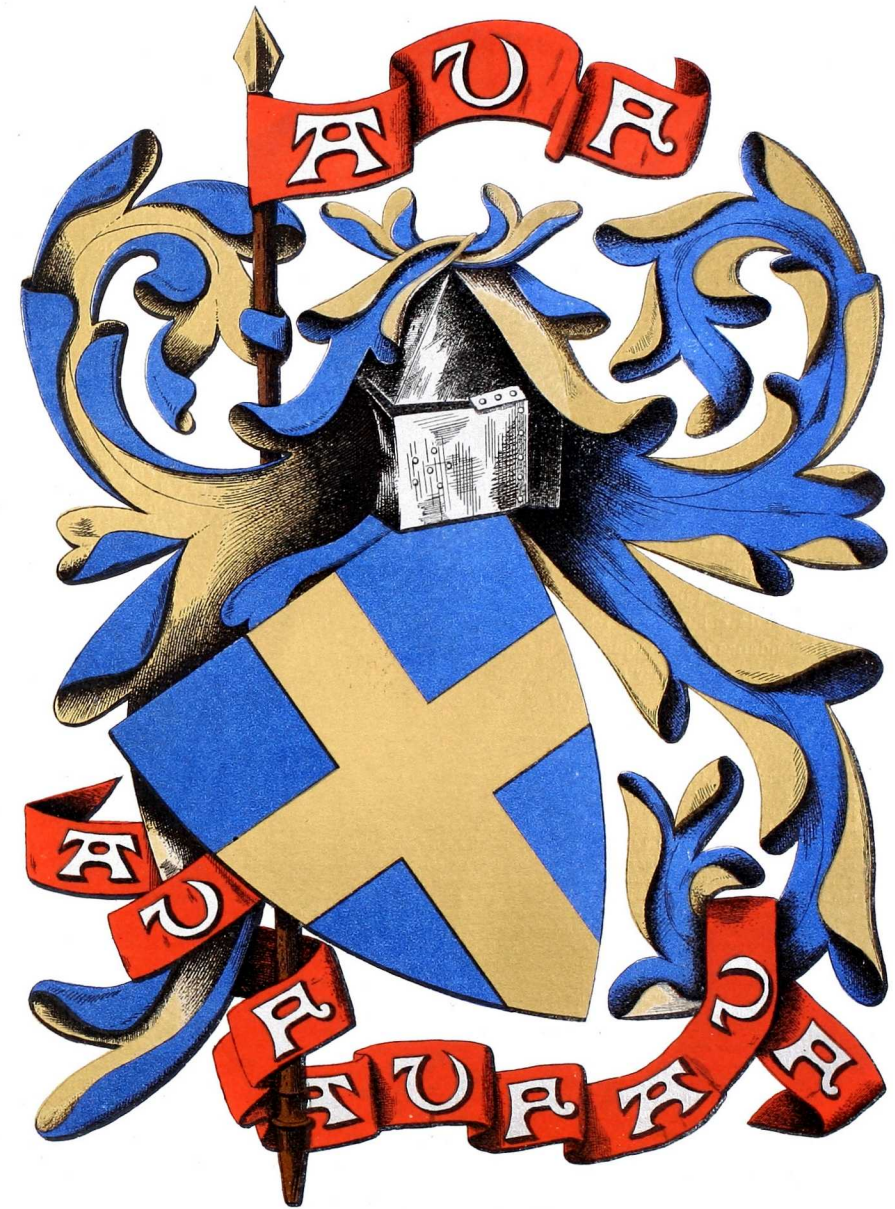
(1) C'est pour Pierre-Alexis que l'abbé de Comnène avait chausé le pennon de seize quartiers que j'ai dans mes archives. Pierre-Alexis et Claude, son frère, obtinrent, le 13 août 1668 (Annexe aux preuves 122, bibliothèque du Roi, à Turin), un arrêt de la Chambre des Comptes les déclarant d'une famille d'une très ancienne noblesse et descendant des seigneurs de Comnène, de Constantinople. Pierre-Alexis était alors gouverneur de Vienne pour la république de Venise.

(2) Sigismond fut tenu sur les fonts baptismaux par Sigismond de Seyssel, son oncle, capitaine dans l'escadron de Savoie. Les registres paroissiaux de Lémenc appellent le parrain Sigismond de Drague, M^e de la Serraz.

N. N., probablement Alexis, puisqu'il était filleul de son grand-père paternel. Sauf dans les Patentes de 1740, il n'est pas question de lui dans les papiers de Savoie. Son sort m'est inconnu, mais sa postérité, s'il en eut, n'a pas vécu en Savoie.

COMPEY (DE)

SEIGNEURS DE COMPEY, DE THORENS, RICHEMONT, ÉTRAMBIÈRES, GRUFFY, SOYRIER, SACCONEX, VULPILLIÈRES, MORNAY, ARBUSIGNY, MONTROSSET, AUBETERRE, AUGNY, ETC., COSEIGNEURS DE VIRY, EN GENEVOIS, FAUCIGNY ET BAILLIAGES, ETC., SENÉCHAUX DE LAUSANNE, SEIGNEURS D'AIGLE, PRANGINS, GRANDCOUR, CHARDONEZ?, DIGNENS, CORSIER, CORSAN, ETC., EN SUISSE.



P. d'azur à la croix d'or (UBIQUE).

DEVISE : les trois lettres A. V. F., dont la signification est inconnue (C.) (1).

Voir pour les brisures au f^o 125 et notes 3 et 4 et aux tableaux f^{os} 130 et 135 et la lettre ornée f^o 124. Il faut noter que Thomas de Compey, seigr de Thorens, dans un acte du 4 des kalendes de février 1314 (Mst Desson), par lequel il donne des biens en emphytéose, scelle de son sceau brisé d'une cotice.

(1) *Le Véritable Art du Blason* (Lyon, 1659), f^o 200, dit qu'elles pouvaient signifier A VOSTRE FOY.



VANT d'entamer l'article de cette famille, je dois à la mémoire d'un homme éminent, et surtout pour obéir à un sentiment de justice, établir que je n'aurai pas grand mérite à faire la généalogie des Compey.

Il paraissait à Chambéry, en 1844, sous le titre de FAMILLES HISTORIQUES DE SAVOIE, un précieux fragment (de VIII, 125 p. et grand tableau généalogique) consacré aux seigneurs de Compey. Feu le marquis Costa de Beauregard le publiait comme spécimen du vaste ouvrage qu'il projetait d'écrire sur les vingt-sept maisons principales du duché de Savoie. Ce travail devait être complété par un Armorial général et des notices courtes et substantielles sur toutes les familles nobles (1). Il voulait enlever à son ouvrage « le caractère d'une lourde compilation, intéresser par des détails neufs et piquants, par des portraits... des personnages principaux de chaque famille, mais baser cette œuvre sur la plus scrupuleuse impartialité. »

Tout le monde sait combien ce programme a été largement réalisé par la monographie — la seule parue — des seigneurs de Compey. Dans un style élégant et facile, le noble marquis groupait les événements de notre histoire, jusqu'en 1538, autour des puissants et turbulents seigneurs de Compey qui s'y mêlèrent si activement et trop souvent d'une triste manière, autour des membres de cette race « dont les talents et la puissance furent éclipsés par les vices. » Ma tâche est donc à peu près faite, en me basant sur les travaux de mon illustre devancier. Écrivant plus de trente ans après cette publication, si peu que j'aie trouvé de nouveau sur les Compey, j'ai pourtant à ajouter quelques noms, à rectifier quelques faits, à modifier et diviser la distribution du Tableau généalogique, et c'est tout (2).

La filiation des premiers degrés de cette famille, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, est de « laborieuse tisseuse » au dire du *Pourpris historique*, et l'on ne peut trouver de descendance certaine que vers la moitié du XIII^e siècle.

La maison de Compey a, suivant toute probabilité, pris ou donné son nom au village de Compois, ancienne paroisse du Décanat d'Annemasse en Savoie, maintenant du canton de

(1) Le marquis Costa, forcé de renoncer à son projet pour consacrer son temps aux affaires de son pays, m'a cédé tous les documents qu'il avait réunis, et j'ai entrepris la continuation de son ouvrage. En restreignant la part des vingt-sept familles historiques, j'ai considérablement élargi les bases de son plan et ma « lourde compilation » comprend la généalogie complète — autant que faire se peut — de toutes les familles nobles de Savoie, dont j'ai pu avoir connaissance.

(2) Le marquis Costa, quand les documents authentiques lui ont fait défaut, s'est appuyé sur la généalogie de Guichenon, dans ses manuscrits de Montpellier, sur une autre généalogie attribuée au même auteur, existant dans les manuscrits de la Députation Royale d'Histoire nationale de Turin, et pour les renseignements, surtout sur le *Pourpris historique de la maison de Sales*. Je trouve, dans une note du marquis, qu'il a acquis la preuve que Guichenon a copié le *Pourpris* et il en tire la conclusion suivante : « on peut donc donner toute la confiance possible aux généalogies établies dans le *Pourpris historique*, puisque Guichenon, qui passait pour le plus habile généalogiste de son époque, le cite avec éloge et n'a pas pris la peine de modifier une seule phrase du texte du *Pourpris*, « sur l'illustration ancienne des Compey. » Plus que personne j'ai besoin d'indulgence, mais je suis loin d'accepter de confiance l'autorité du plus habile généalogiste de son époque, époque où l'on faisait Titius père de Sempromius, parce que le premier avait vécu en 1150 et le second en 1190 ; ou Caius frère de Manlius, parce que, à dix ou vingt ans près, ils étaient contemporains. Quant au *Pourpris*, sans vouloir suspecter la bonne foi de Charles-Auguste de Sales, son auteur, il est certain que ce rarissime ouvrage, où l'on trouve d'ailleurs de précieuses notions sur l'état général des familles alliées à la maison de Sales, est absolument dénué de la critique la plus élémentaire des qu'il aborde les détails. Je serai contraint d'en donner des preuves indéniables à l'illustre famille de Sales. Sans vouloir insister sur ce point ici, je me borne à dire que l'existence d'Odon de Compey, le premier de ce nom admis par le marquis Costa, ayant pour seul appui celui de Charles-Auguste, est des plus problématiques. Au dire du *Pourpris* (p. 112) Gérold, comte de Genève, fit construire le fort de Thorens et en donna le commandement à messire Odon de Compey. Peu de temps après — ajoute-t-il — vers 1060, il (Gérold) lui accorda l'investiture de toute la vallée de Sellières, suivant la chronique de la Roche. Or, selon Besson, le plus sérieux de nos auteurs, cette chronique serait complètement inconnue. Charles-Auguste ne dit pas, d'ailleurs, dans quelles archives il a puisé le document établissant la construction de Thorens par Gérold. Ce serait peut-être le seul document connu sur Gérold, premier comte, prince ou chef de la région de Genève. Jusqu'à présent il n'est cité, en 1034, que dans *Wippo (in vita Conradii Salicis)* et dans la chronique d'Hermann le Contract, où le Gérold qui y est nommé est admis par les historiens comme étant (ou pouvant être) Gérold de Genève, qui fit sa soumission à l'empereur Henri en 1045. Pierre de Rivaz, dans sa collection diplomatique, cite encore une charte, sans date, des archives de Lémenc (charte inconnue en Savoie), où Conon, fils de Gérold, fait, du consentement de celui-ci, vers 1061, une donation à l'abbaye d'Amay. De tout ceci il ne résulte rien pour Odon de Compey, à l'existence duquel chacun peut croire suivant la rusticité de sa foi : pour moi je ne crois qu'à bon escient. Quant au marquis Costa, en inscrivant Odon de Compey au Tableau généalogique, il a la précaution d'avertir ses lecteurs que l'époque de la naissance, de la mort de ce personnage, etc., lui est également inconnue. « Le *Pourpris* — ajoute-t-il — avance ce fait d'après la chronique de la Roche. Mais nous n'avons pu découvrir aucune trace authentique de cette investiture. » Il est facile de voir quelle était la véritable pensée du marquis Costa. C'est tout ce qu'il pouvait dire de plus courtois par égard pour le caractère de Charles-Auguste.

Genève, entre Meynier, Foncenex et Presinge (1). C'est, en effet, dans ces bailliages, dans le Chablais proprement dit (2) et dans l'ancien Chablais vaudois, que l'on trouve les plus anciennes possessions féodales des Compey. Ce n'est que dans les premières années du XIV^e siècle que commencent à être nommés leurs fiefs de Thorens, et la date 1301 est la plus ancienne conservée par le *Sommaire des Fiefs* (3). Je ne puis parler ici des nombreuses seigneuries de cette maison : on trouvera des indications suffisantes au courant de la généalogie et dans les notices abrégées sur les Fiefs qui termineront mon ouvrage.

Les Compey ou Compois ont formé deux branches principales : celle des seigneurs de Thorens, Vulpillières, etc., qui portait d'azur à la croix d'or, et celle des seigneurs de Draillans et de la Chapelle en Chablais qui brisait d'une cotice de sable. Le marquis Costa en admet une troisième, celle des seigneurs de Gruffy, dont le personnage le plus distingué, Jean de Compey, chancelier de Savoie, évêque de Turin, puis de Genève, et enfin archevêque de Tarentaise, portait d'hermines au chef de gueules chargé d'un aigle d'or (voir *Armor. Genev.* de Blavignac, planches XXXIII, XXXIV). Le marquis Costa remarque qu'il est difficile de se rendre compte de la différence extrême qui existe entre ce blason et celui des Compey. Mais il est tout aussi difficile de s'expliquer pourquoi Jean de Compey changea le blason de sa famille (4), celui de la branche de la Chapelle-Draillans à laquelle il appartenait étant de *Compey brisé d'une cotice de sable*. Il me semble donc devoir supprimer cette prétendue branche des Compey-Gruffy qui ne fait qu'une seule et même branche, celle des seigneurs de la Chapelle et de Draillans, aussi bien que de Gruffy et Prangins.

Il me reste à indiquer ici une autre famille ou une autre branche de cette famille, celle des Compois ou Compey de Fêterne. Le *Pourpris historique*, se basant sur la différence de l'orthographe des noms et du blason (5), n'admet pas qu'elle soit de la même souche. Le marquis Costa trouve avec raison que ces deux circonstances ne paraissent avoir rien de bien concluant ; car la différence du nom disparaît en latin où les deux noms sont écrits de même de *Compeys* ou de *Compesio* (6). Quant à la différence des armoiries, elle n'est pas plus

[Voir la suite du texte au n° 133.]

[Suivent les tableaux généalogiques].

(1) Dans la charte la plus ancienne que je possède sur les Compey, du 3 des nones d'octobre 1256, Gérold de Compey, prévôt de l'église de Genève, donne à Raymond, fils de Pierre de Compey, chevalier, en avantage sur ses autres frères, neveu du prévôt, « clausum nostrum quod dicitur de Compeys situm apud Prisingium. » C'était pourtant à Meynier que se trouvait le siège de la justice de la seigneurie de Compois, dont la juridiction omnimode s'étendait sur quatorze ou quinze hameaux ou villages. Elle appartenait aux Compey jusqu'à la confiscation de 1533, au préjudice de Philibert II de Compey. Le duc de Savoie l'inféoda alors aux nobles Du Rouvenoz, etc. Voir COMPOIS aux Fiefs.

(2) La plus ancienne mention faite non dans un document original, mais dans un inventaire authentique des titres de l'abbaye d'Aulps, concerne encore des possessions dans le Chablais. Vuillelme, Pierre, Girard, Antelme et Rodolphe de Compey, tous frères probablement (le fait est prouvé par d'autres titres pour les trois premiers) font, en 1245, donation à l'abbaye d'un homme et de son tènement à Morzine. Le premier des susdits seigneurs, ou un autre du même nom, fait, en 1282, donation à l'abbaye de tous ses droits sur la dime du clos de cette abbaye à Massongy, et lui vend, en outre, une cense annuelle audit lieu.

(3) Ceci ne prouve pas qu'ils n'y possédassent pas des biens auparavant : je veux parler du fief proprement dit. En 1342, une vente d'hommes et fiefs à Thorens fut laudée, le 15 fév. (arch. Monthour) par Ne seigr Pierre Eymion, d'Anney-le-Vieux, chevalier, qui possédait donc une part du mandement de Thorens et ses héritiers la possédaient encore cinquante ans après. — En 1375 il appartenait aux Comtes de Genevois, et ayant fait retour au domaine de Savoie, il fut inféodé de nouveau aux Compey le 12 novembre 1418, jour où Jean de Compey, seigneur de Thorens, reconnut le tenir en fief noble du duc de Savoie, à cause de son château de la Roche, avec juridiction. — Ce château, avec la terre importante qui en dépendait, resta dans cette famille jusqu'à sa confiscation pour crime de félonie, sur Philibert de Compey.

(4) Probablement il changea de blason en devenant prince de l'Eglise, et si je ne me trompe, ce ne serait pas le premier exemple. — Pour expliquer ce blason dont on conserve des empreintes aux archives de Genève (Voir *Armor. Genev.* cité) j'émetts la conjecture suivante : il aurait pris en chef, comme seigneur de Prangins, l'aigle éployé des anciens seigneurs de ce fief au pays de Vaud. Quant aux hermines, il aurait pu les prendre dans la croix héraldique d'hermines de la famille de sa mère, une la Palud-Varembon.

(5) Les Compois ou Compey de Fêterne portaient authentiquement, avant 1420 (Voir du Clos de la Place), de gueules à cinq étoiles d'argent, 3 et 2 ; au chef du second chargé d'un lion issant de sable lampassé du premier.

(6) Elle disparaît aussi en français où dans le dernier acte que j'ai rencontré de Philibert II, dernier seigr de Thorens, du 7 novembre 1533, son nom est écrit de Compois.

TABLEAU I.

ODON DE COMPEY, seigr de Thorens.
 Chargé par Gérolde, comte de Genevois, du commandement du fort qu'il avait fait bâtir à Thorens, et peu après, vers 1060, investi de la seigneurie de toute la vallée de Sellières. — Ces assertions du *Pourpris Historique* paraissent relever de la mythologie (Voir p. 120, note 2).

PIERRE DE COMPEY, châtelain de Fêterne.
 Est nommé le premier dans un acte du 15 mars 1203, v. st. (1204) (*Doc. Hist. Valais*, t. 1, 154), par lequel le comte Thomas signifie au châtelain d'Allinges de ne pas molester l'abbé d'Abondance. Amédée, vidomme de Fêterne, Guillaume, son frère, et Louis de Fêterne, sont nommés aussi parmi les témoins (C.).

ALBERT DE COMPEY, chevalier.
 Caution au traité de Desingy pour le comte de Genevois, en 1219 (C.). Le 13 mars 1205 (*Mém. Soc. Gen.*, 293) il promet de défendre le prieur de Chamonix. Il est mêlé dans les actes des comtes de Genevois de 1230 à 1245. En 1228, il était sénéchal du Genevois (Reg. Genevois). Rien ne prouve qu'il soit père des ci-dessous.

GUILLAUME DE COMPEY.
 Témoin à un acte passé en faveur de l'église de Saint-Victor de Genève, vers 1100 (exactement entre 1090 et 1115 (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, t. 1, 145, C.). Peut être le même qui, en 1138 (*Mém. Acad. Sci.*, t. 1, 300), est témoin à une donation en faveur de l'église de Saint-Jean, près Genève.

MARGUERITE.
 autorisée par son père, elle donne, en décembre 1202 (Arch. Th.), de mariage à Pétronille de St-Maurice de Corsier, dite Sougete, un bois à Saint-Maurice (près Corsier), en cense perpétuelle. Le père et la fille font mourir cette charte du sceau de R^e D^{ne} Isabelle, abbesse des Moniales de Belleverie, et Pierre de Compey le sceau du sien; malheureusement détruits.

RAYMOND DE COMPEY, chevalier, frère du prévôt. Ce dernier, dans sa donation de 1256 citée ci-dessus, lui laisse « claudum nostrum quod dicitur de Compeys situm apud Prisinge inter cimiterium et vicum Willelmi dicti chevalier et Hugonem Wiberti eiusdem loci cum hereditibus et tenementis eorumdem... in avantagium et aliorum nepotum nostrorum » Raymond défendra le chapitre, etc. Il avait déjà consenti à la donation faite par le prévôt, son oncle, au chapitre de Genève, en 1246, époque où Raymond était donc majeur. Ainsi il était né vers 1220 et son père Pierre vers 1190.

RAYMOND DE COMPEY, chevalier, garant pour le Dauphin au traité de Sciez du 21 janvier 1209, où il figure avec Girard de Compey, pas dit son frère (Guich. Sav., t. 1, 292). Selon le M^{re} Costa, citant les M^{ss} de Besson, ce Raymond est père d'Antelme ci-dessous. Selon M. de Ginguins-la-Sarraz (Note sur les C^{ms} de Blandrate, *Mém. Soc. Suisse romande*), ce Raymond pourrait être le Raymond de Compey, châtelain de Contilly en 1272, qui serait père d'Antelme qui, d'une Pontverre, aurait eu François. — V. TAB. IV.

GIRARD DE COMPEY, seigneur de Thollon, C^o?
 damoiseau, 1258, châtelain de l'île, vidomme de Genève, 1288-89, châtelain de l'île, 1291-92, chevalier, 1294. Vidomme de Genève pour le C^o de Savoie, 1299-1301, époque de sa mort (Reg. Gen.). Besson l'appelle Guillaume, par erreur, en 1300. — Peut être le même que Girard ci-contre. — Il épousa Jordane d'Arnay, dont il eut deux fils et une fille, nommés avec leur mère dans un échange fait entre eux et Béatrix de Faucigny le 7 septembre 1296 (C.). Girard de Compey, chevalier, dit Motellat, le mercredi avant la Saint-Vincent 1276 (Arch. Th.): la cote fort vieille de cette charte dit Compeys, l'acte dit Compeys), avec D^{ne} Jordane, sa femme, et Mermet et Nicolet, leurs fils, ils reconnaissent tenir en fief de Mess^{rs} Vuillelme d'Allinges, chevalier, des biens à Charmissier (Charmois) et à Lullin, notamment l'herbergement qui fut de Mess^{rs} Girold de Lullyns, chevalier, et tout ce qu'ils possèdent depuis l'eau de Rison jusqu'à celle du Foron. Girard se reconnaît homme lige dudit d'Allinges pour ce fief, sauf un hommage à un autre seigneur. Nicolet se reconnaît homme lige dudit seigneur pour le reste. Quoique le M^{re} Costa ait identifié Girard de Compey, chevalier, seigr de Thollon, avec le Girard, chevalier, qui fut châtelain et vidomme de Genève, je remarque qu'il est bien singulier qu'aucun des nombreux actes genevois où il est nommé ne lui donne son surnom de Motellat et ne mentionne cette seigneurie de Thollon. — Je crois devoir attribuer cette dernière qualité à un autre Girard, aussi chevalier, bien réellement seigr de Thollon, d'autant plus que celui-ci eut deux filles, ses héritières, ce qui semble, à moins qu'il ne les ait eues d'un autre lit, en faire un autre Girard que le mari de Jordane d'Arnay. — Voir cet autre Girard au TABLEAU V.

GÉROLD DE COMPEY, chanoine de Genève, doyen d'Allinges et curé de Margencel de 1261 à 1268 (Reg. Genev.). témoin avec Bienvenu de Compey ci-dessus au testament de Pierre de Savoie.

ANTELME DE COMPEY.
 Il passe, en 1311 (Invent. Rossillon, Arch. Thuss.), quittance à N^{re} Amédée de Conches pour 1^{er} dot d'Alesie, sa fille (*sic*). On ne peut savoir à qui se rapporte ce pronom possessif.

ANTELME DE COMPEY, seigr de Aquaria (d'Evires), ép. : 1^{re} Marguerite de Theys, dont il était veuf sans enfants en 1288; 2^e en 1289, Uramie de Pontverre (C.). Suivant Ginguins-la-Sarraz, serait père de François de Compey, C^o de Blandrate. — Voir au TABLEAU IV.

BÉATRIX.
 abbesse de Sainte-Catherine sur Anancy en 1292 (C.). Besson, qui il était veuf sans enfants en 1288; 2^e en 1289, Uramie de Pontverre (C.). Suivant Ginguins-la-Sarraz, serait père de François de Compey, C^o de Blandrate. — Voir au TABLEAU IV.

GUILLAUME (C.) ou MERMET, (Vuilliermetus, Vuilliermus), mentionné ci-dessus, 1276-1296. Teste en 1296 (C.). Les M^{ss} Besson ajoutent qu'il nomma un de ses exécuteurs testamentaires Antelme de Compey, chevalier. — Voir au p. 134.

PIERRE I, seigr de Thorens. L'ordre chronologique le place à ce degré. Voir TABLEAU II.

Une note adressée à feu le M^{re} Costa porte que Jean de Compois était feudataire de l'abbaye de Romainmotier pour les terres qu'il tenait à Brussins du chef de Salucia, sa mère, fille de Claude de Dessous-l'Église. (Sans date et non signée.)

JACQUEMET DE COMPEY, damoiseau. Un acte est passé le mercredi avant la fête de St-Martin-d'hiver, 1323 (Arch. Pensa), apud bastiam dicti Jacquemeti.

GIROD DE COMPEY, consanguin de M^{re} Jacques de Corsier, testateur en 1323.

JACQUES DE COMPEY
 ép. Catherine de Ternier. Il teste le 30 octobre 1345. Legs à Jean, son fils naturel. Lègue à l'abbaye de Filly, où il veut être enseveli au tombeau de ses prédécesseurs, ses biens depuis la Dranse à l'Arve. Institue héritier Pierre de Ternier, fils de Girard de Ternier, son beau-frère; lui substitue Amblard, frère de Pierre (C.). — Elle teste le 12 septembre 1360 (Invent. Rossillon, arch. Th.), veut être enterrée au couvent des Freres mineurs de Genève; institue héritier Pierre de Ternier, son frère. On trouve à l'Index raisonné des titres de l'archevêché de Tarentaise, un Jacques de Compey qui reconnaît, 1310, 1344, 1348, pour des biens à Cevins et à la Bâtie. Un Jacques de Compey, chev^r, est témoin à Sion 8 février 1343, et dans un traité entre le C^o de Savoie et l'évêque de Sion, le 22 janvier 1348 (*Doc. Hist. Valais*).

JACQUES DE COMPEY, chevalier, fidéjusseur pour une dette d'Hugard de Joinville, sire de Gex, 2 mars 1333 (Arch. Pensa).

JEAN, bâtard de COMPEY.
 Son père lui lègue tous ses biens au-delà du lac Léman (C.).

TABLEAU II.

- (1) Voir au p 133.
- (2) Id.
- (3) Id.
- (4) Id.
- (5) Id.
- (6) Id.
- (7) Voir au p 133.
- (8) Id.
- (9) Id.
- (10) Id. 133.
- (11) Id.
- (12) Id.

AYMON DE COMPEY, prieur de Lovagny en 1299. Témoin le 6 des ides de janvier 1356 (C.).

HENRI DE COMPEY, prieur de Sillingy (C.), 1338-1340 (Besson). Un de ce nom était prieur de Lovagny en 1336 (Arch. la Serraz) et 1343 (Arch. Morand).

GUILLAUME, seigr de Thorens et Maisonneuve, (chev 1341-1352), caution avec son père (lisez frère), 1346; témoin aux franchises de Cluses, 1347. Il porte le titre de sénéchal de Lausanne (L). Mort en 1372 (C.). Avec Pierre (son frère), il se porte caution de Pierre de Ternier dans un acte du 10 juillet 1352 (Arch. Morand). Témoin, 1355 (Arch. Th.) avec son fils Pierre. Encore témoin à Brens le 9 mars 1371 (Tit. Neuveville). Alliance inconnue. Peut-être il épousa une sœur de Jean de Rovorée, père de Simon de Rovorée qui, dans

I. PIERRE I DE COMPEY, seigr de Thorens, 1344, 1360, 1394 (C.). Le M^{re} Costa dit au p 3 qu'il n'y a de certitude généalogique qu'à dater de Pierre II (sic) et d'Aymon vivants en 1246. Caution du C^{te} de Genevois, 6 juillet 1279 (*Mém. Soc. hist. Gen.*, xiv, 410). Mort avant 1301, puisque son fils reconnaît pour Thorens en cette année.

II. THOMAS, coseigr de Thorens (chev, 1319), mentionné avec son frère Pierre en 1307; avec lui, ils prêtent hommage en 1319. Mort sans enfants. Thorens passe tout entier à Guillaume (C.). Le 15 mars 1301 (*Somm. des Fiefs*), il reconnaît sa maison-forte de Thorens. Le 17 mai 1319 (Doc. M^{re} Costa), il reconnaît tenir du C^{te} de Genève le château de Thorens en arrière-fief du Dauphin. Valb. (ii, 180) dit Duyn par erreur, ayant oublié le nom du Pierre de Duyn qui le reconnaît (3).

son testament du 24 octobre 1356 (Arch. de Cour), le nomme son oncle et lui légua tous ses fiefs, hommes, hommages et juridiction en Faucigny, depuis Cluses en haut.

HENRI aurait formé la branche des seigrs de la Chapelle (C.). VOIR AU TABLEAU III.

ÉTIENNE (second fils), chanoine et sacristain de l'église de Genève, dit le Jeune, pour le distinguer de son oncle (appelé *antiquaire*, 1345) qui portait le même nom. Il fonda, dans l'église de Genève, un anniversaire fixe au 11 des kalendes de décembre.

III. PIERRE II, seigr de Dignens (4), dont il fut investi avec son fils Simon, ainsi que des biens qu'il possédait à Bonne et Châtillon-sur-Cluses en Faucigny, en 1370 (5). Il testa le 22 fév. 1371, et mourut avant son père (C.). Pourtant un Pierre de Compey, chev, seigr de Thorens, est fidejusseur, en 1373, au contrat de mariage des Clefs du Fresnoy. Il fut héritier universel de son oncle, Guillaume de Greysier, coseigr d'Ayent en Valais, 6 fév. 1347 (*Documents Valais.*, iv, p 467).

PERONNETTE, femme d'Antelme de Boège, teste, en 1430 (sic) (Inv. Arch. Th.), en faveur de son mari, nommant exécuteurs testamentaires Jean et Louis de Compey frères, neveux de la testatrice.

FRANÇOISE épousa (Thomas fils de) Pierre, bâtarde du 24 novembre 1381 (C.).

IV. SIMON, chev, seigr de Thorens, Etrambières, Augny, Mornay, Châtelard, Dignens, etc., épousa : 1^o Nicolette, fille de Richard de Viry, qui lui apporta la coseigneurie d'Augnier; 2^o Peronnette de Clefs (de Savoie ??), veuve et non fille de Thomas de Sallion, qui lui apporta les château et fief d'Aigle et des biens aux Ormonts. Peronnette hérita de sa fille Jacquemette de Sallion, dernière du nom. V. aux *Docum. de Compey*, par le M^{re} Costa, au p 120 (C.). Mort avant 1386.

PERONNETTE (premier ou second lit), épousa, contrat de mariage du... 1396 (Charte communiquée par M. de Neuveville), Oton, fils de Pierre de Langin. Ses trois frères lui constituent une dot.

PIERRE III, chev (1396), est nommé avec ses deux frères dans le contrat de mariage de leur sœur, par lequel ils fournissent plusieurs fidejusseurs pour le paiement de la dot; seigr de Thorens, Sacconay, Etrambières, Aigle, Dignens, Augnier, la Motte, Vulpillières, etc. Épousa Mechilde de Compey, sa cousine. Mentionné avec son frère Louis en 1414. Mort vers la fin de septembre 1427 (C.). Reconnait pour Thorens (biens à) 18 août 1419 (*Somm. des Fiefs*). Est nommé encore le premier de ses frères (prob^l c'était lui l'aîné) dans un acte du 3 juill. 1426 (*Ibid.*) où ils figurent comme héritiers de Nicolet de Montfort, et tenant en cette qualité une partie du fief d'Arbusigny. Le 12 mai 1409 (Arch. Sav.), avec sa femme, seigr de Vulpillières, laudent une vente.

V. JEAN I, seigr de Thorens (1418-22-23) et d'Eclaron, coseigr de Sacconay, Augnier, etc., chev, épousa Ancelesie, fille de Pierre de Chevron-Villette, vidomne de Sion. Mort sans postérité en 1432 (6), ayant institué héritier Pierre, son frère. Jean était le fils aîné du premier lit (C.).

GUILLERMETTE, mariée à Pierre de Confignon (C.). Cont. dotal du 2 déc. 1443. Elle teste 8 juillet 1467 (Arch. Pensa). Son fils Jacques fut nommé hérit. univ. de sa grand-mère Mathilde de Compey, V. CONFIGNON.

GUIGONNE, mariée à Pierre de Buenc (sic) (7). Elle teste le 19 janvier 1428 (C.). Morte av^t le testament de sa mère. Inconnue à Guichenon, Généalogie Buenc.

VI. JEAN II (l'aîné), seigr de Thorens, etc., etc. Le tristement célèbre favori d'Anne de Chypre, un de des principaux fauteurs des troubles et des excès du règne du duc Louis, le seul qu'il faudrait pouvoir effacer de notre histoire. Conseiller et chambellan du Duc, grand bailli de Genevois (châtelain de la Roche 1459, Arch. Th.), chev, du Collier (quoiqu'il ne soit pas inscrit dans les catalogues), nommé lieutenant général du Duché et commandant en chef des troupes de Savoie, 29 novemb. 1448 (Lire l'ouvrage du marquis Costa, t^{rs} 43 et suivants). Il testa à Vevey où il était réfugié à la suite de la bataille de Grandson perdue par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Le 10 mars 1476, il y mourut d'une blessure reçue dans une rixe avec le châtelain de la ville. Il avait épousé Françoise (ou Jeanne) de Bessillon (C.). Françoise vivait encore en 1482, nantie probablement, à cause de ses droits dotaux, d'une partie des biens de son feu mari, situés au Chablais, qu'elle vendit à Guignes de Langin (Voir ce nom) avec son fils Philibert. Son mari lui avait fait d'ailleurs une donation importante le 24 décembre 1446 (Msts Besson).

VII. PHILIBERT I, seigr de Thorens, etc., etc. assassina Bernard de Menthon le 17 septembre 1479. Condamné à mort et à la confiscation de tous ses biens (Voir Langin, 1482). Mort en exil vers la fin de 1486, sans avoir laissé de postérité (C.).

ANNE, à Antoine de Buenc qui, par test du 24 mars 1477, institua héritier Philibert de Compey, son beau-frère (C.).

LOUISE, à Jacques de Viry, seigr du Carroz. Cont. dot. du 3 nov. 1461 (C.).

MARGUERITE, JEANNE. Leur père leur légua à chacune une dot de 5,000 florins d'or.

JEAN IV, chev, seigr de Sacconay, Vulpillières, etc., revendiqua les biens de son frère Philibert qui avaient été infodés à la mais^{on} de Martignes, avec laquelle il soutint à ce propos un procès célèbre. Il mourut avant la prononciation de la sentence, à la fin de 1512. Il ép. : 1^o Antoinette de la Palu-Varembon (Guich. Voir note 2, p 130), dont il aurait eu trois enfants; 2^o cont. de mar. du 19 sept. 1512, Jeanne de Duyn, fille d'Amé, seigr de Châteaueux, et mourut deux mois après. Sa veuve épousa successivement, après 1518, Claude de Montcheny, seigr de Thorens, et Claude de Seyturier, seigr de Pomiers (C.) (11).

VIII. PHILIBERT II, seigr de Thorens, etc., etc. Il fut réintégré par sentence du 3 nov. 1526 dans la possession de Thorens, des châteaux et fiefs qui avaient été confisqués au préjudice de ses oncles. Il réunit ainsi sur sa tête (presque) toute la fortune entière de sa famille. Mais il n'en jouit pas longtemps, car une nouvelle confiscation du 3 nov. 1533 (13) vint justement le punir de sa félonie et de ses coupables excès. Cinq ans après, le 15 juill. 1538, Philibert, universellement lui et méprisé, vint mourir misérable et ignoré à Thorens, sans laisser de postérité légitime, faisant des legs à ses bâtards et nommant héritier universel Marin de Montcheny, son cousin (C.). Par testament du 16 février 1517, Charles de Compey, seigr de Dignens, l'avait nommé son héritier. Philibert acquit en outre, le 25 janvier 1522 (Arch. Morand), les droits que Françoise de Compey, fille de Jean, seigr de Vulpillières, avait sur Dignens.

JEANNE (C.) (12).

Il fut réintégré par sentence du 3 nov. 1526 dans la possession de Thorens, des châteaux et fiefs qui avaient été confisqués au préjudice de ses oncles. Il réunit ainsi sur sa tête (presque) toute la fortune entière de sa famille. Mais il n'en jouit pas longtemps, car une nouvelle confiscation du 3 nov. 1533 (13) vint justement le punir de sa félonie et de ses coupables excès. Cinq ans après, le 15 juill. 1538, Philibert, universellement lui et méprisé, vint mourir misérable et ignoré à Thorens, sans laisser de postérité légitime, faisant des legs à ses bâtards et nommant héritier universel Marin de Montcheny, son cousin (C.). Par testament du 16 février 1517, Charles de Compey, seigr de Dignens, l'avait nommé son héritier. Philibert acquit en outre, le 25 janvier 1522 (Arch. Morand), les droits que Françoise de Compey, fille de Jean, seigr de Vulpillières, avait sur Dignens.

JEANNE, réduite à la légitime (C.).

BARTHÉLEMY, **BARBE**, réduite à la légitime (C.). Son père lui légua 1,000 florins et les biens acquis à Mornay, Gaillard, Châtelet de Cret-d'Os, Genève et la Roche (C.). Je suppose que c'est le N^o Barthélemy de Compois (sic) qui s'établit à Bons, où deux actes sont passés dans sa maison les 6 avril 1589 et 2 fév. 1590 (Minute Mathieu, Arch. Th.). Et encore le 11 mars suivant (*Ibid.*), auquel acte est témoin N^o François de Compoys, de Bons. C'est peut-être de lui que descendent les Deconpoix, nombreux à Bons et environs.

ÉTIENNE, chanoine de Genève, seigr de Mornay et d'Etrambières, 1297 1330 (C.). Témoin, 1319 (Valb.). Le 1^{er} juill. 1328 (*S. des F.*) fait une donation au C^{te} de Genevois; vivait encore 5 août 1345 (Arch. La Ser.).

PIERRE, seigr de Vulpillières (1301, Fiefs), chev, 1319 (2), épousa, à Metz, près Ancey, Marie, fille de Thomas de Menthon; mort en juillet 1361 (C.). Le 17 mai 1319 (Valb., ii, 180), il reconnaît tenir du C^{te} de Genevois le château de Vulpillières, en arrière-fief du Dauphin. Il mourut sans postérité (C.). En 1348 (Arch. Th.), un Pierre de Compey, chev, était châtelain de Clermont pour le C^{te} de Genevois.

Amédée, chev, seigr de Vulpillières après son frère Pierre mort sans postérité. Le C^{te} Amédée VI lui fit une donation le 15 oct. 1361. Il fit avec ce prince l'expédition d'Orient et mourut en 1366 (C.). Suivant la généalogie de Guichenon, il était seigneur de Gruffy.

AYMON ou AYMON, chev, teste le 11 juin 1367, instituant héritiers Pierre et Aymon, fils d'Amédée, son frère (C.). Je pense que c'est l'Aymon de Compey, chev, qui épousa Marguerite de Marhoz, fille d'Aymon, chev, laquelle teste le 9 oct. 1412 (Arch. Thuyset et Pensa), laquelle vivait en 1386, et nommée au testament d'Aymon ci-dessous, qui appelle Aymon son oncle paternel.

ISABELLE épousa Robert, seigr de Gréty, après avoir été promise en 1341 à Henri de Annessiaco. Elle mourut au château de Gruffy en 1384 (C.), où elle codicilla le 9 sept. (Mst Besson).

PIERRE, seigr de Vulpillières, mort sans avoir été marié; institua héritier son frère (C.).

AYMON (chev), seigr de Vulpillières, la Motte, Passy, Eclaron, Richemont (C.). Il testa le 6 mai 1386 (Arch. Pensa). Veut être enterré dans l'église de St-Maurice de Thorens, au tombeau de ses prédécesseurs; légua son château de Vulpillières à Pierre, fils de Simon de Compey, son neveu (sic), à condition qu'il épouse Mechilde, fille du testateur; légua le château de Richemont à Louis, frère de Pierre, qui épousa Blanche, seconde fille du testateur, etc., etc. Il avait épousé Marguerite de Thoyre. Le 23 septembre 1385 (Arch. de Cour), il avait fait hommage au C^{te} de Savoie de ce qu'il tenait de la succession de M^{re} Amédée, son feu père, et de M^{re} Aymon et Pierre de Compey, chevaliers, ses oncles.

PERONNETTE, promise en 1341 à Mermet de Annessiaco, frère du fiancé de sa sœur (C.).

FRANÇOISE, veuve de N^o Jacques Eymon, de Mez, légataire de sa sœur Mechilde, 1448.

MECHILDE ou MATHILDE, dame de la Motte, épousa : 1^o Pierre de Compey, seigr de Vulpillières, son cousin; 2^o Claude de Seyssel. Elle testa le 8 juin 1448 (Arch. Th. et Pensa), veut être enterrée dans l'église du St-Sépulchre d'Ancey, au tombeau de feu Marguerite de Thoyre, sa mère, faisant des legs aux enfants du premier lit. Nomme héritier universel Jacques de Confignon, son petit-fils.

BLANCHE, dame de Passy. Elle épousa Louis de Compey, son cousin, seigr de Richemont, suivant les volontés de son père. Elle fait, le 10 novembre 1449 (Invent., Arch. Pensa), une donation à Pierre de Confignon, son neveu.

ANTONIE, veuve de Jean de Conzier, damoiseau, héritière universelle de sa mère, 1412.

Second lit.

JEANNE épousa, le 22 mars 1393, François de Menthon-Beaumont. Veuve en 1404 de Jean de Freney, son second mari. Morte en 1450 (C.). Elle testa, le 11 août 1439 (Invent. Rossillon, Arch. Th.), en faveur de ses enfants Menthon.

LOUIS, seigr de Sacconay, Augnier, Aigle, Ormonts, Richemont, etc., teste le 21 juillet 1431, codicille le 27 octobre 1434, voulant être enterré à Thorens, nommant héritiers universels Blanche de Compey, sa femme, et Jean de Compey, frère du testateur, puis Jean et Jean, ses neveux, fils de Pierre de Compey. Il était mort avant 1448. Il possédait des biens à Thorens qu'il reconnut, 23 août 1425 (*Somm. des Fiefs*). Il épousa Blanche de Compey ci-dessus.

CATHERINE, prob^lement sœur des Compey ci-contre, était veuve 1410-1412 (Arch. Thuyset) de Messire Antoine de Chignin, chevalier.

JEAN III (le cadet), seigr de Vulpillières, etc. Il ép. Eustache de Grolée (fille de Charles, chev) par contrat dotal du 24 avril 1458 (Inv. Rossillon, Arch. Th.). Il fut aussi vicieux que son frère. Le 1^{er} août 1480, à cause de ses cruautés et séditions, il fut condamné en contumace, déclaré rebelle, ennemi du repos public, et ses biens furent séquestrés. Il mourut en 1497 (C.). Il testa le 24 avril 1496 (Invent. Rossillon, Arch. Th.).

JEANNE, D^{me} d'Ormont, épousa Philibert de Menthon, seigr de Couvette (C.).

MARGUERITE (aînée) épousa Girard de Montcheny, chev (C.), av. le testam^t de Mathilde de Compey qui lui fit un legs. Son père lui avait laissé tous ses biens de Montjoye et Faucigny.

ANNE, D^{me} de Corsier, son père lui laisse Ormont pour en jouir avec sa sœur Jeanne.

GUILLERMINÉ, D^{me} de Corsier et St-Symphorien, au diocèse de Lausanne (C.). Non mentionnée au testament de son père (C.).

AMÉDÉE, à Jean, l'aîné, fils d'Hugonin de Montfort, 1443 (Msts Besson).

CHARLES I^{er}, seigr de Vulpillières, Augnier, Albeterre, Chardonnez, etc., est mort sans postérité, après avoir, par testament du 16 et codicille du 17 février 1517, nommé héritiers Louis de Viry, et Antoine de Montcheny. Il épousa Etienne d'Espagny (C.), contrat de mariage du 20 mai 1503, cité dans un testament (8).

AYMON, mort en bas âge (C.) après 1496.

CHARLES II, seigr de Dignens, etc., mort sans avoir été marié. Il fit, par son testament, un legs considérable à Etienne d'Espagny (9), sa belle-sœur, et nomma héritier universel Philibert de Compey, son neveu (à la mode de Bretagne) (C.).

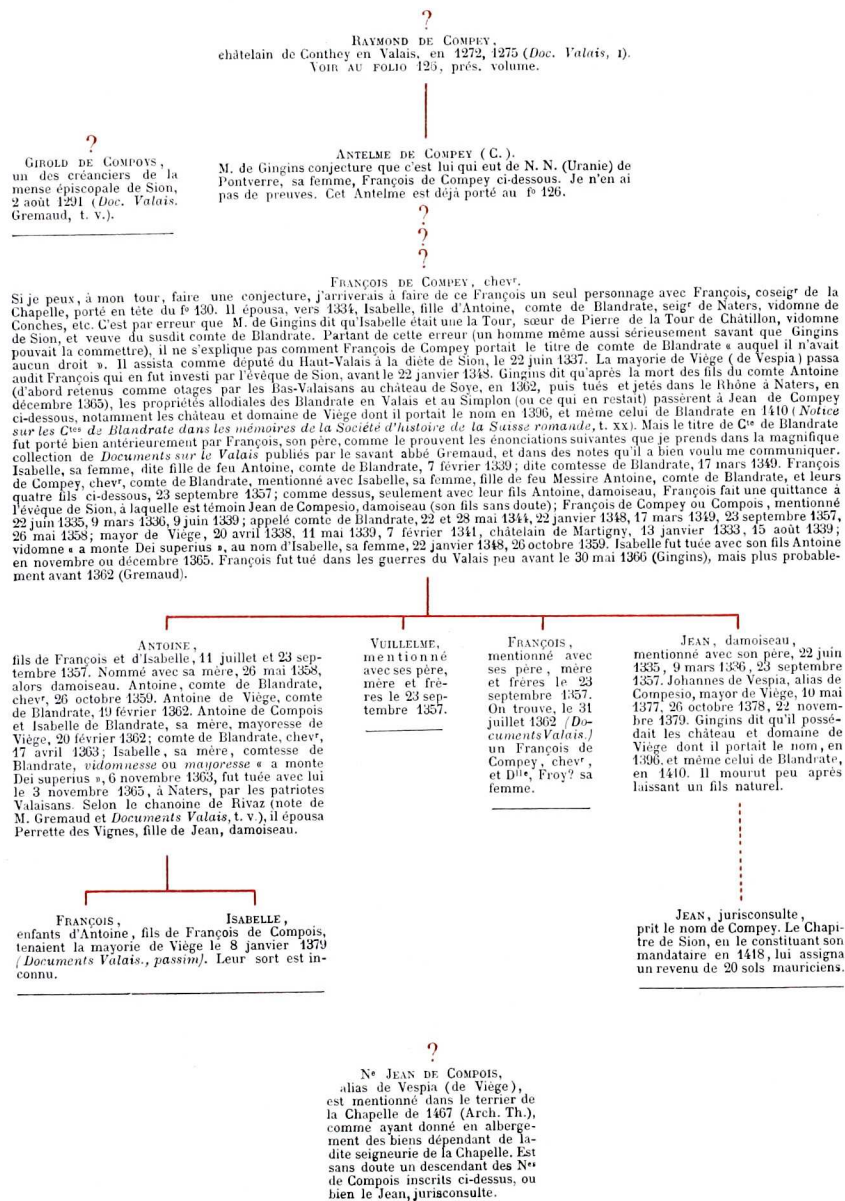
MARIE, Françoise (C.), femme de N^o Louis de Russins, seigr de Doctens, cède ses droits sur les château et seigneurie de Dignens (Vaud), à Philibert de Compey-Thorens et à Etienne d'Espagny, alors femme de François de Ternier. Cession laudée le 25 janvier 1522. Voir note 9.

PERNETTE, JEANNE, MARGUERITE, au seigr d'Anglis - Montcheny, seigr de Châteaufort, le 16 août 1507 (C.). Voir MONTCHENU.

BONNE à Jean de la Molière, seigr de Faoug en Suisse (C.), de St-Fonds suivant Guichenon.

TABLEAU IV.

DES MAYORS DE VIÈGE, VIDOMNES DE CONCHES,
COMTES DE BLANDRATE, ETC., EN VALAIS.



Continuation du folio 125.

grande que celle du blason de Jean de Compey-Gruffy qu'il faudrait alors exclure de la famille. Suivant le marquis Costa, on pourrait supposer avec quelque vraisemblance que les deux familles, hautement placées dans le même pays dès le XIII^e siècle, devaient avoir une commune origine. Mais cette opinion généalogique ne lui a paru ni assez motivée, ni assez importante pour tenter de la faire prévaloir sur celle de ses devanciers, et il ne donne pas la généalogie des Compey de Féterne. Le fait n'étant pas appuyé sur documents, je me garderai d'affirmer la commune origine; pourtant elle me semble résulter bien mieux que vraisemblablement des divers indices énoncés dans les tableaux. Pour n'en citer qu'un ici, je trouve au tableau généalogique des Compey-Thorens (Costa) un Girard de Compey, seigneur de Thollon, qui doit être un Compey, souche des Féterne. Quoi qu'il en soit, l'ordre alphabétique les mettant immédiatement après les Compey, je ne me compromets pas en les laissant à leur rang, où, dans mon opinion — que je suis tenu d'exprimer, — ils auraient bien d'autres droits à figurer.

Toutes ces familles sont complètement éteintes.

Suivant mon invariable habitude de laisser à chacun le mérite et la responsabilité de ses travaux, je marquerai d'un C, tout ce que je prends à mon savant et regretté devancier. Les points sur lesquels je peux ajouter ou modifier auront leur marque de provenance, de manière à ce que l'on puisse distinguer facilement combien peu les recherches que je poursuis depuis une trentaine d'années ont pu enrichir les travaux de l'historien des Compey.

Renvois des notes des nos 128, 129.

(1) GUILLAUME, DEGRÉ II. En sa qualité qu'il tient légitimement de sénéchal de Lausanne, il promet, le 10 juillet 1344 (*Valboun*, II, 434), à Humbert, Dauphin, de ne vendre ou aliéner cette sénéchaussée qu'en sa faveur. Cette charge avait été inféodée aux nobles d'Eublens vers le milieu du XII^e siècle (*Dict. du pays de Vaud*, p. 499). Je ne sais pas comment elle était passée à Compey. En 1317 (*Mém. Soc. Gen.*, XIII, 142) il était châtelain de Châtillon-sur-Cluses.

(2) Nous voyons Pierre de Compey, seigr de Vulpillières, en 1301. Il s'agit ici de Vulpillières en Genevois. Mais je trouve au *Dictionnaire du pays de Vaud* (n^o 246-7), que Pierre de Compey, chev., épouse Jeannette, fille d'Aymon de Blonay (probablement veuve de Jean Pallin de Villeneuve), qui lui apporta des biens à Corsier et Saint-Saphorin qui formèrent la seigneurie de Vulpillières, ainsi appelée d'un château non loin du lac de Bret. En février 1340, Pierre en vendit une partie à Rodolphe d'Oron, seigr d'Attalens. Les Compey conservèrent le reste de la seigneurie de Vulpillières, en Suisse, jusqu'au XVI^e siècle. En 1520, Dietrich d'Englisberg, avoyer de Fribourg, et Pierre de Praroman en tenaient chacun la moitié au nom de leurs femmes, héritières de cette terre.

(3) THOMAS, DEGRÉ II. Il ne devait pas être l'ainé. Voir au § 123 qu'il avait une brisure sur son sceau; dans un acte de 1307, inséré aux manuscrits de Besson, il est nommé après son frère Pierre, seigr de Vulpillières.

(4) PIERRE, DEGRÉ III. Dignens ou Denens, près de Morges au pays de Vaud, dépendait, jusque'en 1300, des terres de Vuflens-le-Châtel, appartenant à Richard de Duyn qui l'échangea avec Louis de Savoie, seigr de Vaud. On ne sait comment il passa aux Compey. Jean et Louis de Compey reconquirent cette seigneurie en faveur du comte de Savoie en 1403. Henri de Compois (*sic*) la vendit en 1521 à N^o François de Glanaz (*Dict. hist. du pays de Vaud*, 304). Philibert II de Compey (n^o 128) possédait pourtant encore le château, seigneurie et ville de ce nom; Claude de Compey les tenait auparavant: Voir note 7.
C'est peut-être le Pierre de Compey auquel le comte de Savoie inféoda le château et seigneurie de Soyrier le 19 février 1350, passés ensuite à R^o M^o Aymon de Compey qui les vendit avant 1396 à Vautier de Menthon-Lornay.

(5) Le même: dans un acte du 15 janvier 1336 (Arch. Thuyset) passé à la Roche, ce Pierre (ou Pierre, son oncle) est appelé « Pierre de Compesio de Castellione ».

(6) JEAN I, DEGRÉ V. Cette date est presque certainement fautive, puisque Pierre III, son frère, qui lui succéda, mourut en 1427, d'après le marquis Costa.

(7) GUIGONNE, DEGRÉ VI. Ne serait-ce point DUYN qu'il faudrait lire au lieu de BUENC?

(8) CHARLES I, DEGRÉ VII. Seigr d'Angny, Albeterre, Chardonez, Vulpillières, Dignens, coseigr de Viry, teste le 16 février 1517 (Arch. Morand) à Angny. Lègue le château et juridiction de Vulpillières à Louis de Viry, chevalier, et à Antoine de Montchenu-Châteauneuf; le château de Dignens, Chardonez ou Chardonaz, Corsier et Corséant à Philibert II de Compey avec tous ses droits sur Montrosset, la Motte et ses autres biens. Il mourut avant le 25 janvier 1522. Dans un laod du 16 février 1515 (Arch. Thuyset) il fit apposer son sceau: il est très fruste. Pourtant on voit confusément une croix pleine et pas autre chose: cimier deux cornes, ou proboscides d'éléphant; légende indéchiffrable.

Dans une reconnaissance passée le 25 janvier 1542 par Jean et Gabriel de Viry, en suivant une reconnaissance passée précédemment par Charles de Compey, seigneur de Vulpillières et d'Angny, la filiation de ce dernier est donnée comme suit: Charles à feu N^o Jean, qui était fils d'Amé, à feu Jean qui était fils de Simon de Compey et de Nicolette de Viry. Cette filiation ne peut être exacte.

Pour fournir peut-être quelques données sur l'origine des possessions suisses des Compey, il me semble utile de publier l'analyse de l'acte suivant : Charles de Compey, seig^r de Vulpillières, était en procès avec Louis de Diesbach, chev^r; Jacques de Wateville, bourgeois de la ville de Berne, au nom de Rodolphe de Scharnachtal, chev^r; Jean-Albrecht de Malinen; Beat de Bonstetten, et Louis Heissman comme curateur et tuteur de N^e Eve de Baren? héritiers universels de feu N^e et P^e Mess^{rs} Adrien de Buobenberg, chev^r, à l'occasion de la juridiction et domaines des villages de Clerdon et Corsan, tels que les possédait jadis ledit Buobenberg d'après un traité fait devant le bailli de Lausanne et que lesdits héritiers prétendaient garder par droit de succession et à cause d'une prescription de vingt ans. Compey prétendait que le traité était injuste et avait, d'ailleurs, été cassé par un arrêt du conseil ducal de Chambéry. Des arbitres nommés par les parties, savoir : Rodolphe d'Erlach, jadis avoyer et alors lieutenant de la même charge; Henri Matter, ancien avoyer; Gaspard de Lapiolle? tous deux chevaliers, et des consuls de la ville de Berne y prononcèrent, le 7 mai 1506 (Arch. Thuysset), que les héritiers susdits remettront tous les biens plus haut mentionnés à Compey qui paiera en retour une somme de 1,450 florins.

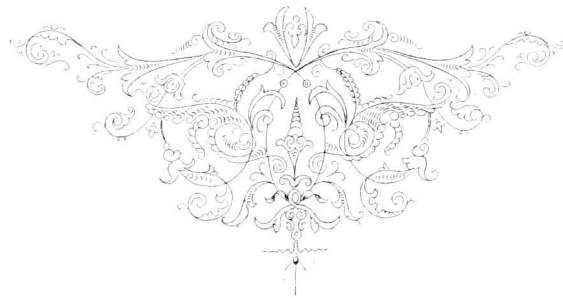
(9) ÉTIENNETTE, femme de CHARLES II, DEGRÉ VII. Elle épousa en deuxième noces François de Ternier, seig^r de Pontverre, et en troisième Jean de Châtillon. Elle testa le 13 octobre 1552 (Titres d'Eschavannes) où elle se nomme de Hispania (ce qui ne peut se traduire par Epagny) et où l'on voit qu'elle était fille de feu Philippe, chev^r, seig^r dudit lieu d'Hispanie ou d'Espagne : elle mentionne ses biens paternels et maternels « in partibus Flandrie ». Son premier mariage avait été traité par Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie. Elle voulait être enterrée dans l'église de Thoiry, dans la chapelle fondée par le feu seig^r de Vulpillières, son premier mari. Elle testa encore, le 25 août 1542 (Invent. Rossillon, Arch. Thuysset), en faveur de son troisième mari. Dans un acte français du 6 mars 1552 (*Ibid.*) elle est dite Estienne de Espagne. — Voir ÉPAGNY (D^e).

(10) MARGUERITE, DEGRÉ VII. Peut-être celle qui épousa Pierre de Rouvenoz. Voir ce nom.

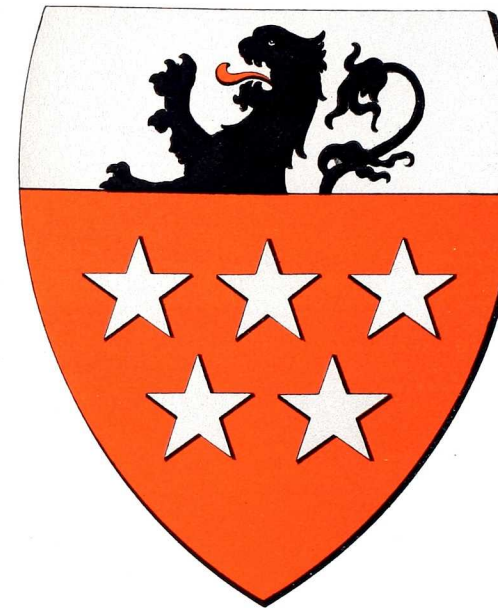
(11) JEAN IV, DEGRÉ VII. C'est par erreur d'impression que, dans son tableau, le marquis Costa répète à la note 76 la date 19 septembre 1512 qu'il donne plus haut comme date du premier mariage de Jeanne de Duyn. Voir DUYN.

(12) JEANNE, DEGRÉ VIII. Selon une note très confuse de Besson (Manuscrits), cette Jeanne aurait épousé, en 1450 (*sic*), Amédée de Viry, seig^r dudit lieu et de la Perrière. Besson ajoute qu'elle était sœur de Philibert de Compey-Thorens, dernier du nom, et de Bonne qui épousa le seig^r de la Molière. C'est une erreur. La place de cette Jeanne est marquée au Tableau III, degré VI. Guichenon (Article la Palu-Varembon, *Bresse et Bugey*, p. 292), commet la même erreur.

(13) PHILIBERT II, DEGRÉ VIII. Le 7 novembre 1533 il n'avait sans doute pas encore connaissance de cette juste sentence. Dans un acte de ce jour (Arch. Thuysset), il se qualifie de « Philibert de Compois, gentilhomme, seigneur de toute la vauld de Torens, « Vulpillières, Sacomay, Estrembière et Montrosset » et donne hypothèque sur tous ses biens en garantie d'un emprunt de 600 écus d'or au soleil, fait à Berne. Son sceau pend à cet acte. Malheureusement, il est totalement oublié.



COMPEY OU COMPOIS (DE) DE FÉTERNE



VIDOMNES, SEIGNEURS, PUIS BARONS DE FÉTERNE, SEIGNEURS DE CINQUANTOD, ROVORÉE, ALLEMAN, DU CHATELARD, DE MARLIOZ, VINZIER, COMTES DE GERBAIS ET DE LA FLÉCHÈRE, MARQUIS DE LUCINGE, COSEIGNEURS DE LA CHAPELLE.

P. de gueules à cinq étoiles d'argent 3 et 2, au chef du second, chargé d'un lion issant de sable lampassé du premier.

On trouve aussi les étoiles d'or.

CIMIER : un lion issant (du même émail que celui du chef probablement) regardant une étoile (d'argent, je pense). On voit ce cimier sur une vieille pierre tombale existant encore dans l'ancienne église de Féterne.

Les Preuves de Malte (Guillet-Monthoux, H. 189, arch. du dép. du Rhône) donnent à tort au quartier Compois le blason des Grailly.

Besson a attribué à tort aux Compey-Féterne le blason de Compey-Gruffy.

Étienne de Compois, chev^r, gouverneur de Thonon, dans deux sceaux, 17 juin et 10 novembre 1581 (1), portait écartelé de Féterne et de Compois, comme ci-dessus.



La déjà été question de cette famille au f^o 125 et du point de savoir si elle est de même souche que celle des Compey-Thorens. Charles-Auguste de Sales, appuyé bien légèrement sur la différence des blasons et de l'orthographe du nom, n'admet pas cette communauté d'origine. Le marquis Costa trouve à bon droit ces raisons insuffisantes, mais tout en reconnaissant que cette communauté d'origine peut être admise avec vraisemblance, n'essaie pas de faire prévaloir cette opinion. Dans la forme, en effet, elle a peu d'importance, car les Compey-Féterne n'ont rien à gagner à faire cause commune avec les Compey-Thorens, aussi connus par leurs crimes que par leur grandeur; d'ailleurs ils sont aussi anciens qu'eux.

Mais il ne s'agit pas ici de plus ou de moins de convenance. Pour un généalogiste le point en litige mérite un examen, ce que je vais faire brièvement.

Pierre de Compey, châtelain de Féterne en 1203; Girard de Compey, seigneur de Thollon; un des nombreux frères ou contemporains de Gérold de Compey, official de Genève; ou bien

Voir suite, f^o 140.

(1) Deux lettres (Arch. Thuysset) adressées de Ripaille à Gabriel de Freney (Étienne l'appelle son frère : il était parrain d'Étienne, fils de Gabriel), sont scellées comme il est dit plus haut.

?
Mess^{rs} GIRARD DE COMPESIO, chev^r, vivant le 21 sept. 1296.
Sans compter les trois Girard inscrits au 1^{er} Tableau et les deux ci-contre (quelques-uns peuvent faire double emploi), j'en porte deux ici que l'on rattachera peut-être à la souche des Compois-Féterne. — Girard de Greysier (il y avait des nobles de ce nom à Féterne), fils de feu Mess^{rs} Aymon, chev^r, vendit, le 21 sept. 1296 (Arch. de Cour à Turin), à Amédée, comte de Genevois, les hommages nobles des Compois, pour biens à Compois, savoir des fils de Mess^{rs} Girard de Compois et des enfants de feu Mess^{rs} Girard de Compois, chev^r.

?
Mess^{rs} GIRARD COMPESII, chev^r, seigr de Thollon. Lui et ses prédécesseurs jouissaient de la juridiction, à Thollon, depuis le nant Ricard jusqu'au nant de Metalaria, sauf la peine de mort et mutilation de membres; pour ces deux cas seulement, ils remettaient les malfaiteurs au châtelain d'Allinges-le-Neuf, dans le ressort duquel se trouvait le lieu de Thollon. Il était homme-lige et noble du comte de Savoie et mourut longtemps avant 1341. Voir au Tableau I Girard, vidomme de Genève, que je ne puis identifier avec celui-ci qui fut réellement seigr de Thollon. Tout ceci est dit dans l'acte 1324 ci-dessous.

?
PERUSSONNE possédait des biens à Corsinge, Meynier, aux mandements de Balleyson et Gaillard pour une partie desquels elle refusa l'hommage. Elle mourut avant décembre 1340, sans héritiers de son corps, laissant l'usufruit de ses biens à sa sœur, et la propriété à Perussonne et Catherine, ses nièces. Le comte de Genevois fit saisir tous ces biens, comme étant soumis à chute pour refus d'hommage et parce qu'elle avait fait plusieurs legs pies et amonés, contrairement à la nature des biens féodaux qui ne pouvaient, sans autorisation du suzerain, passer en main-morte (Arch. Giez). Elle avait aussi un four avec droit et juridiction qu'elle vendit, le 30 janv. 1339 (Arch. Th.), à Guillaume de Châtillon, seigr de Larringe. Ce fragment prouve sans conteste que ces Compois de Thollon ou Féterne venaient de Corsinge, Meynier, attenances de Compois.

??
Mess^{rs} GUILLAUME DE COMPOIS, seigr de Satonay, arbitre 30 mai 1366 (Docum. Vall. Gremaud, t. V).

?
BRIANDE DE COMPESIO, veuve de Girard de Châtillon, constituée, en 1387 (Arch. Th.), mandat à son frère.
?
PIERRE DE COMPESIO, damoiseau, vivant 1387, mandataire de sa sœur. Peut-être celui ci-dessous, 1389.

?
PERONET DE COMPESIO, mentionné en la reconnaissance du 3 juin 1462 (Fiefs) de Jean de Neuvécelle, comme ayant possédé jadis la seigneurie de Thollon.

?
CATHERINE DE COMPESIO, femme de Pierre de Neuvécelle avant 1412.

?
FRANÇOIS DE COMPESIO, damoiseau, et Bresse, sa femme, fille de feu François Fabri d'Évian, accensent des biens de leur franc alleu, 29 juin 1360 (Arch. Th.), acte passé dans leur maison d'Évian.

N° PIERRE DE COMPOIS, coseigr de la Chapelle, dit l'Ancien (par rapport à Pierre le Jeune, son neveu), avait donné des biens en albergement le 25 octobre 1441 (dit dans le Terrier cité plus bas).

N. N., femme de Gervais du Clos de Jussy.

N° JEAN DE COMPEYS, coseigr de la Chapelle, dit l'Ancien, par rapport à Jean de Compois et à Jean de Compois, fils de ses cousins germains. Jean l'Ancien mourut sans enfants. N° Pierre et Antoine de Compois, ses cousins germains, fils de Jean (VI) ci-dessus, lui succédèrent comme « proximoires in genere. » Voir l'article d'Antoine (VII) au Tableau suivant.

JACQUETTE. Elle aurait épousé en premières noces Aymon de Neuvécelle, chev^r; veuve avant le 29 novembre 1530. C'est probablement ainsi que la coseigneurie de Thollon passa à ses enfants du premier lit. Le mercredi après la fête de saint Hilaire de 1324 (Titres d'Eschavannes), le châtelain de Féterne lui rend un homme coupable de vol commis dans les limites de Féterne. Elle épousa Guillaume du Crest, bourgeois d'Évian, mort avant 1341. Dans deux transactions des 10 décembre 1341 et 15 janvier 1342 (Arch. Giez), elle céda à Guillaume de Châtillon tous les biens provenus de sa sœur Perussonne, sauf les droits sur la maison-forte de Corsinge et les vignes en dépendant. — Voir DU CREST.

GIRARD DE COMPESIO, chev^r. Pourrait être le même que le vidomme de Genève (porté au n° 127) dont un fils s'appelait Guillaume, Vullielme ou Mermet, si celui-ci n'était pas dit vivant le 7 sept. 1296, tandis que les héritiers de celui ci-dessus sont déjà nommés à la date du mercredi après la fête des saints Pierre et Paul.

VULLIELME DE COMPESIO, chev^r, mort avant 1296. Les exécuteurs de son testament étaient Antelme de Compey, chev^r, et Jean de Rossillon. Ses héritiers (non spécifiés), par transaction du mercredi après saints Pierre et Paul (4 juillet) de l'an 1296, convinrent qu'ils paieront aux nobles de Greysier 10 livres genevoises au lieu de 20, que ceux-ci demandaient auxdits héritiers de feu Vullielme, chev^r, que celui-ci devait à cause de la succession de feu Girard de Compey, son père. Si la date de cet acte (Arch. Monthoux) ou son attribution du 7 sept. 1296 n'est pas erronée, ce Vullielme ne peut être le même que celui du n° 127.

GIRARD COMPESII, damoiseau de Féterne, fidéjussur avec Richard de Compois, seigr de la Chapelle, 1327 (Arch. Th.). Témoign, 5 janv. 1340 (*Ibid.*), à une vente faite par François de Compois, seigr de la Chapelle, de biens à Champange, Larringe, Vougron, dépendances de Féterne.

TABLEAU V.

I. PIERRE DE COMPOIS, chev^r, vivant en 1244, contemporain de Pierre I de Compey-Thorens. Suivant une généalogie dressée par l'intendant Pescatore (Mts Biblioth. de Thuyset), avant la Révolution, d'après les archives de la maison de Regard de Morgenex et les Preuves de noblesse faites en 1575 par Philibert et Étienne de Compois, et en 1680 par Victor-Amédée de Compey pour la chevalerie des Saints-Maurice et Lazare. C'est le plus ancien qu'il ait pu découvrir. En général, les recherches toujours consciencieuses de l'intendant sont exactes et je les admetts quand il cite des dates. Mais quant aux alliances, il a dû les prendre sur une filiation non authentique. Ainsi, il marie ce Pierre à Marie de Reydet de Vulpillières. Or, si les Vulpillières sont une fort ancienne famille, les Reydet n'ont possédé Vulpillières que quelques siècles plus tard. Donc alliance fort douteuse.

II. FRANÇOIS DE COMPOIS, vivait encore en 1288. Épousa Claudine de Dépierre. Même remarque que celle faite ci-dessus pour cette alliance : c'est certainement un nom mal lu.

HUMBERT, mort en 1264.

RODOLPHE, mort en 1269.

III. JEAN DE COMPOIS, damoiseau, dans l'acte 1322 ci-dessous. S'il n'était pas seigr de Féterne positivement, comme le dit le *Sommaire des Fiefs* qui, à la date du 10 avril 1346, inscrit une investiture de fiefs et droits féodaux à Féterne en sa faveur, il était certainement seigr à Féterne. Il passa reconnaissance en fief noble, en 1327, en faveur du comte de Savoie pour plusieurs biens fondés à Féterne; elle est citée dans l'investiture de Féterne du 3 juill. 1784 (Mst Pescat.). Le 6 janv. 1330 (Fiefs), il est investi, avec Girard de Colonne (ou Colonnelle), de droits féodaux à Féterne et de la rente de Féterne. Suivant les msts Pescatore, il épousa Léone de Féterne en 1325. Il était mort avant 1353.

N° JEAN DE COMPOIS. Il donne, en 1340 (Invent. Montfort, Arch. Thuyset), hypothèque à Marguerite, sa femme, sur une maison et biens et verger à Ambilly. Un acte est passé le 14 janv. 1340 (Titres d'Eschavannes) à Ambilly, dans le verger des nobles de Compois.

N° NICOD DE COMPOIS, vend, en 1340 (Invent. Montf., Arch. Th.), à N° Humbert d'Ognion une cense sur la huitième partie des dîmes de Compois dans la paroisse de Douvaine.

IV. MERMET DE COMPOIS, (Compeys ou Compesi), de Féterne, damoiseau, 1343, 1353 (Arch. Th.), vidomme de Féterne. Ce vidonnat appartenait à la maison de Compois, comme le prouve une enquête faite le 5 nov. 1347 par Aymar de Seyssel, châtelain d'Évian et Féterne. Il teste en 1372 (Mst Pescatore). Le vendredi après l'octave de l'Épiphanie de 1353 (Titres d'Eschavannes), Mess^{rs} Girod de Bonet, curé de Féterne, lui cède une somme due par Thomas, mistral d'Avully, à Mess^{rs} Vullielme de Bonet, oncle paternel dudit curé qui en était héritier. Le vendredi après la quinzaine de Pâques 1353 (*Ibid.*), Mermet est mis en possession des biens hypothéqués à feu N° Jean de Compois son père par ledit Thomas. Suivant le mst Pescatore, il épousa Antoinette de Colonnelle. Mais il a dû épouser, au moins en premières noces, Henriette de Greysier, avec laquelle il vivait le 5 janvier 1330 (Fiefs), jour où ils reçoivent investiture de biens à Féterne et de la rente paternelle dudit lieu.

MARGAIRONNE, emme de Thomas R. Raymond, Mistral d'Avully, qui, le 19 novembre 1322, reconnaît (Titres d'Eschavannes) avoir reçu la dot de sa femme qu'il hypothèque sur une maison et biens à Avully, Morsy et Brenthonne. Elle était morte sans enfants avant 1353.

MERMET COMPEYS DE FÉTERNE, notaire impérial, reçoit des actes en cette qualité le 7 août 1350 (Arch. Th.). Il n'y a aucune apparence que ce soit le même que celui ci-contre. C'est pourtant fort possible.

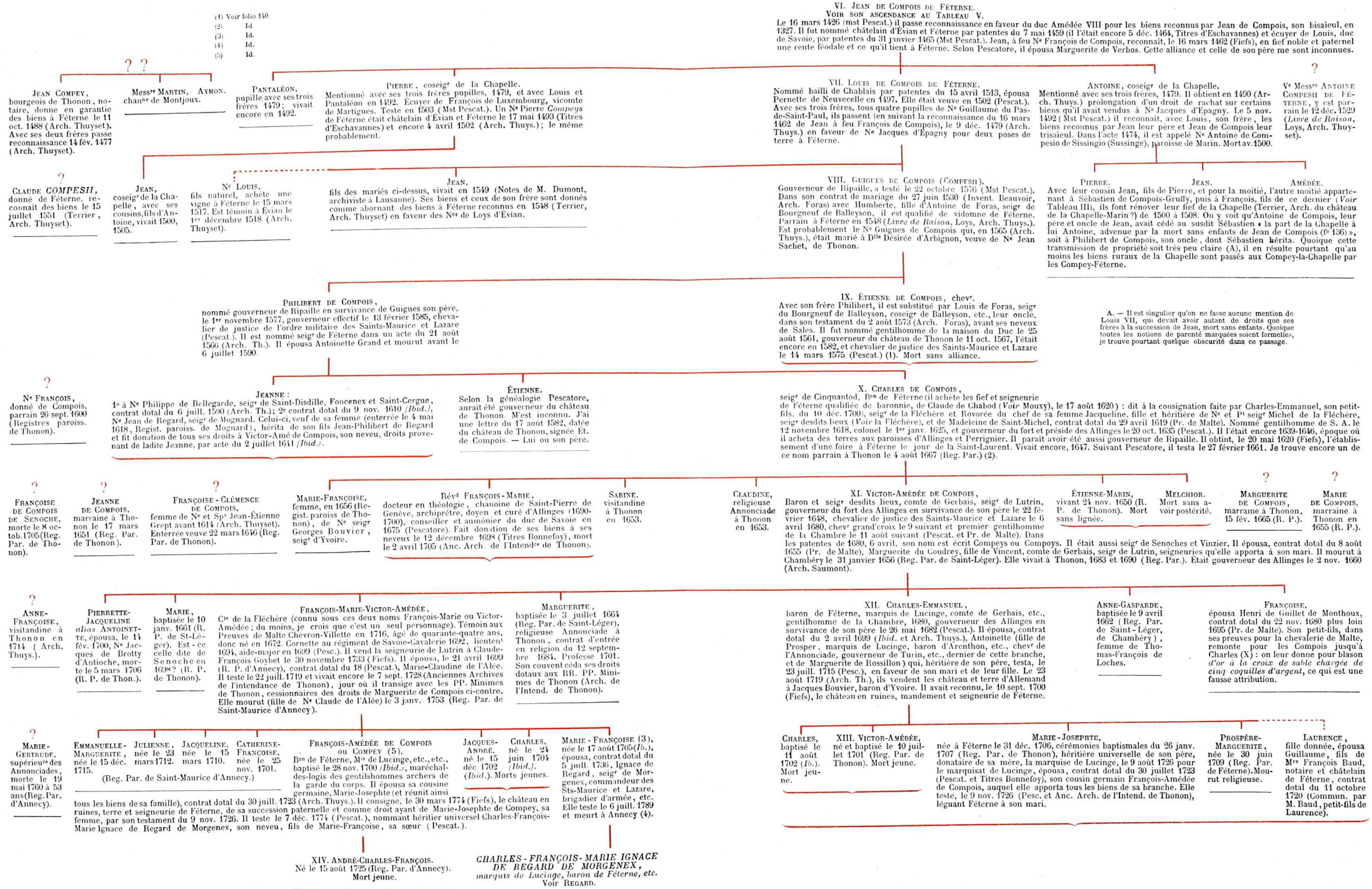
V. FRANÇOIS DE COMPOIS, seigr de Féterne (ou à Féterne). Suivant les msts Pescatore qui lui attribuent des qualités appartenant probablement à son fils, il épousa Clémence de Chulloux (nom qui m'est inconnu). Il est certain que Jean VI ci-dessous est arrière-petit-fils de Jean de Compois III.

Révérendissime seigr Mess^{rs} JEAN DE COMPEYO, prieur de Saint-Pierre-du-Bourg, chanoine de Montjoux, avec son frère Pierre ratifié, le 5 mai 1389 (Inventaire abbaye d'Aulps), en faveur de cette abbaye, la vente à elle faite par N° François de Compois (leur frère?) le 20 août 1369 d'un pré aux Moises. Il est encore témoin à Meillerée le 9 décembre 1383 (Titres d'Eschavannes).

VI. JEAN DE COMPOIS. Voir sa descendance au Tableau VI.

FRANÇOIS, écuyer de Marguerite de Savoie, châtelain d'Évian et Féterne et St-Paul par patentes du 4 janv. 1444 (Pescat.). Vivait encore 1452. Signe souvent des patentes ducales comme conseiller du prince. — Voir du Clos, p. 104, 105. Il est investi, le 6 juill. 1447 (Fiefs), de biens acquis par lui à Féterne. Est sans doute celui qui était patron de la chapelle Saint-Laurent dans l'église de Féterne (*Visite du Diocèse*, Mst Besson). Il a dû mourir sans descendance qui aurait, si elle avait existé, participé à l'hoirie de Jean l'Ancien.

TABLEAU VI ET DERNIER.



encore un de ses neveux que mentionne ledit Gérold en 1256, en avantageant Raymond, l'un d'entre eux, ont pu fonder la famille établie à Féterne dans la même province.

Non seulement le nom de famille est le même en latin, mais il l'est aussi en français, car l'orthographe Compey (1) a été établie par les traducteurs modernes de pièces latines : dans les rares chartes françaises que l'on trouve sur les Compey-Thorens, éteints avant 1550, on lit souvent Compoys. C'était le véritable nom. La différence des blasons ne peut être admise comme preuve, car à ce compte il faudrait exclure de la famille Jean de Compois-Gruffy, le grand chancelier de Savoie (Voir n° 125).

La communauté d'origine des Compey-Gruffy-la-Chapelle avec les Compey-Thorens n'est pas établie par titres. Du moment où on l'admet sans difficulté, on ne comprend pas pourquoi on la révoquerait en doute pour les Compey-Féterne qui sont dans les mêmes conditions.

Le voisinage entre la Chapelle et Féterne était fort rapproché — une heure de distance, — mais il était immédiat entre la Chapelle et Sussinge, où une branche des Compey-Féterne était établie, possédant même la moitié de la seigneurie de la Chapelle.

Bref, je ne puis affirmer un fait non diplomatiquement prouvé, quoique toutes les indications et les probabilités semblent l'établir (2). A coup sûr il serait bien plus téméraire de le nier.

Dans les anciens titres latins concernant les Compey-Féterne, leur nom affecte parfois la formule génitive *Compesii* (3), accidentellement la formule nominative, mais très habituellement de *Compesio* ou de *Compeysio*.

Les Compois de Féterne, où ils possédaient, dès 1347, le vidomnat et des biens nobles (on croit traditionnellement, grâce à des alliances avec les seigneurs de Féterne), achetèrent la seigneurie proprement dite, qualifiée baronnie de ce nom en 1620; par des mariages ils devinrent plus tard comtes de Gerbais, marquis de Lucinge, et ont acquis une haute position en Chablais.

Tous ces titres passèrent, en 1736, par un mariage de la dernière du nom, à son mari Ignace de Regard de Morgenex, dont le dernier descendant est mort en 1849. Voir REGARD.

(1) Le patois savoyard a fait COMPEY de COMPOIS, comme il a fait de GENEVOIS, GENEVEY; on connaît le vieux dicton : Terny, Viry, Compey sont le meilleur mesons de Genevey.

(2) Voyez, notamment au Tableau V, l'article de Perussonne et Jacquette, degré III.

(3) Je dois à la vérité de dire que, dans ma pensée, cette formule génitive latine, si elle était constante, serait un fort argument contre la communauté d'origine.

Renvois du Tableau VI.

(1) ÉTIENNE, IX, n° 439. Il se distingua particulièrement à la bataille de Saint-Quentin, où il combattit dans les chevaliers-légers « equites levis armaturæ ». Il tua le porte-drapeau d'un corps français commandé par le capitaine Chavense (?) Il apporta ce drapeau à Emmanuel-Philibert, généralissime des Impériaux, en le priant de l'armer chevalier. Celui-ci, par patentes du 10 août 1557 (Arch. de Cour), datées de Saint-Quentin, créa ledit Étienne « militem sive equitem deauratum... militarisque cinguli et balthei » « decore fascibus titulis ac stemmate militie insignissimus, accingentes ipsum gladio fortitudinis... omnia ad hunc ordinem » « pertinentia ornamenta ei conferentes. Ita quod... pro sumptu militie dignitatis ornamento, torquibus, gladio, calcaribus, vestibus, phaleris seu equorum ornamentis aureis et omnibus... honoribus, officiis, dignitatibus, privilegiis, iuribus... in omnibus et singulis » « exercitiis, negotiis uti, frui et potiri possit quibus ceteri milites et equites auriati, etiam manu et verbo nostro creati uti possunt » « et potiri consueverunt ».

(2) CHARLES, X, n° 139, est, dans les Preuves mstes Besson, nommé Jacques. Je trouve aussi aux Registres paroissiaux de Thonon un N° Jacques de Compois, baron de Féterne, parrain le 2 septembre 1657. Peut-être s'appelait-il Charles-Jacques ?? Par échange du 18 mai 1619 (Fiefs), il acquit de l'abbaye d'Abondance la dime du vin qu'elle percevait à Féterne, plus une rente féodale à Champonge, relevant du fief noble du duc de Savoie.

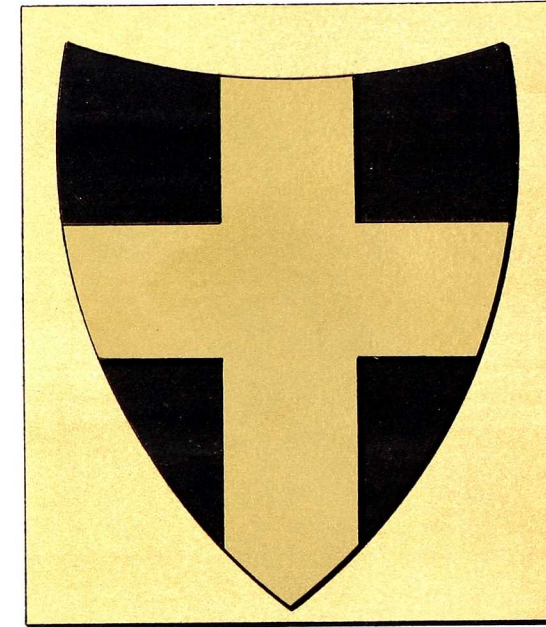
(3) MARIE-FRANÇOISE, XIII, n° 438. Je trouve Marie-Françoise, fille de François-Marie de Compois, de Féterne, qui épousa, le 1^{er} juin 1723 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy), contrat dotal du 14 avril (Titres Bonnefoy), dom Marc-Rodolphe de Guy ou de Huit, lieutenant-colonel du régiment d'Arpru (?) Est-ce un premier mariage de cette Marie-Françoise ?

(4) Jean-Antoine de Gruel, comte d'Ortans, fait, le 26 novembre 1755 (Arch. Saint-Jorioz), une donation à ladite Marie-Françoise, veuve de Morgenex, et à Elisabeth sœurs, ses parentes. Elisabeth est un double nom probablement : tourment des généalogistes.

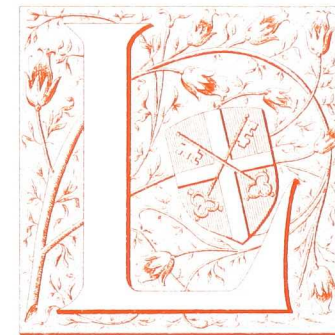
(5) FRANÇOIS-AMÉDÉE, XIII, n° 438. Dans son contrat dotal il se qualifie de François-Amédée de Compey du Coudrey, baron de Compois. Le 30 mars 1754 (Arch. Thuys), il vendit au marquis d'Allinges la moitié des biens, fiefs et rentes de sa femme, comme héritier de D^{me} Antoinette de Lucinge, mère de celle-ci : par indivis pour l'autre moitié avec Marguerite-Prospère de Duyn de la Vallisère, femme dudit marquis, rière Brison et Montsaxonnex, pour le prix de 7,250 livres. En 1770 (Arch. Thuys), il vendit la terre, seigneurie, fief et juridiction du Châtelard, rière Feigères, Neydens, Collonge-sous-Salève, Archamp, etc., au baron de Blonay.

CONFIGNON (DE)

SEIGNEURS DE CONFIGNON, MARLIOZ, LA MOTTE SUR ÉPAGNY ET DE CORSIER,
COSEIGNEURS DE CHALEX, DARDAGNY, MARVAL ET RUSSIN,
AUX BAILLIAGES DE TERNIER ET GAILLARD.



P. de sable à la croix d'or (UBIQUE).



Les nobles de Confignon figurent au nombre des plus anciens feudataires des comtes de Genevois. Ils jouent un rôle assez important dans notre histoire au XIII^e siècle, comme vidomnes (vidames) de l'évêché et de la ville de Genève.

Pierre de Confignon, chevalier, était héritier de ce vidomnat avec Amédée d'Hauteville. Celui-ci céda ses droits à l'église de Genève, entre 1208 et 1213. Le vidomne précédent avait donné son fief du vidomnat à l'évêque Nantelme, entre 1185 et 1206, pour sûreté d'une somme de 60 livres genevoises qu'il lui devait. On ne connaît pas le nom de ce vidomne. Peut-être était-ce le père de Pierre, car dans la décision arbitrale du 20 juillet 1225 (*Mém. Soc. hist. Gen.*, t. IV, II^e partie, n° 36) il est question des gages remis à l'église par ledit Pierre « vel pater eius ». Comme il était publiquement connu que le vidomnat « ratione propinquitatis ad eundem Petrum » « pertinere... vicidomnatum ad se jure hereditario pertinere... », les arbitres décidèrent que la gagerie durerait encore quatre ans. A l'expiration de ce terme, les parties en étant d'accord, Pierre pourrait racheter son gage moyennant 30 livres à payer de ses propres deniers, les autres 30 lui étant remises à raison des services qu'il avait rendus. Le chapitre de Genève forma opposition, mais il ne paraît pas que ces réclamations, basées sur la donation faite par Amédée d'Hauteville, consignées dans l'enquête même (*Spon, Hist. de Gen.*, II, 409), qui reconnaissait chez Confignon des droits au moins égaux à ceux d'Hauteville, aient modifié l'allure des choses. Avant 1265, Hugues de Confignon, chevalier, était rentré en possession du vidomnat, sans que l'on sache comment, mais fort probablement par droit de succession; il en exerçait encore les fonctions en 1273, et les transmit en mourant à Vautier,

Voir suite, n° 147.

AMÉDÉE DE CONFIGNON, chanoine de Genève, témoin en février 1188 (Reg. Genevois) à une transaction entre l'évêque de Genève et le Comte de Genevois.

N° GUILLAUME DE CONFIGNON, mort avant 1260.

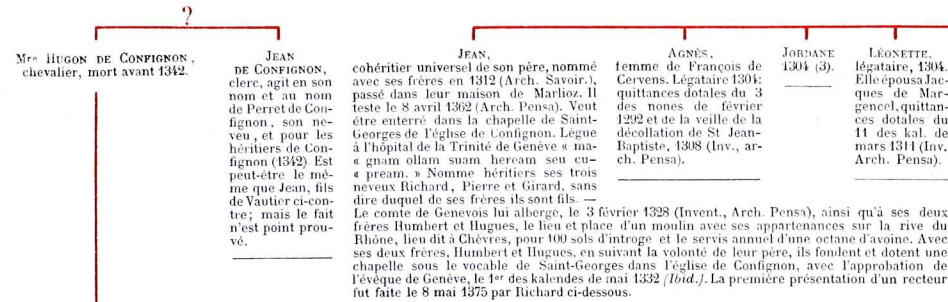
PIERRE vend tous ses biens à Bernex, Vullionex et Confignon, à Hugues ci-contre, en avril 1260 (Invent., Arch. Pensa).

GIRARD DE CONFIGNON, clerc, notaire, juge ordinaire de la ville de Genève, 1291, 1292 (Reg. Genev.).

JACQUEMETTE est dotée, 1273.

(1) Outre ces actes que l'inventaire des archives Pensa appelle des donations, j'y trouve encore énoncée en deux numéros, original et copie, à la date du 14 des kalendes de mars 1284, une donation faite à Vautier par le comte de Genevois de toute la juridiction qu'il possède rière Ternier, Marlioz, Grères, Vullionex, Bernex et Confignon.

(2) Le 29 mars 1378 (Ibid.), le comte de Genevois mande à son châtelain de Ternier de ne pas molester les nobles frères de Confignon, dans la juridiction qu'ils possèdent rière Ternier. (3) Dame Jordane, fille de feu N° Vautier de Confignon, fait, le 22 juillet 1349 (Ibid.), un legs en faveur de la chapelle de Saint-Georges.



PERRET, PERNET ou PIERRE, damoiseau, 1342. Ayant réclamé Guichard Solliart, un de ses hommes de Marlioz, arrêté à Seyssel par le châtelain de Clermont pour le comte de genevois, il lui est rendu et remis par acte du 15 avril 1342 (Arch. Savoiron). Mais l'Official de Genève, disant que Guichard était clerc, le réclamait sous peine d'excommunication. Perret et son oncle, N° Jean de Confignon, demandent une enquête pour constater si la qualité de clerc appartient vraiment à l'inculpé. Enquêtes du 10 mai 1342 (Ibid.). Les témoins déclarent que Guichard est clerc tonsuré et en porte l'habit; qu'il chantait et répondait dans les églises avec les autres clercs; qu'il agissait « in presbiteratis », qu'il allait « in scholis ubi dicitur lectiones in libro Catonis et in libro Tobias », qu'il allait aux sépultures, etc. Les Confignon demandent lettres testimoniales de ces déclarations. Est peut-être le même Pierre, frère de Richard et Girard ci-contre, damoiseau en 1342 et chevalier en 1362.

MARGUERITE, légataire, 1362. Est peut-être celle qui épousa, contrat dotal du 10 février 1362 (Invent., Arch. Pensa), N° Aymon du Chesne; elle renonce à tous ses droits, moyennant sa dot, en faveur de Jean de Confignon, son oncle, et des neveux de celui-ci, frères de Marguerite. Aymon signe encore des quittances dotales le 16 septembre 1365 et les 5 et 12 janvier 1367 (Ibid.).

PIERRE, chevalier, cohéritier universel de son oncle Jean, 1362. Parait être mort avant 1383. Ses hoirs communs en biens avec Richard et Girard partagent avec eux, 21 février 1383 et encore le 11 mai 1384 (Invent., Arch. Pensa), les biens communs entre eux à Confignon, Ternier et delà l'eau de l'Aire. Avec ses frères Richard et Girard, il avait acheté, le 25 avril 1361 (Ibid.), des censés de N° Henri du Fresne ou des Fresnes (de Fraxinis) et d'Hélène de Châtillon, mariés. Il avait fait un legs à N° Aymon de Grumond (Gumoens, sans doute), payé le 5 décembre 1362 (Invent., Arch. Pensa) par Girard de Confignon, ci-contre.

TABEAU I.

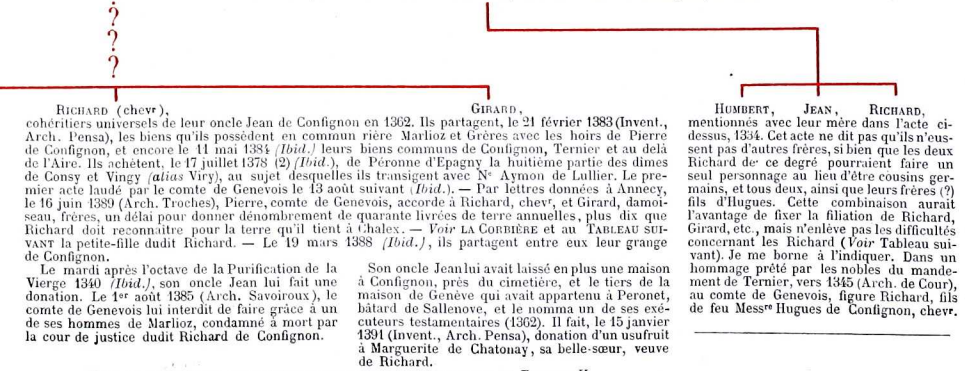
N. N. DE CONFIGNON, probablement vidomme de Genève et père de Pierre ci-dessous.

PIERRE DE CONFIGNON, chevalier, Vidomme de Genève par droit héréditaire, témoin à Genève 1220, 1231 (Reg. Gen.). Son père et lui avaient donné en gage le vidonnat à l'évêque. — Voir texte p 141. On peut conjecturer qu'il est père d'Hugues de Confignon, vidomme en 1265.

Messrs HUGUES DE CONFIGNON, chevalier, Vidomme de Genève 9 juin 1265, 5 mai 1266, 10 mars 1293, janvier 1273 (Reg. Genev.). Il était encore le 16 juillet 1273 (Mém. de la Soc. d'Hist. de Gen., t. XIV, p 129), jour où il fit son testament mentionnant Jordane, sa femme, et ses enfants ci-dessous.

VAUTIER DE CONFIGNON (chevalier, 1303), damoiseau, 1265. Vidomme de Genève dès le 2 mai 1274 au 8 novembre 1288. Vivait encore en 1306 (Reg. Gen.). Il fut déposé par le comte de Savoie du vidonnat. Le comte de Genevois lui donna en compensation, le 11 février 1288 (Arch. Savoiron), tout ce qu'il possédait aux territoires de Marlioz, de Grères, plus la dime de Minzier et Jonzier. Voir pour plus de détails au p 141 (1). Il fut héritier universel de son père, 1273. Le samedi après la fête de saint Jean-Baptiste, 1293 (Arch. Savoiron), une sentence arbitrale entre lui (encore damoiseau) et Udrice de Grères, ordonne que celui-ci et ses neveux paieront audit Vautier 4 sols annuels, comme ils l'ont toujours payé à lui et à ses prédécesseurs. — Une autre sentence du lundi après la fête de saint Barthélemy, apôtre, 1303 (Ibid.), rendue au préjudice de Bernard et Girard de Grères, ordonne que seul le comte de Genevois avait juridiction omnimode, la messellerie et les bans au lieu de Grères. Le comte ayant cédé tous ses droits à Vautier, celui-ci (alors chevalier) et personne autre que lui ne possède ces droits. Le dimanche après la fête de saint Luc, évangeliste (Ibid.), une sentence arbitrale adjugea à Vautier des droits ayant précédemment appartenu au comte de Genevois, au préjudice de Guichard de Marlioz, damoiseau. Le 2 des kalendes de 1295 (Ibid.), il fit un échange avec le prieur de Saint-Victor. Le mardi après l'octave de l'Assomption de 1296 (Ibid.), une sentence fut encore rendue en sa faveur contre Jean de Grères. — Il épousa Marie de Sallenove, à laquelle ses frères Aymon et Henri de Sallenove font des assignations dotales le 15 des kalendes de mai 1287 et le 15 des kalendes de mai 1296 (Invent., Arch. Pensa). Il teste le lundi après la fête de sainte Prisce martyre, (Arch. Pensa), nommant héritiers ses trois fils par égale part, etc. Reconnaît avoir reçu 60 livres genevoises pour la dot de sa femme « ultra terram » et contumaino quam teneo nomine ipsius Marie apud Marlium. Il fonde une chapelle dans l'église de Confignon (dont le vocable fut de Saint Georges, comme on le voit dans des actes postérieurs).

HUMBERT DE CONFIGNON, cohéritiers universels de leur père, reçoivent, le 6 des ides de novembre 1306 (Arch. Savoiron), l'hommage de Jean de Grères. Ils prêtent hommage au comte de Genevois le 14 mars 1306 (Fiefs). Avec leur frère Jean, ils reçoivent le mercredi après l'octave de Pâques 1312 (Arch. Savoiron), reconnaissance d'un de leurs hommes liges et taillables de Marlioz. Le 3 des nones d'avril 1307 (Ibid.), Udrice de Grères se reconnaît leur homme lige et leur fait donation de tous ses biens et droits à Marlioz, dont il se réserve l'usufruit. Son père lui avait légué le château de Confignon, quoiqu'il ne fut pas probablement l'ainé. Il en prête hommage au comte de Genevois le 11 mars 1305 (Fiefs). Il y eut promesse de mariage entre lui et Catherine de Morestel, du diocèse de Grenoble, le 16 des kalendes de janvier 1313 (Invent., Arch. Pensa). Je ne sais pas si ce mariage a eu lieu. Le dimanche avant l'Épiphanie 1314 (Arch. Savoiron), comme lui et ses frères Humbert et Jean voulaient intenter un procès contre les frères et sœurs de Marlioz, Guillaume, comte de Genevois, constituée des arbitres pour le règlement de ce différend. Le dimanche après l'Ascension de Notre-Seigneur, 1318 (Invent., Arch. Pensa), ratification d'une donation faite à Brune de Montmacon, devant se marier avec ledit Hugues, par N° Pierre et Theobald de Beaumont, ses oncles. Le 9 novembre 1325 (Arch. Savoiron), en son nom et au nom de ses frères et de D^{ne} Marie, leur mère, il transige avec Jean, seigr de Sallenove, à propos de certains hommes de Contamine et de Marlioz, jadis assignés à Vautier de Confignon, leur feu père, pour la dot de ladite D^{ne} Marie, leur mère et femme dudit Vautier. Il était mort avant le 18 septembre 1333 (Invent., Arch. Pensa), jour où D^{ne} Brune, sa veuve, achète une terre devant le château de Confignon. Le 8 des kalendes d'août 1334 (Ibid.), elle donna des biens en bail, de concert avec N° Humbert, Jean et Richard de Confignon, ses fils.



VOIR LE COMPLÈMENT DE LEURS ARTICLES ET LEUR DESCENDANCE AU TABLEAU II.

RICHARD DE CONFIGNON.
VOIR SON ARTICLE AU TABLEAU III.

RICHARD DE CONFIGNON, chevalier.
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU I ET SON ARTICLE AU III^{bis}.

(1) Je trouve dans l'Inventaire souvent cité, existant aux Archives Pensa, six quittances de 1443 à 1491, en faveur de Louis et d'Aymée, sa femme, et de Pierre et Guillaume, leurs fils, passées par N^{os} Guigonne et Marie, filles dudit Pierre (je pense qu'il faut lire Louis) et N^{os} Aymon et Jean de la Havare (sic), leurs maris.
Aymare d'Hauteville, femme dudit Louis, fit révoquer en 1442 (Arch. Horngacher) la moitié du fief à elle parvenu et par elle a sondit mari.

(2) Galiffe (t. 415) cite un N^o Pierre de Confignon marié à Marie de Bourdigny, père et mère de Louise, qui épousa N^o Girard Moine, citoyen de Genève, et testa le 30 juillet 1369. Est-ce un second mariage dudit Pierre? Je trouve un Pierre de Confignon (Confignois), notaire et bourgeois de Genève (Arch. Cohendier), après 1431.

(3) N^o Antoine de la Mar d'Yenne, dans son testament du 7 décembre 1485 (Arch. Lucey), fait au château de Confignon, substitue à ses héritiers universels et comme exécuteur testamentaire Louis de Confignon, seig^r de la Motte, son consanguin (Comment?).

MATHILDE, légataire de leur père, 1400, et de leur mère, 1419, aux testaments sus-mentionnés. Elle était mariée à Jean de Lucinge, 1388, 1393, 1434.	SIBILLE, Elle épousa : 1 ^o Hugues d'Arlos de Lully, damoiseau, quittances dotales 1403, 1411 (Invent., Arch. Pensa); 2 ^o N ^o Jean de Mari, 1414, 1423, 1424, 1438 (Jean ou Jacques de la Mar) (3).	MARIE, aux testaments sus-mentionnés. femme de Jean de la Motte, 1414, 1429.
--	--	--

GUIGONNE
épousa, contrat dotal du 11 avril 1440 (Inventaire, Arch. Pensa), N^o Amé du Verney (sic).

MARGUERITE
épousa Henri de Thoyre. Quit-
tance dotale du 28 septembre 1438
(Invent., Arch. Pensa).

GUILLAUME
vivant 1443, 1447. Paraît être mort
sans postérité.

PERONNETTE,
contrat d'en-
trée en reli-
gion chez les
Moniales de
Bellerive le 24
novemb. 1465
(Arch. Pensa).

CLAUDE,
coseig^r de Corsier, Chalex, Dardagny, Marval et Russin (second fils). Il épousa D^{ne} Georgine de Monthel, mentionnée au codicille de Georges, leur neveu (1533), et dans un acte du 31 mai 1505 (Invent.) par lequel ils achetèrent des biens à Chalex. Il testa, le 24 juillet 1500 (Arch. Pensa), dans sa maison-forte de Chalex. Fait des legs à Claude, son fils naturel, de biens meubles et immeubles, à condition qu'il tendra aux écoles le petit Claude, fils de N^o Jeanne, fille donnée du testateur. Homme héritier universel Georges de Confignon, son cher neveu, seig^r dudit lieu, et les siens. Vivait encore en 1510 (Galiffe, II, 149).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

N^o MARTIN, fils donné.
Son père (1531) lui légua une pension annuelle; légataire de Gabriel de Viry, son neveu, 1546. Le 29 mars 1539 (Invent., Arch. Pensa), Bernarde, ci-dessous, moyennant une pension annuelle de 100 florins et une somme de 80 écus, obtint renonciation de tous ses droits. Par ordonnance du conseil de Berne, il fut enjoint à Bernarde d'augmenter cette pension de 50 florins pour tous les droits de Martin (qui en passa quittance le 18 octobre 1544) sur la seigneurie de Confignon. Il ne me résulte pas qu'il ait eu postérité. Il est possible pourtant que les Confignon dont j'ai parlé au fr 147, viennent de sa souche, quoiqu'il paraisse plus probable qu'ils viennent de Maurice (Tableau IV).

MARGUERITE,
veuve, 1531, de Claude
de Viry, seig^r de la
Croix, substituée à Ber-
narde (1531) pour les
biens de Marlioz, Min-
zier et Jonzier. — Voir
VIRY.

SUZANNE,
veuve de Jérôme de Gilly,
coseig^r de Cornillon et
Marthod, substituée à Ber-
narde (1531) pour le châ-
teau de Confignon. Elle
testa le 5 mars 1541 (Arch.
Savoiron), faisant un legs
à sa nièce Bernarde.

FRANÇOIS,
frère mineur au couvent
de Cluses (1531). Est
peut-être celui qui était
en 1503 (Invent., Arch.
Pensa) curé de Saint-
Maurice-de-Bernex.

LOUISE. ANTONIE.

JEANNE
épousa, contrat dotal du
26 mai 1547 (Invent.,
Arch. Pensa), N^o Guil-
laume de Ronicco (sic).
Rouvenoz, je suppose.

TABLEAU II.

GHARD DE CONFIGNON, damoiseau.
VOYEZ SON ASCENDANCE ET LE COMPLÉMENT DE SON ARTICLE AU TABLEAU I^{er}.
Il testa le 25 avril 1400 (Arch. Pensa); veut être enterré dans la chapelle de Confignon, sous le vocable de saint Georges, fondée dans le cimetière de l'église. Il avait épousé D^{ne} Marguerite de Vars, quittance dotale du 6 janvier 1385 (Invent., Arch. Pensa). Déjà veuve le 22 septembre 1418 (Ibid.), jour où R^e Guillaume du Pré, curé de Confignon, lui fit un legs dans son testament. Elle testa le 30 mai 1419 (Arch. Pensa), faisant des legs à ses trois filles et les substituant à Louis, son fils, héritier universel.

LOUIS DE CONFIGNON, seig^r dudit lieu.
cohéritier universel de son père, héritier universel de sa mère. Avec son frère Jacques, avec Hélinode, sa cousine, fille de Jean de Confignon et femme d'Humbert d'Hauteville, avec Peronnette de Confignon, sa cousine, fille de Richard, veuve de Richard de Viry, ils exposent au comte de Savoie que leurs prédécesseurs et eux, depuis un temps immémorial, ont possédé le m. et m. e. et o. j. h. m. et b., avec dernier supplice sur les hommes des héritiers de feu M^{re} George de Marlioz, chevalier; que l'on n'a jamais exigé « ab hominibus hanereturum et nobilium virorum in quibus ipsi habent « ultimum supplicium tallias neque subsidia. . . . cum dicti nobiles et hanereti pro vobis et vestra « republica ac etiam pro defensione patrie se et bona sua exponunt et submittunt beneplicito et « voluntati vestre, etc. » Amédée, comte de Savoie, mande, le 10 janvier 1406 (Arch. Savoie), à son châtelain de Chaumont, de cesser toutes molesties sur lesdits seigneurs et leurs hommes. Il épousa Aymare ou Aymée d'Hauteville avant le 22 septembre 1418 (Arch. Pensa), jour où R^e Guillaume du Pré, curé de Confignon, fait (outre les legs déjà portés plus haut) un legs à Aymare et nomme héritier universel ledit N^o Louis. Ils vivaient encore le 20 octobre 1446 (Inv., Arch. Pensa), jour où ils donnent des biens en albergement (1).

JACQUES,
cohéritier universel de son père, mort av. le test. de sa mère. Il ép. Jeannette de Montvagnard, laquelle, remariée avec N^o Jacques Garet, transige, le 31 juillet 1419 (Inv., Arch. Pensa), avec Louis de Confignon, son beau-frère, pour la restitution de sa dot. Suivant toute apparence, mort sans postérité.

PIERRE DE CONFIGNON, seig^r dudit lieu, de Marlioz, coseig^r de Chalex (2).
Il fait un albergement le 11 août 1455 (Arch. Pensa), au nom d'Aymare d'Hauteville, sa mère. Le 8 août, le 31 août 1482, le 15 novembre 1488 (Arch. Savoie), en février et juillet 1493 (Arch. la Serraz), on trouve des sentences rendues par ses juges et officiers de Confignon. Il épousa, contrat de mariage du 2 décembre 1443 (Arch. Pensa), Melchide de Compey, chev. seig^r de Vulpillières. Elle testa, le 8 juillet 1467 (Ibid.), en faveur de son mari (donataire de Blanche de Compey, sa belle-sœur, le 10 novembre 1449 [Arch. Thuysset], faisant des legs à ses deux fils et à ses sept filles. Le 28 janvier 1470 (Ibid.) il achète des biens à Chalex, du fief de Guy d'Aglé, des comtes de Saint-Martin, comme seigneur du château de la Corbière. Le 12 juillet 1470 (Arch. Horngacher) il reconnaît, au nom de sa mère, les fiefs de Chalex et Dardagny, etc.

PERONNETTE
(1^{re} ou 2^{me})
ép., cont. dot. du 4
janv. 1484. (Arch.
Blonay), Etienne de
Blonay, quittances
dot. 1485, 1494, 1502
(Inv., Arch. Pensa).

JACQUES (fils aîné), seig^r desdits lieux et de la Motte-sur-Épagny.
Melchide de Compey, sa grand-mère maternelle, dame de la Motte, le nomme héritier universel par son testament du 8 janvier 1448 (Arch. Th. et Pensa). Cette seigneurie prétendue par Jean et Jean de Compey fut adjugée à Jacques par sentence de l'an 1473 (Invent. Bossillon, Arch. Th.). Le 23 juillet 1529 (Arch. Savoie) il achète de Hugues et Albin Cheynel une maison haute à Marlioz, abornant les voies qui descendent dudit lieu à Sallenove et à Contamine, avec les biens en dépendant. En 1491, 1496 (Arch. P.) il était en procès avec les Viry qui voulaient à tort s'immiscer dans la juridiction de Marlioz. Il transige, le 29 septembre 1502 (Ibid.), avec la chartreuse de Pommiers, à propos de biens situés au Sallève.

AYMÉE. JACQUELINE.

ANNE,
substituée par Georges à Bernarde, pour le
château, jurid. et biens de la Motte, en 1531.
Une copie ancienne de cet acte dit qu'elle était
mariée alors à François de Bussy, seig^r d'Isar-
non. Guichenon (Bresse et Bugey) dit de
même. Un vidimé authentique relevé sur les
protocoles de Veyrier, notaire, par
Pierre de Veyrier, son frère, la dit mariée à
N^o François servagim. Galiffe (I, 181) marie
une Anne de Confignon à N^o Aymé d'Orsières
en 1598.

GEORGES, seig^r et coseig^r desdits lieux.
Il testa le 15 février 1531 (Arch. Pensa), marié
alors à D^{ne} Marguerite de Collombier (cont. dot. du
6 septembre 1527. Invent., Arch. Pensa), augmen-
tant beaucoup les legs faits à R^e Claude, son cou-
sin germain naturel (voir Tableau IV) des père et mère duquel, Georges avait hérité, notamment
la maison basse de Confignon avec ses dépendances et biens ruraux. Il nomme sa femme et ledit
R^e Claude tuteurs de sa fille. Marguerite épousa en secondes noces, contrat dotal du 25 juillet 1535,
François-Dominice d'Allinges, seig^r de Coudrée, dont l'oncle Pierre, baron de Coudrée, était tuteur
de Bernarde 1534, 1538. Pendant son premier mariage Marguerite avait été nommée héritière uni-
verselle de son père Bernard de Collombier, seigneur de Vuillerens (Vaud), par testament du 22
août 1528. Elle testa le 22 octobre 1547 (Arch. Th.), faisant un legs à sa fille du 1^{er} lit, et la
substituant aux Allinges, ses frères utérins.

MATHIEU.
Vivant 1520; destinée inconnue.

BERNARDE, dame de Confignon et desdits lieux,
héritière universelle de son père, était âgée de trois ans lors du codicille de son père (1533). Elle
était sœur utérine de Bernard d'Allinges, baron de Coudrée, et d'Antoine, baron de Larringe, etc.
Héritière universelle de son oncle à la mode de Bretagne, R^e Claude de Confignon, 1554. Elle épousa,
contrat dotal du 17 mai 1547 (Arch. Pensa), Charles de Menthon-Beaumont, auquel elle apporta
tous les biens de sa maison. Elle vendit le château de Corsier et les biens des bailliages de Chablais
à Maurice de Gillon (voir Tableau V) le 26 mars 1554 et obtint plus tard rescision de ce contrat.
Elle était veuve avant 1577. Elle acheta pour 3,000 florins, le 5 octobre 1587, de Philibert de Vandet,
seigneur de Sacconex, la moitié de la seigneurie de Gresy. Elle eut entre autres enfants :

JACQUES DE MENTHON, B^{is} de Confignon (voir MENTHON).
Il vend, le 15 décembre 1574 (Arch. Horngacher), la juridiction
rière Chalex, Dardagny, Malva et Russin, à N^o Jean-François
Bernard, syndic de Genève. Il achète, le 2 février 1605 (Arch.
Pensa), moyennant deux mille cinq cents tuites plates, les ré-
servés que Vandet avait apposés à l'acte de vente de 1587.

TABLEAU III.

RICHARD DE CONFIGNON.
Est-ce le fils d'Hugues (TABLEAU I), le même que Richard ci-contre, ou bien encore un autre Richard ??? Très incertain ainsi que les énonciations suivantes qui se rapportent à un Richard de Confignon, et dont je n'affirme point l'identité. Il épousa D^{me} Marguerite de Chetonay ou Chatonay, déjà veuve le 22 septembre 1418 (Arch. Pensa). Elle reconnaît, le 3 mars 1425 (Ibid.), pour des biens provenant de son feu mari. Elle fait donation, le 31 janvier 1424 (Arch. Pensa), de ses droits dotaux à Louis de Confignon, dont elle ne marque pas le degré de parenté.

HÉLINOË DE CONFIGNON,
mariée à François de Billens (Vaud), lequel transige avec Richard de Confignon - son beau-père, le 27 avril 1387 (Invent.), pour la dot de sa femme, fille dudit Richard. Morte probablement avant 1406.

PERONNETTE,
femme de Richard III de Viry le jeune, chev. Légalitaire et substitue au testament de sa mère. Elle teste le 19 avril 1417; avait déjà fait donation de ses droits en 1412 à Amé de Viry, son fils (voir Viry).

JEAN DE CONFIGNON,
très positivement fils de Richard de Confignon, chev., et de Jacquemette de la Corbière; mort avant le testament de sa mère (voir ci-dessus). Il est étrange que Richard, son fils, ne soit pas mentionné au test^o de Jacquemette de la Corbière, qui est au plus tard de 1371.

RICHARD DE CONFIGNON,
avec sa sœur, reconnaît, le 17 décembre 1378 (Arch. Horigacher), le fief de Châteaueux, dit plus tard des Marchands, dans lequel était inclus Darlagny, en faveur de l'évêque de Genève, à cause du mandement de Peney Mort sans enfants et probablement avant le 26 mars 1389.

HÉLINOË DE CONFIGNON,
mariée à Humbert d'Hauteville avant 1378; reconnaît seule pour Châteaueux, le 26 mars 1389 (Ibid.); héritière universelle par sa mère des biens des La Corbière. Elle reconnaît, le 13 novembre 1390 (Arch. Troches), en suivant la volonté de Richard de Confignon, son aïeul notornel, dix livres de terre annuelles (voir Richard, TABLEAU I). Elle était veuve av. 1422; ses biens passèrent à ses deux filles.

GUILLEMINE D'HAUTEVILLE,
femme de spectable seigr Jean Marchand.

AYMARE D'HAUTEVILLE
épousa, avec dispenses de consanguinité au premier degré (sic : c'est inexplicable), son cousin germain (sic) Louis de Confignon, fils de Girard (Tableau II). Il y a certainement erreur dans ce degré de parenté.

TABLEAU IV.

CLAUDE DE CONFIGNON (fils de Pierre).
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU II, p. 144.

N^e JEANNE, fille naturelle, légataire de son frère pour 50 florins, outre les moulins qu'il a achetés pour elle des N^{os} de Lugrin de Satigny. Elle épousa Albin Clerc, de Dardagny.

CLAUDE MATHIEU CLERC, CLERC,
légataires de leur oncle 1534.

R^e Mess^{rs} CLAUDE (fils naturel),
chanoine de Genève et Lausanne, protonotaire apostolique; avait été pourvu par le pape, le 4 des calendes de septembre 1505 (Inv., Arch. Pensa), de l'église paroissiale d'Oulx, au diocèse de Turin. Son cousin germain, Georges de Confignon, lui légna sa maison basse de Confignon avec dépendances et ruraux aux bailliages de Ternier et Gaillard. Il teste le 5 août 1554 (Arch. Pensa) à Anney, où il résidait, « causant la secte luthérienne régnant esdicts lieux de Genève et Lausanne. » Nomme héritière universelle Bernarde de Confignon, sa nièce (natur. à la mode de Bretagne), femme de Charles de Menthon, seigr de Beaumont. Nomme exécuteur testamentaire N^o et égrège Michel Chardon, son allié.

N^o MAURICE DE CONFIGNON, dit de GILLION,
fils donné et reconnu pour tel par son père qui l'avait eu *ex soluta* avant d'être lié aux ordres. Son père lui avait vendu des biens près Corsier, pour 25 écus, le 6 avril 1534, Chardon notaire. Bernarde de Confignon lui vendit tous ses biens de Corsier et des baill. de Chablais pour 300 écus, le 26 mars suivant, même notaire. Au sujet de cette vente, Bernarde et son mari disant qu'ils n'avaient pas été informés de la valeur de plus du double de ces biens, plaidèrent pour la cassation de ce contrat. Maurice, défendeur, prétendit que les demandeurs usurpaient le nom de Confignon « qui lui serait bien seant, n'en ayant que bien peu d'autre pour conserver et « maintenir en honneur le nom de ladite maison ». Les demandeurs répondirent que le défendeur est bâtard, fils d'un bâtard qui n'avait aucun droit à prendre et transmettre le nom de Confignon sinon par l'indulgence des alors seigneurs de Confignon. Maurice rétorque que son père n'a point usurpé son nom, parce que, quoique fils naturel, N^o Claude de Confignon, seigr de Corsier, son père, le reconnut et le réputa tellement son fils, qu'il le nomma dans son testament son fils, sans mention de bâtardise (ce qui est vrai) et qu'il porta le nom de Confignon, de l'aveu de sondit père. Quant à Maurice, il a été reconnu par ledit R^e Claude; ainsi il porte à bon droit le nom de son père. Mais les demandeurs contestèrent plus fortement cette usurpation de nom et d'armes de Confignon, et quoique la suite du procès ne soit pas complète (Arch. Pensa), on voit que Maurice dut rendre les biens de Corsier, puisqu'il obtint un arrêt le 11 mars 1587 (Ibid.) lui garantissant remboursement des dépenses qu'il avait faites dans ces biens, etc. Il plaidait encore en 1588 et mourut avant 1597. Le nom de sa femme n'est inconnu.

N^o PIERRE DE CONFIGNON,
parrain en 1612 (Reg. Par. de Viry).

N^o MARIN DE CONFIGNON.
M^o Pierre Montgelaz, mandataire de M^o Jacques Gay, leur tuteur, présente, le 15 mars 1597 (Arch. Pensa), note des sommes à eux dues pour les dépenses faites par leur feu père dans les biens dont il a été évincé par les Menthon.

N^o PIERRE DE CONFIGNON.

Je ne peux suivre la descendance des Confignon qui se sont éteints il y a une quarantaine d'années et qui provenaient certainement ou des bâtards plus haut nommés, ou peut-être de Martin de Confignon, bâtard, Tableau II, p. 144. Voici les noms que j'ai trouvés par ordre chronologique. Quelques-uns doivent faire double emploi :

N^o Jean-Antoine de Confignon, mort avant 1600. Sa veuve, D^{me} Péronne de Faucon, comme mère et tutrice de ses enfants, passe quittance à Henri-François Maillard, baron de Confignon, de tout ce qui leur était dû sur la baronnie de Confignon, le 19 octobre 1660 (Invent., Arch. Pensa).

D^{me} Marguerite de Confignon épousa N^o Marc-Antoine Galley de Saint-Pierre, mère en 1671 (Reg. Par. de Cluses).
N^o Marin de Confignon. Antoine de Beaumont-Carra, dans son codicille du 25 septembre 1672 (Arch. Morand), lui légna une somme annuelle de 100 ducats à prendre sur le comté de Sacconex, à cause des services qu'il en a reçus; il ordonne à ses héritiers de ne pas réclamer, tant que Marin vivra, ce qu'il doit au testateur. Après sa mort pourtant ils pourront agir sur les biens dudit Confignon, situés à Lully, appelés les biens de Lully, et non sur le grangeage de Chèvres qu'il entend être laissé aux enfants dudit Confignon.

N^o Jacques, Henri et Nicolas de Confignon, de Lully, passent quittance, le 12 octobre 1688 (Invent., Arch. Pensa), au marquis de Tournon, de la rente annuelle à eux due sur les revenus de la baronnie de Confignon.

N^o Pierre-Antoine de Confignon, de Ternier, passe aussi quittance pour le même sujet au susdit marquis, à la même date (Ibid.).
N^o Pierre-Antoine, Marguerite et Nicolas-Martin de Confignon, droit ayants de feu N^o Martin (ou Marin?) de Confignon, passent quittance au M^o d'Alby, B^o de Confignon, de 2,294 florins à eux dus pour paiement de tous arriérés de rentes, le 24 avril 1700 (Ibid.).
N^o Pierre-Antoine de Confignon épousa D^{me} Marie Dichat dont il eut : 1^o Aimée, née le 22 juin 1688 (Reg. Par. de Cruseilles), et 2^o Marguerite, native de Ternier, paroisse de Saint-Julien. Marguerite épousa : 1^o N^o Gaspard d'Usillon, contrat dotal du 24 mars 1712 (Arch. Cevins); 2^o avant 1733, M^o Jean-François de Chammoutet, notaire collègue et procureur au siège mage de Ternier et Gaillard. Elle (Marguerite) testa le 3 mai 1753 (Indications aux Archives Thuyset).

Continuation du folio 141.

son fils. Celui-ci changea la procédure coutumière suivie immémorialement par son tribunal, juridiction toute paternelle, et de sa propre autorité y substitua l'emploi de la législation romaine. C'était un progrès, mais comme il se compliquait de « l'onéreux cortège d'hommes de loi dont il se montrait accompagné... les citoyens s'émeurent au sujet d'une innovation contraire à leurs habitudes et à leurs intérêts actuels »; une assemblée de citoyens, soutenue par l'autorité épiscopale, réunie le 3 janvier 1288, s'enquit de la procédure suivie anciennement devant le vidomme, et décida que l'on s'y conformerait dorénavant.

Tous ces détails sont consignés dans le savant et très intéressant travail de M. Édouard Mallet, inséré dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. VIII, f^{os} 135 et suivants. Il ajoute (p. 141) que le mécontentement des citoyens rendant bien difficile pour Vautier de Confignon sa position de vidomme de Genève, il négocia avec son suzerain, le comte de Genevois, pour lui vendre son office. Le marché fut conclu, etc. Mallet s'appuie sur une charte du 3 des ides de février 1288 (1), mais il me semble que l'esprit n'en est pas rendu exactement. En effet, il ne s'agit pas d'une cession ou d'un échange proprement dit, mais bien parti pour son suzerain dans ses récentes guerres avec le comte de Savoie. Le comte de Savoie s'emparant du vidomnat en déposséda Vautier. Le comte de Genevois reconnaissant que « nos tenemur eidem Valthero de danpnis que sustinuit occasione fidelis... sui servicii... « ne unde comodum debet reportare, illud ad incomodum videatur redundare... nos pre-dicti danpni prout justum est volens onus assumere » lui donne tout ce qu'il possède aux territoires de Grères et Marlioz, en hommes, hommages et terres, plus ses droits sur la dime de Minzier et Jonzier. Vautier cède au comte son droit éventuel sur le vidomnat.

En donnant de bonnes terres contre un office — dont il pouvait au plus espérer le domaine utile, car il relevait de l'évêque — occupé de par le droit du plus fort par le comte de Savoie, le comte de Genevois entendait bien compenser les pertes causées par la fidélité de Vautier de Confignon. Une preuve évidente est que s'il peut lui faire récupérer le vidomnat, Confignon aura le choix ou de le reprendre ou de garder les biens donnés. C'est donc avec fondement que Bonivard, d'après les dires de la famille de Confignon, qui avait « lettres de cela », cite la cession de Marlioz en compensation du vidomnat. Par le fait, quand les princes de Savoie tenaient, ils tenaient bien; ils gardèrent le vidomnat qui, de guerre lasse, leur fut inféodé par l'évêque. Les Confignon transmirent Marlioz à leurs descendants, et, si échange il y eut, le comte de Genevois en garda les coquilles.

Le château de Confignon était situé dans la paroisse de ce nom, dans l'ancien décanat de Vuillonex. On en voyait les vestiges il y a une soixantaine d'années. Cette ancienne et illustre famille s'est éteinte dans la lignée légitime, en la personne de Bernarde de Confignon, qui épousa, en 1547, Charles de Menthon, seigneur de Beaumont, auquel elle apporta les biens de sa maison (2). Une branche a continué jusqu'à nos jours. Galiffe (*Not. sur les Fam. Gen.*, t. XXII) assure qu'il existait de son temps « des cultivateurs du nom de Confignon, « descendant en droite ligne de la lignée mâle des anciens seigneurs de haute chevalerie qui « florissaient au XIII^e siècle. La charrue qu'ils conduisaient ne changeait en rien leur « extraction : ils avaient l'épée au côté, le cachet de leurs armes et leur généalogie bien « authentique » que Galiffe ne reproduit pas malheureusement.

M. Gaudy-le-Fort, dans ses *Promenades historiques* (Genève, Cherbuliez, 1849), va visiter, à Lully, François de Confignon, bon vieillard, dernier du nom, qui avait entendu dire à son grand-père que sa famille avait été des plus puissantes du pays.

Cette branche ne pouvait descendre que de Maurice de Confignon, bâtard, dont on verra le nom au Tableau, ou d'un autre bâtard de cette maison, N^o Martin de Confignon, plus probablement encore.

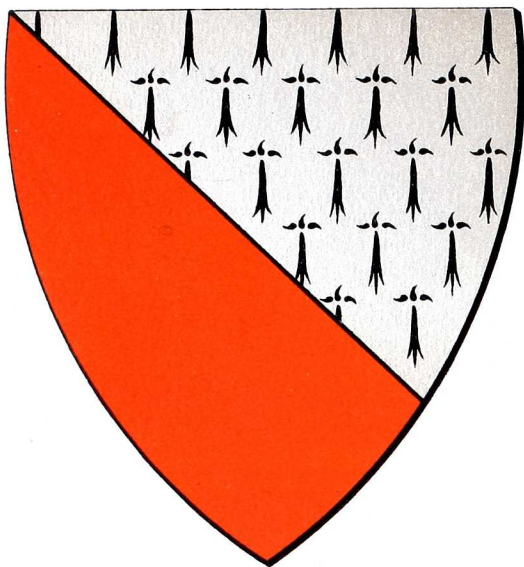
J'ai le regret de devoir laisser deux points douteux dans cette généalogie : savoir si Hugues, vidomme, est fils de Pierre, vidomme; de qui étaient fils Richard, Pierre et Girard de Confignon frères, vivants à la fin du XIV^e siècle. Il y a aussi de l'obscurité au commencement du II^e Tableau.

(1) Cette charte dont un double authentique existe avec plusieurs autres concernant les Confignon aux archives de M. le comte de Savoiron, est publiée à la suite du *Mémoire* (p. 239-240), d'une manière assez inexacte ou du moins donnant des variantes de celle que j'ai eue entre les mains : par exemple, pour les noms, au lieu de Gieres, Manzier, Chanvena, lisez Greres, Minzier, Chanvana (Chavannaz); au lieu de Johannem de Puytre, j'ai lu Johannem Putrier. Il la date du 11 février 1289, pourtant le 3 des ides de février correspond au 27 février de notre ère vulgaire. Mais l'année de l'Incarnation commençant dans nos pays « à nativitate Domini » et rien ne prouvant que pour cette charte on l'ait fait commencer à Pâques, il faudrait donc reculer de sept jours le 27 février et dater ce document du 20 février 1288. Si l'on accepte cette rectification, ce document précéderait au lieu de suivre celui publié par Mallet à la date du 30 novembre 1288, comme semble l'indiquer d'ailleurs le contexte de ce dernier.

(2) Confignon fut érigé en baronnie le 1^{er} novembre 1508, en faveur de Jacques de Menthon, seigneur de Beaumont, son fils. Confignon passa ensuite, en vertu du testament de celui-ci, à Jeanne-Aimée de BEAUFORT, qui le laissa à son neveu Alphonse MAILLARD, baron de Confignon. Voir ces noms, MORAND et aux FIEFS.

CONFLENS (DE)

SEIGNEURS DE CONFLENS, LA COUR, TOUR DE PIERRE NASINE, LA CROIX (A SAINT-SIGISMOND), FEYSSON, COSEIGNEURS DE CORNILLON.



P. tranché d'hermines et de gueules (UBIQUE).

Selon les *Fiori di blasoneria* ils portaient anciennement une fasce et en chef une étoile d'or.

Selon Besson, leur devise était POTIVS MORI QVAM FCDARI.

C'est par interversion que mon graveur (tome I^{er}, p^o 237) a tranché de gueules et d'hermines.



L'ANCIENNE ville fortifiée de Confleins en Basse-Tarentaise est construite sur un rocher prolongeant la montagne, mais séparé d'elle, à l'orient et au couchant, par des ravins escarpés. Son admirable position dominant le confluent (1) de l'Isère et de l'Arly, d'où, selon toute apparence, lui est venu son nom, la facilité de la défense, car la roche n'était accessible que de deux côtés, a dû en faire un point habité depuis la plus haute antiquité. L'on y place, en effet, une station de la voie romaine de Vienne à Milan.

Dans la seconde moitié du XII^e siècle on trouve mentionnée la famille de Confleins, déjà hautement placée à en juger par le rôle joué par ses membres. Il est difficile de fixer dans quelles limites elle possédait Confleins où il y avait trois châteaux (2) : le Chatel-sur-Confleins, les dominant tous, a probablement été le plus ancien, celui autour duquel est venue se former l'agglomération de la ville ; le château de la Cour (de Curia) (3), bâti dans l'enceinte des murs de la ville qui existait déjà en 1186, avec une terrasse à pic sur les fortifications, d'où l'on jouit d'une vue splendide ; le château sous Confleins, sur la rive gauche et baigné par l'Arly, flanqué d'une tour dite de la Pierre-Nasine, possédant un moulin dans son enceinte. Les deux derniers appartenaient aux seigneurs de Confleins. Le premier leur a peut-être appartenu, mais il n'en résulte pas. Il fut longtemps disputé par les comtes de Savoie aux archevêques de Tarentaise et passa plus tard à une branche de la famille de Duyn en Genevois, qui en aurait porté le nom (4). En 1186, Confleins relevait directement du fief de l'archevêché ; mais les lions

(1) Jusqu'au XVI^e siècle, l'Isère allait recevoir le tribut de l'Arly au pied même de la roche de Confleins ; Charles-Emmanuel fit digner l'Isère jusqu'à la jonction de l'Arly, et bâtit dans les terrains conquis une exploitation de sel provenant d'une des sources de Salins.

(2) Un quatrième château, le pittoresque manoir du comte de Manuel, appelé de Locatel, mais dont le véritable nom est Costarocche, a été bâti par Jean-Antoine de Locatel et achevé en 1583.

(3) C'était le château proprement dit : *castrum de Curia*, où était le siège de la Cour de justice et probablement de la mestralie.

(4) Elle aurait porté à l'origine le nom de Duyn-Confleins, ou Confleins-Duyn, plus tard seulement le nom de la seigneurie du Châtel-sur-Confleins. C'est à cette famille que, suivant Besson, appartiendrait Guillaume de Confleins, évêque de Genève, de 1287 à 1295.

de Savoie, vicaires de l'Empire, ne devaient pas tarder à mettre leur puissante griffe sur Confleins et ses feudataires, en étendant leur juridiction sur toute la Tarentaise. En 1254, 1288, les seigneurs de Confleins (1) transigeaient avec le prince pour la juridiction de Confleins et de son mandement, et évidemment avaient dû en voir diminuer l'importance. Pourtant leur part était encore considérable et leur resta jusqu'en 1319. Humbert de Confleins, possesseur du château de la Cour, de la tour de Pierre-Nasine, de la mestralie de Confleins, tenait de dame Agnès, sa mère, des biens mouvant du fief du comte de Savoie. Ce fut le prétexte. Le 3 des ides d'avril 1319 il y eut échange entre Amédée V, comte de Savoie, et Humbert de Confleins. Le comte confirma à Humbert la possession des biens qu'Agnès, sa mère, et ses prédécesseurs tenaient du fief du comte, des biens de François de la Pierre de Macello et de Pierre de Mégève, qu'il lui remet en fief noble paternel et antique, avec juridiction omnimode, depuis la vieille porte du côté de la fin de la mercerie de Confleins, en suivant les fondations de cette muraille, avec d'autres droits très importants. Humbert cède au comte la mestralie de Confleins avec justice, juridiction et exercice des droits en dépendant, excepté la maison et le jardin situés dans la ville en ressortissant, qu'il se réserve avec trente-deux quartes d'avoine, 5 sols et 3 deniers de revenu annuel et les plaits qui auraient été dus au prince à cause de cette maison. Il cède au prince sa maison-forte et tour de pierre avec le moulin attenant ; l'éminage du blé vendu à Confleins (revenu annuel neuf setiers de froment) ; le revenu annuel de la mestralie (deux quartes de froment, six setiers et un quart d'avoine) ; le loyer des arches destinées à contenir le sel dans la halle mercière de Confleins (vingt éminées de sel) ; les bancs des marchands établis dans la susdite halle ; les droits de boucherie ; la moitié de la leyde du four ; les pontenages et la moitié des droits sur le vin ; plus le revenu annuel de la mestralie de Saint-Sigismond (où Humbert possédait la maison-forte de la Croix, estimé quatre setiers, six quartes et demie de froment, vingt-cinq gerbes de paille de froment, deux setiers neuf quartes et demie d'avoine), plus le fermage de Saint-Sigismond (estimé vingt trosses et vingt livres de foin) ; des prés et terres contenant quarante journaux, appelés prés d'Enfer (estimés 4 livres fortes de revenu annuel) ; la moitié de la garde des vignes de Saint-Sigismond ; les alpages de trois montagnes, plus la mestralie de Montmenin (évaluée au revenu annuel de vingt-cinq gerbes de blé ou neuf quartes de froment) ; la mestralie de Palud (quatre setiers, neuf quartes de froment, trois quartes d'avoine, six quartes de fèves, six de noix, trois pains et trois poulets de revenu annuel, avec sept sommées, trois coupes et un quarteron de vin), plus les rivages de l'Arly, depuis le pont jusqu'à l'Isère, etc., etc.

Il restait donc à Humbert de Confleins le château de la Cour et une partie de la juridiction dans cette ville, sans parler de ses autres possessions en Tarentaise, et elles devaient être considérables à en juger par l'importance des droits qu'il relâche au prince en échange d'une simple inféodation et d'une cession d'une partie des biens de la Cour. Quoique une transaction fût déjà intervenue le 14 des kalendes de février 1254, concernant la juridiction entre le comte de Savoie et Humbert de Confleins, il paraît pourtant que ce dernier (ou un autre du même nom) avait conservé la haute-main sur Confleins, relevant du fief de l'archevêché de Tarentaise, jusqu'à la transaction de 1319, à dater de laquelle je n'ai plus trouvé trace de ses rapports féodaux avec l'archevêque, son antique et légitime suzerain.

Les seigneurs de Confleins continuèrent à occuper des postes importants à la cour de nos princes. Le personnage le plus connu de cette famille est Jean de Confleins, qui fut juge en Faucigny, employé en plusieurs graves négociations, et enfin grand chancelier de Savoie sous Amédée VIII. Les petits-fils du chancelier possédaient encore le château de la Cour et des biens à Confleins, passés plus tard aux Chevron-Villette, puis aux Duyn. Son arrière-petit-fils, Maurice, les tenait encore en 1542 et paraît en avoir été le dernier possesseur. Le père de celui-ci s'établit à Annecy et sa descendance s'y éteignit bientôt après. Sa sœur épousa Amédée de Boège, dont le fils Antoine prit le nom de Boège-Confleins (Voir ce nom). Je n'ai pu découvrir comment les biens de Confleins sont sortis de cette famille.

Menabrea (*Alpes occidentales*, p^o 254), en parlant des seigneurs de Confleins, dit que les renseignements abondent à leur sujet. Mais si d'assez nombreux documents constatent l'existence de nobles de ce nom, il est impossible, avec ceux que j'ai rencontrés, d'en extraire une généalogie complète. J'ai le regret de ne pouvoir donner que cinq degrés suivis de la filiation d'une des premières et plus anciennes familles du vieux pays de Tarentaise.

Confleins a été érigé plus tard en comté en faveur de dom Amé de Savoie (1594), puis en marquisat en faveur de Girard de Wateville, enfin en principauté en faveur des évêques de Tarentaise (Voir aux Fiefs).

(Suit la généalogie.)

La chose demanderait à être prouvée. Pour mon compte, je n'ai jamais trouvé des Duyn-Confleins, mais des Duyn, seigneurs du Châtel-sur-Confleins. Rien ne démontre que cet évêque ne fut pas vraiment un Confleins, ni l'opinion contraire. Je laisse donc à Besson la responsabilité de son assertion. Voir la note 2, p^o 150, et à l'article de la famille de Duyn.

(1) Ils devaient aussi une fidélité au comte de Genevois pour quelques parcelles de Confleins.

POINCE DE CONFLENS.
Ils figurent parmi les barons témoins à une donation faite par le comte Thomas aux chanoines de Maurienne, le 12 juin 1189 (*Mém.*, Doc. *Ac. de Sav.*, t. II, 39). Guichenon, *Histoire générale de la maison de Savoie*, t. I, p. 244. (Vulfredus, Guelfredus ou Gothofredus). Il fut témoin en 1180 (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, t. XIV, 474) à la remise de l'abbaye de Commugny à l'abbaye de Saint-Maurice. Il assiste, en 1195 (Doc. *Ac. Sav.*, 44, et Guich., 245), à la confirmation des concessions faites au chapitre de Maurienne. Il vivait encore en 1196 (*Ibid.*), et le comte de Thomas le donne pour fidéjusseur avec ses fils dans un accord avec l'abbaye de Saint-Rambert.

VIFFRED ou GEOFFROY DE CONFLENS.
comte Thomas aux chanoines de Maurienne, le 12 juin 1189 (*Mém.*, Doc. *Ac. de Sav.*, t. II, 39). Guichenon, *Histoire générale de la maison de Savoie*, t. I, p. 244. (Vulfredus, Guelfredus ou Gothofredus). Il fut témoin en 1180 (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, t. XIV, 474) à la remise de l'abbaye de Commugny à l'abbaye de Saint-Maurice. Il assiste, en 1195 (Doc. *Ac. Sav.*, 44, et Guich., 245), à la confirmation des concessions faites au chapitre de Maurienne. Il vivait encore en 1196 (*Ibid.*), et le comte de Thomas le donne pour fidéjusseur avec ses fils dans un accord avec l'abbaye de Saint-Rambert.

Frère JACQUES DE CONFLENS, des frères Prêcheurs, signe comme témoin le testament de Pierre de la Chambre, 1261. Dans une charte du 10 mai 1286 (*Mém. Soc. Gen.*, XIV, 189), on trouve un frère Jacques Foudras, de Confleus, des frères Prêcheurs de Genève.

THOMAS DE CONFLENS, témoin, le 2 août 1217 (Guich., I, 243), à la donation faite par le comte de Savoie à la Grande-Chartreuse. Fidéjusseur pour le comte de Savoie le 10 mai 1225 (*Mém. Soc. Gen.*, VII, 294). Témoin, le 24 août 1238, au premier testament d'Amédée IV (Guich., 271) (1).

HUMBERT DE CONFLENS, arbitrage entre lui, Jacques de Confleus et le comte Thomas de Savoie, le 14 des kalendes de février 1254 (*Somm. des Fiefs*), concernant la juridiction de Confleus (*Id.*, mst Comnène). Témoin au troisième testament du comte Amédée IV, 1253 (Guich., 272).

N. N. N. N.

JACQUES DE CONFLENS est de moitié avec Humbert ci-contre (pas de degré de parenté marqué) dans l'arbitrage à propos de la juridiction de Confleus du 14 des kalendes de février 1254.

RODOLPHE DE CONFLENS, fidéjusseur pour le comte de Savoie, le 10 déc. 1293 (*Mém. Soc. Gen.*, VIII, 372), dans un traité passé avec le comte de Savoie.

RODOLPHE DE CONFLENS, seigneur du château de Confleus, prête hommage le 7 des kalendes d'octobre 1296 et le lundi après Pâques 1296, en faveur de l'archevêque de Tarentaise (*Index raisonné*).

RODOLPHE DE CONFLENS, mort avant sa mère longtemps avant 1365.

(1) Quand je mets des dates très rapprochées sous un seul nom 'peu commun comme celui de Thomas, je n'entends pas garantir qu'il ne faille pas les dédoubler; et même pour les noms répétés (par exemple Humbert, il y en a six sur la même ligne) qui ne font peut-être qu'un seul personnage: on ne peut affirmer sans preuves.

(2) J'ai mentionné au p. 148 Guillaume de Confleus, évêque de Genève de 1285 à 1297. Au dire de Besson, il serait de la famille de Duyn-Confleus. Je tire une bien légère induction en faveur de cette hypothèse (ce n'est pas autre chose), du fait que le comte de Savoie n'aurait pas nommé son vidomme à Genève un frère ou cousin de l'évêque avec lequel il avait été si longtemps en lutte. Il devait avoir, au contraire, intérêt à nommer pour vidomme le membre d'une famille qui, à cause de Confleus, était forcément en rivalité avec celle des Duyn-Confleus, suites du voisinage féodal.

On trouve aussi un Oger de Confleus, évêque d'Aoste, puis, de 1433 à 1441, évêque de Maurienne. Était-il de la même famille seigneuriale de Confleus, ou bien né à Confleus, ce qui est fort possible? Quoi qu'il en soit, il teste le 11 janvier 1441 à Thonon où il mourut (Anglely). L'analyse de ce testament est donnée par le chanoine Truchet (*Mém. Soc. Hist. et Archéol. de Maurienne*, t. V). Il laisse à sa sœur N. N. tous les biens qu'il possède au mandement de Confleus (ceci est une légère induction qu'il n'était pas un Confleus, car il aurait laissé aux enfants mâles du nom, suivant toute apparence) et nomme héritière pour la moitié de ses autres biens, Andrette N. N., sa nièce, femme de Guignon Tendu, qu'il anoblit par ce même testament (Autre double induction comme dessus). Voir plus haut Fr. Jacques de Confleus, nommé ailleurs Fr. Jacques Foudras de Confleus.)

JACQUES, JEAN, donataires de leur grand-mère Ambroisie. Mentionnés en la reconnaissance du 4 avril 1365 (Arch. du Noyer) de N° Antoine de Duyn, seigr du Châtel-sur-Confleus.

AMÉDÉE DE CONFLENS reçoit, le 26 juin 1343 (Arch. de Cour), investiture des biens qu'il tient à Confleus du comte de Savoie.

AMÉDÉE DE CONFLENS, coseigr de Cornillon, reconnaît, le 18 juillet 1345 (*Index raisonné*), en faveur de l'archevêché de Tarentaise.

JACQUES et AMÉDÉE DE CONFLENS, fidéjusseurs, 1342 (Arch. Th.), au contrat de mariage Vilette-Montmayeur.

JEAN DE CONFLENS dit Excozet, Estocz ou Escotz, mort avant 1334. Est probablement le Jean dont la juridiction et celle d'un sien frère (non nommé) est donnée comme abornant la juridiction de Sainte-Hélène, inféodée en 1333 (Arch. Th.) à Aymon de Miolans par le comte de Savoie.

PIERRE DE CONFLENS, seigr de Fesson, témoin le 18 décembre 1328 (Arch. de Giez). Le 7 juin 1334 (Arch. Th.), il vend à Aymon de Miolans, évêque de Maurienne, seigr de Sainte-Hélène, ses biens allodiaux de Cors. Il prête hommage noble pour ces biens (dont il n'avait vendu que le domaine direct) le lundi avant la Toussaint 1335 (Arch. Th.) à Girard de Varax, alors seigr de Sainte-Hélène, sauf la fidélité au comte de Savoie (4).

(3) Ces biens échangés furent reconnus en 1434 par Bertrand de Duyn et Marie de Chevron, sa femme, de leur franc-alleu. Les limites de la juridiction (a, b, n, et c) sont: « ab aqua Uclisio in parochia Uginie usque ad aquam Arlie et usque ad mandamentum Cornillonis et a serrata Uginie juxta dictam aquam » peut scindit rostrum et rochicium de Montorondo descendendo versus « parochiam de Martolo. » Marie, ci-dessus, avait déjà été investie, le 5 juin 1427 (Fiefs), de la maison-forte de la Cour.

(4) Il en fut inféodé par un autre acte du même jour, sauf la fidélité au comte de Savoie. Le 25 novembre 1336 (*Ibid.*), un Pierre à feu Jean de Confleus est laudé de l'achat qu'il a fait de divers biens féodaux à Doucy, en Tarentaise, de Rodet, Pierre et autres fils de Thomasset, du Châtelard.

(5) De quel château de Confleus est-il question ici? En 1302 (*Somm. des Fiefs*), le château de Confleus était remis à Amédée, comte de Savoie.

(6) Je trouve un Guillaume de Confleus, avocat fiscal, témoin à Fignerol le 26 juin 1448 (Guich., 309) probablement le même Guillaume témoin à Turin le 27 janvier 1450, à la concession faite à Albert Pic, comte de Carpi, de porter le nom et les armes de Savoie.

(7) Cette Béatrix de Bruyssonns était veuve en premier lit de Jean Bovet, lorsqu'elle épousa Amédée de Chevron-Vilette. Amédée et Béatrix étaient donc proches parents de Marie de Chevron-Vilette, qui épousa Bertrand de Duyn (Voir note 3 ci-dessus), auquel seraient arrivés comme succession de sa femme, la maison-forte de la Cour et autres biens à Confleus, reconnus précédemment par Antoine, fils d'Amédée de Confleus. Je n'émetts qu'une conjecture.

TABLEAU I.

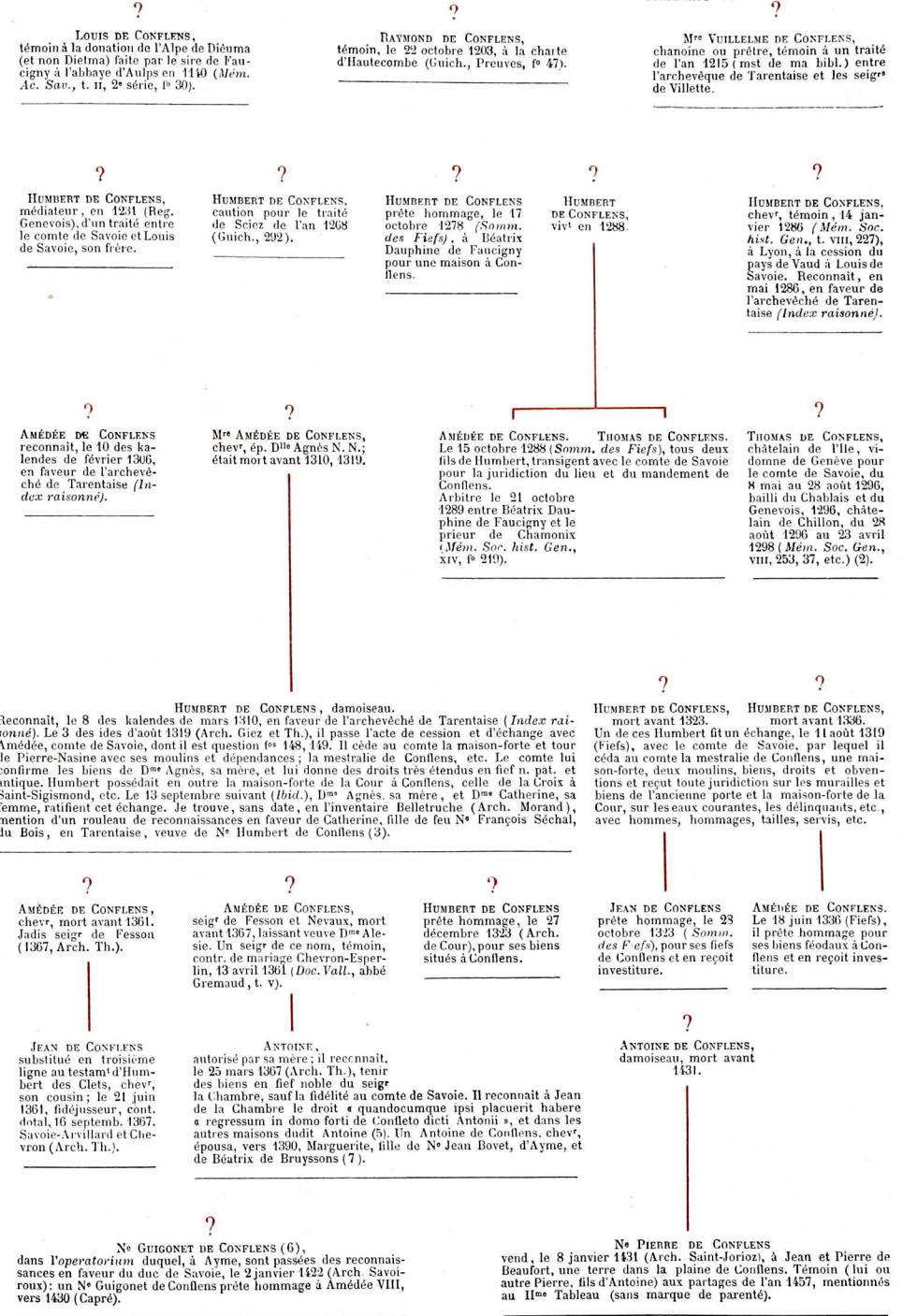


TABLEAU II.

M^r JEAN DE CONFLENS, coseigr de Cornillon, chevr, docteur en droit, conseiller des comtes de Savoie, juge-mage ou bailli de Faucigny (1385), ambassadeur auprès de l'Empereur (1383) à Avignon (1389). Nommé grand chancelier de Savoie par Bonne de Bourbon, régente, le 28 novembre 1391; confirmé par Amédée VIII le 13 octobre 1396. Le 19 avril 1399 (Arch. Pelly), Jean de les Aigues, de la ville libre de l'Hôpital, près Conflens, se reconnaît son vassal et homme lige. Il épouse N^e D^{me} Antoinette Séchal (de Secalcis) dont les armoiries étaient peintes avec celles de son mari sur une couverture de soie qui, dans les partages de 1457, advint à Antoine, leur petit-fils. Il possédait des biens féodaux à Sainte-Hélène-des-Millières. Il fit son dernier codicille (les autres inconnus) le 24 janvier 1405, Girard Rubin, notaire, instituant héritiers universels Guigonet et Bon, ses fils. Il est possible que ce soit Jean de Conflens mentionné en 1361 (P 147), fils d'Amédée, lequel est peut-être fils d'Humbert (1310-1319). Par ce moyen ou par un autre, le chancelier tenait les biens échangés par ledit Humbert avec le comte de Savoie et les transmit à ses enfants.

Un acte est passé dans une maison leur appartenant à Saint-Maxime, le 6 avril 1418 (Arch. de Giez). Ils avaient aussi une maison à Ayme le 28 juin 1421 (msts Bonnefoy). Les deux frères ont reconnu tenir les biens, jadis reconnus par leur père, échangés par Humbert en 1419. Il épousa Claudine de Sallenove. Le 3 juill. 1427 (Arch. Th.), comme tuteur de Roiet et Claude, ses neveux, fils de feu Guigonet, il reconnaît tenir en fief noble de la Chambre, des dimes de blé, légumes, chanvre, dans la paroisse des Millières, sauf la fidélité au comte de Savoie. Il était mort avant 1456. — Un lien de Conflens était marié avec Guillemine, fille d'Amhard de Gerbas et d'Alix de Châtillon, qui la nomment dans leur testament de 1412.

N^e seigr BON DE CONFLENS.
N^e seigr GUIGONET DE CONFLENS.

FRANÇOIS DE CONFLENS, transige avec ses cousins Antoine et Claude le 21 novemb. 1456 (Arch. Pelly). Dans les partages qu'il fit avec eux de l'hoirie de Jean leur aieul, il eut pour sa part une maison-forte dans la ville d'Ayme, en Tarentaise, avec granges, cour, jardins, vergers, etc., etc., jouxtant un chemin public tendant à cette maison et à celle de N^e Antoine de la Frasse et par dessous la route publique royale (sic). Le 21 janvier suivant (Ibid.), ils se partagent les féautés, hommages, servis et dimes et rentes à Conflens, Hautece, Beaufort, pays de Tarentaise, mestralie d'Ayme, etc. Il est chargé en outre d'une dette envers N^e Rodolphe et François de la Croix frères. Son sort n'est inconnu.

CATHERINE, femme de N^e Arnod de Cornillon, alias Donzel, avant 1456. (avait un fils, Antoine, mort avant 1455), teste en 1465 (Arch. Pelly) en faveur d'Urban de Sainte-Agathe et Péronnette Bressaz, ses petits-neveux ci-dessous.

GUIGONNE, femme de N^e Arnod de Cornillon, alias Donzel, avant 1456.

JEANNETTE, femme de N^e Louis, fils de N^e Urbain Nerrin de Villeneuve-de-Châtellargent en val d'Aoste. Elle, veuve, teste en 1465 (Arch. Pelly) en faveur d'Urban de Sainte-Agathe et Péronnette Bressaz, ses petits-neveux ci-dessous.

ROLET ou RODOLPHE, pupille de son oncle 1427, moine de St-Michel-de-la-Croix, 1456.

CLAUDE, pupille de son oncle 1427. Vivait encore 1457. Sort inconnu.

ANTOINE DE CONFLENS, docteur ès-droits, transige le 21 novembre 1456 (Arch. Pelly) avec François, son cousin, à propos des biens qui furent de Mess^r Jean, leur aieul paternel. Ensuite de cette transaction, Antoine et son frère Claude partagent avec ledit François, le 19 janvier 1457 (Arch. Pelly), cette hoirie. Ils eurent dans leur lot une maison-forte située dans la ville de Conflens, avec places, cours et dépendances abornant les biens des N^es Gaspard Voisin et Mess^r Bertrand de Duyn, chev^r, la place commune du grand rocher de la ville et des murs et fortifications d'icelle; ils eurent aussi certaines tentures de serge blanche et rouge et une couverture de soie avec les armoiries de leur grand-père et de N^e D^{me} Antoinette Séchal, leur grand-mère. Le 19 janvier 1457 (Ibid.), ils partagent les fidélités, hommages, etc., à Conflens, etc. Les 28 mars 1454 et 28 mai 1457 (Ibid.), en son nom et pour son frère Claude et de leur cousin François II, de Bon de Conflens, il reconnaît devoir une cense à la confrérie du Saint-Esprit et de l'Eucharistie de Conflens, en vertu d'un acte obligatoire passé par ledit Bon de Conflens le 27 octobre 1443 (Ibid.). L'acte de 1457 est passé par-devant Valérand de la Croix, maître de l'école de grammaire de Conflens, lequel, dans un acte de la même année (Ibid.), est qualifié de recteur des écoles de Conflens. Le 27 avril 1473 (Ibid.), il passe contrat de mariage (déjà célébré) avec D^{me} Antonie, fille de feu N^e et P^e Claude de Beaufort, seigr de Villarchabod. Il faut noter que les biens dont il est question aux partages de 1457 étaient, je ne sais comment, avant le 16 nov. 1462, au moins en grande partie, passés à N^e et P^e Jacques de Duyn, seigr de Conflens (fils de feu N^e Gabriel), qui en passe reconnaissance (Arch. Thuys).

CLAUDINE épousa N^e Etienne Bressaz, de Viuz-en-Sallaz.

JEAN DE CONFLENS, seigr de la Monoye (Monnaie?), nommé le 27 octobre 1588 (Arch. Pelly) un des gentilshommes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Était établi à Annecy. Il épousa D^{me} Louise Exchaquet (Pouppis Historique). Est sans doute celui qui fut enterré à la cathédrale d'Annecy (Chanoine Poncet) où l'on voyait sa dalle armoriée avec le blason Exchaquet.

MAURICE DE CONFLENS prête hommage le 2 juin 1542 (Somme des Fiefs) pour les biens qu'il tenait encore à Conflens. Son sort et sa postérité (s'il en a eu) me sont inconnus.

PÉRONNETTE BREYSAZ, femme de N^e Urbain de Sainte-Agathe, d'Iverée en Piémont, héritiers de leur tante Jeannette (1465).

PERNETTE, vivante 1561, épousa (1^{re} femme) N^e Amédée de Boège de Silingy.

ANTOINE DE CONFLENS, docteur ès-droits, avocat au siège de justice du Genevois, épousa, contrat dotal du 23 février 1576 (Arch. Pelly et Monthou), Jeanne de Menthon, fille de N^e et P^e Jean, seigr de la Balme-de-Thuy. Le 29 janv. 1586 (Arch. Month.), il reconnaît avoir reçu la dot de sa femme. Le 16 février 1580 (Arch. du Nover), il vend à N^e François Granier des biens situés à Conflens. Elle se maria avec M^e Antoine de Passier, président au Sénat de Savoie. — Suivant une généalogie communiquée par M. Ducis, il teste à Conflens, isolé par la peste, le 29 novembre 1598, puis à Annecy le 2 août 1599, codicille le 3 août, nommant héritier Antoine de Boège, fils d'Amédée de Boège, et Antonie, femme de Gaspard de Riddes.

JEANNE, viv. 1561.

JACQUEMINE, morte avant 1598, épousa N. N. Burmet.

LAURENT, mort av. 1598, ép. D^{me} Michelle de Grécherel. Tous deux enterrés dans l'église paroissiale d'Ayme (dit M. Serand), il était absent de leur genre, 1615).

JEAN-JACQUES, mort à Ayme en 1571. Lors du recensement d'Annecy (156, commandé par un testament M. Serand), il était absent au service du Crd Etampes.

LAURENCE (omise à l'article Boège) ép. N^e Pierre-André Biolli (de Bieuz).

ANTOINE DE BOÈGE dit DE CONFLENS (Voir ci-dessus), hérite de son oncle maternel Antoine de Conflens, et porte dès lors le nom de Boège-Conflens (Voir Boège-Conflens et au SUPPLÉMENT).

JEANNE-LOUISE DE CONFLENS a épousé N^e Jacques Pasin ou Pasini.

FRANÇOIS. ANTOINETTE, 1^{re} femme de N^e Antoine Gaspard de Riddes, seigr de Bley, coseigr de Saint-Paul, enterrée dans la cathédrale de Moutiers longtemps av. 1615.

JEAN-LOUIS. N^e ANTOINE PASIN. GABRIELLE.

GUY BIOLLI. N.-B. — La filiation d'Antoine (1456) à Jean et sa descendance sont tirées d'une vieille généalogie (Arch. Pelly) faite pour établir les droits des Boège-Conflens, et d'une autre généalogie dressée par M. le chanoine Ducis sur des titres du château de Pelly, qui ne m'ont pas été communiqués lors de la visite que j'y ai faite. La date portée à Péronnette Bressaz (1465) me paraît peu probable. Je trouve dans l'inventaire Belletruche (Arch. Morand), sans date, une vente faite par N^e Bon Antoine, Claude et Rolet de Conflens, de certains hommes taillables au mandement de Saint-Paul (Tarentaise) en faveur de N^e Michel Bernard de Conflens. Sont probablement les fils de Guigonet, dont l'aîné se serait appelé Bon-Antoine.

CONSTANTIN DE MAGNY

SEIGNEURS DE MAGNY, DE LA BIOLLÉE ET DE MOUSSY.



P. d'azur chargé d'un cerf d'or au dernier d'un chesne de sinople posé à la pointe dudit escu (*). Cimier : un cerf issant d'or. — Devises : L'ESPOIR DU MIEUX A PRÉSENT ME CONTENTE (P^{es} de Nobl.). — VELOCITATE ET CONSTANTIA. — Cette dernière a été portée habituellement.

(*) Description officielle. Dans des patentes de 1622, données à un autre membre de cette famille suivant toute apparence, le chesne est d'argent, ce qui est plus régulier. Quoi qu'il en soit, il faut blasonner d'azur au cerf d'or passant sur un chesne arraché de sinople ou d'argent (Voir au SUPPLÉMENT d'autres CONSTANTIN ayant figuré en Savoie).



Cette famille remonte sa noblesse à la seconde moitié du xvi^e siècle. Elle a formé deux branches : celle des seigneurs de Moussy, éteinte il y a quelques années, et celle des Constantin de Magny — actuellement existante — branche aînée qui continue avec distinction, domiciliée au château de Magny, son ancienne résidence, près de Reignier. Déjà, en 1419, il y avait une tour antique flanquant une maison basse et relevant du fief noble des C^{tes} de Genevois, avec dépendances, terres et revenus dans les paroisses de Reignier, Saint-Ange, Lucinge, etc., qui sont entrées dans la famille par le mariage de N^e Étienne Constantin avec Marguerite Chevallier de Magny (Voir CE NOM).

Les nobles frères Jean-François, Melchior, Claude-François et François (degré V), fils de N^e André Constantin de Magny, ont fait leurs preuves de noblesse de 1723 (Bibl. du Roi, à Turin), remontant à N^e Étienne, leur trisaieul. *Suit la généalogie.*

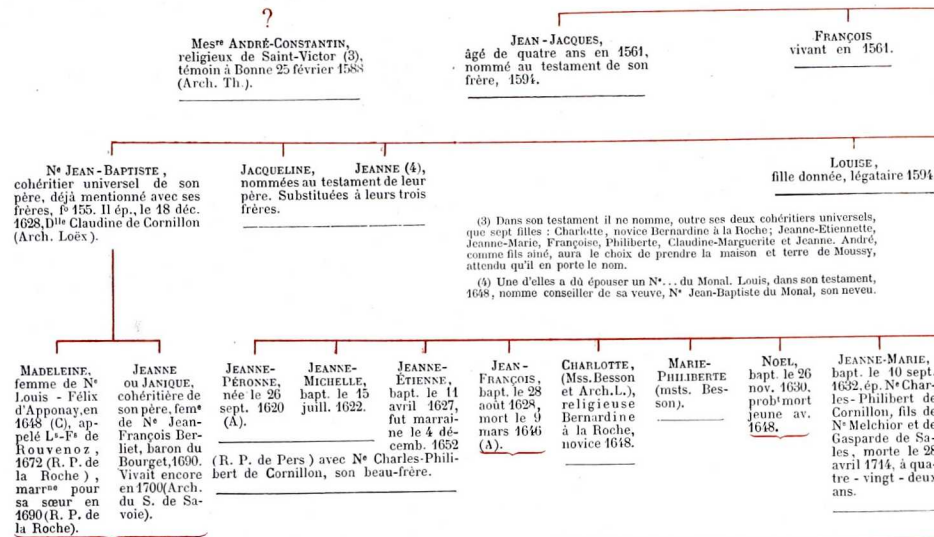
TABEAU I.

(1) N° Étienne Constantin avait un contemporain des mêmes noms, premier syndic de la Roche en 1601, dont le fils, N° Jean-Baptiste reçut des lettres de noblesse le 20 fév. 1622, et des armoiries identiques à celles du N° 153, sauf le chéni qui est d'argent au lieu de sinople. — Voir au SUPPLÉMENT.

(2) Elle fut légataire, en 1574, de N° Hugonine de la Faverge, femme du sire Nicolas Chamot. — Voir CHAMOT, au SUPPLÉMENT, et LA FAVERGE. François, sœur de Jeanne, est aussi légataire de la sésidite dame; Antoine, leur frère, témoin au testament de N° Philippe Constantin, son beau-frère.

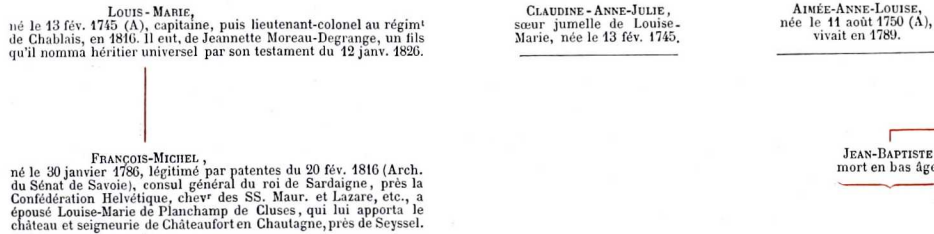
(3) Dans son testament il ne nomme, outre ses deux cohéritiers universels, que sept filles: Charlotte, novice Bernardine à la Roche; Jeanne-Étienne, Jeanne-Marie, François, Philiberte, Claudine-Marguerite et Jeanne. André, comme fils aîné, aura le choix de prendre la maison et terre de Moussy, attendu qu'il en porte le nom.

(4) Une d'elles a dû épouser un N°... du Monal. Louis, dans son testament, 1648, nomme conseiller de sa veuve, N° Jean-Baptiste du Monal, son neveu.



FRANÇOIS a formé la branche cadette des seigrs de Moussy. VOIR SA DESCENDANCE AU TABL. II.

(A) Registres Paroissiaux de La Roche. (C) Registres Paroissiaux de Saint-Maurice-d'Anney. (*) Au dernier moment on me communique tout un dossier relatif aux affaires des collèges savoyards, traitées par Claude-François de Magny. J'en ferai le sujet d'un mémoire.



I. N° ÉTIENNE CONSTANTIN (1), notaire et greffier du Conseil de Genevois, 1556, 1561 (il figure à cette date dans le recensement de la ville d'Anney [communiqué par M. Serand] avec ses trois fils Philippe, François et Jean-Jacques), secrétaire criminel et patrimonial au Souv. Sénat de Savoie, 1582; secrétaire d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, ce qui lui aurait déjà conféré la noblesse. Il reçut des lettres de noblesse le 10 octobre 1590, confirmées le 19 août 1591 (citées aux patentes inscrites ci-dessous, 1601). Il était originaire d'Anney, dont il était premier syndic et administrateur du collège Chappuisien, 21 novembre 1595 (Arch. Savoiron). Les preuves aux mts Besson, l'Armorial de Loche (T^{res} Bonnefoy) lui donnent pour femme N. N. (Marguerite), fille de Jean Chevallier de Magny, qui lui apporta le château, biens de Magny (Voir MAGNY au Supplément). Une généalogie de la maison Regard lui donne pour femme D^{lle} Amélie, fille de N° Pierre Regard.

II. N° PHILIPPE CONSTANTIN. Il épousa Jeanne (sa cousine?), fille de Pierre Constantin, châtelain du château de Credoz (et de N. N., dont l'Armorial de Loche ne marque que les armoiries [d'argent à trois étoiles de sable]. Migieu (?) qui portait les mêmes armoiries que Philippe. Ce Pierre était cousin de N° Janus de la Faverge, tous deux neveux de N° Nicolas Chamot, auquel ils avaient vendu des biens, le 15 mai 1554, dont le prix est appliqué par Pierre, le 25 novembre 1580 (Arch. Th.), à la dot de sa fille (1). Philippe testa le 20 juin 1594 (Arch. de Magny), à Anney; légua à sa femme l'usufruit des biens de Magny et d'une de ses maisons à Anney, etc. Mentionne en ce testament Étienne Constantin, son cousin, et Antoine Constantin, son beau-frère. — Voir au SUPPLÉMENT. — D^{lle} Jeanne, veuve, accensa les biens de Magny, 5 janvier 1610 (Arch. S-Sixt).

N° JEAN-BAPTISTE (Voir son article au p. 150). Ils reçoivent, le 7 octobre 1601 (Arch. de la Chr^e des Comptes de Turin, reg. n° 23, Pat. de Sav., f. 255, verso) des patentes de confirmation de noblesse, motivées par le fait que les précédentes accordées à leur grand-père (1560) n'ayant pas encore cinquante ans de date, ils ne pouvaient jouir des privilèges de l'ancienne noblesse qui leur sont accordés, quoiqu'il manque encore une dizaine d'années au délai ci-dessus, ainsi que l'usage des armoiries de leurs prédécesseurs. Les trois frères sont exemptés des tailles à cause de leur noblesse, le 24 novembre 1607 (annexe aux Preuves, 1723, Bibliothèque du Roi, à Turin). Il se fit religieux dans la C^{ie} de Jésus, mort dans la maison de Vienne, en Dauphiné, en 1651 (Grillet). C'est l'auteur notamment de la Vie de Claude de Granier, évêque de Genève. Lyon, Rigaud et Borde, MDCXL.

III. N° LOUIS CONSTANTIN, fils aîné, cohér. univ. de son père. Ils ont obtenu, le 6 juillet 1619 (msts. Besson), D^{lle} Guillemine-Françoise, fille de N° Charles-François de Loche, chev. des SS. Maur. et Laz., et de D^{lle} Charlotte de Riddes. Il teste le 1^{er} octobre 1618 (Arch. Magny). D'après une note (Ibid.) serait mort le 29 novembre 1657; elle, le 12 août 1661.

IV. N° ANDRÉ, seigr de Moussy de Magny et de la Biollée, cohéritier universel, 1648, né le 7 nov. 1623 (A), épousa: 1^e D^{lle} Jeanne-Gasparde, fille de Claude de Chissé, seigr de Polingne, et de Benigne de Montferrand; 2^e D^{lle} Marguerite du Mas, veuve de Claude-Louis de Guillet de Monthoux. Elle teste, le 12 fév. 1678 (Arch. Cevins), léguant 7,000 l. à son mari, avec lequel elle veut être enterrée dans son tombeau de l'église paroissiale de Reignier et fait un legs à la chapelle de N.-D. de l'Assomption, dans leur maison de Magny. — Il fut syndic d'Anney et prit le nom de Magny et la branche cadette de Moussy (dét en partie acheté, en partie provenu des N° de Loche), — terre seigneuriale avec château dans la commune de Reignier.

V. JEAN-FRANÇOIS, C. de M., hapt. le 20 sept. 1628 (C), curé de Pers, chanoine et grand ouvrier de la cathédrale de Genève; fait donation de tous ses biens, à cause de noces, à son frère François, seigr de Moussy.

VI. CLAUDE-FRANÇOIS DE MAGNY, né le 23 fév. 1633 (C), dit le Diable-Boiteux, étudia le droit à Louvain; auteur de quelques publications littéraires. Il réussit à faire conserver aux étudiants savoyards les places qu'on leur contestait à l'Université de Louvain; passa sa vie en Allemagne et en Angleterre; s'est marié à Dresde; aurait en un fils naturel. Mort à Strasbourg vers 1764 (Voir Grillet, III, 188). (C).

VII. CHARLES-JEAN-BAPTISTE, seigr de Magny, de Dons, de la Teyssonnière, coseigr de Semine, capitaine au rég. de Genevois, né le 16 nov. 1743 (A), ép., le 23 fév. 1784 (R. P. de Bassy), Anne-Joséphine-Marie-Philiberte de Baylaz d'Échalton, D^{me} desdits lieux. Il mourut à Bassy (R. P.) le 13 oct. 1789.

VIII. LOUIS-FRANÇOIS-AMÉDÉE, né le 27, mort le 28 avril 1785 (A).

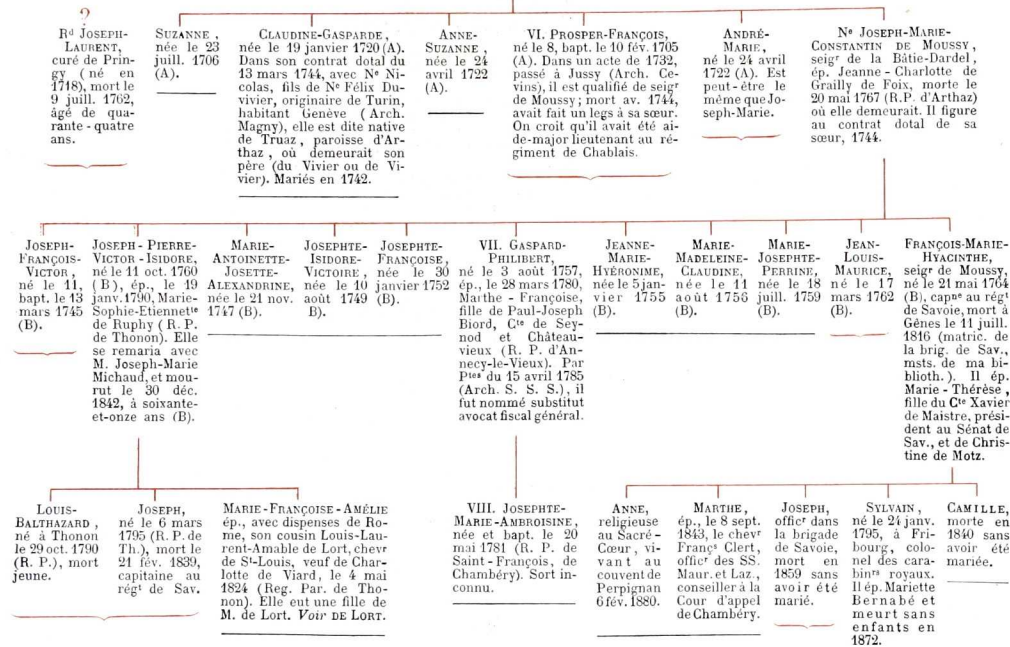
IX. EMMANUEL-AIMÉ-ALEXIS, né le 12 juillet 1820 (A), capitaine au régiment de Savoie, ép., le 20 mai 1851, Anna de Montanier, fille de Léon, C^{te} de Vens; mort à Genève le 28 janvier 1850.

X. LÉON-FRANÇOIS-MARIE, né le 24 fév. 1852, lieutenant dans les chasseurs à pied, breveté d'état-major; mort à Magny le 1^{er} juillet 1883, à trente-et-un ans.

(A) Registres Paroissiaux de Saint-Maurice-d'Anney.
(B) Registres Paroissiaux de Bonneville.

V. FRANÇOIS DE CONSTANTIN, seigr de Moussy (cadet des fils d'André, IV).

Il fit, avec ses trois frères, les preuves de noblesse exigées par l'Édit de 1723, remontant à N^e Étienne, leur trisaieul — (Bibl. du Roi, à Turin). — N^e le 2. bapt. le 10 janv. 1665 (R. P. de Saint-Maurice d'Anney), officier au régiment de Maurienne. Il épousa, cont. dot. du 21 mars 1703 (Arch. Magny), D^{lle} Anne-Victoire, fille de N^e Prosper Reveu et d'Antoinette de Gerbais de Sonnaz, donataire universel de R^e Mess^{rs} Jean-François, chan^{ss} de Genève, son frère. Il mourut, à Pringy (R. P.), le 12 nov. 1756, âgé de quatre-vingt-onze ans; elle, le 22 janv. 1751, à soixante-huit ans (R. P. de Pringy). — Les Reg. Par. de Pringy inscrivirent la mort de N^e et R^e Joseph-Laurent-Constantin de Moussy, chanoine de Genève et curé de Pringy, arrivée le 9 juillet 1762, et le disent fils d'André et âgé de quarante-quatre ans. Il serait donc né cinquante-trois ans après François, le cadet des neuf enfants d'André. Je suppose qu'il était fils et non frère de François. Dans cette branche l'usage de la particule a prévalu.



CONSTANTIN, DE PERS. — Voir au SUPPLÉMENT.

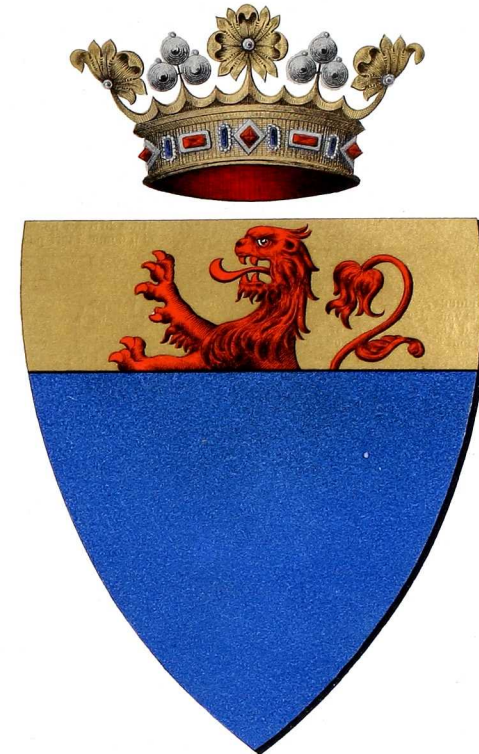
CONSTANTIN, DE LA ROCHE. — Voir au SUPPLÉMENT.

CONTAMINE (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

CONTAMINETTE (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

CONZIÉ (DE) OU CONZIER

SEIGNEURS DE CONZIÉ, BOLOMIER ET VAUCHER, MARQUIS D'ALLEMOGNE,
COMTES DE CHANAZ ET DE LA BALME DE CONSONGIER, BARONS D'ARENTHON, ETC.



P. d'azur au chef d'or chargé d'un lion issant de gueules (UBIQUE).



RÈS ancienne famille qui a pris ou donné son nom au château de Conzié, dans la paroisse de Bloye, près Rumilly en Albanais (1). Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et Bugey (in verbo Conzié)*; La Chenaye des Bois, dans son *Dictionnaire de la noblesse*; les *Étrennes de la noblesse (1772-1773)*; Grillet, dans son *Diction. histor.*, ont publié la généalogie ou des notices sur les seigneurs de Conzié, plus ou moins exactement, puisque notamment les deux premiers auteurs ne sont pas d'accord entre eux. M. Joseph Duvillard, d'Allemogne, près Thoiry, a bien voulu me céder un *Mémoire généalogique* (Paris, Simon et Nyon, imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1786, in-4^o, 44 p.), contenant l'analyse des titres produits pour établir la filiation des différentes branches de la maison de Conzié. Ce mémoire inscrit en marge des renvois à des preuves numérotées (elles devaient former une seconde partie de 567 pages au moins) correspondant aux titres énoncés sommairement dans le cours du mémoire. Cette seconde partie du mémoire n'a pas été conservée, si elle a été imprimée; ayant contrôlé et trouvé justes plusieurs des titres cités dans ce mémoire, je crois devoir adopter ce texte de préférence à celui de Guichenon et de La Chenaye des Bois (2).

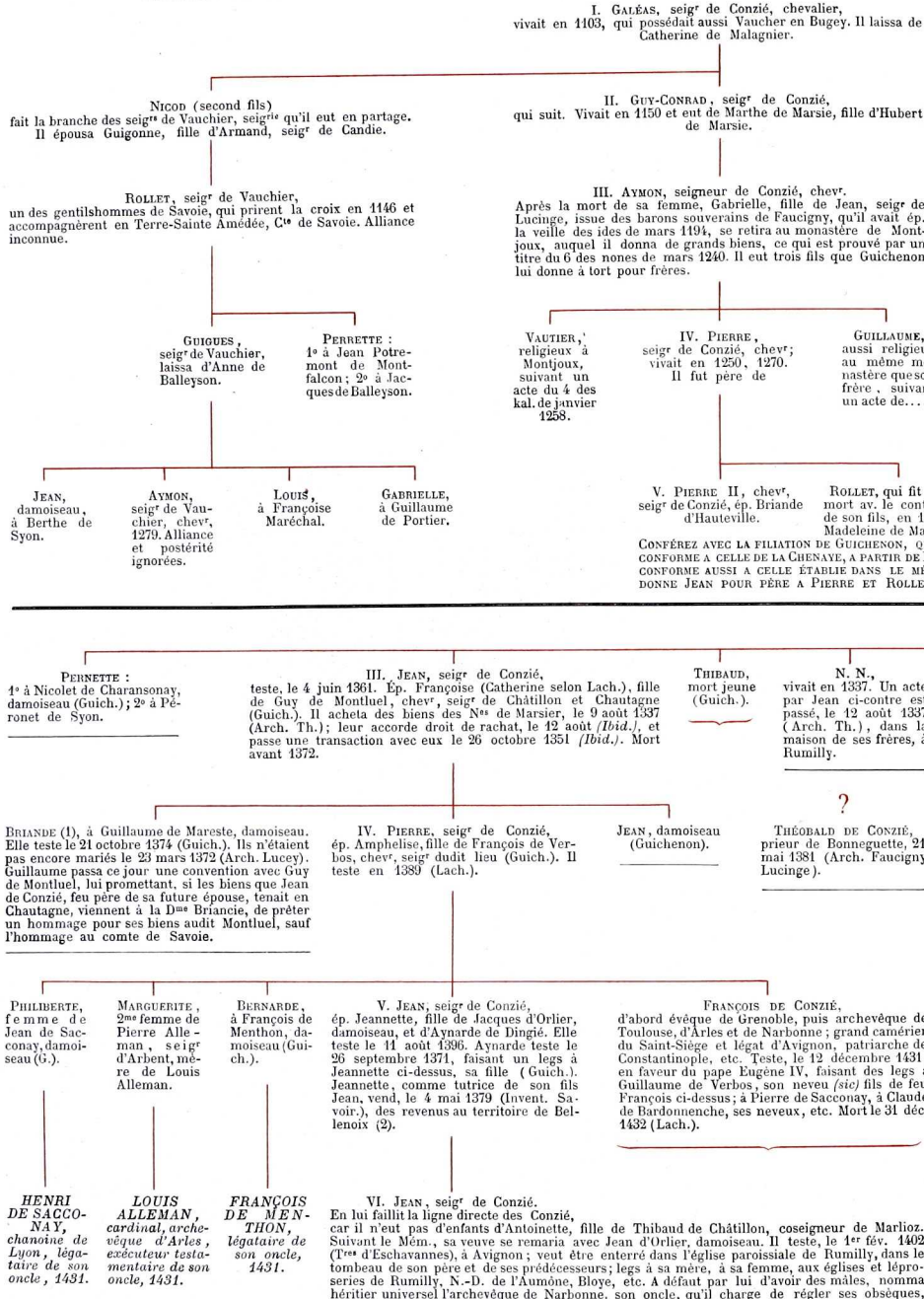
Suit la généalogie.

Voir la continuation au n^o 163.

(1) Il y avait aussi une maison-forte, dite de Conzié, leur appartenant en Chautagne, paroisse de Ruffieux. Ni l'une ni l'autre ne formaient un fief proprement dit; du moins il n'en est pas question au *Sommaire*.

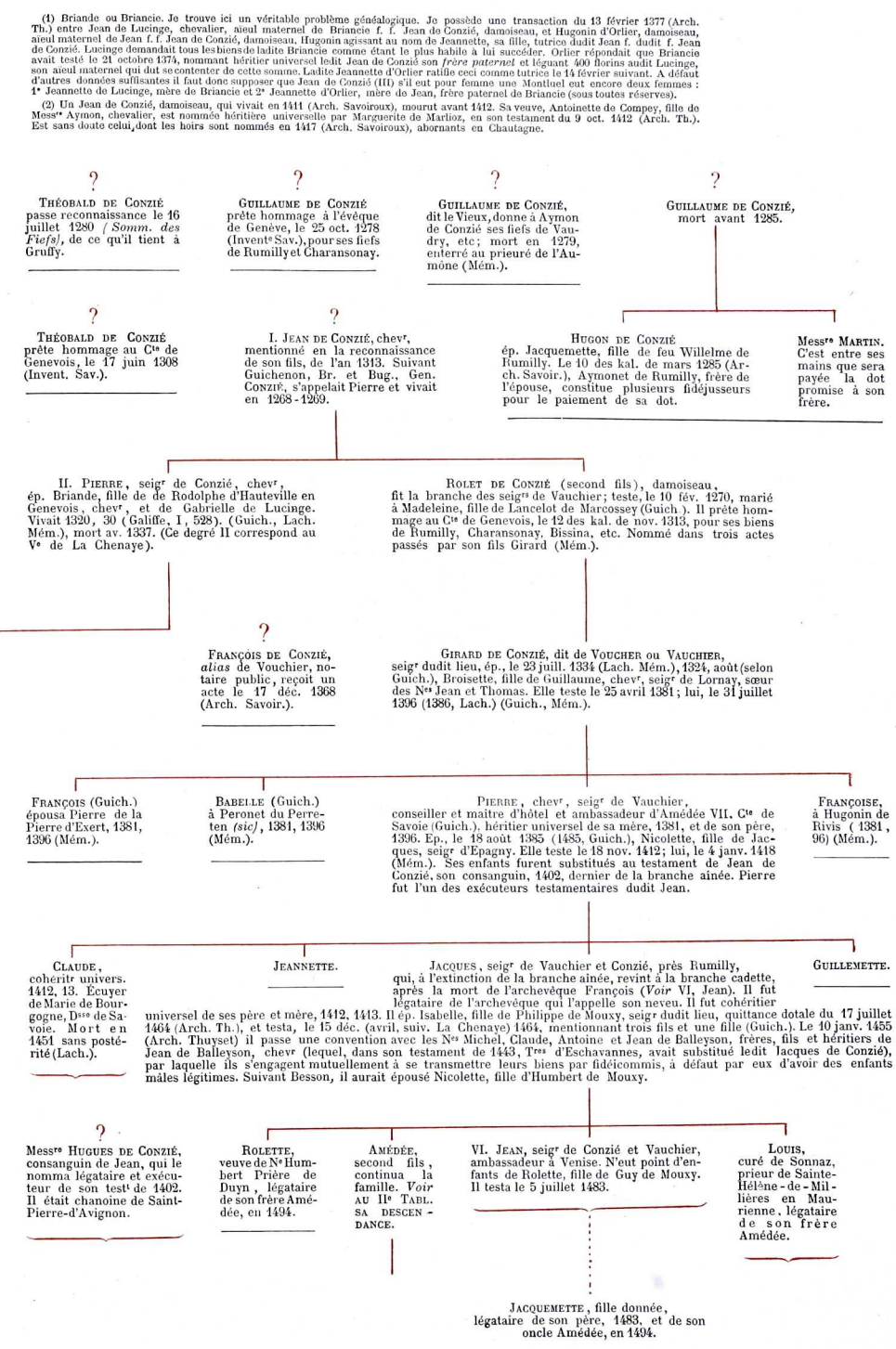
(2) Lorsqu'ils sont d'accord entre eux et qu'ils cadrent avec le *Mémoire*. J'indique, par Guich., Lach. ou Mém. ces diverses provenances, et c'est pour les faits pouvant compléter, l'un par l'autre, la généalogie, quand je ne peux pas l'appuyer autrement, c'est-à-dire par titres authentiques, et j'en possède fort peu. Bien entendu, c'est sous toutes réserves que je publie cette filiation qui, sur quelques points, ne me paraît pas suffisamment véridique. Voir note 2, n^o 159.

1^{er} DEGRÉ SELON LA CHENAYE DES BOIS, AUQUEL JE LAISSE TOUTE RESPONSABILITÉ.



habentum illorum generis de Conziaco. » Après l'archevêque il nomma héritier le fils aîné de Pierre de Conzié, son consanguin, damoiseau du dioc. de Genève, puis le second, etc. A leur défaut substitue un des mâles d'Etrange (de Svon), femme de N^o Pierre de Balleyson, fille de feu N^o Peronette de Conzié, lequel porterait le nom et les armes pures de Conzié; autrement il appelle un des mâles de N^o Hugonin Brunier, damoiseau, son cousin, qui prendra son nom et ses armes. Il reconnaît avoir reçu pour la dot d'Antoinette de Châtillon, sa femme, 100 florins, par les mains de George de Marlioz, chev., oncle de ladite Antoinette.

TABLEAU I.



(1) Briande ou Briancie. Je trouve ici un véritable problème généalogique. Je possède une transaction du 13 février 1377 (Arch. Th.) entre Jean de Lucinge, chevalier, aïeul maternel de Briancie f. f. Jean de Conzié, damoiseau, et Hugonin d'Orlier, damoiseau, aïeul maternel de Jean f. f. Jean de Conzié, damoiseau, Hugonin agissant au nom de Jeannette, sa fille, tutrice dudit Jean f. dudit f. Jean de Conzié. Lucinge demandait tous les biens de ladite Briancie comme étant le plus habile à lui succéder. Orlier répondait que Briancie avait testé le 21 octobre 1373, nommant héritier universel ledit Jean de Conzié son frère paternel et légant 400 florins audit Lucinge, son aïeul maternel qui dut se contenter de cette somme. Ladite Jeannette d'Orlier rattache ceci comme tutrice le 14 février suivant. A défaut d'autres données suffisantes il faut donc supposer que Jean de Conzié (II) s'il eut pour femme une Montiel eut encore deux femmes : 1^o Jeannette de Lucinge, mère de Briancie et 2^o Jeannette d'Orlier, mère de Jean, frère paternel de Briancie (sans toutes réserves).

(2) Un Jean de Conzié, damoiseau, qui vivait en 1411 (Arch. Savoie), mourut avant 1412. Sa veuve, Antoinette de Compey, fille de Mess^{rs} Aymon, chevalier, est nommée héritière universelle par Marguerite de Marlioz, en son testament du 9 oct. 1412 (Arch. Th.). Est sans doute celui dont les loirs sont nommés en 1417 (Arch. Savoie), abornés en Chautagne.

Mess^{rs} MARTIN. C'est entre ses mains que sera payée la dot promise à son frère.

ROLETTE, veuve de N^o Humbert Prière de Duyn, légataire de son frère Amédée, en 1494.

JACQUEMETTE, fille donnée, légataire de son père, 1483, et de son oncle Amédée, en 1494.

AMÉDÉE, second fils, continua la famille. VOIR AU II^e TABL. SA DESCENDANCE.

JEANNEtte.

FRANÇOIS DE CONZIÉ, seigneur de Conzié, chev., ép. Briande, fille de Rodolphe d'Hauteville en Genevois, chev., et de Gabrielle de Lucinge. Vivait 1320, 30 (Gallie. I, 528). (Guich., Lach. Mém.) mort av. 1337. (Ce degré il correspond au V^o de La Chenaye).

JEANNEtte.

VI. JEAN, seigneur de Conzié et Vaucher, ambassadeur à Venise. N'eut point d'enfants de Rolette, fille de Guy de Mousy. Il testa le 5 juillet 1483.

LOUIS, curé de Sonnaz, prieur de Sainte-Hélène-de-Millières en Maurienne, légataire de son frère Amédée.

Other names mentioned include Rollet, François, Jeanne, Jacques, and Louis.

VI. AMÉDÉE DE CONZIÉ, seigr dudit lieu, Vauchier et Bolomier, grand châtelain de Poncin (charge qui avait été inféodée à Pierre Bolomier, le 3 nov. 1465. Voir Guich., Bolomier), dont il fut investi personnellement pour lui et ses héritiers, le 11 oct. 1486. Il épousa D^{ne} Antoine, fille et héritière de Pierre de Bolomier. Il teste, à Poncin, le 1^{er} mars 1494 (Arch. Thuysel). S'il meurt audit lieu, veut être enterré au tombeau des Bolomier; s'il meurt à Conzié, dans sa chapelle de Rumilly ou de Bloye. Elle teste veuve (1), le 17 juin 1508 (Mém.).

ANNE. Son père lui légua 1,000 florins. Elle ép. N. N. de Verbos, seigr dudit lieu et Meras en Semine.

VII. FRANÇOIS, seigr desdits lieux, cohéritier universel de son père, commandant une compagnie de cent arquebusiers à cheval (Lach.). Il teste, le 17 août 1515 (Lach., Guich., Mém.), avant de partir pour la guerre d'Italie, où il mourut en 1525 (Guich.), en faveur de son frère.

VIII. CLAUDE, seigr desdits lieux, grand châtelain de Poncin, né le 4 novembre 1519 (Mém.). Il ép., contrat dotal du 21 fév. 1547 (Arch. Morand), Jeanne, fille de feu N^e Jean de Bouvens et de Jeanne de la Palud. Son père lui abandonne la maison-forte de Conzié et tous les biens en dépendant. Il teste le 9 juin 1571 (Ibid.). Veut être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Poncin, devant le grand autel, là où ses frères, sa mère et ses prédécesseurs ont été ensevelis. Selon Guich., il teste le 3 juin 1570; elle, le 2 février 1591. A l'extinction de la famille de Balleyson, sans doute à cause des conventions passées en 1455 (Voir Jacques de Conzié, P. 159) une part de l'hoirie paraît avoir passé à Claude, qui vendit ses droits sur la seigneurie d'Hermance à François de St-Jeoire, en 1548-49 (ment. en la reconnaissance de celui-ci, du 12 juin 1550 (Fiefs).

CHARLES, cohéritier universel de son père. Mort jeune.

IX. ANTOINE-MARIN DE CONZIÉ, dit DE BOLOMIER, seigr desdits lieux, cohéritier universel de son père, eut, en préciput, comme aîné, tous les patronages, canonicats, etc., de Poncin. Il épousa : 1^o le 8 juin 1574 (Guich.), Catherine de Candie, fille d'Amé, seigr de Loese; 2^o contrat de mariage du 30 août 1583 (Arch. Morand), Claudine Boccon. Il teste, le 11 mai 1614 (Ib.), à Poncin.

1^{er} lit.

CLAUDINE (LOUISE, selon Lach.), dame d'honneur de Dorothee de Lorraine, duchesse de Brunswick, femme de Charles de Blancheour, seigr de Mézières, près Metz (de Bouguières). Son père lui avait constitué en dot 2,000 écus; mais, par son testament, vu le nombre de ses enfants, il réduisit cette somme à 2,000 livres, « attendu aussi les ingratitude... et les diffamatoires façons d'elle et son mari, contre la révérence bonne fame et réputation de D^{ne} Claudine Boccon, leur belle-mère. »

LOUISE, à Philibert de Menthon de la Gelière (G.).

JEANNE n'a pas été mariée (G.).

X. RENÉ, mort de maladie aux guerres du Pays-Bas (Guich.), av. le 30 mai 1614 (Mém.).

CLAUDE-FRANÇOIS, mort au siège d'Os-tende (Guich.). Teste 1^{er} mai 1603 (M.).

CLAUDINE, la cadette, sort inconnu.

XI. ANTOINE-LOUIS, seigr desdits lieux, bapt. à Poncin le 13 fév. 1615 (Mém.), vivait du temps de Guichenon. Il ép., contrat dotal du 13 décembre 1640 (Mém. Lach.), Claudine, fille de Claude Catin, seigr de la Villette, etc., conseiller du Roi et trésorier général des finances, en Bourgogne et Bresse, et de Claudine de Morillon. Elle teste, étant veuve, le 13 mai 1672 (Arch. Manuel). Guichenon n'inscrit que quatre de ses enfants.

JEANNE, MARIE, ÉLISABETH, trois filles nommées par Guichenon. Peuvent être les trois qui, selon le Mém., furent religieuses à Seyssel.

BARBE, à Joseph de Juge, seigr de Chanay (Lach.).

DENISE, à Nicolas de Rogard, seigr de Chaux (Lach.); morte le 22 avril 1722 (Baux, Nob. de l'Ain).

XII. CLAUDE (fils aîné), seigr de Bolomier, grand châtelain de Poncin, héritier universel de sa mère; était âgé de vingt-neuf ans lors du jugement de maintenance de noblesse du 12 juillet 1670. Avec son frère Édouard, il obtint déclaration de noblesse le 30 mars 1699 (Arch. Manuel), où est ténorisée la précédente. Il épousa : 1^o Jeanne de Baschod; 2^o D^{ne} Claudine Griffon. Enterré dans l'église collégiale de Saint-Martin-de-Poncin, au tombeau de ses prédécesseurs, le 18 décembre 1729 (Mém.).

1^{er} lit.

DENISE-AGATHE (Mém.).

JEANNE (Mém.).

XIII. CHARLES (2^o lit), seigr de Bolomier, grand châtelain de Poncin et Beauvoir, héritier universel de son père, capitaine de grenadiers au régiment étranger de Thoiry (sic Lach.). Il épousa D^{ne} Marie-Madeleine-Jacqueline de St-Loup, héritière testamentaire de son mari (Mém.).

XIV. JEAN-CHARLES, seigr de Bolomier, chevalier, né à Poncin le 17 mars 1725, figure à l'assemblée générale de la noblesse en 1788. Il ép., le 6 mai 1754, D^{ne} Marianne-Gabrielle de Marron, fille de Mess^{rs} Nicolas, baron de Meillonas chevalier de Saint-Louis, etc.

XV. MARIE-CLAUDINE DE CONZIÉ, dernière du nom, mariée à N. de la Beyvière; morte à soixante-seize ans, en son château de Longes, le 6 février 1868 (Journal de l'Ain).

TABLEAU II.

(1) Elle était déjà veuve et tutrice de ses fils, lorsque le 24 octobre 1495 (Reconnaissance de Rumilly, Arch. Th.), elle reconnut que ses fils et les leurs sont bourgeois jurés de la ville et des franchises de Rumilly, où ils tenaient une maison rue de Montpelat, jadis albergée par N^e Jacques de Conzié, abornant la maison de N^e et D^{ne} Claude de Lornay, qui fut de M^{re} Jean Grelier, recteur des écoles de Rumilly. Acte passé à Conzié, dans la maison-forte desdits nobles frères.

GUIBERT, second fils, cohéritier universel de son père, héritier universel de son frère aîné. Par contrat dotal du 20 novembre 1517 (Arch. Morand) (Guich. dit 31 décembre 1519), il épousa Philiberte, fille de N^e et P^e Nicolas de Nadan et de Jeanne de Neuchâtel, dite de la Rochelle, seigr de Nadan et Charansonay, en Franche-Comté, lesquels lui constituèrent la moitié de tous leurs biens, châteaux, etc. Guibert assigna à sa femme sa maison-forte de Conzié, près Rumilly, plus celle de Conzié, en Chautagne, paroisse de Ruffieux, avec tous les fiefs et biens en dépendant; tous ces biens transmissibles à l'aîné de leurs mâles, ainsi que les biens qui pourraient lui revenir, en vertu des conventions passées par Jacques de Conzié, son grand père, avec les Balleyson. Il était mort avant 1571.

MARGUERITE eut 1,000 florins. Elle épousa : 1^o Jean de la Charme; 2^o Jean de la Beyvière, seigr dudit lieu, et de Dassancher (Guich.).

JEANNE vivait, en 1526, sous l'administration de son père, qui agit en son nom et au nom de Claude, son fils, tous deux nés de Phil. de Nadan.

ANTOINETTE. Elle épousa, contrat dotal du 27 juill. 1590 (Claude Boccon, notaire de Poncin), Louis de Vignod, seigr de Bioléa. Accord du 11 août 1615 (Arch. Saumont), entre lui et Antoine-Marin de Conzié-Bolomier, son beau-frère.

JEAN, cohéritier universel de son père. Mort sans avoir été marié.

ÉDOUARD, seigr de Vauchier, capitaine d'une compagnie de gens de pied, sous le M^{re} de Treffort; blessé à l'assaut du château des Echelles, mort de sa blessure le 17 août 1592 (Lach.), enterré à Chambéry dans l'église des Cordeliers, hors ville (Guich.). D'un mariage avec N. N., il laissa le fils ci-dessous (Guich.).

ÉDOUARD, seigr desdits lieux, fils unique du second lit, héritier universel de son père. Il épousa, contrat de mariage du 2 mars 1614 (Arch. Morand) D^{ne} Catherine, fille de Jean Malomont, écuyer, prévôt de Pierrefitte, lieutenant particulier en la prévôté de Bar-le-Duc, et de D^{ne} Catherine Urial. Son père lui fit don des châteaux de Conzié et Vauchier. Suivant Guichenon, il mourut avant son père.

CHARLOTTE. Leur père leur donna à chacune 4,000 livres. Elle ép. Louis des Erards, seigr de Fleury (Guich.).

DENISE. Elle ép. Louis de Bussy, seigr de Boches, la Balme, etc. (Guich.).

MARC, seigr dudit lieu (Guich.). Son oncle lui légua la jouissance de certains biens sa vie durant; mort à Vercel en 1614, portant les armes pour le duc de Savoie (Guich.); testa le 1^{er} juin 1614 (Mém.).

HENRI (Guich.), nommé dans deux actes, 1625, 1627 (Mém.), capitaine au régiment de Vernancourt, tué le 12 avril 1638, au siège de Brisach, à vingt et un ans (Lach.).

CLAUDINE, fille naturelle. Son grand-père lui légua 100 florins en 1614, pour l'aider à se marier.

MAMERT (3^o fils), né le 11 mars 1654, cérémonies bapt. du 15 octobre 1659; âgé de seize ans lors du jugement de maintenance de noblesse obtenu par son père, le 12 juillet 1670. Il fut prêtre et doyen de l'église collégiale de Poncin (Mém.).

JEAN (2^o fils), seigr de Vaucher, de Saint-Martin-du-Mont, baron de Pommiers, âgé de dix-sept ans lors du jugement de maintenance de noblesse obtenu par son père, le 13 mai 1672, il épousa D^{ne} Catherine de Beuverand, D^{ne} de Vermotte, en Bourgogne (Lach. du Bois), laquelle testa le 2 mai 1747 (Mém.).

ÉDOUARD (4^o fils). V. SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

FRANÇOIS-MAMERT, chev^r, seigr et baron desdits lieux, né à Poncin, le 29 avril 1695. Il ép., contrat de mariage passé à Paris, 1^{er} et 5 juillet 1728, Isabelle-Françoise-Madeleine Damas d'Anlezy. Il teste, le 28 avril 1745, instituant héritière universelle la dame d'Anlezy, sa femme, fille de Mess^{rs} Nicolas-François Damas, chev^r, marquis d'Anlezy, colonel de son régiment de cavalerie, puis ses enfants (Mém.). Selon Lach., marié le 2 juin.

MARIE-CHARLOTTE-CLAUDINE, religieuse visitandine à Bourg-en-Bresse (Lach.).

MARIE-PHILIBERTE-GENEVIÈVE, religieuse à la Visitation de Tours (Lach.).

LOUIS-FRANÇOIS-MARC-HILAIRE, nommé, en 1766, évêque de Saint-Omer; puis, en 1769, évêque d'Arras (Lach.).

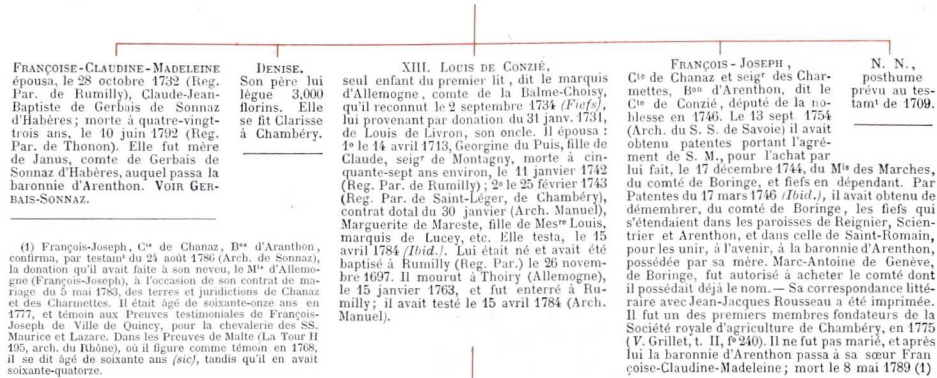
LOUIS-FRANÇOIS-MAMERT, chev^r et baron desdits lieux, né le 14 février 1733, nommé aux testaments de son père en 1745, et de sa grand-mère en 1747; officier aux gardes françaises. Mort en 1761 sans avoir été marié (Lach.).

JOACHIM-FRANÇOIS-MAMERT, nommé, en 1769, évêque de St-Omer, en remplacement de son frère; puis archevêque de Tours (Lach.).

MARIE-ANTOINETTE-FRANÇOISE, mariée le 15 avril 1752, à Charles-Amédée de Lombard de la Balme, seigr de la Balme et de Courtenay (Lach.).

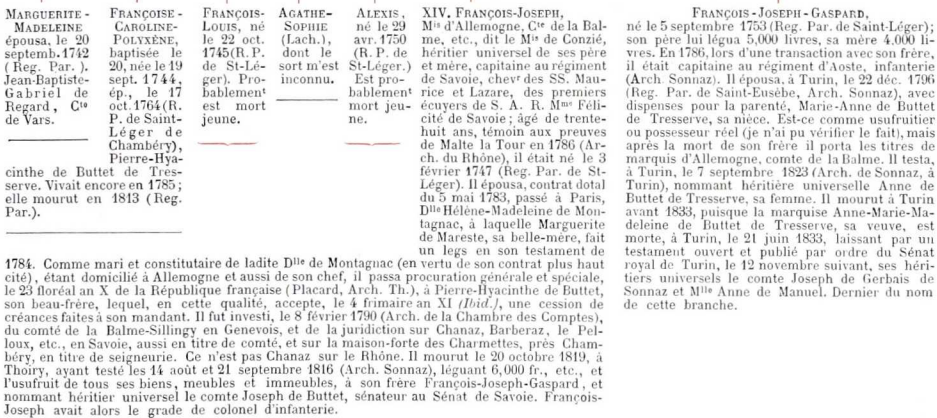
TABLEAU III.

XII. ÉDOUARD DE CONZIÉ, VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU II, marquis d'Allemogne, comte de Choisy-la-Balme, commandant au service de France le 2^e bataillon du régiment étranger de Thoy (1696), capitaine au régiment des gardes du roi de Sardaigne, le 18 mars 1702 (Arch. Manuel). Il épousa : 1^{er} contrat dotal du 25 novembre 1696 (*Ibid.*), Marguerite de Livron d'Allemogne; 2^e contrat dotal du 21 septembre 1705 (*Ibid.*), mariés le 14 novembre 1705 (Reg. Par. de Saint-Léger). Louise Favre, dame des Charmettes. Il testa, le 28 août 1709, ouvert le 6 septembre suivant (Arch. du S. S. de Savoie), peu de jours après sa mort. Il avait été ondué le 24 mars 1658, et baptisé à Poncin le 15 octobre 1659. Il avait onze ans lors du jugement de maintenance obtenu par son père, en 1670. Avec son frère aîné Claude, il obtint un jugement pareil le 30 mars 1699. Avant d'entrer temporairement au service de France, il avait obtenu une compagnie au régiment de Savoie, le 27 avril 1690. Sa première femme était fille d'André-Gaspard de Livron, dit le marquis d'Allemogne, et de Raymonde de Reydet, comtesse de la Balme-Choisy. Sa seconde femme était fille de Joseph-Philibert Favre, comte de Chanaz, baron des Charmettes, et d'Aimée-Madeleine de Lucinge, de la branche des barons d'Arenthon. Elle (Louise) vivait encore en 1733 (R. P. de Thonon).



(1) François-Joseph, C^{te} de Chanaz, B^{te} d'Arenthon, confirma, par testam^t du 24 août 1786 (Arch. de Sonnaz), la donation qu'il avait faite à son neveu, le M^{te} d'Allemogne (François-Joseph), à l'occasion de son contrat de mariage du 5 mai 1783, des terres et juridictions de Chanaz et des Charmettes. Il était âgé de soixante-onze ans en 1777, et témoin aux Preuves testimoniales de François-Joseph de Ville de Quincy, pour la chevalerie des SS. Maurice et Lazare. Dans les Preuves de Malte (La Tour II 495, arch. du Rhône), où il figure comme témoin en 1768, il se dit âgé de soixante ans (*sic*), tandis qu'il en avait soixante-quatorze.

1^{er} lit.



Continuation du folio 157.

Je laisse à chacun d'eux la responsabilité de leurs assertions, en signalant l'obscurité des premiers degrés.

Cette famille a formé deux branches en Bugey, où elle succéda aux Bolomier. La dernière du nom et de la branche aînée est morte en 1868. Les deux derniers de la seconde branche sont morts peu avant ou pendant la Révolution, archevêque de Tours et évêque d'Arras.

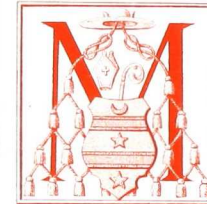
Une branche cadette plus proprement savoyarde, hérita des Livron d'Allemogne et des Favre : une partie de ses biens, à son extinction en 1833 (notamment la baronnie d'Arenthon) est passée aux C^{tes} de Gerbais de Sonnaz.

L'homme le plus illustre de cette famille est François de Conzié, successivement évêque de Grenoble, archevêque d'Arles (où il fit bâtir le cloître de l'archevêché. Guich.), de Toulouse et de Narbonne, nonce en Espagne, solliciteur de la convocation du Concile de Constance, légat apostolique dans le comtat d'Avignon, camérier et vice-chancelier de l'Église romaine et patriarche de Constantinople. Il mourut le 31 décembre 1432 et fut enseveli dans l'église des Célestins d'Avignon, dans un tombeau de marbre blanc avec une épitaphe rapportée par Besson (*Mém. ecclés.*, f^o 175), où il est simplement appelé « Franciscus.... genere nobilis. » Voir sur ce François de Conzié le présent volume, f^o 43, note 2.

COPPIER

P. d'azur à trois coupes d'or.

L'abbé C^{te} d'Albagnano portait les coupes d'argent.



ONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris historique* (f^o 128), déclare que « les races nobles « des Missiliers, des « Soliers et des Cop- « piers, qui, s'étant « habituées à Thorenc « et vassales de la maison de Compey, avoient « conspiré avec les Métraux pour la destruction de la maison de Sales, seront pareillement exterminées. »

Personne n'est prophète en son pays. Les nobles Coppier, malgré de nombreuses vicissitudes de fortune, ne paraissent pas devoir être « exterminés » de longtemps.

Cette famille est fort ancienne puisqu'on la trouve déjà au XIII^e siècle en Genevois. Il n'est plus guère possible actuellement de retrouver assez de documents pour rattacher à une souche commune tous les Coppier. On peut pourtant suivre jusqu'à nos jours la famille de ce nom, établie au mandement de Thorens, vers la fin du XIV^e siècle, en vertu d'un albergement (date rongée, Arch. la Ruaz) fait par l'abbaye de Talloires à Pierre et Louis Coppier, de biens, maisons et granges à Belossier, dans la paroisse des Ollières.

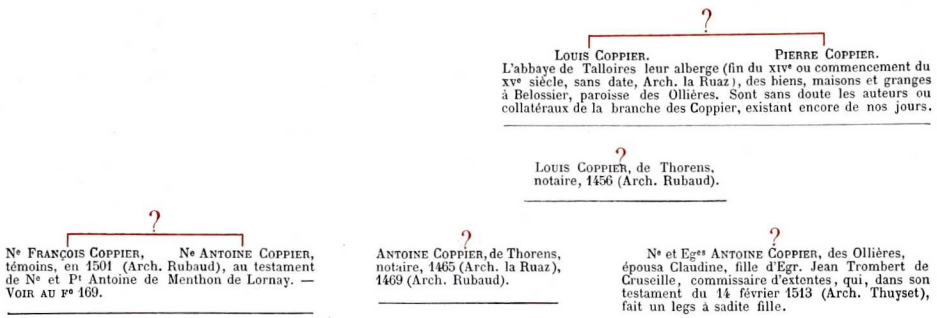
J'ai indiqué plus haut les vicissitudes de fortune supportées par cette famille. En effet, sa noblesse a été interrompue à deux reprises. Réhabilités une première fois en 1565, en tant que besoin — très relatif à mon avis — les Coppier ont, peu de temps après, formellement dérogé et n'ont été remis en possession de leur ancienne noblesse qu'en 1829.

Avec l'indépendance de l'historien qu'il ne faut pas plus confondre avec la flatterie qu'avec le dénigrement, je dois traiter ici avec quelques détails cette question de dérogeance en tant qu'elle peut s'attacher à la profession du notariat.

Plusieurs membres de cette famille ont été notaires, de 1360 à 1565. Peu de temps avant cette dernière date les N^{es} Coppier des Ollières virent leur noblesse contestée par leurs communiens. Ils obtinrent, le 21 octobre 1565 (Arch. de Cour., Protoc. n^o 232), d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, des patentes vérifiées le 20 décembre suivant (Arch. de la Ch. des Comptes de Turin); j'en extrais l'historique suivant. « Les impétrants (N^{es} Pierre, Guillaume

Voir la suite au folio suivant, 164.

Vénérable Mess^{rs} JEAN COPPIER, chanoine de Genève. Un acte y est passé dans sa maison, le 9 mars 1344 (Titres Eschavannes). Il est témoin, à Genève, le 5 août 1345 (Arch. la Serraz).



Textual details for various Coppiier family members, including Jean Coppiier, Antoine Coppiier, and Guillaume Coppiier, with dates and locations.

Textual details for Jean Coppiier, doctor in medicine, and his family, including his wife Annabé de Mandolle.

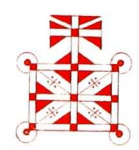
Textual note about Guillaume Coppiier's status in the nobility of Geneva, mentioning a 1631 document.

(1) Il eut un procès avec les communiens de la Chapelle, à propos d'une fondation qu'il avait faite à la paroisse pour l'âme de ses père et mère, en faveur du curé et des pauvres, et aussi pour une pierre sépulchrale qu'il avait fait mettre dans l'église sur leur tombeau, à côté du banc de leur famille.

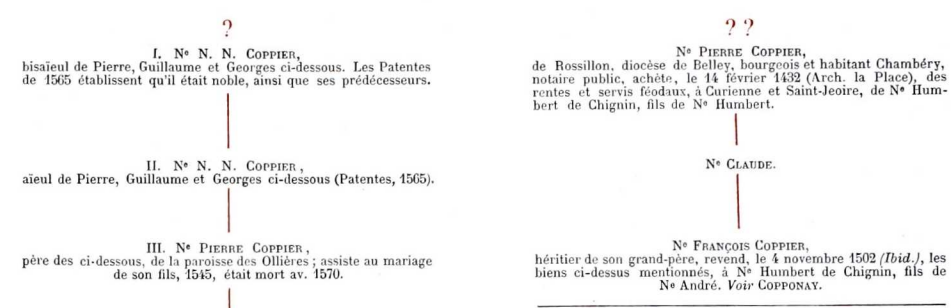
Textual details for François Coppiier, doctor of Sorbonne, mentioning his role as chaplain to King Victor-Amédée.

Textual details for François Coppiier, archiprêtre de Saint-Félix.

« et Georges frères, fils de feu Ne Pierre Coppiier des Ollières) ont justifié qu'eux, leur père, leur aïeul, leur bisaïeul et prédécesseurs sont nobles et de toute ancienneté, extraits de parents et progéniteurs nobles et noblement vivants, ayant comme tels prêté hommage et fidélité et dernièrement les impétrants, en l'an 1563, étant tous tenus et réputés pour vrais nobles se trouvant aux assemblées des nobles, etc. Mais, les suppliants et leur père étant tombés en décadence de biens de fortune, n'ayant moyen de s'entretenir à l'exercice seul des armes, ont exercé l'art de notaire, office de châtellains, curiaux, commissaires d'extentes. Les Syndics des Ollières et le Conservateur des Gabelles les ont cotisés avec les autres paroissiens des Ollières. Le duc, en considération de leur noblesse ancienne et de ce qu'ils se désistent de plus exercer lesdits offices contraires à noblesse (sic), en tant que besoin serait et que l'on voudrait prétendre (sic), répugnants à noblesse (lesdits actes), les réhabilite dans leur ancienne noblesse, etc., etc. » Signalons dans ces patentes de singulières anomalies. Les suppliants, leur père, leur aïeul, Voir suite au folio 166.



JEAN COPPIER, notaire, d'Annecy, reçoit le contrat de mariage Langin-Coppey, 1396 (T^{re} Neuvelle); celui de Lornay-Lucinge, 1398 (Arch. Rubaud), et un acte, 12 mai 1409 (Arch. Sav.); son signe de notaire est reproduit ci-contre, réduit d'un quart environ.



Textual details for Pierre Coppiier, de Belossy, paroisse des Ollières, mentioning his marriage and children.

Textual details for Nicolas Coppiier, mentioning his marriage to Françoise de Lornay and his status as a notary and commissioner.

Textual details for Claude Coppiier, mentioning his status as a priest and his family.

Textual details for Jean Coppiier, mentioning his baptism and his status as a notary and commissioner.

Textual details for Jean Coppiier, mentioning his marriage to Jeanne-Louise Roch and his status as a doctor.

Textual details for Joseph Coppiier, mentioning his education at the University of Turin and his status as a doctor.

Textual details for Joseph-Marie Coppiier, mentioning his long service in the magistrature and his status as a doctor.

Textual details for Antoine Coppiier, mentioning his education at the University of Turin and his status as a doctor.

Textual details for the children of Antoine Coppiier: Joseph, Charles, Thérèse, Clément, Camille, Marie, and Albert-Félix.

leur bisaïeul sont déclarés anciens nobles et ils ont, comme tels, prêté hommage noble en 1563. Pourtant il est dit plus loin qu'ils ont exercé des offices contraires à noblesse, et nous savons, en effet, que l'aîné des suppliants et son père étaient notaires. Comment concilier les deux propositions ? Et encore, comment relève-t-on les suppliants d'offices contraires, en tant que l'on voudrait prétendre qu'ils sont répuants à noblesse ? Nous voyons aussi énumérer l'office de châtelains parmi ceux qui auraient créé dérogeance. C'est une grave erreur. Les châtelains étaient plus anciennement des seigneurs de la plus haute noblesse. Cet office, quoique déchu, était encore recherché au XVII^e siècle par la petite noblesse ou la noblesse pauvre : c'était une fonction bien plus militaire que civile ; elle consistait à représenter le seigneur du fief.

Mais abordons le fond ! Ces patentes ne sont pas les seules que nous ayons trouvées pour ce qui concerne le notariat ; cela ne modifie pas notre opinion.

Le président Favre (Cod. Fabr., tit. xxviii. Def., IV, v) dit : l'on ne doute guère chez nous que le notariat constitue dérogeance. Mais l'illustre jurisconsulte — dont on ne prononçait le nom qu'en saluant, à l'ancien parlement de Paris — ne partage pas l'avis de ceux qui trouvent la profession vile. « Notre époque — je traduis — demande d'autres mœurs. Nous ne recevons, pour l'exercice de cet office, que des hommes de réputation prouvée et attestée ; « l'usage quotidien prouvant combien il importe au public, que ceux auxquels on confie sa « fortune, sa réputation et sa vie, soient des hommes extrêmement vertueux. J'approuverais « davantage l'usage de quelques nations, où peuvent être notaires, seulement des nobles ou « des docteurs. En effet, il n'y a aucune bonne raison qui puisse faire cette profession vile ou « ignoble. . . . Mais il est reçu (au Sénat) que le notaire du prince, non seulement demeure « noble, si tel il était auparavant, mais (que sa noblesse) gagne à cette dignité, puisque l'on « croit que, même le cuisinier du prince participe à sa dignité. . . . Semblable est l'erreur « de ceux qui croient vulgairement que l'office de procureur soit vile et sordide et consti- « tuant dérogeance à noblesse. Nous ne voyons cette exception dans aucune loi — notre « Sénat admet pourtant une distinction pour les procureurs au Sénat ou autres Cours « suprêmes qui gardent intacte leur noblesse, ce qui n'aurait pas lieu pour les procureurs « auprès des tribunaux inférieurs. » Le président répète encore dans sa Définit. xi (note 4) que les notaires des princes jouissent des privilèges de noblesse.

Il est donc indubitable que si le Sénat suivait une jurisprudence opposée à la noblesse des notaires, Antoine Favre ne la trouvait pas justifiée, ni par le bon sens ni par la loi. Il faut savoir que tous les notaires, même s'ils ne grossoyaient pas les actes de nos princes, étaient notaires comitaux ou ducaux, sans compter l'autorité impériale et apostolique par lesquelles ils se faisaient aussi investir. Le notaire du prince était secrétaire comital ou ducal, et cette fonction conférait la noblesse. La classification qui donnait la noblesse au notaire du duc, même s'il était roturier, et l'enlevait au notaire ducal, même noble d'origine, est donc au moins étrange. Nous restons pourtant en présence d'une chose jugée, devant laquelle je viens affirmer — et je n'ai pas l'habitude de le faire au hasard : — 1^o Si loi il y a, l'usage a prévalu sur la loi. L'homme qui, dans les questions si ardues de droit féodal, dans les reconnaissances, devait non seulement avoir la science du jurisconsulte, mais la haute intégrité du juge, était noble aux yeux du peuple. Les distinctions subtiles du Sénat n'étaient pas admises par le bon sens populaire. Il fallait autant de science au notaire qu'au jurisconsulte. Si l'un ne dérogeait pas en signant des consultations, pourquoi l'autre aurait-il dérogé en signant des actes ? Le notaire s'intitulait *égrège*, mais on l'intitulait *noble et égrège*. Noblesse fausse ou vraie, personnelle ou réelle, de tolérance ou de fait, peu m'importe, elle devenait héréditaire ; 2^o malgré les décisions qui, dans certains cas, ont été prises contre la noblesse des notaires, dans presque toutes les provinces de notre ancien duché, non seulement le notaire ne dérogeait pas, mais en excluant les familles chevaleresques, une grande partie de nos familles nobles n'ont d'autre origine que le notariat. Presque tous les notaires appartenaient anciennement à des familles de condition franche, possédant un patrimoine libre de servitude, qui portait leur nom.

Les communes qui avaient intérêt à faire participer à la taille le plus grand nombre de communiens possible, saisissaient souvent le prétexte le plus futile pour essayer de cotiser ceux que l'on pouvait supposer usurpateurs de noblesse. A tort ou à raison, ceux-ci protestaient invariablement. On avait recours aux officiers du souverain. Celui-ci accordait, en tant que besoin, des lettres de réhabilitation qui se payaient à beaux deniers comptants, lettres que, du reste, il était du droit strict des nobles d'origine d'obtenir.

En revenant aux Coppier, que nous avons laissés réhabilités en 1565, nous les retrouvons en procès en 1594, avec le curé des Ollières. Dans un incident de ce procès, N^e Nicolas Coppier vit sa noblesse contestée, attendu que N^e Pierre Coppier, son père (mentionné aux patentes de 1565), avait continué à être notaire et que lui-même aurait exercé des arts mécaniques.

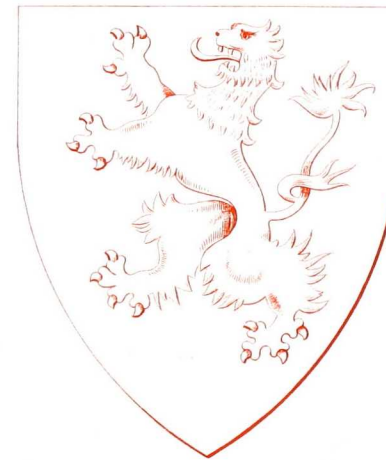
Ces motifs ne devaient pas avoir une grande valeur, puisqu'on invoque l'invalidité des patentes de 1565, parce qu'elles n'avaient pas été approuvées par le duc de Genevois ! Quoi qu'il en soit, N^e Nicolas, le curé n'ayant aucun titre à vérifier la noblesse de ses paroissiens, se borna à protester qu'il était noble, et dans un autre procès de 1598, il est toujours qualifié de noble, sans contestation ; lui et les siens le sont jusqu'en 1603. A la génération suivante, il y eut interruption positive de noblesse. Cette famille se transporta dans la vallée d'Abondance où elle pratiquait le commerce. Pendant cette suspension de noblesse elle a produit des personnages distingués comme l'étaient les deux frères ; Rév^{me} Mess^{re} François Coppier, chanoine du chapitre d'Annecy, abbé commendataire de Sainte-Marie-de-Vezolana, près Chieri, premier aumônier de S. M., confesseur ordinaire de la reine, C^{te} d'Albugnano, qui vivait au château royal de Turin en 1727-1728 ; Rév^{me} Mess^{re} Jean-Claude Coppier, docteur de Sorbonne, doyen du chapitre d'Annecy, etc. — Leur petit-neveu, N^e Joseph-Marie Coppier qui, après une longue et très honorable carrière, mourut président honoraire de la Cour de cassation, avait été réhabilité en 1829, dans son ancienne noblesse interrompue par son trisaïeul. Ses descendants continuent ses traditions. Le chef actuel de la famille est président au tribunal de première instance de Chambéry.

On trouvera, au SUPPLÉMENT, des indications sur des familles nobles de ce nom, en Savoie : elles me paraissent différentes de celles-ci, du moins je n'ai pu les rattacher. Il y avait aussi en Dauphiné des nobles de ce nom, portant d'autres armes.

Je donne à l'article suivant COPPONAY, un fragment qui pourrait se rapporter à l'un des deux François Coppier portés sur le degré III. Mais je n'en ai pas de preuves.

COPPONAY (DE) OU DE COPPONEX

SEIGNEURS DUDIT LIEU.



Suiv^t l'*Armorial Genevois* de MM. de Mandrot et Galiffe, les Copponay portaient de au lion de



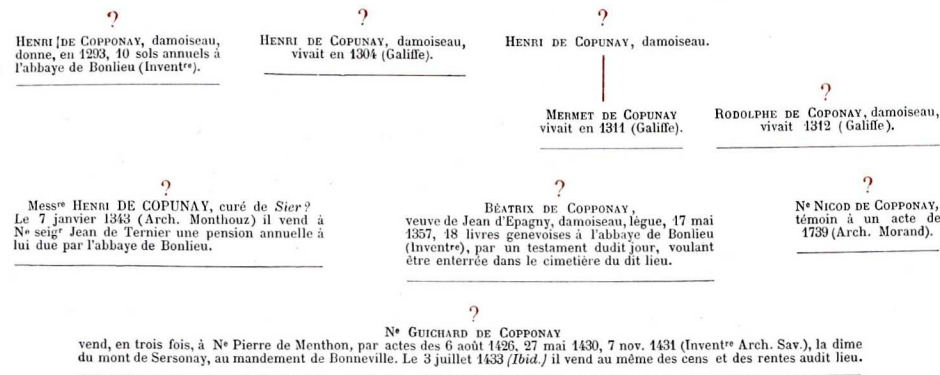
ETTE famille, suivant Galiffe (*Notices généalogiques*, t. II, f^o 144), « a « produit des chanoines, « C^{tes} de Lyon, et a joué « un grand rôle dans « notre diocèse où elle a « donné son nom à la « terre de Coponay. Il paraît qu'ils se nom- « maient de Coponay à la campagne, et sim- « plement Coponay à la ville. »

Les preuves capitrales de Saint-Jean de Lyon (Arch. du Rhône) contiennent, en effet, mention, en 1151, d'un Mess^{re} Pierre de Copponay (1). Quant au « grand rôle » qu'ils ont

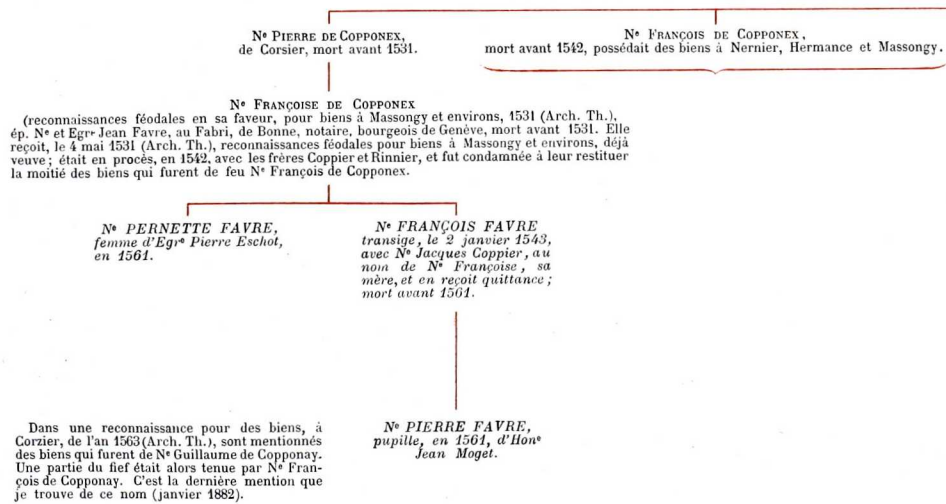
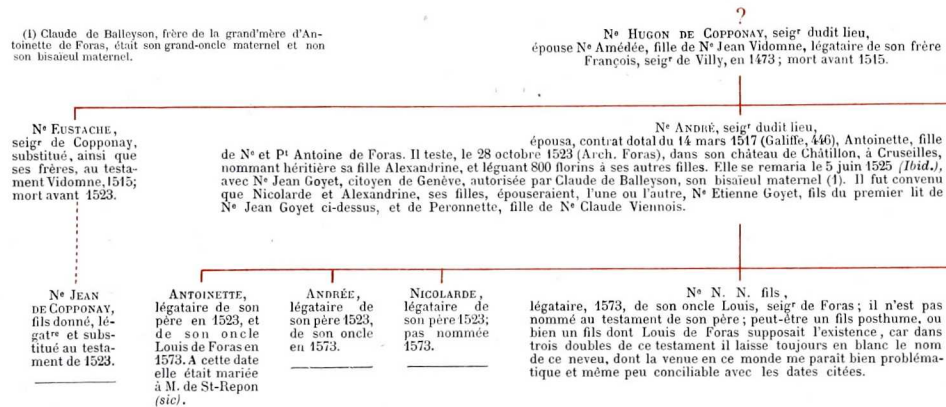
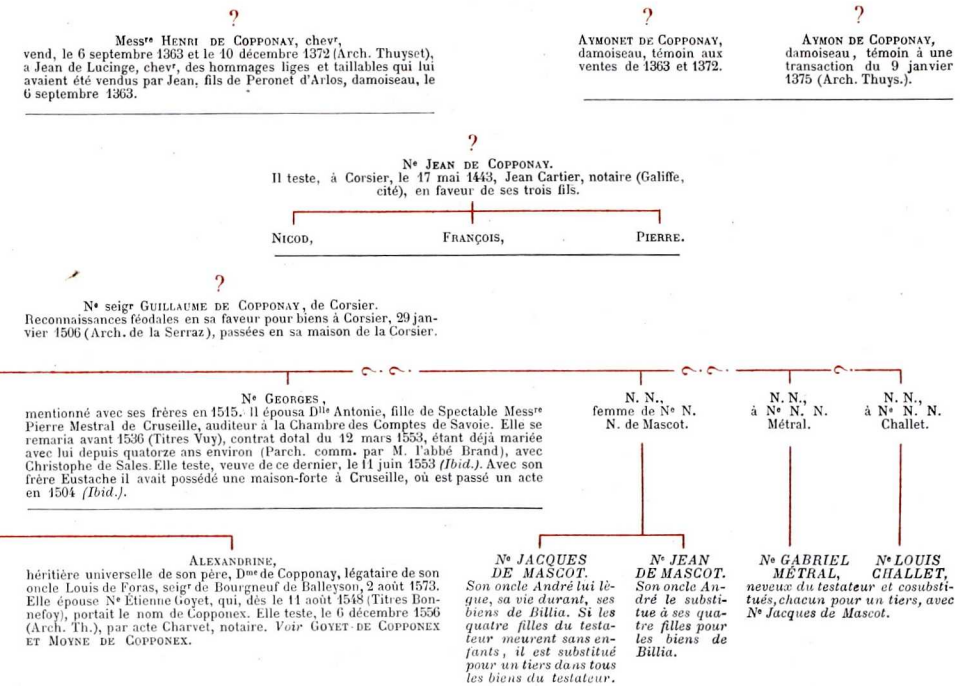
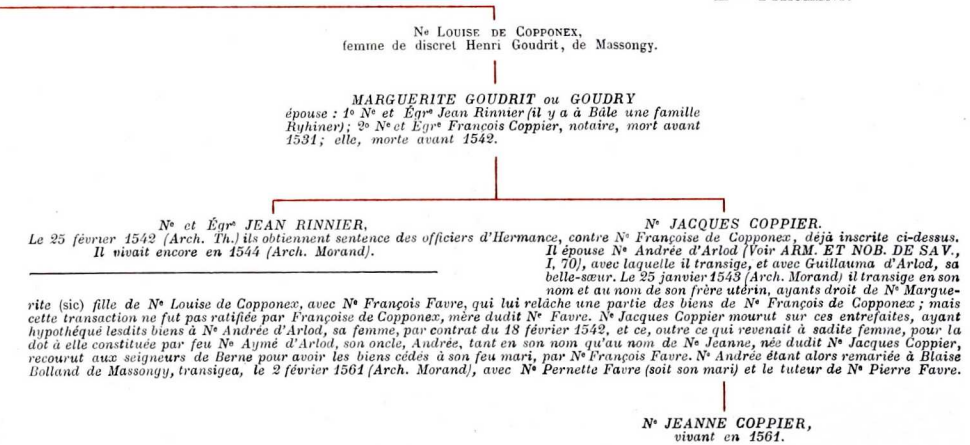
joué dans le diocèse, je regrette de n'avoir pas pu le constater. Il paraît pourtant qu'une rue de Genève portait le nom de Coponay, au XIV^e siècle. Il y a peut-être lieu de distinguer : 1^o entre la famille seigneuriale de ce nom, dont je ne peux donner qu'un fragment. Elle paraissait posséder des biens à Copponex ou dans ses environs, certainement à Crusailles où ils avaient une maison-forte. Elle possédait aussi des biens à Corsier et en Chablais ; 2^o entre une autre famille qui ne portait le *de* ni à la ville ni à la campagne.

Le second fragment que je publie paraît se rapporter à la première famille ; Alexandrine, la dernière de cette branche, apporta Copponay aux Goyet, d'où, peu de temps après, il passa aux Moyné. — Voir ces noms. (*Suivent les fragments généalogiques*).

(1) Malheureusement sans autre indication, car pour une date aussi reculée (ne l'est-elle point autant en vertu d'une erreur de copiste ?) on doit vivement regretter que le nom des ascendants dudit chanoine n'ait pas été consigné.



(1) Claude de Balleyson, frère de la grand'mère d'Antoinette de Foras, était son grand-oncle maternel et non son bisaieul maternel.

1^{er} FRAGMENT.II^{me} FRAGMENT.

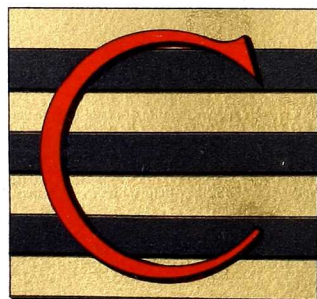
CORBEL (DE) DITS DE CORBEAU

SEIGNEURS DE CORBEL, SAINT-FRANC, LA BALME, ÉCHAILLON, THUET, DOMESSIN,
DU CHATELARD, DE LA BAUCHE, ETC., EN SAVOIE,
SEIGNEURS DE LA COMBE ET D'UPIE EN VALENTINOIS,
SEIGNEURS DE LA MURE, DU BIOL, DE SAINT-ALBIN, VOYSSAN, SAINT-BUEIL, SAINT-MARTIN, ETC.,
MARQUIS DE VAULSERRE, EN DAUPHINÉ.



P. d'or à trois fasces de sable. — (On trouve aussi fascé d'argent et de sable, et d'argent à trois fasces de sable. Ce sont peut-être des brisures).

Devise : *NIL NISI VIRTUTE.*



ETTE très ancienne famille a donné ou pris son nom à Corbel (1), paroisse à 10 kilom. des Échelles, en Savoie. Elle fait donc soit par son origine, soit par les terres nobles qu'elle a possédées et possède encore, partie intégrante de la noblesse savoyarde. Établie à l'extrême frontière du duché, ses possessions en Dauphiné et l'importante seigneurie de Vaulserre, érigée en marquisat en 1751, l'y ont fixée définitivement depuis lors. Jusqu'en 1767, les possesseurs de Saint-Franc, en Savoie, de la branche aînée actuelle, ont figuré parmi les vassaux de la Croix blanche. Lors du recensement de la noblesse de Savoie, en vertu de l'édit de 1723, les vieilles familles

(1) Cette famille étant connue maintenant exclusivement sous le nom de de Corbeau, je suis contraint de le lui conserver, à titre

se prévalant d'une notoriété de cinq à six siècles, ne daignèrent pas se faire inscrire. Les Corbeau de Saint-Franc, dans une position identique, auraient probablement agi de même, s'ils n'avaient tenu à prouver qu'ils faisaient partie de la noblesse de Savoie. Ces preuves, établies par titres exhibés à la Chambre des Comptes, partent pour les Corbeau du degré IX et vont, en le comprenant, jusqu'au degré XIV. Les autres degrés consignés aux Tableaux suivants, sauf trois à la séparation de la branche commune, au rameau de Saint-Albin (1^{re} de Vaulserre), qui ne sont établis que sur de vieilles filiations (Voir Tableau IV), sont régulièrement prouvés par titres authentiques.

La terre de Corbel, où l'on voit encore des vestiges de ruines d'un château, est passée, lors de l'extinction de la branche aînée, au xiv^{me} siècle, dans la famille de Chignin (Voir CHIGNIN, t. I).

Parmi les branches de cette famille, je dois en citer une absolument savoyarde, celle des seigneurs de la Bauche. Elle s'est éteinte dans la première moitié du xviii^{me} siècle, dans la personne de trois frères, officiers supérieurs dans le régiment de Savoie, fils de Pierre de Corbeau, seigr de la Bauche, gouverneur de Miolans. Deux de ces frères, dom Jacques et dom Jean-Baptiste de Corbeau, tous deux commandeurs des Saints-Maurice et Lazare, moururent, le premier, commandant les frontières de Savoie, ayant perdu un bras à la guerre; le second, lieutenant-colonel, puis colonel dudit régiment (1748), mourut en 1749, lieutenant-général, gouverneur de Nice. Peu d'années auparavant, le chev^r Claude de Corbeau, de la branche des seigneurs de Domessin, leur oncle maternel (Voir Tableau III), commandait le régiment de Savoie comme colonel, jusqu'à sa mort, arrivée en 1710. Il se couvrit de gloire au siège de Turin, en 1696 (1), ayant été grièvement blessé et perdu onze de ses officiers.

La Chenaye des Bois (2) dit que cette famille est d'origine italienne, probablement à cause du motif très futile de la terminaison de son nom. Il y aurait une plus forte induction, savoir deux chartes du xiii^{me} siècle, par lesquelles il résulte de donations faites par Bosonet de Corbel, chev^r, à la maison du Temple de Turin et par Melissende de Corbel, à l'église de Turin. Mais sans compter que les fiefs donnés paraissent être en Savoie, le premier testament du premier membre connu de cette famille, en Savoie, est antérieur aux deux autres.

La seule branche existante encore, celle des marquis de Vaulserre (3), devenue aînée au xiv^{me} siècle, continue avec grande distinction.

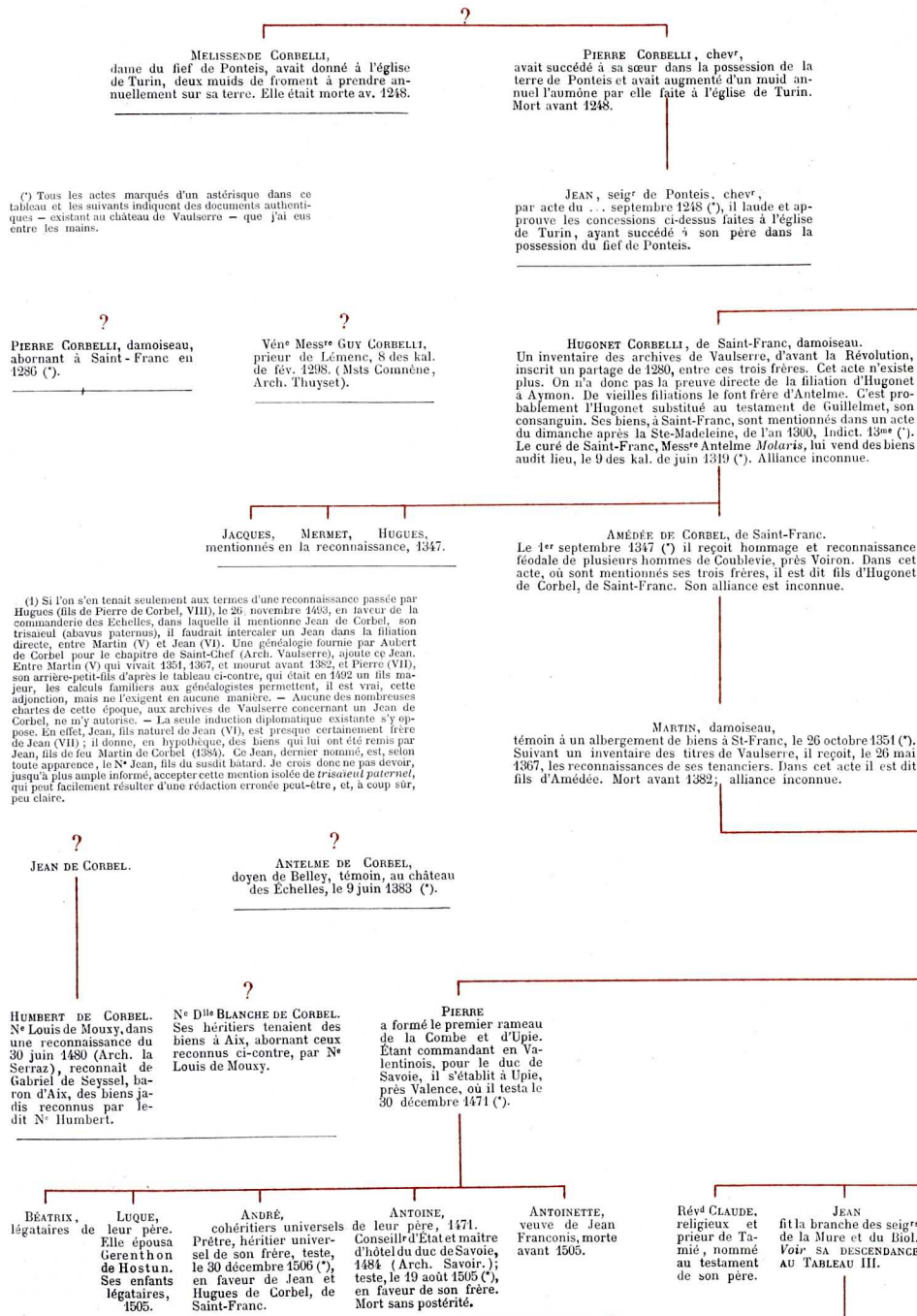
Suivent les tableaux généalogiques.

de fait acquis, mais en protestant contre cette orthographe vicieuse, introduite seulement depuis le xviii^{me} siècle. Alors que tant de familles cherchent à modifier leur nom pour lui donner plus d'apparence, il est au moins singulier que celle-ci ait quitté le nom de sa plus antique possession, à laquelle elle a pris ou donné le nom de Corbel, pour le transformer en Corbeau. Plusieurs mots de notre langue ont permuté l'el en eau; mais pour celui qui nous occupe ici, cela présentait l'inconvénient de dénaturer facilement le sens du mot. C'est tellement vrai qu'en vertu de l'assonance on a donné à cette maison des *corbeaux* pour supports; on les voit même sculptés sur le fronton du château de Vaulserre! Les localités voisines, avec terminaisons françaises, *bel* ou *beau*, sont traduites du latin *belli*: ainsi, *mons belli*, *pons belli vicinus*, *belli mons*. M. Fivel, dans son travail sur l'Alésia de César (Chamb., 1806), qu'il place à Novalaise, tire une induction des nombreux lieux-dits, portant comme l'empreinte du souvenir d'une bataille mémorable. Peut-on y ajouter Corbel? Je me garde de l'affirmer; mais Corbel ancien ou Corbeau, ou Courbeau moderne, n'ont certainement rien de commun avec le transfuge de l'Arche de Noé. On le verrait, suivant toute probabilité, figurer dans le blason de cette famille (Voyez plus loin CORNILLON), au lieu de pièces honorables du premier ordre, si le *Corbellum* féodal avait eu jamais cette signification.

(1) Ce fait est extrait de la matricule de la Brigade de Savoie, manuscrit de ma bibliothèque; au lieu de 1696, elle met 1796, et l'on voit plus loin que le colonel est mort en 1710. C'est donc 1696 qu'il faut lire. Mais en 1696 il n'y eut pas de siège proprement dit formé par les Français devant la ville de Turin. Peut-être le fait ci-dessus s'est passé dans un des engagements entre les troupes piémontaises et celles du maréchal de Catinat, qui précédèrent les préliminaires de la paix signés à Turin le 29 août 1696, ou plus probablement lors du mémorable siège de 1706.

(2) On voudra bien, en comparant mon travail au sien, voir que je ne l'ai point copié. Il cite un grand nombre de titres dont on lui avait envoyé mémoire; mais ces titres, je les ai eus entre les mains; je suis, d'ailleurs, beaucoup plus complet que lui. Il n'est pas seul à avancer, mais naturellement sans preuves, l'origine italienne des Corbel. Charvet (*Histoire de la sainte Église de Vienne*, Lyon, 1761), prétend que cette famille fut amenée d'Italie en Savoie par Amédée II, comte de Savoie, mort en 1154 (*sic*). Amédée II, comte de Maurienne, mourut vers 1080; Amédée III, comte de Maurienne, son petit-fils, mourut en 1148.

(3) Une famille de Corbeau ou Courbeau, de Marseille, se fait descendre des Corbel de la Combe, branche des Corbel de Savoie et Dauphiné. Le *Nobiliaire des Bouches-du-Rhône*, par MM. G. de G. et le marquis de P., a accueilli cette prétention spirituellement et irréfutablement contredite par M. Pilot, archiviste de l'Isère, dans une brochure : *Quelques mots sur une famille de Marseille du nom de Corbeau*, Paris, Dentu, 1864.



(*) Tous les actes marqués d'un astérisque dans ce tableau et les suivants indiquent des documents authentiques — existant au château de Vaulserre — que j'ai eus entre les mains.

(1) Si l'on s'en tenait seulement aux termes d'une reconnaissance passée par Hugues (fils de Pierre de Corbel, VIII), le 26 novembre 1433, en faveur de la commanderie des Echelles, dans laquelle il mentionne Jean de Corbel, son trisaïeul (abavus paternus), il faudrait intercaler un Jean dans la filiation directe, entre Martin (V) et Jean (VI). Une généalogie fournie par Aubert de Corbel pour le chapitre de Saint-Chef (Arch. Vaulserre), ajoute ce Jean. Entre Martin (V) qui vivait 1351, 1367, et mourut avant 1382, et Pierre (VII), son arrière-petit-fils d'après le tableau ci-contre, qui était en 1492 un fils majeur, les calculs familiers aux généalogistes permettent, il est vrai, cette adjonction, mais ne l'exigent en aucune manière. — Aucune des nombreuses chartes de cette époque, aux archives de Vaulserre concernant un Jean de Corbel, ne m'y autorise. — La seule induction diplomatique existante s'y oppose. En effet, Jean, fils naturel de Jean (VI), est presque certainement frère de Jean (VII); il donne, en hypothèque, des biens qui lui ont été remis par Jean, fils de feu Martin de Corbel (1384). Ce Jean, dernier nommé, est, selon toute apparence, le N^o Jean, fils du susdit laïard. Je crois donc ne pas devoir, jusqu'à plus ample informé, accepter cette mention isolée de trisaïeul paternel, qui peut facilement résulter d'une rédaction erronée peut-être, et, à coup sûr, peu claire.

TABLEAU I.

I. ANTELME CORBEL, ou DE CORBEL (CORBELLI), seigr de Corbel, Saint-Franc (Sancti-Franconis), la Balme, Echaillon, damoiseau. Il teste le 5 des ides d'août 1230 (Arch. Vaulserre *); est le plus ancien connu. Il y a une erreur dans la date de son testament, marqué à l'indiction cinquième, ce qui concorderait avec 1230; 1230 concorde avec l'indiction huitième.

BOSONET CORBELLI, chev., Pour le salut de son âme, de celle de son père et de ses prédécesseurs, à l'instance de son frère Radulphe, il donne, en juillet 1225 (*), à la maison du temple de Turin, des tènements à l'Épine.

RADULPHE, chev^o du Temple, précepteur (commandeur) de la maison de cette milice à Turin, en 1225.

II. AYMON DE CORBEL. « domicellus Scalarnum » héritier universel de son père. Le..... 1258 et le 4 décembre 1260 (*) il fait donation pour le salut de son âme, de celle de Florence, sa femme, et de ses prédécesseurs, à la Grande-Chartreuse, de la terre et des hommes taillables de la Ruchère. Il ratifie cette donation avec Antelme, son fils, le 4 des ides d'août 1267 (*).

(*) Titres authentiques par moi vus et paraphés aux archives de Vaulserre. J'avertis les chercheurs futurs qui voudront vérifier mes affirmations que, sauf pendant les premières années de mes recherches, tous les innombrables documents de toute sorte que j'ai analysés sont marqués de mon paraphe, comme ci-dessous.

III. ANTELME DE CORBELLO, seigr de Corbel, la Balme, Echaillon, mentionné avec son père, en 1267. Il teste, le jour des ides de janvier 1292 (*), Ind. 5^{me}, où il mentionne sa femme, D^{ne} Marguerite, et où il fait une donation à l'église des Echelles. Sa femme était probablement une Villeneuve.

N. N., tige présumée de la branche de Saint-Albin en Dauphiné. Voir TABLEAU IV.

IV. GUILLEMET DE CORBEL, seigr de Corbel et la Balme, cohéritier universel de son père. Le 7 des ides de février 1274 (*) il reconnaît tenir en fief de Luyset de Borgia, damoiseau, des biens au château des Echelles, où est située la « domus fortitudinis ipsius Guillelmeti », confinant les biens de l'hôpital, etc. Sont témoins, entre autres, Mess^{rs} Rodolphe des Echelles, chev; Humbert des Echelles, damoiseau, etc. Il teste, le 5 des ides de juillet 1323 (*); fait un legs à D^{ne} Deline, sa femme; nomme héritière sa fille Marguerite; il substitue, au premier degré, à sa fille, ses chers consanguins, les enfants mâles de Mess^{rs} Pierre de Villeneuve, chev^o, Guigon Corbelli et Hugonet Corbelli de Saint-Franc, etc. Ce testament est fait à la Balme.

JOHANNET, cohéritier universel de son père. Suivant toute apparence, mort sans postérité avant le testament de son frère, 1323.

V. MARGUERITE DE CORBEL, héritière de son père, épousa N^o Barthélémy de Chignin, auquel elle apporta les fiefs de Corbel, de la Balme et d'Echaillon. Ils vivaient ensemble le 2 octobre 1330 (*).

VI. JEAN DE CORBEL, de Saint-Franc, damoiseau, devint le chef de la famille. Il est dit fils de feu Martin de Corbel, damoiseau, dans une vente de cens et revenus qu'il fit à Jacques de Corbel (Br. de Saint-Albin, Tableau IV), le 15 avril 1382 (*), lesdits biens mouvant du fief de l'hôpital des Echelles. Il prête hommage à la commanderie des Echelles (ordre de Malte), le 15 avril 1403 (*). Alliance inconnue (1).

VII. JEAN, seigr de Saint-Franc, au mandement des Echelles. Prête hommage noble au duc de Savoie, le 20 juin 1457 (*), pour des biens à Entre-deux-Guiers, provenus des N^{os} Burdin, qu'il a achetés des Magnin, par acte ratifié par le duc, le 14 avril précédent. Il prête encore hommage (représenté par son fils Pierre) au duc de Savoie, pour les biens qu'il tient de lui en fief noble, biens acquis de N^o Odon Marchis, feu fils de N^o Jean Marchis de Couz, en hommes et rentes situés à Couz et à Saint-Thibaud-de-Couz. Il épousa D^{ne} Antoinette, fille de N^o Guigon Chavasse (c'est le de Sarasse de La Chenaye), de Saint-Pierre-de-Genébroux. Il teste le 13 novembre 1471 (*); veut être enterré dans l'église de Saint-Franc, au tombeau de ses prédécesseurs. Dans une transaction de 1570 (*) il est dit bisaïeul paternel du degré X, branche de la Mure et Biol.

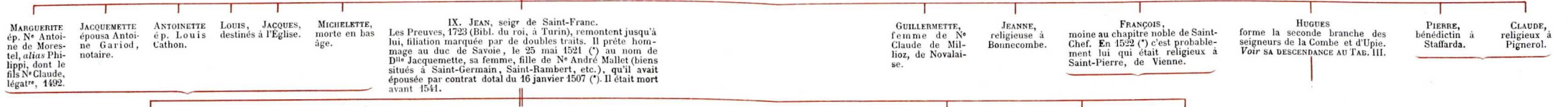
JEAN, fils naturel. C'est dans sa maison, lui témoin, qu'est passé un acte de 1400 (*). Le 18 mai 1384 (*) il reconnaît avoir reçu 60 florins d'or pour la dot de Catherine de Conche, de Saint-Franc, sa femme, qu'il hypothèque sur les biens qu'il tient en fief direct de Jean, son père, fils de feu Martin de Corbel, de Saint-Franc, et de l'hôpital des Echelles.

VIII. PIERRE, seigr de Saint-Franc et à Saint-Albin. En son nom et au nom de ses frères, Jean et Antoine, ils reconnaissent tenir en fief franc, du duc de Savoie, le 27 juin 1478 (*), des biens au Pont-Beauvoisin et environs. Le 20 avril 1480 (*) ils renouvellent la reconnaissance passée au duc de Savoie, par leur feu père, pour les biens de Couz. Le 1^{er} octobre 1481 (*) ils transigent au sujet de l'hoirie Chavasse. Le 31 août 1483 (*) ils partagent l'hoirie paternelle, et Antoine étant mort, ils (Pierre et Jean) procèdent à de nouveaux partages le 18 avril 1491 (*). Il épousa, le 8 décembre 1455 (*), Pernelle de Corbeau, de Saint-Albin (V. AU TABL. IV), légataire de son beau-père en 1471. Il teste, le 21 août 1492 (*), nommant tous ses enfants, et gouvernante de leurs personnes et biens, sadite femme. Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU II SUIVANT.

FRANÇOISE épousa Honor^o Antoine Armadulph de Dullin, dont les fils sont légataires au testament de 1471.

ANTOINE eut un fils naturel, Claude, qui fit la branche des Corbeau, de Lanfrey. Voir AU TABLEAU III.

VIII. PIERRE, seigr de Saint-Franc. Voir son ascendance au TABLEAU I.



HUGUES, légataire de son oncle Hugues, 1542, capitaine, épousa D^{lle} Françoise Berlandet. Mort sans postérité en 1574.

X. JACQUES, seigr de Saint-Franc, prête serment de fidélité au duc de Savoie, le 22 février 1563 (Preuves, 1723). Dans celles faites par la branche des seigrs du Châtelard (*Ibid.*), il figure comme noble du mandement des Echelles. Il épousa, contrat dotal du 23 janvier 1549 (*), et Preuves de Malte A. 192, Arch. du Rhône, pour François-Louis de Leyssin, D^{lle} Ancliésie de Rochevieuille.

XI. AUBERT (alias HUBERT), seigr dudit lieu. Il obtient, avec son frère Claude, des Patentes du 4 novembre 1584 (Arch. du Sénat de Savoie), dans lesquelles ils sont qualifiés de vassaux de Savoie. Il fut nommé capitaine du château des Echelles, pour le duc de Savoie, le 24 janvier 1590 (*). Il épousa, contrat dotal du 15 août 1569 (Preuves de Malte), D^{lle} Jeanne de Voysenc. Il teste le 19 novembre 1637 (*).

XII. PIERRE, seigr de Saint-Franc, commandant des frontières de Savoie, épousa, le 4 mai 1623 (* et Pr. de Malte), D^{lle} Claudine de Garcin, laquelle fit, le 27 avril 1600 (Arch. du S. de Sav.), une donation à François, seigr de la Perrière, son fils. Il teste, le 4 décembre 1661 (*), où il ne nomme que ses deux fils et Françoise. Un mémoire de sa propre main (*) inscrit quinze enfants, dont cinq moururent jeunes, marqués (:).

XIII. AYMÉ, seigr de St-Franc, la Combe et d'Upie, né le 24 août 1624, capitaine au régiment de d'Église, mais ne continua pas; désigné sous le nom de seigr de la Perrière. Mort en 1689, sans avoir été marié ni avoir testé.



ZACHARIE, chanoine à l'abbaye noble de Saint-Pierre de Vienne. Teste en 1649 (*).

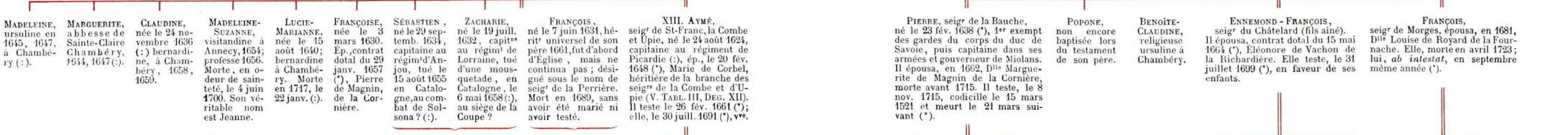
FRANÇOISE, abbesse de Ste-Ursule, à Saint-Jeoire, en 1662.

FRANÇOIS, aumônier de St-Pierre de Vienne, témoin 1648 (*).

JEANNE, ursuline à Chambéry.

CLAUDE, seigr de Châtelard et de la Bauche, où il habitait, vassal de Savoie, 1584. Il épousa, contrat dotal du 4 mars 1603 (*), D^{lle} Françoise, fille de feu N^o Claude de Salignon de Cruzille, au mandement de Tullins. En récompense des agréables services que lui a rendus Claude-Jean, son fils naturel, il lui fait donation, le 9 avril 1628 (Arch. du Sénat de Savoie), de sa ferme de Molaret, près l'église de Saint-François.

CLAUDE-JEAN, Voir sa descendance au TABL. III.



MARIANE, née le 5 déc. 1650, fille d'honneur désignée de Christine de France, D^{lle} de Savoie; morte, à vingt-deux ans, sans avoir été mariée.

JOSEPH-FRANÇOIS, fils cadet, né à Upie, le 28 janvier 1661, fit ses preuves de noblesse en Savoie, en 1723 (Bibl. du roi, à Turin), seigr de Vaulserre (Voir TABLEAU IV, DEGRÉS II), et MARCIANE de Corbeau et sa descendance (TABLEAU III, DEGRÉS XI et XII), de St-Franc, St-Albin, Voysan, St-Martin, St-Bueil, de la Combe et d'Upie, etc. Capitaine au régiment de Navarre (6 juin 1686*); major au régiment royal de Savoie, au service de France (25 septembre 1690*); chevalier de Saint-Louis, déjà qualifié comte de Vaulserre dans ses brevets. Il épousa, contrat dotal du 12 mars 1690 (*), D^{lle} Andrée Alleman, fille de Gaspard, comte de Montmartin (sœur de Rev^{te} Ennemond, évêque et prince de Grenoble, dont héritèrent, pour un septième chacun, Pierre-Aimé et Antoine ci-dessus). Il teste le 25 octobre 1716 (*), et codicilla le 8 janvier 1717 et 31 décembre 1723 (*).

CHARLES-ANTOINE, né le 22 janv. 1653, capitaine au régiment de Navarre, puis prétre et chanoine à Saint-Maurice de Vienne; mort en 1704 (*).

PIERRE, Trois filles. 1669. Voir B.

VINCENT, Preuves de seigr du Châtelard, officier au régiment royal de Roussillon, en France. Mort sans avoir contracté alliance.

FRANÇOIS, noblesse en 1723 (Bibl. du Roi, à Turin). non seigr du Tour, marié, puis du Châtelard, fils aîné, capitaine au régiment de Nice, ép. D^{lle} Antoinette, fille de N^o Melchior de Richard, laquelle teste, le 11 sept. 1738 (*), en faveur de son fils; usufruit à son mari.

FRANÇOIS, seigr de Morges, épousa, en 1681, D^{lle} Louise de Royard de la Four-nache. Elle, morte en avril 1723; lui, *ab intestat*, en septembre même année (*).

DEUX FILLES religieuses de St-Chief, 1730 (B. du Roi, à Turin), capitaine au régiment de Picardie, puis chanoine, prétre au chapitre noble de St-Chief. Teste, le 29 juillet 1747 (*), en faveur de son frère Joseph. François était alors chanoine dudit chapitre.



CATHERINE, religieuse professe à Sainte-Colombe-lez-Vienne en 1716.

JOSEPH, chanoine de Saint-Pierre de Vienne, 1716. Firent donation de leurs biens à leur frère Antoine.

PIERRE, chanoine, puis doyen de St-Maurice, de Vienne, abbé de Saint-Ferréol, 1716, 1774. Firent donation de leurs biens à leur frère Antoine.

PIERRE-AIMÉ (2^{es} fils), dit le C^o de Vaulserre, chev^e de St-Louis, capitaine au régiment de Tallard, puis lieutenant-colonel du régiment de Belzunce; ép. 14 mai 1755 (*). Erbe-Mar-guerite Garnier de Grandvilliers; mort sans enfants, 1^{er} mars 1758.

XV. CHARLES, seigr de Vaulserre, M^o de Corbeau de Vaulserre (était le fils cadet), chev^e, conseiller au Parlement de Grenoble. Comme vassal de Savoie, il obtint, les 12 octobre 1736, 30 juin et 19 août 1758 (Arch. du Sénat de Savoie), des Patentes à l'occasion des fiels et rentes féodales qu'il tenait en Savoie. Le roi de France érigea sa seigneurie de Vaulserre en marquisat, en août 1751, par lettres enregistrées au Parlement, les 15 et 29 janvier 1752 (*). Il épousa, contrat de mariage du 4 octobre 1731 (*), Marie-Anne d'Allois d'Herceulais (C). Il teste le 20 déc. 1700 (*) et fut enterré à Puy-Saint-Martin (Drôme), le 18 février 1561 (*).

ANGLIQUE-SOPHIE, morte, pensionnaire à Monthleury, le 17 janv. 1769.

CLAUDE-GUILLE-MINE-PIERRETTE, morte en 1826; avait fondé, en 1808, l'hospice de Vaulserre (*).

CATHERINE, teste, en 1780, en faveur de Claudine.

MARGUERITE, religieuse à Monthleury, morte en 1784.

PIERRE-LAURENT, chev^e de Saint-Louis et de Malte, colonel d'artillerie; mort, sans enfants, en 1813; avait adopté, en 1812 (*), Alexandre Rousselin.

JEAN-BAPTISTE, chanoine de St-Maurice de Vienne, vicairé général de M^o de Leyssin, évêque d'Embrun.

MARIE-ÉLÉONORA, morte vintand^{te} à Lémenc près Chambéry, en 1812.

JOSEPH, officier de marine, puis capitaine au régiment de Savoie, tué en 1794 au service du Roi (M. de famille).



PIERRETTE-FRANÇOISE, née le 22 mars 1772, épousa, le 6 nov. 1796 (*), Charles-Laurent-Joseph-Marie Flanelli, M^o de Lavallette, chev^e de Saint-Louis et des Saints-Maurice et Lazare.

JÉRÔME-FRANÇOIS-MAURICE, chev^e de Malte (Preuves*), né le 29 septembre 1774, repu en 1788; mort à Paris en 1808.

MARGUERITE-AIMÉE, épousa, contrat de mariage du 15 février 1801, César de Colombier.

XVIII. MAURICE (fils aîné), né le 17 mai 1811 (*), mort en 1813.

FRANÇOIS-MARIE, M^o de Vaulserre. Avant la mort de son aîné était (1785) chanoine. C^o du chapitre noble de St-Pierre de Vienne; non lé. Chev^e des SS. Maurice et Lazare, de St-Louis, de François 1^{er} de Naples, lieutenant-colonel d'infanterie, épousa, contrat de mariage du 17 août 1810 (*), Gabrielle-Louise-Laurence, fille de Gabriel-René-François, C^o de la Roche-Lambert, chev^e de St-Louis et de Charlotte de Dreux-Brézé. Il teste, le 31 déc. 1846 (*); mort, à Vaulserre, le 26 sept. 1849 (*).

ANTOINETTE ET MARIE; ces deux dernières héritières universelles de leur mère, testent, le 11 décembre 1745 (*), en faveur de François, leur neveu, de François, leur frère.

B. MARGUERITE, légataire de sa mère. Elle était fille de M^o Jean d'Allois, conseiller à la Cour des Comptes du Dauphiné, et de Marie-Éléonore de Vaulx, qui épousa, en secondes noces, le lieutenant général, comte de Marceuil, gouverneur de la province de Dauphiné.

THÉOPHILINE-MARIE-ANNE, née le 17 septembre 1829; morte le 5 septembre 1865.

AMÉ-HENRIETTE-MARIE, née le 31 août 1825 (*), ép. 9 mars 1851, le C^o Charles Baudi de Vesme, sénateur du royaume d'Italie.

HENRIETTE-GABRIELLE-MARIE, née le 8 mars 1829 (*), épousa, le 28 janvier 1855, M^o Camille de Dalambert de Bournet.

XIX. MAURICE-ANATOLE-AIMÉ-MARIE, né le 21 juillet 1850, capitaine au 22^{es} dragons, épousa, le 19 mai 1884, Marie, fille du baron Édouard de Moracin.

MARIE-JOSÉPHINE-CLÉMENTINE, née le 10 septembre 1830 (*), ép. 14 juin 1852, le M^o Henri de Roquemareuil.

BERTHE-HENRIETTE-HELÈNE-MARIE, née le 16 mai 1849, épousa, le 4 juillet 1872, Paul-François-Henri de Wendel.

HUMBERT-JEAN-MARIE, né le 12 août 1854; mort le 8 juin 1869.

BRUNO-CHARLES-ARMAND-MARIE, né le 26 janvier 1853, sous-lieutenant au 25^{es} dragons, épousa, le 24 avril 1884, Marie-Thérèse, fille du baron de Curel.

YOLANDE-HENRIETTE-MARIE, née le 10 février 1857, épousa, le 23 novembre 1882, Jacques Grandet de Vauventriers (Eure-et-Loir).

MARIE-GABRIELLE, née le 17 novembre 1864.

A. HUMBERT, d'église, 1542. MICHEL, homme d'armes de la compagnie de Montrevel, 1560, ne fut pas marié. — GABRIEL, bénédictin, 1542. — PIERRE, épousa Arthaud de Briançon, mort sans enfants. — ANTOINE, charbonnier de Saint-Pierre de Vuone, 1542. — PIERRE, fils donné.

B. JEANNE épousa Pierre de Lastie, 1601. — ANTOINETTE épousa François de Berbys, en 1588 (?). — JACQUELINE épousa Antoine du Luc, 1601. — ISABEAU épousa Antoine de Ferrailon, 1601. — LUCIE, chev^e de Malte, 29 fév. 1584 (?), mort à Anet, page de la duchesse d'Anmale.

VIII. PIERRE, seigr de Saint-Franc. La branche aînée déjà inscrite au premier Tableau, est reportée ici, in parte qua, pour l'explication de la parenté, et la réunion des branches à la souche commune.

VII. JEAN DE CORBEL, seigr de Saint-Franc. — VOIR TABLEAU I.

HUGUES DE CORBEL forma la deuxième branche des seigrs de LA COMBE ET D'UPIE. Prête hommage noble en Savoie, avec son frère Jean, le 8 juin 1510 (?); reconnaissances féodales en leur faveur et de leurs cousins germains, Jean le jeune et Claude (la Mure), 7 mars 1534 (?). Il ép., le 6 juill. 1507 (?), Françoise de Champrovent; il teste le 19 fév. 1512 (?).

IX. JEAN, seigr de Saint-Franc à Jacquemette de Mallet.

Voit A.

CLAUDE, seigr desdits lieux, épousa, quittance dotale du 29 mars 1558 (?), Louise de Lovat, fille de Jacques, seigr de la Frette; il teste le 1^{er} avril 1575 (?).

Voit leurs noms portés en A ci-dessus.

X. JACQUES, seigr de Saint-Franc, à Ancilésie de Rocheville.

Désinée épousa N^o André de Grattet, seigr de Granieu (V^e gén^e *).

JEANNE était mariée en 1598 à Claude, seigr de Bonces.

Voit B.

FRANÇOIS, seigr desdits lieux, gentilhomme de la duchesse d'Aumale, épousa, le 22 mai 1605 (?), Suzanne, fille de Pons de Bruyères-le-Châtel, et de Françoise de Vogué. Il teste le 30 juillet 1617 (?). Elle vivait encore en 1648, autorisant le mariage de sa fille Marie.

XI. AUBERT, seigr de St-Franc. J'abandonne ici la branche aînée, dont la suite est consignée au TABLEAU II. La division des branches est suffisamment dessinée.

CLAUDE DE CORBEAU, seigr du Châtelard et de la Bauche. Il ép. D^{ne} Françoise de Salignon, en 1603. SA DESCENDANCE COMPLETE EST AU TABLEAU II, p. 175.

MARCIANE épousa, contrat dotal du 18 juin 1599 (?), (après six ans de mariage), Aymer de Garcin de la Chapelle de Merlas; elle teste le 19 août 1609 (?).

Voit en C.

FRANÇOIS, seigr desdits lieux, capitaine au régiment de Ferron. Teste, le 11 mars 1642 (?), en faveur de Pierre de Corbeau, seigr de St-Franc (degré XII), lui recommandant le mariage entre le fils aîné dudit Pierre (Aymé, degré XIII), avec la sœur du testateur. Il fut tué en Catalogne au service du roi, sans avoir été marié.

MARIE épousa, le 20 fév. 1648 (?), Aymé de Corbeau, seigr de Saint-Franc, auquel elle apporta les biens de sa branche.

N^o CLAUDE-JEAN DE CORBEAU, légataire de son père naturel, 9 avril 1628 (Arch. du Sénat de Savoie), du lieu de Sancy, paroisse de la Bauche, des gentilshommes archers de la garde de S. A. R.; épousa, contrat dotal du 15 sept. 1622 (Arch. Morand) (où il n'est pas dit fils naturel), Antoinette Peys, fille de feu Pierre et de Charlotte de Flandaine. Le 20 mars 1642 (Arch. Sénat Savoie) il fait une donation à N^o François de Corbeau, seigr du Châtelard et de la Bauche (il ne l'appelle pas son frère et il ne se qualifie pas bâtard). Le 2 mai 1654 (Arch. Morand) il vend une rente à Antoine, C^o de Deaumont; il teste, le 4 juillet 1657 (Ibid.), en faveur de ses petits-fils nés et à naître; laisse l'usufruit à N^o François, son fils; veut être enterré aux Echelles au tombeau de ses prédécesseurs; testament fait à la Crotte, maison du testateur. Les Preuves de 1723 ne mentionnent pas sa bâtardise.

XII. FRANÇOIS DE CORBEAU, seigr desdits lieux. Descendance reportée ici in parte qua. VOYEZ LE COMPLÈM. AU TABLEAU II. Il épousa Diane du Mas de Charconne, qui, étant veuve, se remaria avec François de Corbeau.

N^o CHARLES DE GARCIN, seigr de Vaulserre, comme plus proche à succéder à François de Corbeau, seigr de Vaulserre; oncle de sa mère. Transigea, le 4 mai 1423 (?), avec Aubert de Corbeau, agissant au nom de Claude son frère, et de François de Corbeau son cousin, à ce propos, et fut seul possesseur des biens de Dauphiné, laissés par ledit François de Corbeau, seigr de Vaulserre. D'Antoinette de Rives, sa femme, Charles de Garcin eut qu'un fils qui ne se maria point, et une fille, Isabelle de Garcin, qui testa, le 19 janvier 1692 (?), laissant toute la fortune de la maison à Joseph-François de Corbeau.

CLAUDINE DE GARCIN, femme de Pierre de Corbeau, seigr de Saint-Franc (V. degré XII, TABLEAU II) quidevint ainsi seigr de Vaulserre.

Frères utérins. Second lit.

C. PIERRE, moine du Saint-Bernard, ailleurs clerc de Saint-Paul, teste, à Thonon, le 4 août 1633 (?), en faveur de son frère François. — FRANÇOISE, visitandine du temps de sainte Choné à Annecy, puis à Turin, puis à Rome. — MADELEINE, visitandine à Crest. — MARGUERITE, visitandine à Valence. — CATHERINE, visitandine à Crest. N. N. de Corbeau qui mourut le 15 janvier 1658 (R. P. de Thonon, page du M^o de Lullin), à Thonon, est peut-être un frère de François? D. Un N^o François de Corbeau (probablement celui-ci), eut une fille, Claudine, qui épousa N^o Gabriel de Belle, seigr de Chamys, natif de Saint-Laurent-du-Pont en Dauphiné, avec lequel elle teste le 12 juin 1733 (?), en faveur de leurs enfants.

N^o FRANÇOIS DE CORBEAU (D). Suivant les Preuves de 1723 (Bibl. du Roi, à Turin), il était avec son père, gentilhomme archer de la garde de S. A. R., et reçut un congé le 16 avril 1644. Il épousa D^{ne} Claudine Martiny, de Grenoble.

XIII. PIERRE DE CORBEAU, seigr de la Bauche, épousa D^{ne} Marguerite de Magnin.

N^o CLAUDE, légataire de leur père, chev des Sts-Maurice et Lazare, lieutenant-colonel du régim^t de Savoie (30 oct. 1700 *), puis colonel dudit régiment, général de bataille (Voit texte et note, p 171), seigr de Domessin, achetés 7 et 9 mai 1710 (?). Il teste, le 11 juill. 1710 (Arch. Sénat Savoie), en faveur de son frère germain Claude. Enterré à Domessin à cinquante-trois ans environ (R. P.); testament ouvert le 4 décembre suivant, où il est dit âgé de cinquante-neuf ans.

ISABEAU, à Benoît de Richard, seigr de la Combe. JEANNE, à Jean Garavata? CATHERINE, à Pierre de Belle, cont. de mariage du 7 déc. 1701 (?). MARGUERITE, à Jean N., châte-lain de la Crotte. FRANÇOISE, à Jean N., blessé en 1723, remontant à Jacques, son trisaïeul, mentionné avec ses frères dans des procédures (Arch. Morand). Destinée inconnue. MARIE, morte fit ses preuves de noblesse en 1696. N^o JOSEPH, fils de son père, blessé en 1723, remontant à Jacques, son trisaïeul, mentionné avec ses frères dans des procédures (Arch. Morand). Destinée inconnue.

XIV. MARC-ANTOINE, JACQUES, JEAN-BAPTISTE, légataires de leur oncle maternel Claude, frère utérin de leur père, chacun pour 2.000 florins. Jean-Baptiste choisit, en outre, un des chevaux du testateur, 1700. VOIR LEUR ARTICLE AU TABLEAU II.

TABLEAU III.

JEAN DE CORBEL, chef de la branche des seigrs DE LA MURE ET DU BIOL. Il épousa Perrette de Virieu de Pupelières. Le 15 nov. 1494 (?) il prête hommage noble au duc de Savoie, en son nom et pour Hugues, son neveu, fils de Pierre de Corbel ci-contre, pour les biens d'Entre-deux-Guiers, et encore le 20 sept. 1497 (?), pour les biens de Couz et Saint-Thibaud-de-Couz en Savoie.

ANTOINE DE CORBEL, colérier universel de son père, 1471, eut, d'une nommée Nethon, un fils naturel inscrit ci-dessous.

JEAN, dit le jeune, seigr desdits lieux, gendarme du duc de Savoie en 1560. Il épousa Isabeau, fille de N^o Jacques de Serres (Transaction, 6 avril 1570 *).

CLAUDE, épousa Jean de Bois-sat, auquel elle apporta la seigneurie de Cuyrieu, provenue des Virieu (vieux général. *).

Honorable CLAUDE (naturel), marchand et citoyen de Grenoble, possédait des biens à St-Egrève, teste le 2 avril 1551 (?).

ANTOINETTE était mariée en 1598 à Antoine de Fiquet.

FRANÇOIS, seigr desdits lieux, épousa, le 29 juillet 1568 (?), Sébastienne de Corbeau de Saint-Albin-de-Vaulserre (TABLEAU IV). Il teste, le 4 novembre 1577 (?), dans lequel acte il nomme sa femme et ses enfants ci-dessous.

FRANÇOISE épousa Jean de Bois-sat, auquel elle apporta la seigneurie de Cuyrieu, provenue des Virieu (vieux général. *).

Les Preuves de 1723 (Bibl. du Roi, à Turin) remontent jusqu'à lui. Il fut déclaré noble par arrêt du Parlement de Grenoble, du 30 mars 1570, et reconnu par les chefs de la famille peu après, à la condition de barrer ses armes (*). Il ép., vers 1577, Louise, fille de N^o Claude de Lanfrey, laquelle lui apporta les biens de sa famille (Voit LANFREY). Il vendit, avec ses fils, 28 mars 1621, 26 novembre 1623, les biens de Saint-Egrève, et mourut peu après. Elle, veuve, ratifie cette vente le 11 décembre 1625 (?), et teste le 5 juin précédent (?).

N^o PIERRE DE CORBEAU-LANFREY, héritier de son oncle N^o Zacharie, seigr de Lanfrey, a changé de nom et armes. Cornette de cavalerie en Savoie, par Patentes du 1^{er} juin 1630, où il est qualifié de noble (Preuves, 1723, marquées par double ligne). Il épousa, en 1621 (Titres général. *), Marguerite de Revol de Saint-Pierre-de-Paladru. Suivant d'Hozier (Art. Gallifet), il épousa D^{ne} Gabrielle Colurier, d'où serait né Louise.

JEANNE, morte jeune.

GASPARD, seigr desdits lieux et d'une maison-forte à Saint-Franc. Il mourut à vingt-neuf ans, laissant un fils naturel, né de Perrette Charpenne. Il testa, le 8 mars 1598 (?), en faveur de François de Corbeau de Saint-Albin-de-Vaulserre, son oncle (TABLEAU IV), mort en 1611. Outre les deux bâtards ci-dessous, il en eut trois autres vivant en 1611 (?), nés de Claudine Lanat.

CLAUDE, mort jeune.

LOUIS-JEAN, mort sans alliance.

ANNIBAL, mort jeune.

N^o ZACHARIE, seigr de Lanfrey, a changé de nom et armes. Cornette de cavalerie en Savoie, par Patentes du 1^{er} juin 1630, où il est qualifié de noble (Preuves, 1723, marquées par double ligne). Il épousa, en 1621 (Titres général. *), Marguerite de Revol de Saint-Pierre-de-Paladru. Suivant d'Hozier (Art. Gallifet), il épousa D^{ne} Gabrielle Colurier, d'où serait né Louise.

JEANNE, 1611-1615.

GASPARDE (1615).

FRANÇOIS DE CORBEAU-FRANIN, né le 3 mars 1609 (?), légitimé et reconnu noble par Lettres patentes du duc de Savoie, du 26 déc. 1619, vérifiées en Chambre le 11 mai 1620 (Arch. la Serraz), et par la reconnaissance faite les 10 janv. (Arch. la Serraz) et 20 fév. 1622 (?), par les chefs de la famille, à condition de briser ses armes d'une barre de sable. Dans l'autorisation donnée aux lettres de légitimation, le 10 janvier 1622 (?), Aubert de Corbeau (XI. TAB. II) agit comme aîné et chef d'armes de la noble famille de Corbeau, étant sorti de l'aîné. Il met comme condition que François, le légitimé, portera sur ses armes comme portait son père puiné de toute la famille, « scavoir au chef de l'escu chargé d'ung corbeau et d'ung « petit? croissant d'azur p. » (le reste est illisible). Il épousa: 1^o Claudine, fille du sieur Antoine Masse, du Pont-Beauvoisin et de D^{ne} Marguerite de Nantes, par contrat dotal du 29 mars 1636 (?); 2^o D^{ne} Diane du Mas de Charconne, veuve de François de Corbeau, seigr du Châtelard, ci-contre, avant 1657. Il teste, le 12 octobre 1672 (Arch. du Sénat de Savoie); testament ouvert le 2 janvier 1673 (Ibid.).

LOUISE épousa, le 22 août 1623, Melchior de Gallifet (Arm. régim^t d'Hozier, regist. V, 1^{re} partie, 569).

CATHERINE vivait en 1625, religieuse à Belley.

N^o BENOÎT, seigr de Lanfrey, épousa, contrat dotal du 4 juin 1651 (?), D^{ne} Thérèse de Maille. Il fonda une chapelle à Oncin, en 1658; il teste le 1710 (?).

En vertu d'une donation que lui fit, le 1^{er} septembre 1615 (?), François de Corbeau, dernier de la première branche de Vaulserre (TABLEAU IV, DEGRÉ XII), il devint possesseur de tous les biens que ledit François de Vaulserre possédait à Thuet, Domessin, Montbel et Avressieux, comme héritier testamentaire de Claude de Montbel, par acte du 18 juin 1591 (et substitué au testament de N^o François de Lyasse (1570), après ledit Claude de Montbel.

Premier lit.

JEANNE, mariée au sieur Guinet, 1672; mère de Marguerite, légataire de son oncle, 1715.

GASPARD, deuxième fils, teste le 26 janv. 1678 (?), mort sans alliance, à Domessin, le 6 fév. suiv.

R^o MARC-ANTOINE, fils aîné, chanoine de la cathédrale de Dolle, teste le 21 déc. 1678; mort, à Domessin, le 22 déc. suivant (?).

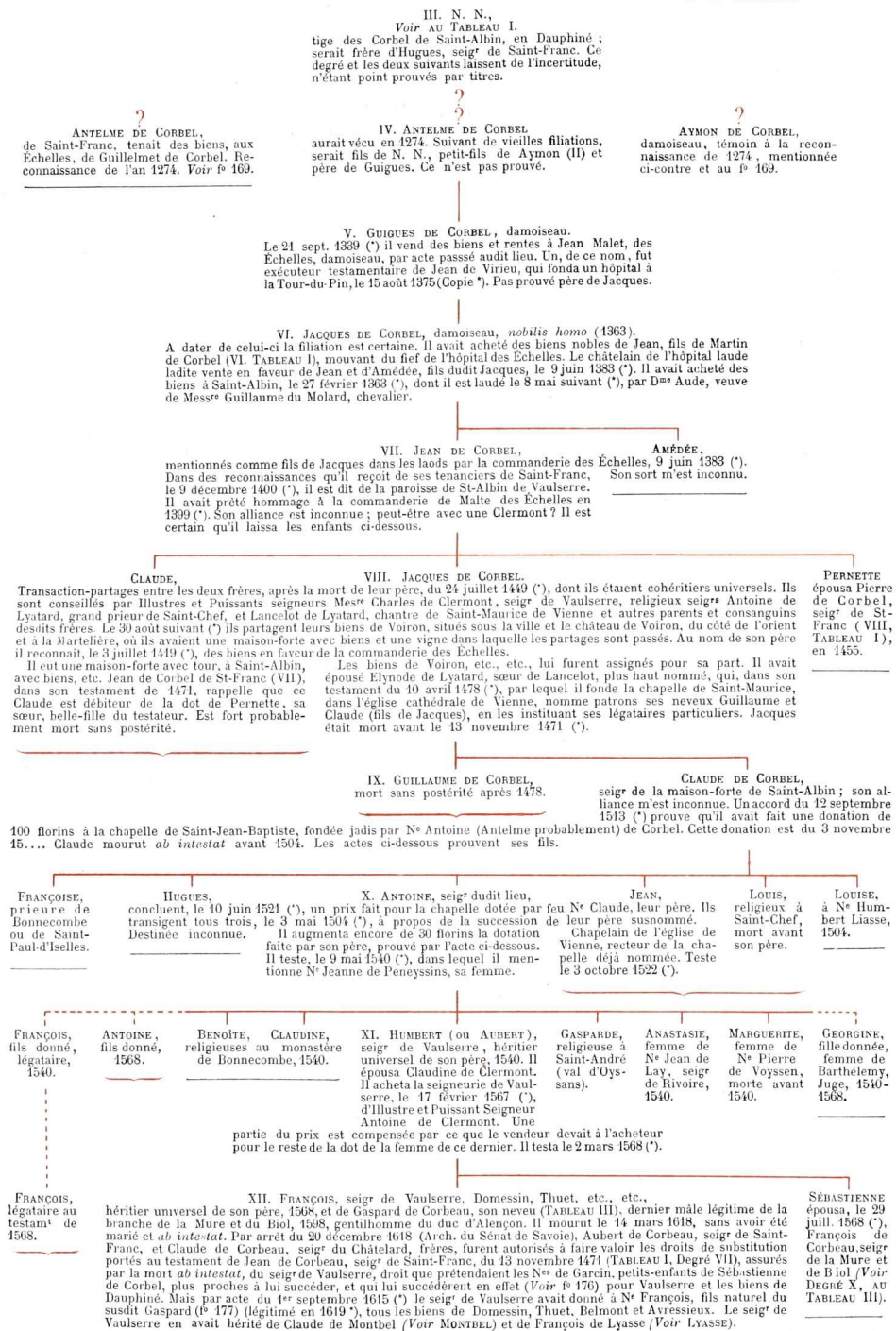
CLAUDE (l'aîné), seigr de Domessin, que ses frères avaient acheté des Favre de Peroges, 7, 9 et 10 mai 1710 (?). Épousa D^{ne} Marie-Joseph du Crest de Cruseilles, contrat dotal du 13 décembre 1710 (Arch. Morand). Il teste le 17 avril 1715; testament ouvert le 27 septembre suivant (Arch. du Sénat de Savoie). Veut être enterré dans l'église de Domessin, au tombeau de ses prédécesseurs; nomme sa femme tutrice de ses enfants. Domessin, qualifié de baronnie dans la vente 1510 (Voit Fieff).

JEAN-BAPTISTE, seigr de Lanfrey. Ils font leurs preuves de noblesse en 1723 (Bibl. du Roi, à Turin), remontant à Pierre, leur bisaiëul; il est qualifié de vassal de Savoie, dans des Preuves de Jan 1748 (Arch. du S. de Sav.). Il ép., en 1698 (vieux général. *), Madeleine de Chastellier, ou Chastellier; nommée héritière, par testament du 10 avril 1734 (?), de son frère N^o Melchior de Chastellier, seigr de Millieu. Ils étaient fils tous deux de D^{ne} Charlotte de Villars, qui testa le 18 fév. 1693 (?), et avait ép., cont. dot. du 16 août 1654, Mess^{rs} André de Chastellier, seigr de Millieu.

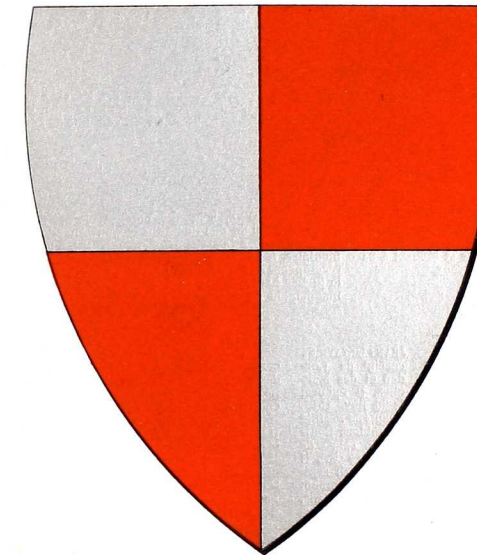
N. N., moine et coadjuteur à la Grand-Chart^e (V^o gén.). Il ép., en 1698 (vieux général. *), Madeleine de Chastellier, ou Chastellier; nommée héritière, par testament du 10 avril 1734 (?), de son frère N^o Melchior de Chastellier, seigr de Millieu. Ils étaient fils tous deux de D^{ne} Charlotte de Villars, qui testa le 18 fév. 1693 (?), et avait ép., cont. dot. du 16 août 1654, Mess^{rs} André de Chastellier, seigr de Millieu.

MARIE-FRANÇOISE DE MAGNIN, D^{ne} baronne de Domessin, fille unique, ép., le 14 avril 1754 (?). François de Leyssin, auquel elle apporta les biens de Thuet et Domessin, dont il fut investi le 11 mars 1771 (Fieff).

TABLEAU IV.

PREMIÈRE BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT-ALBIN
ET DE VAULSERRE.

CORDON (DE)

SEIGNEURS, PUIS COMTES DE CORDON, DES MARCHES, D'EVIEU, DE PLUVY,
DE LA BALME, DE VEYRIN, DE CROSET, ETC.

P. écartelé d'argent et de gueules (UBIQUE).

CIMIER : un lion coupé d'argent et de gueules (GUICH.).

SUPPORTS : deux lions de même (GUICH.).

DEVISE : TOUT SANS CONTRAINTE.

La devise de Jacques de Cordon, commandeur de Genevois, était : POUR LA FOY.



GUICHENON, dans son *Histoire de Bresse et Bugey*, a donné au long la
généalogie de cette famille « de bonne marque, » qui doit avec raison
« tenir rang parmi les plus anciennes et les plus illustres du Bugey. »
Il cite les titres de la Chartreuse de Portes, établissant l'existence des
plus anciens seigneurs de Cordon qu'il ait pu connaître, en les prenant
à l'an 1200 et en suivant il consigne la filiation des diverses branches
jusqu'à son époque (1650). J'ai trouvé fort peu de titres sur cette
famille et je n'ai pu contrôler l'exactitude de Guichenon. C'est donc
sous les plus expresses réserves que je publie, en commençant par le degré V (1), ce qu'il me
faut pour établir la descendance de la souche commune des diverses branches et de celles

(Voir la continuation au f° 184.)

(1) Le surplus sort de mon cadre, puisqu'il concerne uniquement le Bugey. Je marque d'un G tout ce que j'emprunte à cet auteur.
Guichenon n'a pas eu connaissance de Mess^{rs} Salamand de Cordon, chevalier, qui, avant 1316 (Arch. Lucey), était châtelain de
Châteaufort, pour Louis de Savoie, seigr de Vaud, et fut témoin, à Escrivieu, le jeudi après Noël, 1318 (Arch. Lucey).

TABLEAU I.

BÉATRIX, veuve d'Aymonet de Chevelu. Son frère, était son mandataire, 5 décembre 1340 (Arch. Lucey).

(4) Guichenon fait ici une confusion. Je ne sache pas, s'il s'agit des Duyn de Savoie, qu'ils aient jamais possédé Evieu. A coup sûr Marie de Duyn n'était pas fille du seigneur de Combefort. C'était alors Jacques Mareschal qui était seigneur de Combefort. Son arrière-petit-fils ayant épousé l'héritière des Duyn de la Valdésire, prit le nom de Mareschal-Duyn de la Valdésire; mais c'était deux cent cinquante ans plus tard.

(2) Le *Sommaire des Fiefs*, en les mettant sous la même rubrique, paraît confondre les Marches, près Montmaurin, avec les Marches (celui dont il est question ici) au mandement de Cordon, sur la rive droite du Rhône.

(3) Un fragment généalogique, dont, par accident, la provenance a été perdue, mais que je crois avoir pris dans les *Mactores de l'Isle Barbe*, modifié ainsi ce qui concerne ce degré et le degré VI. N° et Bess* Aynard de Cordon, abbé de l'Isle-Barbe, fut, le 29 septembre 142, une donation (ou il mentionne Guillaume de Cordon, chev et Violante de Châtillon, ses père et mère), en faveur de N° Aynard, son neveu, fils de feu N° Guillaume de Cordon, frère du donateur, avec substitution en faveur de N° Antoine de Cordon, frère du donataire, si celui-ci n'a pas d'enfants légitimes.

(4) Un Jean de Cordon, seigneur de Pluvy, au mandement de Saint-Genix (dit fils de feu N° seigneur Guigues de Cordon), vend, le 21 septembre 1443 (Arch. Th.), à N° Jean Malet de Chambéry, des fiefs, rentes et servis à Murs au mandement de Saint-Genix.

JEANNE, emme du seigneur de Montbrun en Dauphiné (G.), Sorcel de Montbreon, seigneur de ...reysieu, contrat dotal du 9 février 1344 (Arch. de Cour).

PERNETTE, femme d'Humbert de Beaumont, chev, seigneur de la Frette en 1394 (G.). C'est sans doute le *Humbert de Beaumont, seigneur de Pelafol* ou *Pellefort* en Valentin, auquel la seigneurie des Marches, confisquée par le duc de Savoie à Aynard ci-contre, fut inféodée par Lettres du 23 mai 1436. Humbert fut père de Guillaume. — Voir note 5.

ANTOINE, seigneur des Marches et Pluvy, un des deux cents gentilshommes qui jurèrent, en 1455, le traité de Feurs. Il épousa, le 13 juillet 1427, Meraude, fille de Jean de Chales, seigneur dudit lieu (G.).

ANTOINE, seigneur des Marches, gouverneur de Nice en 1507, mort sans enfants de Jeanne, fille de Philibert de Breul (G.). Il était commun de biens avec son frère et mourut sans enfants, laissant héritiers ses neveux.

CLAUDE, seigneur des Marches, maître d'hôtel du duc de Savoie et gouverneur de Nice. Il épousa Lucrèce des Truchets, dame piemontaise, issue des anciens C^{tes} de Luzerne. En récompense de ses services il obtint, le 6 juill. 1508, la justice haute, moyenne et basse du château et mandement de Cordon (G.).

HUGUES, seigneur de Pluvy (voir Jean ci-contre, qui, selon Guichenon, était aussi seigneur de Pluvy). Il épousa Françoise de Moyria, fille d'André, seigneur dudit lieu, et de Claudine de Luyricu (G.).

PIERRE, religieux.

GEORGES, voir son ARTIC. AU TABL. II.

CHARLES, héritier, pour son père, et pour la moitié de son oncle d'Amblard Bonivard seigneur de Lompnes (G.). Il testa le 25 sept. 1552, nommant héritier son fils, substituant Georges et Hercule, frères du testateur, puis Philiberte, sa fille, puis les mâles de Philibert de Cordon, seigneur d'Evieu ci-contre. Sa veuve qui, avant 1572, était remariée à Galois de Vignod, avait cédé tous les droits sur l'hoirie de son mari et de ses enfants, à sa sœur Bernarde, qui devint ainsi D^{me} des Marches (Extr. d'une transaction, 1572, (Arch. Lucey).

HERCULE, coseigneur, puis seigneur de Cordon et des Marches. Il épousa Bernarde Bonivard, sœur de Gaspard ci-contre (G.), mariés le 29 novembre 1548 (Mss Comenne, Arch. Th.). Il survécut à ses frères et neveux, et mourut sans enfants vers février 1572. Sa veuve, à cause de ses droits dotaux (et peut-être d'un testament de son mari), cessionnaire de tous les droits de sa sœur Gaspard, était, dès le 10 juin 1574 (Arch. Lucey), D^{me} et possesseresse de la seigneurie des Marches. Elle transige ce jour avec Philibert de Cordon, seigneur d'Evieu. Elle fit donation de tous ses biens à Jacques de Marest, dit de Bonivard, seigneur de Lompnes (prononcez Lanes) et des Marches, son neveu, le 11 décembre 1592 (Arch. la Place).

CATHERINE, à Hugues de Seyssel (G.). Selon de vieux mémoires, serait fille et non sœur d'Hercule de Cordon.

ANTOINE, seigneur de Pluvy, baron de Saint-Denis-Lousillon, épousa Louise de la Balme, fille de Louis, seigneur d'Escotier (G.).

PHILIBERTE DE CORDON (Guich.). Elle mourut avant 1572, sans enfants, laissant sa mère héritière.

François de Cordon, héritier universel de son père; mort sans enfants av^t la transaction, 1572. Sa mère fut son héritière.

SCIPION, seigneur de Pluvy. Il épousa: 1^o Jeanne de Grolée D^{me} de Passin. De sa seconde femme, Isabeau de Bourges, fille de François, trésorier général du Dauphiné, il eut, entre autres enfants (Guich.).

PIERRE, seigneur de Passin, épousa Hélène, fille de Jean de la Marc, écuyer, seigneur de la Faverge, et de Louise de Bouvens (Guichenon).

JEAN-FRANÇOIS, seigneur de Passin. Il vivait du temps de Guichenon, 1650. Figure tout ce qui le concerne.

(5) Guillaume de Beaumont, fils de Humbert (voir ci-dessus Degré VII), remit, le 23 avril 1462, la seigneurie des Marches, à Aynard de Cordon (IX), qui en fut investi par le duc de Savoie, le 20 juin 1463. Les Marches sortirent de la famille par Bernarde Bonivard, veuve et héritière d'Hercule de Cordon ci-dessus. Voir MARESTE.

(6, 7) Jacques et Jacques de Cordon d'Evieu, oncle et neveu, tous deux hauts dignitaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, J'ai indiqué au P 184 la vie du premier, publiée par le P. Calenard. Il fut nommé maréchal de l'ordre en 1640, ayant alors soixante-douze ans, et renonça à cette dignité six mois après. Il fut pourvu, en 1617, de la commanderie de Compiègnes (dite de Genevois), où il mourut à une date que son biographe a oublié de nous donner. Cette vie est dédiée (1651) à « monseigneur illustre frère Jacques de Cordon d'Evieu, chev^e de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des « commanderies de Compiègnes, Courteserre et Bellecombe, ambassadeur « pour la sacrée religion de l'Ordre susdit auprès du Pape, » neveu du précédent.

M. de Mas Latrie (*Inscriptions de Malte*, Paris, MDCCCLVII) a recueilli, dans l'église cathédrale de Saint-Jean de Malte, à Cité-la-Valette, et consigné l'inscription suivante, concernant le second commandeur :

D. O. M.
F. JACOB. DE CORDON DE EVIEU SUIS
EXPLETUS IN RELIGIONE MINISTERIS
AB EMMO. M. MAGISTRO DE LASCARIS
ROMAN MISSVS AD INNOCENTIVM X.
ET ALEXANDRVM VII. SS. PP. LEGATUS
PRO RELIG. PER IX ANNOS. DE MARESCALLA-
TV AD BALIVATVM LVGDVN. PROTECTVS
AD ANNO M. DC. XVI. MORTIS SVAE ME-
MOR. ANTIAN. ANNO LXIX. AETAT. LXXXIII
HOC VIVENS POSVIT AN. DNI MDCLXXXI.

(8) Il laisse une fille, Anne, qui épousa Hon^r Charles-Maurice Quinson, horloger à Chambéry, contrat dotal du 4 novembre 1676. Elle s'appelait d'abord Anne de Rocher; mais en suivant les volontés de Jean-François de Cordon d'Evieu, dont il était héritier, Jacques-François de Passier reconnut qu'elle s'appelait Anne de Cordon, et qu'il lui devait 700 livres, par acte du 18 juin 1697 (Arch. Th.).

V. N° seigneur GUILLERMET DE CORDON, seigneur des Marches. Il agit dans deux transactions du 4 et du 5 décembre 1340 (Arch. Lucey), comme mandataire de sa sœur, pour la restitution de sa dot et comme administrateur de sa fille Béatrix, à laquelle Aymonet de Chevelu avait fait un legs de 200 livres. Suivant Guichenon, est père de Rodolphe et de Jeanne. Sans doute le Guillaume de Cordon qui était châtelain de Voiron, pour le C^{te} de Savoie, en 1344 (Arch. Lucey). Voir POUR SON ASCENDANCE, GUICHENON, HISTOIRE DE BRESSE ET BUGEY, in verbo CORDON et FIEFS.

BÉATRIX, non mariée en 1340. seigneur de Cordon, des Marches, de la Barre, Ambleon et Crapeau. Inféodé par le C^{te} de Savoie de la maison-forte de la Barre au mandement de Cordon, avec justice haute, moyenne et basse, par Patentes du 19 janvier 1362. Il épousa Marie de Duyn, dame d'Evieu en Bugey, fille du seigneur de Combefort en Savoie (sic) (1). Ils vivaient en 1363 (G.); lui, encore 1372 (Arch. Lucey). Il est arbitre dans une transaction de l'an 1363 (Arch. de Cour, à Turin). Investi, 16 mai 1359 (*Somm. des Fiefs*), de ce qu'il tient aux Marches.

VI. RODOLPHE DE CORDON, chev^e, seigneur d'Ornacieu, en Dauphiné. Il testa en fév. 1414. Il est investi, le 1^{er} oct. 1392 (*Somm. des Fiefs*), de ce qu'il possède aux Marches (2), comme Guillaume de Cordon (son grand-père probablement), avait été investi le 26 juin 1343. Suivant la transaction ci-dessus, du 10 juin 1572, il aurait testé, le 6 fév. 1414, Georges de Heyrier, notaire, en favr de ses fils Aynard et Antoine.

PIERRE, seigneur de la Barre (G.), vendit des cens et servis à Saint-Genix, à Guillaume de la Forest, en 1413 (Arch. Thuy). Le 13 juin 1414 (Titres Esch*) il lui vend le droit de rachat qu'il avait sur ces biens (vendus le 12 juin).

VII. GUILLAUME, chev^e, seigneur desdits lieux. Le 8 avril 1398 il épousa Marie de Miribel, fille d'Amé, chev^e, seigneur d'Ornacieu, en Dauphiné. Il testa en fév. 1414. Il est investi, le 1^{er} oct. 1392 (*Somm. des Fiefs*), de ce qu'il possède aux Marches (2), comme Guillaume de Cordon (son grand-père probablement), avait été investi le 26 juin 1343. Suivant la transaction ci-dessus, du 10 juin 1572, il aurait testé, le 6 fév. 1414, Georges de Heyrier, notaire, en favr de ses fils Aynard et Antoine.

AYNARD, abbé de l'Isle-Barbe, près Lyon, 1393, 1425 (Guich.), (3).

CATHERINE, femme de Jean de Menthon de Dingy, fils d'Albert (G.). Elle en était veuve avant le 1^{er} décembre 1468 (*Somm. des Fiefs*).

VIII. AYNARD, seigneur desdits lieux (et notamment des Marches, dont, suivant Guichenon, Antoine, son frère était seigneur; d'Evieu, dont était dame Claudine, sa sœur). Il épousa, le 7 janvier 1427, Claudine, fille de Claude de Chambat, seigneur de Pomiers, en Bresse, et de Jeanne de la Baulme. Cordon lui fut confisqué par le duc Amédée VIII, et sa famille en fut longtemps privée (*sic*) (Guich.) (5).

CLAUDINE, dame d'Evieu, épousa: 1^o le 30 janvier 1415, Jean de Chevrier; 2^o le 22 octobre 1443, Jean de la Forest, fils de Guillaume, chev^e. Par testament du 8 janvier 1471, elle laisse Evieu à son neveu Aynard (G.).

IX. AYNARD, chev^e, seigneur d'Evieu et de la Barre, combattit à Monllery avec les troupes du roi Louis XI. Il épousa Françoise Aleman, et testa le 8 avril 1502. Elle testa le 16 septembre 1474 (Guich.). Il est simplement qualifié de N° et P^{re} seigneur d'Evieu, dans une obligation qu'il signe le 12 septembre 1480 (Arch. Th.), en faveur de N° Hugues de la Forest.

JEAN, seigneur de Pluvy (4) (son cousin Hugues l'était aussi). Il épousa Pernelle Le Merle, fille d'Antoine et de Marguerite de Mareschal (Guich. à PLUVY). Guichenon dit que Jean était l'aîné et que Pluvy était un fief du mandement de Cordon, que l'on donnait aux fils cadets.

N. N., femme du seigneur de la Marc, près Yenne (Guich.).

X. PIERRE, seigneur d'Evieu. Il épousa, le 12 février 1512, Guigonne de Viry, fille de Louis, seigneur de Saint-André-le-Briord et du Rosey, et de Guigonne de Mareschal (Guich.). Au lieu de Guigonne, il faut lire: Antoinette, fille de Claude Mareschal, seigneur de Meximieux. Il testa le 3 septembre 1522 (Guich.).

GUILLAUME, seigneur de Pluvy, vendait, avec leur mère, en 1466, la mestraterie de Peyrieu, à Pierre de la Touvière (G.). A en juger par cette date, devaient être les aînés de ce degré. Guichenon ne dit rien de leur sort. Comme conseiller de Janus de Savoie, C^{te} de Genève, il signe des patentes, à Annecy, le 5 novembre. 1463 (Arch. St-Jorioz).

CHRISTOPHE, coseigneur d'Evieu, épousa Claudine de Vallins, fille de Louis et de Claudine d'Ameysin, qu'il épousa le 3 mai 1541. Teste le 6 janvier 1555; mort sans enfants (G.). En 1536 (Arch. Th.), était dans les troupes du duc de Lorraine.

XI. PHILIBERT DE CORDON, prieur de Saint-Benoit de Cessieu, puis seigneur de Cordon et d'Evieu (était encore prieur en 1536 et 1539, Arch. Saumont, Arch. Thuyset). Il épousa Martiane de Bellecombe, fille d'Aynard, seigneur de Roche, et de Claudine de Theys, D^{me} de Bayette et Bellecombe, en Dauphiné, fille d'Antoine, seigneur desdits lieux, et de Claudine du Terrail. Il testa, le 12 juillet 1572; elle, le 19 février 1599 (G.). Par transaction du 10 juin 1572 (Arch. Lucey), Bernarde Bonivard, D^{me} des Marches, lui relâcha le tiers de tous les biens de feu N° Claude de Cordon (IX), excepté la seigneurie de Cordon acquise (rachetée) par ledit N° Claude.

PHILIBERTE, femme de Hugue des Terreaux, fils de Guillaume, seigneur de Murs, et de Françoise de Foras (G.).

JACQUES DE CORDON (6), chev^e de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Compiègnes et de Genevois, maréchal de l'ordre de Malte (Guich.). — Voir P 180.

XII. MARC, seigneur de Cordon et d'Evieu, gentilhomme de la Chambre du roi Henri IV. Il épousa, le 17 février 1585, Marguerite de Grolée, fille de Benoit, chev^e, seigneur de Mepieu, et de Sébastienne de Grolée (Guich.). Le 25 décembre 1606 il constitue en dot, à sa fille Philiberte, 3,000 livres, dont 300 de l'hoirie de feu Martiane de Maubeck, aïeule paternelle de l'époux. Dans un acte de 1572 (Arch. Lucey) il est nommé Aymar.

PIERRE, seigneur de Pluvy, épousa Charlotte, fille de Jean-François Noyel de Bellegarde), seigneur des Marches en Savoie. Teste le 18 mai 1635 (G.). Un Pierre, oncle de l'épouse, seigneur et prieur de St-Benoit, assiste au cont. de mar. de 1606.

PHILIBERTE DES TERREAUX, dame de Murs, épousa: 1^o Antoine de la Forest, seigneur de Saumont en Savoie (Guich.); 2^o à Robert de Menthon-la-Balme, seigneur de Murs, témoin au contrat de mariage, 1606.

FRANÇOISE, femme de Pierre de Gerbais, seigneur de la Tour en Michaille (G.).

PHILIBERTE, femme de Paul de Passier, capitaine au 1^{er} escadron de Savoie (Guich.), contrat dotal du 25 déc. (Preuves de Malte et Arch. Saumont).

JEAN-FRANÇOIS, prieur de Saint-Benoit de Cessieu, archidiacre de Belley, vivait en 1650, du temps de Guichenon, et possédait Cordon et Evieu, qu'il laissa par testament à son neveu Passier (8).

XIII. PIERRE-LOUIS, seigneur d'Evieu, mort en 1625 au siège de Verreau, lieutenant d'une compagnie de cheval-légers, service de France (Guich.).

JACQUES DE CORDON (G.), chev^e de St-Jean de Jérusalem, commandeur de Genevois et de Courteserre, ambassadeur ordinaire de l'ordre à Rome (G.). — Voir P 180. Était ambassadeur en 1654 (Arch. d'Habères).

CLAUDE, mort à Saluces en 1630, capitaine de cheval-légers (G.).

ÉLÉONORE, femme de François de Brunel, 21 avril 1646 (G.).

CLAUDINE, à Pierre grillé, 1646 (G.).

LAURENCE, à François seigneur de Palamin (Guich.).

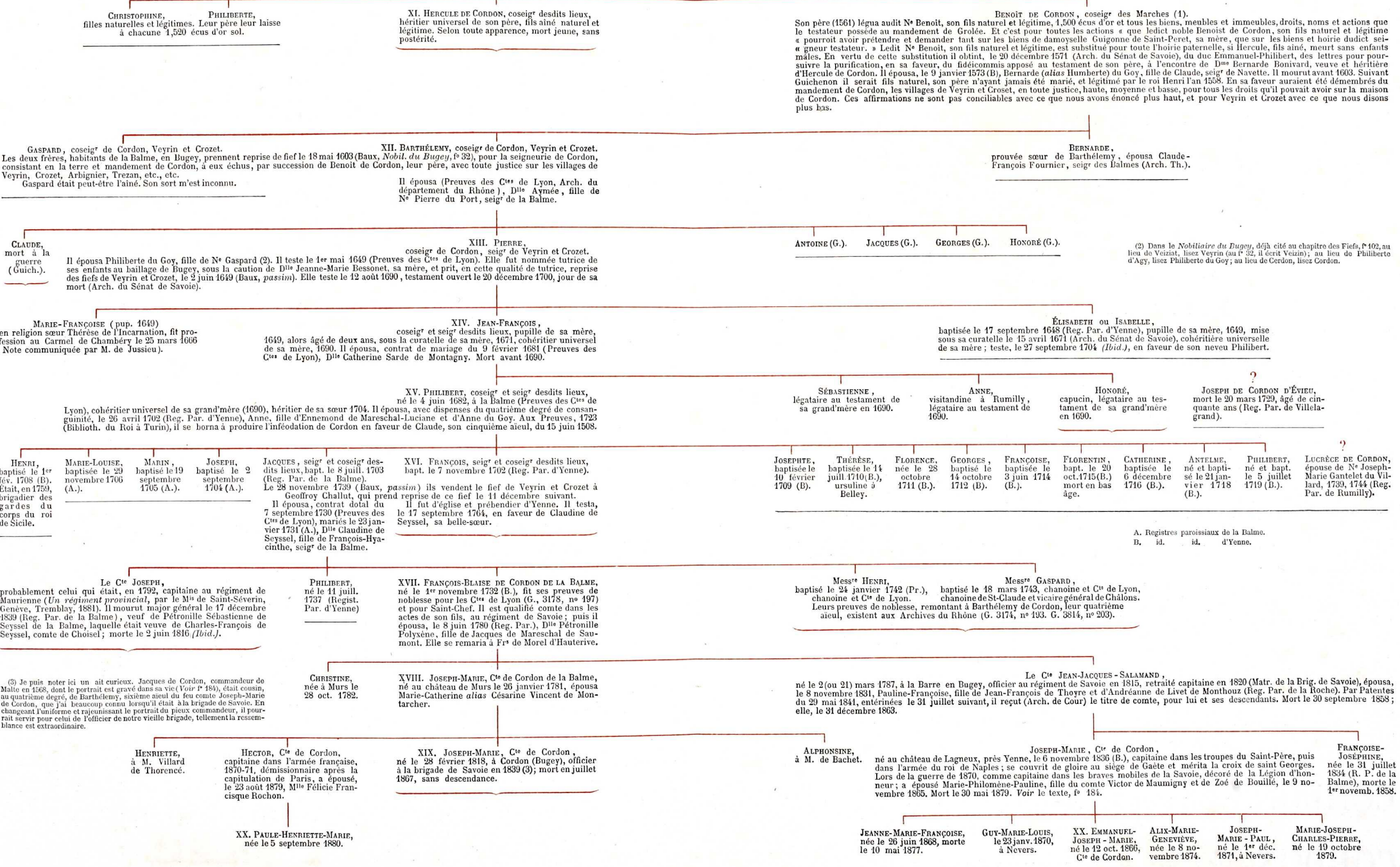
JACQUES DE PASSIER DE CORDON, seigneur de Cordon, Evieu, Pluvy, etc., en Bugey, baron de Saint-Remy, etc., en Savoie, donne, le 14 mars 1684 (*Baux, Nobil., f° 32*), dénombrement et reprise de fief, comme héritier des Cordon, par sa mère, et de ses oncles Jean-François et Jacques (qui avaient donné dénombrement des seigneuries de Cordon et d'Evieu en 1642, comme héritiers de Marc de Cordon, leur père), continue la famille des Passier-Cordon, en Savoie. (Voir PASSIER et COSTA).

TABLEAU II.

X. Mess^{rs} GEORGES DE CORDON, coseigr dudit lieu et des Marches. Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

Le 25 avril 1536 il fit hommage de ses seigneuries à François I^{er}. Selon Guichenon, il ne fut point marié et ne laissa qu'un fils naturel nommé Benoît. Cette assertion est erronée. Il teste, à Lyon, le 4 septemb. 1561 (Parchemin en forme authentique qui m'a été communiqué par M. le comte de Cordon). Il veut être enterré en l'église de Saint-Benoît de Cessieu, au tombeau de ses prédécesseurs. Institue héritier universel Hercule, son fils aîné, naturel et légitime, et lui substitue Benoît, son second fils, naturel et légitime, nés de dame Guigonne de Saint-Perret, sa femme. Ces termes formels, répétés plusieurs fois, permettent d'affirmer que Guichenon s'est gravement trompé dans ce qu'il dit de Georges et de sa descendance.

(1) C'est probablement le Mess^{rs} Benoît de Cordon qui, étant juge de la temporalité de Bellefleur, fut arbitre à la transaction du 10 juin 1572 (Arch. Lucey) entre Philibert de Cordon, seigr d'Évieu, et Bernardo Bonivard, dame des Marches.



(3) Je puis noter ici un fait curieux. Jacques de Cordon, commandeur de Malte en 1568, dont le portrait est gravé dans sa vie (Voir p. 184), était cousin, au quatrième degré, de Barthélemy, sixième aïeul du feu comte Joseph-Marie de Cordon, que j'ai beaucoup connu lorsqu'il était à la brigade de Savoie. En changeant l'uniforme et rajoutant le portrait du vieux commandeur, il pourrait servir pour celui de l'officier de notre vieille brigade, tellement la ressemblance est extraordinaire.

(2) Dans le *Nobiliaire du Bugey*, déjà cité au chapitre des Fiefs, n^o 102, au lieu de Veiziat, lisez Veyrin (au n^o 32, il écrit Veiziat); au lieu de Philiberte d'Agly, lisez Philiberte du Goy; au lieu de Cordon, lisez Cordon.

encore existantes. En général, il est très prudent de n'accepter que faute de mieux les généalogies de Guichenon. Dans le cas présent, antérieurement à l'époque initiale acceptée par cet auteur, Josselin et Richard de Cordon étaient déjà dans une haute position en 1173, puisqu'ils furent garants du C^{te} de Maurienne, pour le mariage d'Agnès de Savoie avec Jean d'Angleterre (Wurstemb., Doc. 31). Ses données généalogiques ne concordent pas exactement avec ce qu'il dit d'autre part à l'historique des Fiefs (Voir, par exemple, LES MARCHES-PLUVY); on trouve souvent sur la même ligne et dans des branches différentes, des seigneurs des mêmes terres. Mais une erreur bien plus grave et difficilement explicable, est celle que Guichenon commet à l'article de Georges de Cordon, coseigr et non seigr des Marches et Cordon (Degré x, f^o 182). Il affirme que ce Georges ne fut point marié, qu'il eut un fils naturel nommé Benoît, qu'il fit légitimer, qu'il avoua et nomma son héritier par un testament du 13 mars 1561; lequel Benoît est le chef de la branche de Veyrin et Crozet, actuellement existante. Tout ce luxe de détails ne peut se concilier avec le testament très authentique de ce Benoît, document que j'ai eu entre les mains. Il est daté du 4 septembre 1561; depuis le 13 mars, Benoît n'avait pas eu le temps de prendre pour femme Guigonne de Saint-Peret, d'en avoir deux fils et deux filles. Il nomme héritier son fils aîné Hercule, lui substitue son fils cadet Benoît, auquel il lègue des biens meubles et immeubles, ainsi qu'à ses deux filles; il les qualifie également d'enfants naturels et légitimes (1). Georges n'était point seigr, mais coseigr de Cordon et des Marches; Guichenon ajoute que Benoît fut légitimé par Henri II, en 1558. Le testateur, en 1561, lègue à N^e Benoît, son fils naturel et légitime, 1,500 écus d'or et tous ses biens du mandement de Grolée, pour tous les droits que ledit Benoît peut avoir, et demander tant sur les biens de D^{lle} Guigonne de Saint-Peret, sa mère, que sur l'hoirie du testateur, en laquelle Benoît est substitué si le fils aîné du testateur meurt sans enfants. Armé de ces indications précises, j'ai le droit de renvoyer cette imputation avec les autres inexactitudes échappées à Guichenon, coutumier du fait (Voir au Tableau II).

Parmi les diverses branches de cette famille, intéressant plus directement la Savoie, il faut citer celle des seigneurs d'Évieu. Elle a fourni successivement deux chevaliers de Malte (2), commandeurs de Genevois, Jacques et Jacques de Cordon, oncle et neveu. Le premier fut un brave chevalier et un saint homme; sa vie édifiante est racontée par le P. Calemard S. J. (*Histoire de la vie de l'illustre Fr.-Jacques de Cordon d'Évieu, etc.* — Lyon, Molin, 1662, contenant son portrait et ses armes). Le second, bailli de Lyon, arriva aux hautes dignités de son ordre, puisqu'il fut pendant neuf ans ambassadeur de Malte auprès du Pape (Voir Tableau I, f^o 181). La sœur de l'ambassadeur, dernière de cette branche, épousa, en 1606, Paul de Passier, gentilhomme de Maurienne, au fils duquel (Jacques) passèrent les biens et les noms de sa mère. Jacques de Cordon de Passier, seigr de Cordon, Évieu, etc., n'eut que deux filles, dernières du nom. L'aînée d'entre elles porta ces biens à la famille Costa (Voir PASSIER, COSTA).

La branche des seigneurs de Veyrin et Crozet s'est récemment divisée en deux rameaux, dont un reste français, quoique ayant les plus étroites relations avec la Savoie. L'autre était naguère représenté par le C^{te} Joseph de Cordon de la Balme; une main amie a tracé (*Le comte Joseph de Cordon, Chambéry, Chatelain, 1880*) les vigoureux traits de cette noble et vaillante figure taillée à l'antique. Ses fils continuent la famille en Savoie (3).

(1) Cette expression, toujours employée concurremment ou pour remplacer le qualificatif de fils « ex proprio corpore procreatus » était destinée à exclure les fils adoptifs qui étaient légitimes, mais non naturels. Elle était nécessaire avec les substitutions et la législation ancienne.

(2) Je n'ai pas pu trouver leurs Preuves dans les Archives de la Langue d'Auvergne ou plutôt dans ce qui reste de ces Archives à Lyon.

(3) On voit encore hors des murs de l'antique église d'Yenne, une pierre sépulcrale aux armes des Cordon. Ils possédaient naguère le château de Lagnieu, près d'Yenne.

CORDON, plus tard BOURBONGE (CHATEAU DE). — Voir FIEFS.

CORDON (M^{IS} DE). — Voir SALLIER LA TOUR.

CORNILLON (DE)

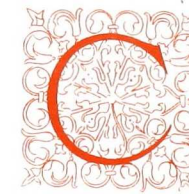
SEIGNEURS DE CORNILLON (QUEIGE) EN TARENTEISE,
DE CORNILLON (VULLIOD), MARTHOD, CLERTANS, FESSY, LA PEROUSE EN FAUCIGNY
DE MEYRENS, CEVINS, EXERY, ARBUSIGNY, EN GENEVOIS ET FAUCIGNY.



P. d'or au chevron de gueules accompagné de trois corneilles volantes de sable, membrées et becquées du second, les deux du chef affrontées.

Il paraît que le chevron est d'adjonction relativement moderne.

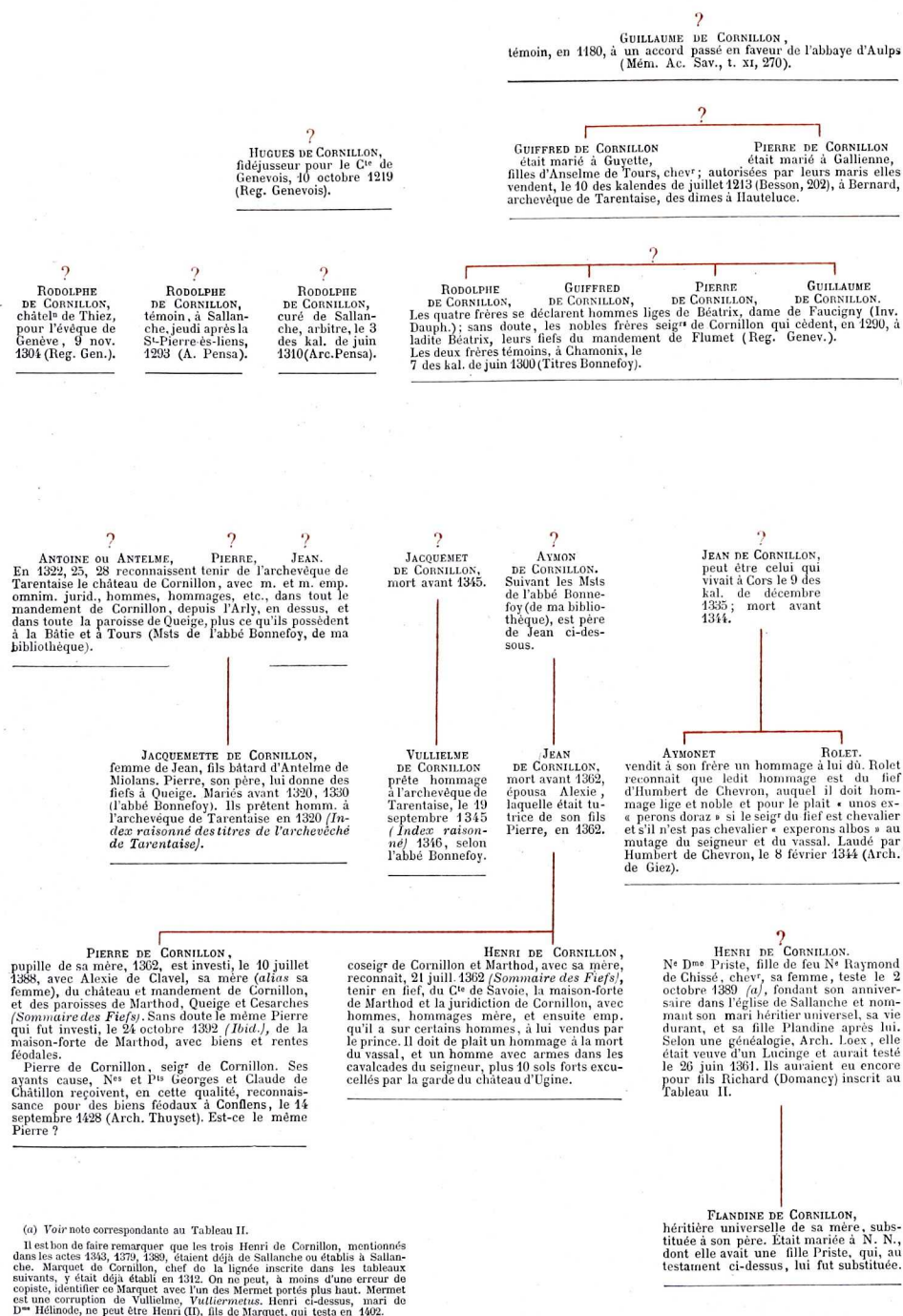
SUPPORTS : deux lions de... — CIMIER : un levrier issant de... ou une corneille de l'écu.



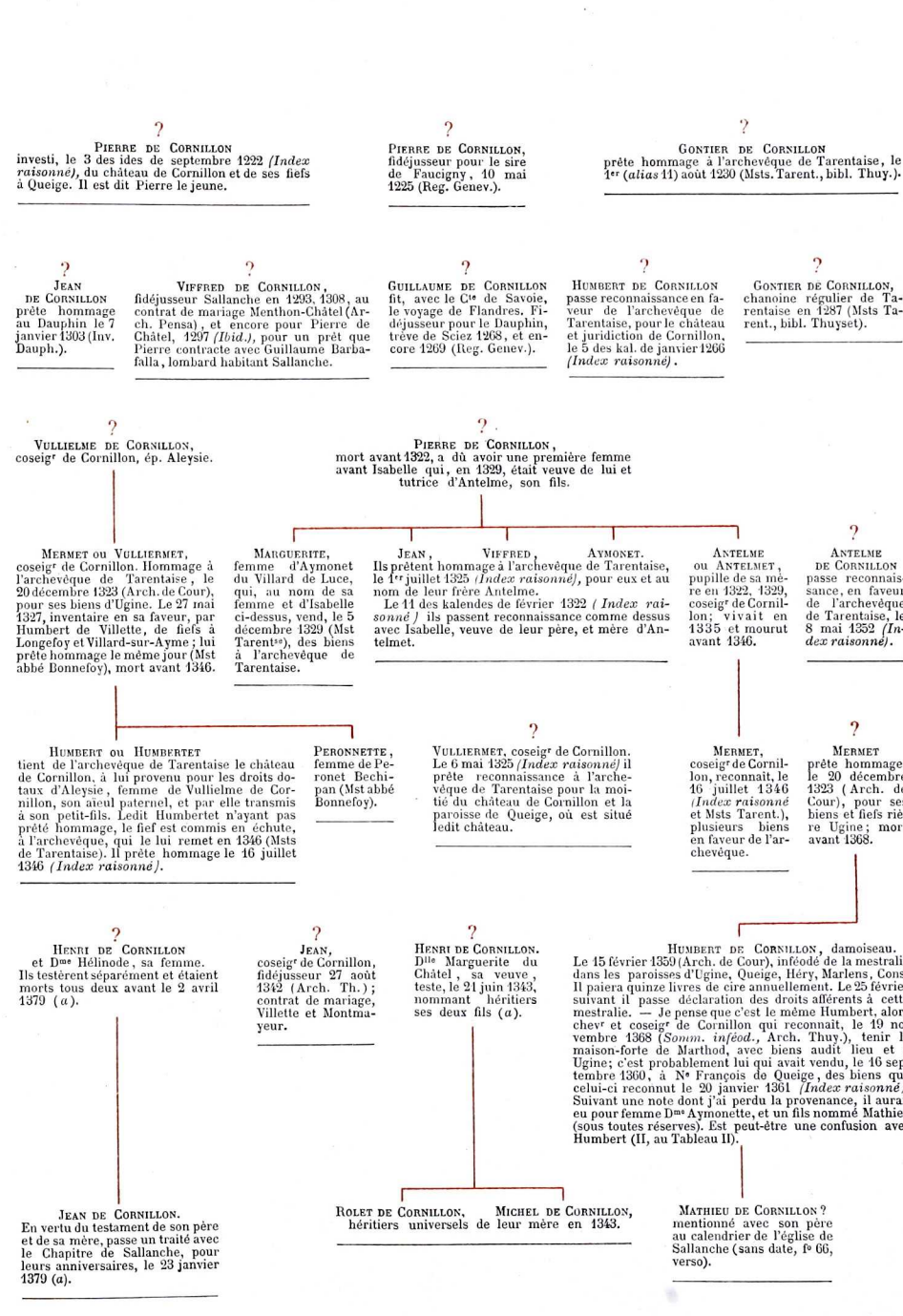
Le nom a été porté en Savoie par deux familles très anciennes, de noblesse immémoriale. Suivant toutes probabilités, elles sortent d'une souche commune. Les relations étaient des plus intimes entre la Basse-Tarentaise et le Haut-Faucigny; il se pourrait donc que de Queige, où existait le château de Cornillon avec un mandement important, s'étendant jusqu'à Marthod et Ugine, un rameau de ses seigneurs se fût transporté en Faucigny, vers la fin du XIII^{me} siècle. Cette date reculée explique la rareté des documents pouvant établir le fait. Pourtant la similitude des noms, le

Voir la suite au f^o 193.

TABLEAU I.



(4) Voir note correspondante au Tableau II.
Il est bon de faire remarquer que les trois Henri de Cornillon, mentionnés
dans les actes 1343, 1379, 1389, étaient déjà de Sallanche ou établis à Sallan-
che. Marquet de Cornillon, chef de la lignée inscrite dans les tableaux
suivants, y était déjà établi en 1312. On ne peut, à moins d'une erreur de
copiste, identifier ce Marquet avec l'un des Mermets portés plus haut. Mermet
est une corruption de Vulliermet. Henri ci-dessus, mari de
D^{ne} Hélénodé, ne peut être Henri (II), fils de Marquet, qui testa en 1402.



HENRI, damoiseau, nommé avec son frère François en 1315. Oncle de Guichard, grand-oncle des enfants de Mathieu (lesquels paient, le 28 octobre 1417 (a), l'anniversaire par lui fondé). Le 6 juillet 1394 (Arch. Pensa) il donne en location une sienne grange avec jardin, situés à Sallanche. Il épousa Hélinode, fille de Philippe Sautier de Châide, veuve d'Hugues Métral de Chamoux, laquelle (déjà veuve du premier), fit une fondation à l'église de Sallanche, le 8 décembre 1390, et veuve d'Henri, le 2 décembre 1417 (a). Il testa le 13 avril 1402 et le 3 (alias 15) décembre 1414 (a). Mort probablement sans enfants; ses neveux héritèrent de lui.

« **PIERRE** », Sa destinée n'est inconnue.

« **FRANÇOIS** », fidéjusseur avec son frère Henri, au contrat dotal Chissé et Châtillon, 28 juillet 1345.

BRANCHE DE DOMANCY
ETABLIE A CLUSES.

N° RICHARD DE CORNILLON, témoin à un acte du 16 juillet 1377 (a). Comme seigneur direct il accorde à un de ses hommes de Mègeve le pouvoir d'hypothéquer sur ses biens mouvants de son fief, une rente annuelle en faveur du chapitre de Sallanche, par acte du 22 juillet 1404. Le 5 juin 1406 (a) il donne encore pouvoir pareil à un autre de ses hommes. Est sans doute celui qui fut témoin, à Bonneville, le 12 novembre 1402 (Arch. Fauc. Lucinge). Le 22 juillet 1404 (a) il était débiteur des rentes des anniversaires de François de Cornillon, chev^r, et de Rolet de Cornillon, tous deux décédés. Son alliance n'est inconnue. Il au rait épousé une des Clets, suivant une généalogie (Arch. Loex). — Voir *HENRI* et *Priste*, Tableau I.

GUICHARD DE CORNILLON, mort avant le 14 juin 1409.

CLAUDE, prétend hommage à Amédée VIII (Capré, 462). Font rénover leurs rentes féodales à Domancy et Prairy-sur-Combloux, en 1452 (a). Un acte du 5 juillet 1434 (Arch. Rubaud), est passé à Cluses, dans la tour des dits nobles frères. Vivait encore en 1439. Sa femme se nommait Louise (de Cornillon), fille de Guichard, suivant une généalogie (Arch. Loex).

ROJET OU RODOLPHE, Est sans doute celui qui fut, en 1447 (Arch. Savoie.), fidéjusseur au contrat dotal Gilly Rivoire.

GUILEMETTE, épousa Antoine Vachon. Morte à Sallanche en 1451 (a).

MARIE (4), veuve de N° Nicod de la Croix, testa en 1457 (a).

CLAUDE HUBERT, paient, en 1434 (a), l'anniversaire de leur père.

JEAN, seul héritier de son père, constitue un dot à sa sœur en 1484. Il achète, le 15 février 1491 (a), des rentes féodales de N° Jacques du Coudrey. Alliance inconnue.

CLAUDINE, épousa, contrat dotal du 15 fév. 1484 (a), André, fils de Rodolphe de Lesvaux.

MICHEL, Il est père des ci-dessus. Doit être frère de Jean et de Claudine, s'il faut prendre au pied de la lettre la qualité de germains de Louis, attribuée à ses enfants.

JEANNE DE CORNILLON, religieuse à Mélan en 1466 (a).

LOUIS, témoin au contrat de mariage de 1484. Il épousa : 1° Ju^{se} N. N., 2° Jeanne N. N., laquelle se remaria avec Nicolas d'Intrues. — Louis était mort avant 1510.

NICOLAS, En 1510 Louis ci-contre (fils de Jean), en son nom et au nom des ci-dessus, ses cousins germains, fait rénover les rentes féodales qu'ils avaient en commun à Domancy, à cause de l'acquisition du 15 février 1491 (a).

MICHEL, Leurs destinées sont inconnues.

HUBERT, Albert.

ANDRÉ, vivait le 20 mars 1528. Sa veuve, N^{ble} Pernelle, vivait le 26 août 1539 (a).

« **LOUIS** », professeur de droit, curé du Petit-Bornand en 1520 (Arch. Th.), aurait été doyen de Sallanche après François de Cornillon, son oncle, en 1519, 1520, 1523. Mort vers 1529. Ses trois frères Amédée, Jean et Jacques furent ses cohéritiers (a).

JEAN (1^{er} lit), alla étudier à Paris en 1550. On n'eut plus de nouvelles de lui.

CHARLOTTE, épousa Antoine de Malavota. En 1530 et 1540 (a), alors déjà veuve, elle cède tous ses biens à Jacques de Cornillon (VI).

ANDRÉ, JACQUES, FRANÇOIS, simples d'esprit, retirés par Jacques de Cornillon, leur curateur (VI), qui vendit leurs biens, situés au Coudrey et à Domancy, en 1575 (a), pour payer leurs dettes, à Jean de Loche, bailli du Faucigny.

CLAUDINE, épousa N° Jacques de Malavota, son neveu. Jacques de Cornillon (VI) lui constitue une dot, 23 mars et 18 novembre 1530 (a). Elle lui cède tous ses biens paternels et maternels.

N° **JACQUES DE MALAVOTA** épousa N° Claudine de Cornillon, sa tante, contrat dotal du 18 novembre 1530 (a). Avec sa mère il cède tous ses droits à Jacques de Cornillon (VI).

TABLEAU II.

I. « **MARQUET DE CORNILLON** » (1). Était déjà à Sallanche le 2 des kalendes de mai 1312 (Arch. Pensa). Le 29 avril 1335 (*Ibid.*) il laude une vente de biens à Sallanche, mouvants de son fief. D^{me} Catherine, sa veuve, comme tutrice de ses enfants, approuve, le 25 novembre 1349 (*Ibid.*), un contrat de mariage passé entre deux de ses fondateurs. Acte passé « apud « enclinguim » dans la maison de sessidants enfants. L'anniversaire de Marquet fut fondé par testament du 2 des kal. de mars ou mai 1340 (a).

N. D. Les noms entre des guillemets indiquent la filiation prouvée par devant la Chambre des Comptes. Bibliothèque du Roi, à Paris.

(a) Cette lettre marque la provenance de documents directement communiqués par le regretté M. Bonnefoy de Sallanche, ou dont il m'a transmis l'analyse extraite de ses archives ou de celles de l'église collégiale de Saint-Jacques de Sallanche.

II. « **HUBERT** », chev^r (2). Il testa le 1^{er} mars 1398 (a); veut être enterré dans la chapelle fondée par les N^{os} de Cornillon, ses prédécesseurs, dans l'église de Sallanche, mort avant le 27 juillet 1399 (a). Hélinode de Saint-Joie, sa veuve, testa le 11 mai 1405 (a). On trouve aussi dans les titres de l'église de Sallanche (a) le testament d'Aymonette de Chissé, femme de N° Humbert de Cornillon, en date du 26 juillet 1361. Est peut-être la première femme d'Humbert, alors damoiseau. Le 17 mai 1382 (Arch. Pensa) Humbert accorde à ses hommes de Domancy, la permission de prendre « flocas in rochacis dicti « domini pro copierendo domos ipsorum hominum. »

« **ROLLET** », damoiseau, témoin en 1378 (Arch. Morand). Est témoin, à Sallanche, avec son frère Humbert, chev^r, le 10 juin 1385 (Arch. Pensa).

« **JEAN** », clerc, probablement celui qui fait, le 6 mai 1338 (a), un legs à l'église de Sallanche, payable par Humbert, fils de Marquet de Cornillon.

JORDANE, morte avant 1405.

III. « **GUICHARD** », damoiseau, fidéjusseur en 1398, contrat dotal Lornay-Lucinge. Lui, fils de Mess^r Humbert, chev^r, est, en 1395, avec son oncle Henri, fidéjusseur au contrat dotal Menthon-Lucinge. Le 21 mai 1405 (a) il paie au Chapitre de Sallanche le capital d'une rente affectée aux anniversaires de Marquet, etc., et le 8 janvier 1407 (a), pour celui de Rolet de Capelin. Il intervient dans un acte du 17 mai 1408 (a), avec N° Aymonet de Berbey, tuteur de ses neveux. Avec ses fils Humbert et Pierre, il prête hommage à Amédée VIII (Capré), vers 1430. Il testa le 15 septembre 1431, alias 1435 (a) (3).

« **MATHEU** », fait un legs au Chapitre de Sallanche, le 2 mai 1402, mort avant 1408. Il épousa probablement une Berbey; Catherine, suivant une vieille généalogie.

FRANÇOISE DE CORNILLON, aieule maternelle de N° Humbert Martin, lequel testa en 1448.

IV. « **PIERRE** » ou **PETREMAND** (5). **HUBERT**. Le 11 juillet 1440 (a), avec Jean (frère de Mathieu), leur cousin, ils reconnaissent tenir du Chapitre de Sallanche, une partie de leur dime de Veyl. Il possédait des terres, à Bossey, en 1482 (Arch. Th.). Son alliance est inconnue.

Grenoble le 24 octob. 1453 (a). Il vivait encore le 19 juin 1477 (Arch. Th.), oncle paternel de Pierre et Antoine.

CATHERINE, morte avant 1407.

FRANÇOISE, petits-fils d'Humbert et d'Hélinode, pupilles, en 1408, d'Aymonet de Berbey. Parait avoir possédé des biens à Aviernoz en 1447 (*Sommaire des Fiefs*). Prête hommage à Amédée VIII (Capré). Il vivait à Cluses dans son château (dit noble ex utroque parente) en procès avec Charles de Menthon la Balme, en 1467 (Arch. Monthoux); se fait représenter par son fils. Il était mort avant 1477. Alliance inconnue.

JEAN DE CORNILLON, mandataire de son père en 1467, ratifié avec ses cousins Pierre et Antoine, une vente de biens au Freney, en 1477 (Arch. Th.). Vivait encore en 1482, 87, 97 (a); mort vers 1515. Fonda la messe du St-Sauveur avant le 30 janvier 1515 (a).

V. « **PIERRE** », (6). seign^r de la maison-forte de Fessy-sur-Sallanche. Selon le Mst. de Loche, il épousa Jeanne, fille de N° Humbert Gruet et d'Aynée de Phelphans. Il est certain que sa femme s'appelait Jeanne. Il vivait en 1480, 1481; mort avant 1528.

LOUIS, vivait en 1499, 1510 (a).

ANTOINE, Son frère Pierre paie, le 1^{er} juin 1479 (a), les frais de sa sépulture.

FRANÇOIS, protonotaire apostolique, docteur en droit canon, curé du Petit-Bornand en 1445, 1481 (a), chanoine en 1474, puis doyen de Sallanche en 1482, 87, 97 (a); mort vers 1515. Fonda la messe du St-Sauveur avant le 30 janvier 1515 (a).

PETREMAND (7), mandataire de son père en 1467, ratifié avec ses cousins Pierre et Antoine, une vente de biens au Freney, en 1477 (Arch. Th.). Vivait encore en 1482, 87, 97 (a); mort vers 1515. Fonda la messe du St-Sauveur avant le 30 janvier 1515 (a).

VINCENTE, épousa, cont. dotal du 13 juillet 1471; N° Claude de Loche (Mst Besson).

VI. « **AMÉDÉE** » (8) continua la ligne aînée. Voir son article et sa DESCENDANCE AU III^{ème} TABLEAU.

JEAN, chanoine d'Aoste, réside en faveur de son frère Philibert, le 17 février 1511, chanoine de Sallanche en 1528, chantre en 1540, doyen en 1554; debouté par arrêt du Sénat en 1560 (a).

RAYMONDINE, ursuline à Ste-Catherine d'Annecy, morte av^t 1531.

PHILIBERT, chanoine d'Aoste après son frère Jean.

JACQUES, forma une branche. Voir son article et sa DESCENDANCE AU IV^{ème} TABLEAU.

Suivant une généalogie existant au château de Loex, il faudrait ajouter les indications suivantes, exactes sans doute, mais dont l'authenticité ne m'est pas prouvée. — La filiation directe de I à XI est conforme à la mienne.

(1) Marquet ou Marmet, mari de Claudine de Bardonnèche serait fils de Vifred de Cornillon et de Béatrix de Lucinge. Vifred, fils de Vullielme de Cornillon et de Gasparde de Thoyre. Vullielme (frère de Rodolphe, curé de Sallanche et de Pierre de Cornillon, mari de N. N. de Monthoux), serait fils d'Aymon de Cornillon, vivant en 1180, et de Pétronille de Bellegarde.

(2) Aymonette de Chissé, sa première femme, serait sœur de Priste ou Prisque, femme d'Henri de Cornillon, Tableau I. La généalogie échange les dates de leurs testaments.

(3) Il aurait épousé Marguerite de Mouxy.

(4) Serait fille d'Humbert, sœur de Guichard.

(5) Il aurait épousé Humberte de Chissé, fille du seign^r des Boges (?), et aurait eu encore un frère, Jean, religieux, et une sœur, Richarde, femme de N° Marin Constantin de Magny; ceci est une erreur, le monde Magny n'est venu aux Constantin que deux cents ans plus tard.

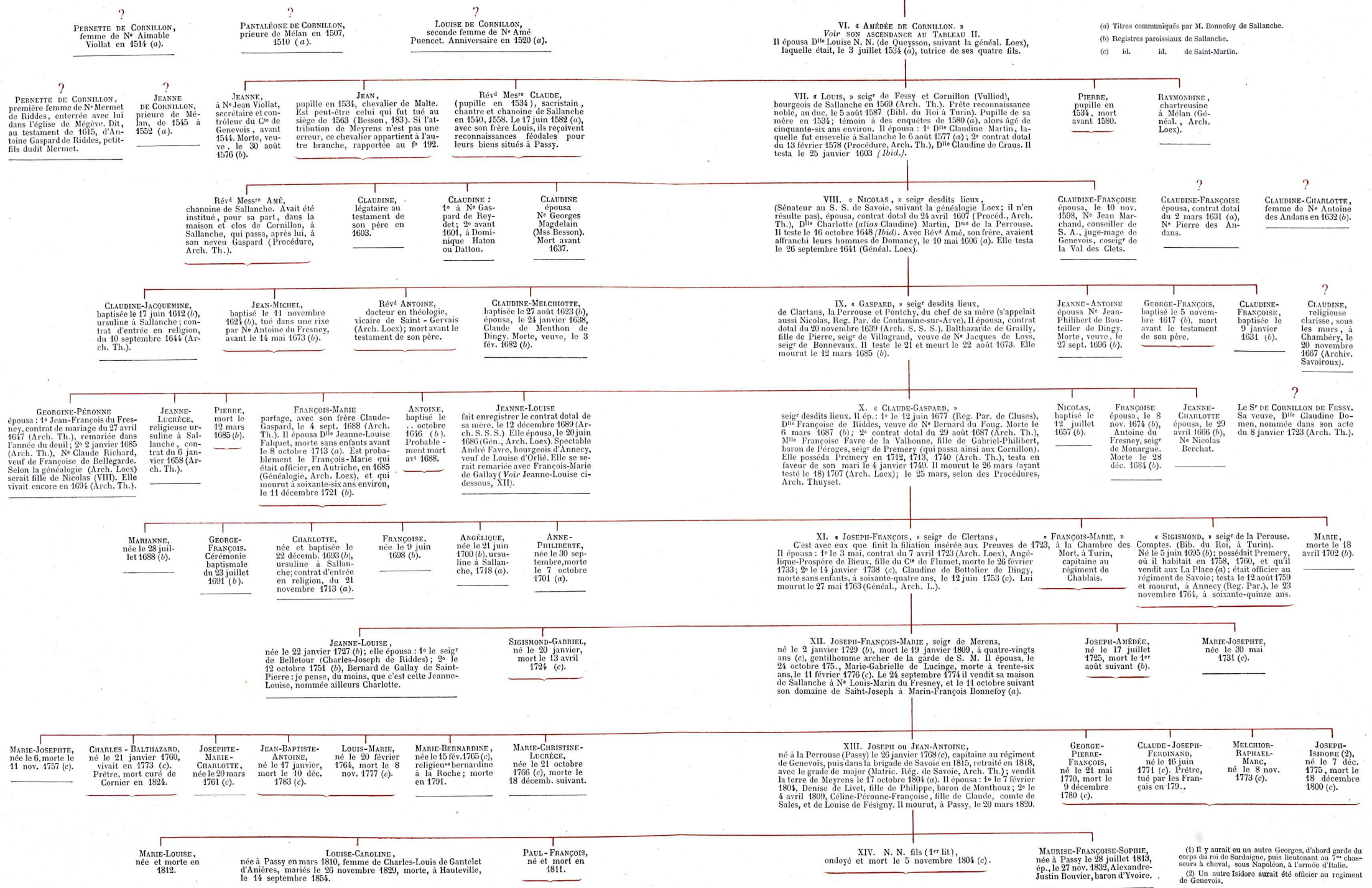
(6) Il aurait eu aussi pour sœur Françoise-Pantaléone, supérieure des Chartreuses de Mélan, en 1507, morte en 1510.

(7) Il aurait eu pour frère Louis, qui, de Louise de Lucinge, eut une fille Charlotte-Marie, femme de N° d'Ossens.

(8) Il aurait eu, outre ceux marqués, un frère, Jean-Philibert, chev^r de Moite, qui y fut tué en 1565, et deux sœurs, Marie-Jeanne, chartreuse à Mélan, supérieure, morte en 1563, et Anne, mariée à Jean de Grans, seign^r de Bosse.

Les autres variantes ou additions de cette généalogie, communiquées par le baron Philibert d'Yvoire, seront reportées à leur place.

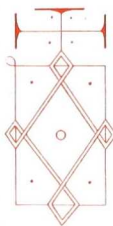
TABLEAU III.





RÈS vieille famille noble, dont il ne m'a été donné de pouvoir retrouver les armoiries. Elle était évidemment du village qui porte ce nom, près de la limite actuelle (Ouest), entre le Chablais et le canton de Genève : a dû s'éteindre au moment où terminent les cinq degrés que j'ai retrouvés.

Jacques de Corsier, notaire impérial et de l'officialité de Genève, appose son signe (voir ci-contre) à un acte du 4 des kalendes de janvier 1295 (Arch. Thuysset). Ses protocoles étaient, dès le 6 des ides de juin 1311, passés à Pierre de Saint-Didier, notaire. Jacques était fort probablement de cette même famille.



RODOLPHE DE CORSIER, chevalier, mort avant 1281. D^{me} Isabelle (de Saint-Jeoire ??), sa veuve, fait, le jeudi avant la Saint-Jean-Baptiste, 1281 (Arch. Pensa), donation à son fils Jacques de plusieurs cens qu'elle possède à Drailans, Fleyrier (?), Chignens, jouxtant les terres d'Allinges et d'Allinges-le-Neuf.

Mess^{rs} JACQUES DE CORSIER, clerc, donataire de sa mère, 1281. Curé de Jussy, teste le 6 des ides de septembre 1323 (Arch. Pensa). Vient être enterré au tombeau de ses prédécesseurs dans l'église de Belleville, à laquelle il légua ses dîmes de la Tour et de Ville-en-Salaz (achetées de Pierre, son feu frère), ses vignes de Collonges, plus le tiers de la dime d'Agnères achetée de Perroil d'Agnères, damoiseau, le tout pour doter une chapelle et autel (de Sainte-Catherine) dans ladite église des Moniales de Belleville, à laquelle il fait encore un legs, ainsi qu'aux églises de Corsier, Saint-Maurice, Collonges, Meynier et Agnères. Pour tous les biens, meubles et créances dont il n'a disposé, nomme héritiers les pauvres mendiants de Jésus-Christ. Il avait pour consanguins Etienne de Saint-Jeoire et Girard de Compois qui seront consultés pour le mariage de Jacqueline, son héritière universelle.

MARGUERONNE, montée à Belleville, légataire de son oncle, 1323.

Transige le jeudi avant la Sainte-Madeleine de 1329 (Arch. Pensa), récupérant ainsi des biens aliénés par Pierre de Corsier, son feu père, à Collonge et à Saint-Maurice. Nommé avec sa sœur Jacqueline en 1323. La cote, vieille, de l'acte 1329, mentionne Béatrix de Corsier, probablement femme d'un N^o ... d'Ognions, avec lesquels agit ledit N^o Henri.

N^o seigr GIRARD DE CORSIER, damoiseau, Le 9 janvier 1362 (Arch. Pensa) ils approuvent le mariage d'un de leurs hommes taillables avec une fille taillable à laquelle ils assurent, renonçant à tous droits de mainmorte, la libre possession du fief de son père. Le 3 mars 1375 (Ibid.) N^o Rolet de Berbey reconnaît tenir de lui, en emphythéose, la quatrième partie de l'auchiège de la montagne de Hemaz. Est probablement le même Girard de Corsier, damoiseau, qui devait un hommage pour des vignes à Massongy, à Jacqueline de Luceinge, veuve de M^{re} Hugues de Fillinges, chevalier, dont elle fait donation le 8 août 1401 (Arch. Blonay) à Pierre de Blonay, chevalier, seigneur de Saint-Paul, et à Rodolphe de Blonay.

PIERRE, nourri (bâtard) DE GIRARD DE CORSIER, épousa, contrat de mariage du 9 mars 1428 (Arch. Pensa), Johannette, fille de feu Jean Vuillard de Conflignon. Plusieurs nobles assistent à cet acte.

PIERRE DE CORSIER, damoiseau, témoin, à Saint-Jeoire, 1306 (Arch. Thuysset), mort avant 1623. Isabelle, sa veuve, morte av. 1320.

JACQUELINE, héritière de tous les immeubles de son oncle. Avec son frère Henri, copatrons de la chapelle fondée ci-dessus, le mercredi avant la Saint-Martin d'hiver, 1323 (Arch. Blonay), ils présentent pour chapelain M^{re} Vullielme de Veigy, prêtre, plus loin M^{re} Vullielme Morel de Veigy.

ISABELLE, montiale à Belleville : GUILLERMIN et JACQUOD d'Agnères, légataires au leur oncle, 1323.

A. B. C. AGNELETTE, JACQUETTE et BELLOTE, de Thonon, ou MISTRAL de Thonon. Le mercredi, suivant l'acte indiqué plus haut (1303), elles le laudent et approuvent. Fait à Thonon dans la maison de leur mère.

AUGNETE (AGNÈS), veuve de Jean Mistral de Thonon. Du consentement de ses enfants elle vend, le samedi avant la fête de saint Thomas, apôtre, 1303 (Arch. Blonay), par acte passé *infra ecclesiam beate Marie prope pontem Draucie* (Tully) à Mess^{rs} Jean, prévôt de Montjoux, à son nom et au nom des pauvres de Montjoux, de son pur et franc alleu, plusieurs hommages liges et taillables avec juridiction, plus des droits de juridiction et de possession dans les paroisses de Thollon et de Lugrin, cens, rentes, pâturages, moulins, pêcheries, cours d'eau, etc. Sont témoins entre autres Mess^{rs} Benoît, curé de Marins, et Pierre de Vallie, chanoine de Montjoux.

VULLIERMET JEAN, A. B. C. ou MERMET, de Thonon, légataires de leur oncle, M^{re} Jacques de Corsier en 1323. Déjà mentionné dans l'acte ci-dessus de 1303.

COSTA

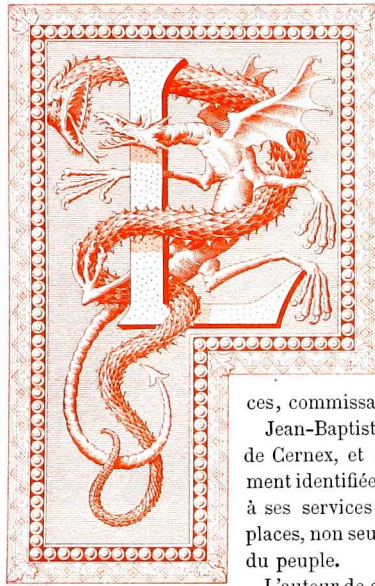
MARQUIS DE SAINT-GENIS DE BEAUREGARD, COMTES DU VILLARD, DE SAINT-REMY, DE GERBAIS ET DE CHARLIER, ETC., SEIGNEURS DE SAINT-MAURICE DE ROTHERENS, DE LA DRAGONNIÈRE, DE CERNEX ET DE LA MOTTE EN GENEVOIS, GORDON, ÉVIEU, ROUGEMONT, ETC., COSEIGNEURS DE MASSONGY, FRISE, CRAPPON, NERNIER ET BALLEYSON, ETC.



P. d'azur à trois bandes d'or, au chef de France : l'écu posé sur un aigle de l'Empire.

SUPPORTS : deux anges. — CIMIER : un soleil d'or, avec la devise : SOLI FIDELIS.

Voir la gravure insérée à la dédicace, 1^{er} volume, et plus loin l'histoire de ces armoiries.



es Costa, patriciens génois (1), se sont implantés en Savoie au xvii^e siècle. Jean-Baptiste Costa (fils de Pantaléon, membre du Sénat de Gênes) fut présenté par Pierre-François Costa, évêque de Savone, son cousin, nonce du Pape auprès de la cour de Savoie, à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui le nomma d'abord gentilhomme de sa maison. Il fut plus tard gentilhomme du prince Thomas (1626), et plus tard conseiller d'État et président de la souveraine Chambre des Comptes de Savoie, le 13 février 1629. Il y occupait pourtant, dès le 31 janvier 1626, la charge de président avec celle de contrôleur général des finances deçà les monts : en 1631, il fut président du Conseil d'État, et en 1632, surintendant général des finances, commissaire général des étapes (2).

Jean-Baptiste Costa acheta le comté du Villard et la seigneurie de Cernex, et devint le chef d'une lignée qui s'est remarquablement identifiée à sa patrie d'adoption, où, grâce à son dévouement, à ses services et à ses talents, elle a conquis une des premières places, non seulement dans l'aristocratie, mais dans la juste estime du peuple.

L'auteur de ce livre a trop d'obligations à celui qui était naguère l'illustre chef de cette maison (3), à celui qui l'est maintenant, pour que, sortant de ses habitudes, il se laisse entraîner à des éloges, où la froide impartialité de l'historien pourrait paraître diminuée par les chaudes influences de l'amitié.

Nous laisserons donc la parole aux documents :

Il a paru à Gênes (Guasco, MDCLIII, petit in-4^o, 68 pages), un livre intitulé *Famiglia Costa. Attestazioni d'alcuni carichi et imprese... della nobilissima famiglia Costa, etc.*, dédié par son auteur, Gio. Battista Peri, à Jean-Baptiste Costa, comte du Villard, président à la Chambre des Comptes. Cet ouvrage est fait d'après des extraits des archives de Gênes, ensuite d'un décret du Sénat : ils existent, dument légalisés, aux archives de la famille. Ces extraits authentiques prouvent que, dès le xiii^e siècle, les Costa (en latin *a Costa, de Costa* ou *Costa*) étaient activement et honorablement mêlés aux affaires de la vieille République. Mais l'auteur manque absolument de critique : il se trompe même dans la filiation directe, à une époque qui nous intéresse et que nous pouvons vérifier. D'une part, il donne au choix, comme souche probable de la famille, Costus, roi peu connu d'Alexandrie et d'Égypte, ou bien Pedaneus Costa, sénateur et chevalier romain, préfet de Rome sous l'empereur Néron, ou bien encore le roi Costus, qui, en 771, chassa des Espagnes le tyran Viticius et fut le père de sainte Catherine (4). — D'autre part, si tous ces extraits d'actes publics prouvent

(1) Les Costa portaient d'azur à trois bandes d'or. Par concession faite par Charles VII, en 1428, à Vincent Costa (cinquième aïeu paternel de Jean-Baptiste nommé ci-dessus), membre du Sénat de Gênes, ils ont ajouté un chef de France, une étoile remplaçant la troisième fleur de lis. Par diplôme de Louis XIV (1654), Jean-Baptiste, chef de la branche de Savoie, obtint la faveur de porter en chef les armoiries pleines de France.

Par diplôme impérial (1698) ses descendants ont obtenu de poser leur écu d'armes sur un aigle de l'Empire avec les ornements portés sur la gravure de la dédicace (tome I de cet ouvrage) en souvenir de leur brillante conduite dans la guerre contre les Turcs. Voir plus de détails aux Tableaux.

(2) Il s'était fait naturaliser sujet de S. A. plusieurs années avant 1625. A cette époque il était à Annecy pour les négociations de son mariage (*Storia della Reggenza. Claretta*, t. I). Voir son article au TABLEAU I.

(3) Voir la dédicace au premier volume de l'*Armorial* et note I, § VIII du second volume.

(4) Ces origines n'étaient pas suffisamment fabuleuses ; on a trouvé mieux. Parmi les poésies insérées à la fin de l'ouvrage plus haut cité, je remarque un sonnet adressé « alla nobilissima famiglia Costa », par D.-J.-B. de Saint-Philippe, romain, lecteur de philosophie au monastère de Saint-Bernard d'Albaro, à Gênes. Le poétique professeur déclare sérieusement à l'auteur (G. B. Peri) qu'il est inutile de rechercher la pourpre, les sceptres dont les Costa tirent leur antique origine, puisqu'il n'y a aucune famille

« che più s'illustri »
« Se del sommo fattor le mani industri »
« Da la Costa d'Adam t'hebbero a fare ».

l'existence de très anciens nobles du nom de Costa, dont quelques-uns ont occupé une haute position dans leur patrie, il n'est pas possible de les rattacher tous, par des traits de filiation, à une souche commune. Du reste, cela sort absolument de mon cadre.

Il me suffit d'établir, d'une manière incontestable, que la famille Costa, avant de venir en Savoie, occupait à Gênes un rang distingué, soit par ses charges, soit par ses alliances dogales, soit par les fiefs, Garlenda, Paravena, Cosenti, Foggia, San-Martino, près Rapallo, qu'elle possédait. Elle pourrait se rattacher à Rustico Costa, feudataire de l'évêque de Gênes pour le fief de San Massimino, dans la rivière du Levant, qui vivait au commencement du xiii^e siècle ; mais je n'en ai pas vu la preuve (1).

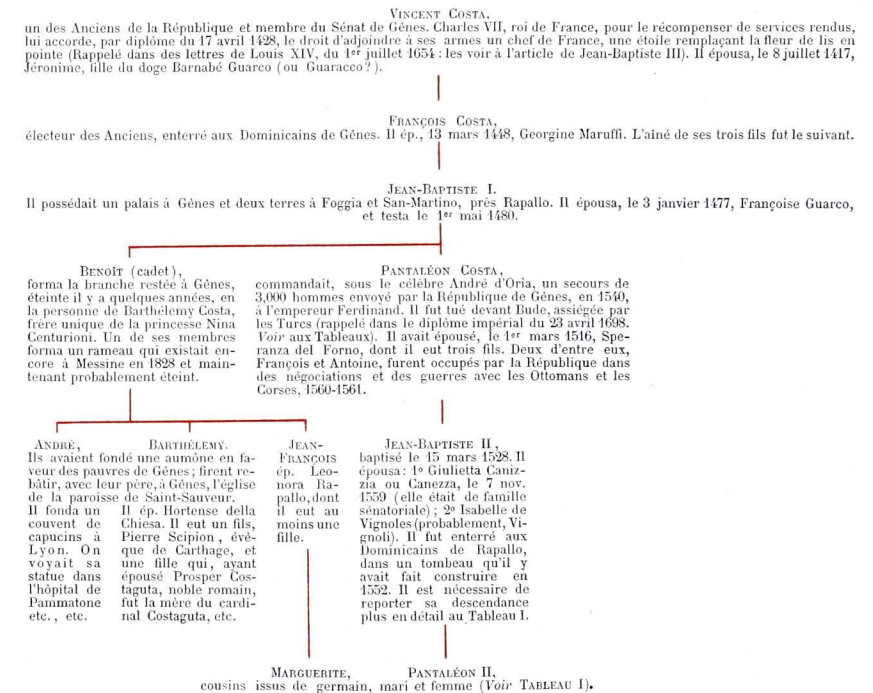
Les généalogistes aiment à inscrire les batailles, les négociations diplomatiques, les charges honorifiques. Les tableaux suivants prouvent que tout cela ne manque pas aux marquis Costa, pas même l'illustration littéraire accumulée par l'auteur des *Mémoires historiques*, déjà frappés au coin de l'observation philosophique, par le brillant auteur des *Compey* et de plusieurs monographies d'érudition et de style, par le moderne écrivain de *L'Homme d'autrefois*, lauréat de l'Académie française.

Une gloire moins éclatante aux yeux du vulgaire, mais bien plus utile à la patrie, appartient à cette famille. Le marquis Costa (Alexis-Barthélemy) faisait paraître à Chambéry un *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montagneux et en particulier de la Savoie* (Gorin, 1774, in-8^o, 287 pages et planches).

Cédons la plume à Yvart, professeur renommé à l'École d'Alfort (*Nouveau Cours d'agriculture par des membres de l'Institut de France*. Paris, MDCCCXXI, tome II, folio 59 et

Voir continuation au folio 202.

(1) On peut remonter authentiquement jusqu'à Vincent Costa, cinquième aïeu du président Costa. Voici la filiation :



Il y avait plusieurs branches des Costa à Gênes, divisées entre les Alberghi, Fieschi, Spinola, Vivaldi, Gibo. Je ne saurais accepter et donner comme authentique la généalogie faite par La Chenaye des Bois (*Dictionnaire de la Noblesse*), d'après des mémoires envoyés par les Costa restés à Gênes. Elle remonte sans interruption à Rustico Costa, vivant en 1127. Feu le M^{re} Costa, dans un précieux mémoire laissé à ses enfants, déclare qu'il serait difficile de prouver cette descendance par titres.

D. JACQUES A COSTA, citoyen de Gênes, était probablement du premier lit. Aucune filiation ne le mentionne. Son existence est certaine et sa parenté également, puisque son fils était *cousin-germain* du Président. Cette qualification qui, en français, peut, à la rigueur, être interprétée dans un sens large, est absolument précise, en latin, avec le mot *patruius*, appliqué souvent par Lazare à Jean-Baptiste.

D. LAZARE A COSTA, citoyen de Gênes. Selon des filiations des archives Costa, serait neveu d'André (p. 197), ce qui n'est pas admissible. Voir plus loin. Il paraît avoir été banquier à Lyon. A cause de l'affection qu'il a pour Noble et Généreux Jean-Baptiste a Costa, SON COUSIN GERMAIN, et pour sa descendance (il avait acheté du prince Thomas le château et dépendances de Cernex, par acte du 7 juillet 1645. Le prince lui devait encore 15,000 ducats. Par ce contrat, Lazare se réserva 1,050 ducats de revenu annuel à prendre sur le marquisat de la Chambre, dont il fit donation à N^o Thomas, fils aîné dudit Jean-Baptiste, Président, Thomas Costa étant mort depuis quelques mois), il fait, par acte du 11 avril 1646 (A. du S. Sénat de Savoie), donation de ce que dessus à N^o Gaspard, SECOND FILS DE SON SUSDIT COUSIN GERMAIN, et à ses mâles, par ordre de primogéniture, puis il substitue successivement Ferdinand, puis Pantaléon, autres fils du Président, et leurs mâles. Puis les filles de Jean-Baptiste, dont les mâles seront tenus « *nomen gerere cum insignibus seu fidei* » à son souverain légitime, il substitue auxdites choses ses propres fils (du donateur), etc., etc. Le « *stemmate familie Costæ* ». A défaut par lesdites filles d'avoir des mâles, il substitue auxdites choses ses propres fils (du donateur), etc., etc. Le 21 janvier 1647 (Arch. du Sénat de Savoie), comme il avait encore près 9,750 ducats et 7 florins au prince Thomas de Savoie, il fait donation à N^o Gaspard Costa, fils de sondit GENEIS GERMAIN, de 3,600 ducats, et du restant à N^o Ferdinand et Pantaléon, autres fils dudit seigr Président. Il épousa, le 19 septembre 1624, Pellegrina Biscia ou Bixia.

(1) A titre de curiosité je reproduis la dernière. Celle de Christophe Empereur, beaucoup plus longue, la dépasse de beaucoup en pompeuse flagornerie :

GENTILISSIMUM HINC SARGOPHAGVM ILLYSTRIS ADMODVM DOMINVS JOHANNES BAPTISTA COSTA, COMES VILLARDI DOMINVS CERNEX ET MOTTE, ETC. EDVIT ARCHITECTARI, SI PROSAPIAM QVERIS, AB ALEMANO SYRACVSÆ COMITE, ET A BAPTISTA ABAYO EVO. SI DIGNITATES, IN SARAVDIA, BELGIO ET HISPANIA, REGIBVS ET PRINCIPIBVS CONSISTORIALIBVS COMES: ET CELSITUDINI REGLE CHARIB, DIGNITATE PRESIDIS IN SVPERNA CAMERA DECORATVS. SI VIRTUTES, PANCRATIASTA, SOCIATES, ARCHIEPISCOPVS: ET SVI VBIQVE MEMOR, QVAM VLTIMA FATA CVRARE NIHIL SATIVS DVXIT ET ERIT POST ILLA SVPERSTES.

Le C^o BARTHÉLEMY COSTA. Le C^o ANDRÉ COSTA. Par lettres-patentes du 4 mai 1654 (Arch. du S. S. de Sav.), Louis XIV les nomme gentilshommes ordinaires de sa Chambre, en témoignage d'estime pour leurs personnes et en mémoire des services que la maison des comtes Costa, de Gênes, ont rendus à la Maison de France. Le 6 mai suivant (*Ibid.*) ils prêtent, à Paris, en ladite qualité, serment de fidélité entre les mains du duc de Mortemart, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre. Le 9 février 1665 (*Ibid.*), devant se rendre à Gênes pour leurs affaires, ils obtiennent des lettres à cachet, adressées par le Roi au duc, gouverneur et conseil de la ville de Gênes, leur annonçant que pour donner une preuve de l'estime qu'il porte à ceux de la maison de Costa, il les a nommés gentilshommes de sa Chambre royale, leur a permis de porter les armes de France en chef, et comme leurs affaires les appellent à Gênes, il leur a donné la permission qu'il leur en a donnée, de cette recommandation qu'il leur fait de leurs personnes et intérêts. Signés Louis et plus bas Loménie. Est sans doute le C^o Barthélemy Costa, de Gênes, qui fut parrain de Barthélemy, fils de Gaspard, en 1665 (Reg. Par. de St-Léger), avec D^{ne} Catherine de Moyz? Leur sort n'est inconnu.

(2) Dans ces Preuves pour Jean-Joseph de la Tour, 1786, après avoir énoncé les preuves de noblesse de Jean-Baptiste III, quatrième aîné du présent, il est dit « on croit devoir honorer ici les recherches pour la noblesse de cette famille (Costa), parce qu'elle se trouve parfaitement justifiée par les preuves de N^o Antoine-Jean-Télesmaque-Bon-Larion (voir au TABLEAU II) de Costa, reçu chev^e de justice dans cette vénérable langue, le 2 novembre 1776, preuves qui existent dans les archives de l'Ordre ». Je ne les y ai pas retrouvées, mais il en existe un double authentique aux Archives Costa.

ANNE-CLÉMENCE épouse, contrat de mariage du 3 avril ou août 1704 (Preuves de Malte, II, 199), pour SALLIER LA TOUR (2), mariée le 10 mai, Reg. Par. de Léménie), Jean-François de Bertrand, C^o de la Perouse. Elle est mentionnée au testament de son père. C'est donc à tort que Baux (*Nobil. du Bugey*, 33) dit qu'elle était fille de Jacques-Emmanuel. Le 15 décembre 1723 elle donna dénombrement des seigneuries de Cordon et d'Évieu, y compris le vieux château de Pluvy et la terre du Châtelard, comme héritière universelle de Jacques-Emmanuel, C^o de Saint-Remy, son frère (père, suivant Baux), mort *ab intestat*, le 22 oct. 1722, et suivant l'envoi, par sentence en sa faveur, du bailliage du Bugey, le 3 nov. 1723; dernière de sa branche.

LOUISE, baptisée le 14 février 1688 (Reg. Par. de Saint-Léger), probablement mort jeune; à coup sûr avant le testament de son père, de l'an 1715.

JOSEPH, baptisé le 20 mars 1686 (R. Par. de Saint-Léger), probablement mort jeune; à coup sûr avant le testament de son père, de l'an 1715.

ALBERT-EUGÈNE était peut-être l'aîné; substitué à son frère pour la donation de 1696. Il fut Chartreux à Pierre-Châtel, sous le nom de Dom de Rougemont. Mort avant le testament de son père.

ANNE-MARIE (1715, n'est pas nommée). Suivant un vieux mémoire, elle se fit Carmélite, ayant testé le 31 décembre 1705, en faveur de la comtesse de la Perouse.

JACQUES-EMMANUEL, C^o de Saint-Remy, seigr de Cordon, Évieu, Rougemont, Pluvy, héritier universel de son père, de sa mère et donataire de Jacques de Passier-Cordon d'Évieu, son grand-père maternel, par acte du 26 novembre 1696 (Arch. du Sénat de Savoie, 22 novembre, suivant Baux), de la terre et mandement de Cordon, terre et seigneurie d'Évieu et généralement de toutes ses seigneuries et juridictions. Il fut Conseiller de S. A., Sénateur au Sénat de Savoie et mourut *ab intestat* le 22 octobre 1722. Probablement ne contracta pas mariage. Je ne lui connais pas d'enfants.

TABLEAU I.

JEAN-BAPTISTE COSTA, II^o du nom. Voir SON ASCENDANCE, P^o précédent, *in nota*.

PANTALÉON COSTA, II^o du nom (1^{er} lit), membre du Sénat de Gênes, épousa sa cousine, issue de germaine, Marguerite, fille de Jean-François Costa, patricien génois, et de Leonora Rapallo (Pr. Mts Besson, établissant aussi les deux quartiers de Pantaléon). Elle était petite-fille de Benoît. (Voir P^o 197, *in nota*).

ANTOINE (2^o lit) épousa Antoinette Carnevale, de Castelnuovo de Scriveria.

ISABELLE COSTA, femme de N^o et P^o Louis d'Orlier, seigr de St-Innocent, 1634-1640 (Reg. Par. d'Yenne). Vivait, veuve, dans sa maison d'Yenne, le 23 nov. 1647 (Arch. Mareschal).

I. JEAN-BAPTISTE COSTA, III^o du nom, C^o du Villard, seigr de Cernex et la Motte, né à Gênes, le 31 janvier (*alias* mars) 1593. Nous avons vu, au P^o 196, qu'il était déjà en Savoie en 1625, où il avait épousé, le 7 octobre 1625, D^{ne} Péronne, fille de N^o Aymé Guyrol, seigr de la Motte. Il s'était déjà auparavant fait naturaliser sujet de S. A. Avant d'être Conseiller d'Etat, Président à la Chambre des Comptes et contrôleur général des finances (1626), puis Président du Conseil d'Etat (31 avril 1632), il était gentilhomme du duc de Savoie. Il s'attacha ensuite à la fortune du prince Thomas de Savoie, de la maison duquel il était gentilhomme. Pendant la période si agitée de la régence de Chrétienne de France, étant en relations de services et d'affaires avec ce prince turbulent, il eut le tort de prendre trop à cœur son parti. Jean-Baptiste en fut puni par la confiscation de tous ses biens et la privation de ses charges. Il eut même la disgrâce du prince pour le service duquel, oubliant sa fidélité à son souverain légitime, il avait abandonné la droite voie. Le Président se retira avec sa famille, en Espagne, où il occupa de hautes charges (Voir note 2, P^o 200). Il put, enfin, obtenir sa grâce et fut rétabli, en 1645, dans la possession de ses biens et dans sa charge de Président à la Chambre des Comptes, le 19 janvier 1646 (Caprè, P^o 266, 268, 269). Il retrouva même toute sa faveur auprès du prince Thomas de Savoie. Nous avons vu que le Président (au nom de ses fils. Voir article de Lazare, ci-contre) était propriétaire de la maison-forte de Cernex, avec fiefs en dépendant, provenant dudit prince. Celui-ci lui remit, en respectant des sommes qui lui avaient été prêtées, outre quelques droits sur Cernex, des assignations sur son patrimoine. Ce fut sur les instances de ce prince que le C^o du Villard obtint de Louis XIV, roi de France, les patentes du 1^{er} juill. 1654 (Preuves de Malte), par lesquelles il fut autorisé à ajouter à ses armes en chef sur les armoiries de France. Dans ces patentes sont rappelées celles obtenues par Vincent Costa (son 5^o aîné. Voir P^o 197), en 1428, lui accordant le chef de France brisé d'une étoile remplaçant la fleur de lis en pointe, et mentionnés les services que ses nobles ancêtres de Gênes ont rendus à la Maison de France. Jean-Baptiste acheta encore, le 10 juillet 1649 (Arch. Thuyset), « deux tours » de notable hauteur » dont dépendaient des mesures situées dans l'enceinte de la cour, le tout appartenant, avec des prés en dépendant, à sa maison-forte de Cernex. Il avait acheté la seigneurie et château du Villard en Novaisise, érigé en comté en sa faveur, le 18 septembre 1647 (Arch. de Cour), et mourut le 10 octobre 1653 (P. de Malte) et mourut le 11 octobre 1663 (Reg. Par. de Saint-Léger) et fut enterré dans le sépulchre qu'il avait fait bâtir dans une chapelle fondée dans l'église de Saint-Dominique, de Chambéry. Il avait également fait bâtir un somptueux tombeau dans le chœur de l'église de Saint-Dominique, d'Annecy, au pied d'un très riche autel. Le livre de G.-B. Peri (Gênes, 1653) nous a conservé les inscriptions faites pour ces monuments, par M. M^o Christophe Empereur, conseiller de S. A. R., et M. de Machel, gentilhomme savoyard (1). Sa veuve testa le 20 janvier 1663 (P. de Malte).

FRANÇOISE, épouse, contrat dotal du 25 mars 1649 (Arch. Monthoux), François de Menthon, seigr de la Balme. Elle teste veuve le 6 avril 1674 (*Ibid.*) et fut ensevelie le 25 1703, âgée de soixante-quinze ans (Reg. Par. d'Annecy - le-Vieux).

GASPARD (2^o fils). Il continua la lignée. Né à Madrid le 2 août 1628 (?) C^o du Villard, seigr de Cernex et la Motte en Genevois, de Beauregard, qu'il acheta le 8 novembre 1670, avec la coseigneurie de Massongy, Balleyson, Nermier et Crapon, des nobles de Budé. Conseiller d'Etat de S. A. R., président à la Souveraine Chambre des Comptes de Savoie; donataire de D. Lazare ci-dessus, héritier universel de sa mère, 1663. Il épousa Jeanne-Diane-Lucie Granery, fille de Gaspard, C^o de Marcegnac, conseiller d'Etat, intendant général des finances (sœur de Thomas, le ministre d'Etat), le 27 avril 1652 (Preuves de Malte). Elle mourut le 20 janvier 1707. Lui, testa les 2 mars et 1^{er} octobre 1674 et mourut le 28 mars 1685, enterré le lendemain à Saint-Dominique (Reg. Par.). Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

MARGUERITE, religieuse Vislandine à Annecy, nommée au testament de sa mère, 1663.

II. THOMAS (fils aîné), mort quelques mois avant le 11 avril 1646, avant sa majorité.

FERDINAND (3^o fils), donataire de Lazare, son oncle, à la mort de Bretagne, 1647; religieux Camaldule, à l'Éremo, près Turin, sous le nom de Jean-Baptiste, 1652-1663. D'après un mémoire (Arch. Costa) serait mort le 23 septembre 1671, *alias* 1674, à Prades, en Roussillon, en odeur de sainteté.

ANGÉLIQUE, nommée au testament de sa mère (1663), ép., le 10 août 1636 (Reg. Par. de Saint-Léger), Albert-Eugène, C^o de Viry, baron de la Perrière. Morte le 22 octobre 1670 (Reg. Par. de Viry).

PANTALÉON (4^o fils), né à Madrid le 3 mai 1643, donataire de Lazare (1647); nommé, au testament de sa mère (1663), baron, puis comte d'Érection en comté du 9 juillet 1683, Arch. de Cour) de Saint-Remy (en Maurienne), seigr de Cordon, Évieu, Rougemont et Pluvy, du chef de Louise de Passier, sa femme, qu'il épousa par contrat dotal du 24 juin 1672 (P. de Malte, II, 199). Elle était fille de Jacques de Passier, P^o et seigr desdits lieux et d'Anne de Joly de Choin veuve de Gilbert, C^o de Viry, et mourut avant 1686. Pantaléon se maria avec Thérèse de Valernod, veuve du seigr de La Mar, le 23 juillet 1700 (?) (Reg. Par. de Chambéry). Elle testa le 20 août 1702 et mourut le 20 décembre 1730 (Titres d'Eschavannes). Il testa le 22 juin 1715 (Reg. du Bailliage de Savoie, Arch. du S. S. de Savoie); testament ouvert le 26 février 1716, en faveur de Jacques-Emmanuel, son fils, lui substituant les neveux du testateur, Jean-Baptiste, Barthélemy et Marc-Antoine (Tableau II). Comme administrateur de son fils, il donna dénombrement les 8 et 22 juillet 1700 (Baux, *Nobil. du Bugey*, 33), des seigneuries de Cordon et d'Évieu en Bugey. Il mourut à soixante-treize ans, le 23 février 1716 (Reg. Par. de Chambéry).

TABLEAU II.

II. GASPARD COSTA, C^o de Villard, seigr de Cernex, la Motte, Beauregard, etc. Voir son article et son ascendance au TABLEAU I^{er}.

(a) Registres Paroissiaux de Saint-Léger, de Chambéry.

PÉRONNE-THÉRÈSE-MARIE, née le 8 février 1687, Jacques Marie Bouvier, baron d'Voivre, cornette dans l'escadron de Savoie.

MARGUERITE-THÉRÈSE-MARIE, baptisée le 22 decemb. 1653 (a), religieuse Visitandine à Annecy, sous le nom de Marie-Alexis.

MARC-ANTOINE-CANDIDE, baptisé le 10 fév. 1667 (a); mort jeune.

PANTALÉON-IGNACE, dit le C^o de NERNIER, baptisé le 7 août 1663 (a), colonel de cavalerie, commandant le régiment des cuirassiers de l'Empereur (d'Erbeistein), tué en Transylvanie dans un combat contre les Turcs. Il testa le 4 avril 1687 (Reg. du Bailliage de Savoie); testament ouvert le 16 novembre 1716, en faveur de son frère Jean-Baptiste, qui, par son testament de 1703, l'avait substitué en premier lieu. Mort sans avoir été marié (2).

BARTHÉLEMY-THOMAS, dit le C^o de MASSONGY, C^o de Gerbais, né le 11 janvier 1665 (cérémonie baptismale du 30 août) (a), premier chambellan de l'Électeur de Bavière, colonel-proprie-taire d'un régiment de cuirassiers. Commandait, en 1741, en chef, l'armée bavarroise; mort général de cavalerie, gouverneur d'Ingolstadt, le 23 janvier 1743. Substitué à Pantaléon au testament de Jean-Baptiste, de l'an 1703. Mort sans avoir été marié (2).

III. JEAN-BAPTISTE IV, né le 1^{er} novembre 1656 (a), C^o et seigr desdits lieux, puis M^o de Saint-Genis, incorporé à Beauregard, en titre de marquisat, par Patentes (1) du 20 janv. 1700 (Arch. de Cour), seigr de la Dragonnière, qu'il acheta des Chalod, en 1701, et du marquisat de Saint-Maurice de Rothernes, qu'il acheta de l'hoirie des C^o d'Entremont, le 15 décembre 1694 (Fiefs); Conseiller d'Etat de S. A. R., Président à la Chambre des Comptes de Savoie (1685). Il épousa, le 26 février 1718 (a), Marie-Anne d'Alinges, fille de Joseph, M^o de Goudrée, etc. (Elle se remaria avec Charles-Gaspard Granery, M^o de la Roche, cousin-germain de son premier mari). Il testa, le 10 novembre 1703 (Registres du Bailliage de Savoie), en faveur de sa mère, puis de ses frères successivement, puis de Pantaléon, son oncle. Ce testament fut ouvert le 21 mars 1722. Il mourut sans enfants (2).

THOMAS, dit le C^o de Frise, baptisé le 13 août 1671 (a); mort en août 1683 (a).

MARC-ANTOINE, C^o de Charlier, C^o de Gerbais; puis, après la mort de ses frères aînés, C^o du Villard, puis M^o de St-Genis-Beauregard, etc., etc. Né et baptisé le 22 juillet 1679 (a), gentilhomme de la Chambre de l'empereur Charles VII, chambellan de l'Électeur de Bavière, chevalier de la Clef d'Or, capitaine au régiment de cuirassiers de son frère, puis aux dragons du prince Eugène; reconnut le marquisat de Saint-Genis-Beauregard, le 9 avril 1735 (Fiefs). Il épousa, le 22 novembre (a), contrat dotal du 25 novembre 1723 (Preuves de Malte), Catherine-Françoise Milliet, fille de Jean-Baptiste, M^o de Challes. (Elle se remaria au C^o de Bellegarde). Il testa, le 27 septembre 1749; testament ouvert le 23 juill. 1751 (Preuves de Malte) (2), lendemain de sa mort.

(1) Il est à remarquer dans ces Patentes que la concession du titre de marquis (de Saint-Genis de Beauregard) est concédée au président Jean-Baptiste, pour lui « ET SES DESCENDANTS MALES ET FEMELLES, DROITS ET « CAUSE AYANTS... QUI POURONT DES A PRÉSENT PRENDRE LE NOM « ET TITRE DE MARQUIS DE SAINT-GENIS DE BEAUREGARD. »

(2) 23 avril 1698. Diplôme impérial de Léopold d'Autriche, empereur d'Allemagne, obtenu par Jean-Baptiste, Ignace-Pantaléon, Barthélemy-Thomas et Marc-Antoine Costa. On y rappelle les glorieux services de Pantaléon et Barthélemy, qui, exposant leur fortune et leur vie en combattant contre les Turcs, sous les étendards impériaux, ont donné des preuves extraordinaires de valeur, notamment à Mont-Arsan (entre Eszech et Sicles), et l'année suivante, à la prise de Belgrade; les services rendus à l'Empire par leurs ancêtres, par Pantaléon Costa, qui, en 1540, sous les ordres d'André Doria, vint au secours de l'Empereur et mourut généreusement à Bude; par leur aïeul paternel, Jean-Baptiste, Président de la Chambre, qui accompagna avec éloges sa charge d'ambassadeur auprès du Roi des Espagnes; ceux rendus aux ducs de Savoie, par Gaspard, leur père, Président de la Chambre, et le susdit Baptiste (IV). A ces causes, pour eux et leurs descendants à l'infini, leur accorde le droit de porter leurs armoiries, sur la poitrine d'un aigle impérial et royal, etc., etc. (Voir la gravure insérée en tête du premier volume, reproduisant un carton repoussé de cette époque). Ce diplôme existe en forme authentique et originale, revêtu du sceau impérial, aux Archives Costa.

Barthélemy et son frère Marc-Antoine achetèrent, en 1727, des Compey, le comté de Gerbais.

FRANÇOIS-JOSEPH-MAGLOIRE, né et baptisé le 24 octobre 1738, mort le 10 août 1745.

MARCEL-CLEMENT-AUGESTE-BARTHÉLEMY-LOUIS, né et baptisé le 10 août 1745.

JEAN-BAPTISTE, né le 12 décembre 1731, baptisé le même jour; mort le 4 septembre 1732 (a).

FRANÇOIS-AMÉDÉE-HENRI, né le 31 août, baptisé le 1^{er} sept. 1729; mort en janvier 1732 (a).

JOSEPH-HENRI-ZACHARIE-ONÉSIPHORE, né et baptisé le 6 septembre 1727; mort le 10 août 1737 (a).

IV. JOSEPH-ALEXIS-BARTHÉLEMY, M^o, C^o et seigr desdits lieux, né le 17 juillet 1726 (a). C'est l'auteur de l'Essai sur l'Agriculture et le créateur de la science des Assollements (Voir p^o 197). Il épousa, le 17 février 1749, Henriette-Catherine-Généviève d'Auberjon, fille de Pierre-Joseph, seigr de Murinais, et de Louise-Généviève de Savary (date du contrat citée au contrat de mariage de Clémentine ci-dessous). Il mourut, à Chambéry, le 15 juin 1797.

FRANÇOISE-CATHERINE, née le 16 et baptisée le 17 février 1725 (a) épousa, le 4 mars 1753 (a), Henri de Chabod, marquis de Saint-Maurice, etc. Elle eut six filles: la B^o de Villette, la M^o d'Angennes, la M^o de Saint-Vital, la M^o Pasqua, la C^o Riccardi, la B^o Teulada (Voir Chabod).

MELCHIORE, né le 28, baptisé le 29 août 1728 (a), abbé du couvent de Ste-Claire, hors ville, à Chambéry. Mort au Tremblay, le 17 janvier 1814.

GENEVIÈVE-GASPARDE-JOSEPHINE-FELICITE, née au Villard, le 7 mai 1753; morte, sans alliance, au Tremblay, le 16 janvier 1836.

HENRIETTE-CATHERINE-ANTOINETTE, née le 22 janvier 1751 (a) épousa, contrat dotal du 28 août 1773 (Arch. Morand), Charles-Joseph-Joachim Milliet, M^o de Faverges et de Challes. Morte à la Motte, le 21 février 1813.

TÉLÉMAQUE-FRANÇOIS-JEAN-ANTOINE-BONLARROS, né au Villard, le 29 décembre 1761; reçu chev. de justice de Malte, le 16 février 1765. Ses preuves existent aux Arch. Costa. Chev. de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare et de l'O. M. de Savoie; lieutenant-colonel d'infanterie. Mort au château du Tremblay, le 3 juin 1828.

V. JOSEPH-HENRI, M^o de Saint-Genis-Beauregard, né à Beauregard, le 20 avril 1752, organisateur et quartier-maître général du corps d'état-major piémontais et du génie topographique, puis général; auteur des Mémoires historiques sur la Royale Maison de Savoie, etc.; membre de plusieurs Académies, grand-croix de l'Ordre R. et M. des Saints-Maurice et Lazare. Épousa, le 12 mai 1777, Charlotte-Généviève d'Auberjon de Murinais, sa cousine; mort au château de la Motte (Savoie), le 29 novembre 1824 (Voir son article dans la Biographie universelle).

CLÉMENTINE-COSME-MARIE-LOUISE, née au Villard, le 17 avril 1763, épousa, le 15 octobre 1780, Joseph-Marie-Antoine Morand, M^o de Confignon, alors lieutenant dans la légion des campements (contrat dotal, Arch. Morand). Morte au Tremblay, le 14 octobre 1848.

HENRIETTE-MADELEINE-COSME-CATHERINE-ANTOINETTE-AGATHA-MELCHOTTE, née au Villard, y est morte le 22 mai 1791, sans alliance.

AUGUSTIN-CAMILLE-HENRI-PIERRE, Voir son article et sa descendance, p^o 202.

VICTOR-HENRI-MAURICE-JOSEPH, M^o de Saint-Genis-Beauregard, né au château du Villard, le 20 décembre 1779, gentilhomme de la Chambre du roi de Sardaigne, Conseiller d'Etat extraordinaire, commandeur de l'Ordre R. et M. des Saints-Maurice et Lazare; épousa, le 30 novembre 1802, Elisabeth de Quinson; mort à la Motte, le 19 juin 1836.

VI. LOUIS-MARIE-EUGÈNE, né au Villard, le 12 avril 1778, lieutenant aux grenadiers royaux, mort à Turin, le 21 mai 1794, des suites d'une blessure reçue sur le champ de bataille, au Col-Ardent, au comté de Nice, le 27 avril précédent. (Voir Un Homme d'autrefois).

SYLVAIN-LOUIS-JOSEPH, né à Beauregard, le 30 septembre 1785, major général, grand de cour, premier écuyer de S. M. le roi Charles-Albert, commandeur de l'Ordre R. et M. des Saints-Maurice et Lazare et de Saint-Joseph de Toscane, chev. de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, mort à Turin, le 20 avril 1839, sans alliance.

PIERRE-ANTOINE-RAOUL-MARIE, né le 22 juin 1811, officier au régiment de Piémont royal; ép., en 1833, Laure de Motria-Châtillon. Mort le 4 mars 1878.

CLOTILDE-ÉLISABETH-HENRIETTE-MARIE, née à Marlieux, le 2 octobre 1805; ép., le 14 avril 1825, à Lyon, Henri, C^o de Seyssel-Cressieux; morte à la Motte, le 26 novembre 1868.

ARMANCE-CHARLOTTE-GENEVIÈVE-MARIE-ROCH, née à Marlieux, le 1^{er} oct. 1804, ép., le 29 décembre 1823, Charles, C^o de Musy; morte au château de Digoine (Saône-et-Loire), le 8 juillet 1875.

VII. LOUIS-MARIE-PANTALÉON, M^o de Beauregard, né à Marlieux (Isère), le 19 septembre 1806, ancien capitaine au régiment de Piémont royal, premier écuyer de S. M. le roi Charles-Albert, ancien député au Parlement Sarde, Président du Conseil général de la Savoie, de l'Académie de Savoie, etc., etc., commandeur de l'Ordre R. et M. des Saints-Maurice et Lazare et de la Légion d'honneur, grand-croix de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand; épousa, le 12 mai 1834, Marthe-Augustine-Antoinette-Adrienne de Saint-Georges de Vézac. Mort à la Motte, le 19 septembre 1864. Elle, morte le 14 juillet 1884, à soixante-treize ans, à Chambéry.

ZOÉ-ADELAÏDE-MARIE, née à la Motte, le 23 mars 1815, y est morte, sans alliance, le 16 janvier 1832.

EUGÈNE-FRANÇOIS-DE-SALES-MARIE, né à la Motte, le 11 décembre 1808, épousa, le 2 juin 1833, Jeanne-Louise-Victoire Passerat de Silans; mort, à Montgex, le 16 octobre 1852.

VICTOR-BÉROLD-APOLLINAIRE, né à Chambéry, le 18 mars 1835, ép., le 19 juillet 1856, Alexandrine de Montaughey.

FRANÇOIS-MARIE, né le 30 janv. mort le 18 mars 1844.

ÉLISABETH, née le 29 août 1842, morte le 18 octob. 1843.

CAMILLE-JEAN-ADOLPHE-MARIE, né à Chambéry le 17 fév. 1841, chanoine de l'église métropolitaine de Chambéry.

ARMAND-MARIE-HENRI-OLIVIER, né à la Motte, le 2 février 1838, ancien secrétaire d'ambassade.

CAMILLE-JOSSELYN-MARIE-VICTOR, né à la Motte, le 10 juillet 1836, épousa, le 9 juin 1864, à Paris, Béatrix-Marie-Antoinette de Budes de Guebriant.

CHARLES-ALBERT-MARIE-OLIVIER, né à Chambéry, le 18 octobre 1848, sous-lieutenant au 4^o régiment de lanciers, tué sur le champ d'honneur, à Sedan, le 1^{er} septembre 1870.

FÉLICIE-LOUISE-MARIE, née à Champigny, le 3 août 1845, épousa, le 3 juillet 1866, Jules, marquis de Prunelé.

VIII. CHARLES-ALBERT-MARIE, M^o de Beauregard, né à la Motte, le 24 mai 1835, député à l'Assemblée nationale de 1871, commandant le premier bataillon des mobiles de la Savoie pendant la campagne 70-71, blessé à Bethoncourt et chevalier de la Légion d'honneur. Épousa, à Paris, le 17 avril 1869, Emilie, Poutroy de Quinçieux de Landrevière. (l'auteur de Un Homme d'autrefois).

ALIX-FERDINAND-MARIE, née à Champigny le 5 juillet 1847, fille de la Charité.

GABRIEL-MARIE-PAUL, né à Chambéry, le 1^{er} février 1839, ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, épousa, le 27 mai 1869, à Paris, Hermine de Rougé, sa cousine-germaine.

MARIE-ANTOINETTE-CHARLOTTE, née à la Motte, le 2 août 1850, épousa, le 30 mai 1872, Arthur, V^o de Lancrau de Bréon, capitaine d'artillerie; morte à Saint-Malo, le 12 novembre 1875.

MARIE-CAMILLE-AMÉLIE, née au château de Montgex, le 19 novembre 1838, épousa, le 16 septembre 1855, César, M^o d'Onclieu de la Bâtie; morte à Montgex, le 31 mars 1882.

STANISLAS-MARIE-VICTOR-CATHERINE, né à la Ravoire, le 24 juill. 1837, lieutenant au 4^o cuirassiers, épousa, le 7 novembre 1883, Christine de Narçille.

GONZAGUE-MARIE-JOSEPH, né à la Ravoire, le 14 juillet 1838, ép., le 12 mai 1886, Françoise, fille du baron de Gartempe.

ÉLISABETH-MARIE-CHARLOTTE-PANTALÉONNE, née à la Ravoire, le 12 juillet 1859.

VICTOR-MARIE-ARMAND, né à Montaughey, le 11 mai 1867.

CHARLES-MARIE-BARTHÉLEMY, né à Montaughey, le 8 juin 1867.

FERDINAND-MARIE-VICTORIEN, né à la Motte, le 27 mai 1865.

ADRIEN-ERNEST-MARIE, né à Paris, le 23 janvier 1868.

ROBERT-MARIE-ZÉNOBE, né à Versailles, le 25 mai 1874.

ALBERT-ALEXIS-MARIE, né le 16 nov. 1866, mort à Paris, le 16 avril 1867.

IX. EUPHÉMIE-MARIE-OCTAVIE, née à Paris, le 5 décembre 1861, épousa, le 1^{er} juin 1882, à Paris, Ambrroise, C^o Pantin de Landemont.

LÉONTINE-MARIE-EUGÈNE, née à Paris, le 2 février 1866, ép., le 24 août 1886, Georges, prince de Broglie, officier de cavalerie.

ALBERT-MARIE-PANTALÉON, né au Tremblay (Seine-et-Oise), le 22 juin 1870.

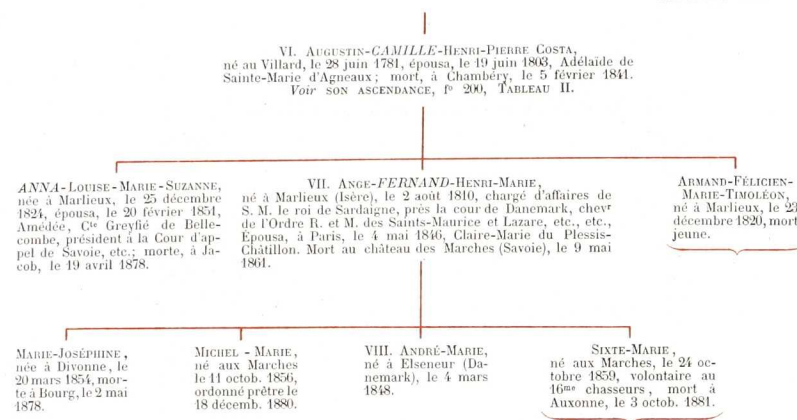
ADOLPHE-MARIE-OLIVIER-RAOUL, né à Chambéry, le 13 avril 1872.

HENRI-JEAN-BAPTISTE-MARIE, né à Chambéry, le 3 mai 1870.

ALIX-MARIE-MARTHE, née à Chambéry, le 30 janvier 1874.

JEAN-BAPTISTE-JOSSELYN-MARIE, né à la Ravoire, le 19 juillet 1877.

TABLEAU III.



Continuation du folio 197.

suivants). Il établit que le corps de doctrine de la science des assolements « n'existait pas « encore, il n'avait pas même été ébauché, et le nom qui devait exprimer la succession « raisonnée des cultures n'était pas créé dans la langue française. Ce ne fut qu'en 1774 que « M. le marquis Costa, l'un des principaux et des plus éclairés propriétaires ruraux de la « Savoie, membre des sociétés économiques de Chambéry et de Berne, publia son *Essai sur « l'amélioration de l'agriculture*, etc. C'est dans cet ouvrage, trop peu répandu, d'un grand « mérite..., que nous découvrons, entre autres matières de la plus grande utilité..., un « chapitre particulier et fort étendu sur les assolements. Nous le regardons comme le « premier traité publié en français sur cette importante matière. Son estimable auteur nous « paraît aussi avoir adopté le premier le mot *assolement*, que nous n'avons trouvé dans « aucune publication antérieure à la sienne. » Yvart combat ensuite « l'idée fautive et trop accréditée » que la France doit ses assolements aux Anglais : ce n'est qu'en 1776 que se forma à Paris la Société libre d'émulation, en 1780 que Fabroni publia ses *Réflexions*, et plus tard encore que Rozier, le père de l'agriculture française, publia son *Cours complet*.

Nous connaissons à peine, en Savoie même, ces faits si importants. Je les porte au premier rang, à l'actif de cette famille. Je revendique ainsi, pour notre Savoie, — pépinière d'illustrations, — l'honneur d'avoir donné à la France le créateur des assolements, l'introducteur de ce mot dans la langue, le précurseur de Rozier, le fondateur d'une des sources les plus fécondes de la richesse nationale et du bien-être de la classe agricole.

Cette famille n'a formé, depuis son arrivée en Savoie, qu'une seule branche, celle des comtes de Saint-Remy et d'Évieu, qui a très peu duré. Elle continue maintenant avec haute distinction, et récemment divisée en plusieurs rameaux naissants, une généalogie à laquelle il ne manque rien, pas même l'authenticité.

COSTA-LA-TRINITÉ. — Voir au SUPPLÉMENT.

COSTES (DES)



P. d'azur à la bande d'or chargée de trois côtes au naturel.

Je reproduis le dessin de ces armoiries (que je dois à l'obligeance de M. Flor. Truchet), comme on le voit encore au cloître de l'église cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne.



IEILLE famille de Saint-Jean-de-Maurienne, où elle est connue dès le xiv^e siècle. Elle a dû s'éteindre vers la fin de la première moitié du xvii^e siècle, époque à dater de laquelle on n'en trouve plus mention.

Ses biens passèrent, au moins en grande partie, dans la famille des nobles d'Avrieux.

Elle n'a pas fourni d'illustrations à notre histoire, quoiqu'elle ait eu un rôle local assez important dans les assemblées de la noblesse de l'antique cité de Maurienne.

Les nobles des Costes avaient deux sépultures de famille, une dans l'église de Saint-Christophe, l'autre dans le cloître de la cathédrale, et deux maisons-fortes dans l'enceinte de la ville, comme on le voit dans l'intéressant travail sur le vieux Saint-Jean-de-Maurienne, par mon ami M. le chanoine Truchet, auquel je suis redevable de plusieurs renseignements sur cette famille.

N° GABRIEL DES COSTES, courtier et juge commun de St-Jean-de-Maurienne en 1521 (Titres Truchet).

N° PIERRE DES COSTES. Il teste le 30 juin 1517 (Titres Truchet). Legs à N° Marie (Garcin le 13 février 1492 [Arch. Manuel] ; il reconut avoir reçu 500 florins p. p. pour la dot de sa sésuite femme) sa femme, à ses neveux et nièces. Nomme héritiers universels N° Pierre et Bon, fils de N° Jean, ses neveux, et N° François, aussi son neveu, fils de N° Claude. Casse un précédent testament du 24 octobre 1500. Veut être enterré dans le cloître de l'église de Saint-Jean-de-Maurienne, ville où il possédait une maison-forte, rue Bonricu. Mort sans enfants.

IV. N° JEAN DES COSTES mentionné avec ses frères Claude et Jacques aux partages de 1482, qui lui assurèrent le Villard. Il épousa D^{ne} Antoinette (des Costes, nommée dans un acte du 12 avril 1529 [Titres Truchet], par lequel Pierre des Costes (fils aîné ci-dessus probablement) agit au nom de sa mère). Il teste, le 5 mai 1504 (Titres Truchet). Veut être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Christophe. Nomme héritiers ses fils par parts égales; substituée ses filles. Puis D^{ne} Antoinette, sa femme, pour moitié, et pour l'autre moitié N° Claude et Pierre, ses frères.

HUMBERTE, mariée à N° Philippe de la Balme, légataire de son neveu Jacques, 1578; de son frère, 1574, alors déjà veuve. Ses enfants, Pierre et Boniface de la Balme, substitués à Jacques et Jules des Costes, au testament de 1574.

N° BON, cohéritier universel avec son frère Pierre et son cousin François, de leur oncle Pierre, 1517. Lui et Pierre reçoivent, en prélegat, les biens de Jarry, Fontconverte et Saint-Pancrace. Il teste, le 20 décembre 1502, date citée dans l'arrêt de confirmation de noblesse de Pierre, son fils. Ses quatre fils et cohéritiers universels testamentaires partagèrent son hoirie, le 13 avril 1563 (Titres Truchet). Est sans doute le N° Bon qui épousa D^{ne} Barbe de Sens, d'Allevard, laquelle testa, le 24 décembre 1558 (Titres Truchet). Je trouve ailleurs le mari de Barbe appelé Jacques-Antoine. On trouve aussi D^{ne} Françoise, fille de N° Louis Mareschal et de Laurence de Montmayeur, femme de N° Bon des Costes. Ses héritiers (de Françoise) se font délivrer copie du testament de 1529, de ladite Laurence (Arch. Saumont).

MARGUERITE, AMÉDÉE, légataires de leur père en 1504. Vivait en 1517.

V. N° PIERRE, fils aîné, teste le 14 juin 1559 (Arch. Manuel). Veut être enterré au cloître de l'église de Saint-Jean-de-Maurienne. « Des pauvres poutains des torches et « escussions des armes des Costières, accompagnent son corps ». Substituée à son héritier universel N° Bon, son frère et François des Costes, son cousin, par parts égales. Syndic de la noblesse en 1559. Il eut trois filles données qu'il mentionne en son testament.

D^{ne} AMÉDÉE. Son père lui fait un legs en 1507.

N° JACQUES épousa D^{ne} Françoise de Riddes (à laquelle son fils Jacques fit plusieurs legs en 1578). Il teste le 18 octobre 1574 (Arch. Manuel). Veut être enterré dans le cloître de Saint-Jean, au vas de ses prédécesseurs. Laisse à sa femme une maison qu'il a acquise à St-Jean, de N° Thibaud Fournier. Il codicille le 18 février 1570 (Ibid.). Il prête serment de fidélité, comme noble, le 21 février 1563 (Titres Truchet).

CATHERINE, fille donnée. Son père lui légua 60 florins.

N° JEAN, fils donné. Son oncle Pierre lui légua (1517) les biens qu'il a acquis de N° Pierre Portier. Peut être celui qui était, en 1539 (Arch. Th.), procureur fiscal et patrimonial de l'évêché.

N° ANTOINE (3^{es} fils). Il ép. : 1^{re} D^{ne} Jacqueline Gavet; 2^e D^{ne} Urbaine Tempier de la Landonnière. Le 30 janv. 1563 (Titres Truchet), il était greffier de la Chambre. Il teste, le 14 nov. 1570 (Ibid.), voulant être enterré dans l'église de Saint-Avre, où il demeurait.

N° JEAN, fils aîné. Le 22 février 1563 (Titres Truchet) il prête, pour lui et son père, hommage noble pour leurs biens et personnes, le 22 fév. 1563 (Titres Truchet); partages, avec ses trois frères, l'hoirie parternelle, le 13 avril suivant (Ibid.). Il avait épousé : 1^{re} D^{ne} Françoise du Col; 2^e D^{ne} Georgine Augerte. Son frère Pierre racheta ses biens (Ecrité en droit, Arch. Thuyset) de l'administration desquels il avait été privé, à cause de ses dépenses excessives.

N° BONIFACE, notaire et procureur (charges qu'il obtint d'exercer sans déroger, Pr., 1723), avec D^{ne} Françoise, sa femme, fille de N° Pierre du Col, ils achètent, le 21 fév. 1568 (Titres Truchet), une maison avec jardin, rue de Beauregard, à Saint-Jean-de-Maurienne. Il vendit des biens à Pontamfrey, le 11 juillet 1585. Sa veuve vendit des biens aux N°s d'Avrieux, le 4 avril 1601. Le 22 août 1613 (Ibid.) elle fit donation de tous ses biens à N° Pierre, son neveu fils de feu N° Pierre des Costes; fait à Saint-Christophe dans la maison des Costes, dite la tour du Villard.

JEANNE, veuve de Jean François Vautier, dit Peintre, fait donation de tous ses biens à Jacques-Albert d'Avrieux et à Claudine des Costes, sa femme, nièce ex fratre de la donatrice, le 4 novembre 1598 (Titres Truchet).

MICHELETTE, à Barthélémy Troneil de Saint-Remy. N° PIERRE (2^{es} fils). Il épousa : 1^{re} D^{ne} Aymée Paquetel du Molard, obligation en leur faveur, du 16 juillet 1563 (Arch. Thuyset); 2^e D^{ne} Anne ou mieux Aymée des Costes, sa cousine-germaine. Prête serment de fidélité, le 23 février 1582 (Titres Truchet). Il teste le 1^{er} avril 1581 (Ibid.); legs à sa femme; nomme son fils Jacques héritier universel. Il codicille, le 22 avril 1589 (Ibid.), nommant les enfants nés depuis la peste, le 26 octobre 1566 (Ibid.) il recut des reconnaissances comme héritier universel de feu N° Louis, fils de N° Pierre des Costes. Il recut un arrêt (Ibid.) confirmant sa noblesse contre les syndics de Saint-Jean et remontant jusqu'à N° Gabriel. Il racheta tous les biens de Jean, son frère aîné. Elle, veuve, était tutrice de son fils Pierre des Costes en 1604 (Titres Truchet).

VI. N° LOUIS, héritier universel de son père; cousin-germain de Pierre; prête hommage noble, le 21 fév. 1563; syndic de la noblesse de Saint-Jean, le 1^{er} août 1565 (Titres Truchet); mort de la peste, le 29 novemb. suivant (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne). Pierre des Costes, fils de Bon, était son héritier dès l'an 1566.

MARGUERITE, légataire en 1574, non encore mariée en 1578. N° seig^r Dom JACQUES, chef^r des Saints-Maurice et Lazare, commandeur du Bourget, gentilhomme de S. A. R., cohéritier universel de son père, 1574. Il teste, le 16 juillet 1578 (Arch. Manuel), en Bourgogne, allant en Dombes, au service du roi d'Espagne, avec les troupes de Dom Pedro de Tolède. Il était déjà commandeur du Bourget, le 20 janvier 1575, jour où il signe une quittance de 500 florins en déduction de ce qui lui était dû pour l'année courante, d'honorable Monet Laurent, fermier de la commanderie. Il mourut dans une expédition dans les Flandres (Titres Truchet). Son testament fut ouvert seulement en 1581 (Arch. Manuel).

Dom JULES, fils aîné, cohéritier universel de son père. Il fut aussi chev^r des Saints-Maurice et Lazare. Alliance inconnue. Son beau-frère Pierre (f. feu Bon) des Costes, l'exclut du gouvernement de son hoirie, dans son testament de 1589. Mort avant 1616; avait probablement épousé une Paquetel du Molard. Pierre, son cousin-germain, le nomme, en son testant de 1581, pour un legs, et l'appelle son beau-frère. En 1599-1600, commandait le fort d'Arves (Tit. Truchet).

ANNE ou AIMEE, femme de N° Pierre des Costes ci-contre. Veuve en 1631. CLAUDINE, veuve de M^r Claude Michel, épousa, contrat dotal du 13 décembre 1575 (Arch. Manuel), N° Henri, frère de N° Antoine Mareschal.

HUMBERTE épousa Guillaume des Costes (Voir au Tabl. 1^{er}). Elle était veuve en 1628, légataire de son père en 1574 et de son frère en 1578.

CLAUDINE DES COSTES, première femme de N° Jacques-Albert d'Avrieux, lequel épousa, en secondes noces, Jeanne, fille de Guillaume des Costes (Voir au Tableau 1^{er}). Claudine et Jeanne furent héritières de leurs pères et apportèrent les biens de leurs maisons chez les N°s d'Avrieux. En suivant pour ceux-ci (Voir ARMORIAL ET NOBILIAIRE, t. I, p. 82) les Preuves officielles de 1723, j'ai commis plusieurs inexactitudes que je rectifierai au p^o 208 suiv^t, avec un grand nombre de documents communiqués par M. Truchet, héritier par sa mère des d'Avrieux.

JEANNE, légataire de son oncle Pierre en 1581, qui casse ce legs en 1589. Sort inconnu.

N° GUILLAUME, substitué par Jacques, son cousin, 1598. Vendit des biens à Jacques-Albert d'Avrieux, son cousin-germain, avec sa mère, le 2 novembre 1607, et seul, le 5 mars 1610 (Titres Truchet). Mort, suivant toute apparence, avant la donation ci-dessus de sa mère, sans descendance.

N° MICHEL, cohéritier universel de son père, 1598, mort probablement sans descendance.

N° PIERRE, cohéritier universel de son père, 1598. Il épousa, contrat dotal du 29 septembre 1612 (Titres Truchet), Antoinette, fille d'honoré Nicolas Favre, dit Barquaz. En 1619 elle était remariée avec N° Claude du Verney. Le 11 février 1613 (Ibid.) il achète de N° Pierre-Balthazard Portier les cens et devoirs seigneuriaux indivis avec lui, à Fontconverte et à Jarry, appelés le fief des Trois-Seigneurs. Le 27 avril 1613 (Ibid.) il avait fait une cession de biens à N° Jacques-Albert d'Avrieux. Il teste, à Uguine, le 30 novembre 1616 (Ibid.), en faveur de N° Jean-François et Jean-Baptiste d'Avrieux. Il codicilla encore le 3 septembre 1617. Mort, suivant toute apparence, sans postérité.

VII. N° JACQUES DES COSTES (fils aîné), citoyen de Saint-Jean-de-Maurienne, demeurant au Villard, paroisse de Saint-Christophe, teste, le 13 septembre 1598 (Titres Truchet), soupçonné de peste. Usufruit à sa mère; nomme ses frères héritiers universels; substitue Guillaume, son cousin. Héritier universel de son père en 1581; cohéritier avec eux, le 22 avril 1589. Était fort probablement mort avant le testament de son frère Pierre (1616), qui mentionne un legs fait par ledit Jacques. Suivant toute probabilité, mort sans descendance.

N° BONIFACE, N° BON, ne font peut-être qu'un seul; nommés au testament de leur père. Leur sort n'est inconnu, et probablement morts avant 1616 et sans laisser postérité.

N° BON-AMÉ, légataire de son cousin Pierre, fils de feu N° Pierre des Costes, en 1616. Sa descendance, si elle a existé, ne m'est pas connue.

N° LOUIS DES COSTES, sénateur au Sénat de Savoie, par Patentes du 25 septembre 1585 (Arch. du S. S. de Savoie), l'était encore en 1587 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry).

N° JACQUES DES COSTES teste le 24 octobre 1629 et vivait encore en 1631 (Invent., Arch. Truchet).

N° et Spectable JEAN-FRANÇOIS DES COSTES, mort avant 1652, épousa D^{ne} Claudine Favier, qui fait une donation à son fils, le 30 novembre 1652 (Arch. du S. S. de Savoie).

N° et Spectable PIERRE-LOUIS, marié à D^{ne} Anne Masse, donataire de sa mère, en 1652. Était probablement d'une autre famille du même nom.

N^{ES} D'AVRIEULX. — Voir Rectification et Complément de leur article (inséré au p^o 82 du 1^{er} volume) au p^o suivant.

TABLEAU II.

AVRIEUX (D'). — Voir page 206 et tome I, page 82.

Cette page, que les nécessités de la rédaction m'auraient contraint à laisser blanche, est utilisée pour rectifier et compléter, sans double emploi, le tableau inséré au n° 82 du tome I, qu'il faut fondre avec celui-ci et les notes dudit folio.

Époux MATHIEU D'AVRIEUX ou AVRIEUX (DE APRIL), de Lansbourg, notaire et procureur habitant à Saint-Jean-de-Maurienne, épousa, contrat de mariage du 19 septembre 1548 (*), N^e D^{ne} Etienne, fille de feu Sp^e Mess^e Etienne de la Roche, Dr et juge mage de Maurienne, pour le roi de France. Vivait encore en 1580, 1581 (*). Inventaire de son hoirie est dressé le 8 août 1586 (*).

JEANNE, femme de N^e Pierre de la Balme, légataire au testament de 1592.
Mess^e PIERRE (second fils). Les trois frères partagent entre eux l'hoirie paternelle, le 6 août 1590 (*). Bourgeois de Saint-Jean-de-Maurienne; teste, le 16 juillet 1592 (*), à Moutiers, au moment de « fere » un long voyage du côté de « Tolozé. » S'il meurt en Maurienne, veut être enterré au tombeau de sa famille, au cloître de la cathédrale. Il nomme héritiers ses frères Jean et Jacques Albert.
N^e JEAN (fils aîné). Conseiller de S. A., juge mage de Tarentaise en 1589 (c'est le Jean, I du n° 82). Parait être mort sans descendance ou bien a eu des enfants morts jeunes.
I. N^e JACQUES-ALBERT (troisième fils). Il partage encore avec son frère Pierre, le 22 juin 1592. Il épousa : 1^e D^{ne} Claudine, fille de N^e Antoine des Costes et de N^e Urbaine Tempier, avant 1578; 2^e D^{ne} Jeanne, fille de N^e Guillaume des Costes. Il acheta de N^e Pierre-Marie Durin la maison de Jeunregard, le 29 mai 1609 (*). Il teste le 21 juillet 1626 (*), sa veuve, fit dresser l'inventaire de son hoirie en 1628 (*). Ce N^e Jacques-Albert est le même qui figure au degré II du n° 82.

N^e et Sp^e JEAN-BAPTISTE. (Voir son article et sa descendance en B.) Ne fait pas double emploi avec le chanoine marqué au n° 82.
N^e CLAUDE. Elle teste le 12 sept. 1630 (*); fait un legs à Jeanne, sa mère. Nomme héritiers Claude et Anne, ses frère et sœur utérins, substitués Jean-François, son frère germain.
PHILIBERTE (sec^d lit). Elle teste le 12 sept. 1630 (*); fait un legs à Jeanne, sa mère. Nomme héritiers Claude et Anne, ses frère et sœur utérins, substitués Jean-François, son frère germain.
II. N^e JEAN-FRANÇOIS, fils aîné du second lit. Voir ses Preuves de noblesse pour lui et ses frères, au n° 82. Il épousa : 3^e contrat dotal du 2 mai 1652 (*), Marie-Angèle, fille de N^e Charles-Antoine Pis, de Trino en Piémont, laquelle se remaria avec N^e François Capré de Mégève. Il teste le 4 août 1658 (*). Veut être enterré au cloître de la cathédrale, au tombeau de ses prédécesseurs ou dans celui de la maison des Costes (Saint-Christophe), qui lui appartient, ainsi qu'à son frère et à ses neveux. Il était mort avant le 10 novembre 1659 (*), jour où Pierre, son fils, fut nommé tuteur de ses frères.
ANNE, second lit, cohéritière de Philiberte, sa sœur utérine.

R^e N^e PIERRE (1^{er} lit), Dr en droit et en théologie de l'ordre de l'Oratoire en 1658; chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne en 1677; étant premier chanoine, teste, le 7 juin 1693 (*), en faveur de ses neveux.
JEANNE-CATHERINE (3^{es} lit), vivait le 10 novembre 1639.
ANTOINETTE (second lit), religieuse bernardine à St-Jean, le 29 juin 1648.
ANTOINETTE, la cadette, bernardine à St-Jean, le 29 juin 1653.
PIERRE-ANTOINE-JOSEPH, jésuite, fait donation de tous ses biens à son frère Etienne-François; contrat de 1677.
III. N^e ETIENNE-FRANÇOIS D'AVRIEUX, de la Balme (avait hérité des N^es de la Balme, des fiefs de la Balme et du Roussel). Il épousa, contrat dotal du 5 février 1677 (*), D^{ne} Hélène, fille de N^e et P^e Gilbert, C^e de Divonne et de Rumilly-sous-Cornillon. Il teste, à Divonne, le 15 mars 1699 (*), mentionnant cinq fils et trois filles. Elle était, dès le 15 janvier 1701 (*), tutrice de ses enfants, et par le testament de son mari en était héritière univ^{er}selle sa vie durant; elle vivait encore en 1725.
MARGUERITE, religieuse bernardine à Saint-Jean; contrat d'entrée en religion du 6 oct. 1690 (*).

JOSEPH-ANTOINE, cohéritiers de leur oncle en 1693.
CLAUDE, ANNE-CHARLOTTE, née à Divonne, épouse, le 2 mai 1715, N^e Joseph Silaud Du Col. Morte le 12 septembre 1758, à 70 ans.
PIERRE-ANTOINE, pupilles en 1701, mort avant 1725.
ALBERT, le 7 mai 1723 (*).
PIERRE-JOSEPH, était lieutenant au régiment allemand de Linck, de garnison à Douai. Mort très probablement sans enfants.
CHARLOTTE-LOUISE, pupille en 1701. Peut être celle qui était Ursuline à Gex et mourut le 18 sept. 1738.
IV. N^e VICTOR-AMÉDÉE D'AVRIEUX, de la Balme. Était, en 1723, officier au régiment de Linck. Dans son contrat de mariage avec Marie-Anne Despons, des Ponts, ou de Pons, sa mère lui donne les fiefs de la Balme et du Roussel, à Pontamarey, procédés de N^e Jean-François de la Balme. En 1745 il était capitaine au bataillon de Bourgogne, en garnison à Metz. En 1763 (*) il était ancien capitaine au régiment de Bourgogne-Bresse. Acte de procuration du 5 février, pour la gestion de ses biens de Maurienne. Il avait testé le 7 février 1756 (*).MARIE-JACQUELINE, pupille en 1701.

CATHERINE-THÉRÈSE. Voir son article au n° 82 du tome I, présent ouvrage.
MARIE-JOSEPHE (cadette), 1756.
V. ANNE-CHARLOTTE D'AVRIEUX, de la Balme. De son mariage (voir n° 82) naquit Claudine Salmon qui épousa, le 23 mai 1800 (*), Etienne-François-Florimond Samières; d'où vint Marie-Augustine Samières qui épousa, le 10 novembre 1841 (*), Saturnin Truchet; de ce mariage naquit M. Etienne-François-Florimond Truchet, maire de Saint-Jean-de-Maurienne, auquel sont passés ainsi les biens et les titres des N^es d'Avrieux de la Balme.

A. II. N^e CLAUDE. Était, en 1628 (*), sous la curatelle de N^e Humbert de la Balme; substitué, en 1630 (*), au testament de son frère. Était, en 1651 (11 mai), major au gouvernement de Bielle, seig^r de la tour-forte des Villars, fut aussi régiment du B^e d'Arvan, capitaine de cavalerie au régiment du C^e de la Valdisère. Il teste, le 28 août 1673; elle, le 8 janvier 1678 (*).

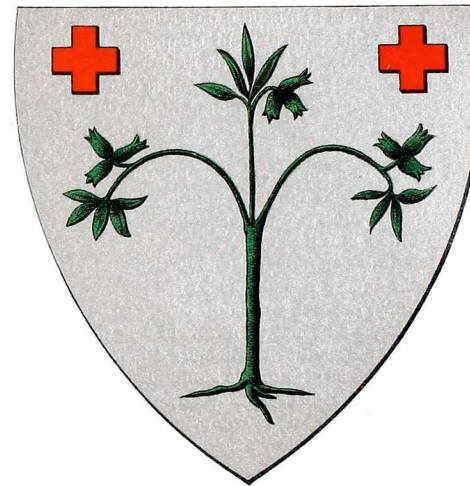
N^e FRANÇOIS-JOSEPH D'AVRIEUX des TOURS, héritier universel de son père. En 1679 (contrat de mariage de sa sœur), est appelé Jacques-François-Joseph, et dans son acte de mort, du 7 juin 1685, à Saint-Martin, Jacques-Antoine-Joseph. Mort très probablement sans descendance.
ANNE-MARIE épousa, contrat dotal du 31 août 1679 (*), N^e Claude Christin, fermier de S. A. R., praticien et bourgeois de Saint-Julien.
MARIE-ANTOINETTE. Elle a dû épouser : 1^{er} Sp^e Joseph Grange, docteur en droit, juge de l'évêché de Maurienne, qui assiste, en 1679, au contrat de mariage de sa sœur, Anne-Marie; 2^e avant 1693 (légataire de son cousin R^e Pierre). N^e Claude Ferdinand Béard. Entérée le 15 novembre 1696 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne).

B. II. N^e et Sp^e JEAN-BAPTISTE, docteur ès droits, avocat au Sénat; cohéritier universel avec son frère Jean-François, de Pierre, feu frère de Pierre des Costes (1616). Le 11 mai 1630 (*), ensuite de l'entérinement des Lettres de noblesse obtenues par lui et ses frères, il prête serment de fidélité, comme noble, pour lui et ses frères. Il épousa D^{ne} Marie, fille de N^e Humbert du Saix, seig^r d'Arvan, B^e de Toulonjeon, veuve de N^e Pierre-Balthazard Portier. Il teste le 8 août 1630 (*); substitue son frère Claude. Elle teste, veuve, le 23 avril 1651 (*).

N^e PIERRE-BALTHAZARD, cohéritier universel de son père, 1630; de sa mère, 1651. Il teste, le 18 août 1659 (*), à l'Echaillon, territoire de St-Martin-d'Hermillon, dans la maison de D^{ne} Jeanne Portier, sa sœur utérine, qu'il nomme héritière universelle; substitue N^e Jean-François d'Avrieux. Veut être enterré dans le cloître de la cathédrale de St-Jean-de-Maurienne.
N^e PIERRE (fils aîné), 1630, 1651; mort avant 1659, sans postérité.
MARGUERITE, 1630, 1651. Partagent, en 1670 (*), l'hoirie de D^{ne} Jeanne Portier, leur sœur utérine. Elle épousa, en 1657, N^e Pierre Thuy, notaire, ducal de Saint-Martin-sur-la-Chambre. Elle épousa, avant 1631, le sieur Pierre Gravier, trésorier provincial de S. A., pour la Maurienne.

COUDREY (DU) DE BLANCHEVILLE ⁽¹⁾

SEIGNEURS DU COUDREY, COMTES DE BLANCHEVILLE, CORNILLON ET MARTHOD, BARONS DE MONTAILLEUR, D'HÉRY ET DU VACHE, MARQUIS DE LESCHERAINE ET DES BAUGES, SEIGNEURS DE LUTRIN, DES VERNEYS, DU ROSEY, ETC., ETC.



D'après une empreinte en cire, de l'an 1649, les groupes de feuilles ressemblent beaucoup à des *coquerolles*. Dans le doute, j'ajoute ces fruits qui fixent le genre de l'arbre. La forme du *coudrier* est exactement reproduite.

P. d'argent au coudrier arraché de sinople, accompagné d'une croix de gueules à chaque canton du chef (sceaux 1581, 1616, 1649 de mes archives. Archives des Saints-Maurice et Lazare, Preuves Regard. Preuves de Malte).

Selon d'autres versions des Preuves de Malte, Arch. du département du Rhône, le coudrier serait *fruité d'or*; les croix seraient *recroisettées* (Preuves Dortans).

Suivant Charles-Auguste de Sales, les du Coudrey portaient les armoiries des La Frasse, dont ils furent héritiers, savoir : d'argent à l'ours de sable rampant langué et armé de gueules.

Outre les versions données plus haut dans les Preuves de Malte, on y rencontre, pour les Preuves Milliet d'Arvillars et Chevron-Villette, la suivante : d'or à l'ours de sable, et, pour les Preuves Guillet-Monthoux, d'argent au léopard passant de sable.

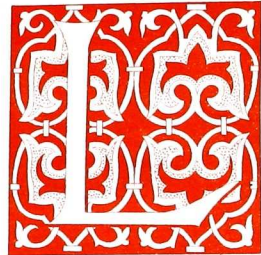
Pour les preuves de Claude du Coudrey, chevalier de Malte, 1727, on trouve d'or à l'ours de sable; elles figurent également ainsi dans un pennon colorié de seize quartiers pour ce chevalier (Archives Thuysot).

Besson donne : écartelé d'or à l'ours de sable et d'argent au noisetier de sinople.

Enfin, sur les vitraux de l'église de Sallanches on voyait : d'argent au coudrier de sinople au chef de gueules chargé de deux croixettes fleuronées d'or.

Je choisis la version qui me paraît authentique et la plus ancienne : elle est conforme à des sceaux dont je reproduis la disposition. Dans la première empreinte le heaume a pour cimier un *aigle issant de...*; dans la seconde il pourrait se faire que les croixettes fussent *recroisettées* ou *paltées*. — Les Coudrey pouvaient certainement écarteler de La Frasse, mais n'avaient aucun droit de quitter leur propre blason pour porter seul celui de La Frasse. En cela comme dans les noms, je m'attache à éviter les confusions : ainsi, un généalogiste, distingué d'ailleurs, a confondu les marquis de Lescheraine — les véritables — avec les du Coudrey, marquis de Lescheraine, parce qu'ils avaient succédé aux premiers. Il conteste à Paul, troisième et avant-dernier marquis de Lescheraine, le droit de porter ce nom — le seul qu'il avait — puisque ce titre devait appartenir à François-René, son frère aîné (!). Or, ce François René était un du Coudrey, qui avait épousé Gasparde, fille de ce Paul, dont il eut Jacques du Coudrey, qui devint après son oncle Pierre-Louis troisième et dernier marquis de Lescheraine, mort sans enfants, quatrième marquis de Lescheraine, premier du nom du Coudrey. Il est surprenant que, partant de cette donnée, on n'ait pas aussi attribué aux du Coudrey le vieux blason des Lescheraine, d'azur à la bande écotée d'or.

(1) On écrit aussi généralement qu'improprement du Coudray, ou Ducondray, ou Ducoudray. Le nom traduit du latin de *Cudreto* est du Coudrey. Le Coudrey était une simple terre située à Domancy, qui leur a appartenu jusqu'en 1771. Ils avaient aussi une maison-forte, dite du Coudrey, dans le hameau de ce nom, près de Sallanches, confiné par le nant du Foron, au dire de feu l'abbé Bonnefoy.



L'ORIGINE de cette famille est fort honorable, mais elle n'est pas chevaleresque. Les du Coudrey étaient simples notaires à Sallanche, et quoique l'on trouve déjà auparavant des membres de cette maison habituellement qualifiés nobles, ce n'est guère qu'au XVI^e siècle que la noblesse s'est transmise héréditairement chez eux. Il ne résulte pas de leur anoblissement par patentes, c'est donc par la possession de fiefs et par l'usage qui, à Sallanche surtout et autres villes de Savoie, qualifiait de nobles tous ceux qui méritaient de l'être, que cette noblesse leur a été assurée. Le 20 mars 1602, Nicolas du Coudrey de Blancheville obtint déclaration d'ancienne noblesse et des droits en dérivant, comme en avaient joui avant lui Claude

du Coudrey, son père, et Antoine du Coudrey, son aïeul : l'incendie de Sallanche, en 1571, ayant détruit leurs titres, il ne pouvait remonter plus haut. Deux cent cinquante ans après nous pouvons le faire, mais pour des personnes revêtues de la dignité notariale. Ainsi que nous l'avons déjà dit, elle n'était pas exclusive de noblesse; elle en fut souvent la cause directe. A Sallanche, tous les innombrables notaires se qualifiaient indifféremment nobles ou égrèges.

A dater d'Antoine ci-dessus (il était encore notaire en 1539), syndic de la ville de Sallanche (1525-1535), qui épousa l'héritière d'une branche de l'ancienne maison de la Frasse, et grâce à de magnifiques alliances, leur position s'est élevée rapidement. Guillaume du Coudrey de Blancheville, son petit-fils, un des personnages marquants de cette famille, mort premier Président du Souverain Sénat de Savoie, commandant général du duché, épousa une Beaufort qui lui apporta la seigneurie de Marthod et Cornillon et d'Héry. François-René, petit-fils de Guillaume, épousa l'héritière de l'antique maison de Lescheraine, nom sous lequel ils furent habituellement désignés dès lors. Ils contractèrent encore des alliances avec les Bellegarde, les Clets, Thoyre, Compey, Dortens, Chissé, Fresney, Seyssel, Grimaldi, Grailly, Viry, etc.

Hâtons-nous de dire que leurs mérites, leurs charges au Sénat de Savoie et à la Cour, leur bravoure à l'armée, leurs dignités ecclésiastiques ont puissamment concouru à leur élévation.

Jacques du Coudrey de Blancheville, seigneur de la Frasse et baron de Montaille, conseiller d'État, commissaire général des guerres, lieutenant général de l'escadron de Savoie, se couvrit de gloire pendant une très longue carrière. Il était lieutenant de la compagnie colonnelle des cuirasses du comte Taffin et sergent de bataille, et se distingua particulièrement au siège de Verceil, par les Espagnols (1615). A la vue et malgré les efforts de l'ennemi, il réussit à pénétrer, le premier, avec des secours, dans la place, au prix de graves blessures et de deux chevaux tués sous lui. Dans l'impossibilité de nommer ici tous les hommes distingués de ce nom, nous nous bornerons à citer une de ses illustrations. Saint François de Sales félicitait sa patrie d'avoir produit deux des premiers coopérateurs de saint Ignace de Loyola, c'est-à-dire le B. Pierre Favre (1) et Claude Jay (2) : nous pouvons ajouter deux membres de la famille du Coudrey parmi ses premiers disciples. Annibal (son véritable nom était Annable) du Coudrey entra dans l'ordre des Jésuites en 1548. Il n'est guère connu que sous le nom de Codret, depuis que Grillet s'est avisé de le nommer ainsi. Il a publié des grammaires latines estimées et fut recteur des collèges de Lyon, Chambéry, Turin et Tournon. Au dire de Grillet, ce savant religieux possédait, outre le latin et le français, l'italien, le grec et l'hébreu. Il attira dans la compagnie son frère Louis, qui était chanoine à Sallanche, et fut le premier recteur du collège de Chambéry; il fut chargé ensuite de fonder ceux de Mondovi et de Turin, ville où il jeta les fondations de la congrégation de Saint-Paul. Il publia aussi des opuscules de controverse.

L'abbé de Commène a donné dans ses manuscrits la généalogie de cette famille. Feu l'abbé Bonnefoy, dans ses manuscrits, a laissé l'analyse des titres appartenant à cette maison. Feu le regretté M. Bonnefoy, notaire à Sallanche, a compulsé tous les documents de l'église de Sallanche. C'est, surtout pour les commencements, d'après lui, que je puis donner une filiation exacte (3).

Cette famille s'est éteinte en la personne de Meraldine-Émerantiane du Coudrey de Lescheraine, femme de Louis François, baron du Noyer, dont le fils a relevé le nom de Lescheraine. Voir FAVIER DU NOYER.

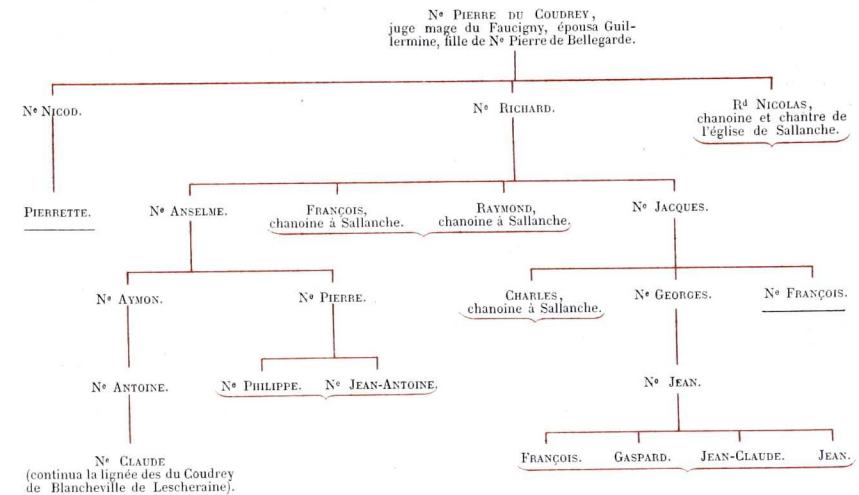
[Suivent les Tableaux généalogiques].

(1) Improprement appelé Le Fèvre. Cette traduction du mot *faber* est absolument hors d'usage en Savoie, où le nom de Favre ou Faure est commun.

(2) *Jaius*. On traduit généralement Le Jay. Le nom de Jay est répandu en Faucigny, Le Jay est inconnu.

(3) A moins de combinaisons d'imagination on ne peut réunir les deux branches, comme l'a fait notamment Commène, si exact d'habitude. Voir en tête du Tableau suivant.

TABLEAU I, D'ASSEMBLAGE DES PREMIERS DEGRÉS, SUIVANT COMMÈNE (ARCH. THUYSET).

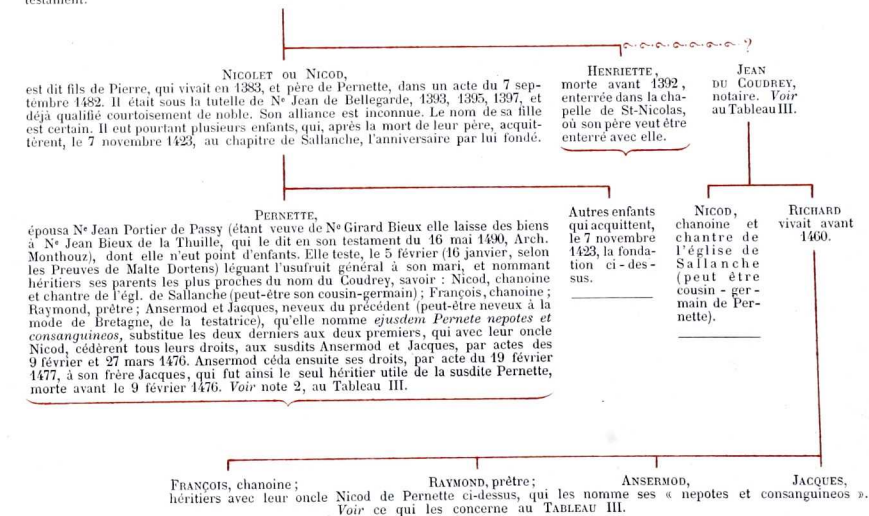


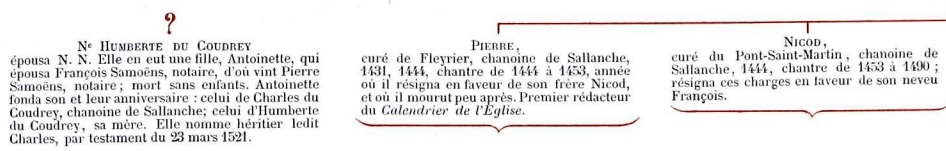
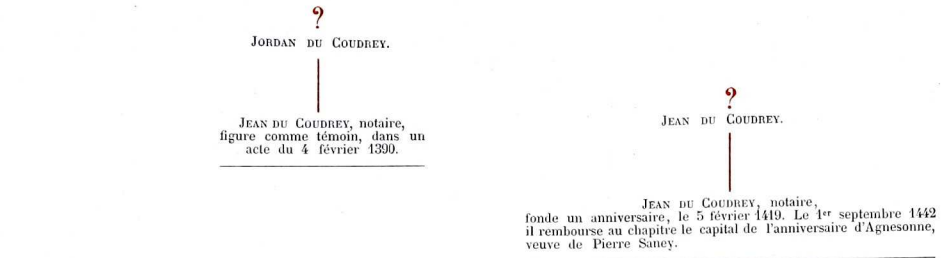
Ce tableau présente de graves erreurs chronologiques qui empêchent de pouvoir l'accepter, même à titre de simple combinaison, comme on le verra si on veut bien le comparer aux Tableaux suivants. Tout porte à croire pourtant que les deux branches partent d'une souche commune.

?

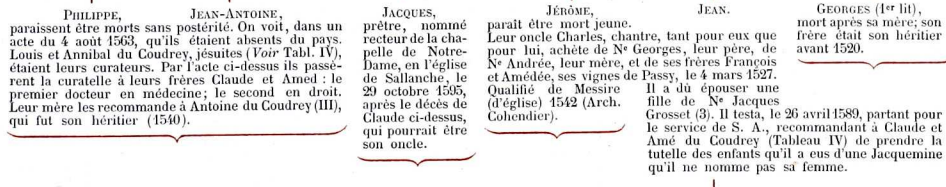
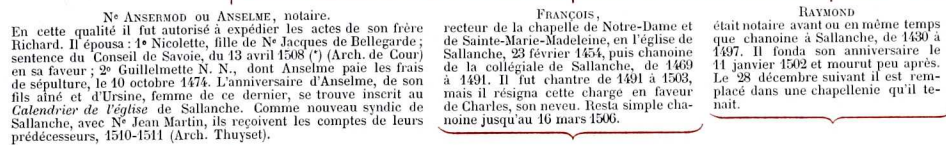
TABLEAU II.

PIERRE DU COUDREY, bourgeois de Sallanche, notaire impérial, résidait à Sallanche avant 1362. C'est apparemment le même qualifié de juriconsulte après 1389, et juge de la terre de Faucigny avant le 18 janvier 1390 (Arch. Savoiron). Il fut témoin, le 7 janvier 1389, à la procuration passée à Jean Festi, notaire, par tous les habitants de Sallanche, pour demander l'érection de l'église paroissiale de Sallanche, en collégiale, composée de douze chanoines. Le 7 juin 1397, avec Raymond Fabri, curé de Passy, fils du premier lit de sa femme, il fit une fondation dans l'église de Sallanche, où il fonda son anniversaire, par acte du 20 juillet 1384. Il testa le 3 octobre 1392. Sa femme s'appelait Ultilie N. N. Elle fonda son anniversaire et celui de son fils du premier lit, le 26 août 1389. S'il n'a pas eu un autre contemporain à Sallanche, de ses noms et qualité, il aurait encore testé le 27 juin 1394; mais cette date paraît fautive, puisque son fils était pupille en 1393. Il est regrettable que l'on n'ait que l'initiale de son testament.





(?) Je me suis trompé de date; elle est impossible.

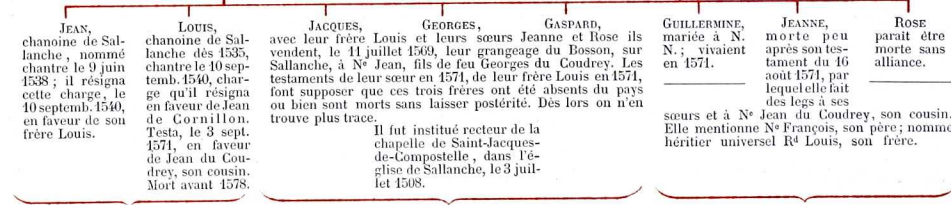
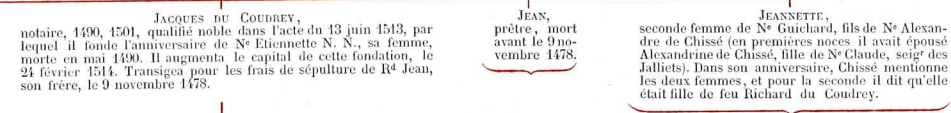
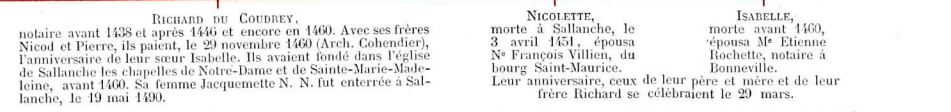
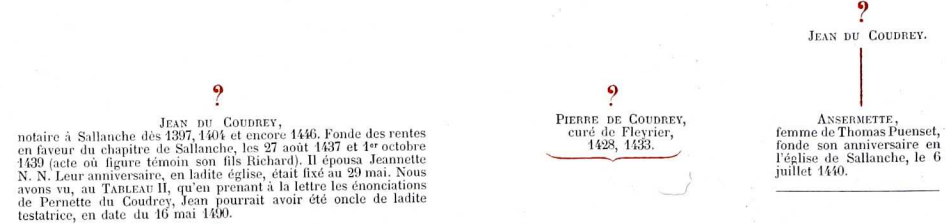


(1) Voici cette triste nomenclature :
 Pierre, nommé au testament de 1525, qui lui assure la possession de certains biens dont sa mère N. N. a la jouissance.
 Charles et Ambroise, jumeaux. Leur père leur lègue une pension annuelle pourvu qu'ils continuent à vivre à Sallanche, etc.
 Aimée. Son père lui lègue une dot de 100 forins d'or.
 Jean-François, né de N^o Jeanne. Son père lui lègue une maison et une pièce de terre.
 Claudine, mentionnée avec son frère Jean-François, dans la donation de 1531.
 C'est peut-être d'un de ces données que descendaient les Ducoudrey, habités à Domancy, ce que je n'avance que sous les réserves les plus expresses.

GASPARD, 1585-86.
 JEAN, syndic de Sallanche, 1563-64, 1585-86. Alliance inconnue. On peut supposer que c'est le Jean du Coudrey qui fut père du fils ci-dessous.
 FRANÇOIS.
 NICOLAS - FRANÇOIS, recteur de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et de Sainte-Marie-Madeleine et de la chapelle de Saint-Jacques-de-Compostelle, en l'église de Sallanche, successeur de Louis du Coudrey. Son père, Jean du Coudrey, accepte pour lui, les 12 juill. 1592 et 15 août 1595, des fondations de rentes affectées aux susdites chapelles.

TABLEAU III.

N. B. - Cette généalogie est presque entièrement dressée d'après les Archives de l'église collégiale de Saint-Jacques de Sallanche, analysées par feu M^o Bonnetoy, notaire, ou par moi.



(2) N^o Perrenod, fils de N^o Ansermod du Coudrey, céda tous ses droits héréditaires-quelconques, y compris ceux lui provenant de Pernette, fille de Nicolet du Coudrey (Tableau II), par acte du 28 août 1516, homologué à la jugerie majeure de Faucigny, le 11 septembre suivant. Les cousins François et Georges invoquant des cessions faites à N^o Jacques du Coudrey, leur père, prétendaient que la cession de 1516 ne pouvait comprendre les biens de Pernette. Pierre, l'aîné du Coudrey, tant de son chef que comme cessionnaire de Perrenod, son frère, prétendait avoir droit à ladite succession, pour les légitimes qui revenaient à son père Ansermod, dans la succession de son grand-oncle et de ses deux oncles, prêtres. Par transaction du 7 février 1518, provoquée par le C^o de Genève, Pierre obtint le tiers de la succession de Pernette, outre plusieurs autres avantages.

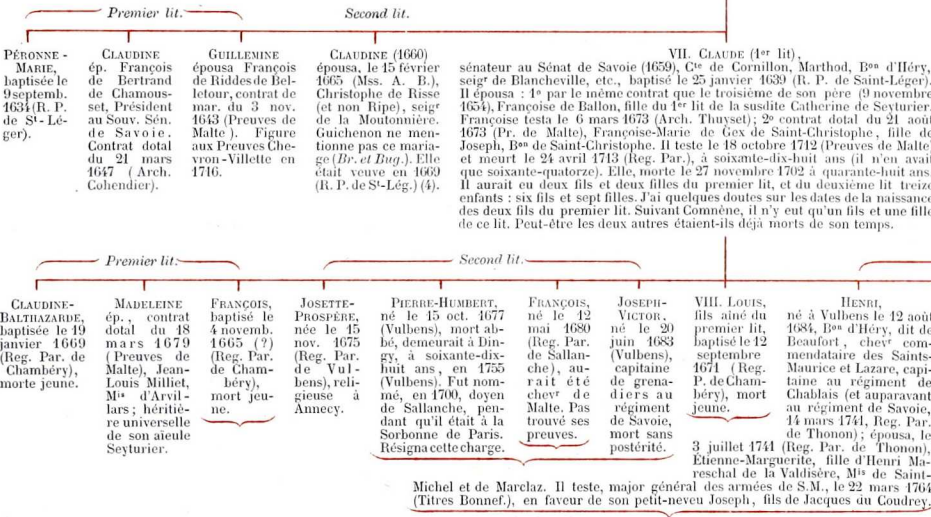
(3) Ledit N^o Jean, feu fils de N^o George du Coudrey, de Sallanche, vend, le 23 janvier 1569 (Arch. Thuysel), un champ à Vullioz, qu'il avait acheté de N^o Jacques Grosset, son beau-père, et de N^o Jean Grosset. Il avait acheté une grange à Sallanche, le 11 février 1565 (ibid.).

(1) Nicolas de Blancheville, par acte du 2 juillet 1621, fonde, en l'hôpital de Sallanche, au capital de 5,100 florins, quatre lits pour l'entretien des pauvres qui y résident. En juillet 1607 il acheta de D^{ne} Philberte de Chagny, femme de N^o Jean Roget, juge major de Faucigny, pour le prix de 4,000 florins, tous les biens et rentes féodales procédés de N^o George, feu N^o Nicod de la Frasse.

(2) Dans une enquête testimoniale faite, en 1773, à Sallanche (il en est question à l'article de Claude), il résulte que le 22 juillet 1571, jour de la fête de sainte Marie-Madeleine, pendant que la peste régnait à Sallanche et aux environs « les maisons nettiées les maisons infectées étant par fortune loiet pour mis le feu en certaines maisons, » les flammes furent vues de Saint-Gervais. Le vicario dudit lieu ayant « aperçue plusieurs maisons de ceste ville (Sallanche) esprises du feu... il son seroit venus et plusieurs autres du lieu de Saint-Gervais en ceste ville et donne tout le secours qu'il peut a leurs voisins et étant la furie du feu apaisée sur les deux a trois heures apres midy... etc. » Claude ne dit mot de l'incendie. Il résulte de la déposition d'un témoin que la maison de N^o Pierre Malsain, dit Viollat (beau-frère de Claude), fut incendiée (Arch. Thuyset). Les mots « beau-frère dudit N^o Pierre Malsain, pour ce qu'il a épousé sa sœur » peuvent s'appliquer à N^o Pierre Malsain, qui avait épousé Anne de Coudrey, sœur dudit N^o Claude.

JEANNE
à Egrège (ailleurs noble) Pierre Grosset, de Sallanche. Tutrice de ses enfants, 1610.

S. E. GUILLAUME (2^e fils),
seigr de Blancheville, Héry, La Salle, Cornillon, Marthod, etc., sénateur au Souverain Sénat de Savoie, déjà en 1623 (Arch. la Serraz) (omis dans Burnier), puis second Président, enfin premier Président de cette cour souveraine, le 25 juin 1658, Conseiller d'Etat de S. A., commandant général de ces trois monts. Il contracta trois mariages : 1^o le 28 avril 1622, avec Marie (fille d'Antoine de Beaufort et de Françoise de Gilly), qui testa le 27 décembre 1649 et lui apporta plusieurs seigneuries ; 2^o le 22 septembre 1653, Claudine de Thomassin, baronne de Choix, veuve de Claude Blaugne de Sevoz, baron de Choix ; 3^o le 9 novembre 1654 (Arch. Thuyset), Catherine de Seyturier, D^{ne} de Saint-Germain, veuve de Melchior de Ballon (Perrucard) (Voir ci-dessous CLAUDE). Il testa le 2 mars 1660. Elle, le 29 septembre 1674 (Ibid.), en faveur de Madeleine, sa petite-fille, etc.



(3) Il vendit sa terre de Blancheville, le 7 octobre 1816, Bonnefoy, notaire, à Louis Martin-Métral. Dans cet acte il est, paraît-il, dit fils de Jacques.

(4) Suivant une note informelle et sans authenticité, elle aurait épousé, en secondes noces, N^o N. N. de Ville (?).

JEANNE-MARIE-MÉRALDINE-ÉMÉRANTIANE du Coudrey de Blancheville de Lescheraine, née le 17 juin 1779, épousa, le 24 novembre 1804 (Reg. Par. de Chambéry), Louis-Marie-François Favier, baron du Noyer. Morte dernière du nom, le 9 janvier 1828, veuve (Arch. du Noyer). Son fils a relevé le nom de Lescheraine. Voir FAVIER DU NOYER.

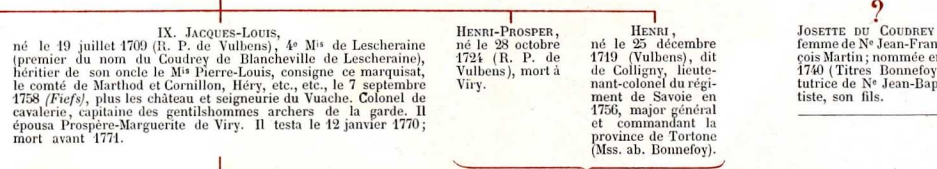
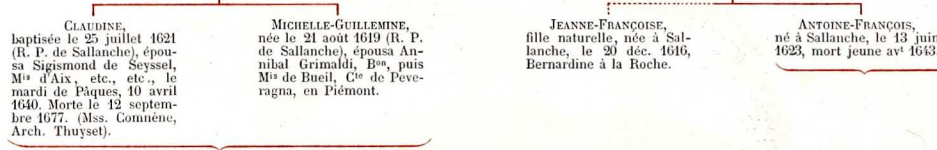
TABLEAU V.

IV. CLAUDE DU COUDREY prêt hommage avec son frère Amé, pour leurs personnes et biens féodaux, le 22 février 1543 (Preuves de Malte). C'est à proprement parler un de leurs premiers actes (si ce n'est pas le premier) comme vrais nobles. Avait quarante-quatre ans environ en 1573 (Arch. Thuyset). — Enquêtes sur la mort par la peste, en 1571, de D^{ne} Charlotte Viollat, veuve d'Egrège Pierre Paccot. Il figure comme témoin et déclare que Charlotte (sœur de N^o Pierre Malsain, dit Viollat) a substitué son père. Lui, témoin, est beau-frère dudit N^o Pierre Malsain, pour ce qu'il a épousé sa sœur (Voir note 2). Déjà nommé au Tableau précédent, ou L'OS TROUVERA SON ASCENDANCE; docteur en médecine, seigr de Blancheville (Saint-Roch). Il épousa : 2^e (?) contrat dotal du 12 février 1574 (Arch. de Saint-Sixt), D^{ne} Étienne, sœur et héritière de N^o et P^o Celse des Clefs, veuve de N^o Pierre du Verney de Passier. Il fut syndic de Sallanche 1556-57; 1579-80; 1588-89. Le 28 septembre 1586 il fit donation à son fils Nicolas d'une maison à Sallanche et des biens de Blancheville. Il est qualifié d'écurier dans une procuration qu'il passe avec son frère Amé, le 20 septembre 1576 (Arch. Thuyset), pour prêter hommage noble à Annecy. Il testa, le 29 décembre 1593 (alias 1590), faisant héritier son petit-fils Jacques (fils de Nicolas), substituant Amé, frère du testateur.

V. NICOLAS DU COUDREY, seigr de Blancheville et de la Frasse, syndic de Sallanche 1594-95, 1601-02. Le 20 mars 1602 (Preuves, 1723) il obtint déclaration d'ancienne noblesse. Son père Claude et son aïeul Antoine avaient déjà joui de la noblesse. Leurs titres de famille avaient été détruits dans l'incendie de Sallanche de 1571 (Preuves de Malte) (2). Il épousa, contrat dotal du 26 juin 1588 (Preuves de Malte), en 1603, suivant Comméne, D^{ne} Guillemine, fille de N^o Jean Martin, seigr de la Pérouse et de Marguerite de Menthon (1). Elle fonde, le 18 septembre 1623, son anniversaire, celui de son mari et de leur fils Jean, précédé. Mort vers 1622.

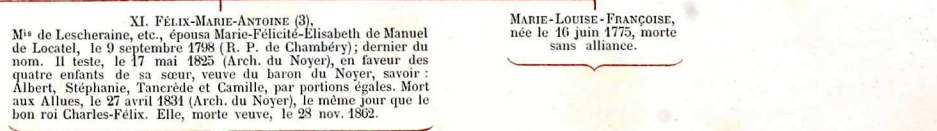
VI. JACQUES DU COUDREY, seigr desdits lieux, B^o de Montailleur (1628), gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A., lieutenant général de l'escadron de Savoie, commissaire général de la cavalerie de Savoie, etc. (Voir au p^o 210). Il épousa, contrat dotal du 6 avril 1603, Françoise-Nicolas, fille de N^o Jacques de Chissé de Fillinge (dit Jean). Héritier universel de N^o Jean-François de la Frasse (1592). Suivant Comméne (Mss. Arch. Thuyset) il aurait testé le 30 décembre 1609, et blessé de deux coups de mousquet au combat de Pro, en Milanais, il mourut peu après en octobre 1644.

CLAUDE (3^{es} fils), capitaine d'une compagnie d'infanterie, au préside d'Asti (1623), héritier de son frère Jean; rencontré, en 1624, les terres qu'il tenait du fief noble de la ville de Sallanche. Il épousa D^{ne} Pétronille Viollat. Il testa le 9 juin 1613 et ne put signer à cause de blessures au bras droit, dont il mourut peu après (Mss. abbé Bonnefoy). Sa veuve se remaria avec N^o Antoine-Gabriel de Bellegarde-Disonche. Veuve de ce dernier, elle entra aux Bernardines de Chambéry, le 23 juin 1652, se constituant, en dot, 33,000 livres, donnant le reste de sa fortune à son beau-frère Guillaume.



X. PIERRE-LOUIS-GASPARD, né le 3 janvier 1739 (R. P. de Chambéry), M^o de Lescheraine, etc., conignement du 12 mai 1777 (Fiefs); gentilhomme de la Chambre du Roi, capitaine aux dragons du Roi. Il épousa, le 14 août 1771 (Reg. Par.), Josette-Claudine Sarde de Candie. Il testa le 40 juillet 1781 et mourut le 26 avril 1785. Il vendit, le 4 octobre 1771 (Titres Bonnefoy), le grangeage du Coudrey à Domancy et ceux des Jalllets et de la Pesse à Saint-Roch.

XI. FÉLIX-MARIE-ANTOINE (3), M^o de Lescheraine, etc., épousa Marie-Félicité-Elisabeth de Manuel de Locatel, le 9 septembre 1798 (R. P. de Chambéry); dernier du nom. Il testa, le 17 mai 1825 (Arch. du Noyer), en faveur des quatre enfants de sa sœur, veuve du baron du Noyer, savoir : Albert, Stéphanie, Tancrede et Camille, par portions égales. Mort aux Allues, le 27 avril 1831 (Arch. du Noyer), le même jour que le bon roi Charles-Félix. Elle, morte veuve, le 28 nov. 1862.



COURTOIS D'ARCOLLIÈRES

ANCIENNEMENT CORTOYS (EN LATIN : CORTEXII)
SEIGNEURS DE LA MAISON FORTE D'ARCOLLIÈRES, DE PRELIAN (PETIT BUGEY),
DU SOLEILLANT EN FOREZ, DE CHATEAUROUGE ET CHAMILLIEU EN VALROMEY.



Avant la bataille de Pavie, les Cortoys d'Arcollières portaient *d'or au griffon de gueules*.
Par concession du roi François I^{er}, auquel Étienne Cortoys sauva deux fois la vie à la bataille
de Pavie, ils portèrent depuis : *de gueules à l'épée d'argent, accostée de deux fleurs de lis d'or*.
(Voir plus loin l'enquête de 1597 et LE BLASON, Dictionnaire et Remarques, n° 14).

Devise donnée par François I^{er} : CORTOYS DE NOM ET DE FAICT.

Autre devise : OB SERVATUM QUANDOQUE LILIUM.

Devise de la branche cadette : F. P. R. G. D. (Franciscus Primus Rex Gallorum Dedit).

Cimier : *Un griffon de gueules. Je le prends dans leur ancien blason.*



ETTE maison est originaire du Petit-Bugey. Le
duc Charles accorda des Patentes de noblesse le
28 octobre 1517 (Archives de la Chambre des
Comptes de Turin, Registre 36, f° 52), à Étienne,
archer de la garde du roi François I^{er}, François-
Louis et Louis, ses frères, d'Yenne, qui s'étaient
distingués par leurs services militaires et leurs
habitudes. Je suis porté à croire qu'avant 1517
ils vivaient déjà noblement (1).

Étienne Courtois d'Arcollières est le person-
nage le plus illustre de cette famille. C'était un
homme grand, de taille imposante, portant la
barbe longue « jusques à la ceinture », couvert
de cicatrices, nous dit un témoin de l'enquête
en 1597 (Voir la note I). En sa qualité d'archer
de la garde du roi François I^{er}, il eut l'insigne
honneur, en combattant à ses côtés, de lui sauver
deux fois la vie. Laissons la parole à Louis de
Luyrieu, d'Yenne, fils de François de Luyrieu,
écuyer du duc Charles, un des déposants asser-
mentés de l'enquête de 1597 (Archives du Sénat de
Savoie). Il a entendu dire à son père « qu'il a
« cogneu Estienne communement appelle l'ar-
« cher d'Arcollières, parce que il avoit este ar-
« chier de la garde du roy François..., tenu pour

« un valliant homme d'armes, beau, grand personaige et gracieux... » « Le duc Charles
« (troisième du nom de Savoie) estant allé visiter Sa Majesté le Roy, audict lieu de Pavie...,

Voir la continuation au folio 225.

(1) J'ai pour cela deux raisons : 1^o Leur père, Alexandre Courtois d'Arcollières, est déjà qualifié noble. Nous en avons la preuve dans la déposition assermentée d'un notaire qui, en qualité d'officier public, déclare avoir vu cette qualité et cette filiation inscrites dans des actes passés entre ses mains ; 2^o nous trouvons dans les Patentes de noblesse, 1517, que les armoiries concédées (elles ne sont pas autrement inscrites) ne doivent pas porter préjudice aux autres. Quelles étaient ces armoiries ? On ne le saura probablement jamais. J'ose affirmer pourtant que le blason *d'or au griffon de gueules*, porté par les Arcollières avant la bataille de Pavie, n'était pas le blason de concession ducal. C'était celui auquel les armoiries concédées (?) ne devaient pas porter préjudice. Ce serait, si je ne me trompe, la seule exception sur les centaines de faits, car nos blasonneurs officiels n'ont jamais concédé un blason aussi simple, soit que cela ne fût pas dans leur nature, soit qu'ils ne voulussent pas faire confusion avec les armes d'autres familles anciennes. Donc, si les Arcollières avaient ce blason (*d'or au griffon de gueules*) avant 1517, c'était celui que portaient N^o Alexandre et ses prédécesseurs, parce qu'ils vivaient *more nobilitum*, ou tout au moins comme nobles bourgeois d'Yenne, s'ils n'étaient pas officiellement nobles.

Il se présente une question assez curieuse à propos de ces Patentes de noblesse de 1517, que j'ai copiées, à Turin, et que j'ai encore fait collationner dernièrement pour résoudre des doutes soulevés par le chef de la famille. Il n'y est fait mention d'armoiries que dans ces mots : *cosdem armis inferius depictis in perpetuum huiusce nobilitationis signum investientes que tamen alteris preiudicare nequeant*. Or, il n'y a au registre ni peinture, ni description d'armoiries, comme cela arrive souvent dans les Patentes de noblesse de cette époque. — M. d'Arcollières m'a communiqué pourtant, avec la plus exquise loyauté, un *vidimus* de ces Patentes latines de 1517, obtenu en 1544, dans lequel, après les noms des membres du conseil ducal, on lit en français : « et y a ung escusson de gueules sur lequel at une espee droite d'argent et deux fleurs de lis d'or l'une a droicte l'autre a senestre » et au bas du parchemin on voit la figuration de ces armoiries (où incidemment la garde de l'épée est d'or), d'un style très différent de celui de nos héros d'armes.

Il faut noter que s'il fallait tenir compte de cette adjonction française, il faudrait supprimer l'histoire. En effet, c'est seulement après la bataille de Pavie (1525) que le roi-chevalier a changé ces armoiries (*d'or au griffon de gueules*) contre celles peintes au folio précédent.

Il n'est donc pas possible que les Arcollières aient reçu, en 1517, les armoiries ajoutées sur le *vidimus* de 1544. C'est une adjonction faite évidemment après coup par des héralds français pendant l'occupation française, des armoiries que portaient par concession française les Arcollières depuis 1525.

Nous avons une enquête faite, en 1597, par devant deux sénateurs du Sénat de Savoie, délégués à Yenne pour ouïr dix témoins assermentés, gentilshommes, hommes d'église et notaires. Tous confirment l'ancienne noblesse des Courtois d'Arcollières. Six de ces témoins racontent avec plus ou moins de détails le fait d'armes de Pavie. Un d'entre eux le tient de son père, témoin auriculaire. (Voir sa déclaration au texte). Deux autres mentionnent qu'Étienne était un vaillant homme de guerre. Cette enquête est au-dessus de tout soupçon possible. La partie la plus importante se trouve aux Archives du Sénat à Chambéry. M. d'Arcollières en a une copie entière qui a pour moi la valeur d'un acte authentique, malgré quelques mauvaises lectures de noms propres — faciles à restituer, — qu'un faussaire n'aurait certes pas commises.

L'adjonction des armoiries sur le *vidimus* de 1544 ne saurait diminuer la valeur d'une enquête semblable, ni modifier la portée légitime d'un acte important revêtu des plus imposantes formes légales et judiciaires, affirmé par le serment de dix personnes honorables.

TABLEAU I.

I. N° ALEXANDRE COURTOIS D'ARCOLLIÈRES.
C'est par lui que commencent les Preuves de 1723. Nous avons vu dans l'enquête de 1597 (Note I, p. 219) qu'il était déjà qualifié noble. Il eut trois fils.

II. N° ÉTIENNE COURTOIS, chev^r, seigr d'Arcollières et Châteaurouge. Il fut anobli avec ses deux frères par le duc Charles III (Bibl. du Roi, à Turin), en récompense de leurs bons services. C'est lui qui est le héros du beau fait d'armes que nous avons tout au long raconté au n° 219. Il était au service de François I^{er}, roi de France, avant 1517. C'est comme souvenir de sa valeur et de ses blessures que fut opéré le changement d'armoiries de la famille. Il commanda, en 1536, le ban et l'arrière-ban destinés à marcher sur Genève, comme lieutenant général des gens de pied du bailliage de Bugey, maréchal de camp et des logis, grand prévôt des maréchaux et capitaine de justice de cà les monts, par lettres du 12 décembre 1535 (*); Claude de Marest, bailli du Bugey, atteste, le dernier février 1536 (*) qu'Etienne a servi en cette qualité depuis sa commission avec ses frères François-Louis et Louis. Il épousa D^{lle} Antoinette, fille et héritière de N° Claude Serrasin (Sarrasin), de Châteauneuf en Valromey, où elle possédait des fiefs qu'elle apporta à son mari (attestation de 1536 ci-dessus). Il testa le 19 avril 1556 (*) et vivait encore le 2 décembre suivant.

III. N° ALEXANDRE, seigr d'Arcollières et de Chamillien en Valromey (aveu au Roi de France, passé à Dijon, le 21 mai 1602 (*), cohéritier de son père. Prête serment de fidélité aux ducs de Savoie, le 23 février 1563, 27 octobre 1576 (*); convoqué aux assemblées, en armes, de la noblesse, 1592, 1593 (*). Il passa pour avoir été tué à l'escalade de Genève, le 22 décembre 1602. Il épousa D^{lle} Claudine Sarpoz (Sarpol), morte le 9 mai 1614, veuve (R. P. d'Yenne).

IV. N° FRANÇOIS, seigr d'Arcollières, des chevau-légers des ordonnances de Son Altesse (*), baptisé le 22 mai 1570 (R. P. d'Yenne). Il testa le 22 février 1620 (*). Il épousa D^{lle} Laure, fille de N° Pierre Ginod, nièce de Monseigneur Jean Geoffroy Ginod, évêque de Belley. Veuve en 1623; vivait encore en 1634 (Guigue, *Topographie de l'Ain*, p. 83).

V. N° CLAUDE BENOÎT, seigr d'Arcollières, baptisé le 7 juin 1592 (R. P. d'Yenne), héritier de son père. Avec ses frères non autrement nommés, il obtint, le 21 nov. 1634, confirmation d'ancienne noblesse (Annexe, Preuves 1723) (1). Cohéritier de N° César Ginod, son oncle maternel, en son testament du 27 mai 1632. Il testa le 25 avril 1639 (*). Il épousa D^{lle} Françoise Sébastienne de Seyssel, fille d'Antoine, seigr de Sothonod, avec laquelle il vivait encore en 1659 (Arch. Thuyset) et en septembre 1666 (Arch. du Sénat de Savoie) quand il émancipe son fils César.

VI. N° CÉSAR, seigr d'Arcollières, nommé au testament de N° César Ginod, son grand-oncle (1632), légataire de sa sœur (1633). Il épousa D^{lle} Jeanne de Prélian, fille de François, seigr dudit lieu. Elle paraît avoir hérité au moins en partie des biens de sa famille. Les d'Arcollières en portèrent le titre dès lors. Il fut enterré le 21 février 1688 (R. P. d'Yenne).

VII. N° PIERRE, seigr d'Arcollières et de Prélian, baptisé (lui ou son frère Pierre) le 20 septembre 1664 (Reg. Par. d'Yenne) fonda la chapelle de Saint-Pierre-ès-Liens, dans la maison-forte d'Arcollières, le 13 août 1706 (*); hérita de sa tante maternelle Gabrielle de Prélian. Fait des preuves de noblesse en vertu de l'Édit de 1723, remontant à N° Alexandre (I), (Bibliothèque du Roi à Turin). Il épousa : 1° Louise de Rossillon de Gemillieu; 2° Anne de Bienvenu de Mondragon, le 29 mai 1694 (R. P. d'Yenne).

VIII. JACQUES, fils aîné du premier lit, baptisé le 3 juin 1690; mort prêtre avant 1750.

N. B. — Les doubles traits indiquent la filiation officielle des Preuves de 1723.

* L'astérisque désigne les documents fournis par la famille.

(1) Cette indication sommaire et officielle se rapporte pourtant à N° Benoit, Michel, Louis et Jean-François d'Arcollières (Voir Tableau III) : ils sont nommés dans l'arrêt de vérification (Arrêts 1634, Arch. de Turin).

CLAUDE-FRANÇOISE, baptisée le 3 octobre 1623 (R. P. d'Yenne). Elle épousa, le 18 octobre 1660 (R. P. de Maché), N° Jean Chapel, trésorier de Tarentaise. Elle testa, le 15 mars 1663 (*), en faveur de son mari, faisant des legs à N° César, son frère.

CHARLOTTE, religieuse Clarisse à Chambéry, en 1701 (*).

FRANÇOISE, baptisée le 24 décemb. 1659 (Yenne).

BERNARDE, baptisée le 5 mai 1669 (Yenne).

OCTAVIE-FRANÇOISE, baptisée le 28 septembre 1670 (R. P. d'Yenne).

Reg. Par. d'Yenne.

CLAUDE, baptisé le 20 août 1697, religieux à l'abbaye de Tallières, prieur de Sainte-Agathe de Rumilly, 1750. Prieur de Sillingy, 1758; prieur de Chindrieux, 1768-1761 (*).

CHARLES, religieux bénédictin à l'abbaye de Tallières, prieur de Sainte-Agathe de Rumilly, 1750. Prieur de Sillingy, 1758; prieur de Chindrieux, 1768-1761 (*).

JOSEPH, baptisé le 12 novembre 1700.

GABRIELLE, baptisée le 19 janvier 1702.

ANTOINE, baptisé le 31 mai 1704.

GILBERT, baptisé le 29 juin 1705.

BERNARDINE, baptisée le 12 février 1689 (du premier lit).

PHILIBERT. (Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU II^{ème} TABL.

FRANÇOIS-LOUIS, anobli avec leur frère, par Patentes du 28 octobre 1517 (Registre 36, Patentes de Savoie, n° 52, Archives de la Chambre des Comptes, également cités aux Preuves de 1723, à cause de leurs bons services. Ils bénéficièrent également du changement d'armoiries, après la bataille de Pavie. Châtelain d'Yenne pour le Roi de France (Enquête de 1597); appelé au ban et arrière-ban, convoqué par le duc de Savoie, en 1585-86. Suivant l'enquête, avait toujours vécu en gentilhomme, faisant profession des armes. Il avait droit de patronage sur la chapelle de Saint-François, en l'église d'Yenne, le 9 octobre 1542. Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

Messire PIERRE, prêtre en 1560, prêtre honnête au roi Henri II, au nom de son père, dont il fut cohéritier universel. Mentionné dans les hommages passés par son frère, avec lequel il était commun en biens, en 1563, 1576. Vivait encore en 1577 (*).

LOUIS, Docteur en droit, ce qui ne l'empêcha pas de servir dans l'armée (1517), dans le ban (1535-1536). Il demeurait habituellement à Saint-Cassin, près Chambéry, où il avait épousé D^{lle} N. N. Tous ces faits rapportés dans l'enquête 1597. Il paraît avoir eu plusieurs enfants; je n'ai pu en connaître qu'un.

LOUIS, écuyer, nommé dans une transaction du 3 décembre 1553 (*). Il demeurait aussi à Saint-Cassin, et le 21 janvier 1578 (*) une rente lui fut faite par ses cousins N° Michel et Pierre, fils de feu Jacques d'Arcollières (Voir Tableau III). Sa descendance n'a pas dû continuer. A coup sûr elle était éteinte longtemps avant 1723.

HUGUETTE, baptisée le 13 avril 1600 (R. P. d'Yenne).

FRANÇOISE, baptisée le 13 janvier 1602 (Reg. Par. d'Yenne). Peut être celle qui épousa N° Antoine Pacachard, seigr de Saint-Romain de Lyon (Arch. Thuyset); ou bien Françoise ci-dessus.

PIERRE-HUBERT, baptisé le 24 juillet 1605 (R. P. d'Yenne); vivait encore en 1634.

PHILIBERT, baptisé le 12 juillet 1609 (R. P. d'Yenne).

CLAUDE D'ARCOLLIÈRES épousa Sébastienne de Belmont (Guigue, *Topographie de l'Ain*, p. 30). Veuve en 1674.

FRANÇOISE, baptisée le 16 avril 1626 (Yenne).

PERNETTE, baptisée le 6 avril 1627 (R. P. d'Yenne).

N° JEAN-FRANÇOIS D'ARCOLLIÈRES, mort le 1^{er} février 1639 (Reg. Par. de Maché).

D^{lle} MELCHIONNE D'ARCOLLIÈRES, femme de Joseph Cyocot, seigr de la maison-forte de Belmont, à Virieu (1689, *Armorial de l'Ain*, Révér. du Mesnil, p. 213).

CLAUDE-FRANÇOIS, baptisé le 14 juillet 1671 (R. P. d'Yenne).

MARIE-NANON, entrée le 10 septembre 1672 (R. P. d'Yenne).

PIERRE, baptisé le 1^{er} février 1676 (R. P. d'Yenne).

ANNE, femme de Gaspard Goybet, morte avant le 28 janvier 1749 (R. P. de Saint-Genis).

FRANÇOISE, baptisée le 17 sept. 1707, épousa, le 19 novemb. 1722, Louis de Marest, seigr de Montaigne.

ALBERT-EUGÈNE, baptisé le 4 octobre 1708.

MARGUERITE épousa, le 15 mai 1738, Prudent Belli, veuf de Marguerite de Bavo.

FRANÇOIS, baptisé le 24 mai 1714, chev^r des SS. Maurice et Lazare, capitaine au régiment de Tarentaise, blessé à la bataille de Parme, le 29 juin 1734 (Grillet, p. 357), épousa, le 26 février 1753, Hélène-Madeleine, fille de Sylvestre Frère de Chafretain, écuyer du diocèse de Lyon.

MARIE-MADELEINE, baptisée le 5 novembre 1706, épousa, le 1^{er} mars 1756, N° Jean-Baptiste, fils de N° Louis-François de Vulliet.

ANGÉLIQUE, née le 17, baptisée le 18 février 1695 (R. P. de Saint-Genis). Suivant sa vie, imprimée (Chambéry, 1886), supérieure, 23 mai 1741, morte le 1^{er} avril 1745, âgée de quarante-trois ans. Cette date ne peut s'accorder qu'avec la naissance de Gabrielle ci-contre.

TABLEAU II.

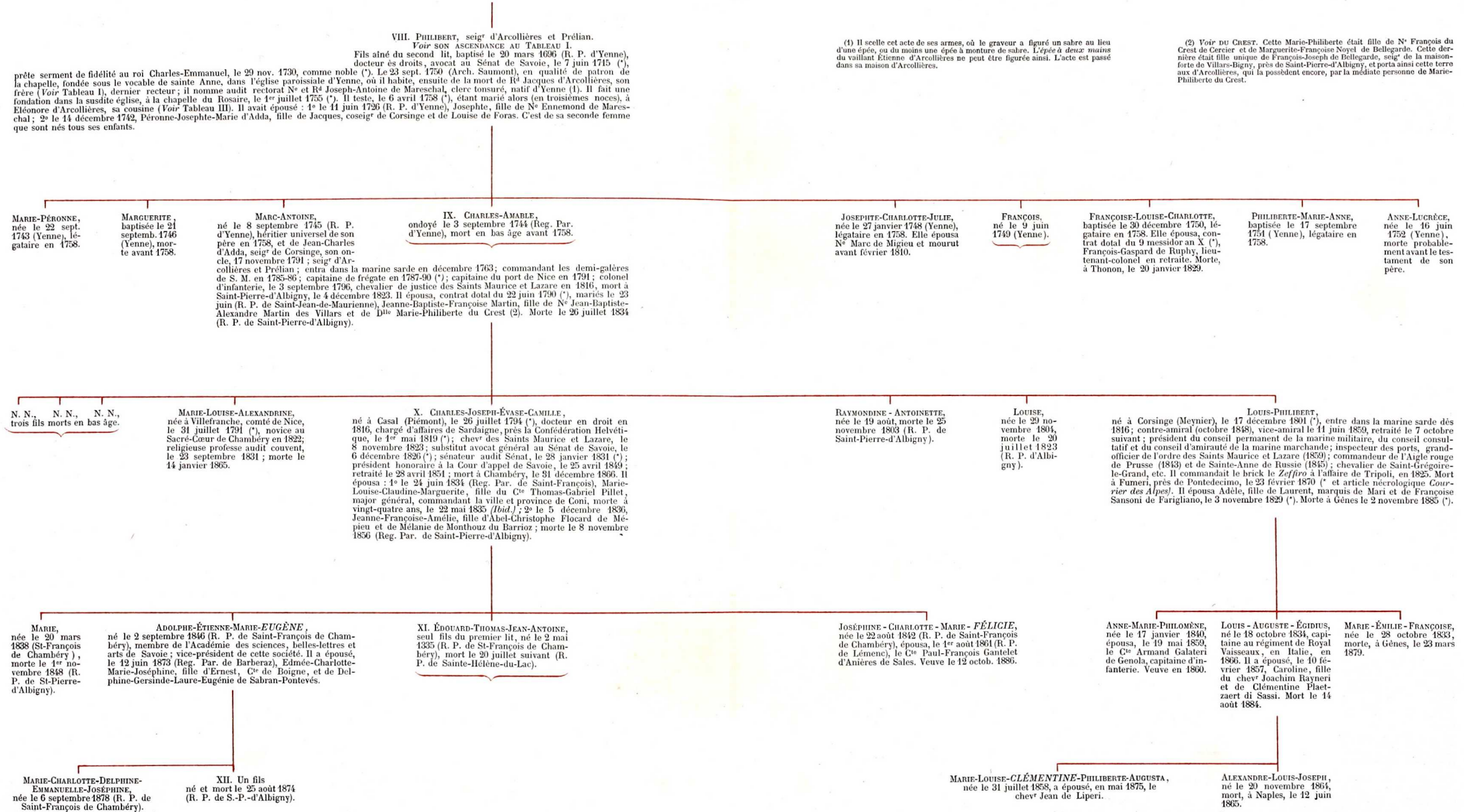
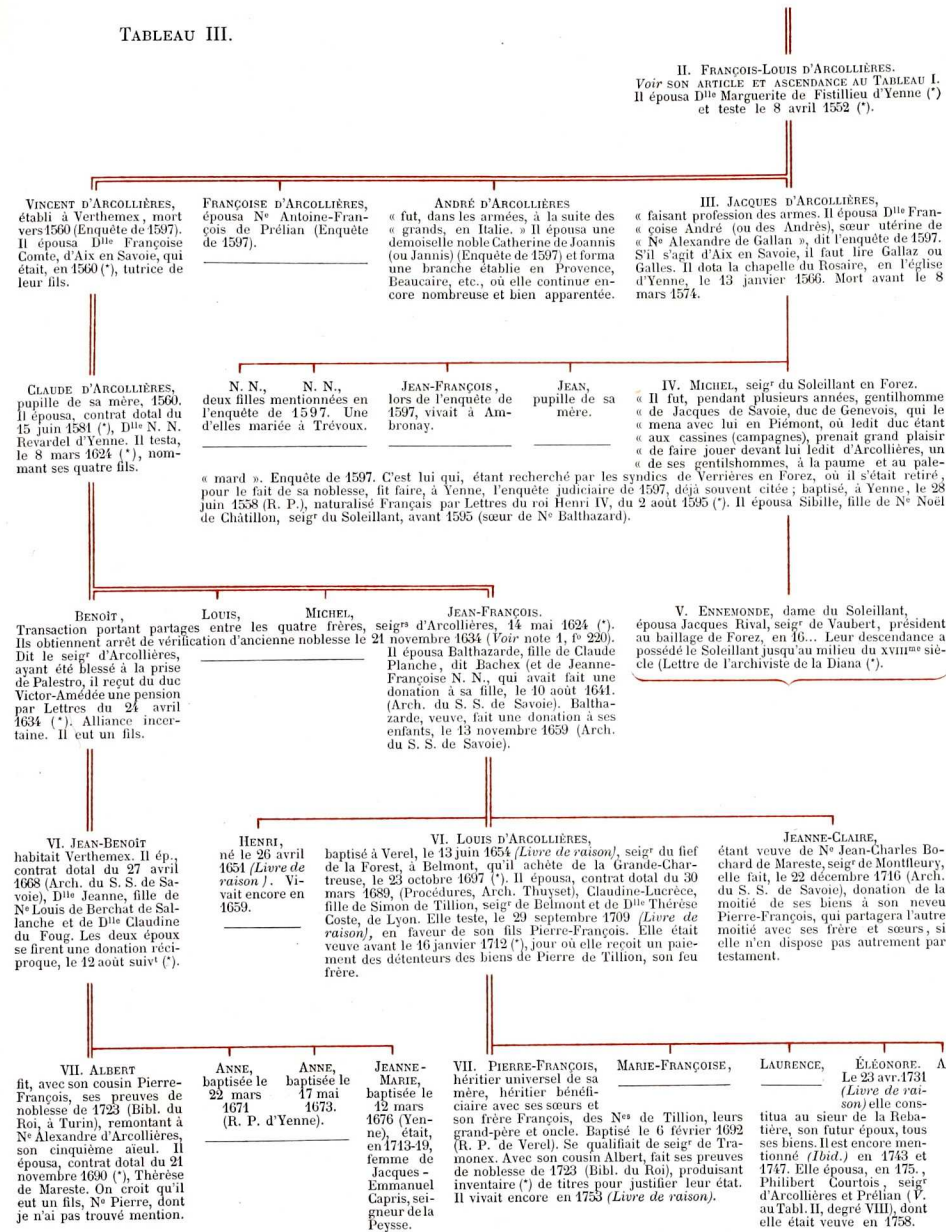


TABLEAU III.



Cette branche a dû s'éteindre à cette génération. Je n'en trouve plus trace. Ses biens, par le mariage d'Éléonore, sont-ils revenus aux d'Arcollières de la branche aînée? ou bien sont-ils passés aux M^{rs} de Saint-Severin, comme semble l'indiquer le *Livre de Raison*?

A. Autres enfants de LOUIS d'ARCOLLIÈRES : FRANÇOIS, cohéritier bénéficiaire des Tillon.
MARGUERITE, portée dans une généalogie pour procédures de mes archives.
? LOUISE, fille de N^o Louis d'Arcollières, morte à 70 ans, le 8 octobre 1746 (Reg. Par. de Lémenc).

? N^o ANTOINE COURTOIS D'ARCOLLIÈRES, veuf, sans enfants, à Verthemex vers 1700 (*État de la Noblesse*, Arch. département. de Savoie, C, 1760). Je ne sais à qui le rattacher.

Continuation du folio 219.

« François ayant este fait prisonnier...., le pere du deposant suivit le duc comme son « escuier; et illec estant auroit veu comme le Roy memoratif et parlant de ce qui s'estoit « passé en ladite bataille, auroit certifié comme ledict Estienne Cortoys, combattant vaillamment auz de sa personne avec une espee a deux mains auroit relevé par deux fois « Sa Majesté qui avoit esté mis bas de son cheval, tellement que pour sauver la personne du « Roy, ledict Cortoys auroit esté blessé en plusieurs endroits de son corps et mesme auroit « receu un coup de pique qui luy traversoit les deux joues et machoires.... Quelque temps « après son emprisonnement (le Roi) en ayant fait faire la recherche, estant averty que ce « vaillant soldat n'estoit point demeuré sur la place, ains estoit retiré en certain monastere, « près Pavie, ou l'on le fesoit panser pour cause que dessus....., ledict feu seigneur de « Luyrieu, pere du deposant, auroit esté commandé d'aller appeler ledict Cortoys, s'il estoit « en estat, ce que les chirurgiens ayant dict, auroit esté apporté (ledit Étienne) sur une chaise « à bras dans la chambre du Roy, où estant Sa Majesté luy auroit demandé son nom et luy « respondit qu'il s'appelloit Cortoys. Luy auroit le roy François dict qu'il estoit veritablement de nom et de fait, parce qu'il l'avoit bien et vaillamment secondé. Et entre autres « signes de sa bonne volonté ayant sceu comme il estoit gentilhomme et portoit pour ses « armoyries un griffon de gueules en champ d'or, auroit déclaré qu'il vouloit qu'il changeat « sesdictes armoyries en deux fleurs de lys d'or qu'il avoit relevées par deux fois, avec une « espée d'argent entre deux, en champ de gueules, occasion de ses blessures et sang qu'il « avoit répandu ce fesant, et voulut ledict seigneur Roy que tel changement d'armoyries fut « fait tant en faveur dudict Estienne Cortoys que de Francois-Louys et Louys, ses frères, et « postérité née et à naistre et luy en fit délivrer Patentes que le deposant a veues et depuis « ledict temps ont lesdicts Cortoys plus communement appelés d'Arcollières porté lesdictes « armoyries, etc., etc. »

N^{es} Pierre, fils de feu N^o Petrequin du Châtelard-de-Saint-Paul, âgé de soixante-cinq ans, et Pierre, fils de feu N^o Jean-Louis du Port, seig^r de Pierre-Châtel, âgé de soixante-dix ans, autres déposants, ayant connu tous deux Étienne d'Arcollières, affirment par serment les mêmes circonstances en moins de paroles. Le fait rapporté plus brièvement encore par d'autres témoins, peut donc satisfaire la critique historique la plus sévère. Il est rapporté dans plusieurs recueils (1), notamment dans Grillet (*Dictionnaire historique*, t. III, p^o 458), qui certainement a eu connaissance de l'enquête.

Cette famille continue très honorablement en Savoie, descendant directement d'Étienne (Voir TABLEAU III). Une branche cadette, issue de François-Louis, frère d'Étienne, s'est répandue dans le Midi de la France (2).

(1) Palliot, *La vraie et parfaite Science des Armoiries*, 1660. — La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire généalogique*, etc.

(2) Ils ont abandonné le nom d'Arcollières et s'appellent MM. de Courtois.

